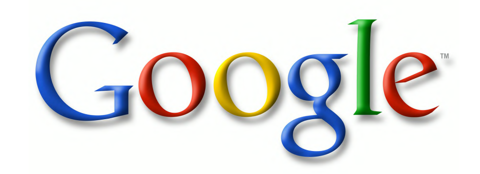
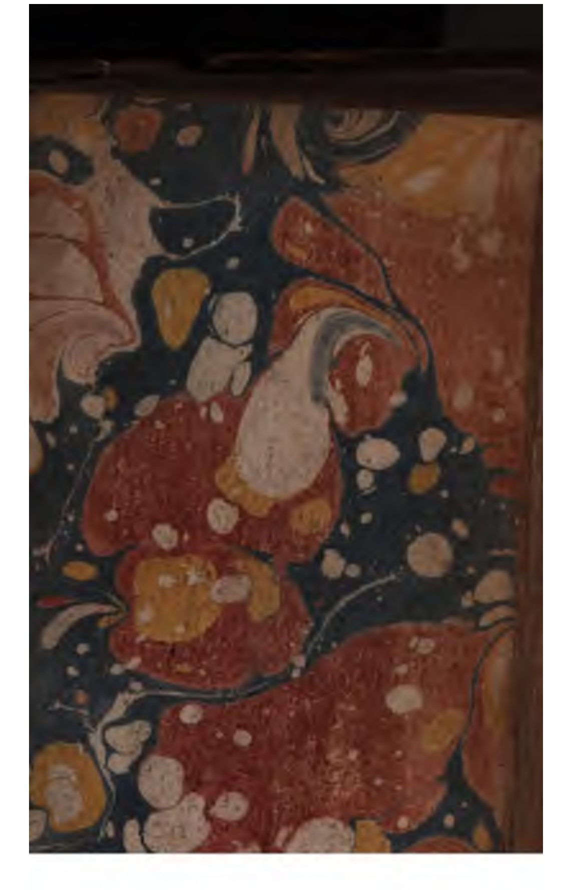






JOURNAL
DES
SCAVANS,

Pour le Mois de
JUILLET
1722.

Augmenté de divers Articles, qui ne se trouvent point dans l'Edition de Paris.

TOM. LXXII.



A AMSTERDAM,
Chez les JANSONS à WAESBERGE.
MDCCXXII.

ζ'.

JOURNAL DES SCAVANS,

Pour le Mois de Juillet, 1722.

Traité de la Peste, ou en répondant aux questions d'un Medecin de Province sur les moyens de s'en préserver ou d'en guérir ; on fait voir le danger des Barraques & des Infirmeries forcées, avec un problême sur la peste. Par un Medecin de la Faculté de Paris. A Paris, rue S. Jacques, chez Cavelier, 1722. Vol. in 12. pp. 301.

POur achever l'Extrait de cet Ouvrage, dont nous avons commencé à parler dans le Journal du mois d'Avril de cette année, p. 443. & le faire avec quelque méthode, nonobstant la confusion avec laquelle le Livre est écrit, nous remarquerons d'abord ce qu'on y dit sur la nature de la peste, puis nous viendrons à l'article de la contagion qu'on rebat encore; nous passerons de-là à ce qui concerne le traitement de la peste, en-

ensuite à ce que l'Auteur avance contre les Medecins de Marseille, qu'il ne cesse d'attaquer, & enfin au Problême qui termine le Volume.

Quant au premier point, on soutient : 1. Que la peste a été créée, que Dieu l'a enclose dans les entrailles de la terre, & que quand elle en sort c'est une échapée de feu. Voici les preuves dont on se sert : La peste (dit-on, page 61. & 62) est un fleau de Dieu, les saints Livres en font foi, & les Prophetes en particulier, en menacent continuellement ceux qui seront rebelles à sa Loi. Ce fleau est toûjours *prêt, & aux ordres* de Dieu qui l'envoye & le fait partir quand il lui plait : *Mittam pestilentiam in medio vestri*, Levit. Et ce fleau passe par où Dieu l'ordonne, *& pestilentia transibit per te.* Ezech. Ce fleau est donc present & existant quelque part, & cette existence est un effet de la création, puisqu'il ne se fait rien de nouveau, & qu'il n'est rien d'existant qui n'ait été créé.

Tel est le raisonnement qu'on employe dans ce Traité pour prouver que la peste a été créée. Si ce raisonnement est bon, il faudra conclure que la guerre & la famine ont été créées ; puisque ce sont aussi des fleaux que Dieu envoye *quand il lui* plaît, & des fleaux dont

 les

les Prophetes menacent dans les mêmes termes qu'ils menacent de la peste. *Mittam in eos gladium, & famem, & pestem*, Jerem. *immittam in vos famem*, Ezech. *si gladium & famem ac bestias malas & pestilentiam immisero in Jerusalem*. Id.

De plus comme toutes les maladies sont des punitions du peché, & par conséquent des fleaux de Dieu, il s'ensuivra que toutes les maladies comme la fievre, la goute, la paralysie & les autres, auront été créées. Il ne s'agira plus que de chercher en quel endroit Dieu les aura mises en reserve, & c'est aussi ce que pratique l'Auteur à l'égard de la peste. Il trouve par son examen que *c'est la terre qui cache ce fleau*; & ce qui le lui fait juger, c'est que les tremblemens de terre sont quelquefois suivis de peste. Pour l'autre proposition, sçavoir que la peste lorsqu'elle sort de la terre, est une échapée de feu; il prétend le prouver en disant que les tremblemens de terre sont causés par des feux souterrains qui s'enflamment & se font jour. Il avertit à cette occasion, que la peste étant une matiere de feu sortie des entrailles de la terre, c'est aussi une matiere de feu concentrée dans les entrailles des hommes, qui *entretient & fait la malignité de cette maladie*.

 2. On

2. On dit, page 120. que la peste est un esprit; page 95. que cet esprit est un *esprit malin*, caché dans la masse du sang : que le sang par le moyen des vaisseaux excretoires, chasse au-dehors cet *esprit malin* qui l'agite : page 125. que le sang infecté *d'un esprit malin*, *souleve* en sa faveur, & pour sa décharge le genre nerveux, & page 171. que les Medecins ne doivent jamais *se desocuper d'un esprit malin qui saisit le sang, l'agite, le chasse & le pousse trop avant dans les dernieres extremités des vaisseaux.* Mais page 291. ce n'est plus la même chose, on y dit qu'il faut se conduire dans la *recherche de la cause de la peste, comme en celle de toutes les autres maladies, & ne la point prendre dans des idées métaphysiques & spiritualisées, ni dans le mystere d'un venin occulte.*

Le même Auteur avertit, page 152. & 153. que *dans toute la cure de la peste, le préjugé de malignité occasionne bien des fautes*; qu'on croit par exemple que les bubons & les charbons sont des tumeurs malignes; que *suivant cette idée on est si occupé de combattre la malignité, qu'on perd de vûë le fond du mal.* Mais page 219. & 220. il dit expressément que *la malignité* fait le caractere *de la peste*, & qu'il est à craindre que les Medecins de Marseille s'étant attachés uniquement

à

a recherche *des causes, des dispositions* *des indications évidentes, les pestiferés* *e s'en soient pas mieux trouvés; parce* *qu'abandonnant l'indication prise de cette* *malignité; il sera arrivé que la malignité* *faisant son chemin, tandis qu'on ne se sera arrêté qu'à corriger des crudités, le malade sera mort de la peste avant qu'on soit parvenu à éteindre les causes & les dispositions sensibles.*

3. On déclare page 220. que la peste ne doit pas être considerée comme une maladie venant de cause ordinaire ou évidente: que la veritable idée de cette maladie tient l'esprit *au-dessus des notions communes* & ordinaires de sucs grossiers & épais: mais page 85. & 86. on admet ces sucs épais dans l'idée de la peste, & on dit qu'à l'engagement du sang qui se trouve en cette maladie, *contribuë merveilleusement son épaississement*; épaississe-
„ ment (ajoûte-t-on) que produit en
„ particulier le déplacement de la partie
„ blanche du sang, laquelle trouvant les
„ arteres lymphatiques remplies & *préo-*
„ *cupées* par la partie rouge, qui y a été
„ poussée, est obligée de demeurer *con-*
„ *fuse & de surcroit dans les arteres ordi-*
„ *naires, dans lesquelles grossissant le corps,*
„ *la masse & la consistence du sang en fait*
„ *une liqueur gluante & épaisse.*

Quant à ce que l'Auteur a dit tout-à-l'heure, *qu'il ne faut pas considerer la*

peste comme une maladie venant de cause ordinaire, il ne le veut plus page 292. Il y dit en termes exprès que c'est une maladie du genre de toutes les autres, qu'on y trouve les mêmes indispositions dans les fluides, & dans les solides, sinon qu'elles sont plus *excedées, plus développées, plus generales, outrées même dans la peste.* Il ajoûte ,, qu'en ,, quelque excès que se trouvent ces vi- ,, ces, ils ne font pas une maladie de ,, different ordre, ou d'une nouvelle es- ,, pece, laquelle oblige un Medecin à ,, se guinder au-dessus des vûës ordinai- ,, res: Que ce sera, dit on, traiter la ,, peste comme les autres maladies, mais ,, que pour lui, il pense qu'on devroit ,, le faire ainsi.

4. On soutient que la peste est une fiévre, & on employe pour le prouver le syllogisme suivant : Toute maladie qui a ses coctions doit passer pour fiévre; or il est des bubons qui parviennent à une suppuration utile & loüable, & des charbons, *lesquels* par eux-mêmes & avec le tems, se terminent heureusement, parce que l'humeur qui les produit, s'adoucit enfin & vient à composition; donc, &c. On ne s'en tient pas à ce raisonnement, on ajoûte, que quelques pestiferés ont été gueris par des flux d'urine; ce qui seroit, dit-on, une espece de

tres si le quinquina, comme on le
ose ici, ne peut guérir que la fie-

I. Le ſecond Article que nous nous
mes propoſé, regarde la contagion.
demande page 223. par quelle mau-
e humeur des Medecins peuvent re-
r à la peſte le pouvoir de ſe commu-
er ; ſur quoi nous remarquerons,
s'il y avoit ici de la mauvaiſe hu-
r, il ſemble qu'il y en auroit encore
à vouloir que la peſte fût conta-
ſe, qu'à ne le vouloir pas. On
te, page 229. que le *ſyſtême de la
contagion eſt propre à gâter les eſprits* ;
s on n'en dit pas la raiſon. Quoiqu'il
oit, on tâche d'expliquer comment
it la contagion, & voici mot pour
cette explication. On dit, pages
74. & 75. „ Qu'un païs eſt pre-

„ peste habite ordinairement, & d'où
„ par exemple elle a été apportée à Mar-
„ seille : que cet air modifié selon la
„ mesure ou la force du ressort, ou de
„ l'élasticité de ces atomes ignés, prend
„ une sorte de vibration qui fait *la dis-*
„ *position ou la qualité propre à l'air* du
„ païs avec lequel les habitans du païs
„ subsistent avec moins de danger,
„ parce qu'ils y sont nés, & par consé-
„ quent accoutumés à vivre avec *lui*:
„ De sorte que les esprits ou les nerfs
„ de ces habitans ayant formé leur ton
„ sur celui de cet air, & s'étant mis de
„ *concert ou en cadence* avec lui, commu-
„ niquent de vibrations & se trouvent
„ toûjours d'intelligence. " (Ce con-
cert au reste & cette *cadence* sont une ré-
pétition de ce qui a déja été dit à la pa-
ge 20.) „ Mais il n'en est pas de même
„ (continuë-t-on) quand cet air modifié
„ vient à se mêler avec un air de diffe-
„ rente modification, comme il arrive
„ quand par exemple des paquets de
„ marchandise faits & *garrotés* dans ces
„ païs, sont apportés dans un autre,
„ dont l'air est differemment modifié,
„ vû que ces marchandises pleines qu'el-
„ les sont de l'air du païs d'où elles vien-
„ nent, & qu'elles ont étroitement con-
„ servé dans les caisses où on les a en-
„ *fermées*, ne peuvent se déployer qu'en
„ *répandant dans l'air* ces matieres d'un
„ ref-

„ reſſort étranger, plus fort d'ailleurs &
„ plus vif que celui qu'elles rencontrent,
„ & avec lequel elles communiquent:
„ Qu'alors celui-ci fortement ébranlé,
„ ſort de ſon oſcillation ordinaire, &
„ entrant en vibration ſemblable à celle
„ de cet air apporté, il change de na-
„ ture & ſe *revêt d'une élaſticité* étran-
„ gere: que cela ſuppoſé, l'on com-
„ prend le danger que court la ſanté
„ d'un homme qui reſpire un air ſi étran-
„ gement changé pour lui. "

Voilà mot à mot de quelle maniere l'Auteur s'explique ſur la contagion; mais voici comme il s'explique enſuite ſur ſon explication même; „ Cette ex-
„ plication (demande-t-il) deshonore-
„ t-elle la Phyſique? Cette contrarieté
„ de vibrations eſt-elle ſuppoſée? Les
„ loix de l'œconomie naturelle démen-
„ tent-elles cette étiologie? " Après ces paroles il revient encore à la contagion, & dit qu'il en eſt une autre qui ſe fait d'atmoſphere à atmoſphere, & que celle-là conſiſte dans une ondulation. Il déploye là-deſſus les mêmes principes & les mêmes idées que nous venons de voir; enſuite conclut-il, que la contagion n'eſt donc pas une choſe dont la Medecine ne puiſſe rendre compte au Public; qu'on la comprendra au contraire *par la Phyſique* qu'il vient d'em-

ployer ; Physique *ſimple*, dit il, *naturelle & à la portée du ſens commun.* Il ne conçoit pas qu'après de telles raiſons puiſées, à ce qu'il prétend, dans le fond de la nature, *recueillies des diſpoſitions de l'air, & de celles des loix de l'œconomie animale*, on puiſſe trouver la peſte difficile à comprendre, ſoit pour ſa nature, ſoit pour ſes cauſes. Enfin il eſt perſuadé qu'il a dévelopé tous les ſecrets de la peſte, & qu'il l'a fait d'une maniere ſi claire, qu'il n'a laiſſé là-deſſus aucune obſcurité. Il dit que cette maladie n'eſt donc ni incurable ni incompréhenſible, & que comme il eſt *parvenu à en dévoiler le myſtere, il en va tracer la guerison*, c'eſt page 90. Ce ſeroit ici une occaſion naturelle d'entrer dans notre troiſiéme Article, qui eſt du traitement de la peſte, mais il nous reſte à raporter encore quelques endroits du ſecond. L'Auteur ſoutient, page 10. & 11. que c'eſt ſe tromper groſſierement, de croire comme font les Medecins de Marſeille, qu'en ne craignant point, & avec de la fermeté d'ame, on puiſſe ſe préſerver de la contagion, il eſſaye même de les tourner là-deſſus en ridicules, & il cite l'exemple des animaux, qui quoiqu'exempts de crainte, ne laiſſent pas, ſelon lui, de gagner la peſte les uns des autres. Ce *qu'il accompagne* de traits railleurs ; mais pa-

page 58. il déclare expreſſément que la contagion feroit peu de conquête „ ſur „ des eſprits raſſurés ; page 242. „ que „ la frayeur influant autant qu'on le ſçait, „ dans les deſaſtres de la peſte, il n'en „ faut pas davantage pour en augmenter „ le pouvoir, & faire la plus grande „ partie de ſa malignité. Page 258. „ Que le déplaiſir tenant le cœur dans „ l'amertume, entretient dans la mélan- „ colie, qui ſerre les nerfs, & par là „ retarde la circulation, arrête ou trou- „ ble les ſecretions, empêche enfin les „ digeſtions, les coctions, & la dépura- „ tion du ſang : tous moyens qui prépa- „ rent à la peſte, ou qui la rendent „ mortelle. Page 260. Qu'il ſeroit plus „ ſûr (il rebat ici ce qu'il a déja dit p. „ 51.) de laiſſer les peſtiferés entre les „ mains de leurs proches & de leurs „ amis ; & qu'avec cet air de *ſécurité* „ *dans laquelle* les habitans d'une Ville „ vivroient enſemble, gardant d'ailleurs „ les meſures de prudence comme on „ fait dans les tems des petites veroles „ malignes qui tiennent ſouvent de la „ peſte, ils contracteroient auſſi peu de „ contagion que dans ces tems-là ; qu'ils „ ne gagneroient pas plus la peſte qu'ils „ font la petite verole ; qu'en un mot, „ comme alors ceux-là ſeuls gagnent la „ petite verole, *leſquels* y ſont abſolu-

ne pouvons tout raporter. Ce n'eſt pas la ſeule raiſon qu'il donne de la ceſſation de la peſte, il dit, p. 227. & 228. que lorſque le nombre des peſtiferés eſt exceſſif, & que la peſte ceſſe après, elle finit parce que la prodigieuſe quantité de corpuſcules contagieux dont toute l'atmoſphere de la Ville avoit été imprégnée, ſe *trouve abſorbée par cet étrange nombre de malades dont les corps pénétrés de cet air malin, ont déchargé d'autant l'atmoſphere.* C'eſt-à-dire, que lorſque la peſte eſt dans ſon plus fort, elle n'eſt plus contagieuſe ; en ſorte que quand toute une Ville eſt remplie de malades de peſte, c'eſt, ſelon notre Auteur, le tems favorable d'y revenir : tous les atomes peſtilentiels demeurent alors abſorbés dans les corps de ces malades, & n'oſent plus en ſortir comme auparavant : Voilà un changement ſingulier, car le même Auteur dit plus haut, que tous les corps tranſpirant, ce ſont les particules peſtilentielles d'air exhalées des corps infectés. qui font la contagion, on peut voir encore là-deſſus la page 222. où il avertit, „ qu'il ne conçoit pas pourquoi „ les corps ayant reçû des impreſſions „ peſtilentielles, ne pourront pas les „ tranſmettre à d'autres corps qui ſe „ trouveront diſpoſés, & quel inconve„ nient il y a d'appeller contagion ce

„ paſ-

. "
ne sçaurions quitter cet Article
orter ce que remarque l'Auteur
it les corpuſcules contagieux at-
xterieurement ou à des perſonnes
s marchandiſes. „ Quand la con-
n (dit-il) paroît moins répanduë
l'atmoſphere qu'attachée aux per-
s ou aux marchandiſes qui la
enent & la tranſmettent par tout
s pénétrent, en ce cas la conta-
n'étant qu'une communication
rps particuliers à corps particu-
doit être compriſe comme l'é-
tion d'une portion ſinguliere d'air
é ou modifié, concentré encore,
u d'ailleurs, attaché enfin à un
particulier, en qui n'ayant point
e de diſpoſition pour s'y inſinuer,
veloper, & en infecter l'inte-
, y demeure exterieurement *com-*
dépôt, pour s'unir & ſe lier d'oſ-

Il nous reste encore à remplir trois Ar-ticles, suivant la division que nous avon faite, mais nous les renvoyons à un au-tre Journal.

*Timon le Misanthrope, Comedie en tro Actes, précédée d'un Prologue, represen-tée par les Comediens Italiens de S. A R. Monseigneur le Duc d'Orleans, Re-gent, le 2. de Janvier 1722. Par Sieur D**** A Paris, chez Charles E-tienne Hochereau, Quai des Augu-tins, près le Pont S. Michel, au Phe-nix. In 12. pp. 100.

Reflexions critiques d'un Allemand sur Comedie de Timon le Misanthrope. Paris, chez la Veuve Mongé ruë Jacques, vis-à-vis le College du Plessis à S. Ignace 1722. Brochure in 12. p 47.

LE Prologue de cette Piece est parta en trois Scenes. Dans la premiere Timon couché sur un gazon aux pie des rochers, où il s'est retiré pour fuir commerce des hommes, s'adresse à J-piter pour le prier de lancer tous ses fo-dres sur les ingrats qui après avoir reç mille bien-faits de lui dans leur prosperit l'avoient abandonné & méprisé dans malheurs. Mercure annonce à Timo

da

ans la Scene suivante qu'il vient avec
lutus le tirer de sa misere, & confondre
s ingrats qui l'ont abandonné. Le Mi-
anthrope refuse d'accepter cette faveur,
t il demande au Dieu pour toute grace
e donner la voix humaine à son âne:
n voit avec plaisir dans la Scene suivante
âne de Timon métamorphosé en Arle-
uin, qui après avoir regreté ses belles
oreilles, cette tête gracieuse, ce corps
mignon, si chéri de toutes les ânesses du
ais, ne laisse point, toutes reflexions faites,
'être bien aise de ce changement; en-
uite il persuade à son Maître qu'il doit
rofiter des presens que les Dieux lui
eulent faire, retourner à Athenes, &
ouir des trésors que Plutus lui pre-
ente.

Timon rétabli dans sa premiere for-
une conserve sa misanthropie, & de
rainte de ne trouver que des ingrats,
se détermine à ne faire part de ses tré-
rs à qui que ce soit. Mercure se pro-
ose de le faire revenir de cet excès par
moyen d'Arlequin & d'Eucharis; dans
ette vûë, Mercure déguisé sous la figure
Aspasie, apprend à Eucharis ce qu'elle
oit faire pour plaire à Timon. Ce der-
er paroît sur le theatre. Après avoir
proché leur ingratitude à ses faux amis
teurs, qu'Arlequin chasse avec indigna-
n, il rencontre Eucharis, qui suivant
le

le conseil d'Aspasie l'aborde en lui disant: „ Je suis charmé de vous rencontrer & „ de pouvoir entretenir un original sans „ copie, qui, parce qu'il n'a fait que des „ sotises dans le monde, prétend en jet- „ ter la faute sur le reste des hommes. Timon répond à peu-près dans le même goût. La conversation continuë sur ce ton, & on ne la finit que par des promesses mutuelles de continuer cet agreable commerce d'injures & de verités. Cependant Arlequin se trouvant seul avec son Maître, lui dit qu'il a appris par le commerce qu'il a eu avec les hommes depuis sa métamorphose, qu'on supplée par des richesses à tous les défauts du cœur & de l'esprit, & qu'on trouve avec de l'argent des amis, des maîtresses, des Poëtes qui promettent de vous immortaliser, des Genealogistes qui promettent de vous faire descendre de Jupiter en ligne directe: „ donne-moi vîte de tes trésors, conclud Arlequin. „ La haine que j'ai pour tous les hommes, & ton amitié pour toi m'en empêche, répond Timon, je ne veux pas que personne puisse profiter de ta dépense, ni te donner occasion d'être leur dupe, & de te séduire par le luxe, je suis trop de tes amis pour cela. Arlequin après ce refus entre dans des sentimens de dépit & d'indignation, *Mercure* déguisé sous la figure d'Aspasie, pro-

n. C'est ainsi que finit le premier

second Acte commence par une
ration d'amour que Timon fait à
aris, mais qui est fort mal reçû;
e Arlequin vient se vanter du ser-
u'il a rendu à son maître, en lui
le moyen de se faire haïr & mé-
des hommes. Timon sur ces
rs soupçonne qu'Arlequin l'a volé
ourne chez lui pour s'éclaircir du
Cependant Arlequin va consulter
te sur quelque emplette qu'il veut
leur conversation commence ainsi:
uin. N'es-tu pas Socrate? *Socrate.*
Arlequin. Dis-moi la verité: ne
-on pas trompé, lorsqu'on m'a dit
u étois un habile homme? *Socrate.*
eaucoup travaillé pour le devenir,

où les principaux Acteurs de la Piece que l'on doit joüer agissent & interessent, qui finissent par une espece de dénouëment, qui ne laissent rien à desirer. La misere de Timon dans la premiere Scene, excite la compassion des Spectateurs. La bonté des Dieux, qui font des prodiges en faveur de Timon, qui l'enrichissent malgré lui, & qui promettent de faire un homme de son âne, font succeder la curiosité à la pitié. On veut voir l'âne métamorphosé; on veut sçavoir le parti que prendra Timon sur les richesses que les Dieux lui offrent. Arlequin paroît, on le reconnoît pour l'âne, il parle avec son maître, il le confond par ses raisonnemens, il l'engage à aller à Athenes pour profiter des presens que les Dieux lui font. N'est-ce pas là un dénouëment dans les formes? L'Auteur auroit pû intituler cette Piece, Timon sur la Montagne, suivi de Timon à la Ville.

Le Critique fait encore deux observations sur le titre, la premiere que Timon est moins le sujet de la Piece, qu'Arlequin dans l'état de pure-nature; ce dernier occupe plus le Spectateur que son maître, c'est lui qui fournit tout le comique, & ce qu'il y a d'interessant dans la Piece. La seconde reflexion est *que* Timon n'est plus Misanthrope à la

fin

a Piece; il ne falloit donc pas l'in-
Timon le Misanthrope, mais *Ti-*
le Misanthrope desabusé.
'rologue qui suit la premiere Sce-
premier Acte est très-froid, sui-
: Critique, parce que Mercure
nom d'Aspasie y fait comme un
qui pour se desennuyer repéte
nin faisant les petites commissions
ui a données. Dans la troisiéme
Eucharis parle du mépris que
a fait paroître pour ceux qui le
t féliciter. Par là l'Auteur ôte
ent que devroit donner la surprise
é de la chose même, *dans la* qua-
Scene, où Timon paroît avec
amis. Au reste le Critique re-
omme une *brutalité* ce que dit le
rope à ceux qui briguoient son
qu'il a un figuier où ils peuvent al-
endre. Ce trait en caracterisant
personnage, le rend odieux & mé-

cene d'Eucharis & de Timon,
haris feint d'être Misanthrope,
ire à un Misanthrope, est d'une
n heureuse; mais le Censeur trou-
ais qu'Eucharis ne laisse entrevoir
grace dans sa façon d'agir, que
olitesses les plus grossieres ne lui
rien, qu'elle soit tout d'un coup
rphosée en harangere.

Il n'eſt pas ſurprenant que Mercure qu
eſt le Dieu des voleurs, conſeille le vo
dans la ſeptiéme Scene, mais quand o
introduit un Acteur qui débite des maxi
mes dangereuſes, il faut qu'un autre Ac
teur en preſente auſſi-tôt de contraires
qui détruiſent les premieres. Il eſt dan
gereux de ne point dévoiler un ſophiſm
dont la concluſion attaque les bonne
mœurs, & de ſuppoſer qu'un homme ſé
duit par des ſophiſmes pourra croire qu
c'eſt une bonne action de voler celui qu
l'on s'imagine ne ſçavoir pas faire u
bon uſage de ſes richeſſes. Introduir
enſuite Arlequin dans le ſecond Acte qu
continuë à penſer que le mal qu'il a fai
eſt un bien, n'eſt-ce pas pallier le crime;
n'eſt-ce pas du moins faire entendre que
le ſimple trompé par le méchant, peut
commettre les plus grands crimes ſans remords.
On trouve dans cette Scene un
autre défaut, c'eſt que Timon quitte le
théatre pour aller voir ſi Arlequin ne l'auroit
point volé; quoiqu'Arlequin lui en
eût dit plus qu'il n'en falloit pour faire
connoître à n'en point douter, qu'il
avoit pris tous les tréſors. Mais on vouloit
faire ſortir Timon de deſſus le théatre
pour faire venir la Scene d'Arlequin
& de Socrate. Cette Scene, quoique
poſtiche, réveille l'attention des Audi*teurs*.
Mais le Critique prétend que la

Sce-

Scene eſt manquée, que l'on n'y reconnoît point Socrate, que ce Philoſophe n'eſt en cet endroit qu'un Docteur de la Comédie Italienne, qui ne vient que pour dire trois ou quatre mots de morale uſée, *qu'un rien déferre*, qu'Arlequin renverſe & qui s'en va. Il trouve ſurtout mauvais qu'Arlequin, ayant demandé à Socrate de la gloire qu'on puiſſe acquerir avec de l'argent, lui nomme toutes les eſpeces de gloire de préjugés, parmi leſquelles il n'y en a pas une que l'argent ſeul puiſſe procurer.

Sur la ſixiéme Scene du ſecond Acte le Critique demande, ſi les fleurets étoient connus chez les Grecs, s'il n'eſt pas contre la vraiſemblance que des Maîtres de danſe, de muſique, & en fait d'armes, donnent des leçons dans une place publique, il avouë cependant que la Scene eſt excellente dans le goût des Italiens. Cette Scene n'a pas plus de rapport à Timon, que l'intermede qui la ſuit. Il paroît au Critique auſſi mal amené & plus mauvais que celui du premier Acte.

Ce que l'Auteur reprend particulierement dans le troiſiéme Acte, c'eſt 1. qu'Arlequin invective contre la perfidie d'Aſpaſie, qui lui a enlevé le tréſor qu'il lui avoit confié, & qu'il ne reconnoiſſe point *la faute* qu'il a faite de voler ce

trésor à son maître. 2. Que Timon se reconnoisse seul coupable, quoiqu'Arlequin le fût infiniment plus que lui ; 3. qu'on se contente d'y dire à Arlequin que le vol est un crime, sans répondre aux sophismes par lesquels on suppose qu'il a été abusé dans le premier Acte ; 4. que Mercure dise que c'est par l'ordre de Jupiter qu'il a persuadé à Arlequin de voler son maître, afin que Timon reconnût sa faute, comme si les Dieux forcés dans leurs moyens, engageoient à faire le mal pour produire quelque bien.

Le Critique dit en finissant, qu'on l'auroit accusé d'avoir fait copier la Piece, s'il avoit ajoûté à sa Critique une liste de tous les morceaux que l'Auteur a tirés de Lucien, du Spectateur, des Essais de Montagne, &c. Il ajoûte que dans la Scene sixiéme du premier Acte, où Arlequin demande de l'argent à son Maître ; l'Auteur a copié une des Scenes de sa Piece intitulée *Arlequin Sauvage*, joüée par les Italiens au mois de Juillet 1721.

Dissertations qui peuvent servir de Prolegomenes de l'Ecriture sainte, revûës, corrigées, considerablement augmentées & mises dans un ordre méthodique. Par le R. P. *Dom* AUGUSTIN CALMET, *Religieux Benedictin de la Congregation de*

Commentaire Litteral de Dom Cal-
et ſur tous les Livres de l'Ancien
Nouveau Teſtament, eſt fort con-
ins la République des Lettres: Com-
s Préfaces & les Diſſertations, dont
ommentaire eſt enrichi, en font le
pal mérite; un Libraire d'Avignon
l'eſperance d'un gain conſiderable,
imprimées ſéparément du Commen-
Cette Edition, qui parut *in* 8. en
contient cinq Volumes: les trois
iers renferment les Préfaces & les
tations que ce Religieux Benedictin
nnées ſur les Livres de l'Ancien Teſ-
nt; les deux derniers Volumes com-
nent celles qui regardent les Livres
Nouveau Teſtament.
s que cette Edition fut renduë pu-
e, Dom Calmet crut devoir l'exa-



ligieux, n'a pas fait attention, que si
les a rangées de cette maniere, c'est q
le Texte sacré que l'on commente c
terminoit à traiter des matieres très-d
ferentes, & qui souvent n'ont aucun ra
port entr'elles.

Dom Calmet, pour remedier aux d
fauts de cette Edition contrefaite, s'
trouvé dans l'obligation d'en donner u
qui fût correcte & méthodique; elle
in 4. en voici le plan. 1. Elle est di
sée en trois Volumes : le premier, co
tient les Dissertations qui regardent l'
criture sainte *en general*, l'histoire,
discipline, les usages & les sentimens
Hebreux. Le 2. renferme des Préfa
& des Dissertations sur tous les Livr
tant canoniques qu'apocryphes de l'A
cien Testament. Le 3. comprend
Préfaces & des Dissertations sur tous
Livres du Nouveau Testament.

2. Dom Calmet n'a pas seulem
pris soin de perfectionner cette Edit
par des corrections & par des additi
qu'il a faites dans plusieurs Dissertati
qui ont été imprimées avec le Comm
taire; il l'a encore augmentée de 18. I
sertations nouvelles sur des matieres
teressantes. 3. Il a mis à la tête de
Ouvrage une Table Chronologiq
dans laquelle il suit le systeme d'Usser
rapport à l'arrangement des faits
l'E

l'Ecriture décrit depuis le commencement du Monde jusqu'à l'an 70. de Jesus-Christ. Cette Table est suivie de la Carte de la Terre sainte, du Plan du Temple, de la description de la Ville de Jerusalem, de Figures qui représentent les caracteres Pheniciens ou Samaritains, & les anciens instrumens de Musique, &c. Enfin une Table Alphabetique & fort ample des matieres qui sont traitées dans les trois Volumes, termine l'Ouvrage.

Après avoir rendu compte du plan de cette Nouvelle Edition, il est de notre devoir de donner des extraits des Préfaces & des Dissertations qu'elle contient, & dont on n'a point encore parlé dans le Journal.

Le premier Volume commence par des remarques, soit sur la Chronologie des Egyptiens, des Caldéens, des Grecs, des Romains, & des Hebreux; soit sur *la Carte Géographique de la Terre promise.* Nous renvoyons le Lecteur au Journal du Mois de Décembre 1707, p. 436. & au Journal du Mois de Mai 1711, p. 529. où il trouvera l'extrait de ces sçavantes remarques. Elles sont suivies de 42. Dissertations. La premiere, qui est une de celles qui n'avoient pas encore été imprimées, regarde la *premiere Langue.*

Dom Calmet commence par observer, que parmi les Auteurs profanes, les uns se sont imaginé que les hommes ayant été produits au hazard par la terre en divers endroits du Monde, après plusieurs essais, avoient formé des sons articulés, & ensuite differentes Langues; les autres ont prétendu qu'il y avoit une Langue naturelle à l'homme: systemes que Dom Calmet regarde comme contraires non seulement à la foi, mais encore à toute sorte de vraisemblance, soit parce que la production des hommes n'est, ni ne sçauroit être l'effet du hazard, & que le premier homme que Dieu créa, n'a jamais été sans l'usage de la parole; soit parce qu'en naissant nous ne parlons aucune Langue: nous apprenons sans peine la Langue de nos peres & de nos meres, lorsque nous sommes nourris avec eux; mais nous n'apprenons les autres Langues qu'avec beaucoup de difficultés. On cite à ce sujet des faits que quelques Historiens racontent touchant de jeunes gens, qui dans leur enfance ayant été élevés loin du commerce des hommes, ne parlerent aucune Langue, ni ne purent même en apprendre aucune, quoique l'organe de la parole parût être en eux sans aucun défaut.

Dom

Dom Calmet remarque auſſi qu'on ne ſauroit trop blâmer quelques Ecrivains ui oſent prendre dans un ſens figuré le exte dans lequel Moïſe décrit la confuſon des Langues qui arriva à Babel, Gen. XI. 6. 7. 8.) *Or le Seigneur deſcenit pour voir la Ville & la Tour que bâtiſſient les enfans d'Adam, & il dit : Ils l'ont tous qu'un même langage, & ne ſont ous qu'un même Peuple; & ayant commencé cet ouvrage, ils ne quitteront point u'ils ne l'ayent entierement achevé : venez onc, deſcendons en ce lieu, & confondons tellement leur langage, qu'ils ne s'entenent plus les uns les autres; c'eſt ainſi que Dieu les diſperſa dans toutes les parties du Monde, & qu'ils ceſſerent de bâtir cette our.* Ces paroles ne marquent pas ulement, comme ces Ecrivains prétndent, que Dieu permit que la diſcorde ſe mit parmi les hommes qui bâſſoient la Tour de Babel, que cette viſion de cœur & de ſentiment fut nique cauſe de leur ſéparation, & ue cette ſéparation donna naiſſance à diverſité des Langues. Mais ces paroles marquent clairement dans le ſens teral, dans lequel on doit les prendre ec les Peres & les Commentateurs, e Dieu par un miracle de ſa toute-uiſſance, fut la cauſe immediate de la nfuſion des *Langues* qu'il mit parmi

les hommes qui entreprirent cette Tour.

Dom Calmet après avoir fai marques, examine quelle est, p Langues connuës, celle que Di na à Adam par infusion, & q seule que les hommes parlerent tems qu'ils formerent le vain d'élever une Tour ; les Sçava fort partagés touchant cette qu plusieurs soutiennent que la p Langue ne subsiste plus, ou q reste tout au plus que quelqu dans la Langue Hebraïque & autres Langues Orientales; il y croyent que la Langue primiti Langue Syriaque; d'autres se pour la Langue Caldéenne : les les Armeniens, les Egyptiens, nois, & les Ethiopiens, regard Langue comme la premiere La monde. Gorope Becan, entrep rieusement de prouver que la Flamande est celle que parloit Enfin la plûpart des Peres, & d mentateurs, aussi bien que les enseignent que c'est uniquemer Langue Hebraïque, que se tous les caractéres de la premi gue.

Dom Calmet suit ce derni ment : avant que de le prouv

es dont d'habiles Critiques se servent
s d'excellens Ouvrages, qu'ils ont
nés sur cette matiere : nous remar-
rons seulement que Dom Calmet
uë de bonne foi, que la Langue He-
ique n'est connuë à present que fort
arfaitement, que plusieurs racines
cette Langue sont perduës, que l'on
ive dans le texte Hebreu de l'Ecritu-
lusieurs expressions, dont les racines
se trouvent que dans les Langues
be, Caldéenne, & Egyptienne; &
insi on ne sçauroit prouver d'une
iere invincible, ni que la Langue
dam subsiste encore aujourd'hui, ni
cette Langue soit la Langue He-
ïque; ni que le Caldéen soit diffe-
t de la Langue que parloient Noé &
Enfans.

Dom Calmet traite dans la seconde

Ecritures. On trouvera l'Extrait de ces trois Differtations dans le Journal du Mois de Decembre 1707. pag. 436. & dans le Journal du Mois de Juin 1712. pag. 681.

Lettre de M. DEIDIER *Conſeiller du Roi, Docteur & Profeſſeur en Médecine à Montpellier, écrite à M. de Woolhouſe, Gentilhomme & Oculiſte, Anglois, Interpréte du Roi en ſa Bibliothéque, & Membre National de la Societé Royale de Londres.*

M.

La Theſe de M. *Freytag* ſur la Cataracte, que vous m'avez envoyée avec le Journal des Sçavans du Mois de Decemb. 1720. où il eſt parlé de votre démêlé avec MM. *Antoine Briſſeau* & *Heiſter*, p. 644. m'ayant fait naître le deſſein de propoſer dans nos Ecoles une Theſe ſur la même matiere; j'ai cherché vos Differtations Ophtalmiques, citées par le même M. *Freytag*, & j'ai eu le bonheur de les trouver chez un de mes amis, qui me les a confiées pour les parcourir. Je les ai lûës, Mr, tout de ſuite avec beaucoup de ſatisfaction: il me paroît par ces Ouvrages que vous êtes très-experimenté dans toutes les maladies des yeux, & que vous y détruiſez, par des obſervations inconteſtables, tout ce que Mrs

Briſ-

u, *Maitre-Jan*, & *Heister*, ont
ſqu'ici contre les pellicules ou con-
ons de l'humeur aqueuſe, qui for-
la *Cataracte*.

pendant comme vous dites, Mr,
trouvé le cryſtalin obſcurci beau-
plus ſouvent que les pellicules de l'hu-
aqueuſe, & que l'une & l'autre de
oncrétions bouchans le trou de la
elle, peuvent être abbattuës par le
rs de l'éguille, auquel on a toû-
donné le nom d'*operation de la Ca-*
e, je croi qu'on pourroit terminer
diſpute à votre avantage, en éta-
it, qu'il y a de deux ſortes de *Ca-*
es, (comme vous l'expliquez fort
dans la Bibliothéque Chirurgique de
anget de Geneve) eu égard au prog-
& à la curation: L'une que vous
nez avec les anciens, *veritable* &
raneuſe, qui ſe peut guérir radica-
nt; & l'autre glaucomatique ou du
lin, dont vous avez entrepris très-
nt avec ſuccès la cure, que vous
ez *palliative*, parce qu'il arrive ra-
nt après l'avoir abatuë, que le ma-
uiſſe recouvrer la vûë en entier,
ne il la *recouvre* ordinairement après
a abbatu la *v.ritable Cataracte*.

utes les diſputes de noms étant ſou-
inutiles & toûjours préjudiciables,
ard la *pratique* de notre Profeſſion,

vous accordez à M. *Briſſeau*, que les Anciens ont appellé *glaucome*, l'épaiſſiſſement de l'humeur vitrée, & il doit avouër que l'opacité de cette humeur ſe tranſmet toûjours juſqu'au cryſtalin qui ſe trouve naturellement placé au milieu du vitré avec lequel il communique en derriere & ſur les côtés par la continuité, ou contiguité des membranes, & des vaiſſeaux dont ces deux humeurs ſont compoſées : Au lieu que le cryſtalin pouvant s'obſcurcir indépendamment du vitré, peut auſſi ſe deſſecher & s'en ſéparer pour être porté vers la prunelle, d'où vous l'avez ſouvent abbatu, Mr, dans le fond de la région poſterieure de l'humeur aqueuſe, ſans endommager le vitré, qui ne ſauroit manquer d'être déchiré, ſi l'on pratique toûjours l'operation de la Cataracte ſur l'œil du vivant, comme on eſt forcé de la faire lorſqu'on veut l'eſſayer ſur l'œil affaiſſé d'un cadavre.

Dans le cours de plus de trente années que j'exerce la Médecine, il m'eſt arrivé fort ſouvent d'ordonner l'opération de la *Cataracte*, & de la faire faire en ma préſence, je me ſuis contenté de connoître cette maladie par la diminution, ou privation totale de la vûë, en conſéquence d'une opacité au de-là de la prunelle. *Il ne m'a jamais* été poſſible de diſtingue

:tte opacité n'étoit que dans l'hu-
ueuse, ou si elle étoit placée au
J'ai remarqué quelquefois à
cornée lors de l'opération, que
opaque se replioit tout autour de
:omme une veritable *toile* ou *taye*,
le corps opaque étant détaché,
tomber tout à coup en bas com-
veritable pierre, sans qu'il eût
e l'accompagnement de l'éguille.
ourroit-on pas dire, Mr, que les
es qu'on voit se rouler autour de
, sont de veritables pellicules ou
ons membraneuses de l'humeur
, (de la nature de ces kistes de
isie vesiculaire) au lieu que cel-
e précipitent tout-à-coup & tou-
e piece, sont de vrais crystalins
endurcis & épais; je pense que
peuvent revenir sur elles-mêmes,
onter à fleur d'eau: au lieu que
doivent rester abatuës en bas:
ue le crystalin pesant plus en égal
que l'eau, ne sauroit y surnager
récipité au fond de la région pos-
, il devroit encore moins remon-
étoit engagé au dessous de l'hu-
itrée, comme le prétendent vos
ires.
ixième du mois de Décembre der-
fis abattre deux *Cataractes*, dans
Hôpital, qui me paroissent con-
firmer

firmer ce que je viens d'avancer. Celle de l'œil droit fut abatuë tout-à coup & n'eſt plus remontée depuis : Celle de l'œil gauche, qu'on abbatit très-difficilement eſt remontée. Il eſt vrai que la premiere étoit vieille, & la ſeconde très-récente ; & l'on a coutume de dire que les Cataractes mures ayant plus de conſiſtence que les autres, ſüivent plûtôt le mouvement de l'éguille ; parce qu'elles ont plus de fermeté. Mais ſi l'on abatoit toûjours le cryſtalin, (comme le diſent vos Adverſaires) cette raiſon de maturité me paroîtroit nulle, parce que ce *corps* a toûjours aſſez de fermeté & de conſiſtance, pour pouvoir être remué ſelon ſon tout, lorſqu'après l'avoir bien détaché, on le pouſſeroit en bas par ſa partie ſuperieure, ſans endommager ſa ſubſtance, vû qu'il eſt envelopé de ſa propre membrane avec laquelle il fait corps.

Je croirois, Mr, que lorſqu'après l'opération, les malades ſont obligés de ſe ſervir de lunettes convexes pour lire, c'eſt pour ſuppléer au cryſtalin abatu ; au lieu que ceux qui liſent & qui écrivent ſans ces lunettes avoient de *veritables Cataractes membraneuſes*. Madame *de Maſſaure*, Superieure des Dames Religieuſes de la Viſitation Ste Marie de cette Ville, eſt dans le premier de ces cas, & le malade

de

nt d'un gris de perle, s'étoit for-
u à peu & avoit commencé par re-
r des fétus voltigeans en tous sens,
malades sont accoutumés de ra-
l'air exterieur; ce dernier sýmp-
e peut s'expliquer, à mon avis,
s le cas des concrétions enkistées,
rment lentement, & qui flotent
umeur aqueuse; puisque celles
rment au crystalin doivent être
ndis que ce corps est en place &
le, pour lors les objets doivent
criblés ou marqués de taches noi-
s ces trous & ces taches ne doivent
ître se remuer, comme il arrive
cas de la veritable Cataracte nais-
qu'on nomme suffusion, & qui
tems à s'amasser & à se former.
, Monsieur, les principales re-

cisions, qui se trouvent fondées sur de
experiences verifiées & incontestable
On a vû de veritables concrétions en
kistées de l'humeur aqueuse dans se
yeux tirés de divers cadavres, où les Ca
taractes avoient été abatuës; on les a t
rées, ces Cataractes, des yeux des viva
par des éguilles à crochet. Ainsi on r
sauroit douter de leur existence, à moi
de vouloir être veritable Pyrrhonien:
suis avec toute l'estime possible,

Monsieur,

Votre très humble & trè
obéissant serviteur,
DEIDIER.

De Montpellier,
le 1. Mars, 1722.

Observations sur la Cataracte & Glaucome, par M. PINSON, *C rurgien François, attaché au Pri de Hohenzollern, dictées à M. de Wo house, Gentilhomme & Oculiste Anglo Interprête du Roi en ses Bibliothéqu & Membre National de la Societé Roy de Londres, en presence de M. Renéaum Docteur Regent de la Faculté de Méde de Paris, & Membre de l'Academie yale des Sciences, par le même M.* PINS *le douzième Mars, 1722.*

M. P

ôpital, cité ci-dessus, est dans le
nd. Cette Dame avoit une *Catarac-*
l'un brun tirant sur le verd, laquelle
ut presque tout à-coup au devant de
prunelle, au lieu que celle de l'Hôpi-
, étant d'un gris de perle, s'étoit for-
e peu à peu & avoit commencé par re-
senter des fétus voltigeans en tous sens,
e les malades sont accoutumés de ra-
rter à l'air exterieur; ce dernier symp-
ne ne peut s'expliquer, à mon avis,
dans le cas des concrétions enkistées,
se forment lentement, & qui flotent
s l'humeur aqueuse; puisque celles
se forment au crystalin doivent être
s; tandis que ce corps est en place &
mobile, pour lors les objets doivent
oître criblés ou marqués de taches noi-
Mais ces trous & ces taches ne doivent
paroître se remuer, comme il arrive
s le cas de la veritable Cataracte naif-
e, qu'on nomme suffusion, & qui
ong-tems à s'amasser & à se former.
oilà, Monsieur, les principales re-
ons que j'ai faites sur la lecture de
e Livre & de la Thése de M. Frey-
vous avez été (tous les deux) éle-
de pere en fils à ces sortes d'opéra-
; au lieu que vos Adversaires ont
mencé fort tard à s'y appliquer; &
y êtes si fort experimenté, qu'on ne
it se dispenser de s'en tenir à vos dé-
cisions

huitième partie de sa circonference, s'il avoit voulu aller plus loin, il lui auroit fallu déchirer l'iris.

L'on tira les deux yeux de leurs orbites, on trouva dans le premier, le crystalin en plusieurs morceaux & d'une substance molasse : Et dans le second au contraire, il fut trouvé en sa place naturelle & dans un état parfait, n'étant alteré en aucune maniere; car il étoit aussi beau qu'on en puisse voir, & d'une belle transparence; on s'en servit pour lire, & l'experience réussit fort bien.

Quant à la Cataracte ou membrane, dont nous avons parlé, laquelle faisoit tout le défaut de l'œil droit, & empêchoit la vision; elle étoit si dure, & en même tems si adhérente au ligament ciliaire, que l'on auroit plutôt rompu & déchiré l'iris, que de la détacher; la couleur de cette membrane tiroit sur le bleuâtre, & pouvoit avoir un tiers de ligne d'épaisseur.

Le Docteur Zeller, premier Medecin du Duc de Wirtemberg, a décrit cette Opération avec toutes les circonstances. En cas de besoin on peut recourir à cette description.

RELATION D'UNE MALADIE.

UNe Demoiselle âgée de 34. ans, d'un assez loüable temperament, & d'un bon

appetit, laquelle ne sent aucune dou-
, est inquiéte d'un bruit que l'on en-
l & que l'on distingue aisément dans
te du côté droit au-dessus du parietal
la suture coronaire. Ce bruit res-
ble au murmure & gazouillement que
une petite bouteille à demi pleine
l'on remuë, il se fait entendre toutes
fois que la Demoiselle remuë la tête,
ite de ce branlement elle se sent un
étourdie & un peu foible. La cau-
e cette incommodité paroît difficile
nnoitre; on pourroit soupçonner une
ansion de membrane, ou tunique de
seau lymphatique qui s'est fait jour
s les interstices des fibres des meninges
peu relâchées; mais on n'a point de
nteur ni d'affections soporeuses, ni
douleur qui dénotent la tention &
anglement de ce vaisseau lymphée.
pourroit encore croire que ce clique-
proviendroit de la relaxation des mus-
; ce qui occasionneroit un frotement
dentelures de la suture coronaire, y
nt en cette partie laterale une éleva-
n sans tumeur & sans douleur. On
ervera que ce bruit a commencé à se
e sentir depuis huit jours, & que la
moiselle au commencement de Dé-
nbre dernier tomba de cheval sans s'ap-
cevoir d'aucune incommodité avant ce
it. Elle mouchoit & crachoit, & é-
toit

toit ſujette à beaucoup de pituite; n
à preſent elle mouche fort peu. O
recouru à la ſaignée du bras & à la p
gation; on propoſe les cantharides,
abſorbans, les infuſions de ſtæcas,
ſauge dorée & de betoine, le tout
vant l'avis de M. Andry Medecin de
ris, que l'on conſulte là-deſſus. De
ſors le 13. Mars 1722.

Lettre écrite de Londres par M. D
MAISEAUX, *Membre de la S*
té Royale, à M. l'Abbé de VEISS
RE, *Cenſeur Royal des Livres, à Pa*
touchant l'Art d'imprimer des Table
& des Portraits en couleur, &c.

A Londres, le 28. Fevrier, 172

M.

J'ai eu l'honneur de vous apprend
que M. le Blon avoit inventé l'Art d'
primer des Portraits, & des Tableau
couleur. Ce que je vous en ai dit †
fait qu'exciter votre curioſité: je tâc
rai aujourd'hui de la ſatisfaire, par un
tail plus circonſtancié.

Il y a long-tems qu'on a trouvé le
yen d'appliquer l'impreſſion aux Eſt
pes; mais on ne croyoit pas qu'il fût

† *Voyez le Journal de Septembre, 1721. page 35*

ſible de l'étendre juſqu'aux Tableaux, ou Portraits en couleur. Cette invention, après avoir été cherchée pendant long tems, & avec beaucoup de dépenſe, avoit été jugée impraticable. Ainſi l'on s'étoit borné au pinceau pour ces ſortes de peintures; mais M. le Blon, qui joint à la qualitez d'excellent Peintre une grande connoiſſance des beaux Arts, a enfin trouvé la maniere d'imprimer les Tableaux avec la même exactitude que ſi on y employoit le pinceau, & avec la même facilité qu'on imprime les toiles, & les eſtampes. Cette découverte doit être miſe au rang de celles qui diſtinguent ſi glorieuſement notre ſiecle. Voici comment M. le Blon y eſt arrivé.

Cet habile Peintre exerçant la peinture à l'huile & en miniature, avoit découvert qu'il n'y avoit dans la nature que trois couleurs primitives ou originales, le rouge, le jaune & le bleu, & que par leur mélange, on pouvoit produire toutes les autres, ſans en excepter le noir; & continuant à chercher les moyens de réduire la Science du coloris à des régles ſûres, & faciles, il jugea que cette réduction ſeroit praticable, s'il pouvoit trouver les couleurs primitives parfaites parmi les couleurs materielles, c'eſt-à-dire, celles dont on fait uſage dans la Peinture, & ailleurs. Mais ayant cherché *en vain ces* trois couleurs primitives

parmi les couleurs materielles, (n'y e
ayant aucune qui ne participe au moi
d'une des deux autres) il fut obligé d'
ſuppléer par le moyen de la préparatio
& de la compoſition; & de cette ma
niere il les trouva enfin ſi approchante
des couleurs primitives, qu'il n'y avoi
aucun degré, ni aucune nuance de co
loris qu'elles ne fuſſent capables de pro
duire. Alors il lui vint dans l'eſprit qu
ſuivant ces principes, la Peinture pour
roit repreſenter les objets parfaitement
non ſeulement par le pinceau, mais auſ
par l'impreſſion.

Plein de cette penſée, il ſe hâta de la
verifier par la pratique: Il ſe ſervit d'une
preſſe à rouleaux, & de planches de cui-
vre gravées. Mais il ſe trouva bien-tô
arrêté par une difficulté qui paroiſſoit d'a-
bord inſurmontable. Il s'apperçut qu'i
lui falloit trois couleurs propres à être
employées dans l'impreſſion, & qui fuſ-
ſent durables. Cet incident l'engagea
dans de nouvelles recherches, qui heu-
reuſement lui fournirent des couleur
ſuſceptibles de l'impreſſion, & auſſi du-
rables que celles qu'il avoit découverte
par le pinceau.

Le premier eſſai qu'il en fit réuſſit au
delà de ce qu'il auroit pû imaginer
C'eſt le petit Portrait de Jeſus-Chriſt, ou
inte Veronique, que je vous ai adreſſ
pou

pour Monſeigneur le Chancelier. La préparation Anatomique des parties naturelles de l'homme, que je vous ai auſſi envoyée, fut le ſecond eſſai de M. le Blon, dont vous m'avez mandé que les Curieux de Paris, à qui vous aviez fait voir l'un & l'autre, avoient paru très-ſatisfaits, en attendant cependant qu'on donnât au public de plus grands éclairciſſemens ſur ce nouvel Art de peinture.

Un des avantages de cet Art, c'eſt qu'on peut ſatisfaire à l'infini, les differens goûts des curieux, en faiſant dominer telle couleur qu'on ſouhaite ſans rien perdre de l'harmonie du coloris.

M. le Blon a établi ici par Patentes du Roi, une Imprimerie de Peintures, & a formé une Compagnie qui a reçû deux mille ſouſcriptions ſur le pied de quinze livres ſterlin chacune.

OEDIPE, *Tragedie*; *par L. P. J. F.* A Paris, chez Joſſe le Fils, en la maiſon de ſon pere, ruë ſaint Jaques, à la Couronne d'épines. 1722. In 12. *pagg.* 84.

LEs malheurs d'Oedipe ſont ſi propres à exciter la compaſſion & la terreur, qu'il n'eſt pas ſurprenant que pluſieurs Poëtes, tant anciens que modernes, les ayent mis ſur la Scene. Mais il y a lieu

d'être surpris de ce que les Modernes qui ont trouvé dans l'antiquité deux plan differens sur ce sujet, l'un de Sophocle l'autre d'Euripide, se soient tous attaché à celui de Sophocle. Notre Auteur suivi une autre route; il a emprunté d l'argument de l'Oedipe d'Euripide, ra porté par Hygin, la plus grande parti du plan de sa Tragedie. Voici quel e ce plan.

A l'ouverture de la Scene on voit dan le vestibule du Palais d'Oedipe un aute élevé au Génie de ce Roi; aux pieds d l'Autel sont prosternés plusieurs The bains, pendant que le Sacrificateur adre se ses vœux au Génie d'Oedipe. Le Ro touché de ce spectacle, fait esperer à so peuple, que Menecée, fils de Creon qu'il a envoyé à Delphes pour interro ger l'Oracle sur le sort de la Ville de The bes, leur apprendra bien-tôt pour que crime le Ciel s'obstine à détruire la Vill de Thebes. Dans la troisiéme Scene Oedipe craint qu'il ne soit lui-même l cause des maux que souffrent les The bains. Il se rapelle ce que lui avoit pré dit l'Oracle de Delphes, qu'il seroit pa ricide & incestueux; & un songe de l nuit précédente, pendant laquelle il avo cru voir la Prêtresse & entendre l'Ora cle, qui lui avoit annoncé les crimes dor il seroit coupable. Jocaste effrayée d

cr

cris de ſon époux, tâche de diſſiper ſa crainte, dont elle ne connoît point la cauſe, & lui conſeille d'attendre avec reſpect la réponſe de l'Oracle.

Menecée paroît dans le ſecond Acte, il raporte la réponſe d'Apollon, qui déclare aux Thebains que pour faire ceſſer la peſte, il faut qu'ils vengent la cendre de Laïus, & qu'un fils d'Agenor ſoit privé du jour. Jocaſte ſe ſert de cet Oracle pour faire entendre à Oedipe, que Créon eſt l'auteur de la mort de Laïus, & qu'il a fait mourir Phorbas ſeul témoin de ſon crime. Cependant le Roi, qui ne veut rien décider par précipitation dans une affaire ſi importante, avertit Créon de ſonger à lui, & de faire taire des bruits qui pourroient être funeſtes à ſes jours.

Mais le Peuple excité dans la ſuite par Jocaſte demande la tête de Creon. Oedipe preſſé par la Reine & par ſes Sujets, ſe détermine, quoiqu'avec beaucoup de répugnance, à juger ce Prince, qui fait voir qu'un Oracle obſcur, le cri du Peuple, & la fureur de Jocaſte, ne ſuffiſent point pour le condamner. Creon joint à cette défenſe le récit de quelques circonſtances de la mort de Laïus, qu'il avoit appriſes de Phorbas. Oedipe frappé de ce récit, ordonne à ſes Gardes de veiller à la défenſe de Creon; puis faiſant les reflexions ſur ce qu'il vient d'apprendre;

dre; il se rapelle plusieurs circonstances, qui lui font craindre qu'il ne soit lui-même l'assassin de Laïus. Pendant qu'il est occupé de ces tristes pensées, un Sacrificateur lui vient dire de la part des Dieux, qu'il faut qu'un fils périsse pour son pere; & Menecée lui déclare qu'il est ce fils. Le Roi touché de la generosité de ce Prince, ne veut point consentir à ce sacrifice, & il va avec lui consulter Creon.

Menecée qui s'est dé obé à son pere, vient dans le quatriéme Acte se livrer au Sacrificateur. Dans le tems que le Prêtre met la main sur la Victime, Creon apperçoit son fils prêt à être immolé; il se jette sur lui, & il met en fuite le Peuple & le Pontife. Le fils se plaint ensuite avec respect de ce que son pere lui a ôté la gloire de mourir pour sa Patrie. Je ne suis plus à vous, (lui dit-il) je suis aux Immortels. Mais Creon, qui voit que ce qui engage Menecée à prodiguer ses jours, est la crainte qu'il a pour ceux de son pere, lui fait voir que les Dieux ne demandent ni la vie du pere ni celle du fils. Il lui apprend que Phorbas, témoin de la mort de Laïus, est encore vivant; que pour se justifier de l'assassinat il fera sortir de la prison ce malheure[illegible] Vieillard qui avoit été enfermé par *ordre;* de peur qu'il ne découvrît l[illegible]

Laïus & de Jocaste, qu'il avoit expo-
Oedipe, qui avoit d'abord paru,
loir défendre Menecée même contre
Dieux, fait ici un reproche à Creon
voir voulu enlever son fils au Sacrifi-
eur. Un Oracle (répond Creon) ne
pas toûjours ce qu'il semble dire, il
en pénétrer le sens, & c'est Phorbas
expliquera celui sur lequel on prétend
moler mon fils. Cependant le trou-
& la frayeur naissent dans l'esprit
edipe. Itamale lui-même appréhen-
d'avoir conduit ce Prince jusqu'au bord
précipice, en lui cachant qu'il l'avoit
uvé exposé sur le Mont Cytheron, &
Polibe, Roi de Corinthe, n'étoit
nt son pere, comme il se l'imagi-
t.

Phorbas paroît enfin dans le cinquiéme
te; à peine a-t-il jetté la vûë sur
dipe, qu'il reconnoît en ce Roi l'as-
sin de Laïus. Ensuite il déclare à la
ine, que le fils qu'elle lui a fait expo-
n'est point mort, au moins qu'il vi-
t encore au tems de l'assassinat de
ïus. Phorbas ayant ensuite jetté les
ux sur Itamale, dit à la Reine, que
t celui qui a sauvé son fils exposé sur
Mont Cytheron; & il demande ce qu'il
ait de cet enfant: *Le voilà*, répond
male en montrant Oedipe, qui se re-
noît à ces mots incestueux & parrici-

 de.

de. Le desespoir s'empare de Joca
& d'Oedipe, la Reine se donne la mo
à elle même; le Roi se créve les yeu
Ainsi s'accomplit l'Oracle, qu'un
d'Agenor sera privé du jour.

Tel est le plan du nouvel Oedipe, d
ferent de ceux qui ont été suivis jusqu
present par nos Poëtes; notre Aute
prétend que le caractere d'Oedipe a au
dans cette Tragedie quelque chose de si
gulier; les autres Poëtes (selon lui)
ont fait un homme nécessité au crime
„ La situation involontaire où le dest
„ le réduit, ne tourne qu'à la honte d
„ Dieux; il fait plus d'horreur que
„ compassion. Pour éviter un défaut
„ essentiel, je me suis attaché (dit not
„ Auteur) à faire Oedipe assez vertue
„ pour nous interesser dans ses malheu
„ mais en même tems assez coupabl
„ pour absoudre les Dieux qui le pun
„ sent." Ce Prince averti par l'Orac
qu'il seroit incestueux & parricide,
prête en quelque maniere à son prop
destin, par un meurtre inconsideré & p
un mariage d'ambition; & cette doub
faute, parce qu'elle est volontaire, m
rite d'être regardée comme un fait énc
me. „ Par là (dit notre Auteur)
„ sources de la terreur & de la piti
„ sont suffisamment ouvertes; de la t
„ *reur*, parce que si le Ciel punit si

„

„ verement un parricide & un inceſte, „ qui ne ſont commis qu'avec autant de „ connoiſſance & de liberté qu'il en faut „ préciſément pour être reprehenſible ; „ comment punira-t-il de pareils crimes „ commis avec délibération ? De la pi- „ tié, parce qu'Oedipe n'eſt ni aſſez in- „ nocent pour n'être point puni, ni aſ- „ ſez criminel pour n'être pas plaint ; & „ c'eſt là ce juſte temperament de vice „ & de vertus dans un Heros tragique, „ ſeul capable de produire les grandes „ impreſſions.". Les mêmes circonſtances du meurtre inconſideré & du mariage d'ambition, ſe trouvent dans les autres Tragedies d'Oedipe ; mais le Heros n'en paroît point ſi vivement frapé que dans celle-ci.

Il ne nous reſte après ce détail qu'à donner quelque morceau, par lequel on puiſſe juger de la Poëſie. La troiſiéme Scene du premier Acte nous fournira cet exemple. Oedipe dit à Itamale :

En vain pendant le jour tu raſſures mon cœur.
Mille ſonges la nuit, me rempliſſent d'horreur ;
Cette nuit même... helas ! (à ce récit ſincere
Juge ſi ma frayeur, eſt juſte ou téméraire,)
Un ſonge s'élevant du ſéjour ténébreux,
A mes ſens *éperdus* offre un ſpectacle affreux :

D'abord j'ai vû ſans ordre, un tas confus d'images,
Mille ſpectres hideux, mille monſtres ſauvages;
Puis tout a diſparu. Quand, pour comble d'effroi,
J'ai crû rentrer encore, à Delphes avec toi:
Là de nouveau j'ai vû (triſte effet de mes crimes)
Tarir ſous le coûteau le ſang de mes victimes,
Et l'encens que ma main répandoit ſur les feux
Secher, & ſous ſa cendre enſevelir mes vœux.
J'ai crû revoir encore, à mon aſpect horrible
La Prêtreſſe s'enfuir, l'air, le regard terrible.
Et l'antre prophétique au défaut de ſa voix,
Annoncer mes deſtins, comme il fit autrefois.
Va, fuis loin de ces lieux, aſſaſſin de ton pere,
Effroi de la nature, & mari de ta mere;
Fuis, te dis-je. A ces mots de l'antre qui mugit,
Un nuage embraſé ſort, créve, retentit,
Mille éclairs élancés, brillent avec la foudre;
Du Temple, ému du coup, les murs tombent en poudre;
La terre ſous mes pas, tremble, s'entr'ouvre, fond.
Et je deſcens vivant, au Tartare profond...
Je m'éveille à l'inſtant. Oui, fidele Itamale,
Je le jure, j'ai vû la demeure infernale,
J'ai ſenti de ſes feux, les mortelles ardeurs.
Des fameux ſcelerats, j'ai vû couler les pleurs.
Mais parmi les tourmens de ces triſtes victimes,
Rien n'approche des maux, d'un cœur noirci de crimes:

C'eſt

C'est là le vrai Tartare, & cent fois plus cruel
Le crime sçait lui seul, punir le criminel.

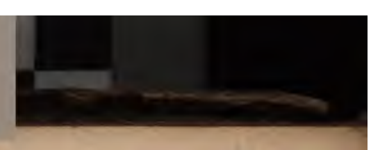
Au reste l'Auteur nous avertit, que la representation de sa Piece a eu un heureux succès. Il assure, que quoiqu'elle n'ait été donnée que par de jeunes Ecoliers, il y a vû arriver quelque chose d'approchant à ce qui arrive aux Eumenides d'Eschile; qu'au moment de la reconnoissance, ses Acteurs s'émurent & s'effrayerent à tel point, qu'ils prirent la fuite, & que ce mouvement parut en même tems dans les Spectateurs, qui presque tous se mirent en devoir de faire de même. L'Auteur ne souhaite pas que l'on éprouve, si sa Tragédie auroit le même effet, étant representée sur les Théatres publics. Car il a fait inserer dans les Privileges, des défenses à tous Acteurs & autres montans sur les Théatres publics, d'y representer sa Tragedie, sous peine de trois mille livres d'amende.

Methode pour faire une infinité de desseins differens avec des carreaux partis de deux couleurs par une ligne diagonale, ou observations du P. DOMINIQUE DOUAT, *Religieux Carme de la Province de Thoulouse, sur un Memoire inseré dans l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de l'année* 1704. *presenté par*

le R. P. SEBASTIEN TRUCHET, *Religieux du même Ordre, Académicien honoraire.* A Paris, chez Florentin de Laulne, ruë saint Jaques, Claude Jombert, ruë saint Jaques, André Cailleau, à la Place Sorbonne. 1722. In 4. *pagg.* 189.

CEUX qui n'ont jamais fait d'étude des régles de combinaisons & de permutations, seront surpris de voir dans cet Ouvrage, que des carreaux partis de deux couleurs par une ligne diagonale, fournissent une infinité de desseins differens, dans lesquels l'agrément se trouve joint à la régularité. Le P. Douat prenant un de ces carreaux, remarque d'abord, qu'il peut être consideré & representé comme quatre differens carreaux. L'un a l'angle coloré en bas à main gauche; le second a l'angle coloré en haut à main gauche; le troisiéme a l'angle coloré en haut à main droite; le quatrieme à l'angle coloré en bas à main droite. Ces carreaux comparés entre eux, peuvent être opposés diagonalement, horisontalement & perpendiculairement. Si on prend ces carreaux un à un, ils reçoivent quatre permutations; si on les prend deux à deux, ils reçoivent six combinaisons, & douze permutations. En les prenant trois à trois, on trouve douze combinaisons, & 24. permutations; en les prenant qua-

tre à quatre, on trouve encore douze combinaiſons & 24. permutations. Ainſi ces carreaux pris un à un, deux à deux, trois à trois, quatre à quatre, reçoivent en tout 64. permutations. Le premier quarreau occupant 64. fois la premiere place occupera ſeize fois la ſeconde, la troiſiéme & la quatriéme place, il en eſt de même des trois autres carreaux : or quatre fois 64. permutations, font 256. permutations. L'Auteur repreſente ces permutations en quatre tables, avec des carreaux figurés & avec des lettres. Avec les deux cens cinquante-ſix permutations des mêmes carreaux répétez de ſuite, ou alternativement, ou de quelque autre maniere, on peut faire un grand nombre de deſſeins differens. En répétant de ſuite deux ou trois ou quatre fois chaque permutation que donne l'Auteur dans ſa quatrième table, on fera 256. deſſeins tous differens, en prenant deux à deux les 256. permutations, on trouvera 65280. deſſeins; ces mêmes permutations priſes trois à trois font 1958120. deſſeins. Continuant à prendre ces permutations quatre à quatre, cinq à cinq, ſix à ſix, &c. juſqu'à 256. on trouve un nombre prodigieux de deſſeins; & ſi enſuite on répéte les permutations, le nombre des deſſeins va pour ainſi dire à l'infini. De ces deſſeins les uns ſont ſim-



ples ; c'eſt-à-dire, faits avec une ſeule permutation répétée de ſuite de gauche à droite dans toutes ſes rangées, les autres moins ſimples, ſont faits avec deux permutations répétées de ſuite ou alternativement dans les rangs toûjours de gauche à droite, les compoſés ont quatre differentes permutations oppoſées perpendiculairement ; enfin les deſſeins plus compoſés, ſont ceux dont la premiere partie eſt conſtruite avec une ou pluſieurs permutations, & dont les trois autres parties contiennent des permutations oppoſées.

Le P. Douat preſcrit des régles pour compoſer ces differens deſſeins, il en met 72. differens ſous les yeux de ſes Lecteurs en 72. planches, dont il donne enſuite l'explication.

La quatriéme Partie de l'Ouvrage contient une pratique pour faire ces deſſeins ſans en avoir vû les plans, & pour executer les deſſeins horiſontalement, perpendiculairement & diagonalement oppoſés. Ces recherches curieuſes pourront être très-utiles dans la pratique. On y trouvera un nombre prodigieux de deſſeins pour paver les Egliſes & les autres Edifices, pour carler les planchers & pour y faire de très-beaux compartimens, les Peintres, les Ouvriers en Marqueterie, les Ebeniſtes, les Menuiſiers, les Vitriers

& plusieurs autres Ouvriers s'en serviront utilement pour varier leurs desseins.

Extrait d'une Lettre de M. DEIDIER, *Conseiller du Roi, Docteur & Professeur en Médecine dans l'Université de Montpellier, écrite à M.* DE WOOLHOUSE, *Oculiste Anglois, Interpréte du Roi en sa Bibliotheque, & Membre de la Societé Royale d'Angleterre.*

DANS le peu de sejour que je viens de faire à Lodeve, j'ai fait faire en ma présence l'opération de la Paracenthese sur une Femme hydropique, au bas ventre, depuis environ quatre ans, d'où il sortit tout de suite trente-huit livres d'eau claire & limpide sans aucun goût, qui s'épaississoit au feu comme le blanc d'œuf, après une légére évaporation; c'est une opération que j'ordonne très-communément dans mon Hôpital, & qui n'a jamais par elle-même aucunes fâcheuses suites. Mais ce qu'il y eut de plus singulier dans celle de Lodeve, c'est que le ventre étant d'une grosseur monstrueuse, tous les assistans craignoient qu'il ne survînt une syncope mortelle, dont les anciens menacent, lorsqu'on vuide toute l'eau d'un seul coup. Pour contenter ce préjugé, j'ordonnai une potion cordiale dont elle prit quelques cueillerées lors de l'écoulement des eaux. Je fis serrer peu-

à-peu le ventre pendant l'évacuation ; après quoi je fis mettre la serviette sous le nœud d'un scapulaire pour tenir le ventre serré à peu-près comme il se pratique après l'accouchement. Avec ces précautions ma malade n'eut pas la moindre foiblesse, & elle se leva pour vaquer à ses affaires. Le sur-lendemain de l'operation, je n'avois garde de craindre la grande dissipation des esprits animaux; puisque je n'en admets du tout point. Ainsi je crus qu'il falloit se contenter de remettre peu à peu les parties dans leur situation naturelle ; au-delà de laquelle elles avoient été portées par l'assemblage des eaux.

Epistola scripta ad Virum Nobiliss. & eruditiss. Jo. WOODWARD, Medic. & Philosoph. acutissimum in Collegio Gershamensi Professorem, Societatis Regiæ Socium; à JOH. HENRICO LINCK. *Lipsiæ* 1718. *C'est-à-dire*: *Lettre de* Jean-Henri Linck, *écrite à* Jean Woodward, *&c.* A Leipsic, 1718. 4to pp. 4. Figure I.

L'AUTEUR de cette Lettre y décrit une singularité concernant l'histoire naturelle, & adresse cette description au fameux M. *Woodward*, si curieux & si riche en ce genre. Il s'agit d'une pierre trou-

rée dans les montagnes de Thurin-
proche de *Sula*, où se rencontrent
eurs mines de cuivre. Cette pierre,
ue de deux pieds huit pouces (mesu-
es anciens Romains) & pesant 94. li-
de Leipsic, est du nombre de cer-
es pierres noirâtres & feuilletées, qui
omment en Allemand *Schiefer*. Elle
remarquable par le squelete d'un petit
codile qu'elle renferme dans le milieu
sa longueur. On y distingue dans tou-
on étenduë l'épine du dos, compo-
de toutes ses vertebres, & accompa-
e des fragmens ou restes des côtes de
imal. Les differentes pieces qui com-
ent ce squelete, s'apperçoivent d'au-
t plus facilement, qu'elles sont d'un
r plus foncé que la substance même
la pierre. Lorsqu'on l'a fenduë, l'on
pû éviter d'emporter avec l'instru-
nt, dont on s'est servi pour cela,
elques portions du squelete; & c'est ce
e fait assez remarquer la varieté de cou-
r qu'offrent sur la pierre ces divers en-
its. Malheureusement cette pierre se
uve rompuë à l'extrémité superieure
lement où étoit la tête de l'animal;
orte qu'il n'en paroît plus qu'une par-
On y reconnoit aussi fort distincte-
nt les deux os d'une épaule, & trois
es, partagées chacune en cinq doigts,
tous ont quatre articulations, à l'ex-
cep-

ception d'un, qui en a cinq. On voi auprès de la tête une figure, que M Linck prétend être la partie inférieur d'un poisson qui s'est trouvé par hazar enfermé avec ce squelete dans la mass de cette matiere avant qu'elle fût pé trifiée.

Il observe, que de ces mêmes carrie res, on tira il y a plusieurs années un pierre qui contenoit un animal assez sem blable, que M. *Speners*, célébre Medecir de *Berlin*, conservoit dans son Cabinet Elle est décrite dans le premier Tome de *Mélanges de la Societé Royale des Sciences* établie en cette Ville-là ; M. *Scheuchzer* er a fait mention dans sa Dissertation, intitulée *Querelæ & vindiciæ piscium*; & MM. *Valentini* & *Bütner*, l'ont aussi alleguée comme une preuve du Déluge universel, dans quelques-uns de leurs Ouvrages écrits er Allemand. Mais le Crocodile pétrifié, que décrit notre Auteur, est plus grand & d'une figure plus distincte.

Methode nouvelle pour guerir les Maladies Veneriennes, beaucoup plus sûre & plus aisée qu'aucune de celles qui ont été en usage jusqu'ici, avec une réfutation des anciennes hypothéses touchant les mêmes maladies. Par M. BOUEZ DE SIGOGNE, *Docteur en Medecine, Conseiller Medecin ordinaire du Roi dans la Compagnie de*

Cen

Ouvrage est composé de deux Par-
. Dans la premiere, M. de Sigo-
ute les anciennes hypothéses tou-
es Maladies veneriennes, & dans
ide, il examine s'il y a des voyes
es que la salivation pour la guéri-
es maladies. Quant à la premie-
e, il y expose d'une maniere très-
les differentes erreurs où l'on s'est
er sur le sujet qu'il y traite. Il
ie d'abord que les hypothéses
nagine tous les jours sur les cau-
effets de la nature, & qu'il appel-
justice d'*agreables Romans*, peu-
ser avec raison pour la premiere
is solide cause du peu de progrès
a fait jusqu'ici en Medecine.
he originelle (dit-il) s'est étenduë
en siecle depuis les Grecs jusqu'à
La *trituration* d'Erasistrate, les

un Art de lui même si difficile à pénét
que l'on doit savoir bon gré à ceux q
par de fortes applications d'esprit, tâch
de délivrer une Profession si utile au G
re humain, de toutes ces idées bizar
si étrangeres & si éloignées de la simpl
té des Loix que suit la nature dans ses
pérations; idées pernicieuses qui f
prendre le change à tout moment. L
peut dire avec fondement, *ajoûte M.*
Sigogne, que les Auteurs de ces imagi
tions doutent de ce qu'ils voyent, p
deviner ce qu'ils ne voyent point; qu
veulent forcer la nature à agir com
ils pensent; au lieu qu'ils devroient
gler leurs pensées sur les mouvemens
la nature. L'esprit fortement prév
d'une hypothése, y ajoûte tout ce q
voit; un malade sent-il de violentes d
leurs, l'équilibre de la trituration est tr
blé: les quatre qualités de chaud,
froid, de sec & d'humide, ont perdu l
harmonie; l'acide prévaut sur l'alkali
l'alkali sur l'acide: la fermentation
humeurs, semblable à celle d'un vin
lent qui bout dans le tonneau, a jetté l
cendie par tout, & causé des explosi
dans les souphres du sang, lesquelles
citent tous ces mouvemens irreguli
l'archée est en colere, & ne s'appai
qu'à la vuë & à la presence de que
puissant *alkaest*. Voilà, *continuë l'Au*

omme la plûpart des Ecrivains se jou-
nt de la Nature, & abusent de la crédu-
lé des hommes. M. de Sigogne, après
s reflexions, vient aux principes qu'Hip-
ocrate a établis pour expliquer les ma-
ldies, & il remarque, suivant les ob-
ervations de ce grand homme, que c'est
amer, le salé, le doux, l'acide, l'acer-
e, l'insipide & une infinité d'autres sa-
eurs qui font tous les dérangemens qui
irviennent à la santé. Cela supposé, il
rétend & avec beaucoup de fondement,
ue les veritables moyens de guérir les
naladies, consistent dans les remedes qui
euvent rétablir ces saveurs, quand elles
nt viciées, ou du moins enlever les obs-
cles qui s'opposent à ce rétablissement.
est un de ces remedes qu'il a heureu-
nent trouvé pour la guérison des ma-
ies veneriennes; découverte qu'il doit
soin qu'il a eu d'éviter les vaines hy-
héses pour s'attacher uniquement à la
rine d'Hippocrate; c'est-àdire, à une
rine qu'on peut veritablement appel-
clef de la Nature.

faut lire le Livre même pour voir
dité des reflexions de l'Auteur; son
e est different des remedes ordinai-
on employe pour la guérison des
veneriens; aussi fait-il des opéra-
s sûres, plus douces, & en mê-
s plus efficaces; ce qui a attiré
à l'Au-

à l'Auteur les témoignages au
que l'on voit au commencem
Livre, dans lesquels les Ap
parlent encore plus en Témo
Approbateurs. Ce remede
mineraux, & M. Sigogne pr
ce n'eſt auſſi que de ce régne-là
vent être tirés les ſecours qu'on
poſer efficacement, non ſeulem
maladie dont il s'agit, mais à
des maladies chroniques & c
Nous voudrions pouvoir raport
preuves; mais les bornes étr
extrait ne le permettent pas, il
ſur ce ſujet le Livre même.
l'Auteur ne prétend pas bannir
decine tous les remedes qui ne
mineraux: il convient qu'il y
caſions où les vegetaux ſont à
il prétend ſeulement que les re
neraux, ſoit métalliques ou au
les ſeuls qui puiſſent enlever le
longues, opiniâtres & rebelles.
jectera peut-être qu'en plusieu
occaſions on a beſoin de reme
chiſſans & humectans; not
ne le nie pas: mais il remarq
habiles Chymiſtes ſavent tirer d
acides du ſein de pluſieurs min
cinés, expoſés quelque tem
diſtilés par un feu moderé:
queurs rafraîchiſſent, & que l

:ertaine quantité, du fer, du cuivre,
étain, de l'antimoine, du vitriol,
que celle qui se tire du vitriol est
que insipide, & a une grande vertu
la vomique, dans les inflammations
reins, de la vessie, & des autres par-
; dans les abscès de la matrice, dans
: du foye & de la rate. Paracelse
:rve que des ulceres malins & invete-
, qu'aucun remede vegetal n'avoit pû
rir, ont facilement cedé aux mineraux.
:l remede plus certain que le fer,
t-on employer dans l'affection hypo-
driaque, dans la mélancolie inveterée,
:ebelle dans les maux de rate, dans
vieilles jaunisses? on sait que les ver-
s opiniâtres, l'épilepsie, les maux de
: perseverans, éludent la force de tous
remedes tirés des herbes, & qu'ils ne
stent pas à ceux qui sont tirés du cina-
. L'usage des remedes antimoniaux
n préparés detruit les abscès internes
profonds, & les fistules occultes: les
:etaux n'y font rien. Il n'y a aucun
iger à craindre des mineraux quand ils
it bien préparés: l'art sait leur enlever
r qualité corrosive & les rendre inno-
is. Tout le monde connoit l'Antihec-
ue de Poterius, qui est de si grand u-
e dans l'hectisie & la phthisie. C'est
composé d'étain & d'antimoine. La
re douce *de vitriol*, après qu'on en a
sépa-

ſéparé le ſel, eſt un remede ſouv
pour les ulceres, pour les plaies, &
les hemorroïdes: & ſi on la donn
térieurement, elle éteint les fievres
doucit les douleurs de la goute, g
l'hydropiſie, la phthiſie, les ulcere
entrailles, & l'écoulement contre
re de toutes ſortes d'humeurs. La
de virriol, quand on en prend pe
quelques jours, appaiſe les douleu
tête les plus vives; elle adoucit l'a
brûlante du ſang, fortifie les entrail
le cerveau. Qu'a-t-on pû trouve
qu'ici de plus efficace que l'alun po
playes, & pour les hemorrhagies,
internes qu'externes: aucun remede
il plus ſûrement, plus promptemen
plus agréablement que les eſprits a
ou autrement *vinaigres métalliques*, é
dre les ardeurs de la fiévre, reſoudre
pituite incommode, arrêter l'impét
té d'une bile allumée? Enfin la do
de tête céde aux teintures d'argent:
obſtructions ſont enlevées par le fer
le mercure; la paſſion hyſterique
ſel d'étain; les inflammations, par
de plomb. Toutes les chaleurs c
nature par les eſprits de vitriol, de
de ſouphre. Notre Auteur qui co
combien les mineraux l'emporten
les vegetaux, n'a eu garde de che
ailleurs que dans ces premiers le re

qu'il a trouvé contre les maladies veneriennes; ce remede n'excite aucune salivation, il ne cause aucun desordre, il détourne doucement l'humeur par les selles ou par les sueurs, & il guérit radicalement: Qualité qui ne manquera pas de lui attirer bien des contradicteurs, mais c'est le sort de tous les bons remedes, que l'on commence à produire,

Quant à la seconde Partie, l'Auteur y prouve invinciblement qu'il y a des voyes plus sûres que la salivation pour guérir les maladies veneriennes; & afin de mettre ses preuves à la portée de tout le monde, il explique d'abord en quoi consiste la nature du mal dont il est question, & il fait voir que c'est dans un acide fixe vitriolique, il s'agit de chasser cet acide qui est assez semblable à celui qui caille le lait; & l'Auteur après être entré sur ce sujet dans un détail de mécanique, qui fait voir en lui une grande connoissance du corps humain, oblige insensiblement ses Lecteurs à convenir qu'il y a d'autres voyes que la salivation pour guérir ces sortes de maladies, & que ces voyes sont plus sûres & plus commodes. L'Auteur ne s'en tient pas aux reflexions théoriques, il vient aux preuves tirées de l'experiente, & il raporte sur ce sujet des exemples averés ausquels il n'est pas possible de resister. *S'il disoit* simplement qu'il a fait

telles & telles cures, on pour
çonner d'exageration ; mais
témoins illustres, & ces témo
eux-mêmes dans leurs appro
qu'il avance. Il n'y a nul m
cela de ne pas se rendre, &
dans cette rencontre autre ch
haiter pour le bien public, si
jalousie de certaines gens con
mede, ne se ralentisse pas si-tô
qu'elle ne sert qu'à en confirm
en plus le mérite.

Lettre de M. MAUGUE, *Conse
cin du Roi, Inspecteur genera
taux de Sa Majesté en Alsace,
publiée par les soins de M.
Professeur en Medecine de l'Un
Strasbourg.* A Strasbourg,
Regnauld Doulssecker. 1721.
in 12. pages 13.

CETTE Lettre de M. Maugue

„ nombre d'autres, qu'on peut, pour „ ainsi dire, considerer comme des Chefs „ d'Ordre, ont gardé là-dessus un pro- „ fond silence; & Avicenne, qui s'est „ le plus attaché à décrire cette maladie, „ ne dit pas un mot de cette prétenduë „ contagion. Ils ne reconnoissent tous, pour cause de la peste (observe M. Maugue) que des exhalaisons élevées de marais desséchés par les chaleurs; des débordemens d'eaux; des pluyes abondantes pendant l'Eté; des vents de Sud; des infections de cadavres, des tremblemens de terre, des alimens d'une mauvaise qualité, des mines, & autres semblables. M. Maugue cite Galien sur ce qui concerne les exhalaisons, les débordemens, les pluyes & les vents. Quant à l'infection des cadavres, il remarque que c'est ce qui excita en 765. la cruelle peste qui ravagea la France: au regard de la mauvaise nourriture, il cite Quinte-Curse, qui dit que ce fut par cette cause que périt une armée des Macedoniens. Aucun ancien (poursuit l'Auteur de la Lettre) ne parle de contagion; & si les Historiens peuvent être admis dans ce conseil, on écoutera Procope, qui a soutenu que la peste n'étoit pas contagieuse, & qu'il en avoit vû la preuve à Constantinople.

Quelques personnes prétendent que le conseil qu'Hippocrate donna aux Athe-

faiſant brûler des forêts ; & c'eſt pour corriger l'air qu'à Narbonne on a deſſeché les marais, c'eſt en quittant des camps mal ſitués qu'on a garanti des armées que les maladies faiſoient périr, c'eſt enfin en tenant les villes propres, ou en abandonnant celles dont l'air ne peut être corrigé par aucun moyen ; que dans les païs du Levant on pourroit ſe délivrer de la peſte.

On cite ici contre la contagion ce qui eſt raporté dans le Recueil des Voyages de Peyrere ; ſçavoir que lorſque la roſée, qui dans le païs dont parle cet Hiſtorien, eſt connuë ſous le nom de goute, vient à tomber, l'air eſt purifié ; en ſorte que la peſte n'eſt plus dangereuſe & qu'il ne meurt perſonne : cette goute (dit M. Maugue) n'a pourtant pas arroſé l'interieur des maiſons pour les purifier, ni ſavonné les linges & les vêtemens de ceux qui les habitoient ; elle a ſeulement dépouillé l'air des corpuſcules malfaiſans, dont il étoit chargé.

Si l'on péſe les raiſons des deux partis, on verra (continuë M. Maugue) que le ſentiment de ceux qui croyent la contagion, eſt rempli de myſteres impénétrables, tandis que l'autre eſt ſimple, clair, naturel, & fournit de grandes lumieres pour le traitement de cette maladie. Au reſte, ſi on remarque que la peſte n'atta-

que d'abord que les miserables, & qu'elle épargne les riches, on aura lieu de juger que la mauvaise nourriture, l'indigence, la malpropreté & le chagrin y ont disposé les corps, & principalement si une mauvaise année, des tems durs, & difficiles ont précedé : dans ce cas le souverain remede sera de fournir de bons alimens, d'adoucir les peines de ces malheureux, de leur procurer les moyens de se tenir plus proprement, &c. Si au contraire, on observe que le riche soit aussi attaqué que le pauvre, & que les saisons ayent été derangées, on doit penser que la disette a moins de part à la peste que l'air qui est la nourriture nécessaire & commune à tous. On entend ici par l'air, les exhalaisons élevées, soit de la terre, soit des marais, soit des cadavres pourris, & mêlées dans l'air proprement dit. C'est dans cette occasion qu'Hippocrate conseille d'allumer des feux.

L'Auteur ajoûte quelques autres Reflexions que nous passons, de peur de nous trop étendre.

M. Chicoineau a donné au Public une excellente Lettre contre le sentiment de ceux qui croyent la peste contagieuse. M. Pye, Anglois a attaqué le même sentiment dans une Dissertation qui est aussi fort estimée. Nous avons parlé de la Lettre de M. Chicoineau dans le Jour-

nal de Mars 1722. p. 278. & de la Dissertation de M. Pye dans le Journal du Mois de Mai de la même année p. 505. En joignant ces deux petits Ouvrages avec la Lettre de M. Maugue, on aura trois Pieces qui ne serviront pas peu à éclaircir la question dont il s'agit.

Il n'a encore rien paru jusqu'ici, non seulement de bon, mais de supportable en faveur de la contagion : il seroit à souhaiter que ceux qui tiennent pour ce sentiment, voulussent bien en apporter quelques preuves, & ne pas se contenter de renvoyer là-dessus, comme ils font, à des faits qui ne sont appuyés que sur des bruits populaires.

Series Numismatum Antiquorum tam Græcorum quam Romanorum, cum elencho Gemmarum, statuarum, aliarumque id genus antiquitatum, quæ non minore sumptu, quam labore summo congessit GUILLELMUS Baro DE CRASSIER. C'est-à-dire : *Suite des Médailles qui sont dans le Cabinet de M. le* BARON DE CRASSIER. A Liege, chez Guillaume Barnabé, 1721. In 12. pages 360.

IL est des Curieux qui, ayant amassé un grand nombre de Médailles & d'autres monumens antiques, ne les font voir aux *Sçavans* qu'autant qu'ils croyent que cela

est

est nécessaire, pour que l'on sache qu'ils ont un grand nombre d'antiques, & qu'entre ces antiques ils possedent des pieces très-rares. M. le Baron de Crassier, n'est point du nombre de ces Curieux, il se fait un plaisir de communiquer aux Sçavans les pieces les plus rares qu'il a dans son Cabinet, & pour que son thresor d'antiques soit plus connu, il donne dans ce Volume la suite des pieces qui le composent : Il commence par les Medailles d'or, de-là il passe à celles d'argent, puis il vient à celles de cuivre, qu'il partage en trois classes, suivant la division ordinaire. Il raporte par rapport aux Médailles de chacun de ces métaux, 1. les Médailles Gréques, 2. celles des familles Romaines, 3. celles des Empereurs, 4. les Médailles Gotiques, & celles qui ne sont point connuës. Il a soin de marquer celles qui sont rares. Après les Médailles, viennent les poids Romains, les pierres gravées, les sceaux, les statuës, & d'autres monumens antiques. M. le Baron de Crassier se reserve de donner dans un autre Ouvrage la description des Tableaux des meilleurs Maitres, & des anciens Mss. qui sont dans son Cabinet.

Oeuvres de M. de TOURREIL, *de l'Academie Royale des Inscriptions & des Belles-*

les-Lettres, & l'un des quarante de l'Academie Françoise. A Paris, chez Brunet, grande Salle du Palais, au Mercure-Galand. 1721. In 4. 2. Vol. I. Vol. pagg. 532. II. Vol. pagg. 733.

L'HONNEUR qu'ont fait à M. de Tourreil les Ouvrages qu'il a lui-même publiés, & l'empressement avec lequel on les a demandé après sa mort, ont fait croire que le Public verroit avec plaisir un Recueil complet des Oeuvres de cet illustre Académicien. Le sçavant Editeur, qui a fait une recherche exacte, tant de celles qui avoient déja paru & qui sont éparses en plusieurs Volumes, que de celles qui n'avoient point été imprimées pendant la vie de l'Auteur, les distribuë en cinq classes. La premiere comprend diverses Pieces, à la tête desquelles on voit deux Discours qui ont remporté le prix de l'éloquence au jugement de l'Académie Françoise en 1681. & en 1683. " Ce sont (dit l'Editeur) les coups
„ d'essais de M. de Tourreil; mais quoi-
„ qu'il fût extrêmement jeune lorsqu'il
„ les composa, on ne laissa point d'y trou-
„ ver de grandes beautés, qui annon-
„ çoient déja ce qu'il devoit être un jour.
„ Ces Pieces, bien que très-inferieures à
„ celles que M. de Tourreil donna dans
„ *la suite*, eurent pourtant un grand

„ suc-

„ succès lorsqu'elles parurent, & furent
„ jugées fort superieures à cinquante
„ autres qui disputeient alors le même
„ prix.

Le Discours que l'on trouve ensuite est celui que l'Auteur prononça dans l'Académie Françoise le jour de sa reception. La modestie de M. de Pontchartrain, alors Controlleur General des Finances, & depuis Chancelier de France, obligea l'Académicien à retrancher l'Eloge qu'il avoit fait du Ministre, en prononçant ce Discours à l'Académie. Dans cette Edition on a rendu à la Harangue un de ses principaux ornemens, en y faisant entrer cet Eloge.

Le quatriéme Discours, est une réponse que fit M. de Tourreil aux Deputés de l'Académie Royale de Nîmes, après qu'ils eurent remercié l'Académie Françoise de l'association qu'elle leur avoit accordée. Dans le Discours suivant l'Orateur répond aux remerciemens que M. l'Abbé Boileau fit à l'Academie, quand il y prit seance pour la premiere fois. Le sixiéme Discours est encore une réponse faite par M. de Tourreil, à M. l'Evêque de Strasbourg, à present Cardinal de Rohan; lorsqu'il eut fait son remerciement à l'Académie. A l'occasion de M. Perrault, auquel M. le Cardinal de Rohan a succedé, l'Académicien parle de la fa-

meuſe diſpute au ſujet des anciens & des modernes : " Il l'examine en homme
„ neutre, évite ſoigneuſement toute ex-
„ tremité, tient la balance égale entre
„ les modernes & les anciens, rend aux
„ uns & aux autres la juſtice qui leur eſt
„ dûë, & prend enfin ſon parti avec tant
„ de moderation & tant de ſageſſe, qu'il
„ y a lieu de croire, ſelon l'Editeur,
„ que toutes les perſonnes équitables ſe
„ rangeront à ſon avis.". Cette Piece eſt ſuivie de l'Epitre dédicatoire, que M. de Tourreil compoſa en ſon particulier pour le premier Dictionnaire de l'Academie Françoiſe, pendant que cette Compagnie en Corps travailloit à en compoſer une; & du compliment que M. de Tourreil fit au Roi Louïs XIV. en lui preſentant le Dictionnaire. Voici comme finit ce Compliment :

„ Tout ce que les plus vifs ſentimens
„ peuvent ſuppléer, nous oſons dire que
„ nous l'avons. Le cœur, Sire, nous
„ paroît bien plus propre que l'eſprit, à
„ nous acquiter de ce que nous devons
„ au Souverain, au Heros, au Bien-
„ faicteur. Et quelques expreſſions que
„ le génie puiſſe nous fournir, la verité
„ nous force à reconnoître, qu'elles ne
„ peuvent repreſenter que très-foible-
„ ment, l'amour, la reconnoiſſance, le
„ reſpect & l'admiration, dont nous
„ rem-

„ remplit le Roi le plus parfait que le
„ Ciel ait jamais donné à la terre.

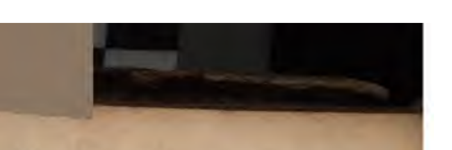
Cette premiere Partie du Recueil est terminée par deux Pieces de Poësies Latines. La premiere est l'Inscription qui a été gravée sur le piedestal de la Statuë qui est au milieu de la Place de Vendôme. La seconde, qu'il composa à l'âge de 18. ans, est une description de la Maison de M. de Fieubet, Conseiller d'Etat ordinaire, & Chancelier de la Reine Marie-Therese d'Autriche. Quoiqu'on puisse reprocher au jeune Poëte de s'être quelquefois laissé entraîner à son feu, il paroît presque par tout aisé, naturel & élégant. Il décrit ainsi un jet d'eau :

Fusa per occultos deducitur unda meatus;
Ignotum sibi quærit iter, mox læta reperto
Proruit, & tumidas dispergit in aëra fluctus.

Il dépeint ensuite des oiseaux enfermés dans une voliere, qui mêlent leur ramage au bruit des eaux.

Non procul alituum, salientibus accinit undis,
Garrula gens, captiva quidem, conclusaque septis.
At dudum innatæ sibi libertatis amorem
Dedidicit silvas dedignatura patentes.

Ces heureuses dispositions pour la Poësie Latine n'empêcherent point que l'Au-



teur ne s'en détachât de bonne heure : il se persuada que comme les Romains n'écrivoient point autrefois en Grec, les François ne doivent point aujourd'hui écrire en Latin, mais consacrer ce qu'ils ont de génie & de talent, à illustrer leur Nation, & à perfectionner leur Langue.

Les Essais sur vingt Questions de Jurisprudence ont été composés pour M. le Comte de Pontchartrain, depuis Secretaire d'Etat, qui commençoit à s'appliquer à l'étude du Droit. Cet Ouvrage parut pour la premiere fois en 1694. mais l'Auteur avoit voulu traiter ses sujets d'une maniere plaisante; & comme le plaisant ne naissoit point du fond des choses, il avoit été obligé de le chercher dans les expressions. Ces affectations firent un grand tort à l'Ouvrage. M. de Tourreil, toûjours attentif à profiter de la critique, a refondu les essais; il n'a rien épargné pour leur donner une meilleure forme. Le plus grand avantage qu'on en puisse tirer est, d'y apprendre que les matieres qui paroissent les plus séches, peuvent être traitées non seulement avec netteté & avec force; mais encore avec élegance & avec grace.

Le principal Ouvrage de M. de Tourreil est la traduction de plusieurs Harangues de Demosthene. Il publia en 1691 la premiere Philippique, les trois Olynthien

thiennes, & la Harangue sur la paix. On donna de grandes loüanges à ce coup d'essai; mais elles furent mêlées de quelques critiques. On prétendit que c'étoit moins une traduction qu'une paraphrase. Son éloquence bien opposée à celle de l'original, " étoit ornée, fleurie, brillan-
„ te, pompeuse, & bonne seulement
„ pour la parade & pour la montre. Ces observations des Critiques inspirerent à M. de Tourreil une nouvelle ardeur. Il reforma les cinq Harangues, il y en ajoûta six autres; il les publia en 1701. Quoique le Traducteur s'y fût prescrit des regles plus étroites, il ne laissoit point de s'y donner encore de grandes libertés. Les admirateurs des anciens le blâmoient de ce qu'il vouloit avoir plus d'esprit que Demosthene; les Partisans des modernes le louoient d'avoir rectifié son original en quelques endroits, & de lui avoir prêté des beautés en plusieurs autres. M. de Tourreil ayant pris de nouveaux principes sur la traduction, regarda ces éloges comme des censures. Il refondit pour la troisiéme fois son Ouvrage. C'est en ce dernier état qu'il paroît dans cette nouvelle Edition: " Il s'y renferme dans les
„ bornes de la traduction la plus severe;
„ il s'attache exactement à son texte, dit
„ l'Editeur, sans jamais se permettre ni
„ retranchement ni addition. Fidele par

„ tout au ſens, il ne l'eſt gueres moins „ à la lettre; il s'en approche le plus „ près qu'il peut, & ne manque point „ d'en prendre les tours, les figures, les „ nombres mêmes, & la cadence, tou- „ tes les fois que le génie de notre Lan- „ gue le comporte; mais je ne ſçai, „ ajoûte l'Editeur, ſi l'on ne trouvera „ point qu'en quelques endroits il outre „ la fidelité; & que voulant éviter un „ excès, il ſe jette dans un autre. "

L'Auteur n'a point retouché la Préface hiſtorique qu'il a mis à la tête des Philippiques. Les Critiques conviennent que c'eſt un des plus beaux morceaux que nous ayons en notre Langue. Ils ſouhaiteroient néanmoins que les agrémens euſſent été répandus avec moins de profuſion, en quelques endroits. Cette Préface & les Philippiques, compoſent la troiſiéme claſſe des Oeuvres de M. Tourreil.

Comme la Harangue d'Eſchine contre Cteſiphon, & celles de Demoſthene pour Cteſiphon, ſont des Pieces qui n'ont point encore paru, non plus que la Préface, qui eſt avant ces deux Harangues, nous en rendrons un compte particulier dans un autre Journal.

Diſſertation ſur l'origine des maladies épidémiques, & principalement ſur l'origi-

ne

de la peste, où l'on explique les cau-
de la propagation & de la cessation de
te maladie. A Montpellier, de l'Im-
imerie de Jean Martel, &c. 1721. In
pages 118.

nous reste à rendre compte des six
rniers Chapitres de cette Dissertation,
lesquels M. Astruc recherche avec la
cité & l'exactitude qui lui sont ordi-
es, les causes qui produisent la peste
le Levant, la maniere dont elle se
nd dans l'Asie, & est enfin appor-
en Europe, & les circonstances qui
tribuent à sa propagation & à sa ces-
n.

)n ne peut douter, que comme cha-
Païs a des plantes & des animaux
lui soient particulieres, & qui pour
e raison se nomment *endémiques*,
t-à-dire, *nées dans le païs*, *affectées au*
. Telle est la maladie appellée *plica*,
rapport à la Pologne; le scorbut, par
port aux peuples du Nord; la lépre,
rapport à l'Egypte & à la Syrie; la
ole, par rapport à l'Amerique, &c.
Auteur, sur ce principe, soutient que
este doit être regardée comme une ma-
e particuliere ou *endémique* à l'Egyp-
à l'Ethiopie, à la Perse, aux Indes,
qui naît dans ces divers Païs; quoi-
elle ne puisse jamais naître en Europe.
Quant

Quant aux causes qui produisent ce
ladies propres à certaines contrées
Astruc prétend qu'elles sont à pe
les mêmes que celles qui y prod
certaines plantes, & certains ani
particuliers; c'est-à-dire, que tou
dépend de la constitution de l'air qu
respire, de la qualité des fruits qui y
sent, de la nature des animaux qu
y mange, du vice des eaux qu'
boit, & du régime de vivre qu'on y ob

Pour donner plus de jour à cett
plication, l'Auteur établit ces deux
cipes: 1. Que la peste est une ma
qui ne differe des fievres malignes,
par le degré de la malignité de la
qui la produit. 2. Que les fievres
gnes sont plus ordinaires & plus cr
dans les païs chauds, que dans les
froids; en Languedoc, par exem
qu'en Flandre. De-là il tire ces
conséquences: 1. Que les mêmes c
[redacted]

ils respirent est chargé d'une plus gran-
quantité d'exhalaisons élevées par l'ex-
sive chaleur, & que ces exhalaisons ont
molecules plus grossieres, plus massives,
peut-être même d'une nature singuliere.
Que les fievres malignes produites par
causes dans le Levant, doivent être
s meurtrieres que celles du Languedoc,
ns une proportion beaucoup plus gran-
que celles du Languedoc ne le sont à
ard de celles de la Flandre, à cause de
difference de la chaleur qui régne dans
divers climats; & que ces fievres ma-
ies doivent être plus contagieuses,
t-à-dire, se répandre plus vîte & se
nmuniquer plus loin. Il s'ensuit de
t cela (dit l'Auteur) que ces fievres
ignes, plus cruelles, plus meurtrieres
lus contagieuses que celles de l'Euro-
ne different en rien de la peste, ou
la peste même, & qu'en expliquant
nment elles naissent chez les Orien-
, on a expliqué en même tems
ment la peste y commence, &
rquoi elle ne commence que là. M.
uc a soin d'éclaircir par des notes
ginales certains faits qu'il se conten-
'articuler simplement dans son texte.
our donner une idée de la maniere
la peste se répand en Asie, & de là
enfin apportée en Europe, l'Auteur
ourt les differentes révolutions arri-
vées

vées aux Etats qui renferment ou qui av
finent les Païs où naît la peste; il mo
tre les routes qu'elle a tenuës pour se co
muniquer, tant sous l'Empire des Per
que sous celui des Romains, & rapp
en peu de mots ce qu'il a détaillé sur c
plus au long, dans la Partie historique
cette Dissertation. A present (contin
t-il) l'Empire Turc doit être regar
comme la source de toutes les pestes c
ravagent l'Europe; parce que la cont
gion se soutient toûjours dans les Et
du Grand-Seigneur, où elle est con
nuellement entretenuë par le retour d
Pelerins de la Méque, & par la tr
grande sécurité des Turcs, qui ne pre
nent là-dessus aucune précaution. M. A
truc explique plus particulierement la m
niere dont les Caravannes, qui arrivent
tous côtés dans cette Ville d'Arabie, s'
fectent les unes les autres.

Le venin pestilentiel (dit l'Auteur)
infectant ceux ausquels il se communic
d'abord, se multiplie & s'augmen
Mais quelle qu'en puisse être l'activi
elle est toûjours diversement modifiée
les diverses circonstances où il agit,
par les differentes dispositions qu'il r
contre, dont les unes la fortifient &
autres la ralentissent. M. Astruc s'ap
que à le prouver par l'exemple des pl
tes & des animaux, dont la product

avorisée par certaines circonstances,
npêchée par certaines autres. Si des
(ajoûte-t-il) capables d'une certaine
entation ou affinés à un certain point,
ent faire lever les semences des plan-
& faire éclore les œufs des insectes;
des dispositions contraires s'opposent
s mêmes effets : il doit y avoir aussi
les liquides ausquels se mêle le venín
lentiel, & dans ceux sur lesquels il
, des dispositions particulieres, qui
ugmentent ou qui en rallentissent l'ef-
ité. C'est uniquement par là (con-
ë-t-il) qu'on peut expliquer pourquoi
este se répand tantôt vîte, tantôt len-
ent; pourquoi elle est très-meurtrie-
n certaines Villes & en certains tems;
eu qu'elle est plus benigne en d'autres
oits & en d'autres saisons; pourquoi
s'accroît & diminuë diversement, &
enfin tout-à-fait; pourquoi elle n'at-
e que les hommes, sans se commu-
er aux animaux, &c.
es dispositions qui modifient diverse-
t l'action du venin pestilentiel se re-
ent (selon l'Auteur) à celles de l'air
s corps infectés. L'air n'agit que par
ualités sensibles & par les exhalaisons
il est chargé. La chaleur de l'air
uble l'activité du venin pestilentiel,
subtilisant, en augmentant la transpi-
n des corps infectés, en portant les
ato-

atomes contagieux à une plus grande d
tance, en ouvrant & dilatant les po
des corps non encore attaqués. M
d'un autre côté cette même chaleur
l'air diminuë l'effet du venin pestilenti
en subtilisant les humeurs, qui par
sont plus difficilement épaissies & coag
lées par ce même venin; & en ouvra
les pores des corps infectés; ce qui fa
lite la dissipation du venin qui s'y est i
sinué. M. Astruc fait voir comme
l'humidité de l'air est encore plus fâche
se que sa chaleur, & rend la peste p
communicable & plus meurtriere,
contribuant par l'intermède des gou
imperceptibles d'eau, au mélange p
intime des corpuscules pestilentiels av
l'air; en relâchant les parties solides,
ralentissant la circulation du sang, en
reciſsant les pores de la peau. Mais
plus grand inconvenient, par rappor
a température de l'air, est lorsqu'il
rouve en même tems chaud & humi
comme lorsque les vents marins ou
ans soufflent en Provence & en Lang
oc. Quant aux exhalaïsons (ajoûte
Astruc) elles contribuent aussi à répan
z à multiplier la peste, en s'accroch
ar leurs atomes insensibles aux corp
ules pestilentiels, les soûtenant en l
en facilitant la dispersion; de mêm
eu-près que les sels acides de l'eau fo

nt à tenir ſuſpenduës & à répandre
ce *menſtruë* les particules de l'argent
e a diſſous.
s diſpoſitions favorables à l'action
nin peſtilentiel, & dépendantes de
particulier des perſonnes infectées
en grand nombre. L'Auteur ob-
en general que ceux-là ſont plus
ptibles de la peſte, & d'une peſte
violente, qui ont les pores plus
rts, en qui la circulation des li-
rs eſt plus gênée & plus ralentie
des obſtructions, qui ont les hu-
s plus épaiſſies, qui ont le ſang plus
plus ſalin, & plus dénué de par-
alſamiques.
r la raiſon des contraires, l'air froid,
t pur doit arrêter les progrès de la
, & elle doit attaquer plus difficile-
& plus foiblement ceux qui ont le
de la peau, du nez & des pou-
plus ſerré, les couloirs plus ou-
, la circulation plus libre, les hu-
s plus ſubtiles, plus coulantes,
ures, plus douces & plus balſamiques.
. Aſtruc s'occupe dans ſon dernier

que la police y fait observer; 2. pa
que la contagion ayant enlevé les su
les plus susceptibles, il ne reste pres
plus que des gens plus robustes, mie
constitués, & mieux nourris; 3. pa
qu'on s'accoûtume peu-à-peu à l'acti
du venin, jusqu'à n'en plus ressentir
impressions; 4. par la desinfection exa
que l'on fait de chaque Ville, lorsque
peste y est sur sa fin. A l'égard de
cessation de la peste dans l'Europe ap
un certain tems, l'Auteur l'attribuë
trois differentes causes: 1. aux cessatic
particulieres dont on vient de parle
2. à l'affoiblissement du venin pestilent
qui dégenere peu-à-peu en Europ
3. enfin à une alternative ou successi
subite des temperatures contraires, c
arrivent à l'air, & qui par le contra
des qualités opposées, détruisent la fo
me du venin pestilentiel.

Nous ne faisons qu'effleurer ces dif
rens points, sur lesquels les Lecte
pourront avoir recours à la Dissertati
même, qui mérite d'autant mieux d
tre lûë en entier, que c'est l'Ouvr
é plus solidement & le plus purem
écrit que nous ayons vû jusqu'ici,
une matiere si serieuse & si inter
ante.

ystême du mouvement, par M. DE G
M

HES, *Chanoine Régulier de Sain-*
›ix de la Bretonnerie. A Paris,
Jean Michel Garnier, Impri-
-Libraire, ruë Galande, près la
Maubert. 1721. In 12. pagg. 122.

questions qui regardent le mou-
ent en general, sont très-diffici-
esoudre. Notre Auteur s'en pro-
eux dans ce petit Ouvrage. La
re, ce que c'est que le mouve-
la seconde, ce qui peut produire
ivement, & de quelle maniere il
munique.

le Gamaches ayant posé pour prin-
ie les corps ne sont que de l'éten-
k que toutes leurs proprietés se ré-
à des figures & à des changemens
port de distance, conclut de-là que
ere ne nous offre rien que de pas-
que nous n'avons droit d'attribuer
orps qui s'arrangent entr'eux dans
lre déterminé, que la même vertu
ous attribuerions à leurs images ap-
is dans un miroir où nous leur ver-
prendre le même arrangement.
le mouvement dans le Systême de
Auteur est purement relatif. Si un
(dit-il) étoit absolument en mou-
it, il faudroit qu'il eût quelque
intime, ou du moins quelque
n externe qui le distinguât de ceux
qu'on

qu'on regarde comme en repos, & c'e
ce qu'on ne peut admettre dans les prin
cipes de la nouvelle Philosophie, qui n
reconnoît dans la matiere nulle force
nulle tendence, nul principe actif. L'ef
fet de la volonté de Dieu, qui seul peut
mouvoir les corps, ne peut être ni une
qualité intime, ni une nouvelle entité
ajoûtée à la substance des corps mûs.
Le mouvement n'est donc qu'un simple changement de rapports de distances; changement nécessairement réciproque.

L'Auteur ajoûte qu'on ne peut déterminer l'état des corps par aucune relation externe, quand on suppose qu'il n'y a point d'autre étenduë que celle de la matiere; parce qu'il n'y a point dans ce Systême de lieu fixe & immobile aux differentes parties duquel les corps mus soient successivement appliqués. La masse totale de la matiere ne peut être en mouvement, puisqu'elle n'a point de relation à quelque chose d'exterieur. Quand ces parties changent entr'elles de rapport de distance, le mouvement est nécessairement réciproque, & ne peut être attribué aux uns plûtôt qu'aux autres que par supposition.

A ces raisonnemens l'Auteur en joint un, dont voici la substance. La conservation des Etres créés est une création con-

continuellement réïterée : Or dès que Dieu reproduit un corps en le mettant dans une nouvelle ſituation à l'égard du reſte de la matiere, il faut qu'il reproduiſe auſſi le reſte de la matiere, en lui faiſant changer de ſituation à l'égard de ce corps. Enſorte que tout ce qu'on peut alors ſuppoſer d'un côté, on peut également le ſuppoſer de l'autre.

De cette propoſition que tout mouvement eſt relatif, l'Auteur tire la reſolution de la ſeconde queſtion. C'eſt que ſi tous les mouvemens ſont reſpectifs, la vertu motrice n'eſt ni la qualité d'un corps ni celle de l'autre ; le principe du mouvement eſt un principe general, qu'il ne faut changer que dans la volonté toute-puiſſante d'un Etre ſuperieur, qui range à ſon gré toutes les parties de l'Univers, & qui met entr'elles tous les rapports que bon lui ſemble. Un corps n'eſt que la cauſe occaſionnelle du mouvement d'un autre corps, & leur rencontre eſt la cauſe de la diſtribution du mouvement.

M. de Gamaches promet un autre Ouvrage ſur le mouvement. Le Public le verra avec plaiſir.

Extrait d'une Lettre de M. VIDAL, Docteur en Médecine, écrite de Verdun ſur Garonne le 9. Mai de cette année, à M.

ANDRY, *Docteur Regent de la de Médecine de Paris, sur une épidémique, qui regne depuis p Païs là.*

DEPUIS environ un mois, dans ce Païs une maladie é que, qui se manifeste par un froid qui dure quatre heures e à ce froid succede une vive dou côté, puis une grande difficulté d rer, une toux séche, qui est ac gnée de crachement de sang, une f lente, une rougeur au visage, douleur de tête presqu'insupportab quelquefois suivie de délire, un ment de tout le corps, & une c avec ardeur & tension aux lombes forme sur la langue une croûte blan qui paroît constamment au comr ment, & qui augmente à proporti le mal prend des accroissemens; tours de la fiévre sont fort bisarre reprennent souvent avec de legers f qui finissent bientôt; mais qui so vis d'une chaleur acre & cuisan d'une fiévre des plus fortes; le ra de près & la mort précipitée en est tastrophe, si on n'a le soin de l venir par des remedes prompts & entendus; il est assez rare que le lades soient sans jetter des vers pa

ır bas, & quelquefois par ces
endroits, & l'experience nous fait
oître que c'est à cette indication que
devons borner nos vûës, & qu'il
rien ici de plus mal entendu que
amuser à saigner les malades, puis-
n'en retirent aucun avantage, &
l'on perd inutilement son tems;
précieux qui échappe & dont on
orce en vain de réparer la perte
la suite; puisque le malade meurt
inément, au grand étonnement de
le monde.
uoique je me sois apperçu de bon-
ıeure, de l'apparence trompeuse de
nal, & que bien à propos pour les
ades, j'aye suivi le bon parti, en
lant sans delai les premieres voyes,
nêlant toûjours des remedes contre
vers, je n'ai pû empêcher que plu-
rs malades même des plus robustes,
soient morts en peu de tems, ce qui
ausé une consternation dans toute
e Ville, & qui a fait soupçonner à
voisins, que nous pourrions bien
dans le cas de la contagion; c'est
ırquoi, pour dissiper ces faux bruits,
pour travailler à soulager efficace-
nt ceux qui étoient attaqués du mê-
mal, nous avons requis l'autorité
Magistrats pour faire l'ouverture du
avre d'une personne que nous ne

pouvions ſoupçonner avoir été atteinte d'aucune autre indiſpoſition, & qui étoit morte en quatre jours, dans la fleur de ſon âge. Pour éviter le détail inutile de tout ce qui s'eſt paſſé à l'ouverture de ce cadavre, je vous dirai, Mr, que nous n'avons point vu d'inflammation à la plevre, ni aux poumons; nous avons trouvé les inteſtins farcis de matiere bilieuſe fort tenuë & fort coulante, dans laquelle ſe trouvoient mêlés des vers *ſtrongles*, comme vous les appellez dans votre Traité, & en aſſez grand nombre, ſans y comprendre un gros peloton de ces inſectes, qui étoit ſorti par les ſelles la veille de ſa mort: ces vers étoient preſque tous blancs, & d'une longueur prodigieuſe, par rapport à leur eſpece. Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'eſt qu'ayant voulu examiner le cœur, nous y découvrîmes deux vers à côté l'un de l'autre, d'un pied de long chacun, l'un de leurs bouts étoit contenu dans le ventricule gauche du cœur, & par l'autre ils s'allongeoient dans la grande artere, d'où on les retira à peu près comme on tire une épée de ſon fourreau. Il ne me paroît pas que cette obſervation ait encore été faite, il me ſemble qu'Ethmuller ni Sennert, qui ſont fort prolixes a raporter des faits extraordinaires, n'ont rien avancé de ſemblable;

&

-même, Mr, vous ne parlez dans
Traité que d'un petit ver du cœur
ne quelquefois la mort soudaine:
rai que vous citez *Vidius*, qui par-
e maladie épidémique, qu'il dit a-
é causée par des vers au cœur;
omme je n'ai point cet Auteur, je
à m'assurer si ces vers du cœur qui
ent la maladie dont il fait mention,
t semblables aux nôtres; en cas
la soit ainsi, notre observation sera
firmation de la sienne. Quoiqu'il
t, un cas aussi surprenant peut don-
eu à plusieurs questions qui ne me
sent pas peu embarrassantes: on peut
nder 1o. si ces vers étoient dans le
avant la premiere attaque du malade,
s y étoient, comment le malade pou-
vec de tels hôtes, jouïr d'une parfaite
? Ou s'ils n'y étoient pas, comment
quatre jours ils ont pû prendre un
issement si considerable? 2o. Si cette
die est curable dans le cas pre-
? 3o. Comment est-ce que le ma-
n'a pas été sujet à la palpitation de
r? 4o. Comment ils ont pû se
enir dans ce lieu malgré les batte-
s & la force du cœur, qui, selon le
l de Borelli, est capable de surmon-
ne résistance de 3000 livres? Je me
que vous voudrez bien me marquer
ue vous pensez d'une observation
 aussi

auſſi extraordinaire. Si vous doutiez de la verité du fait, je pourrois vous en donner des preuves authentiques ; l'ouverture ayant été faite en preſence de notre premier Conſul & de ſix Chirurgiens de cette Ville.

VIDAL, Docteur en Medecine.

A Verdun ſur Garonne, ce 9. Mai, 1722.

ΟΡΘΟΔΟΞΟΣ ΠΑΛΑΙΑΣ ΕΛΛΑΔΟΣ ΑΚΟΛΟΥΘΙΑ. Orthodoxa veteris Græciæ Officia, Officium Quadrageſimale recognitum & caſtigatum ad fidem præſtantiſſimi codicis Barberini, in Latinum Sermonem converſum, atque Diatribis illuſtratum curâ & labore D. ANGELI MARIAE QUIRINI Veneti, Abbatis S. Mariæ de Florentiâ Sacr. ind. & Rit. conſult. ac S. R. & univ. Inquiſ. qualific. Tomus I. *C'eſt-à-dire : Office orthodoxe de l'Egliſe Gréque, premiere Partie, qui comprend l'Office de Carême ; revû, corrigé ſur un Mſſ. de la Bibliotheque Barberine, & mis en Latin avec des Diſſertations. Par* D. Angelo Mar. Quirini, *Abbé de Sainte Marie de Florence.* A Rome, chez Gal. Chracas, 1721.

LES Livres d'Italie viennent ſi difficilement juſqu'à nous, que pour annon-

cer au Public le grand Ouvrage de D. Angel. Mar. Quirini, nous avons été obligés de nous servir de l'Epitre dédicatoire & de la Préface, qui nous sont tombées entre les mains. Le but de l'Auteur est de donner une Edition exacte des Offices de l'Eglise Gréque; dans cette vûë il fera faire son Edition sur des Mss. qui n'ont point été corrompus par les Grecs Schismatiques. Cette précaution est d'autant plus nécessaire, qu'il y a déja long-tems que le célébre Leo Allatius s'est plaint dans plusieurs endroits de ses Ouvrages, de ce que les Grecs avoient corrompu leurs Livres de Prieres, par attachement aux principes du Schisme, & par haine contre l'Eglise Romaine. Vis-à-vis du texte Grec Dom. Quirini met la Version Latine qu'il en a faite. Cette Version lui aura sans doute coûté beaucoup de peines. A la tête de chaque Volume il y a des Dissertations, pour éclaircir ce qui demande quelque explication.

L'entiere execution de ce grand Ouvrage sera d'autant plus de plaisir au public, que l'on trouve dans ces Offices, non seulement les cérémonies & les prieres de l'Eglise Gréque, mais encore ses dogmes, dont on peut tirer de grands avantages, contre les Grecs Schismatiques, & contre les Heretiques des derniers siecles.

Dissertation sur la nature & la cause de la peste, avec un Traité de sa curation; dans lequel on trouvera tous les moyens de précaution pour s'en préserver. La méthode la plus simple pour guérir les bubons, charbons & pustules malignes, & la maniere de composer les remedes. Par M. ANDRE' JOSEPH LORIN, *Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier, Medecin agregé au College de Dijon.* A Dijon, de l'Imprimerie d'Arnauld Jean Baptiste Augé, ruë de la Portelle, à la Bible sacrée. 1721. *Vol.* in 12. *pp.* 124.

DEux Parties composent ce Livret, la premiere est une Dissertation sur la nature & la cause de la peste, & la seconde un petit Recueil de receptes pour guérir la peste; lequel est précedé de quelques préceptes generaux touchant le traitement de cette maladie, recueillis de divers Livres. Pour donner une idée de cet Ouvrage, les remarques suivantes suffiront: 1o. L'Auteur définit la peste une maladie épidémique & très-contagieuse, qui à l'égard des symptomes ne differe des autres maladies que par la malignité; 2o. il suppose la contagion sans en donner aucune preuve; 3o. il prétend que cette qualité contagieuse distingue la peste d'avec les fiévres malignes, la petite verole

&

& les *morbilles*, qui (dit-il) ne sont jamais contagieuses; 4o. ce qui fait (selon lui) la contagion de la peste, sont des *miasmes*, c'est à-dire, des corpuscules contagieux, qui portent la corruption; miasmes indissolubles, qui ne sont point de purs sels, qui ne consistent pas non plus en un ferment, les fermens (dit-il) étant des êtres de raison; miasmes enfin qui sont des particules d'antimoine sous la forme d'un corps herissé de toutes parts; on trouve dans ce mineral (à ce qu'il assure) toutes les parties nécessaires à la cause pestilentielle, sçavoir, la roideur, l'activité & l'indissolubilité: Quant à la forme herissée, il la fait venir d'une modification qui survient dans la suite des tems aux parties insensibles de l'antimoine, lorsque les pluyes ont répandu sur la Terre une quantité considerable de sels acides élevés de la mer.

5o. Cette generation de miasmes pestilentiels dont l'antimoine est la matiere, se fait (à ce qu'il dit) par le moyen de la chaleur, lorsque les sels acides marins répandus sur la terre, par les pluyes, ont eu le tems de la pénétrer, & de s'insinuer légerement dans les interstices des lames sulphureuses & métalliques de l'antimoine, ce qui en fait des corps herissés de toutes parts.

6o. Notre Auteur ne donne point cette gene-

generation comme une conjecture, c'eſt ſelon lui une choſe certaine; en voici (dit-il) la démonſtration: „ La terre „ étant échauffée, ſoit à l'occaſion de „ quelque fermentation interieure, ſoit „ par rapport à l'ardeur des rayons du „ Soleil, elle laiſſe échaper abondamment „ les humidités dont elle étoit imbuë, „ & par conſéquent elle ouvre ſon ſein: „ l'air le plus proche de ſa ſurface étant „ preſſé par le poids de l'atmoſphere, en „ pénétre juſqu'aux moindres ouvertu-„ res, tant pour y dépoſer le nitre qui „ la rend fertile, que pour preſſer les „ ſucs qu'elle contient, & les faire mon-„ ter dans les fibres ligneuſes des plan-„ tes; la matiere du premier & du ſecond „ élement y circule avec rapidité: tout „ conſpire alors à ébranler les differens „ corps qui s'y rencontrent, pour en é-„ lever les exhalaiſons utiles ou dange-„ reuſes, ſuivant la nature des corps „ d'où elles ſortent. La matiere du pre-„ mier élément ne pouvant pénétrer „ avec la même facilité les pores des „ ſouphres, & des parties métalliques „ de l'antimoine, à cauſe du mouve-„ ment *vortiqueux*, qui lui eſt ſurvenu, „ les entrechoque dans leurs parties late-„ rales: l'acide du ſel marin, qui par le „ mouvement de liquide s'eſt inſinué à „ la faveur des pluyes, dans l'interſtice

de

„ de ces lames sulphureuses & métalli-
„ ques, où la matiere subtile fait effort,
„ étant agité par cette même matiere, &
„ pressé par les secousses du ressort de
„ l'air, s'y insinuë de plus en plus, &
„ les écarte insensiblement les unes des
„ autres; de maniere que ces parties
„ sulphureuses & métalliques qui for-
„ moient de petits corps unis, ne for-
„ ment plus que des corps herissés, à
„ l'occasion de l'écartement de leurs par-
„ ties oblongues, rameuses & crochuës,
„ capables de trancher, diviser & dé-
„ chirer, suivant les differens mouve-
„ mens dont ils seront agités, & par con-
„ séquent très-propres à charpir ou divi-
„ ser les parties balsamiques du sang des
„ animaux, & procurer la corruption,
„ tant dans les parties solides que fluides
„ de leurs corps, lorsqu'ils s'éleveront
„ dans l'air, & s'insinuëront dans leur sang.

Voilà ce que l'Auteur appelle une démonstration; nous aurions pû nous dispenser de le raporter, mais il faut faire connoître un Livre; c'est le devoir d'un Journaliste. Selon ce principe nous devrions raporter aussi l'usage que notre Auteur fait de son hypothese de l'antimoine, pour expliquer d'où vient que la peste cause en France, en Angleterre & dans les païs situés au même parallele, plus de ravages pendant l'Eté que pen-

tunio nostro erudiantur posteri, nec d
pertam licet curationem, empiriorum
cuilibet causæ vel dissimili adaptare
gant. Nous ajoûterons à cet ex
celui de la Ville de Marseille,
même tentative n'a pas été plus he
se. Le 1. Août les Srs. Sicard p
fils, Medecins de cette Ville-là, v
à l'Hôtel de Ville dire à Messieu
Echevins, qu'il n'y avoit point à d
que la peste ne cessât si l'on voul
servir du moyen qu'ils avoient à p
ser, qui étoit d'acheter quantité d
gots & de sarmens, de les faire me
monceaux de distance en distance le
des murs de la Ville, le long du C
dans les Places publiques, & aux c
fours, d'obliger chaque particulier
mettre aussi devant sa maison dans

Prophetes, n'oserent plus se montrer & deserterent de la Ville.

Notre Auteur veut qu'en tems de peste l'on choisisse des demeures élevées & où les vents régnent ordinairement : il donne cet avis sans examiner s'il convient dans toutes sortes de pestes, car il y en a où les demeures élevées bien loin d'être favorables, sont pernicieuses. La peste qui régna à Lyon en 1628. & 1629. en est un exemple, elle fut beaucoup plus cruelle sur les collines & sur les montagnes, comme à S. Just, à S. Sebastien, & autres lieux élevés, & quant aux endroits plats de cette même Ville, ceux qui sont le plus exposés au grand air, comme la ruë Neret, Bellecourt, furent aussi les plus maltraités; enfin on remarqua que de toutes les maisons de ces lieux-là, il n'y en eut pas une qui fut exempte de peste. Il y a de bonnes raisons à donner de cette difference; mais ce n'en est pas ici le lieu. M. Lorin veut qu'on ne sorte point avant le lever du Soleil, ni après son coucher; & il dit pour sa raison, que c'est qu'alors les miasmes s'élevent ou retombent; il ne détermine point lequel c'est des deux, mais il auroit pû dire hardiment qu'après le coucher du Soleil ces miasmes élevez par la chaleur du jour retombent, & qu'avant le lever ils ne tombent ni ne

descendent; mais qu'ils sont tout tombés.

Pour ce qui concerne la nourriture en tems de peste, il conseille entre autres alimens, les Langues de bœuf; mais il ne dit point pourquoi. Ce point eût été curieux à expliquer.

Un Auteur qui a écrit depuis peu sur la peste, & du Livre duquel nous avons parlé dans le Journal du Mois d'Avril de cette année, p. 443. prétend avec assez peu de fondement, que pour se préserver de la peste, il vaut mieux sortir à jeun qu'après avoir pris de la nourriture; celui-ci au contraire prétend qu'on ne doit point aller en Ville sans avoir déjeûné auparavant. Il apporte pour raison, que c'est que la faim est un des plus dangereux écueils en tems de peste. Cette raison est bonne, on n'en peut pas dire autant de celle qu'il apporte ensuite pour prouver qu'il faut dormir peu lorsqu'on sent quelque atteinte de ce mal; puisqu'il avance que c'est pour faciliter la transpiration par laquelle ces miasmes pourront s'exhaler sans avoir encore corrompu la masse du sang; car la transpiration, comme l'experience le fait voir, & que l'a observé Sanctorius, est beaucoup plus abondante pendant le sommeil que pendant la veille.

C'est une erreur de s'imaginer que la peste attaque le cœur plûtôt que les autres parties; mais c'en est une autre de croi-

croire, comme fait notre Auteur, que les Sçavans ayent besoin là-dessus de son avertissement, & que ce soit à lui qu'ils ayent l'obligation de ce qu'ils savent sur ce sujet. Les Sçavans (dit-il) doivent s'être détrompés de cette fausse idée, en lisant notre Dissertation. Ce n'est pas qu'il n'y ait dans son Livre des choses que les Sçavans peuvent apprendre; mais il s'en faut bien qu'elles soient du caractere de celle-ci; & pour en donner un exemple il n'y a point de Sçavant qui ne confesse avoir ignoré jusqu'ici que l'épidémie d'une maladie en est un symptome & la contagion, tout de même, qu'ainsi quand une maladie devient populaire, c'est un symptome de cette maladie; & que quand la galle se communique, c'est un symptome de la galle. L'épidémie (dit-il) la malignité & la contagion, jointes ensemble, sont les trois symptomes ausquels on peut reconnoître la peste. Personne ne disputera à l'Auteur que cet enseignement ne soit nouveau pour les Medecins. Il dit que la peste consistant, comme il croit l'avoir prouvé, en des corpuscules antimoniaux modifiés, sous la forme d'un corps herissé, on doit être persuadé que les remedes les plus chauds sont dangereux dans cette maladie; & là-dessus il fait la grace aux Medecins de Marseille d'avancer, qu'encore qu'ils n'ayent

n'ayent pas sû que la peste consistât dans ces corpuscules antimoniaux, & que faute de cette connoissance, ils n'ayent, à ce qu'il croit, que des idées confuses de la nature & de la cause de ce mal, ils n'ont pas laissé d'appréhender les remedes trop chauds, & que c'est pour cela qu'ils ont toûjours temperé le sel acre par l'acide, & la saveur amere par l'aigre doux.

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de pousser plus loin notre Extrait, en voilà suffisamment pour donner une idée du Livre.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE LONDRES.

IL y a quelque tems que l'on vendit sous le manteau, un petit Livre intitulé, *Pantheisticon, sive formula celebrandæ Societatis Socraticæ in tres particulas divisa quæ Pantheistarum, sive sodalium continet I. Mores & Axiomata; II. Numen & Philosophiam; III. Libertatem & non fallentem legem, neque fallendam. Præmittitur, de antiquis & novis eruditorum sodalitatibus, ut & de universo infinito & æterno, Diatriba. Subjicitur de duplici Pantheistarum Philosophia sequenda, ac de viri optimi & ornatissimi idea, Dissertatiuncula.*

Ouvrage a fait beaucoup de bruit.
l'attribuë à M. Toland.

I. Maittaire nous a donné une très-
e Edition de la *Batrachomyomachie*,
8o. avec les anciennes Scolies, &c.
s on n'en a tiré qu'un petit nombre
emplaires, pour les Curieux qui ont
ſcrit. Il reçoit à preſent des ſouſcrip-
ns pour pluſieurs petits *Poëmes & Frag-
ns des Poëtes Grecs.* Comme le Frag-
nt d'Orphée, ou d'Hermes ſur les
nblemens de terre: les Oracles magi-
s de Zoroaſtre: les Hymnes de Pro-
au Soleil, & aux Muſes: l'Hymne
mphion à la Santé: l'Hymne d'Ho-
re à Apollon: deux Inſcriptions an-
nnes d'Herode Atticus: l'Amitié ban-
de Theodore Prodrome: le petit
ème de Plochire Michel ſur les Muſes;
autres. Cet Ouvrage s'imprime *in* 4o.
Grec ſur une page, & ſur l'autre la
rſion Latine en Vers, de Frederic
rel, & de quelques autres Auteurs.
contiendra environ 25. feuilles, & on
n tire que 400. Exemplaires. Le prix
la ſouſcription eſt d'une Guinée l'Ex-
plaire, en blanc.

L'Ouvrage du Pere de Montfaulcon
tulé, *l'Antiquité expliquée*, &c. eſt ſi
t eſtimé ici, qu'on l'a traduit en An-
is. Il y en a déja trois ou quatre Vo-
nes d'imprimés.

M.

M. le Docteur Wotton se propose de faire imprimer par souscription les Loix du Païs de Galles : *Cy freithieu Hywel Dela, ac craill : seu Leges Wallicæ Ecclesiasticæ & civiles Hyweli boni Principis Walliæ & aliorum ; quas ex variis codicibus manuscriptis primus eruit, interpretatione Latina, Notis & Glossario illustravit Gulielmus Wottonus, S. A. P.* Cet Ouvrage, qui sera un assez gros *in folio*, contiendra les Loix des Anciens Gallois, pendant qu'ils étoient gouvernés par leurs propres Princes, jusqu'au tems d'Edouard I. Roi d'Angleterre. M. Wotton a consulté un grand nombre de manuscrits, pour donner ces Loix aussi correctes qu'il sera possible; dont le plus complet & le plus exact se trouve dans la Bibliothéque *Cotonniene*. Il expliquera le Texte par des Notes, quand cela sera nécessaire ; & y ajoûtera un Glossaire pour expliquer les termes qui sont particuliers à ces Loix.

M. Gibson, Evêque de *Lincoln*, n'a pas encore publié la nouvelle Edition du *Britannia*, de Cambden, en Anglois. Il a enrichi cette Edition d'un très-grand nombre d'Additions. Cet illustre Prélat travaille à nous donner une Edition des *Ouvrages du Chevalier Henri Spelman, en Anglois*. On y trouvera plusieurs pieces qui n'avoient point enco[re] ... écr... quelques ...

te paru; & la vie de l'Auteur à la tête de ce Volume, qui sera *in folio*.

M. de la Mottraye va faire imprimer par souscriptions une *Relation generale de ses Voyages*.

M. de Serriere se propose de nous donner une Edition des *Poësies de M. Rousseau*.

M. le Blon, Inventeur du nouvel Art de Peinture, se propose de donner au Public par souscription, une Anatomie complette, representant au naturel toutes les parties du corps humain en douze grands Tableaux, imprimés de la même maniere que l'a déja été la préparation Anatomique des parties naturelles de l'homme, selon le systême du Docteur Cockburne. Le même Peintre a déja donné un grand nombre de Tableaux des meilleurs Maîtres, & en promet un grand nombre d'autres de cette même sorte de Peinture.

On vient de réimprimer *in-quarto* en Angleterre, la Syphilide, ou le Poëme de la Vérole de Fracastor: c'est ce que ce Poete, que Scaliger ne fait pas difficulté de mettre immédiatement après Virgile, a donné de meilleur. L'Edition, dont on a *tiré* très-peu d'Exemplaires, coûte cinq schelins.

Tout ce que l'Aventurier Legat a dit contre le voyage d'Italie de D. Bernard de Montfaucon, n'a pas empêché les Anglois de le traduire en leur Langue, l'Edi-

dition ayant été bien-tôt épuiſée, ils von
en donner une ſeconde, qui ſera plus ex
acte que la premiere; puiſque D. Bernar
leur a indiqué pluſieurs morceaux qu'il
n'avoient point traduits : il eſt à croir
qu'ils profiteront de ſes conſeils, & qu
cette nouvelle Edition ne laiſſera rien
deſirer aux Anglois qui ſeront curieux d
lire en leur Langue cette ſavante relation

D'AMSTERDAM.

LE Sieur Frederic Bernard a fait une nou velle Edition des Oeuvres de feu M Racine.

Pluſieurs Libraires ſe ſont aſſociés pou donner tous les Traités de Paix en douz Volumes *in folio*; le Recueil s'imprime pa ſouſcription. Le prix de la premiere ſouſ cription eſt de 25. florins, on en donner 25. autres en recevant les deux premier Volumes: 40. lorſque l'Ouvrage entier ſer achevé. Les exemplaires en grand papie ſeront bien plus chers, on prendra 40. flo rins par ſouſcription. On n'en délivrera qu jusqu'au premier de Mai de cette année.

AVIS.

LEs onze Livres qui nous reſtent des An tiquités Romaines de Denis d'Halicar naſſe, contiennent l'Hiſtoire des 312. pre mieres années de la République; elle ap prend une infinité de choſes, qu'on ne trou

: dans aucun autre Historien. Il n'y en a
oint de plus exact pour la Chronologie, ni
ui ait examiné plus à fond les Loix, les cou-
mes & les anciennes cérémonies des Ro-
ains. Pour composer son Ouvrage, il a-
oit consulté les Annales, les Registres pu-
ics, les anciens Auteurs, & les person-
es les plus habiles de son tems. Il est sur-
enant qu'il n'y en ait point eu de traduc-
on dans le dernier siecle. On va nous en
onner dans peu deux Traductions. Une
e ces Traductions, dont l'Auteur n'a point
oulu se faire connoître, s'imprimera chez
hilippes Nicolas Lottin, ruë saint Jacques,
la Verité; avec des Notes historiques,
hronologiques, Géographiques & Criti-
ues. On assure que l'on s'est étudié à ne
ire la Traduction ni trop litterale, ni trop
bre, que l'on s'est attaché à rendre fidele-
ient les pensées de l'Auteur, sur tout dans
s endroits historiques, où l'on a poussé le
rupule jusqu'à mettre en Italique ce que
on a été obligé d'ajoûter pour expliquer le
xte, ou pour rendre la phrase Françoise
us complette. Cet Ouvrage fera deux Vo-
ımes *in* 4o. Le Libraire fait esperer, qu'il
ra en état d'être distribué pendant les pre-
iers mois de l'année 1723.

Fautes à corriger dans ce Mois.

. 11. l. 5. *à fine* ensuite conclut-il. *lis.* il conclut ensuite, *p.* 13, *l.* 10, conquête, *lis.* conquêtes.

TA-

TABLE
DES LIVRES &c.
JUILLET 1722.

FIN.

JOURNAL
DES
SÇAVANS,

Pour le Mois
d'AOUT
1722.

Augmenté de divers Articles, qui ne se trouvent point dans l'Edition de Paris.



A AMSTERDAM,
Chez les JANSONS à WAESBERGE.
MD CC XXII.

CATALOG

De Livres Nouveaux qui se
chez les WAESBER

Oeuvres de Mr. DE CAMPISTRON,
dition augmentée de plusieurs pieces

JO. LAUR. MOSHEIM Vindiciæ A
stianorum Disciplinæ adversus
zarenum: accedit de Vitis, Fati
Jo. TOLANDI Commentarius.

JO. HER. ELSWICH de Reliquiis
clesiæ Lutheranæ temere affictis.

Bibliothecæ Historico-Philologico-
fasciculus 27. 8.

SAM. SCHELGUIGI de Concilio G

JO. LAUR. FLEISCHERI Institu
Naturæ & Gentium, secundu
Thomasiana. 8.

MICH. HENR. GRIBNERI select
Juris Publici & Privati. 4.

Pharmacopœia Collegii Regalis
Londinensis. 8.

JACOB. CHRIST. SCHEFFLERI Di
tanico-Medica de Asaro. 4.

JO. GEORG. ECCARDI Historia
Principum Saxoniæ superioris, C
miliæ Anhaltinæ & Sabaudicæ ex
tis fide dignis. fol.

SIGEB. HAVERKAMP Oratio qua
vigente Æmulatione Græcorum
Maxima Imperii & Literarum
pervenisse & extincto una cum In
cidisse. 4.

— Dissertationes de Alexandri Magn
te, quo quatuor summa Orbis T
peria continentur ut & de Numm
niatis. 4.

MART. GOTTH. LOESCHERI Com
Phænomeno Septentrionali Lum
non Morbo Epidemico Anni 1721

OURNAL DES CAVANS,

Pour le Mois d'Août, 1722.

---

de la peste, où en répondant aux
tions d'un Medecin de Provence sur
moyens de s'en préserver ou d'en gué-
on fait voir le danger des Barra-
& des Infirmeries forcées, avec un
blême sur la peste. Par un Medecin
a Faculté de Paris. A Paris, ruë
Jacques, chez Cavelier, 1722. Vol.
12. pp. 301.

OUS avons déja parlé de ce Livre
dans les Journaux d'Avril & de
de cette année : Il nous reste
en finir l'exposé, à rendre compte
re de trois Articles; dont l'un con-
la cure de la peste; l'autre les dis-
que l'Auteur tient des Médecins
Marseille, ausquels il revient sans
; & le dernier, le Problême qui
ine le Volume.
uent à la cure de la peste, deux par-

tis (remarque l'Auteur) se presentent à choisir pour cela : l'un de contenir le sang pour empêcher qu'il ne s'engage dans des détroits. L'autre de suivre le penchant de la nature & la détermination du sang vers l'habitude du corps. Dans le premier, il faut (dit-il) *saigner presque sans ménagement, exposant même le sang à perdre de son nécessaire*; pourvû qu'il conserve la liberté de sa circulation: Et dans l'autre, *il faut prodiguer les sudorifiques, sans trop craindre ni chaleur ni ardeur*; pourvû que le sang ne s'arrête point avant que d'avoir atteint les vaisseaux excretoires, par lesquels il chasse l'esprit malin qui l'agite. Il ajoûte, page 68. que *rien n'est plus propre à la guérison de la peste, que tout ce qui anime, ce qui agite, ce qui dévelope le sang, ce qui le raréfie, & enfin ce qui l'enflame.* Il avouë pag. 131. que l'on s'étonnera sans doute de lui voir ordonner des remedes si chauds & si inflammables dans une maladie, qui (selon lui) est toute de feu; mais il répond que *l'idée de chaleur n'étonne que ceux qui ne se frappent que par les noms* : qu'*une drogue chaude donnée pour cuire des sucs cruds, est une médecine dangereuse*; *mais* qu'*un remede échauffant donné en vûë d'en obtenir un effet ordinairement bon, & ordinaire à ce remede, tient souvent du spécifique.*

Voilà

comme parle nôtre Auteur, page
ais quelques pages enſuite, il eſt
ris tout different: Il dit, „ que
Médecins ſans ſe deſocuper jamais
eſprit malin qui agite, chaſſe,
ouſſe le ſang dans les extremités
vaiſſeaux, doivent comprendre
le ſang engagé, ralenti & arrêté,
eſantit, s'échauffe & s'enflame;
naiſſent tant de *graves accidens*:
inſi ſans ſe propoſer dans la peſte
ang à ranimer, ils doivent prendre
arti de le délayer, de le dégager,
omme de le deſempriſonner, en
ouvrant des iſſuës, & que c'eſt
et des ſudorifiques"; on peut lire
us les pages 171. 172 & 173.
reſte cet Auteur, qui en pluſieurs
endroits de ſon Livre, continuë
ter la vertu des ſudorifiques, &
page 181. ajoûte, „ qu'une ma-
e ſpiritueuſe & de feu, comme
e qui fait la peſte, qu'une phlogo-
habituelle attachée à la ſubſtance
parties, ne fit jamais venir à un
édecin habile, l'envie de purger,
ce mal ne ſe ſoulage que par les
urs, par des bubons, des charbons,
s efforts (dit-il) que la nature fait
s l'habitude du corps, & toutes
ons pour un Médecin attentif à
xecuter que *ſes volontés*." Ce même

 Au-

Auteur cependant, pag. 112. & 113.
crit tous ses remedes & les regarde
me des secours pernicieux, qui ne
tout au plus que pour l'ostentatio
les met au rang des purgatifs & des
tiques, contre lesquels il déclam
mesure dans presque toutes les pag
son Livre; ce qui lui fait dire qu'
ra surpris sans doute, que dans l'ind
ge „ où est la Médecine en fait
„ medes, il paroisse lui enlever d
„ cours dont on l'a parée jusqu'ici
„ que sont les purgatifs, les émeti
„ les cordiaux & les sudorifiques,
„ grands noms dont on honore la
„ de la peste, dont les Livres
„ pleins, & dont le peuple paroît
„ fait." Il ne nous est pas possib
raporter tout ce qu'il dit toucha
cure de la peste; mais il avertit q
régles qu'il donne là-dessus, so
fruits de près de quarante ans de
que: Parmi ces régles il y en a un
nous ne serions pas excusables de
sous silence; puisqu'elle contient u
pedient immanquable pour guérir
sorte de peste. C'est d'*égorger* cett
ladie dès son commencement: & c
elle a coutume d'attaquer sans mét
c'est de lui en faire observer. Vo
paroles de l'Auteur: *On dira que l*
est plûtôt consommé qu'apperçû; po

e point prévoir dans sa naissance, & ne s l'égorger dans le berceau? Mais, ajoû-t-t-on, il vient à l'improviste & sans ré-le: pourquoi ne lui en point donner? Fût-l jamais sage de se mettre hors de garde à l'encontre d'un furieux qui attaque sans garder ni régle ni mesures? C'est pag. 295. & 296. l'avis est merveilleux; il seroit seulement à souhaiter qu'on eût enseigné comment il s'y faut prendre pour le réduire en pratique, & c'est ce que notre Auteur a oublié. Au surplus il remarque, pag. 210. 235. & 236. que la peste guérit moins par la vertu des remedes, que par la permission de Dieu: que le véritable spécifique de la peste est celui que la benediction de Dieu accompagne: que c'est par la priere qu'il faut tâcher d'obtenir ce remede. Il cite là-dessus Craton; mais il auroit bien dû citer aussi le Pere Maurice de Tolon Capucin, qui dans un Traité de la peste, intitulé *le Capucin charitable*, fait plusieurs réflé-xions semblables, très-dévotes, & ne céde en rien à Craton sur cette matiere.

Pour ce qui regarde les déclamations de l'Auteur contre les Médecins de Marseille, il ajoûte à celles que nous avons déja raportées dans le premier Extrait de son Livre, Que modestement & avec candeur, ils s'avouent peu ou point é-clairés sur la cause de la peste, c'est page

 88.

88. Qu'il regardent cette cauſe comme impénétrable, & que ſous ce prétexte ils voudroient par un étrange écart en Médecine, excuſer les ravages que la peſte feroit ſous leurs yeux, Qu'ils donnent *confiance & crédit à de puiſſans* remedes, que des mains ſages en Médecine ne ſe permettent que pour remplir des indications bien établies; c'eſt p. 88. Qu'ils ordonnent de tels remedes ſans autre garant que le préjugé populaire; que c'eſt marcher ſans bouſſole en Médecine, & ſe mettre cependant ſous la garde du public en lui faiſant trouver bon le malheur des remedes qu'il approuve; c'eſt pag. 89. Que la purgation ſe trouve étrangement décriée entre leurs mains par les malheurs dont ils font d'humbles aveux; c'eſt pag. 182. Qu'ils ont été réduits à la confuſion d'avouer que presque tous les malades de peſte ſont morts dans leurs mains, c'eſt p. 183. que s'ils ſe ſont mal trouvés des remedes des autres, cela vient de ce qu'ils n'ont pas ſuivi la méthode qui convenoit, c'eſt page 184. Que ces ſçavans Médecins qui viennent de donner les relations de la peſte de Marſeille, conviennent unanimement *de l'inſuffiſance & du peu de ſuccès de leur méthode, qui n'a point empêché des claſſes de malades de périr preſque toutes entieres*; c'eſt page 210.

Voilà

Voilà bien des reproches ; mais l'Au-
ur les retracte tous à la page 204. &
205. où voulant montrer que sans avoir jamais vû de peste, on peut néanmoins donner de bonnes régles pour la guérison de cette maladie, en se tenant aux observations de ceux qui ont vû & traité des pestiferés, il dit : „ Que le moyen „ de faire progrès en Médecine, est l'art „ d'observer ou par soi-même, ou par „ les autres ; que sans cela il seroit inu- „ tile qu'on eût conservé tant de Livres „ qui sont comme les archives de la Mé- „ decine : qu'il seroit inutile d'avoir ces „ observations si amples, si exactes & „ si sçavantes, que de grands Medecins „ viennent d'acquerir à la Médecine, aux „ dépens (il veut dire au risque) de „ leurs vies qu'ils ont exposées aux plus „ affreux dangers avec tant de noblesse „ & d'intrépidité : Qu'on ne peut nier „ que *ces Confesseurs en Médecine*, animés „ uniquement de charité pour leurs fre- „ res, & d'amour pour la verité de leur „ Art, ne soient de dignes maîtres, dont „ les observations sont des leçons d'au- „ tant plus utiles qu'elles sont animées."

On voit par cet éloge que l'Auteur ne se souvient plus des reproches qu'il a faits aux Médecins de Marseille ; mais quelques pages plus bas, il ne se souvient pas mieux des loüanges qu'il leur

donne ici. Ces Confeſſeurs en Médecine (comme il les appelle) ces grands maîtres qui n'aiment que la Verité, & auſquels on ne ſçauroit trop s'en raporter, ne ſont plus dans les pages 221. 222. & 224. que des gens qui *commettent des omiſſions* dangereuſes pour le traitement de la peſte: Des gens qui tombent dans des contradictions viſibles; qui manquent de bonne foi; qui trahiſſent leur penſée; qui nient *dans l'uſage*, ce qu'ils croyent dans leur cœur; qui agiſſent d'une maniere, & penſent de l'autre; qui profeſſent tout bas ce qu'ils deſaprouvent tout haut.

Il fait des Médecins de Marſeille un grand nombre d'autres plaintes que nous laiſſons, mais quoiqu'il les attaque ſans ceſſe, & qu'il paroiſſe peu diſpoſé à les épargner, il ne leur porte néanmoins pas de rudes coups.

Sic fatus ſenior telumque imbelle ſine ictu Conjecit. Virgil. Æneid. *lib.* 2.

Ceux qui voudront ſe donner la peine d'examiner dans le Livre même, ſur quoi ſont fondés tous ces reproches; verront effectivement que les Médecins de Marſeille n'ont pas ici un Adverſaire bien à craindre pour eux.

Le

Le dernier Article dont nous avons à ...ler, est le Problême qui se trouve à ...fin du Livre. On y demande, si la peste est incurable; & on y conclud que non. Tout ce qu'on y dit n'est qu'une répétition de ce qui a déja été dit & redit sur ce sujet dans le corps du Traité. Ainsi nous ne nous étendrons pas davantage. D'ailleurs en voilà bien assez pour faire connoître l'ouvrage dont il s'agit, où M. Hecquet (c'est le nom de l'Auteur, ainsi qu'on le peut voir dans l'Epitre dédicatoire) a eu en vûë *le bien de la Patrie, & la gloire de la Médecine*.

On s'étonnera peut-être que nous ayions fait trois Extraits de ce Livre, dont le premier se lit dans le Journal du Mois d'Avril, & le second, dans celui de Juillet de cette année; mais les varietés perpetuelles de l'Auteur, dont il nous a fallu nécessairement raporter des exemples, pour donner un exposé fidelle de son Traité, ne nous ont pas permis d'être plus courts. Quand un Auteur n'est que d'un seul avis sur une même matiere, l'analyse de son Livre est bien-tôt faite; mais quand il en change, presque à toutes les pages, il est bien difficile de rendre compte de ses sentimens sans être long.

Dissertations qui peuvent servir de Prolegomenes de l'Ecriture sainte, corrigées, considerablement augmentées; & mises dans un ordre méthodique. Par le R. P. Dom AUGUSTIN CALMET, *Religieux Benedictin de la Congregation de S. Vanne, &c.* A Paris, chez Emery Pere, &c. 1720. 3. Vol. in 4. I. Vol. pages 822. II. Vol. pages 904. III. Vol. pages 898.

DOM Calmet traite de l'inspiration des Livres saints dans la cinquiéme Dissertation contenuë dans le premier Volume: il la divise en deux articles. Le premier est destiné à démontrer la certitude de l'inspiration des Ecritures. Le sçavant Benedictin se propose de convaincre principalement certaines personnes, qui se piquant d'une prétenduë force d'esprit, ne veulent rien admettre en matiere de Religion, sans examen & sans preuves.

Dom Calmet, avant que de prouver, que les Livres sacrés sont inspirés de Dieu, exige deux choses des personnes qu'il a en vûë de persuader: Il demande 1°. qu'elles soient convaincuës de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'ame, & de la nécessité d'une vraie *Religion*, qui nous apprenne à croire

en

en Dieu, à l'aimer, à le servir d'une maniere digne de lui, & proportionnée à notre nature. 2°. Que ces mêmes personnes reconnoissent que les faits contenus dans l'Ecriture sont aussi veritables, que ceux que renferment les ouvrages des Historiens profanes, qui passent pour des hommes éclairés, de bonne foi, & instruits des évenemens qu'ils racontent.

Après avoir montré que les demandes qu'il fait, sont si raisonnables, qu'on ne sauroit les lui refuser, il apporte plusieurs preuves pour appuyer le dogme de l'inspiration des saints Livres. Voici le précis de sa premiere preuve. S'il y a un Dieu, il y a aussi une Religion: or la Religion ne peut subsister sans une révélation expresse, qui instruise l'homme de la maniere dont Dieu veut être adoré & servi; cette révélation doit être subsistante, uniforme & permanente: il faut par conséquent, 1. qu'elle soit renfermée dans des monumens publics, communs, & qui soient à la portée de tous les hommes. 2. Que dans le cas d'obscurité ou de partage de sentimens sur l'explication de ces monumens, on admette un corps subsistant & parlant, qui ait le droit & la puissance d'en fixer le sens: Nous trouvons ces monumens publics dans les saintes Ecritures, qui contien-

nent, au moins implicitement, tout ce qui est nécessaire pour regler notre culte & notre Religion; Ecritures qui portent en elles-mêmes tous les caracteres de la parole de Dieu, qui sont autorisées par les témoignages infaillibles des Prophetes, de Jesus-Christ & des Apôtres, qui étoient remplis de lumieres divines & surnaturelles; nous trouvons aussi dans l'Eglise un corps subsistant, parlant, & animé du même esprit qui a dicté les saints Livres; c'est en elle que reside toute l'autorité qu'on peut désirer, pour déclarer infailliblement quelles sont les Ecritures qu'on doit recevoir comme divines, & pour leur donner les explications convenables: Jesus-Christ lui a promis son assistance perpetuelle, & la victoire contre les portes de l'enfer; de sorte que quand l'Eglise enseigne comme un des premiers dogmes de la foi, que les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament sont inspirés; il faut croire, ou qu'ils le sont veritablement, ou supposer que l'Eglise s'est trompée dans le point le plus essentiel de sa créance; supposition d'autant plus absurde, que Jesus-Christ auroit manqué à l'Eglise dans la chose du monde, où elle avoit un plus grand besoin de son assistance.

A cette preuve de l'inspiration des Ecritures, Dom Calmet en joint d'autres,

qu'il

tire, soit du consentement des E-
s Juives, Samaritaines & Chrétien-
, qui reçoivent les Livres de Moïse
nme étant inspirés de Dieu; soit de
doctrine que contiennent ces divins
rages, doctrine qu'on ne peut attri-
r qu'au saint Esprit; soit des mira-
raportés dans les Livres de Moïse &
ns les autres Livres de l'Ecriture; soit
fin des Prophéties que les Livres sa-
s renferment. Toutes ces preuves sont
vies de réponses solides aux objections
plus specieuses, que l'on a coutume
former contre l'inspiration des sain-
Ecritures.

Dans le second Article, Dom Calmet
rle de la maniere dont le Saint Esprit
nspiré les Auteurs sacrés: il distingue
is principaux systêmes touchant cette
estion.

Le premier est d'un Auteur anony-
e, dont la doctrine est raportée au long
ns la onzieme Lettre des Theologiens
Hollande. Cet Auteur suit presque
ns les principes de Spinosa sur cette ma-
re: il ne reconnoît dans les Ecrivains
rés aucune qualité surnaturelle, ni au-
ne assistance divine, il croit que pour
surer, que leurs ouvrages ne con-
nnent rien qui ne soit certain, bon &
ifiant, il suffit de reconnoître en eux
zéle, de la science, de la mémoire,
de

de la droiture, de la pieté, & de l'exactitude. Dom Calmet regarde avec raison ce systême, comme très-propre à renverser la Religion, & à la reduire à une foi humaine; puisqu'il est constant que les Ecrivains de l'Ancien & du Nouveau Testament ne méritent pas d'être crus de foi divine, s'ils ne sont pas inspirés du S. Esprit, comme le prétend l'Auteur anonyme. Dom Calmet ajoûte, que ce systême est même contraire à l'Ecriture qui dit, (2. Epître de S. Pierre I. 21.) que *ce n'est point par la volonté des hommes que les Prophèties nous ont été rapporteés, mais que c'est par le mouvement du Saint-Esprit, que les saints hommes de Dieu ont parlé,* & que (2 Tim. III. 16.) *l'Ecriture est inspirée de Dieu.* Dom Calmet remarque aussi que ce systême contredit le jugement de l'Eglise, qui a décidé que tous les Livres tant de l'Ancien que du Nouveau Testament sont divinement inspirés. Dom Calmet détruit entierement le Paralogisme perpetuel que l'Auteur anonyme a été forcé d'employer pour rendre son systême le plus spécieux qu'il lui a été possible.

Le second systême est celui d'un grand nombre de Theologiens, qui enseignent, que le Saint-Esprit a tellement inspiré les Ecrivains sacrés, que l'on doit regarder *Dieu* comme l'Auteur des moindres cho-

ses qui sont contenuës dans leurs écrits, soit pour le fond, soit même pour les expressions. Les anciens Peres qui ont traité de l'inspiration des Livres saints, & les Théologiens qui ont écrit jusqu'à la fin du 16. siécle, embrassent ce sentiment. Dom Calmet remarque qu'il est conforme à l'Ecriture, au témoignage de Jesus-Christ & des Apôtres, & au jugement que l'Eglise a porté sur cette matiere. D'autres Théologiens soutiennent un autre systême: Ils prétendent, qu'il suffit de reconnoître dans les Auteurs sacrés une assistance, ou une direction particuliere du Saint-Esprit, qui les empêche de se tromper, quand ils racontent des faits dont ils ont été témoins oculaires, ou qu'ils ont appris par l'étude, ou par une industrie humaine: Ces mêmes Théologiens veulent neanmoins qu'à l'égard des choses que les Ecrivains sacrés ne peuvent savoir que par une révélation immediate, il faut reconnoitre en eux une inspiration actuelle, non seulement par rapport aux choses, mais encore par rapport aux termes & *à la maniere de s'exprimer.* Dom Calmet ne croit pas que ces Théologiens s'éloignent quant au fond de la doctrine des Peres, & de l'Eglise; parce qu'ils demeurent d'accord que toute l'Ecriture est inspirée, & qu'elle est d'une autorité irrefragable.

Dom

Dom Calmet ajoûte pour la défenſe des partiſans de ce dernier ſyſtême, " qu'il „ n'eſt pas aiſé de ſe paſſer de leurs diſ- „ tinctions, & qu'il eſt avantageux de „ reconnoître que dans certains cas, les „ Auteurs ſacrez, pour mériter une au- „ torité divine, n'ont eu beſoin que de „ la direction & de l'aſſiſtance ſpeciale „ du Saint-Eſprit qui les conduisît, les „ animât, les ſoutînt, & empêchât „ qu'ils ne ſe trompaſſent. "

La Verſion des Septante fait la matiere de la ſixième Diſſertation, une de celles qui n'avoient point encore été imprimées.

Dom Calmet y prouve 1. que la Verſion des Septante que nous avons, eſt la même que celle que les Juifs ont euë avant Jeſus-Chriſt, & qui a été citée par les Apôtres & par les Peres; il ne croit pas que la malice des Juifs ait pû aller juſqu'à corrompre exprès cette Verſion; il reconnoît néanmoins qu'il s'y eſt gliſſé quelques fautes & quelques dérangemens, qui doivent être attribués à la trop grande liberté des Copiſtes, ou à leur négligence, ou même à *la longueur des ſiecles*.

2. Dom Calmet aſſure que l'on doit regarder la Verſion des Septante comme ayant été & comme étant encore aujourd'hui d'une grande autorité dans l'E-

gliſe.

glise. Quoiqu'il ne croye pas que cette Version ait été inspirée par le Saint-Esprit, comme l'ont crû plusieurs anciens Peres; il est persuadé qu'on ne sauroit la recevoir avec trop de respect ; soit parce qu'elle a été citée par les Apôtres, soit parce que les Peres & principalement Origene & S. Jerôme, si recommandables par la profonde connoissance qu'ils avoient des Langues Hebraïque & Grecque, après avoir confronté les citations de l'Ancien Testament qui se trouvent dans l'Evangile & dans les Epîtres de S. Paul, avec le texte des Septante, y ont remarqué presque par tout une très-grande conformité; soit parce que cette Version est la seule qui ait été en usage dans l'Eglise jusqu'au tems de la Version Latine de S. Jerôme, soit parce qu'encore aujourd'hui elle est reconnuë pour authentique dans l'Eglise Greque; soit enfin parce que la Version Latine des Pseaumes, qui a été déclarée authentique par le Concile de Trente, a été faite sur la Version des Septante.

3. Dom Calmet, après avoir donné un précis de l'histoire de la Version des Septante, telle qu'elle a été raportée par Aristée, fait voir que cette histoire est fabuleuse, non seulement à cause qu'il se trouve une très-grande varieté de sentimens entre *Aristée*, S. Epiphane, S. Jus-

tin,

tin, les Thalmudiſtes, & les Samaritains, dans le récit qu'ils font touchant la maniere dont l'Ecriture a été traduite par les Septante; mais encore parce que les plus habiles Critiques trouvent dans Ariſtée des particularités qui ne peuvent ſe concilier avec des faits raportés par des Hiſtoriens dignes de foi.

4. Dom Calmet croit qu'apparemment le Pentateuque fut traduit de l'Hebreu en Grec par les Septante du tems de Ptolomée Philadelphe; mais que les autres Livres de l'Ecriture ne furent traduits que dans la ſuite des tems & par differens Auteurs. Les premiers Ecrivains qui ont parlé des Septante, n'ont fait mention que de la Traduction de la Loi des Juifs; c'eſt à dire, des cinq Livres de Moïſe; Ariſtée ne dit rien ni des Livres hiſtoriques, ni des Livres prophetiques; il dit ſeulement qu'on lut au Roi *les Livres de la Loi*. Philon n'en dit pas davantage; Joſephe marque expreſſément qu'on ne communiqua pas à Ptolomée Philadelphe toutes les Ecritures; mais ſeulement les Livres de la Loi; S. Jerome remarque auſſi que toute l'Ecole des Hebreux aſſure que les Septante ne traduiſirent que les cinq Livres de Moïſe.

Enfin Dom Calmet termine ſa Diſſertation, en marquant le jugement des plus

plus habiles Critiques touchant la Version des Septante. Nous raportons seulement le jugement que S. Jerome a fait de cette Version. Ce saint Docteur assure que les Septante ont quelquefois traduit peu fidelement, pour ne pas découvrir les infidelités du Peuple Juif, qu'ils n'ont osé traduire ces paroles: *Il sera nommé admirable, Conseiller, Dieu fort, Pere du siecle futur, Prince de paix*; effrayés qu'ils étoient de la majesté de ces épithetes. Il remarque aussi que quand les Evangelistes, ou les Apôtres citent quelques passages de l'Ecriture, ils citent d'ordinaire les Septante, lorsqu'ils s'accordent avec l'Hebreu; mais que quand il y a de la difference entre cette Version & le Texte original, ils ont soin de suivre plûtôt le Texte Hebreu que les Septante.

Oeuvres de M. DE TOURREIL *de l'Academie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & l'un des quarante de l'Academie Françoise.* A Paris, chez Brunet, grande Salle du Palais, au Mercure-galant. 1721. In 4°. 2. Vol. I. Vol. pp. 532. II. Vol. pp. 733.

LE second Volume des Oeuvres de M. de Tourreil comprend la traduction de la Harangue d'Eschine contre Ctesiphon,

phon, & de Demosthene pour Ctesiphon, les remarques sur les Harangues de Demosthene, dont on voit la traduction dans le premier Volume, & sur les deux Harangues qui sont dans le second Tome.

La Préface qui est avant les deux Harangues sur la Couronne, est divisée en cinq Articles. Dans le premier l'Auteur parle des traductions de ces Discours. Ciceron les avoit traduits en Latin; " non en Iuterprête, mais en ,, Orateur, assujetti fidelement à la qua- ,, lité des pensées & des figures qui les ,, caracterisent, mais libre sur le choix ,, des termes propres à la Langue Latine. ,, Les Traductions Latines qui ont été faites depuis ne peuvent consoler M. de Toureil de la perte de la version de Ciceron. Lambin, trop curieux d'étaler les richesses de sa belle Latinité, répand à pleines mains les fleurs d'une élocution inépuisable. Cette affluence d'expressions, fait de Demosthene un Orateur prolixe & diffus, elle émousse & elle affadit le plus piquant sel attique. Perionius est tombé dans la même faute. Leonard Bruni nommé Aretin, a merité le titre de fidele Interprête; mais Erasme lui désiroit une Latinité plus châtiée. Le stile sage, concis & mâle de Jerôme Wolfius, qui le premier a traduit tout

De-

Demosthene, approche plus de l'énergie & de la majesté du texte. La grandeur du travail (dit notre Auteur) demande grace pour les négligences de l'Ouvrier. La traduction Françoise de M. le Garde des Sceaux du Vair, se ressent souvent du peu de loisir, que des occupations importantes laissoient à ce Magistrat.

De ces Critiques des Traducteurs d'Eschine & de Demosthene pour ou contre Ctesiphon, l'Auteur passe à sa Version, dont il parle dans le second Article de sa Préface. Il y a dans cette Traduction deux écueils également difficiles à éviter, l'un de suivre en esclave la lettre de son original, l'autre de se donner trop de liberté. " La premiere obligation d'un „ Traducteur est de bien prendre le gé- „ nie & le caractere de l'Auteur qu'il „ veut traduire, de se revêtir des sentimens & des passions qu'il s'oblige à nous transmettre; de reprimer dans son cœur cette complaisance interieure, qui ne cesse de nous ramener à nous, & qui au lieu de nous faire à l'image des autres, les fait à la nôtre; en un mot de retracer avec le même agrément & la même force les tours & les figures de l'original; en sorte que si notre Langue trop gênée par l'assujetissement au parfait rapport des figures & des tours, ne peut fournir le nécessaire pour cela, on doit s'affranchir

d'une

d'une pareille ſervitude, & ſe permettre toutes les libertés qui nous procurent de quoi payer en équivalant. Ce ſont les régles que M. de Tourreil s'eſt preſcrites. Cependant il ne ſe flatte pas de pouvoir ſatisfaire tout le monde ; il prend de-là occaſion d'examiner dans le quatrième Article les raiſons de la diverſité des jugemens ſur les ouvrages d'eſprit.

Il les réduit à ſix principales : 1o. Nous ne jugeons d'un Ouvrage que par le plus ou le moins de rapport qu'il peut avoir avec nos façons de penſer ; 2o. les liaiſons avec un Auteur nous inſpirent les mêmes ſentimens pour l'Ouvrage que pour les perſonnes ; au contraire notre averſion pour un autre lui fera autant de mal, que notre inclination fait de bien à celui-ci. 3o. Le manque d'attention & la répugnance naturelle, pour tout ce qui nous attache long-tems ſur un même objet, fait juger avec précipitation. 4o. „ L'imagination influë ſur nos jugemens, „ à peu près comme une lunette agit ſur „ nos yeux, ſelon la diverſe configura„ tion du verre taillé qui la compoſe. „ Ceux qui ont l'imagination forte croyent voir de la petiteſſe dans tout ce qui n'excede point la grandeur naturelle, tandis que ceux dont l'imagination eſt foible, voyent de l'enflure dans les diſcours les plus ſages & les plus meſurés, & blâ-

ment

ment comme guindé tout ce qui passe leur pensée. 5o. La jalousie entre les Auteurs est aussi le plus souvent une des causes du mauvais succès de certains Ouvrages; enfin il y a des gens qui n'ont qu'un goût emprunté, & qui ne décident que d'après quelques personnes qu'ils regardent comme des heros de Litterature.

Dans l'Article suivant de la Préface, l'Auteur fait un abregé de l'histoire de la Grece, pendant les quatre dernieres années du régne de Philippe Roi de Macedoine, & les six premieres années du regne d'Alexandre. Cet intervalle de tems fut fertile en grandes revolutions, dont il faut être instruit pour bien entendre les deux Harangues d'Eschine & de Demosthene, puisque l'Accusateur & l'Apologiste de Ctesiphon en tirent tour à tour leurs moyens & leurs défenses.

De l'état où se trouvoit la Gréce dans le tems que ces deux Harangues ont été prononcées, notre Auteur vient aux caracteres d'Eschine & de Demosthene. Il applique d'abord à Eschine ce que Longin dit d'Hyperide. „ Eschine est plus „ harmonieux, il a une douceur agréa- „ ble & fleurie, il élude ou prévient a- „ droitement ce qu'on lui doit objecter. „ Il assaisonne ses pensées & ses expres- „ sions de toutes les graces du tour in-

 gé-

„ génieux & délicat. Il réveille souvent, souvent il émeut. Mais une force, une vehemence superieure l'abbat, il demeure comme les autres terrassé des foudres de Demosthene. Me permet-on (dit M. de Tourreil) de mêler à cela mes Reflexions & d'exposer en peu de mots l'image qu'a formée en moi une longue constance à étudier les Ouvrages & les caracteres de ces deux grands Hommes; je dirai qu'Eschine trace délicatement, qu'il chatouille l'oreille, & qu'une fois admis, il se jouë autour du cœur: que Demosthene grave fortement, qu'il parle moins à l'oreille qu'à l'esprit & qu'après l'avoir pénétré, il y commande en maître. Je dirai qu'Eschine jette beaucoup de lueurs & d'étincelles, que Demosthene lance une infinité de feux & de rayons. Quand j'écoute Eschine, il m'émeut & m'ébranle; je suspens avec peine mon jugement, & peu s'en faut que sans garder une oreille pour Demosthene, je ne le condamne sans l'entendre. Mais du moment que j'entens Demosthene, je l'absous & je l'admire; il dissipe la calomnie, tranche nettement chaque difficulté; en un mot fait main basse sur tous les argumens faux & subtils, „ *de façon* que le mensonge percé par

les

ıs vives clartés, s'évanouït com-
ı nuage ; du reſte ils tonnent
k l'autre, quoiqu'ils frappent a-
ıne violence aſſez inégale. Ni
oſthene donc ne pouvoit avoır
us digne rival, ni Eſchine un
ligne vainqueur... le ſeul point
eſt difficile de juger qui des deux
orte, c'eſt la licence de s'inju-
lémeſurément, & de s'abandon-
une colere effrenée. Nous ren-
à cette Préface ceux qui vou-
avoir ce que dit M. de Tourreil
ctere des deux Orateurs, de ce
arent chacun de favorable, ou de
e dans la diſcuſſion de leur cauſe,
ıgemens que les anciens Critiques
té de ces deux Harangues, dont
ſujet.
ıvoit commis à Demoſthene le ſoin
ırer les murs d'Athenes, il s'ac-
ıoblement de cette commiſſion, &
t beaucoup du ſien. Cteſiphon à
lui décerna une couronne d'or,
qu'on le proclamât en plein thé-
k que le Heraut déclarât qu'on ré-
nſoit le zéle & la probité de cet
r. Eſchine ſe ſouleva contre ce
, il accuſa Cteſiphon d'avoir violé
ix, parce qu'il avoit propoſé de
ner Demoſthene avant qu'il eût
ſes comptes, de le proclamer ſur le

Théatre, & parce qu'il avoit representé Demosthene comme un Citoyen fidele & zelé, quoique Demosthene, selon l'accusateur, ne fût ni l'un ni l'autre. D'un autre côté Demosthene plus interessé que Ctesiphon dans ce different, répond en peu de mots aux Loix qu'on lui avoit objectées; ensuite il se justifie par un détail exact des conseils qu'il a donné aux Atheniens, de ses emplois, de ses ambassades, des services qu'il a rendus à l'Etat. Il s'attache sur tout à faire voir, qu'on ne peut rien lui reprocher, même dans le cas où les conseils qu'il a donnés n'ont point été suivis d'évenemens favorables. Voici comme Demosthene s'explique sur ce sujet dans la Traduction de M. de Tourreil.

„ Attaquez-moi, Eschine, sur les avis „ que je donnai, mais abstenez-vous „ de me calomnier sur ce qui arriva; car „ c'est au gré de l'Intelligence suprême „ que tout se dénouë & se termine; au „ lieu que c'est par la nature des avis „ mêmes qu'on doit juger de l'intention „ de celui qui les donne. Si donc par „ l'évenement Philippe a vaincu, ne „ m'en faites point un crime, puisque „ c'étoit Dieu qui disposoit de la victoire „ & non moi. Mais qu'avec une droiture, „ qu'avec une vigilance, qu'avec une acti„ vité infatigable & superieure à mes for-

ces,

e cherchai point, je ne mis point
re tous les moyens où la pru-
umaine put atteindre, & que
pirai point des resolutions &
& dignes d'Athenes & nécef-
montrez-le moi, & alors
carriere à vos accusations.
un coup de foudre ou de tem-
rvenu vous terrassa, Messieurs,
seulement vous, mais tous les
Grecs ensemble, que faire à ce-
t-il tomber sur l'innocent? Si
rietaire d'un vaisseau l'avoit é-
de toutes les choses nécessaires,
nuni pleinement contre les ha-
le la mer, & qu'ensuite il sur-
ne tourmente qui en rompît &
es agrés, l'accuseroit-on en ce
avoir été cause du naufrage?
e ne gouvernois pas le vaisseau,
il, moi non plus je ne com-
ois point l'armée, je ne dispo-
oint de la fortune, au contraire
la fortune qui disposoit de tout.
nez donc, Eschine, & ouvrez
ux. Si même unis avec les The-
nous éprouvâmes une pareille
ée, que devions-nous attendre,
Thebains loin de nous seconder
Philippe, l'avoient secondé con-
us, ce que lui alors il demandoit
& à cri. Et si la bataille livrée

„ à trois journées de l'attaque, jett
„ Republique dans un tel péril & d
„ une telle consternation ; à quelle
„ tremité ce malheur, si nous l'avi
„ essuyé à nos portes, nous réduisoit
„ Pensez vous donc, Messieurs, qu
„ ce cas nous eussions pû jusqu'à ce j
„ subsister, concerter, respirer ? U
„ deux, trois jours de répit contrib
„ rent beaucoup au salut de l'Etat. „ I
mosthene fait ensuite ce raisonnem
contre Eschine : „ Si pendant que
„ République déliberoit sur cette ma
„ re, vous seul Eschine, en génie p
„ vilegié vous lisiez clairement dans
„ venir, vous deviez alors le préd
„ Que si vous n'y lisiez point, v
„ voilà vous-même non moins que
„ autres comptable de l'ignorance u
„ verselle. Pourquoi donc m'accus
„ vous à ce sujet plûtôt que je ne v
„ accuse moi ? „ On pourra juger
ce morceau de la nouvelle Traducti
de ces deux Harangues.

L'effet que produisit le Discours
Demosthene, fut l'exil d'Eschine. Il
la s'établir à Rhodes, où il ouvrit u
Ecole d'Eloquence, il y commença
leçons par la lecture des deux Harang
qui avoient causé son bannissement. C
donna de grands éloges à la sienne, m
à *celle* de Demosthene les acclamatio

redoublerent. Ce fut alors qu'il dit ce mot si loüable dans la bouche d'un rival: *Et que seroit-ce donc si vous l'aviez entendu lui-même?* Il falloit que l'action, qui selon Demosthene, est la principale partie de l'Orateur, eût donné bien de la force à son discours.

Les Notes de M. de Tourreil sur les Harangues qu'il a traduites, sont non seulement utiles, mais nécessaires.

Nous avertirons en finissant ceux qui croyent pouvoir se dispenser de lire les Préfaces, qu'ils ne doivent point négliger celle qui est à la tête du premier Volume de ce Recueil; ils y trouveront des choses interessantes sur les Ouvrages de M. de Tourreil, sur son caractere, sur l'éloquence en general, sur la fausse éloquence, les défenseurs des Anciens contre les Modernes, seront sur tout contens du zéle que l'Auteur fait paroître pour l'Antiquté.

JO. HENR. SCHUTTEI, Susatensis Medicinæ Doctoris, Oryctographia Ienensis, sive Fossilium & Mineralium in agro Ienensi brevissima descriptio: in qua de situ & natura agri, aeris salubritate, aquis curiosis & medicamentosis, Terris Medicis & Mechanicis, lapidibus ἀμορφοῖς & figuratis, tam ex naturæ lusu, quàm petrifi-

trificatione, ſalibus & metallis, bre
ſimè agitur cum figuris rarioribus
neis. Accedit ad illuſtr. & experien
GEORG. WOLFG. WEDELIUM
vino Ienenſi Epiſtola. *Lipſiæ & St*
ti, ſumptibus Joſephi Wolſchendorf, t
Hermannianis. 1720. C'eſt-à-d
Courte deſcription des Foſſiles & des
neraux qui ſe trouvent dans le terri
d'Iene, &c. Par Jean-Henri Schü
Docteur en Medecine. On y a joint
Lettre de l'Auteur écrite à Ge
Wolffg. Wedel, *touchant le*
d'Iene. A Leipſic & à Souſt; aux
pens de Joſeph Wolſchendorf;
l'Imprimerie de Hermann. 1720.
8°. pp. 110. Pl. II. Se trouve à A
ſterdam chez les Waesberge.

CET Ouvrage eſt à peu près dan
goût de celui que M. *Bayer* mit
jour il y a quelques années, ſous le
d'*Oryctographia Norica*, & dont nou
vons rendu compte dans le Journa
Mois de Mars, 1709. p. 378. Ce n'eſt pro
ment qu'un eſſai ou un avant-coureu
l'Hiſtoire Métallique ou *Minerale de*
feld, que promet l'Auteur. Il le p
ge en 9. Chapitres, dans leſquels il
te 1°. de la ſituation & de la natur
territoire d'Iene; 2°. des qualité
l'air qu'on y reſpire; 3°. des eaux

nerales ; 4°. des terres qu'on employe dans la Médecine, ou qui servent à divers Artisans ; 5°. des pierres qui n'affectent aucune figure déterminée ; 6°. des pierres figurées, par un simple jeu de la nature ; 7°. des pierres qui empruntent leurs figures de quelques végétaux ou de quelques animaux pétrifiés ; 8°. des sels ; 9°. des métaux & des mineraux. Dans tout ce détail, M. Schütte ne se borne pas tellement à ce que lui offrent les environs de la Ville d'Iene, qu'il ne fasse quelques excursions au de-là, & ne recherche ce que divers Cantons de la Thuringe fournissent aux curieux en ce genre d'Histoire Naturelle.

La Ville d'Iene est située dans la Thuringe au 51e degré & deux minutes de latitude septentrionale. Son terroir varie pour ses qualités ; étant aride & sablonneux en certains endroits, plus humide & plus gras en certains autres ; mais en general, le Païs, par les soins des habitans, & par la culture qu'ils y donnent, ne laisse pas d'être assez fertile. Il est entrecoupé par diverses montagnes escarpées, & arrosé par la riviere de Sale & par quantité de ruisseaux qui s'y jettent. Il est couvert de forêts de pins, qui rendent beaucoup de poix, dont les fourmis sauvages recueillent de petits grumeaux, qu'elles enfouïssent dans la terre

quelquefois jusqu'à quatre pieds de profondeur. Là cette poix, par la chaleur soûterraine, reçoit un nouveau degré de coction, & se réduit en masse. On la tire ensuite de la terre par gros morceaux; & les Païsans la vendent pour de l'encens sous le nom d'*encens de Thuringe*.

Quoique la Ville d'Iene soit construite dans une vallée, & qu'elle ait diverses montagnes aux environs, l'air qu'on y respire ne laisse pas d'avoir tout le mouvement nécessaire pour ne point contracter les mauvaises qualités qui accompagnent ordinairement un air trop renfermé. En effet, ces montagnes sont disposées de maniere à laisser un libre passage aux quatre principaux vents; ce qui suffit pour entraîner toutes les mauvaises exhalaisons qui pourroient alterer ou corrompre l'Air de cette ville-là. Aussi remarque-t-on que la peste n'y a jamais fait de ravages, lors même qu'elle dépeuploit les lieux circonvoisins; jusques-là (observe notre Auteur sur la foi de M. Wedel) qu'un pestiferé du voisinage s'étant glissé furtivement dans Iene, & y étant resté pendant quelques jours, ne communiqua son mal à personne; tant la pureté & la salubrité de cet Air (continuë M. Schütte) met les habitans de cette contrée à couvert de la contagion.

L'Auteur, après avoir fait mention des rivieres & des ruissaeux qui arrosent le territoire d'Iene, telles que la *Sale*, la *Schwartze*, l'*Orle*, &c. parcourt les diverses fontaines minerales, dont on vante les vertus dans le Païs. De ce nombre sont 1°. le ruisseau de *Grembde*, dont les eaux sont souveraines pour la gale; 2°. la *Fontaine du Prince*, qui insensiblement couvre d'une espece de tuf la surface des corps qu'on y jette, & par succession de tems les convertit en pierres: 3°. la fontaine de *Lauter-born*, recommandable pour la pureté & la transparence de ses eaux, mais négligée aujourd'hui à cause du peu de soin qu'on a eu de la curer; la fontaine *du bon & du mauvais augure*, en Allemand *der Hunger-Born*, c'est à dire: *la Fontaine de la faim*; ainsi nommée, parce que suivant qu'elle tarit ou qu'elle coule abondamment, elle présage aux Peuples de ce Canton ou la fertilité de l'année, ou la disette & la famine. Il y a d'autres fontaines en Allemagne & ailleurs, d'où l'on tire de semblables prognostiques, & qui font le sujet d'une Dissertation singuliere de M. *Jean Guillaume Bayer*, imprimée à Altdorf en 1709. sous ce titre: *De Fontibus annonæ difficultatem portendentibus.*

Entre les differentes terres qui se trouvent

vent aux environs d'Iene, l'Auteur compte 1°. diverſes ſortes d'argilles, ſavoir la blanche, la cendrée, la bleuë, la rouge, la pourprée, & la jaune: 2°. le Bol rouge, qu'on employe au lieu du Bol d'Armenie; 3°. le Crayon rouge; 4°. l'Ocre qui en quelques endroits ſe convertit en Crayon rouge; 5°. la Craye noire d'un goût ſalé & vitriolique, & dont les Ecoliers font de l'Encre; 6°. la Craye bleuë; 7°. la Moële de pierre, de diverſes couleurs, & d'une vertu aſtringeante & abſorbante; 9°. la Marne feuilletée verte & rouge.

Parmi les Pierres du territoire d'Iene, qui n'ont point de figure déterminée, M. Schütte range la Pierre à chaux, le plâtre, l'albâtre, le marbre noir veiné de blanc, & le blanc veiné de noir, le jaſpe, la pierre ſpéculaire, dont on trouve des morceaux larges de quatre doigts & plus tranſparens que les Glaces de Veniſe; quelques petits fragmens de Rubis & d'Hyacinthes, que l'on rencontre quelquefois ſur les bords de la Sale, auprès de Salfeldt, &c.

A l'égard des pierres dont la figure eſt déterminée, l'Auteur fait d'abord l'énumeration de celles qui ſont figurées géométriquement, & il les reduit aux quarrées, aux triangulaires ſoit aiguës ſoit obtuſes, aux pentagones, aux hexago-
nes

nes, aux rhomboïdes, aux rondes, aux ovales, aux pyramidales, aux coniques, aux cubiques, &c. Du nombre des rondes est la pierre d'aigle, dont toutes les especes sont: 1°. celle dont le centre est occupé par une petite pierre mobile; 2°. celle qui n'y renferme que du sable ou de la terre; 4°. celle qui est absolument vuide; & 5°. celle dont le noyau est immobile. M. Schütte raporte les differentes vertus attribuées à cette pierre, comme celle de préserver de l'avortement les Femmes grosses, étant liée à leur bras, ou au contraire, de faciliter leur accouchement étant liée à leur cuisse, & quelques autres encore plus absurdes & plus imaginaires, dont il a soin de desabuser les personnes peu expérimentées & trop crédules.

L'Auteur après avoir passé légérement sur ce qui concerne le Crystal, la Pierre *belemnite*, le *stalagmite*, s'arrête plus long-tems sur ce qu'on appelle *Pierre de Foudre.* On croit vulgairement qu'elle se forme dans les nuées par l'assemblage des particules pierreuses & métalliques; mais M. Schütte n'est nullement de cet avis. Il est persuadé que ces sortes de pierres ayant toûjours une figure déterminée, qui représente ou un marteau ou un coin, elles ne peuvent resulter de la rencontre fortuite ou de l'union de dif-

A Paris, chez la Veuve Charpentier, grande Salle du Palais, à la Couronne d'or, 1722. In 4°. pp. 332.

ON a tant écrit ſur le Droit, qu'il eſt très-difficile à preſent de donner ſur cette matiere des Traités qui ayent le mérite de la nouveauté dans toutes leurs parties. M. Froland a ſaiſi un ſujet important qni donne lieu à pluſieurs queſtions qui ſont de pratique, & qui ne ſe trouvent expliquées dans aucun Livre; ce ſont les uſages locaux du Comté d'Eu.

Ce Comté a toûjours fait partie du Duché de Normandie; il a été érigé en Pairie en faveur de Charles d'Artois par le Roi Charles VII. en 1458. depuis ce tems-là les appellations de la Juſtice du Comté d'Eu, ont été portées au Parlement de Paris, malgré tous les efforts que les Officiers de l'Echiquier & enſuite ceux du Parlement de Normandie ont pû faire pour rentrer dans la poſſeſſion du reſſort ſur la Pairie d'Eu. Cette diſtraction de reſſort n'a point cauſé de changement par rapport aux Coutumes qui régiſſent ce Comté. On y a ſuivi après ſon érection en Pairie, l'ancienne Coutume de Normandie, mais il s'y eſt établi pluſieurs Coutumes locales & particulieres comme dans d'autres parties de cette Province.

Le Comté d'Eu fut compris
les Lettres Patentes du 22. Mars,
pour la réformation de la Cou-
generale de Normandie, on fit la
chose dans les Lettres qui furent
uës par les Etats de la Province
le même sujet en 1582. & dans
de 1585. & 1586. pour la redac-
des usages locaux de la Normandie.
in Député ne comparut pour le Com-
Eu à la redaction de la Coutume
ale; mais après la redaction des
umes particulieres, on lut des pro-
ions du Procureur Fiscal du Comté
, qui en protestant contre les assi-
ons qui avoient été données au Com-
u & à ses Vassaux, alloit jusqu'à
nir que ce Comté étoit régi par des
umes locales & particulieres, sans
jamais été sujet à celle de Norman-
M. Thomas, Avocat General du
nent de Rouën, fit un grand Dis-
contre ces remontrances, & sur
nclusions, les Commissaires firent
ses à toutes personnes du Comté
d'alleguer aucuns usages locaux, à
par eux de les avoir presentés aux
nissaires chargés d'assister à la re-
n des usages locaux de la Nor-
e.

n autre côté M. le Duc de Guise
d'Eu, avoit obtenu des Lettres
Paten-

Patentes dès l'année 1578. par lesquelles le Roi nommoit des Commissaires du Parlement de Paris pour la réformation des usages locaux du Comté d'Eu. Les cahiers en furent redigés. Mais les Commissaires ne se transporterent point sur les lieux. Ces articles ne furent ni examinés ni homologués. En 1675. Mademoiselle de Montpensier, Comtesse d'Eu, fit de nouveau nommer des Commissaires du Parlement de Paris pour rediger les Coutumes locales de ce Comté, mais ces nouveaux Commissaires ne se sont pas non plus transportés sur les lieux, & les Etats n'ont point été assemblés. Les tentatives de M. le Duc du Maine, ont encore eu moins d'execution que celles de Mademoiselle de Montpensier.

La question qui fait le sujet des Memoires de M. Froland est de savoir, si ces usages locaux condamnés par les Commissaires nommés pour la redaction des Coutumes locales de Normandie, qui n'ont été redigées en presence d'aucun Commissaire, peuvent être suivis à présent dans le Comté d'Eu, ou si l'on doit se conformer à la Coutume generale de Normandie & aux usages du Païs de Caux.

Ceux qui défendent les Coutumes locales du Comté d'Eu, disent qu'elles étoient observées long-tems avant la réfor-

ation de la Coutume de Norman-
que les Reformateurs de cette Cou-
e, qui étoient Officiers du Parlement
Rouën, n'ont pû toucher à ces usa-
, parce que le Comté d'Eu n'étoit
nt du ressort de ce Parlement dans le
s de la redaction de la Coutume,
dans les Lettres Patentes obtenuës
le Parlement de Rouën, en 1641.
revoquées trois Mois après leur expe-
on, pour connoître des affaires du
nté d'Eu, on avoit enjoint au Parle-
nt de juger suivant *les us & coutumes*
les de ce Comté, qu'il ne paroît point
les habitans du Comté d'Eu ayent été
ellés à la redaction de la Coutume
erale de Normandie, qu'on n'a point
oyé les Coutumes au Bailliage d'Eu,
nme on les a envoyées aux autres Bail-
es du ressort du Parlement de Rouën;
ajoûte que l'on ne peut se prévaloir
jugement des Commissaires qui ont
sté à la redaction des Coutumes loca-
de Normandie; parce que ce juge-
nt a été rendu par des Juges incom-
ens, & qui auroient dû, suivant leur
nmission, se contenter de faire leur
port au Parlement d'une affaire si im-
tante, sans vouloir la décider eux-
mes. Les défenseurs des usages lo-
x du Comté d'Eu, tirent encore a-
tage de plusieurs Arrêts du Parlement
de

de Paris, qui ont ordonné qu'il seroit informé de l'usage observé dans le Comté d'Eu sur plusieurs articles sur lesquels on a soûtenu que les Coutumes locales du Comté d'Eu étoient contraires à la Coutume generale de Normandie, d'un grand nombre d'Actes de notorieté du Bailliage d'Eu, d'Arrêts du Parlement de Paris, qui ont jugé contre la Coutume generale de Normandie, sur le fondement de ces usages locaux, & du Commentaire de Basnage sur la coutume de Normandie, qui approuve en deux endroits les usages locaux du Comté d'Eu.

Voici le précis des moyens dont se sert M. Froland pour faire voir, que l'on ne doit avoir aucun égard aux Coutumes locales du Comté d'Eu. Il n'y a point d'apparence que l'on ait manqué lors de la redaction de la Coutume generale de Normandie, de faire assigner les habitans du Comté d'Eu qui étoient compris dans les Lettres Patentes adressées aux Commissaires choisis pour la redaction de cette Coutume. D'ailleurs ils ont été assignés pour être presens à la redaction des usages locaux de la Province; & c'étoit à cette redaction des usages qu'il étoit de leur interêt d'assister & de proposer leurs Coutumes locales & particulieres, ils ne l'ont pas fait. C'est donc avec *raison* que les Commissaires ont donné

con-

e eux un défaut, & les ont assujet-
a consequence à la Coutume gene-
de Normandie, suivant le pouvoir
leur donnoit leur commission sur
ceux, qui étant sujets à la Coutume
rale de Normandie, prétendoient
r des Coutumes locales. Les Let-
Patentes accordées à M. de Guise &
ademoiselle de Montpensier, & cel-
le 1641. prouvent qu'il y a eu des
es locaux pour le Comté d'Eu; mais
ne disent point que ces usages lo-
: n'ayant point été redigés dans une
mblée d'Etat, ni homologués, se-
observés comme des Loix. Les Ac-
le notorieté des Officiers du Bailliage
1, sont l'effet d'un amour aveugle
r leurs prétenduës Coutumes locales,
s n'ont pas pris soin de conserver.
es moyens M. Froland joint un grand
nbre d'Arrêts qui ont condamné les
ges locaux du Comté d'Eu, qui sont
traires à la Coutume generale de
rmandie. Il s'attache à expliquer les
êts qui paroissent avoir approuvé ces
ges, & quand il ne trouve point de
yen d'expliquer quelques Arrêts, il
que cela vient de ce que ceux qui
nbattoient les usages locaux du Comté
u, n'ont point été bien défendus.
Notre Auteur applique ces reflexions
erales aux usages du Comté d'Eu,
con-

traires à la Coutume genera
mandie ſur le droit de viduit
tiers coutumier accordé aux
renoncent à la ſucceſſion de l
de leur Mere, ſur la part que
doit avoir dans les conquêts f
gage; ſur les partages de
biens entre Freres, ſur l'âge c
rité, & ſur le tems auquel le
tiennent par la racine, ſont ré
bles, & ſur le don mobile q
me peut faire à ſon Mari.

M. Froland va encore plu
les Chapitres 19. & 20. de ſo
car il ſoutient que les Regle
raux & particuliers du Par
Rouën, doivent être ſuivis da
té d'Eu, & quand il y a de
regiſtrés au Parlement de N
qui ne l'ont point été au Pa
Paris, il faut que les habitans
d'Eu les regardent comme
La raiſon qu'il en rend, eſt q
té d'Eu faiſant partie du Duc
mandie, on eſt obligé d'y ſui
municipal de la Province. Il
le reſſort du Parlement de P
Comté, regarde la juriſdicti
la maniere de le gouverner.
land avouë que quand cette q
propoſée dans une Conferen
*la Biblio*théque des Avocats,

Velleïen abrogé dans le ressort du Parlement de Paris, par l'Edit de 1606. les opinions se trouverent partagées.

HUETIANA, ou Pensées diverses de M. HUET, *Evêque d'Avranches.* A Paris, chez Jacques Etienne, ruë S. Jacques, à la Vertu. 1722 In 12. pp. 436. & à Amsterdam chez Herm. Uytwerf.

M. HUET ayant été attaqué d'une violente maladie en 1712. son corps & sa memoire s'affoiblirent considerablement; ayant recouvré ses forces, il ne fut plus en état de s'appliquer à ces grands Ouvrages, qui l'avoient occupé jusqu'alors. Il chercha des sujets de travail moins fatiguans: Il se mit à écrire sa vie, qui fut imprimée sous ce titre: *Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*; ensuite il jetta sur le papier des Pensées détachées, qu'il chargea un de ses Amis de publier sous le titre d'*Huetiana*.

On ne trouvera point ici comme dans plusieurs autres Livres en *Ana*, ce qu'on appelle bons Mots, des Traits piquans, naifs, ou ingénus, des Portraits Satyriques, des Histoires Anecdotes, sous le nom desquelles se déguisent la medisance ou la calomnie. Mais on y verra des Jugemens sur plusieurs Sçavans, tant anciens

ciens que modernes, des Observa
pleines d'érudition sur plusieurs poin
Critique, des Remarques sur quel
questions de Theologie, de Philoso
& de Mathematiques, & des Pen
Morales. Tous ces Morceaux déta
& imprimés sans aucun ordre compo
140 Articles. Nous allons raporter
précis de quelques-uns de ces Articles
Le premier de ces traits passera
l'esprit de plusieurs personnes, pour
de ces traits qui échappent à un V
lard toûjours admirateur de ceux a
lesquels il a vêcu pendant sa jeune
M. Huet dit que quand il est entré d
le Païs des Lettres, elles étoient enc
florissantes, qu'il les a vû ensuite dé
ner & tomber dans une décadence p
que entiere. „ Ce qu'il y a de
„ (ajoûte-t-il) c'est que non-seulemen
„ goût, l'amour & l'estime des Let
„ s'éteignent de jour en jour, &
„ l'ignorance reprend le dessus & éto
„ le reste de l'érudition, comme
„ chardons & les ronces étouffent
„ bonnes herbes dans un Champ
„ cultivé. Mais que cela se fait à
„ sein, & qu'il se forme une ca
„ d'*Apedeutes* de gens ignares &
„ lettrés, qui sentans leur incapacité
„ ne pouvant se resoudre à une étud
„ siduë de plusieurs années, parce q

„ le les obligeroit à ſortir de leur craſſe,
„ à quitter leur vie molle, les douceurs
„ de leurs fainéantiſes, le verbiage &
„ les fadaiſes de leurs caffés ont cherché
„ un chemin plus court pour réparer
„ leurs défauts, & ſe mettre au deſſus
„ de ceux auſquels ils ſe reconnoiſſent ſi
„ inferieurs, & dont la comparaiſon les
„ rendroit mépriſables. Ils ont entrepris
„ de ſe faire un mérite de leur incapa-
„ cité, de ridiculiſer l'érudition, & de
„ traiter la Science de pédanterie; ils ſe
„ ſont conſtitués arbitres du génie, du
„ bon goût & du veritable ſçavoir. Pour
„ décrier l'étude de l'antiquité, ils ont
„ décrié le mérite des Anciens qu'ils ne
„ connoiſſent point, & lui ont préferé
„ celui des modernes; c'eſt-à-dire, le
„ leur. „ Comment eſt-il échapé à l'Auteur de dire que *les Modernes ſe reconnoiſſent ſi inferieurs aux Anciens*, & enſuite que les Modernes *ne connoiſſent point le mérite des Anciens.*

M. Huet va encore plus loin dans le huitième Article, il préfere les Sçavans du 15e & du 16e ſiecle à ceux de ſon tems; à cauſe des ſecours que l'on a trouvé dans le 17e ſiecle pour ſe rendre habile; ſecours qui manquoient à ceux qui s'appliquoient à l'étude au tems du rétabliſſement des Lettres. Il trouve la même difference entre un Sçavant d'a-

 lors,

lors, & un Sçavant d'aujourd'hui ; qu'entre Christofle Colomb, découvrant le nouveau Monde, & le maître d'un Paquebot, qui passe journellement de Calais à Douvre.

Voici le jugement que l'Auteur fait de S. Augustin : „ Je lui trouve (dit-il) „ une grande étenduë d'esprit, qui embrasse tout ce qui est renfermé dans „ les matieres qu'il traite, une grande „ pénétration qui les creuse jusqu'au „ fond, & une grande subtilité qui les „ débrouille & les éclaircit : mais (si „ on en veut croire M. Huët) quand il „ faut prendre un parti & se déterminer, „ l'ardeur de son esprit le porte toûjours „ aux extremités, sans s'arrêter jamais „ dans le milieu ; d'ailleurs il manque „ d'ordre & de méthode. Son Livre „ de la Cité de Dieu est un amas confus d'excellens materiaux ; c'est de l'or „ en barres & en lingots.

Le défaut d'ordre que l'Auteur reproche ici à S. Augustin, il le reproche dans un autre Article à tous les Anciens, même à Aristote & à Saint Thomas. Il louë Ovide d'avoir proposé au commencement de son Art d'aimer, & d'avoir suivi dans cet Ouvrage une division fort réguliere & fort méthodique.

L'Auteur se déclare l'Apologiste de Varillas & de la Pucelle de Chapelain.

„ Je

„ Je n'ai jamais consenti (dit-il) au ju-
„ gement que le Public a fait de la Pu-
„ celle : On l'a condamnée, parce qu'il
„ étoit à la mode de la condamner, &
„ la mode s'en est établie par des Juges
„ très-incompetans. Il n'appartient point
„ à tout le monde de juger du Poëme
„ épique. Ce droit est reservé à un très-
„ petit nombre de personnes, & tout
„ le monde l'a usurpé contre la Pucelle
„ On a jugé du Poëme épique sur les
„ regles du Sonnet & des Madrigaux ;
„ & de tous ceux que j'ai vû s'acharner
„ si impitoyablement sur cet Ouvrage,
„ aucun ne m'en a jamais allegué d'au-
„ tres raisons que quelques expressions
„ dures, & quelques vers forcés, com-
„ me si ce genre de Poësie ne les de-
„ mandoit point quelquefois de ce ca-
„ ractere, qui seroit vitieux dans une
„ Epigramme, & qui est nécessaire dans
„ quelques endroits d'un grand Poëme....
„ Notre Nation, notre âge & notre
„ goût, sont ennemis des grands Ou-
„ vrages.... Nous sommes dans le sie-
„ cle des colifichets ; toute notre indus-
„ trie ne va qu'à faire de fort grandes
„ petites choses. Pour bien juger de la
„ Pucelle, il falloit en examiner l'Ac-
„ tion, la Fable, l'Oeconomie, l'Or-
„ donnance, les Ornemens, le Dénouë-
„ ment, & tout ce qui entre dans la

„ composition de l'Epopée, sans s'
„ ter uniquement, comme on le f
„ la versification. „ Et comment au
on pû l'examiner de cette sorte,
qu'il n'en a paru que la premiere Pa
Là-dessus M. Huet se plaint des ex
teurs du Testement de M. Chapelai
de ses Heritiers, qui n'ont point fait
primer la seconde Partie de ce Poë
Puis il recherche par quelles raison
premiere Partie est tombée dans u
grand mépris. La premiere, qu
Poëte a crû que toutes les figures &
les tours qui font la beauté des Po
Grecs ou Latins, conviendroient in
feremment à notre Langue ; sans
siderer que chaque Langue a des a
mens qui lui sont propres, & qui
sant d'une Langue dans une autre,
portant leur caractere étranger, y
viennent fades & quelquefois ridicu
La seconde cause du mépris qu'on a
de la Pucelle, est, selon notre Aut
l'estime de M. Colbert, pour ce Po
Car le Ministre ayant demandé à M. C
pelain une liste détaillée, & qui n
quât le degré du mérite des gens de l
tres, pour se partager entre eux les g
tifications du Roi, ceux qui n'eu
point de part à ces graces, & qui
croyoient dignes, lui attribuerent leur
clusion. Ces mécontens devinrent
En

Ennemis capitaux, & ils s'en vengerent principalement ſur ſa Pucelle, au ſuccès de laquelle ſon honneur ſembloit être attaché, ils entrerent même dans le détail de ſon genre de vie, qui avoit ſes ſingularités, & qu'ils tâcherent de *ridiculiſer*.

Quelque grande que ſoit la veneration du Public pour la memoire de M. Huet, il n'y a guere d'apparence que cette Apologie faſſe changer au Public de langage au ſujet de la Pucelle. On ne lit les Poëtes François que pour le plaiſir, & on n'en trouve guere dans un Poëme dont la verſification eſt dure & forcée. On pardonne quelques négligences dans un grand Ouvrage, mais on ne ſauroit ſouffrir un Poëme dans lequel regne un ſi grand défaut. D'ailleurs les Critiques de la Pucelle ne ſe ſont pas arrêté uniquement à la verſification; Madame Dacier ayant dit tout le mal qu'elle a pû de la conduite de nos Romans, dans ſa Préface de l'Odyſſée, dit même que ces regles ne ſont pas moins violées dans les Poëmes épiques, qu'elles le ſont dans les Romans. Elle cite entre autres exemples celui de la Pucelle, dont elle fait voir que l'Auteur n'a point même connu ce que c'étoit que la Fable qui rend l'Action generale & univerſelle.

Dans l'Article 124. des Penſées diver-

ses, l'Auteur parle de la difference des grands esprits & des médiocres, M. Huët n'appelle pas grand esprit celui qui s'étant renfermé dans les limites d'une seule Science, l'aura executée & s'en sera pleinement instruit. Ce succès est, selon lui, plûtôt un effet du travail & de l'habitude que de la grandeur du génie. Un esprit médiocre méditant sans cesse sur un même sujet le pénétrera enfin comme la goutte d'eau perce la pierre, non par sa force, mais par la continuité de sa chûte, & il en parcourera toute l'étenduë. Mais ce qu'il appelle un grand esprit, est celui qui, quelque matiere qu'il entreprenne, se sent avoir l'aptitude & la capacité néceſſaire pour la comprendre, & ne la trouve point au-dessus d[e] sa portée. Cela ne peut venir que d'u[ne] vaste étenduë, d'une grande élévatio[n,] d'une force insurmontable aux diffic[ul]tés, & d'une vivacité infatigable. Qu[and] un esprit de cette trempe se renfe[rme] dans les bornes d'une seule Science; [il] va bien plus loin que l'autre, & il [pé]nétre jusqu'à une bien plus grande [pro]fondeur. Mais il est rare qu'un esp[rit de] cette volée se puisse contenir da[ns les] bornes étroites d'une même Scien[ce] [...] en entamera plusieurs & pourra [...] dans quelques-unes; mais étant [...] en tant d'objets, son applicatio[n]

cune sera moindre, & ne sera pas suivie d'un grand succès.

M. Huet avoit inventé une Machine pour mesurer la force du Vent, il appelle cette Machine *Anemometre*; il en donne la description dans l'Article 20. elle consiste en un Entonnoir de Fer blanc, qui va en se courbant & en s'étressissant dans sa courbure, jusqu'à ce qu'il rencontre la naissance d'un Tuyau, qui s'étant recourbé monte ensuite perpendiculairement. On emplit le Tuyau de vif Argent jusqu'à l'Entonnoir, on verse sur le vif Argent de l'Eau seconde: le Vent entrant par l'Entonnoir presse le vif Argent plus ou moins selon sa force; le vif Argent pressé, fait monter l'Eau qui marque les differens degrés de la force du Vent. Une Girouëte appliquée à une Verge de fer, & qui entre dans une Virole posée sur le Piedestal de la Machine, la fait toûjours tourner du côté du Vent.

Nous rapporterons pour dernier exemple, une explication d'un passage d'Origene, dont les Calvinistes prétendent tirer avantage. Origene parlant du Corps de J. C. dans l'Eucharistie, l'appelle *Corps typique & symbolique*. Genebrard & le Cardinal du Perron, ont crû qu'Erasme avoit corrompu cet endroit en le traduisant, M. Huet qui a examiné le Texte

Grec rend témoignage à la bonne foi d'Erasme ; ensuite il explique ce passage de la maniere la plus naturelle, c'est-à-dire, par d'autres passages d'Origene, *Corps typique & symbolique*, (dit notre Auteur) ne signifie pas dans le langage d'Origene, un Corps qui n'existe point & qui n'est que representé, mais un Corps veritable, existant réellement, & qui est cependant la figure de quelque autre chose. C'est ainsi qu'Origene dans son Commentaire sur S. Matthieu, appelle Prêtre symbolique le grand Prêtre des Juifs, parce qu'il étoit le Symbole de J. C. Il nomme aussi Sacrifices symboliques les Sacrifices de la Loi Mosaïque. Le grand Prêtre & les Sacrifices étoient très-réels; mais parce qu'ils étoient en même tems figuratifs, Origene les nomme symboliques. Le même Auteur dit dans le 12. Tome sur S. Jean, que lorsque Judas sortit pour trahir le Seigneur, il étoit *symboliquement* nuit; parce que la nuit qui étoit alors très-réelle, étoit le symbole de la nuit du peché dont l'ame de Judas étoit alors obsedée.

Ce Recueil est terminé par six Pieces de Poësies Latines & par une Epigramme Grecque. Les cinq premieres sont des Eglogues; la sixième est une Ode sur le mariage de Monseigneur & de la Princesse *Victoire* de Baviere. Ces Pieces n'a-

voient été inserées dans aucune des cinq Editions du Recueil des Poësies de M. Huet.

Les Apophthegmes ou les belles Paroles des Saints. A Paris, chez Jean Mariette, ruë Saint Jacques, aux Colomnes d'Hercule. 1721. Vol. In 12. pp. 387.

L'AUTEUR de ce Recueil s'étonne, & avec raison, que tant de gens habiles s'étant appliqués dans ces derniers tems, à traduire ou à recueillir les plus belles paroles des grands Hommes de l'Antiquité Payenne, on ait négligé celles des Heros du Christianisme : „ comme si „ les étrangers de la foi & des promes- „ ses nous étoient plus chers que nos „ Freres, ou leurs sentimens plus dignes „ de notre attention & de notre estime. „ *Ce sont ses termes*; c'est ce qui l'a porté à choisir les plus belles paroles des Saints, & à les rassembler en un Volume, „ afin de fournir à la pieté des fideles „ un aliment aussi agréable que solide, „ & fournir en même tems à ceux qui „ sont chargés de l'instruction des autres, „ un moyen d'enseigner d'une maniere „ Chrétienne les apophthegmes des Pa- „ yens; „ car, comme il le remarque fort judicieusement, „ l'étude des paro- „ les des Sages de la Gentilité, si belle „ & si utile en elle-même, le deviendra „ infiniment davantage, lorsqu'en les

„ comparant avec les paroles des Saints ;
„ on fera voir à la gloire de la Religion,
„ combien celles-ci sont superieures aux
„ autres en ce qui regarde la vertu & la
„ perfection. „ Après ces sages reflexions, l'Auteur explique ce que c'est que l'apophthegme, soit Chrétien soit Prophane : „ On peut (dit-il) définir l'apophthegme une réponse courte, vive &
„ sententieuse. C'est une réponse en
„ prenant le terme dans sa signification
„ rigoureuse, qui suppose qu'on a été
„ interrogé comme quand quelqu'un demandant quelle étoit la meilleure forme de gouvernement, un Lacedemonien répond, celle où les dignités sont
„ la récompense de la vertu. C'est encore (poursuit l'Auteur) une réponse
„ en prenant ce terme dans une signification plus étenduë, qui suppose, non
„ qu'on nous interroge, mais qu'on
„ nous parle, ainsi pendant une grande
„ famine, Pompée se mettant, en mer,
„ malgré une violente tempête pour conduire des bleds à Rome, dit au Pilote
„ qui vouloit l'en détourner par la vûë
„ du péril : Il est nécessaire que je parte, il n'est pas nécessaire que je vive.

„ On répond aussi aux circonstances,
„ pour ainsi dire, (c'est toûjours notre Auteur qui parle) „ lorsqu'invité par les
„ *objets* qui se présentent, nous parlons

„ sans qu'on nous parle ; c'est en ce sens
„ qu'on peut regarder comme une ré-
„ ponse ce que dit Ipocradites à un jeu-
„ ne homme confus d'avoir été trouvé
„ en mauvaise compagnie: Il faut han-
„ ter des gens dont la compagnie ne
„ nous fasse pas rougir. Paroles que
„ l'occasion fait naître, & qu'aucun
„ discours n'avoit précedé. Mais (ajoû-
„ te l'Auteur) une parole non prémedi-
„ tée, ne méritoit pas le nom d'apoph-
„ thegme, si elle n'étoit sententieuse.
„ Je ne sçai rien (dit-il) de plus parfait
„ en ce genre, que la réponse immor-
„ telle de Louïs XII. Ce n'est pas au
„ Roi de France à vanger l'injure du
„ Duc d'Orleans; il faut encore, con-
„ tinuë-t-on, que cette parole exprime
„ le sentiment vif & intime de celui qui
„ parle, en cela differente de la senten-
„ ce qui peut n'être que sur les lévres,
„ & n'est souvent que la production
„ d'un Rheteur qui discourt, ou quel-
„ quefois celle d'un scelerat qui jouë
„ le personnage d'un homme de bien.
„ Au contraire l'apophthegme suppose &
„ renferme nécessairement un sentiment:
„ de-là vient que partant du cœur, il
„ va au cœur, & qu'à lire que Tite se
„ souvenant d'avoir passé un jour entier
„ sans faire de bien à personne, s'écria:
„ Mes amis, j'ai perdu la journée, un

Prince se sent vivement porté à la beneficence, & peut-être plus qu'il ne le seroit par tous les préceptes.

Comme la vivacité des sentimens s'affoiblit par les longs discours, l'apophthegme aime à être court, & son mérite augmente à proportion de sa brieveté; on cite ici sur ce sujet la réponse de Porus à Alexandre, qui lui demandoit comment il vouloit être traité: En Roi, dit-il. Brieveté merveilleuse (remarque-t-on) qui presente à l'esprit plus de sens que de syllabes, & laisse une ample matiere à ses reflexions.

On divise ordinairement l'apophthegme en grave & en plaisant, mais notre Auteur a mieux aimé le renfermer dans la signification que l'usage lui donne en François & qui distingue le bon mot de l'apophthegme; celui-ci a pour but d'instruire, l'autre de divertir; le bon mot (remarque-t on ici) excite le ris, l'apophthegme l'admiration: „ Que Cice-
„ ron voyant une longue épée à son Gen-
„ dre qui étoit fort petit, demande:
„ Qui a attaché mon Gendre à cette é-
pée? il dit un bon mot. Mais que Cé-
„ sar faisant relever les Statuës de Pom-
„ pée, Ciceron dise: César en relevan
„ les Statuës de Pompée, assure les sien
„ nes; il prononce une parole vra
„ ment grande, & un apophthegm

„ La nobleſſe du ſentiment & la brieve-
„ té de l'expreſſion étant des qualités
„ eſſentielles à l'apophthegme, il s'enſuit
„ qu'il n'eſt pas donné à tout le monde
„ de le parler, le cœur bas & corrompu
„ (ajoûte-t-on) en ſera toûjours inca-
„ pable, & la Langue accoûtumée à ſe
„ répandre en paroles ; ne parviendra
„ jamais à cette œconomie qui les é-
„ pargne & les ménage.

Après un grand nombre d'autres remarques ſur l'apophthegme, l'Auteur preſcrit des regles pour lire avec fruit les Livres des Anciens, il emprunte ces regles de quelques Ecrivains Eccleſiaſtiques, & ſur tout de S. Baſile, qui a compoſé une excellente Homelie, où loin d'interdire une lecture *ſage & circonſpecte de leurs Livres*, il enſeigne les moyens de la rendre utile. Nous ne rapportons point ces regles, il faut les voir dans le Préface de notre Auteur, elles méritent bien qu'on les y liſe.

Les paroles des Saints n'ont aucun des défauts que l'on remarque dans celles des Payens, elles ne ſont ni privées d'autorité, puiſqu'elles participent à la Loi divine dont elles ſont l'application & la pratique, „ ni ſuſpectes d'injuſtice ou
„ d'erreur ; puiſque les Saints confor-
„ ment leur volonté à la volonté de
„ Dieu ; leurs jugemens à ſes jugemens,

„ & reforment leur foible Raiſon ſur la „ Raiſon immuable & éternelle revelée „ dans les Ecritures.

Quelques perſonnes s'imaginent que ce qui forme la vertu dans les grands hommes, eſt le deſir d'être loüé, maxime Payenne indigne de la bouche d'un Chrétien, quelques loüables que puiſſent être ceux dont on peut eſperer des loüanges, la vertu ne ſe propoſa jamais d'être loüée, & c'eſt ce qui met les actions & les paroles des Saints au-deſſus de toute loüange. On ne ſoupçonnera pas les Saints, dit notre Auteur, de parler par un vain amour de loüanges, quand on fera reflexion qu'une infinité d'entr'eux alloient ſe cacher dans des deſerts inacceſſibles, afin de n'avoir que Dieu ſeul pour témoin. Ainſi leurs apophthegmes ne peuvent faire qu'une impreſſion très-vive ſur nous.

Plus les paroles des Saints ſont précieuſes par la dignité de l'eſprit qui en eſt le principe, plus on doit en les recueillant apporter d'attention à diſcerner les vraies d'avec celles qui ſont fauſſes ou ſuſpectes: La Religion fondée comme elle eſt ſur la verité, deſavouë ce qui n'eſt pas marqué à ce caractere, & rejette les prétendus ſecours que lui preſentent le menſonge: c'eſt ce qui a engagé l'Auteur à puiſer *ces apophthegmes* dans des actes non con-

eſtés, dans les Vies des SS. Peres é-
s par S. Jerôme, Ruffin, Caſſien,
ıde, Theodoret, & autres Auteurs
ıe autorité reconnuë. Roſweide re-
llit toutes ces Vies en 1628. & y fit
Notes pleines d'érudition: entre les
:es qu'il a choiſies, il y a quelques
:ueils particuliers des paroles des Soli-
es; M. Cotelier donna au Public en
7. un Recueil de ce genre diſtribué
ordre alphabetique, intitulé *Sancto-*
ı Senum Apophthegmata. Notre Au-
r en a tiré beaucoup d'apophtheg-
s. Il en a auſſi recueilli quelques-uns
Expoſitions de Saint Dorothée, im-
nés à Bâle en Grec & en Latin, en
ı9. Pour ce qui eſt des autres Saints,
conſulté les Vies anciennes & origi-
es dont la plûpart ſont imprimées
ıs Surius.

Au reſte on ne trouvera pas ici beau-
ıp d'apophthegmes, de S. Athanaſe,
S. Chryſoſtome, de S. Auguſtin, de
Gregoire, & de pluſieurs autres Saints,
après les Apôtres, ſont les Docteurs
la foi. L'Auteur les a recherchés a-
: ſoin, mais il n'a pû en trouver un
nd nombre, parce qu'apparemment
ıx qui ont écrit l'hiſtoire de ces Saints
ɩ&eurs, ont eu moins d'attention à
ueillir les paroles que les évenemens:
lieu que la vie ſolitaire, retirée, ſim-
ple,

ple, uniforme, ne fournissant presque jamais d'évenemens, les Historiens se sont plus attachés à recueillir leurs paroles.

Il ne nous reste plus à present pour donner une idée de ce Recueil, qu'à raporter quelques exemples des apophthegmes qui le composent. L'Auteur les a rangés selon l'ordre alphabetique.

„ S. Ignace Evêque d'Antioche &
„ Martyr, entendant le mugissement
„ des lions ausquels on alloit l'exposer:
„ Je suis, dit-il, le froment de Dieu,
„ & broyé par les dents des bêtes; je
„ deviendrai un Pain pur de Jesus-
„ Christ.

„ La bien-heureuse Isabelle de Fran-
„ ce, Sœur de S. Louïs, étant exhor-
„ tée par son Confesseur, à relâcher
„ quelque chose du silence austere qu'el-
„ le gardoit: je me tais, lui dit-elle,
„ pour faire penitence d'avoir parlé, &
„ expier par le silence les paroles inu-
„ tiles.

„ Un Juge Payen qui interrogeoit S.
„ Justin, lui demanda s'il s'imaginoit de-
„ voir un jour monter au Ciel, pour y
„ recevoir une recompense: Je ne me
„ l'imagine pas, répondit le Saint, je
„ le sais & d'une certitude qui n'admet
„ ni incertitude ni doute.

„ L'Oeconome de la maison de S.
Char-

„ Charles Borromée, Archevêque de
„ Milan & Cardinal, le priant de mode-
„ rer ſes aumônes: La charité, répon-
„ dit-il, n'ayant ni bornes ni meſures,
„ les aumônes qui en ſont les effets,
„ n'en doivent point avoir. Un Evê-
„ que loüant un jour en ſa preſence la
„ magnificence d'un certain Palais: Il
„ ne faut, reprit le ſaint Cardinal, bâtir
„ que des maiſons éternelles.

„ On demandoit à un ſaint Solitaire,
„ quelle étoit la voye pour aller à Dieu,
„ ſi c'étoit les jeûnes, les travaux, les
„ lectures, les veilles, les œuvres de
„ miſericordes? Nos corps, dit-il, ſont
„ deſſechés par le jeûne, nous avons
„ appris les Ecritures, nous ſçavons par
„ cœur tous les ſaints Cantiques, mais
„ l'eſſentiel nous manque, c'eſt l'humilité.

Quoique l'apophthegme pris dans ſon ſens rigoureux, ſoit une réponſe vive & ſententieuſe, néanmoins les Auteurs qui ont fait des Recueils d'apophthegmes, ont crû pouvoir y faire entrer des réponſes qui ſans avoir ces deux qualités, renfermaſſent de l'eſprit & de l'inſtruction. L'Auteur paroît avoir eu en vûë de ſe conformer en ce point comme dans le reſte, à Plutarque, à Eraſme, & aux autres Auteurs qui ont crû pouvoir prendre quelquefois l'apophthegme dans une ſignification plus étenduë.

Extrait d'une Lettre de M. MOUTON *le jeune, Chirurgien juré de S. Côme à Paris, écrite à M.* ANDRY, *Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris, Lecteur & Professeur Royal en Medecine, au sujet d'un Enfant monstrueux né le dixième Juin*, 1722.

MR.

Ayant été appellé il y a environ huit jours à deux heures après minuit pour aller, ruë de la Harpe à la Croix blanche, soulager une pauvre Femme en travail, âgée d'environ 28. à 30. ans: je la trouvai dans une situation des plus pitoyables; elle me dit d'abord qu'elle se mouroit; je la touchai, & je fus surpris de rencontrer un corps solide & raboteux, ce qui me fit faire quelques reflexions sur la maniere dont l'enfant pouvoit être tourné. A la seconde douleur qu'elle eut, je la touchai de nouveau pour m'assurer de la partie qui pouvoit se presenter, je sentis les apophyses épineuses des vertebres des lombes, & glissant mon doigt plus haut, un vuide & un écartement des vertebres du dos. A la troisième douleur qui survint, je l'accouchai d'une fille morte qui me parut n'avoir cessé de vivre que depuis en-

environ quatre ou cinq jours : Vû que l'épiderme commençoit seulement à se séparer, & comme cet enfant est tout à-fait contre nature ; je crois, Mr, que vous serez bien aise que je vous en donne une relation fidelle : il a la figure d'une espece de Magot, comme il s'en trouve de representés aux stalles des Chœurs de quelques Eglises ; il n'a point de crane, on n'y trouve que la partie inferieure de l'os coronal qui sert à former ses orbites, il n'a point non plus d'os pariétaux, on n'y voit que la partie inferieure de l'os occipital près des condyles ; à l'égard des deux os temporaux, il n'y a que la partie qu'on appelle l'apophyse pierreuse ou la roche ; ainsi la tête n'est couverte de la peau qu'environ jusqu'à la moitié de l'endroit où devroit être l'os coronal, & on discerne en cet endroit quelques cheveux assez longs ; au lieu de cerveau on ne trouve qu'une poche presque ronde assez semblable au capuchon des Religieux Recolets, & formée par la dilatation de la dure mere, elle renferme une matiere rougeâtre, spongieuse & fibreuse, de laquelle partent tous les nerfs. On n'y peut rien remarquer de regulier, cette matiere fibreuse tient lieu du grand & du petit cerveau, la poche pend jusqu'aux environs de la troisième vertebre superieure du dos. La partie inferieure
&

& posterieure de l'os occipital est séparée en deux, d'environ trois travers de doigt, de même que les vertebres du col & celles du dos, jusqu'à la premiere des lombes; par ce moyen le canal de l'épine se trouve ouvert & s'écarte d'environ trois travers de doigt, comme j'ai dit, depuis l'os occipital jusqu'à la troisième vertebre superieure du dos. Et ce même canal continuë en se retrecissant jusqu'à la premiere vertebre des lombes; là se trouve une bosse formée par trois vertebres des lombes, laquelle comme tout le canal, n'est recouverte que de la dure mere, & non de la peau, car la peau est aux deux côtés de l'écartement comme cicatrisée, & environnée d'un petit poil assez longuet. La face de cet enfant est platte & renversée en arriere, n'ayant point de col, les yeux se trouvent placés par cette situation où devroit être la partie superieure de l'os coronal, ils ne sont recouverts que de cette peau que j'ai dit y avoir, laquelle fait l'office de l'os coronal, & par cette même situation ils se trouvent presque tout à nud. La machoire inferieure tient à la partie anterieure de la poitrine; il n'y a aucun espace entre les oreilles & les épaules; le pied droit est tout-à-fait tortu en dedans; les os des iles se trouvent placés vers le

milieu

milieu des vertebres des lombes. Je ſuis, *&c.*

MOUTON le jeune, Chirurgien Juré de Saint Côme.

A Paris, ce 12. Juin, 1722.

M. Andry, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, à qui cette Lettre eſt adreſſée, a examiné enſuite cet enfant que M. Mouton qui demeure au bout de la ruë Serpente du côté de la ruë de la Harpe, conſerve dans de l'eau de vie; & il l'a trouvé conforme en tout, à la relation contenuë dans la Lettre que nous venons d'extraire.

Voyage de Syrie & du Mont-Liban, contenant la deſcription de tous les Païs compris ſous le nom de Liban & d'Anti-Liban, Keſroam, &c. ce qui concerne la créance, l'origine, & les mœurs des Peuples qui habitent ce Païs; la Deſcription des ruïnes d'Heliopolis, aujourd'hui Balbek; & une Diſſertation hiſtorique ſur cette Ville; avec un abregé de la Vie de M. de Chateuil, Gentilhomme de Provence, Solitaire du Mont-Liban; & l'hiſtoire du Prince Junés Maronite, mort pour la Religion dans ces derniers tems. Par M. DE LA ROQUE. A Paris, chez André Cailleau, Place de Sorbonne au coin de

de la ruë des Maçons, à saint Andr
1722. In 12. deux Volumes, I. Vo
pp. 346. Sous presse à Amsterdar
chez Herman Uytwerf.

CE que dit l'Ecriture sainte de la beau té du Mont-Liban & des environs doit faire rechercher les Relations de c Païs-là. Le Pere Jerôme Dandini, Je suite, que le Pape Clement VIII. envoy au Mont-Liban en qualité de Nonce Apos tolique en 1599. fit en Italien une rela tion de son voyage, que M. Simon traduite en François, en y ajoûtan plusieurs remarques. Mais cet Ouvrag du P. Dandini est presque tout dogmati que. L'Auteur, qui passe fort superfi ciellement sur le Païs qui étoit l'objet d sa mission, en décrit d'autres qui n'y on aucun rapport. *La Description abregée d la sainte Montagne du Liban, & des Ma ronites qui l'habitent*, publiée à Paris e 1671. est, selon M. de la Roque, u Ouvrage trop superficiel, pour suplée à ce qui manque à la relation du P. Dan dini. C'est ce qui lui fait croire avec rai son que son voyage de la Syrie & d Mont-Liban, ne sera pas moins bie reçu du Public, que l'ont été ses Voya ges de l'Arabie heureuse & de la Pales tine. L'Auteur ne cherche point à surprendre ses Lecteurs par des prodiges
mai

mais à l'instruire du veritable état du Païs dont il presente la description.

M. de la Roque commence par donner une idée generale du Liban & de l'Anti-Liban, dont le Kesroam fait une partie. Il prétend que la plûpart des Historiens modernes ne nous ont pas fait connoître la veritable situation & l'étenduë du Liban & de ses dépendances, il trouve que les anciens Géographes ont mieux réussi. Il dit avec eux qu'on doit appeller le Mont-Liban, les plus hautes Montagnes de la Syrie, „ dont „ le commencement est vers la Ville „ de Tripoli, & le Promontoire ap- „ pellé par Strabon *la face de Dieu*, „ aujourd'hui le Cap-Ponge, & la „ fin au de-là de Damas, joignant „ d'autres montagnes de l'Arabie de- „ serte; cette étenduë est du Cou- „ chant à l'Orient environ de 35. de- „ grés d'élevation. L'Anti-Liban, ainsi „ appellé à cause de sa situation oppo- „ sée à celle du Liban, est une autre „ suite de Montagnes qui s'élevent au- „ près des ruïnes de Sidon, & vont „ se terminer à d'autres Montagnes du „ Païs des Arabes, & vers la Traco- „ nitide sous le 34. degré. Chacune „ de ces Montagnes est d'environ cent „ lieuës de circuit sur une longueur de 35.

à

„ à 40. lieuës. Elles occupent un es-
„ pace fort vaste dans trois Provinces,
„ qu'on appelloit autrefois la Syrie pro-
„ pre, la Cœle-Syrie & la Phenicie,
„ avec une partie de la Palestine. Il
„ faut ajoûter que le Liban & l'Anti-
„ Liban pris ensemble, ont à leur mi-
„ di la Palestine, du côté du Nord l'Ar-
„ menie mineure; la Mesopotamie ou
„ la Diarbek, avec partie de l'Arabie
„ deserte à leur Orient, & la Mer de
„ Syrie du côté du Couchant. Ces deux
„ hautes montagnes sont séparées l'une
„ de l'autre par une distance presque é-
„ gale par tout, laquelle forme un pe-
„ tit païs extrêmement fertile, auquel
„ on donnoit autrefois le nom de Cœle-
„ Syrie, ou Syrie creuse, à cause que
„ ce n'est qu'une profonde vallée pres-
„ que renfermée de toutes parts. „ Pline parle d'une muraille qui fermoit cette vallée, mais on n'en voit plus aucun vestige. Le mot de Liban dans son origine signifie blanc, ce nom convient à ces Montagnes à cause des neiges qui les couvrent une partie de l'année.

Après ces observations generales l'Auteur vient à la relation du voyage qu'il a fait en 1689. sur la plus renommée de toutes les Montagnes du Liban. Nous ne le suivrons point dans ce détail, il suffira

suffira de faire connoître quelques endroits des plus remarquables.

M. de la Roque & les Jesuites qui l'accompagnoient, ayant essuyé bien des fatigues, arriverent au Monastere de Canubin, fameux par son ancienneté. C'est le siege & la demeure ordinaire du Patriarche des Maronites, qui sont les seuls Orientaux constamment attachés à l'Eglise Romaine. Canubin est un assez grand bâtiment, mais fort irregulier, qui se trouve quasi tout construit dans le rocher. L'Eglise dédiée sous le titre de Sainte Marie de Canubin en est toute prise; elle n'a qu'environ vingt-cinq Pas de longueur sur dix ou douze de largeur, elle est fort propre & bien deservie, mais un peu obscure par la difficulté qu'on a eu à tailler des fenêtres dans le roc; à côté droit de l'Autel on a placé dans l'épaisseur du rocher trois cloches assez grosses, dont on se sert en toute liberté; le reste du bâtiment consiste en l'appartement du Patriarche, qui n'a rien de fort distingué, en plusieurs chambres de Religieux & en quantité d'offices, le tout assez pauvre & mal arrangé.

Quoique cette maison se trouve située sur le penchant d'une assez haute montagne, ses dehors ne laissent pas d'être fort unis & ses environs fort rians. La terre en est très-bien cultivée. On y

voit des jardins, des vergers & des vignobles en quantité, la plûpart disposés en terrasse. Ce n'est là qu'une médiocre partie du domaine du Patriarche & du Monastere. Ils possedent d'autres terres considerables sur le haut des montagnes & dans les vallées.

Les Moines de Canubin, dont le nombre est d'environ quarante, se disent de l'Institut de S. Antoine, & suivent la regle de S. Basile. Ils font profession d'ue grande austerité de vie, & d'exercer l'hospitalité envers tout le monde. M. de la Roque a sur-tout admiré en eux une merveilleuse simplicité, qui leur tient lieu des autres qualités plus relevées. L'habit de ces Moines consiste en une méchante robe de laine noire fort étroite, qui ne descend que jusqu'à mi-jambes, en un scapulaire de même étoffe ou de poil de chévre aussi fort court, & en un petit capuchon. Ils ont les jambes nuës & des babouches noires à leurs pieds.

Quand notre voyageur fut à Canubin, le Patriarche étoit absent, à cause de la tyrannie de l'Emir des Turcomans, qui ne se contentant point de mille écus que le Monastere leur paye tous les ans, le vexe, jusqu'à y mettre le feu quand on n'est point en état d'accorder ce qu'il demande d'extraordinaire. La plus grande partie des Religieux étoient loin de

là

là occupés à la vendange, les anciens étoient restés au Monastere. Ils prierent M. de la Roque & ses compagnons à dîner, ils mangerent avec un venerable vieillard, qui tenoit la place de Superieur de la Maison. Le repas consistoit en quelques plats d'œufs & en quelques olives; leur pain est une espece de gâteau fort délié, & qui n'est presque pas cuit. Mais le vin qu'on leur presenta, sur-tout celui qu'ils appelloient le vin d'or, répondoit à ce que dit un Prophete de l'excellence du vin du Liban. On les fit manger à terre sur une natte à la façon du païs. Les grottes qu'on voit du monastere de Canubin sont au nombre d'environ huit cens; chacune de ces grottes a été habitée par des Anachoretes, qui étoient sous la direction des Superieurs de quelques-uns des Monasteres voisins. On sait par tradition ou autrement, les noms de presque tous ces Hermites. Plusieurs d'entr'eux ont été massacrés par les ennemis de la foi dans des tems de persécution.

De Canubin M. de la Roque passa à la Montagne des Cédres. Il remarque qu'il y a sur cette Montagne une petite forêt composée de vingt cédres d'une grosseur prodigieuse, & telle qu'il n'y a aucune comparaison à faire entre ces cédres, & les plus beaux platanes & sycomores, &

les autres gros arbres, qu'il avoit vûs jufqu'alors. Outre ces cédres principaux il y en a un affez grand nombre de moindres, & d'autres fort petits; leur feuillage eft tout-à-fait femblable à celui du genievre; il eft verd toute l'année; la cime des grands cédres s'élargit, & forme un rond très-parfait. Les autres s'élevent en pyramide comme le cyprès. L'odeur agréable qui fort du bois eft commune aux grands & aux petits cédres. Mais ce n'eft que fur les premiers qu'on cueille du fruit. Ce font de groffes pommes de la figure à peu-près de celles du pin, mais d'une couleur plus brune & ayant l'écorce plus unie; leur qualité eft d'exhaler une odeur très-douce, & de contenir une efpece de baume épais & tranfparent qui découle dans fon tems par de petites fentes & tombe goute à goute. Ce fruit qui eft très-difficile à détacher de fa queuë, contient une graine faite comme celle du cyprès. Il vient par bouquet à l'extremité des rameaux, & il tourne fa pointe vers le ciel. Le tronc des plus grands cédres n'eft élevé de terre que de fix à fept pieds. Mais de ce tronc, énorme par fa groffeur, s'élevent des branches prodigieufes; en s'élargiffant elles forment une efpece de rouë, qui femble être un *ouvrage* de l'art; l'écorce du cédre eft

polie

polie & licée excepté par le tronc & de couleur brune. Le bois est blanc & tendre immediatement sous l'écorce. Mais il est dur & rougeâtre en dedans & extrêmement amer, ce qui le rend incorruptible & presque immortel. Il sort du cédre une racine odoriferante. Le plus gros cédre que M. de la Roque ait mesuré avoit vers le milieu de son tronc sept pieds moins deux pouces de tour, & ses branches faisoient une circonference d'environ 120. pieds. Il rapporte sur la foi d'un grand nombre de Maronites, que les branches des grands cédres qui dans la belle saison font une espece de parasol, se redressent insensiblement dans le tems des néges & forment ensemble une pyramide. Les Maronites disent, que c'est la nature qui fait prendre à ces arbres une nouvelle forme, sans laquelle ils ne pourroient soûtenir le poids immense des neiges depuis le mois de Decembre, jusqu'à celui d'Avril. Notre Auteur ajoûte que les Habitans du Liban & de l'Anti-Liban, disent qu'ils n'ont jamais vû d'autres cédres sur ces montagnes, que ceux de la petite forêt, & qu'on n'en trouve point dans l'Isle de Chipre, où l'on prétend qu'il y en avoit autrefois beaucoup. La rareté de ces arbres si célébres dans l'Ecriture sainte, a engagé le Patriarche

des Maronites à prononcer l'exc
nication contre les Chrétiens qu
roient en couper; à peine permet
prendre pour faire des croix &
tits Tabernacles dans les Chape
nos Missionnaires. On va célébr
les cédres la Fête de la Transfigur
le Patriarche y officie pontificale
& on y chante les loüanges de la
Vierge à cause qu'elle est compar
l'Ecriture aux cédres du Liban.

La Ville de Balbek est située
Syrie du Liban ; elle contient (
de la Roque) les plus beaux reste
tiquité qui soient peut-être aujou
dans l'Orient, sans en excepter
les ruïnes qui sont en Egypte.
Voyageur s'est attaché particulier
à un grand Palais, communéme
pellé le Château de Balbek. L'A
en donne une description qui fera
coup de plaisir aux Lecteurs curieu
chitecture ; en voici quelques
Les pierres qui composent les
murailles de ce Palais sont excessi
toutes leurs dimensions, on en a
plusieurs qui ont plus de soixant
pieds de longueur, & jusqu'à seiz
de hauteur & de largeur. Il est i
sible de trouver ailleurs un plus gr
semblage d'excellens morceaux d
tecture & de sculpture, & une pl

gante diſpoſition dans les parties de ces Bâtimens qui ont le plus reſiſté aux injures du tems. On voit encore fort diſtinctement une ſuite de chambres, de ſales & d'appartemens entiers embelis de tout ce que l'art a de plus recherché. L'ordre Corinthien ſe trouve fort ſouvent répeté dans tous ces édifices. Les autres ordres y ſont auſſi employés avec diſcernement, & ils ſe trouvent tous executés avec une préciſion qui ne laiſſe rien à deſirer; outre les ornemens qui appartiennent à l'Architecture ordinaire, on voit dans ce Palais tout ce que le bon goût de la Gréce & tout ce que la magnificence Romaine avoient inventé dans l'art de bâtir; ſtatues ſans nombre, figures & buſtes de toute eſpece, trophées ſuperbes, niches curieuſement travaillées, murs & plafonds enrichis de bas reliefs, incruſtations & autres ouvrages du plus beau marbre, eſcaliers admirables, termes & cariatides judicieuſement placés: enfin il n'eſt aucune partie un peu conſervée, ſoit dans l'interieur, ſoit à l'exterieur de tous ces Edifices, qui ne préſente à la vuë une parfaitement belle décoration. Le morceau de ce Palais que le tems a le plus reſpecté, eſt un Temple, qui ſe trouve ſitué ſur une hauteur en maniere de plate-forme. Ceux qui en liront la deſcription

dans l'ouvrage même, reconnoîtront que c'eſt un des morceaux des plus achevés & des plus curieux de l'ancienne architecture. M. de la Roque décrit auſſi un autre Temple en rotonde, qu'on voit encore dans la Ville de Balbek. L'Auteur prouve enſuite dans une ſçavante Diſſertation que Balbek eſt l'ancienne Heliopolis de Syrie.

Dans la ſeconde Partie du premier Volume, l'Auteur fait la deſcription des régions particulieres, qui compoſent les montagnes du Liban & de l'Anti-Liban. Il y a des remarques fort curieuſes par rapport à la Géographie tant ancienne que moderne.

Nous parlerons dans un autre Journal du ſecond Volume de ce Voyage.

Methode generale pour tracer des Courbes rempantes de bois, propres à la conſtruction des eſcaliers, tels qu'ils ſont preſentement à la mode, & tels qu'on les a faits dans les derniers & nouveaux Bâtimens à Paris, avec pluſieurs plans d'eſcaliers pour ſervir de modele dans les occaſions, ſuivi de la deſcription d'un Inſtrument très-commode & très-ſimple pour décrire toutes ſortes d'ovales. Ouvrage utile aux Architectes, & ſurtout aux Charpentiers, & autres Ouvriers qui travaillent en bois; compo-

sé par un Gentilhomme de Bretagne. A Paris, chez Etienne Ganeau, Libraire, ruë S. Jaques, aux Armes de Dombes, vis-à-vis la Fontaine S. Severin. Brochure in 12. 1722. pp. 29. sans les Planches.

LEs bons Ouvriers en Charpenterie ou en Menuiserie regardent les escaliers dont il s'agit en cet Ouvrage, comme des chefs-d'œuvres dans leur Art. „ Il „ y en a très-peu qui sachent ce beau „ trait, & ceux qui l'entendent „ en sont fort jaloux & ne l'en„ seignent pas volontiers. Mais la Géométrie a mis notre Auteur en état de pénétrer leur secret : Il l'enseigne à tous les Ouvriers, & il ne demande d'eux rien autre chose, pour les mettre en état d'executer ce qu'il leur enseigne, sinon qu'ils sachant manier la regle & le compas, & qu'ils ayent un peu de génie pour tracer sur un plancher bien uni le plan en grand de ces sortes d'escaliers, suivant les emplacemens & les lieux où ils seront destinés pour la commodité & la communication des appartemens d'une maison. L'Auteur ne donne point la démonstration de la pratique, parce qu'elle lui paroît trop au-dessus de la portée & du génie ordinaire des Ouvriers, qu'il a principalement en vuë. Comme

l'intelligence de la méthode que l'Auteur propose pour tracer des courbes rempantes propres à la construction des escaliers, dépend des figures & de chiffres, nous renvoyons sur ce sujet au Livre même. Les plans d'escaliers que l'Auteur joint à sa méthode, sont des plus habiles Maîtres en Architecture. L'usage de la machine qu'il propose pour tracer l'ellipse paroît fort facile.

Lettres édifiantes & curieuses, écrites des Missions étrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus. XV. Recueil. A Paris, chez Nicolas le Clerc, ruë S. Jacques, à l'Image S. Lambert 1722. Vol. In 12. pp. 418.

NOus avons parlé des autres Volumes de ces Lettres dans plusieurs de nos Journaux; celui-ci dont nous allons parler consiste en six Lettres complettes, & en trois Extraits de Lettres. Le Recueil est précedé d'une Préface en forme d'Epître, dans laquelle l'Editeur qui est le sçavant Pere du Halde Jesuite, fait un exposé très-circonstancié & très-exact des Lettres qui ont besoin de quelque explication. La premiere est du Pere Bouchet, l'un (dit-il) des plus anciens Missionnaires de Maduré, elle contient une description détaillée de divers Ro-

yau-

yaumes qui se trouvent entre les deux Côtes de Malabar & de Coromandel; c'est dans ces Royaumes Idolâtres que les Missionnaires Jesuites ont porté la foi depuis plus d'un siecle. On y voit aujourd'hui une Chrétienté nombreuse, dont la faveur éprouvée par de fréquentes persecutions, ne s'est jamais démentie, & qui retrace aux yeux des Fideles, les mœurs innocentes de l'Eglise primitive. A cette Lettre est jointe une Carte exacte qui represente les Villes & les principales peuplades où resident les Missionnaires, & où il y a des Chrétientés établies. Elle a cela de particulier, qu'on y découvre des Païs peu connus des plus habiles Geographes, qui n'ont pû parler sûrement que des Côtes fréquentées par les Négocians d'Europe; il n'y a que les Missionnaires qui jusqu'ici ayent penétré dans le milieu des terres, & qui par conséquent en ayent pû donner une description telle qu'on la trouve dans la Carte dont il s'agit.

Quoique le principal dessein du Pere Bouchet soit de faire connoître les Royaumes de Maduré, de Tanjaor, de Gingi, de Mayssur & du Carnate, où les Missions des Jesuites sont établies; il ne laisse pas de parler de toute l'Inde en deça du Gange, mais il ne le fait qu'autant que cela est nécessaire, pour don-

ner une claire intelligence des choſes dont il eſt parlé dans les Lettres que des Miſſionnaires Jeſuites publient de tems en tems.

La deſcription qu'il fait de cette partie de l'Inde, eſt accompagnée d'obſervations très-curieuſes; il remarque par exemple, en parlant du Gange, qui eſt le plus grand & le plus fameux Fleuve de toute l'Aſie; que ſelon les Indiens ce Fleuve a une ſource toute celeſte qu'un de leurs Dieux fit découler de ſa tête ſur le mont Ima: Que c'eſt une riviere ſainte, dont la vertu propre eſt d'effacer les pechés, que ceux qui ſont aſſez heureux pour mourir ſur ſes bords, non ſeulement ſont exempts des peines que mérite une vie criminelle, mais ſont admis dans une région délicieuſe, où ils demeurent juſqu'à une nouvelle renaiſſance; que c'eſt pour cette raiſon qu'on jette tant de cadavres dans le Gange, que les malades ſe font porter ſur ſes bords, que d'autres qui en ſont trop éloignés, renferment avec ſoin dans des urnes les cendres des cadavres qu'ils ont brûlés & les envoyent jetter dans ce fleuve. Cette eſtime generale qu'on a dans toute l'Inde pour l'eau du Gange, eſt d'un grand profit à certaines gens appellés *Bandarons*, dans le Païs; c'eſt-à-dire, Penitens Indiens; ils rempliſſent de

cette

cette eau des Bambous qu'ils attachent aux deux extrêmités d'une perche longue de ſept à huit pieds, & portant cette perche ſur leurs épaules, ils parcourent toute l'Inde & vendent bien cher une eau ſi eſtimée, laquelle paſſe de plus pour ne jamais ſe corrompre. Cette haute idee que les Indiens ont du Gange, vient (dit le P. Bouchet) de ce qu'ils regardent les grandes Rivieres comme des Divinités, ou du moins comme la demeure de quelque Dieu ou de quelque Déeſſe. Outre le Gange, il y a encore cinq ou ſix autres Rivieres en réputation parmi les Indiens, & celles entre autres qu'on nomme le *Caveri*, laquelle paſſe à *Trichirapali*, auprès du célébre Pagode de *Chirangam*.

De plus il eſt certain (ajoûte l'Auteur, ainſi qu'il l'a fait voir dans une Lettre adreſſée à M. l'ancien Evêque d'Avranche) que les Indiens ont ouï parler du Paradis terreſtre, des fleuves qui l'arroſoient, & de l'arbre de vie: & il eſt vraiſemblable que ne connoiſſant point de plus belle riviere que le Gange, ils lui ont attribué ce qu'ils ont entendu dire de ces fleuves. A cette connoiſſance du Paradis terreſtre, qu'ils ont reçuë de leurs Peres par tradition, ils ont mêlé dans la ſuite, ſelon leur génie, pluſieurs Fables, par exemple, que le Gange traverſe un

Jardin délicieux dont les fruits rajeunissent ceux qui en mangent, & leur donne un siecle de vie; en sorte que celui qui à la fin de chaque siecle trouveroit un de ces fruits sur le rivage du Gange, pourroit s'assurer une vie sans fin. Ils assurent (continuë le P. Bouchet) qu'on a vû des personnes vivre jusqu'à 300 ans, pour avoir trouvé un de ces fruits à la fin de chaque centaine d'années ; mais qui n'en ayant pû trouver au commencement du quatrième siecle, sont mortes à l'instant.

L'Auteur fait la déscription du fleuve Indus & du Gange, puis il fait celle de Ponticheri, de Thomé, de la Ville de Madras, de Massaliparan, & de Jagrenat, de Tranguebar & de quelques autres Villes, jusqu'au Cap de Comorin; il fait aussi celle de l'Isle de Manar, & de Ceïlan ; celle de Calacut, de Cochin, de Goa, de Ramanancor, de Visapour, de Golconde, de Maduré, de Trichirapali, de Tanjaor, de Gingi, de Carnate & du Royaume de Mayssur ; ce Royaume situé à l'Occident de Carnate, est de tous ceux que le Mogol n'a pas subjugués, celui qui est devenu le plus considerable par les conquêtes de ses Princes: Les Mayssuriens se sont rendus redoutables à leurs voisins, par une cruauté singuliere qu'ils exercent sur les

pri-

prisonniers de guerre ; ils leur coupent à tous le nez (dit l'Auteur) ils mettent ensuite ces nez coupés dans un vase de terre, où ils les salent pour les envoyer à la Cour : les Officiers & les Soldats sont recompensés à proportion du nombre de nez qu'ils ont ainsi coupés & sallés.

La seconde Lettre est du Pere d'Entrecolles, & contient une traduction de quelques Ordonnances portées par un Mandarin de la Chine, attentif à procurer le bonheur des Peuples qui lui sont soumis. Le fond de droiture & d'équité naturelle qu'on y découvre, doit selon la remarque de l'Editeur, faire estimer de plus en plus une Nation qui se gouverne par des maximes si sages & si conformes à la Raison ; on fait espérer plusieurs traductions semblables, & le P. du Halde promet de les donner au Public à mesure qu'elles lui seront communiquées. La Lettre contient plusieurs articles curieux & édifians, qu'il n'est pas possible d'exposer ici, & que nous nous contenterons seulement de parcourir.

La misere oblige souvent les Chinois à exposer leurs enfans nouveaux nés ; on voit ici le zéle des Missionnaires pour empêcher que ces pauvres victimes ne soient privées du Baptême : Nous avons

sû gagner (dit le Pere d'Entrecolles
Prêtre des Idoles, & l'interesser da
œuvre si sainte, le Bonze dont je
préside à un Temple situé dans le
tier le plus grand & le plus peupl
Pekin: c'est là qu'on rassemble ch
jour les petits enfans exposés dar
quartier; or moyennant une so
d'agent que nous donnons chaque
au Bonze, un Catéchiste a la permi
d'entrer tous les jours dans le Tem
d'en parcourir tous les endroits, &
exercer librement ses fonctions. U
nos Freres employé au service de l'
pereur, fut appellé à la maison de
sance de ce Prince pour y soulager
ques malades, comme il étoit en
min, il sentit un mouvement secre
le porta à s'écarter un peu du droit
min; à peine s'en fut-il éloigné
apperçut un cochon qui tenoit un er
entre ses dents, il poursuivit l'anim
lui enleva sa proye; l'enfant tout
glant donnoit encore des signes de
il reçut le Baptême, & mourut pe
près. Un Médecin, plein de zéle
pieté voulant planter un arbre au m
de sa cour, envoya un domestique
la Place voisine pour lui apporter
terre; ce domestique plaignant sa p
alla dans un autre endroit où il appe
de la terre fraîchement remuée; à p

y eut-il fouï, qu'il découvrit une petite biere qui venoit d'y être mise, il l'ouvre & il y trouve un enfant qui respiroit encore: il va sur le champ en avertir son maître, qui aussi-tôt prend de l'eau benite, & arrive à temps pour donner le baptême à l'enfant, qui meurt un moment après l'avoir reçu. Nous passons plusieurs autres articles semblables, après lesquels on voit l'extrait d'un Livre Chinois, où sont diverses Ordonnances d'un Mandarin, pour procurer le bonheur des Peuples; ces Ordonnances concernent l'execution d'un projet touchant un Hôtel de Misericorde pour les enfans exposés; & on y trouve ensuite plusieurs Edits considerables sur tout ce qui peut établir le bon ordre; il y en a même sur l'éducation de la jeunesse; le tout est accompagné d'excellentes remarques du Pere d'Entrecolles. Nous sommes obligés de renvoyer à un autre Journal les autres Pieces de ce Recueil, lesquelles sont trop interessantes pour devoir être simplement indiquées.

Relation d'une Maladie épidemique de Verdun sur Garonne. Seconde Lettre de M. VIDAL, *Médecin de ladite Ville, à M.* ANDRY *Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris.*

MR.



mes dans ma prer
avez inſerée dans
nier, p. 97. Il eſ
l'ouverture du ca
dans ſa plus grand
tôt après, ſoit q
lui-même, ou q
donnés plus à pro
par l'heureux char
commença à s'a
mourut bien moin
que le nombre d
plus grand qu'aup
depuis les Fêtes d
mort qu'une ſeul
tion extraordinair
trouver ce qui co
la cure de cette m
dans ma premiere
convaincu, que la
ſible, & j'ai obſerv
ſortes de malades

cette maniere il arrivoit souvent que le malade étoit guéri en deux ou trois jours, & se trouvoit délivré d'un mal qui donnoit autant d'effroi à celui qui en étoit atteint, que d'inquietude à ceux qui se trouvoient intéressés à sa guérison. Il n'en étoit pas de même quand on avoit fait préceder la saignée ; car n'eût-elle été pratiquée qu'une seule fois, on devoit s'attendre à une maladie qui traînoit en longueur, & qui faisoit quelquefois succomber le malade : il m'a paru aussi que l'émétique tout seul n'avoit pas un si heureux succès, quoique son opération fût assez abondante ; & cette observation se trouve conforme à celle que nous avons faite à l'ouverture de notre Cadavre, où nous trouvâmes le ventricule sain & sauf, dans le tems que les intestins étoient farcis de matiere bilieuse. Je ne finirois point si je voulois vous détailler tous les malades à qui j'ai fait sortir des vers, la chose paroîtroit peut-être exagerée : mais vous pouvez être persuadé, Mr., qu'il n'est point de baquet capable de les contenir : Il y a cela de remarquable, que parmi le grand nombre des enfans qui ont été atteints de ce mal, il n'en est pas mort un seul. Je viens de guérir nouvellement une petite fille de cinq ans, qui dans l'espace de huit jours a rejetté 45. vers par haut
&

& par bas, de la grosseur du petit doigt, & de la longueur d'un pied environ, sans y comprendre une quantité prodigieuse de matiere gluante & de la même couleur des vers, parmi laquelle on pouvoit appercevoir quelques débris de vers fondus ou pourris; cette petite malade avoit le bas ventre fort douloureux, ce qui me faisoit appréhender que les vers ne lui eussent rongé les intestins; mais heureusement elle est entierement hors d'affaire.

Cette maladie étoit si certainement causée par les vers, que les malades se sentoient soulagés d'abord après la sortie de ces insectes, & j'ai vû plusieurs fois avec étonnement, que des malades ont été guéris après avoir rejetté un seul ver, ce qui n'arrivoit pas, lorsque dans l'operation d'un purgatif, il n'en paroissoit aucun. La constitution épidémique portoit si fort à cette vermine, que plusieurs personnes, saines d'ailleurs, en rejettoient beaucoup; les maladies sporadiques qui ont paru en même tems, qui sembloient fort differentes de l'épidémique, étoient presque toûjours, sinon produites, du moins entretenuës par la même cause. Une femme se trouve atteinte d'un phlegmon érisipelateux au visage; on la saigne, mais inutilement; on lui donne un purgatif, elle

jette

jette quelques vers par les selles, & la voila guérie. Un homme robuste se sent défaillir, bien-tôt il est privé de mouvement & de sentiment; on le croit apoplectique; on le secouë, & on lui fait prendre tout ce qu'on peut imaginer pour animer la nature défaillante; il jette enfin un petit ver par la bouche, & d'abord après il se trouve guéri. Une jeune veuve s'éveille en sursaut vers le minuit, elle se trouve atteinte d'un vertige accablant, les forces lui manquent, elle passe le reste de la nuit dans ce même état, & dans une crainte continuelle de succomber à la violence du mal; le lendemain elle jette quelques vers par le fondement, & sur le champ elle se trouve délivrée de sa crainte & de son mal. Je pourrois ajoûter encore d'autres observations de la même nature; mais je crois qu'après tout ce que je viens de rapporter, elles seroient peut-être ennuyeuses pour vous: Je suis, &c.

VIDAL.

A Verdun sur Garonne,
ce 14. Juin, 1722.

Voyages de CORNEILLE LE BRUYN, *Le premier au Levant, & dans les principaux endroits de l'Asie* Mineure, dans

dans les Isles de Chio, de Rhod Chypre, &c. & dans les Villes considerables d'Egypte, de Syri la Terre-Sainte. Le second au par la Moscovie, la Syberie, & des Samoïedes, d'où l'Auteur a p la Mer Caspienne, en Perse & des Orientales. Avec la route q vie M. ISBRANTS, Ambassa Moscovie, en traversant la Russ grande Tartarie, pour se rend Chine. Et des remarques contr Chardin & Kemper; & une L crite à l'Auteur sur ce sujet, &

PARMI les Voyageurs modern y en a peu qui soient aussi & aussi exacts que Corneille le Comme il est lui-même Dessin Peintre & Antiquaire; après av marqué ce que l'Antiquité & la fournissent de singulier, dans t lieux où il a passé, il n'a point ét gé de recourir à une main étr pour en faire part au Public. Il qué, avec la même exactitude, tes qu'il a suivies, & on en trou me quelques-unes dans ses Voyage avoient été inconnuës jusqu'à pr telle qu'est celle que M. Isbrants, bassadeur du Czar, a suivie en all terre à la Chine.

Ces avantages, joints au grand nombre de Monumens anciens qu'on trouve dans les Voyages de cet Auteur, les ont fait rechercher avec empressement; mais le prix excessif où les a fait monter le Change avec la Hollande, les a rendus très rares: c'est ce qui oblige à les imprimer en France, dans une forme bien moins incommode, & à un prix bien plus modique. On a joint les deux Voyages ensemble, celui du Levant & celui du Nord; ce qui fera cinq Volume *In quarto.*

Celui qui prend soin de cette nouvelle Edition, a retouché le stile en plusieurs endroits, pour adoucir ce qu'il y a de trop dur, & le rendre plus coulant. Il a aussi ajoûté à la fin de chaque page, des Remarques, tirées des Auteurs anciens & modernes. Le but de ces Notes est d'éclaircir par de nouvelles conjectures, ce que l'Auteur dit au sujet des Monumens qu'il a découverts, d'accorder la Geographie ancienne avec la moderne, de fixer la veritable position des lieux, par leur longitude & latitude, & de suppléer à ce qui a pû échaper au Voyageur; & ces Remarques * feront une

* Quoi que ces Remarques ne soient pas de l'Auteur, les Feres *Wetsteins* ne laisseront pas de les reïmprimer à Amsterdam, pour les vendre à *part* à *ceux* qui ont acheté leur édition.

une augmentation considerable à l'Ouvrage.

Les Estampes, dont on sçait que ce deux Voyages sont remplis, ont été réduites dans une forme plus commode pour les Lecteurs; & on peut assurer que ces réductions ont été faites avec la derniere exactitude par le Sieur Jean-Baptiste Scotin, Graveur ordinaire du Roi, fort connu par ces sortes d'Ouvrages. La beauté du papier, & celle de l'impression, répondront à celle des Estampes; & on n'épargnera rien pour rendre cette Edition aussi parfaite qu'elle puisse l'être.

On vendra cet Ouvrage par souscriptions, qui seront de vingt livres pour le papier ordinaire, & de trente pour le grand, avec une pareille somme, lorsqu'on retirera les Exemplaires, qui seront délivrés en blanc. On le vendra un tiers de plus à ceux qui n'auront point souscrit; c'est-à-dire, soixante livres en petit papier, & quatre-vingt-dix en grand.

Comme l'Ouvrage est fort avancé, & qu'on peut assurer qu'il sera fini dans le cours de l'année; les souscriptions ne seront point ouvertes passé le mois de Juillet prochain.

Ceux qui voudront souscrire, s'adresseront à Paris, chez JEAN BAPTISTE CLAU-

UDE BAUCHE, Libraire, Quai Augustins, à l'Image de S. Jean le Desert. Et à Roüen, chez CAR- FERRAND, attenant le Palais, & -vis S. Lo; & ROBERT MA- EL, derriere le Chœur de S. Martin- enelle.

eil de plusieurs Pieces de Physique où n fait principalement voir l'invalidité s Systêmes de M. de NEWTON, *& se trouve entr'autres une Dissertation r la peste, & sur les moyens de s'en érir. Par* NICOLAS HARTSOE- ER. A Utrecht, chez la Veuve de Broedelet, & Fils, Libraires. 1722. 12.

Recueil contient quatorze Pieces sur la Physique: La premiere est une re écrite à M. le Clerc, par M. soeker, à l'occasion de l'Extrait d'un e de M. Cheyne, que M. le Clerc inseré dans le troisiéme Tome de ibliothéque ancienne & moderne. Cheyne soûtenoit dans cet Ouvrage entimens de M. Newton sur le vui- & sur l'attraction mutuelle des corps, omme parlent ce Philosophe & ses ples, sur la gravitation. Notre Au- combat dans sa Lettre ce systême ral, & quelque consequence que les

défenſeurs ont voulu en tirer par rapport à l'explication des mouvemens celeſtes. Cette Lettre a déja été imprimée dans la deuxiéme Partie du huitiéme Tome de la Bibliothéque ancienne & moderne; mais on aſſure qu'il y a tant d'omiſſions & tant de fautes groſſieres, qu'il étoit néceſſaire de la faire réimprimer pour mettre le Public en état d'entendre les penſées & les ſentimens de l'Auteur.

M. le Clerc a donné ſur cette Lettre ſeize remarques, qui ſont la ſeconde Piece de ce Recueil. La troiſiéme contient les reflexions de M. Hartſoeker ſur les remarques de M. le Clerc. Dans un de ces articles l'Auteur ſoutient qu'en matiere de Phyſique on ne doit point rejetter toutes les hypothéſes, comme le prétend M. Newton: „ Sçavent-ils bien „ (ce ſont les termes de l'Auteur) ce „ que c'eſt qu'un Phyſicien, & qu'on „ ne peut en cette qualité faire autre „ choſe que conjecturer & débi„ ter des conjectures? Sçavent-ils „ bien que ceux qui font des expe„ riences, ne ſont point à propre„ ment parler des Phyſiciens, mais com„ me des manœuvres, ou des ouvriers „ qui travaillent pour eux, & leur four„ niſſent des materiaux pour s'en ſervir „ & y fonder leurs conjectures. Je con-

„ viens

„ viens (ajoûte M. Hartſoeker) que ces „ conjectures peuvent être fauſſes, & le „ ſont le plus ſouvent; mais quel reme- „ de à cela, ſinon que de prendre ceux „ qui paroiſſent les plus vraiſemblables, „ & de s'y tenir juſqu'à ce qu'on trou- „ ve quelque choſe de meilleur? Et „ c'eſt auſſi la raiſon pourquoi j'aban- „ donne toûjours ſans façon mes an- „ ciennes conjectures dès que j'en trou- „ ve qui me paroiſſent encore plus vrai- „ ſemblables." Cet aveu ſincere de la part d'un Phyſicien auſſi habile, que l'eſt M. Hartſoeker, fait bien connoître ce que l'on doit penſer de ces Philoſophes, qui donnent toutes leurs conjectures ſu- la Phyſique, pour des démonſtrations.

L'Auteur applique enſuite à la Mede- cine ce qu'il a dit ſur la Phyſique, & il en donne pour exemple ce qu'il a con- jecturé dans ſes Ouvrages de Phyſique, que la peſte, la maladie qu'on appelle venerienne, & pluſieurs maladies conta- gieuſes & épidémiques, ne ſont cauſées que par des inſectes qui nous attaquent, & dont les uns ruinent pour un tems notre ſanté, après quoi ils meurent ou s'en vont, dont les autres nous rongent & mangent tous vifs, & nous font à la fin mourir miſerablement, ſi nous ne ſommes pas ſecourus, & dont les autres nous tuent quelquefois en très-peu de

temps par leurs morſures, comme ſi c'étoit autant de viperes.

La quatriéme, la cinquiéme, & la ſixiéme Piece ſont des remarques ſur trois Diſcours de M. de Mayran, qui ont remporté le prix à l'Académie Royale de Bordeaux ; ces trois Diſcours dont nous avons rendu compte dans les Journaux en differens tems, regardent les variations du barométre, la formation de la glace, & les phoſphores. Nous ne raporterons de ces trois petits Traités que le morceau où M. Hartſoeker explique ſon ſyſtême ſur la formation de la glace. Il commence par ſuppoſer, 1o. que les parcelles ou corps premiers, indiviſibles & immuables de l'eau ſont des boules creuſes, percées d'une infinité de petits trous, & remplies d'une matiere très-ſubtile ; 2°. que l'air n'eſt autre choſe qu'un amas de ſpheres; composées d'une infinité de petits corps premiers, qui s'emboitent l'un dans l'autre, afin de pouvoir faire le reſſort; 3°. qu'il y a une matiere plus ſubtile que l'air qui comprime tous les corps inſenſibles. 4°. qu'il y a une ſubſtance parfaitement fluide répanduë par tout l'Univers qui entoure tous les corps premiers, & parfaitement durs, & qui les écarte l'un de l'autre autant qu'elle peut. Ces quatre points ſuppoſés, notre Auteur dit, que ſi

ſi la ſubſtance parfaitement fluide qui peut ſeul cauſer de la chaleur, ſe trouve en aſſez grande abondance autour des boules de l'eau, pour qu'elles puiſſent rouler autour de leur centre, & aller en tout ſens, elles compoſeront un corps liquide, qu'on appelle de l'eau; mais que ſi la ſubſtance parfaitement fluide, eſt en ſi petite quantité, que ces boules ne puiſſent plus rouler ſur leur centre, & qu'elles s'arrêtent l'une l'autre lorſqu'elles ſe rencontrent par leurs ouvertures, qui leur peuvent ſervir en quelque façon de plans, elles feront un corps dur que l'on appelle de la glace, parceque la matiere ſubtile les comprimera alors l'une contre l'autre, autant qu'il faudra pour en faire un corps dur.

Quand l'eau eſt entierement privée d'air, ſi elle ſe glace elle occupe moins de place, que lorſqu'elle étoit encore de l'eau, & cette glace tombe au fond de l'eau, ſuivant les experiences faites par M. Homberg. Mais ſi l'eau eſt remplie d'air, quand l'eau ſe glace, une partie de l'air s'en retire; mais une autre partie de l'air qui y reſte occupe plus d'eſpace étant aſſemblée çà & là en groſſes ou petites bulles, que lorſqu'il étoit intimement mêlé avec cette eau, d'où vient que la glace occupe ordinairement plus d'eſpace que le volume d'eau dont elle a été formée.

Les filets de glace s'attachent d'ordinaire au parois du verre, parce qu'une boule d'eau peut mieux s'attacher au verre qui eſt en repos, qu'à une autre boule qui eſt encore en mouvement. Mais ſi deux boules s'attachent l'une à l'autre au milieu du verre, elles font un corps oblong moins propre au mouvement qu'une ſeule boule, & auſquelles les autres boules s'attachent facilement; il ſe forme ainſi un filet de glace, qui peut demeurer dans le milieu, ou aller vers les parois du verre pour s'y attacher, ſuivant que la face de cette eau prendra une figure convexe ou concave.

A l'égard du dégel, il ſe fait, ſelon notre Auteur, quand la ſubſtance parfaitement fluide, ou le feu élementaire, qui eſt l'antagoniſte perpetuel de l'éther ou de la matiere plus ſubtile que l'air, éloigne les boules de l'eau l'une de l'autre autant qu'il faut, pour qu'elles puiſſent de nouveau rouler ſur leur centre, & aller en tout ſens, ſans pouvoir faire un corps ſenſible & dur par la compreſſion de l'éther.

Dans la ſeptième Piece M. Hartſoeker répond à une Theſe de M. Muller Profeſſeur en Philoſophie à Leipſic, lequel avoit nié l'éxiſtence des animaux ſpermatiques par le moyen deſquels notre Auteur explique la generation. Notre Auteur ſoutient *que* quand on a un bon microſcope &

qu'on

qu'on ſait bien s'en ſervir, on voit ces animaux ſi diſtinctement, qu'il ne reſte plus aucun lieu d'en douter, que ceux des animaux terreſtres & à quatre pieds, ſont tous comme des grenouilles naiſſantes, & que ceux des volatiles ſe preſentent à nos yeux, comme des vers ordinaires.

M. Hartſoeker s'imagine qu'une intelligence qui reſide dans les animaux mâles, fait & fabrique dans ſes teſticules, comme dans des laboratoires propres pour cela, les animaux ſpermatiques. L'ame eſt, ſelon notre Philoſophe, une intelligence qui forme les animaux ſpermatiques. Il croit que notre ame n'eſt qu'une portion de celle de l'Univers, du premier élément ou de la ſubſtance parfaitement fluide, qui étant étenduë, comme la matiere, quoique pour le reſte elle en differe eſſentiellement, peut pouſſer les corps & en être pouſſée, leur donner du mouvement & en recevoir. Notre Philoſophe a recours à la volonté de Dieu, qui eſt infini & tout puiſſant, quand on lui demande comment une portion de la ſubſtance parfaitement fluide, peut penſer par le moyen des eſprits animaux; il avouë qu'il ignore pourquoi dans ſon ſyſtême l'ame qui apperçoit par le moyen des ſens les objets qui ſont dehors, qui en juge & qui en rai-

ſonne, fabrique dans les teſticules des mâles d'autres corps organiſés qu'elle anime en leur donnant une portion de ſa propre ſubſtance, ſans ſavoir ſi elle le fait & comment elle le fait. Les Philoſophes inſtruits des veritables principes de la Métaphyſique, & de la Religion, ſe garderont bien d'adopter les idées de M. Hartſoeker ſur la nature de l'ame.

La huitième & la neuvième Piece de ce Recueil, ſont deux Diſſertations preſentées à l'Académie Royale des Sciences pour les prix de 1720. & 1721. Ces deux Diſſertations regardent le principe & la nature du mouvement, & les loix ſuivant leſquelles un corps parfaitement dur, mis en mouvement, en meut un de même nature, qu'il rencontre, ſoit dans le vuide, ſoit dans le plein. L'abregé de ces deux Diſſertations eſt la deuxième Piece du Recueil. L'Auteur y ſoutient entr'autres propoſitions, que les êtres animés ſont après Dieu la cauſe & l'origine du mouvement des corps en leur donnant une certaine force interieure & aſſignante, qui les transporte ſucceſſivement de lieu en lieu, & leur fait parcourir un certain eſpace dans un certain tems.

Dans la onzième Piece notre Auteur répond à une Theſe de M. Bernoulli, Profeſſeur à Bâle, qui n'avoit point par-

lé

lé de M. Hartsoeker, avec la modération qui convient aux gens de Lettres, même lorsqu'ils sont de differens avis.

La douzième Piece est un éclaircissement sur ce que notre Philosophe avoit avancé dans la troisième Piece, que l'eau est toûjours plus ou moins remplie, & imprégnée d'air.

Une définition des differentes passions de l'ame, & des observations sur ce qui peut les exciter, font le sujet de la 13e Piece. L'amour propre qui nous fait haïr tout ce que nous croyons nous pouvoir nuire, & rechercher tout ce que nous croyons nous pouvoir apporter quelque utilité, est (selon l'Auteur) la premiere cause & l'unique fondement de toutes les passions de l'ame. Suivant ce systême, il n'y a, à proprement parler, que deux passions, l'amour & la haine: ce sont les deux grands ressorts qui donnent le branle à tous les autres, & qui se diversifient dans tous les hommes suivant leur temperament. On peut voir dans l'Auteur même l'application qu'il fait de ces principes à toutes les passions.

La derniere Piece du Recueil est une Dissertation sur la peste, l'Auteur y explique avec plus d'étenduë ce qu'il avoit dit dans le troisième Discours de ce Recueil.

cueil. Il obſerve d'abord que cet
ladie paſſe très-aiſément d'une pe
à l'autre; mais que ceux qui ſ
nent à une certaine diſtance des p
rés n'en ſont point attaqués ; c
conclud qu'elle n'eſt point dans l'
qu'elle n'eſt point amenée par le
Il remarque enſuite que la peſte
des païs étrangers, & qu'elle no
apportée avec des étoffes. Ces ob
tions donnent lieu à M. Hartſoe
conjecturer que la peſte n'eſt cauſ
par des inſectes inviſibles, qui ſe c
volontiers dans les étoffes, & qui
leur nid, qu'ils multiplient extraor
rement, qui ne volent pas fort
que leur morſure eſt à proportion d
grandeur, pour le moins auſſi dan
ſe que celle des viperes, & que
nombre compenſe leur petiteſſe. I
teur conclut de là, qu'il faut évi
s'approcher des peſtiferés, & de to
ce qu'ils ont touché ou porté. M
l'on eſt obligé de s'en approcher,
avoir ſur ſoi des drogues dont ces
tes ne puiſſent ſouffrir l'odeur. I
entre ces drogues le tabac: il co
d'en prendre par le nez, d'en fu
d'en mâcher. Il veut que l'on
dans la maiſon de la poudre à ca
du ſouphre & d'autre choſes pareil

soutient que la purgation & la saignée sont tout-à-fait nuisibles dans un tems de peste.

Extrait d'une Lettre communiquée à M. ANDRY, *Docteur de la Faculté de Médecine de Paris, touchant une nouvelle découverte sur la maniere d'arrêter les pertes de sang qui surviennent aux femmes après l'accouchement, par M.* DASSE', *Maître Chirurgien-Accoucheur à Paris.*

J'AI consideré que le sang qui s'écoule de la matrice après que l'enfant & le placenta en sont sortis, ne vient qu'à l'occasion des orifices des vaisseaux qui restent ouverts, parce que les fibres de la matrice ayant été fortement tenduës durant la grossesse, n'ont pas la force de se contracter assez pour comprimer ces orifices, & mettre une barriere à l'impetuosité du sang. L'exemple d'un jeune arbre, auquel on a fait violence en le tenant long-tems courbé, & qui par cet éloignement de son état naturel, semble avoir perdu son ressort, m'a fourni l'idée de ma découverte: J'ai remarqué qu'en aidant l'arbre à reprendre sa veritable situation, il la reprenoit effectivement, & que cela venoit du secours que l'on donnoit à ses fibres, qu'une con-

trainte ſuivie avoit preſque privées de leur élaſticité. Je me ſuis donc imaginé qu'en aidant de même les fibres charnuës de la matrice à ſe contracter aſſez promptement pour fermer l'orifice des vaiſſeaux ; je ſeconderois les diſpoſitions de la partie, qui d'elle-même ne tend qu'à ſe remettre, & que par là je remedierois à une maladie auſſi fréquente que dangereuſe. Rien n'eſt plus ſimple que la méchanique qu'exige cette opération ; il ne faut que porter les deux mains ſur la région hypogaſtrique, & comprimer molement le corps de la matrice par un mouvement tantôt circulaire, tantôt de droit à gauche, de gauche à droit, de haut en bas, & de bas en haut. Tous ces differens mouvemens ſont abſolument néceſſaires à cauſe des differens plans des fibres de la matrice qui s'entrecroiſent & forment une eſpece de réſeau. Par ces differentes compreſſions on comprime ſucceſſivement toutes ces fibres, & on leur facilite le moyen de ſe raprocher de leur centre, où elles tendent naturellement ; ce qui par conſéquent arrête la perte de ſang, puiſque l'orifice des vaiſſeaux ſe trouve fermé.

Un avantage reſulte encore de cette manœuvre ; car elle contribuë à faire ſortir les caillots de ſang qui ſe trouvent quelquefois dans la matrice. Il y a cependant

ndant des occasions où cette opération
réussiroit pas, comme lorsqu'il est
ié quelque corps étranger dans la ma-
ce, soit mole, faux germe, placenta,
un bloc de sang caillé qui rempliroit
actement toute la capacité de cette
rtie. Ces corps étrangers resistant à
contraction de la matrice, & à l'im-
ession de la main, rendroient l'opéra-
on inutile; en ces occasions il faut in-
oduire doucement la main dans la ma-
ce, en tirer tout ce qui s'y trouve,
la perte finira aussi-tôt, pourvû qu'on
serve ce qui vient d'être indiqué.

Bien des gens que le mystere & l'ap-
reil peuvent seuls toucher, ne feront
ut-être pas grand cas du moyen que
donne ici pour arrêter les pertes de
g; tout ce qui est simple leur paroît
erile, ou du moins peu estimable;
ais ceux qui sont accoutumés à étu-
er la Nature, & qui savent avec quelle
nplicité elle agit pour produire les ef-
s les plus admirables, en jugeront sans
ute plus favorablement; quoiqu'il en
t, j'ai crû qu'une découverte si utile,
dont j'ai l'experience, ne pouvoit ê-
trop-tôp publiée.

AVIS.

E Public est averti, que la Fontaine
minerale de Segray près Piviers en

Gâtinois, dont les Eaux ont été reconnuës depuis plus de trois cens ans, pour très-excellentes & très-efficaces contre les maladies chroniques, & rebelles aux remedes ordinaires, a été depuis peu bâtie par les ordres de M. le Duc d'Antin, Sur-Intendant des Bâtimens du Roi, sous la conduite du Sieur Aveau, Fontainier de Sa Majesté, qui ayant trouvé le moyen d'écarter deux sources d'eau douce, qui se mêloient à la minerale dans l'ancien bassin, a rendu ces eaux infiniment au-dessus de ce qu'elles ont jamais été, & en état de le disputer aux Eaux de Forges.

Une liberalité si interessante dont ce magnifique Seigneur a bien voulu gratifier toute la Province dont il est Gouverneur, mérite bien d'être répanduë, & connuë d'un chacun ; afin que les commodités qu'on trouve presentement à cette source salutaire puissent convier les Etrangers à venir partager avec tout l'Orleanois les secours admirables qu'elle apporte contre les maladies les plus opiniâtres.

On connoît par le goût ferré qu'ont ces eaux, & par la rouillure qu'elles communiquent aux pierres qu'elles arrosent, qu'elles tirent leurs vertus du mars; l'analyse qu'on en a fait en presence de *M. Gouttard*, Médecin ordinaire du Roi, égale-

également connu par sa profonde érudition, & son heureuse pratique, a découvert qu'elles doivent leurs qualités à un sel uni par une legere portion de terre à quelques parties sulphureuses qu'elles ont parcouru, lesquelles sont si communes dans toute la montagne de Segrai, que pour peu qu'on creuse dans toute l'étenduë du Vallon, on voit pousser des eaux ferrugineuses.

Ce sel martial qui est le capital principe en quoi consiste l'efficacité de ces eaux, est du genre des sels alkali, les experiences qu'on en a faites ne permettent pas d'en douter, les changemens & les teintures qu'elles produisent en les mêlant avec des corps de differente nature, font aisément juger des alterations qu'elles doivent apporter aux differentes saveurs dont le sang peut être vitié.

La legereté & la souplesse qu'ont ces eaux, & le goût qu'on leur trouve, qui n'a rien d'âpre, de styptique & de mordant, doivent s'attribuer aux parties sulphurées volatiles, dont elles sont chargées, lesquelles par leur réunion forment cette pellicule graisseuse, & changeante, de couleur de nacre de perle, ou plûtôt de gorge de pigeon, qu'on voit les matins & les soirs sur la superficie du bassin, & qui se trouve toujours & en tout tems en

gran-

grande quantité dans la ci
de la soupape.

Outre la fluidité que ces ea
au sang, & aux liqueurs,
parcourir les parties solide
composent, elles rendent le
ples & pliantes, & mettent
au point où il doit être pour u
culation: elles sont éprouvées
gue suite d'experiences pour l
farcis de glaires, les pâles co
jaunisses, icterities, diarrhées
dyssenteries, hydropisies naiss
tés & schirres au foye & à la rat
sion, de menstruës, fleurs blanc
rhées, vapeurs tant hysterique
condriaques, vertiges, dysuries
d'urine, coliques nephretiques,
reins, dont elles chassent aus
de la vessie, les glaires, sab
rettes; maux d'estomac, dé
te d'appétit, appétit dépravé,
des premieres voyes, obstru
visceres, ébullitions, dartres
geaisons, qu'un sang chargé d
acres a coutume de causer; e
sent les maladies que l'épai
glutinosité du sang occasionne
sieurs y ont trouvé la guériso
matismes qui avoient résisté a
fiques & aux resolutifs les pl
ques; Enfin on ne peut s'im

effets merveilleux qu'operent tous les ans ces eaux bienfaiſantes, dans la cure des maladies les plus extraordinaires & les plus invincibles.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE GENEVE.

LEs de Tournes ont enfin achevé la nouvelle Edition des Annales Eccleſiaſtiques d'Uſſerius Archevêque d'Armach: Elle ſera non ſeulement conſiderable par les ſoins qu'ils ſe ſont donnés pour la rendre plus correcte que celles qui ont paru juſqu'ici, mais encore par les additions & les corrections importantes dont ils l'ont enrichie. On les a trouvées à la marge de l'Exemplaire de ce Prélat & écrites de ſa propre main. M. le Clerc en ayant eu communication, a engagé les Sieurs de Tournes à les publier au plûtôt. On aura une Préface de ſa façon à la tête de cette nouvelle Edition, où l'on a ajoûté la Vie d'Uſſerius. Nous ne ſçavons pas préciſément ce que ce ſera que cette Vie. Nous en avons déja trois, l'une par M. Parr, l'autre qui a paru dans la Collection de Batteſius; enfin M. le Clerc en a donné une troiſième dans ſa Bibliothéque univerſelle: M. Bayle a auſſi fait un Article d'Uſſerius, lequel n'eſt pas

aussi bien rempli qu'une infinité d'autres qui n'étoient pas également interessans. Il y a déja eu deux Editions des Annales Ecclesiastiques d'Usserius, l'une d'Angleterre, l'autre de Paris chez Barbin. Celle-ci l'emporte sur la premiere tant pour l'exactitude que pour la beauté: On a tout lieu de croire que cette derniere Edition aura la préference sur les deux autres; je suis témoin que l'on ne passe pas un seul des passages qu'Usserius a cités, sans verifier si la citation est fidele.

DE PARIS.

ON va donner une nouvelle Edition des Ouvrages de S. Ambroise, que les Sçavans Benedictins de la Congregation de S. Maur donnerent il y a plusieurs années : cette nouvelle doit faire d'autant plus de plaisir, que les Exemplaires de cette Edition étoient devenus rares, & que la rareté en augmentoit considerablement le prix. Il y a tout lieu d'esperer que cette derniere Edition sera la plus parfaite de toutes celles qui ont paru. Le R. P. Dom Nourri qui a eu part à la premiere, veut bien se charger de donner celle-ci. Ce Religieux Benedictin est connu dans la République des Lettres, principalement

par

par deux Volumes de l'Apparat qu'il a mis au jour, pour faciliter la lecture de la Bibliotheque des Peres. Ouvrage qu'il continuë, & dont il donnera incessamment le troisiéme Volume. Voici le plan que l'on suivra dans la nouvelle Edition de S. Ambroise. Elle sera divisée en trois Volumes; le premier & le second contiendront les veritables Ouvrages de ce Pere; le troisiéme comprendra non-seulement les Ouvrages dont on doute, s'ils sont veritablement de ce saint Docteur; mais encore ceux qui lui sont faussement attribués; cette Edition sera augmentée du Missel Ambrosien, dont on aura soin d'éclaircir les endroits obscurs par des notes critiques.

A la tête de chaque Volume on donnera une nouvelle Préface, dans laquelle, 1. on rendra compte des raisons qui ont porté à ranger chaque Livre selon l'ordre que l'on garde. 2. On expliquera avec le plus de netteté & de brieveté qu'il sera possible, les textes difficiles & embarrassés qui ont besoin d'une éclaircissement plus étendu. Chaque Livre sera précédé d'un Avertissement, avec une analyse exacte qui servira à faire voir d'un coup d'œil toutes les matieres que l'on traite dans le Livre.

On aura soin de placer au bas des pages les differentes Leçons des Exemplai-

res tant imprimés que manuſcrits des Ouvrages de S. Ambroiſe, avec des notes courtes deſtinées à éclaircir les textes qui ont quelque obſcurité. Que ſi après tant d'éclairciſſemens que l'on ſe propoſe de donner, il ſe trouve encore quelques taches dans les Ouvrages de ce Pere, on aſſure que l'on ne les diſſimulera point; mais on déclare en même tems, que l'on refutera certains Critiques modernes, qui oſent injuſtement accuſer ce ſaint Docteur de l'Egliſe, & les Editeurs de ſes Ouvrages d'être tombés dans des fautes & dans des erreurs. On promet auſſi de corriger tout ce qui eſt défectueux dans les notes étenduës & courtes qu'on a données dans la précédente Edition. On prie enfin les Sçavans de vouloir communiquer leurs lumieres ſur tout ce qui peut enrichir l'Edition nouvelle qu'on va donner.

Les Sieurs Oſmont, Clouſier, Martin, Cavelier, Barois, & Giffart, qui doivent l'imprimer, après avoir aſſuré le public, qu'ils n'épargneront rien pour en rendre l'impreſſion belle, nette, & bien correcte, propoſent la voye de la ſouſcription aux conditions ſuivantes, 1. Le prix de l'Ouvrage en papier *Lombard*, ſera pour les Souſcripteurs 54 l. ſçavoir 30 liv. en ſouſcrivant, & 24 lorſqu'ils recevront les trois Volumes en blanc, dont l'im-

l'impreſſion ſera achevée vers la fin de l'année 1724. 2. Ceux qui n'auront pas ſouſcrit payeront 84 liv. 3. On ne tirera des Exemplaires en grand papier, que pour ceux qui voudront ſouſcrire, & qui en ſouſcrivant donneront 50 liv. & promettront d'en donner autant quand on leur délivrera en blanc les trois Volumes imprimés. 4. On a commencé à recevoir les ſouſcriptions depuis le 15. Avril de cette année, & on n'en recevra que juſqu'au premier Septembre excluſivement; enfin les Libraires promettent de donner une reconnoiſſance de la ſomme qu'ils recevront par avance des Souſcripteurs.

Le Sieur le Gras Libraire & ſes Aſſociés, font imprimer une Hiſtoire d'Eſpagne * qui contiendra ce qui eſt arrivé de plus remarquable pendant 1800. ans ſous la domination des Romains, des Vandales, des Gots, des Maures, de la Maiſon d'Autriche & de celle de Bourbon. Tant de révolutions fourniſſent une infinité d'évenemens, qui ſurprennent & qui inſtruiſent le Lecteur. Cet Ouvrage a été commencé par M. l'Abbé Dupin, & continué par M. l'Abbé de Bellegarde. Il ſera compoſé de huit Volu-

* Elle s'imprimera auſſi à Amſterdam chez les *Waesberge*.

Volumes *in*-12. qui sont sous
qui paroîtront dans peu de te

Dom Jacques Boüillard, Re
nedictin de la Congregation
Maur, vient de publier un
l'Histoire de l'Abbaye Royal
Germain des Prez. Cette Hist
ra pas du nombre de celles qu
sent que les Religieux d'une
nauté, d'une Congregation,
d'un Ordre Regulier. L'Abbay
Germain est si illustre par e
& plusieurs des faits qui la co
ont tant de liaison avec l'Hist
rale du Royaume, sur tout
de la Ville de Paris & du Dioc
le ne manquera pas d'attirer
de tous ceux qui étudient l'H
France. Le corps de l'Ouvra
visé en cinq Livres. On pron
aura beaucoup de choses dans
me Livre concernant l'Histoire
bourg Saint Germain, & de l
gation de Saint Maur.

A ces cinq Livres on joindr
ple description de l'Eglise,
qu'il y a de plus digne de r
plusieurs plans de l'Abbaye, ta
que modernes de tombeaux
antiquités. Les titres inserés da
lume pour servir de preuve à l

feront tirés pour la plûpart des archives de l'Abbaye. Entre ces Pieces on verra un necrologe du Monaftere, qui commence dès le tems de Pepin pere de Charlemagne, & qui peut fervir à fixer l'époque de la mort de plufieurs perfonnes illuftres. Après ces titres viendront les anciens ufages, ou cérémonies de l'Abbaye & les exercices des anciens Religieux. On promet qu'il y aura auffi un Catalogue exact de tous les Ouvrages compofés par les Religieux de la Congregation de Saint Maur, qui ont été imprimés à Paris ou ailleurs.

On fait efperer que ce Livre paroîtra à la Saint Martin 1723. le Libraire affure qu'il fera fes diligences pour le faire paroître plûtôt, fi cela eft poffible. Ceux qui voudront foufcrire payeront dix livres en foufcrivant pour le petit papier, & dix livres lorfqu'ils retireront leur Exemplaire en blanc. Pour le grand papier on payera 15 livres en foufcrivant, & 15 autres livres en retirant l'Exemplaire. Ceux qui n'auront point foufcrit payeront 40 liv. pour le grand papier, & 30 liv. pour le petit. Ceux qui voudront foufcrire s'adrefferont à Gregoire Dupuis, Libraire, ruë S. Jacques, à la Couronne d'or, ou à l'Auteur à l'Abbaye de S. Germain. On ne recevra de foufcriptions que jufqu'au premier Mai 1723.

T. A.

TABLE DES LIVRES &c.

AOUT 1722.

FIN.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Pour le Mois de
SEPTEMBRE.
1722.

Augmenté de divers Articles, qui ne se trouvent point dans l'Edition de Paris.



A AMSTERDAM,
[Ch]ez les JANSONS à WAESBERGE
M DCC XXII.

CATALOGU

De Livres Nouveaux qui se t
chez les WAESBERGI

FRANC. VAVASSORIS de Ludicra Dicti
dem Antibarbarus de Vi & Usu Ve
accedunt Jo. Lud. Balsacii Epistolæ
cum notis Joan. Erh. Kappii. 8.

Histoire de la Musique & de ses Effets,
Origine, jusqu'à present, & en quoi
beauté. 12. 4. *Vol.*

Oeuvres de Mr. l'Abbé de SAINT-REAL
Edition. 12. 5. *Vol.*

Memoires Historiques, Politiques, Cr
Literaires par AMELOT DE LA HOUSS
2. *Vol.*

Sphere Historique, ou Explication des signe
aque, & des Constellations, par raport
toire Ancienne, de Diverses Nations,
dégagé des Fables. 12. *Paris,* 1716.

Elisa festa Teatrale per Musica, rappresen
Giardino dell' Imperiale Favorita Poesi
tro Pariati, Poëta di S. M. Cesar.
di Gio. Giuseppe Fux Maestro di Cappe

Monete del Regno di Napoli da Roggiero
Rè, sino Carlo VI. Imperadore raccol
gate da CESARE ANTONIO VERGAR
Roma, 1716.

Regno di Napoli e di Calabria, descritto
daglie, arrichita d'una descritione. Fo
1717.

JOSEPH. DE BARZIA Christianus Animar
tator, clamans contra damnabilem
rum Lethargum. Fol.

Jo. HILDEBRANDI Sacra Publica Vet. Ec
------ de Hierarchia Vet. Ecclesiæ 4.

Jo. GEORGI. NEUMANNI Programmata
Theologici & Historici Argumenti.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Pour le Mois de Septembre, 1722.

Dissertations qui peuvent servir de Prolegomenes de l'Ecriture sainte, corrigées, considerablement augmentées, & mises dans un ordre méthodique. Par le R. P. Dom AUGUSTIN CALMET, *Religieux Benedictin de la Congregation de S. Vanne, &c.* A Paris, chez Emery Pere, &c. 1720. 3. Vol. In 4°. I. Vol. pages 822. II. Vol. pages 904. III. Vol. pages 898.

DANS la septième Dissertation contenuë dans le premier Volume, & qui est une de celles qui n'avoient pas encore été imprimées. Dom Calmet traite de la Vulgate. Il remarque 1. que l'Edition Vulgate est la Version Latine que S. Jerôme a faite de l'Ancien Testament sur l'Hebreu, & du Nouveau sur le

Grec; Edition qui a été déclarée authentique par le Concile de Trente, & qui eſt en uſage dans toutes les Egliſes de la Communion Romaine, où l'Office public ſe fait en Latin. 2. Que dès les premiers ſiecles de l'Egliſe, il parut un ſi grand nombre de Verſions Latines de l'Ecriture ſainte, que ſelon le témoignage de S. Auguſtin, on ne pouvoit les compter. 3. Que cette multitude de Traductions Latines de la Bible, fut cauſe qu'il s'y gliſſa diverſes fautes, à cauſe de la négligence des Copiſtes, ou par la liberté que ſe donnerent les Traducteurs. 4. Que parmi ce grand nombre de Traductions, la plus autoriſée étoit celle que l'on appelloit *Italique*, *commune*, *Vulgate*, & que l'on nomma *ancienne*, quand S. Jerôme en eut donné une nouvelle ſur l'Hebreu. Cette ancienne Verſion a été faite ſur le Grec; elle eſt de differens Auteurs: c'eſt le jugement qu'en porte M. Mill, par rapport aux Livres du nouveau Teſtament, dont il a examiné le texte & les verſions avec des ſoins infinis pendant plus de trente ans. On ne doute point que cette Verſion ne ſoit des Apôtres, ou au moins de quelques-uns de leurs premiers Diſciples. L'ancienne Verſion Italique des Pſeaumes a été en uſage dans l'Egliſe de Rome juſqu'au

tems

tems du Pape Paul V. qui y introduisit la Vulgate. On se sert néanmoins encore à present de l'ancien Pseautier Romain dans l'Eglise du Vatican, & dans celle de Saint Marc de Venise; la Version qui est en usage dans l'Eglise de Milan, approche plus de l'Italique que de la Vulgate. Les Livres de la Sagesse, de l'Ecclesiastique, les deux Livres des Macabées, la Prophetie de Baruch, l'Epître de Jeremie, les additions qui se trouvent à la fin de l'Histoire d'Esther, le 13. & le 14. Chapitre de Daniel, & le Cantique des trois jeunes Hebreux qui furent jettés dans la fournaise, sont de l'ancienne Vulgate. On a trouvé dans un ancien Manuscrit de Corbie les quatre Evangiles de cette même Version: ce Manuscrit est défectueux, par rapport à l'Evangile de S. Matthieu, dont les onze premiers Chapitres manquent. Luc de Bruges assure, qu'il a eu en main un Manuscrit de l'Abbaye de Malmedy où étoient les Epitres de S. Paul suivant cette ancienne Version, le R. Pere Martianay, Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur, nous donna il y a quelques années l'Epître de S. Jacques, aussi bien que Tobie & Judith de cette même traduction. Dom Calmet termine ses remarques sur la

Verſion Italique par le jugement qu'il porte du ſtyle de cette Verſion, ſtyle qu'il croit n'avoir rien de la pureté de langage, du ſiecle de la bonne Latinité, dans lequel on ſuppoſe que l'Italique a été faite: ce qui peut venir ou de la ſimplicité du ſtyle des originaux que l'on traduiſoit, ou du mépris que les Apôtres & leurs premiers Diſciples faiſoient de l'éloquence & de la ſageſſe humaine.

5. Dom Calmet s'étend fort au long ſur la Vulgate, qui eſt à preſent en uſage dans l'Egliſe Latine. S. Jerôme ſur la fin du quatrième ſiecle, entreprit de donner cette nouvelle Verſion: ce ne fut pas la baſſeſſe du ſtyle de la Verſion Italique qui le détermina à cette entrepriſe; puiſque ce Saint Docteur déclare en pluſieurs endroits de ſes Ouvrages, qu'il ſe mettoit peu en peine du choix des paroles, pourvû qu'il exprimât clairement le ſens du texte: Saint Jerôme entreprit cette Verſion à la priere de pluſieurs perſonnes très-éclairées, ſoit parce que les exemplaires Latins de la Bible, étoient pour la plûpart tellement défectueux, qu'à peine y reconnoiſſoit-on le ſens & l'eſprit de l'original; ſoit parce que les Juifs dans les diſputes qu'ils avoient avec les Chrétiens, recourant toûjours au texte original, ce

Saint

Saint Docteur crut devoir traduire l'Ancien Teſtament ſur l'Hebreu, pour les forcer juſques dans leurs retranchemens. Dans l'execution de cê grand deſſein le ſaint Docteur ſouffrit beaucoup de contradictions de la part de ſes envieux, & même de quelques ſaints hommes, qui craignoient que cette nouvelle Traduction Latine ne portât préjudice à celle des Septante, qui paſſoit alors pour être inſpirée par le Saint-Eſprit, & ſur laquelle l'ancienne Verſion Latine avoit été faite.

Les premiers Livres que S. Jerôme traduiſit, furent les quatre Livres des Rois: le Saint Docteur dans ſa Traduction a beaucoup profité du travail d'Aquila, de Symmaque, & de Theodotion, il a ſur tout fort ſuivi Symmaque,

S. Auguſtin raporte que dès avant l'an 403. un Evêque d'Afrique avoit commencé à faire lire cette Verſion Latine dans ſon Egliſe: S. Iſidore de Seville, qui vivoit vers l'an 630. dit ſans reſtriction, que toutes les Egliſes ſe ſervoient de cette Traduction.

Comme l'Egliſe n'a jamais prétendu que S. Jerôme ait été inſpiré, ou qu'il ait été infaillible; elle ne croit pas que ſa Verſion ſoit exempte de fautes dans les endroits qui ne regardent ni la foi ni

les bonnes mœurs. C'eſt ce qui obligea le Concile de Trente d'ordonner que *l'Ecriture ſainte ſeroit imprimée au plûtôt le plus correctement qu'il ſeroit poſſible.* Les Papes Sixte V. & Clement VIII. conformément au Decret du Concile, firent travailler à une nouvelle Edition de la Vulgate, après l'avoir fait corriger par pluſieurs habiles Théologiens, qui, à l'exemple des SS. Peres, eurent ſoin de conſulter le texte Hebreu, la Verſion Grecque, & les anciens Manuſcrits: le Cardinal Bellarmin, qui avoit été un des Correcteurs de cette Edition; & Jean Bandin, qui préſidoit à l'Imprimerie du Vatican, avouënt qu'on ne l'avoit pas corrigée avec toute l'exactitude que l'on auroit pû, & que pour de juſtes cauſes, on y avoit laiſſé, quelques endroits qui auroient pû être retouchés.

Il faut pourtant convenir que la Vulgate, telle que nous l'avons, eſt la plus parfaite Traduction Latine que nous ayons à preſent des Livres, tant de l'Ancien que du Nouveau Teſtament; c'eſt ce que reconnoiſſent même Louïs de Dieu, Grotius, Druſius, M. Mill, & d'autres ſçavans Proteſtans.

Le Concile de Trente a déclaré que la Vulgate étoit authentique, c'eſt-à-dire, ſelon le Cardinal Palavicin, qu'elle ne contenoit rien de contraire à la foi, ni

aux

aux bonnes mœurs, & qu'ainsi il n'est permis de la rejetter sous quelque prétexte que ce soit. Injustement accuse-t-on les Peres du Concile, d'avoir préferé la Version à l'Original? Il ne fut point question des originaux de la Bible dans le Concile, comme le témoignent Salmeron & Vega qui y ont assisté; on n'y parla que des Versions Latines, qui étoient alors en grand nombre; & le Concile décida que la Vulgate étoit la seule de toutes ces Versions, que l'Eglise reconnoissoit pour authentique, qu'elle étoit la meilleure & la plus sûre, & qu'elle ne contenoit rien de contraire à la foi, ni aux mœurs; Vega cite pour témoin de ce qu'il avance, le Cardinal de Sainte-Croix, qui assista à ce Concile en qualité de Légat du Pape Paul III: comme ce Cardinal, qui fut depuis Pape, sous le nom de Marcel II. étoit encore en vie, dans le tems que Vega écrivoit, il n'auroit pas manqué de démentir ce Théologien, si ce fait eût été contraire à la verité. Bellarmin accuse de mensonge Calvin, qui osoit avancer, que *les Peres du Concile de Trente avoient défendu d'écouter ceux qui vont chercher l'eau pure jusques dans sa source, & qui réfutent l'erreur par la verité.* Ce sçavant Cardinal soutient avec Palavicin, Salmeron, & André Vega, que le Concile n'a point pré-

feré la Vulgate aux Originaux, mais seulement à ce grand nombre de Versions Latines, qui étoient alors entre les mains des Fideles.

Dom Calmet a donné pour huitième Dissertation un Discours de M. l'Abbé Fleury, Confesseur du Roi, sur la Poësie en general, & sur celle des Hébreux en particulier; le Discours de M. Fleury est suivi d'une Dissertation dans laquelle Dom Calmet s'attache à traiter seulement de la Poësie des anciens Hebreux. La dixième Dissertation est sur la Musique des Anciens, & en particulier des Hebreux. Le sçavant Benedictin traite dans la onzième des instrumens de Musique des Hebreux. La douzième contient des recherches sur l'antiquité de la Monnoye frappée au coin : Nous ne donnerons point d'extraits de ces cinq Dissertations; parce que l'on a parlé de la derniere dans le Journal du Mois de Decemb. 1707. p. 436. de la seconde dans le Journal du Mois de Juillet, 1709. p. 1. & des trois autres dans le Journal du Mois d'Octobre, 1713. p. 363.

Dans la treizième Dissertation, Dom Calmet parle de la Police, ou de la maniere d'administrer la justice parmi les Hebreux, & en particulier du Sanhedrin.

La Republique des Hebreux ne fut proprement formée, qu'après que Dieu leur eut donné sa Loi à Sinaï, & que Moïse eut pris l'administration du gouver-

vernement, & en eut reglé l'ordre & l'œconomie selon les Loix du Seigneur. On ne trouve point de Police reglée parmi les Israëlites pendant le tems qu'ils demeurerent dans l'Egypte: les Anciens qui étoient établis pour présider aux travaux de leurs Freres, n'exercerent tout au plus plus qu'une jurisdiction libre & volontaire. Moïse est le premier qui ait jugé souverainement toute la Nation d'Israël; le pouvoir absolu qu'il eut sur elle n'étoit pas néanmoins entierement Monarchique, mais il étoit temperé par l'Assemblée de soixante & dix Juges, dont l'établissement est marqué dans le Livre des Nombres.

Après la mort de Moïse, Josué gouverna absolument la Republique des Hebreux, avec le Grand Prêtre & les anciens d'Israël.

Sous les Juges le gouvernement ne fut pas toûjours uniforme: tantôt les Israëlites sans Juges & sans Rois, se conduisoient par leur propre autorité, & vivoient dans une entiere indépendance, comme on le voit dans ce qui se passa à l'occasion de l'outrage fait à la femme du Lévite, & de la guerre déclarée en conséquence à la Tribu de Benjamin: tantôt les Israëlites étoient soumis à des Juges, tantôt ils étoient assujettis à la domination de leurs ennemis.

L'établissement d'un Roi sur toute la Nation des Hebreux, dérangea l'ordre

& la police qui avoit été reglée par
se : il semble que Saül ne se mêla
des affaires de la guerre, laissant au
ges & aux Prêtres la même jurisdi
dont ils avoient joui jusqu'alors.
muel, pendant tout le tems de sa
conserva beaucoup d'autorité sur le
ple & sur le Roi même : il fut re
comme le Prophete du Seigneur, &
terprête de sa volonté jusqu'à l'on
de David. Ce Roi aussi bien que
mon & les anciens Rois de Juda,
doient eux-mêmes la justice à leur
jets : mais sur le déclin du Royaum
Juda, les premiers du Peuple prire
ne fort grande autorité dans toutes
tes d'affaires. L'histoire de Susanne p
ve que parmi les Juifs l'on observoi
rant la captivité quelques formalités
les jugemens, & que ce Peuple a
des Juges de la Nation. Depuis la
tivité jusqu'aux Asmonéens, on vit
les Grands Prêtres une Aristocratie,
lée de l'Etat populaire; les Rois As
néens rétablirent l'Etat Monarchi

lui attribuent, & les regles qu'ils lui font ſuivre dans l'exercice de la juſtice. Le ſçavant Benedictin prouve que cette Aſſemblée priſe ſelon l'idée que les Rabbins en ont formée, ne ſubſiſtât jamais dans la République des Juifs. L'Ecriture ne la marque en aucun endroit, au moins diſtinctement; ni Joſeph, ni Philon, ni Origene, ni Euſebe, ni S. Jerôme, qui étoient ſi inſtruits de l'Etat & du Gouvernement ancien des Juifs, n'en font aucune mention. Ni Saül, ni David, ni Salomon, ni aucun autre Roi ne furent jamais jugés par ce Tribunal: on ne peut citer aucun acte ni aucun exemple authentique de ſes jugemens: les Rois de Juda dépoſent les Souverains Pontifes ſans aucune oppoſition; ils font la guerre ſans prendre conſeil de perſonne; ils établiſſent & dépoſent des Juges, ſans que le Sanhedrin interpoſe ſon autorité pour reprimer la trop grande puiſſance des Rois; de ſorte que Dom Calmet ne reconnoît de Sanhedrin que dans les derniers tems de la République des Hebreux. Il croit que ce vrai Senat de la Nation commença ſous les Macabées; que ſous les Rois Aſmonéens, il s'éleva à un dégré d'autorité, qui devint redoutable même aux Rois; que ce pouvoir fut la cauſe de ſa ruïne, qui arriva

dans

dans la destruction de la Ville & du Temple de Jerusalem.

La milice des anciens Hebreux fait la matiere de la 14. Dissertation: on en a donné l'Extrait dans le Journal du Mois de Juillet 1712. p. 27.

Memoire concernant la Prohibition d'évoquer les decrets d'immeubles situés en Normandie, avec les Chartres, Edits, Déclarations, Lettres-Patentes, Réponses de nos Rois, Arrêts du Conseil, & Arrêts du Parlement de Paris, qui ont établi & confirmé le privilege de la Province. Diverses questions mixtes qui en dépendent, & les Arrêts qui les ont décidés. Par M. LOUIS FROLAND, *ancien Avocat au Parlement.* A Paris, chez Michel Brunet, grande Salle du Palais, au Mercure Galand. 1722. In 4°. pp. 501.

M. FROLAND n'est point de ces Auteurs qui annoncent au Public plusieurs Ouvrages, dont ils n'ont souvent qu'ébauché le plan; il a promis dans ses Memoires concernant l'observation du Senatusconsulte Velleïen dans la Normandie, d'autres Ecrits sur plusieurs matieres qui regardent la Jurisprudence. Il a donné presque dans le même tems ses Memoires sur les Coutumes locales du Comté d'Eu; & ce Volume a été bien-

bien-tôt ſuivi de celui dont nous avons preſentement à rendre compte. L'Auteur ſe propoſe d'y prouver, que les decrets d'immeubles ſitués en Normandie, ne peuvent être faits que par devant les Juges ordinaires des lieux, & qu'on ne peut les évoquer de la Province.

M. Froland fait voir d'abord que la chartre aux Normands qui contient les Privileges de la Province de Normandie, porte, que ceux qui y ſont domiciliés ne peuvent être traduits dans des Juriſdictions étrangeres, & qu'ils ne ſeront point tenus d'y comparoître ni d'y répondre. Cette Chartre qui eſt de Louïs Hutin, a été confirmée par pluſieurs Rois ſes Succeſſeurs. L'Auteur convient que l'on y a dérogé par les privileges de l'Univerſité de Paris, par le droit de *Committimus*, par des évocations generales qu'il a plû à nos Rois d'accorder à certains Seigneurs, par le ſceau du Châtelet, & par un grand nombre d'autres moyens. Mais il ajoûte que bien loin qu'on l'ait détruit pour les decrets des biens ſitués en Normandie, on l'a toûjours conſervé. L'Article 594. de la Coutume de Normandie porte que *les decrets d'heritages & choſes immobiliaires, ne pourront être pourſuivis, faits, ni paſſés par devant aucun Juge extraordinaire, mais ſeulement par devant les Juges ordinaires*,

ſur peine de nullité. D'autres articles de la Coutume font connoître que les termes de Juges ordinaires ſignifient les Juges dont les biens ſont dépendans. Sous le régne d'Henri IV. on pourſuivit au Parlement de Paris, aux Requêtes du Palais, & aux Requêtes de l'Hôtel, pluſieurs Decrets de terres ſituées en Normandie. Le Parlement de Rouën députa en 1604. M. Anzerai Avocat general, pour repreſenter le tort que ces procedures faiſoient aux habitans de la Province de Normandie, & il obtint une Déclaration du Roi, qui ordonna, ſous peine de nullité, de faire en Normandie, les ventes & les adjudications par decret des immeubles qui y ſont ſitués, ſans que l'on puiſſe proceder ailleurs, pour quelque cauſe que ce ſoit. Cette Déclaration d'Henri IV. a été confirmée par celle de Louïs XIII. du 24. Avril, 1614. & par l'Edit de création des Commiſſaires aux Saiſies Réelles de Normandie; qui dit que les decrets d'heritage ſitués en cette Province, ne pourront en être évoqués ſous quelque cauſe, pretexte ou privilege que ce ſoit, ſi ce n'eſt en vertu d'Arrêts du Conſeil, lorſqu'il y aura des heritages ſitués dans le reſſort de differens Parlemens, qui ſeront compris dans un ſeul decret, auquel cas ils pourront être renvoyés en la Ju-

risdiction

risdiction sous laquelle sera situé le plus grand nombre d'heritages. Notre Auteur joint à ces Loix plusieurs Arrêts du Conseil rendus depuis 1680. jusqu'en 1700. qui ont renvoyé devant les Juges ordinaires de Normandie, des Decrets de biens situés en cette Province, qui avoient été commencés dans d'autres Tribunaux. Il ajoûte à ces autorités cinq Arrêts du Parlement de Paris, par lesquels on a déferé à ce privilege des Normands. Les subhastations des biens situés dans la Bresse & dans les Païs de Bugey & de Gex, doivent être faites par devant les Juges des lieux, suivant les déclarations du 3. Juillet & du 6. Décembre 1703. Ces deux Déclarations ont été enregistrées au Parlement de Paris. Les habitans du Comté d'Artois jouïssent du même Privilege qui a été confirmé par une Déclaration de 1708. non seulement les decrets de biens situés en Normandie, ne peuvent être évoqués hors de la Province, mais encore le Parlement de Rouën ne peut en connoître en premiere Instance, parce que la Coutume & les Déclarations des Rois veulent qu'ils soient faits devant les Juges ordinaires. Les Officiers des Requêtes du Palais de Rouën ayant fait inserer dans une Déclaration du 15. Avril, 1680. qu'ils connoîtroient des saisies réelles, des criées & des de-

decrets qui se feroient en vertu
jugemens, les Juges ordinaires de
vince s'opposerent à l'enregistr
La contestation fut portée au C
Elle y fut décidée en faveur de
ordinaires. Le Roi donna le 6.
1680. une Déclaration conforme
du 15. Avril à l'exception de
des decrets qui en fut retranché
1687. les Juges ordinaires de Norm
obtinrent des Lettres patentes, q
des défenses expresses aux Offici
Requêtes du Palais de Rouën, de
dre connoissance des saisies, des
& des decrets qui se font en exe
de leurs jugemens. Ce qui doit
lieu pour les biens situés dans le
d'Eu, suivant les Arrêts obtenus a
seil par M. le Duc du Maine,
d'Eu. L'Auteur ayant traité ces
tions parle des decrets, dans les
évocations generales & des attrib
particulieres, & de la situation de
dans le ressort de differens Parle
puis il vient aux decrets qui se fon
Cours des Aides, aux Sieges des
rautés & aux Cours des Monnoye

On fait à la Cour des Aides de
le decret des Offices d'élection q
jurisdiction, à l'imitation de ce qu
serve dans les Sieges ordinaires p
Offices de judicature. Il en est

me des Offices de judicature qui ne consistent qu'en fonctions. Une Déclaration du mois d'Août, 1664. vérifiée en la Cour des Aides de Normandie, porte que les biens immeubles des Collecteurs qui auront diverti les deniers des Tailles, pourront être saisis & decretés pardevant les Elus. La Cour des Aides de Rouën doit aussi connoître des decrets des biens des comptables qui ont exercé dans son ressort, lorsqu'ils se trouvent redevables envers le Roi. C'est la disposition de l'Edit du mois d'Août, 1669. Mais M. Froland soutient que hors de ces cas & de quelques autres marqués expressément dans des Lettres Patentes, la Cour des Aides ne peut connoître des decrets, sous le seul prétexte qu'il s'agit de l'execution de ses jugemens, cette procedure ayant été défenduë aux Officiers des Requêtes du Palais & à ceux du Parlement.

Les decrets des Vaisseaux doivent se faire au Siege de l'Amirauté, suivant l'Ordonnance du mois d'Août, 1681. pour la Marine. On fait aussi en la Jurisdiction du Vicomte de l'eau à Rouën les decrets des Batteaux qui vont seulement sur la riviere. A l'égard de la Cour des Monnoyes, notre Auteur s'attache à faire voir qu'elle ne peut connoître des decrets faits en execution de ces jugemens; parce qu'il n'y a point de

& qui sont possédées par des per
domiciliées dans la Province ou à
les decrets des rentes foncieres dû
Normandie, ou des rentes const
sur les Bureaux de cette Province
sur des Particuliers, dont les bien
situés en Normandie; mais dont
ancier a son domicile à Paris. On
mine ensuite si les immeubles situ
Normandie peuvent être licités &
en direction à Paris. Nous renv
sur ces questions au Livre, pour n
trop nous arrêter sur une matiere
dans la pratique du Palais, mais qui
teresse pas beaucoup ceux qui ne
point une étude particuliere de la
prudence.

ZEGERI BERNARDI VAN-ES
Presbyteri J. U. Doct. SS. C

rigée & augmentée par l'Auteur. A Louvain, & se vend à Rouën, chez Pierre le Boucher dans la Cour du Palais. 1721. In Fol. 2. Vol. I. Vol. pp. 924. II. Vol. pp. 875.

IL Y A déja long-tems que M. Van-Espen s'est distingué dans la République des Lettres par plusieurs Ouvrages sur le Droit Canonique. Ceux mêmes qui n'ont pas crû devoir adopter quelques-uns de ses sentimens, & qui ont critiqué ses Ecrits, ont été obligés de convenir que l'Auteur a beaucoup d'érudition & de méthode, que ses Ouvrages sont remplis d'excellens principes bien développés, tant sur le Droit Canonique que sur la Morale, & sur les régles que prescrivent les saints Canons pour la conduite des Ecclesiastiques. C'est ce qui a fait desirer une nouvelle Edition des Oeuvres de ce sçavant Canoniste, laquelle comprît tout ce qu'il a publié jusqu'à present sur le Droit Canonique. Le plus considerable de ses Ouvrages a pour titre, Droit Ecclesiastique universel suivant les usages de la discipline presente de l'Eglise, sur tout pour la Flandre, la France, l'Allemagne & les Provinces voisines. M. Van-Espen suivant dans ce grand Ouvrage la division des Institutions de Justinien, traite dans la premie-

re Partie des personnes Ecclesiastiques; dans la seconde, des choses, ce qui comprend les Sacremens, les Benefices, les Fêtes, les sepultures, les biens Ecclesiastiques & leur administration. Dans la troisiéme Partie il parle des actions, c'est-à-dire, de la procedure, tant pour le civil que pour le criminel. Il s'applique en expliquant chacune de ces matieres à joindre ce qui devoit s'observer selon l'ancienne discipline, avec ce qui se pratique à present. Il tire ce qu'il avance par l'usage des derniers tems, des Conciles, des Edits des Princes, des décisions des Juges, tant Ecclesiastiques que Laïcs. Il étoit naturel que l'Auteur raportant les usages des differentes Eglises, s'attachât particulierement à rapporter & à prouver ceux de son païs. Aussi explique-t-il avec étenduë les dispositions des Conciles de Flandres & les Placards des Souverains de ce Païs-là. Il s'étend moins sur les usages des autres Païs, apparemment parce qu'il n'a point toûjours eu les éclaircissemens nécessaires, ayant été obligé de s'en raporter à ce que disoient differens Auteurs, sans pouvoir juger de ces usages par lui-même. Les deux premieres Parties de ce grand Ouvrage font le premier Volume de cette nouvelle Edition; le second Volume commence par la troisième Par-

ie du Droit Ecclesiastique universel. L'Auteur y a fait quelques additions, en voici un exemple:

Au Titre 3. de la premiere Partie, l'Auteur parle des Curés & de leurs Vicaires; & à cette occasion il explique dans le Chapitre 6. la Décretale *Dudum*, qui dit que les Religieux Mendians ne pourront prêcher dans les Eglises Paroissiales, sans la permission & l'agrément des Curés; à moins que les Religieux n'ayent été envoyés par l'Evêque ou par un autre Prélat superieur. *Nisi Episcopus vel Prælatus superior, per eosdem Fratres Prædicari mandaret.* Notre Auteur avoit déja observé dans les Editions précédentes, que suivant la doctrine de Zipæus & l'usage de la Flandre, l'Evêque ne peut envoyer des Prédicateurs dans une Paroisse malgré le Curé, que quand le Curé ne veut pas prêcher par lui même, ou quand il a tant d'occupations qu'il ne peut donner à son Peuple les instructions nécessaires; parce qu'en ce cas c'est au premier Pasteur à faire supléer même malgré le Curé, à ce qui manque à l'instruction de ses Paroissiens. M. Van-Espen ajoûte avec Zipæus, que l'on doit examiner les raisons pour lesquelles les Curés s'opposent à recevoir les Religieux que l'Evêque envoye pour prêcher; parce que

le

le Curé étant chargé du ſoin des ames par le titre de ſon Benefice, & étant obligé d'en remplir par lui-même les fonctions, on ne peut les faire faire par un autre, ſans prouver ſa négligence ou ſon incapacité, ou ſans établir qu'il a refuſé injuſtement de recevoir le Predicateur que l'Evêque lui a envoyé. L'Auteur prétend même que dans ce cas, on ne doit envoyer dans une Paroiſſe un Religeux pour y prêcher malgré le Curé, qu'après l'avoir convaincu, en ſuivant les formes de Droit, d'incapacité ou de negligence. D'où il conclut, que ſi après cet examen on lui envoye ſans raiſon légitime un Prêtre pour prêcher dans ſa Paroiſſe, & qu'on le trouble dans l'exercice de ſes fonctions, il peut appeller de l'ordonnance de l'Evêque pardevant ſon Superieur Eccleſiaſtique, ou s'adreſſer au Juge ſeculier pour être maintenu dans les fonctions de ſon Benefice, ſi l'on a procedé ſans inſtruction & par voie de fait. Pour prouver que cette propoſition eſt conforme à l'uſage de Flandre, l'Auteur cite un Jugement rendu au Conſeil de Brabant, contre un Religieux de l'Ordre de S. Dominique, qui vouloit prêcher dans une Paroiſſe en conſéquence d'un ordre particulier de l'Archevêque de Malines.

M. Van-Eſpen a mis ſous le titre de

qua-

quatrième Partie du Droit Ecclesiastique universel plusieurs Opuscules contre le pecule des Religieux, & contre la simonie pour l'entrée dans les Monasteres, sur l'institution & les devoirs des Chanoines, sur les Heures Canoniales, sur la simonie & sur les pensions dont on charge les Benefices, sur les dispenses, sur les dîmes & sur les portions congruës, sur les exemptions de la Jurisdiction de l'Ordinaire, un Traité Historique & Canonique, où l'Auteur fait plusieurs remarques sur les anciens Canons qui ont été suivis dans l'Eglise Gréque & dans l'Eglise Latine, & une Histoire des differentes collections des Canons, avec des Observations sur les Principes generaux du Droit Canonique. Les Ouvrages qui n'avoient point encore été joints au Droit Ecclesiastique, mais qui avoient été imprimés en plusieurs volumes separés, sont un Traité de la promulgation des Loix Ecclesiastiques, & en particulier des Bulles & des Rescrits de la Cour de Rome, où il parle de la nécessité du Placet en Flandre pour la reception des Bulles; la concorde de l'immunité Ecclesiastique, & du Droit Royal, un Traité Historique & Canonique sur les Censures Ecclesiastiques, une Dissertation Canonique sur les donations des Autels, qui ont été faites aux Monasteres,

à l'occasion desquels l'Auteur parle des Dîmes Novales & des Droits des Vicaires perpétuels.

La derniere Dissertation de ce Volume qui n'avoit point encore paru, regarde l'immunité des asyles des Eglises. Nous en allons donner le précis. Dans le quatrième siécle les Evêques avoient coûtume d'interceder pour les criminels auprès des Princes & des Juges seculiers. Le Concile de Sardique permet même en ce cas aux Evêques d'aller à la Cour des Princes ou d'y envoyer un Diacre. S. Ambroise & S. Augustin parlent de l'intercession des Evêques pour les criminels. Le but des Evêques étoit de faire faire penitence aux criminels, & non de laisser les crimes impunis. Mais ils reconnoissoient qu'il étoit libre au Prince d'accorder la grace ou de la refuser. Pour obtenir l'intercession des Evêques, on se réfugioit dans l'Eglise. Les Empereurs Chrétiens ont autorisé ce droit d'azyle dans les Eglises, comme on le voit par les Loix raportées dans le Code Theodosien & dans celui de Justinien; mais ils ont mis eux-mêmes des bornes à ce droit, & ils ont permis aux Magistrats de faire tirer des Eglises ceux qui étoient coupables des grands crimes. On voit par-là que ce Privilege étoit une grace particuliere accordée par les Empereurs,

urs, qu'ils pouvoient reſtraindre ou
endre ſuivant leur volonté. Dans la
ite les Canoniſtes ont regardé le Droit
'azyle des Egliſes, comme une dépendan-
e de la puiſſance Eccleſiaſtique. Gra-
en a cité, pour ſoûtenir ce ſentiment,
e fauſſes Decretales, & des Loix faites
ar les Princes, ou avec le concours de
une & de l'autre Puiſſance, qu'il a pri-
es pour des Loix purement Eccleſiaſti-
ues. Cependant les Papes ſe fondans
ur ces Textes ont fait pluſieurs Régle-
nens ſur les azyles & ſur les bornes dans
esquelles ce droit peut être renfermé;
& ils ſe ſont regardé comme les Légiſla-
eurs & les Juges ſur cette matiere. La
Jurisprudence que l'on ſuit en France
depuis l'Ordonnance de 1539. fait bien
connoître combien les maximes de Fran-
ce ſur cette matiere ſont contraires à cel-
les des Decretales, En Flandre on n'a
point pouſſé les choſes ſi loin; on y a
conſervé le droit d'azyle; mais on eſt
perſuadé dans ce Païs-là de deux princi-
pes: le premier, que le Souverain peut
mettre telles bornes qu'il lui plaît au droit
d'azyle; le ſecond, que c'eſt au Juge
ſéculier à connoître quels ſont les cas où
les criminels peuvent joüir de cette pré-
rogative. L'Auteur prouve la premiere
de ces deux maximes par pluſieurs Pla-
cards des Souverains ſur ce ſujet. A l'é-

gard de la seconde, il l'établit par l'usage, & il fait voir que cet usage est fondé sur la nature de ce Privilege, qui est une concession des Princes, à qui il appartient d'interpréter & de faire executer leurs propres Loix, sans s'adresser pour cela au Juge Ecclesiastique.

Nous nous sommes peu étendu sur les autres parties des Ouvrages de M. Van-Espen, parce qu'ils sont assez connus de toutes les personnes qui se sont appliquées à l'étude du Droit Canonique. Les differentes Editions qui en ont été données, suffisent pour prouver que les Critiques qui ont paru de plusieurs Ouvrages de M. Van-Espen, n'ont servi qu'à les faire rechercher avec plus d'ardeur.

Lettre de M. MAUGUE, *Conseiller Medecin du Roi, Inspecteur general des Hôpitaux de Sa Majesté en Alsace, sur l'opinion de ceux qui prétendent que la peste est causée par des vers.* A Strasbourg, chez Jean Regnauld Doulssecker. 1721. Broch. In 12. pp. 11.

IL a déja paru plusieurs Dissertations sur la production de la peste par les vers; ces Dissertations (dit M. Maugue) sont revêtuës de si brillantes raisons, qu'on doit attendre de la capacité de leurs Auteurs quelques éclaircissemens

sur

les difficultés qui reſtent encore.
mme les Partiſans de ce Syſtême ſup-
ent que la Peſte peut demeurer ca-
e pendant pluſieurs années dans des
des ou autres choſes, & ſe manifeſ-
enſuite au moindre mouvement, M.
ugue leur demande comment une pe-
quantité de Vers apportés d'Egypte
conſervés pendant 25. ans dans une
de, ainſi que quelques Auteurs cré-
es ſe l'imaginent bonnement, ſur le
port d'Ingraſtias dans ſon Hiſtoire de
lan ; comment cette petite quantité
Vers après un ſi long repos peut ſi
mptement ſe répandre, & charger
r de toute une Province ? On ne
nquera pas (dit-il) de répondre que
multiplication de ces animaux eſt ſi
mpte & ſi grande, qu'on a peine à
concevoir. Mais il demande ſi en la
poſant telle, on concevra plus facile-
nt que ces inſectes puiſſent avoir été
enus pendant 25. ans dans des balots
autres choſes ſans mettre à profit leur
tu prolifique. S'ils l'ont miſe, on ne
uvera plus (remarque-t-il) que des
ots de vers. On ſe retranchera à di-
qu'il ſuffit que les balots ayent appor-
des ſemences ou œufs d'inſectes,
is on ne voit pas que les ſemences des
étaux, & encore moins celles des
maux puiſſent produire après 25. ans.

 „ Con-

„ Concevons-nous plus facilement
„ comment ces Vers soûtenus & con-
„ duits par l'air, restent depuis un an,
„ cantonnés en Province, sans en avoir
„ pû être dépaïsés & emportés par les
„ vents. S'ils suivent l'air auquel ils
„ sont attachés, & avec lequel ils font
„ corps, comment depuis le tems que
„ le vent de Sud regne, n'auront-ils pas
„ déja inondé tout le Nord de la Pro-
„ vence, enjambé la Durance, pénétré
„ dans le Comtat d'Avignon, le Lyon-
„ nois, & la Bourgogne ? Les sages
„ précautions de MM. les Commandans
„ ne deviendront-elles pas inutiles ? Ces
„ insectes s'arrêteront-ils sur les bords du
„ Rône & de la Durance, par crainte
„ ou par respect ? Quelques-uns d'eux
„ aussi indiscrets que ces mouches, que
„ certains Auteurs, & entre autres *Mer-*
„ *curial* disent avoir communiqué la Pes-
„ te, & aussi mal-faisans que ce corbeau
„ qui, au rapport de Kirker, infecta
„ une Ville d'Italie, surprendront les
„ Gardes & porteront la contagion au-
„ delà des retranchemens. „

„ Si ces communications de la peste
„ étoient aussi faciles qu'elles le seroient,
„ supposant les insectes; nulle Provin-
„ ce, nul Royaume n'en seroit exempt,
„ il se rencontreroit toûjours quelques
„ oiseaux voyageurs qui tromperoient
la

„ la vigilance des Gardes. A quoi ſerviroit dans une Ville la précaution de „ rompre tout commerce avec ſes voiſins, & de ſe ſequeſtrer dans ſa maiſon, comme le veulent cependant „ les Partiſans de ce Syſtême ? Pourroit-on fermer l'entrée aux inſectes „ peſtiferés, qui ſont répandus dans l'air „ que l'on reſpire ? Pourroit-on ôter „ abſolument la communication de celui du dehors avec celui de la chambre où l'on ſe feroit enfermé ? Si on „ allume du feu à une cheminée, l'air „ que la flamme & la fumée pouſſeront en haut ſera indubitablement „ remplacé par un air exterieur qui lui „ ſuccedera. Bouchera-t-on aſſez bien „ les fenêtres & les portes, les trous des „ ſerrures & les fentes, pour empêcher „ que quelques-uns de ces inſectes ne „ s'inſinuent dans le lieu de la retraite ? „ Puiſqu'ils échapent à notre vûë, il „ faut qu'ils ſoient extrêmement ſubtils, „ & par conſéquent ils pourront paſſer „ à travers les pores des cloiſons, & à „ travers ceux de la peau.

„ De plus, s'ils ſont ſi féconds, quand „ pourra-t-on eſperer d'en voir l'extinction ? On nous la promet 1°. pendant l'hiver, 2°. par les remedes convenables, 3°. lorſqu'ils manqueront de „ nourriture, 4°. lorſqu'ils feront étouf-

„ fés par la grande infection des cadavres.

„ Que doit-on attendre de l'hyver, „ si alors, comme on le suppose, ils „ se cantonnent dans les étoffes & dans „ les bois poreux, n'y seront-ils pas à „ l'abri du froid? Et si peu qu'il en re„ ste, leur fécondité aura bien-tôt ré„ paré leur perte; puisqu'un petit nom„ bre resté dans une corde a pû en four„ nir assez pour infecter toute la Ville „ de Milan? Quant aux remedes, „ quelle prodigieuse quantité n'en fau„ droit-il pas pour empoisonner tous „ ceux qui seroient épars dans l'air de „ toute une Province? la dispensation „ en seroit aussi curieuse que la distri„ bution difficile.

„ Pour ce qui est de la nourriture, „ en peuvent-ils manquer au milieu de „ l'infection des cadavres; puisque „ cette infection même est capable de „ leur donner la vie, ainsi qu'en doivent „ nécessairement convenir les Partisans „ des insectes; puisqu'ils ne peuvent „ nier que la corruption n'ait souvent „ donné naissance à de grandes pestes? „ On allegue donc mal à propos pour „ une des causes de l'extinction de ces „ insectes, ce qui est capable au con„ traire de leur donner naissance.

Cette opinion trouve un grand appui

auprès de Leewenhoek, & de l'Hermite de Toulouse ; „ ce dernier qui avoit „ monté son imagination au point des „ hautes speculations, croyoit avoir „ apperçû dans l'air pendant un tems „ de peste, une multitude d'insectes qui „ la produisoit. On sait que Leewen- „ hoek avoit trouvé des Vers jusques „ dans l'humeur spermatique des ani- „ maux ; mais il n'avoit pas encore as- „ sez échauffé son imagination pour en „ appercevoir parmi les particules de „ l'air. Si le perçant Hermite avoit „ voulu communiquer au Public la tail- „ le des verres de ses microscopes, il „ auroit rendu un grand service aux Cu- „ rieux.

D. MICHAEL. GOTTLIEB HANSCHII selecta Moralia. C'est-à-dire : *Questions morales choisies*, *par* MICHEL GOTTLIEB HANSCHIUS. A Halle de Magdebourg, aux dépens de la nouvelle Imprimerie. 1720. In 4°. pp. 106.

CEt Ouvrage est divisé en quatre essais, dont le premier a pour titre, *le point moral* ; l'Auteur définit *ce point* un petit espace de tems dans lequel la bonté de quelques actions humaines est renfermée. M. Hanschius explique ce

qu'il peut y avoir d'obſcur & d'embarraſſé dans cette définition, en donnant pour exemple la défenſe légitime de ſon propre corps dans un premier mouvement. Enſuite il fait voir, que quoiqu'il ne ſoit point permis aux hommes de ſe faire juſtice à eux-mêmes dans l'état preſent de la ſocieté, cependant il ne leur eſt point défendu de reſiſter à un agreſſeur injuſte, lorſqu'il leur eſt abſolument impoſſible d'avoir recours au Magiſtrat. Mais pour que cette défenſe ſoit légitime, il faut 1°. qu'il y ait une juſte proportion entre l'offenſe & la défenſe; 2°. que la défenſe ſe faſſe dans le moment même de l'offenſe.

La bonté morale des actions humaines fait le ſujet de la ſeconde Differtation. M. Hanſchius la fait dépendre d'une délibération & d'un deſſein formé de faire une action qui eſt contraire à la Loi naturelle, divine, ou civile. Il montre qu'une ignorance de la Loi qui n'eſt point invincible, n'excuſe pas le pecheur, non plus que la probabilité; & il s'éleve ſur la fin de cet Eſſai contre la reſtriction mentale, qu'il regarde comme de veritables menſonges.

L'Auteur parle dans le troiſième Eſſai de l'obligation de garder le ſecret en vertu d'une convention expreſſe ou tacite.

Le repos Philoſophique, qui fait le ſujet

jet du quatrième essai, est selon M. Hanschius un relâche honnête, qu'un homme de Lettres s'accorde de ses occupations ordinaires, pour réparer les forces du corps, & pour conserver celles de l'esprit. Il dit qu'un exercice moderé, & l'étude de matieres qui ne sont pas l'occupation ordinaire d'un homme de Lettres, conviennent fort à ce tems de repos Philosophique.

Histoire de l'Academie Royale des Sciences. Année 1718. Avec les Memoires de Mathematique, & de Physique, pour la même année; tirés des Registres de cette Académie. A Paris, de l'Imprimerie Royale 1719. In 4o. pp. 104. pour l'Histoire, pp. 328. pour les Memoires. Planch. XVI. Sous presse à Amsterdam; chez P. de Coup. In 12.

NOus avons rendu compte dans le Journal du Mois de Mai, de cette année, p. 518. des Articles de ce Volume qui appartiennent à la *Physique generale* & à l'*Anatomie*. Il nous reste à parler ici de ceux qui concernent la *Chymie*, la *Botanique*, & les diverses parties des *Mathematiques*.

La *Chymie* n'offre que trois Articles: Le premier, sur *les épreuves de l'eau de*

vie & de l'esprit de vin, est de M. *Geoffroy* le cadet. Le second, sur *les rapports de differentes substances en Chymie*, est de M. *Geoffroy* l'aîné. Le troisième, sur *le sel d'Ebsom*, est de M. *Bolduc.* Les deux premiers se lisent dans l'Histoire & dans les Memoires; le troisième ne paroît que dans l'Histoire. Nous ne nous étendrons que sur le premier & le dernier.

1. On est informé que l'eau de vie n'est autre chose que du vin, dont on a retranché par la distilation beaucoup de phlégme, & qui contient assez d'huile pour s'enflamer aisément. On sait aussi que l'esprit de vin est de l'eau de vie déphlegmée au point, qu'ayant pris feu, elle ne laisse nul phlegme, & se consume entierement. Il y a diverses épreuves vulgairement pratiquées par les Marchands pour juger de la bonté de l'eau de vie. Mais la plûpart de ces épreuves sont grossieres, peu précises & quelquefois trompeuses. La plus sûre consiste à brûler differentes sortes d'eau de vie, & celles qui en s'éteignant laissent le moins de phlegme, doivent passer pour les meilleures & les plus fortes. M. *Geoffroy* le cadet a porté cette espece d'épreuve à une telle précision, qu'il peut mesurer exactement la differente quantité de phlegme que laissent deux eaux de

de vie brûlées. De plus il juge de la bonté de l'eau de vie, non seulement par la quantité de ce phlegme qui reste, mais encore par sa qualité. Moins il est desagréable au goût, & meilleure est l'eau de vie.

A l'égard de l'esprit de vin, on se contente dans les épreuves ordinaires qu'on en fait, qu'après qu'il est brûlé il ne laisse aucun phlegme; & sur ce pied-là, deux sortes d'esprits de vin qui ont également soûtenu une telle épreuve, sont regardées comme également bonnes. Cependant il y a souvent beaucoup de difference; car M. Geoffroy ayant découvert dans l'esprit de vin le mieux rectifié, beaucoup de phlegme; il s'ensuit que deux esprits de vin qui paroissent parfaitement égaux par les épreuves communes, peuvent ne l'être nullement. Le défaut de ces épreuves vulgaires vient de ce que le vaisseau où brûle l'esprit de vin, s'échauffant considerablement, fait évaporer & disparoitre la portion de phlegme contenuë dans cet esprit, & par conséquent celui-ci étant une fois consumé, il ne reste rien dans le vaisseau. Pour éviter cet inconvenient, l'Académicien a imaginé de faire brûler l'esprit de vin dans une petite gondole, qui flotte sur de l'eau froide, contenuë dans un vase convenable:

& pour empêcher que cette gondo e, malgré sa situation, ne s'échauffe à la longue & ne communique sa chaleur à l'eau où elle nage, M. Geoffroy, par le moyen de deux robinets, dont l'un donne issuë à une partie de l'eau qui s'échauffe, & l'autre apporte de nouvelle eau froide dans le vase; entretient cette eau dans le même degré de froideur; ce qui se justifie par un thermométre toûjours plongé dans la liqueur, & qui ne doit ni monter ni descendre.

M. Geoffroy par cet ingénieux artifice, a reconnu que 9. onces d'esprit de vin contiennent plus de deux onces trois gros de phlegme; & par une experience encore plus subtile, & sur le détail de laquelle nous renvoyons au Memoire de l'Académicien, il a trouvé que le meilleur esprit de vin a plus de la moitié de phlegme. Ce phlegme sert aussi à juger de la bonté de l'esprit de vin, dont il faisoit partie, & cet esprit doit passer pour bon, lorsque son phlegme est sans odeur forte ni desagréable, clair & exemt d'une certaine huile, que l'on apperçoit sur la liqueur en forme de taches imitant les couleurs de l'iris, lorsqu'on regarde d'un certain sens la surface de cette liqueur. M. Geoffroy propose de nouvelles manieres de rectifier l'esprit de vin, beaucoup plus exactes que celles dont on s'est servi jusqu'à present;

&

& il conseille que dans les opérations délicates où il doit entrer de l'eau de vie, on employe plûtôt de l'esprit de vin bien fait, affoibli par une suffisante quantité d'eau.

3. Le veritable sel d'*Ebsom* se tire des eaux minerales purgatives du Village d'Ebsom, situé à 14. milles de Londres, fort fréquenté depuis un siecle, à cause des vertus de ces eaux. C'est M. *Grew*, célébre Medecin Anglois, qui le premier a sçû en extraire un sel, sur la nature duquel il publia un excellent Traité en 1697. Depuis ce tems-là le sel d'Ebsom s'est acquis beaucoup de réputation en Angleterre & dans les autres Païs; & il s'est débité en si grande abondance & à un prix si modique, que l'on a eu lieu de soupconner que ce sel ne pouvoit être le veritable sel d'Ebsom. En effet, outre qu'il n'y a point d'eau minerale assez féconde en sels pour en donner plus d'une dragme par pinte; les frais de l'extraction vont beaucoup plus loin que le prix auquel on avoit fixé le prétendu sel d'Ebsom.

Cela fit conjecturer à M. *Boulduc* que ce sel pourroit bien être ou quelque sel naturel formé dans quelque miniere, ou l'ouvrage facile de quelque Chymiste. Pour s'en éclaircir il se mit à examiner de près ce sel, & il trouva qu'il partici-

poit beaucoup de l'alun. Suivant ce principe il travailla sur l'alun combiné avec differentes autres matieres salines; & de toutes celles qu'il employa, nulle ne lui réussit mieux que le sel de tartre ou l'huile de tartre par défaillance. M. Boulduc, après avoir donné à son nouveau sel toute la perfection que l'Art pouvoit y mettre, le trouva tout-à-fait semblable à celui d'Ebsom, & pour les vertus & pour les qualités, à l'amertume près, qui paroissoit un peu moindre. Cependant la dépense de cette préparation rendoit ce sel *factice* beaucoup plus cher que n'étoit le sel d'Ebsom ordinaire. Ainsi l'Academicien n'avoit point encore par là rencontré ce qu'il cherchoit.

Il n'en a été instruit que par M. *Mendez*, Medecin du Roi d'Angleterre. Ce faux sel d'Ebsom est fourni par deux salines de ce Royaume-là, dont l'une est à Limington dans le Comté de Hamp, l'autre à Portsea-Island proche de Portsmouth. Des monceaux de sel fossile qu'on en tire, il s'écoule une liqueur salée, amere, acre & piquante. Cette salure & cette amertume ont fait juger qu'elle contenoit deux sortes de sels, l'un marin, l'autre amer. Pour les séparer on fait couler cette liqueur dans des canaux creusés sur la terre où elle se condense en sel. On fait bouillir ce sel dans

beau-

beaucoup d'eau commune, jusqu'à ce qu'il y soit parfaitement dissous : après quoi on le laisse refroidir & reposer pendant quelques jours. L'eau impregnée du sel marin, qui est le plus pesant, descend au fond du vaisseau avec les parties terreuses, & l'eau imprégnée du sel amer, qui est plus leger, surnage. On enleve cette liqueur superieure, tant qu'elle conserve un goût amer sans acrimonie, ensuite on la fait bouillir en une ou deux eaux, on l'évapore, & elle donne des crystaux blancs & clairs, qui sont le faux sel d'Ebsom.

Les articles concernant la *Botanique*, sont au nombre de cinq. Le premier, sur *le Gin-seng*, est un resultat de plusieurs Memoires communiqués à l'Academie par differentes personnes. Le second, sur *les systemes de Botanique* est de M. *Reneaume*. Le troisiéme contient une *description de l'Indigotier*, par M. *Marchand*. Le quatriéme est un long écrit de M. *Vaillant* sur *de nouveaux caracteres de plantes*. Le dernier roule sur *l'établissement d'un nouveau genre de plantes*, par M. *Danty d'Isnard*. De ces cinq articles, les deux premiers ne se trouvent que dans la partie historique, & les trois derniers ne paroissent que dans les Memoires. Nous nous bornerons au détail du premier article.

On

On ſait que le *Gin-ſeng* eſt une plante, dont la racine eſt fort eſtimée des Chinois. Les anciens Miſſionnaires Jeſuites nous l'ont fait connoître les premiers par quelques échantillons; car la plante eſt très-rare & très-chere. En 1697. feu M. *Bourdelin* lut à l'Academie un Memoire qu'on lui avoit communiqué ſur le *Gin-ſeng*, & qui en contenoit une légere deſcription, en marquoit les principales vertus, indiquoit la maniere d'en uſer, le païs d'où les Chinois la tiroient, les endroits de ce païs-là où elle croiſſoit, &c. En 1713. il nous vint ſur cette Plante de nouveaux éclairciſſemens par une Lettre du P. *Jartoux*, Miſſionnaire à la Chine, laquelle fut inſerée dans un Volume du Recueil des *Lettres édifiantes & curieuſes*, publiees par la Societé des Jeſuites. Ce Pere nous apprenoit que le *Gin-ſeng* ſa recueille dans la Tartarie, ſujette à la domination de l'Empereur de la Chine, que tout ce qui s'en ramaſſe doit être porté à ce Prince, qui en prend deux onces pour la capitation de chaque Tartare, & achete d'eux le ſurplus au poids de l'argent fin, pour le revendre quatre fois plus cher dans ſes Etats, où cette racine ne ſe débite qu'en ſon nom. La deſcription accompagnée d'une figure, que le P. Jartoux donnoit du *Gin-ſeng* confirmoit celle du Memoi-

re de M. Bourdelin. Ce Jesuite proposoit outre cela une pensée que lui avoit fait naître la grande conformité qu'il se figuroit entre les grandes forêts de Canada & celles de la Chine, situées d'ailleurs à peu près sous le même climat, & qui lui faisoit conjecturer qu'on pourroit trouver du *Gin-seng* en Canada. Cette Lettre du P. Jartoux étant tombée entre les mains du P. *Lafitau*, Jesuite Missionnaire des Iroquois, & amateur de la Botanique, l'engagea à chercher dans les forêts de Canada la Plante en question, & après beaucoup de peine, il crut l'y avoir trouvée.

Les Botanistes de l'Académie informés de la découverte du P. *Lafitau*, n'en furent pas tellement persuadés, qu'ils ne doutassent encore, que la Plante du Canada, & même celle du P. Jartoux, fussent le veritable *Gin-seng*; & le doute sur ce second article étoit autorisé par la figure que M. *Koempfer*, Auteur Allemand avoit en 1712. donnée de cette Plante; figure fort differente de celle que le P. Jartoux avoit fait graver. Mais le P. Lafitau étant venu à Paris, y publia en 1718. un petit Livre sur cette matiére, par lequel il dissipa tous les doutes sur sa découverte & celle de son confrere. M. *Vaillant* a rangé cette Plante sous un nouveau genre qu'il nomme

nomme *Araliastrum*. Quelques autres Botanistes long-tems auparavant, l'avoient décrite & nommée, sans savoir qu'elle fût le *Gin-seng*.

Quoique cette Plante (observe l'Historien) naisse dans les forêts de Canada, où il n'y a qu'à la prendre: elle sera cependant toûjours rare; parce qu'elle ne vient qu'à l'ombre des bois de haute futaye, sur un terrain non encore défriché, & qu'elle ne se séme elle-même que difficilement: puisque dans les endroits les plus favorables on n'en trouve jamais plus de sept ou huit pieds les uns après des autres. M. *de Jussieu* en a semé au Jardin Royal des graines bien conditionnées qui n'ont pas réussi. On aura pourtant lieu (ajoûte *M. de Fontenelle*) de se consoler de la rareté du *Gin-seng*, si, comme l'assure M. *Reneaume*, l'*Hepatica nobilis Tragi* en a les principales vertus. Le *Gin seng* (continuë l'Historien) ne se rencontrant que dans les forêts de la Tartarie, & dans celles du Canada, favorise la pensée de ceux qui soutiennent que l'Amerique s'est peuplée par le Nord de l'Asie. Peu à peu (poursuit-il) ces sortes de secrets se découvriront.

Les differentes parties des *Mathematiques* sur lesquelles on trouve ici quelques articles, sont la *Géométrie*, l'*Astronomie*

ie, la *Géographie*, & la *Mechanique*.

La *Geométrie* en a quatre. Le premier, ur les *Isopérimétres*, est de M. *Jean Bernoulli*, Professeur à Bâle. Le second sur *s courbes isochrones & sur celle de la plus vite descente*, est du même Académicien. Le troisiéme est l'écrit de M. *Saurin* sur *un quadrilatere inscrit dans une parabole*. Le 4. est celui de M. *Varignon* ur *les sections transversales des prismes*, Les deux premiers articles se lisent & dans l'Histoire & dans les Memoires; es deux derniers ne se trouvent que parmi les Memoires.

Les articles qui appartiennent à l'Astronomie son tau nombre de 14. Le premier sur *la théorie des éclipses sujettes aux parallaxes*, est de M. *Delisle* le cadet. Le second, sur *la grandeur & la figure de la Terre*, est de M. *Cassini*. Le troisiéme, sur *le mouvement de Jupiter*, est de M. *Maraldi*. Ces trois premiers articles paroissent dans l'Histoire & dans les Memoires. Les suivans ne sont que parmi les Memoires; sçavoir, 4. 5. 6. & 7. Les observations de MM. *de la Hire*, *Cassini*, *de Louville*, & *Delisle* le cadet, sur l'*Eclipse* d'*Aldebaram par la Lune*: 8. 9. 10. celles de *l'Eclipse solaire du second Mars*, par MM. *de la Hire*, *Cassini* & *Maraldi*; 11. 12. 13. & 14. celles de l'*Eclipse lunaire du 9. Septembre*, par

par MM. *Cassini*, *Maraldi*, *de la Hire*, & *Bianchini*. Nous nous arrêterons seulement sur le second article.

MM. *Cassini*, *Maraldi*, & *de la Hire* ont enfin terminé en 1718. le grand Ouvrage de la Meridienne de Paris, tirée depuis l'Ocean jusqu'à la Méditerranée, par toute l'étenduë de la France. On a donc à present avec certitude la position & l'étenduë d'une Méridienne, qui traverse tout ce Royaume. La connoissance de cette position donne tous les lieux par où elle passe, & sa distance aux lieux voisins les plus considerables; ce qui est le fondement de la Carte Géographique la meilleure qu'on puisse jamais faire. La connoissance de l'étenduë de cette Méridienne donne en lieuës la valeur de plus de 8. degrés ½ de latitude, ce qui est la plus grande base qu'on ait jamais euë pour la mesure du diamétre de la terre; fondement de toutes les mesures Astronomiques.

Ce grand travail s'est toujours fait par des opérations de Trigonométrie, c'est-à-dire, par des triangles toûjours liés les uns aux autres depuis le lieu du premier départ jusques à l'extremité de la Flandre Françoise, & jusqu'à celle du Roussillon. A l'endroit d'où l'on est parti d'abord, il a falu avoir un premier triangle dont un côté ou une base fût connuë

par une meſure actuelle ; & c'eſt ce
fit M. *Picard*, en meſurant entre
juive & Juviſy une baſe de 5663
s. De ce triangle fondamental par-
ment connu, on procédoit à un ſe-
l, qui avoit un côté commun avec
emier, & dont on avoit les deux
es côtés par le calcul, puiſque les
es en étoient connus par l'opération ;
on avançoit ainſi de triangle en tri-
e, tout le calcul de la grandeur de
côtés ſuppoſant toûjours la baſe de
ſy, & s'y raportant de néceſſité.
ſque les trois Académiciens furent
és à Dunkerque, terme Septentrional
a Méridienne, ils eurent par le cal-
une baſe du dernier triangle, qui
t le 28. & il ſe rencontra heureuſe-
it que cette baſe étant ſur un rivage
, ils pouvoient la meſurer actuelle-
it. Après l'avoir meſurée deux fois,
a trouverent, à une toiſe près, tel-
l'elle reſultoit du calcul de tous les tri-
es conſécutifs ; ce qui eſt une preuve
ıliere & ſurprenante de la juſteſſe de
d'opérations. Il faut de plus obſer-
, que cette toiſe, qui faiſoit la diffe-
e entre la baſe calculée & la baſe
urée, appartenoit à une baſe de 5564.
s, ce qui réduit preſque à rien cet-
ifference. Heureuſement encore cet-
aſe étoit preſque égale à celle de Ju-
viſy,

visy, de maniere que la suite d
angles commençoit & finissoit
fort grandes bases, presque d
grandeur, toutes deux fort sûre
cautionnoient tout l'entre-deux.

L'objet de toutes ces opératio
nométriques étoit d'avoir toûjou
gueur d'une ligne, qui fit la c
tion de la Méridienne de l'Ob
re de Paris; c'est-à-dire, la lon
l'arc de la circonference de la Te
pris entre Paris & Dunkerque,
quoi, il s'agissoit d'avoir, par l
vations Astronomiques, la qua
degrés célestes qui répondoien
arc & même à ses differentes
C'est par le rapport des parties
de cet arc & des degrés celestes
que M. Cassini s'est assuré, qu
grés d'un Meridien terrestre von
minuant de l'équateur vers le p
que la figure qui de cette diminu
sulte pour la Terre, est ellipti
ovale.

L'article qui concerne la *Géo*
est sur *la Chine ancienne & mode*
l'occasion d'une Carte de ce Païs
voyée à l'Académie par le Duc
lone, l'un de ses Associés étran
communiquée à M. *Delisle.* Cett
est faite de main Chinoise, en
res Chinois, & fort differente

res ; n'ayant ni degrés de longitude ni degrés de latitude, & les Villes confiderables y étant reprefentées par des quarrés. Elle contient les noms tant anciens que modernes des principales Villes, avec un dénombrement des Tributs de chaque Province, foit en argent, foit en marchandife, écrit au bas de la Carte; vers les bords de laquelle les Peuples voifins font jettés comme au hazard & defignés par les noms d'*hommes monftrueux*, de *Géants*, de *Nains*, *&c.* comme ne méritant pas qu'on les appelle de leurs veritables noms. Car (felon les Chinois) leur Empire eft tout ce qu'il y a d'important fur la terre.

M. Delifle s'eft efforcé de tirer quelque lumiere de cette Carte, pour la comparaifon de la Chine ancienne & de la moderne. De ce qu'il y eft marqué par exemple, que la Province de Chanton fituée au Nord de cet Empire, fournit la foye ; il conjecture qu'elle eft la *Serique*, fi fameufe chez les Anciens. A la verité *Ptolomée* diftingue la Sérique du Païs des *Sines*, qui doit être la Chine d'aujourd'hui : mais peut-être, que de fon tems, on n'appelloit *Païs des Sines* que la Chine Méridionale ; & c'eft en effet au 35 degré de latitude qu'il met les bornes de fa Sérique & de fon Païs des Sines : ce qui fe rapporte à 15. mi-

nutes près aux limites de la Province de Chanton & de celle de Nankin, qui ſans difficulté appartenoit au Païs des Sines. M. Deliſle remarque, que de l'aveu de Ptolomée, c'étoit vers le 36 degré de latitude, que de ſon tems on avoit le plus d'obſervations; dont la raiſon étoit que toutes les navigations, même dans les mers d'Orient, ſe faiſoient alors vers ce parallele, à cauſe des marchandiſes qu'on y alloit chercher. Cependant toutes les Cartes mettent la Sérique dans la Scythie, ce qui eſt une erreur, Ptolomée ne l'y mettant pas, & d'ailleurs ne ſe trouvant point de ſoye aujourd'hui dans notre Tartarie, qui eſt l'ancienne Scythie, comme il s'en trouvoit dans la Sérique.

Ptolomée, quand il eſt au delà du 35 ou 36 degré, c'eſt-à-dire, dans le Païs des Sines, n'eſt plus ſi exact, parce qu'apparemment il manquoit d'obſervations, faute de Navigateurs qui fréquentaſſent ces lieux. Auſſi place-t-il la Capitale des Sines au troiſiéme degré de latitude méridionale, pendant que nulle partie de la Chine n'approche l'équateur de plus près que du 18 degré de latitude Septentrionale. Parmi les Iſles de l'Archipel Oriental, qui, ſelon la ſuppoſition de Ptolomée, auroient dû dépendre de la Chine, M. Deliſle croit en reconnoître

e quelques unes des principales dans ce éographe Grec, que celui-ci ne donne oint aux Sines. Par exemple, l'*Isle de abadiu* est assez visiblement l'Isle de *ava*; car on sait qu'en Langue Malaye, *Dive* signifie *Isle*. Les 10. Isles *Manioles* e Ptolomée sont vraisemblablement les o Philippines, qu'on appelle aussi *Ma-illes*, d'un nom qui ressemble fort à 'ancien.

De tout cela M. Delisle conclud, que Ptolomée a beaucoup mieux connu a Chine Septentrionale que la Méridionale, qu'il a étenduë excessivement au-delà de ses bornes.

Les Machines ou inventions approuvées par l'Académie en 1718. sont 1. un nouveau Ponton inventé par M. *de la Balme*, Enseigne des Gardes de l'Etendard Réal des Galeres, pour curer les Ports de mer, & en lever la vase qui es comble. 2. Quelques inventions pour es armes à feu, présentées par M. *Deschamps*, Entrepreneur des Armes pour les troupes du Roi.

La partie historique de ce Volume est terminée par les Eloges de MM. *de la Hire*, *de la Faye*, *Fagon*, & l'Abbé *de Louvois*.

L'Eau de Beauté. A Paris, de l'Imprimerie de la Veuve Mergé, rue saint

Jacques, au Coq. 1722. Feuille volante in 4. pp. 4.

CEt Ecrit qui est muni d'une Approbation authentique de M. Dodart, annonce une Eau *composée de simples, mais des plus rares & des plus exquis que la Nature ait produits*; laquelle étant mise sur le visage y répare tous les débris de la vieillesse : „ Cette Eau (dit on) qui „ a été inconnuë jusqu'aujourd'hui dans „ toute la France, nourrit la peau & lui „ donne un éclat de blancheur parfait, „ conserve la délicatesse des traits, ra- „ nime toutes les couleurs, , & répand „ sur les teints les plus secs un air de frai- „ cheur aussi naturel que celui que fait „ le sang le plus pur dans le corps le plus „ sain. On peut sans lui rien prêter (a- „ joute-t-on) faire voir par cent exem- „ ples, que les personnes qui en usent, „ ne s'apperçoivent point que le nom- „ bre des années puisse flétrir & dimi- „ nuer en elles la fraîcheur de leur teint, „ & celle de la gorge, puisqu'elle en ôte „ toutes les rides.

Après plusieurs autres éloges que nous passons, on assure que tout ce qu'on dit de cette Eau dans le Memoire, a été vérifié par diverses épreuves en présence de M. Dodart premier Medecin : M. Dodart de son côté certifie connoître la

ve-

veritable composition de cette eau, après en avoir fait lui-même toutes les épreuves stipulées dans le Mémoire : il témoigne de plus que c'est en conséquence de ces épreuves, qu'il consent que l'Eau en question soit distribuée & il ajoûte, que c'est pour le bien public qu'il y consent.

Il est difficile de trouver un remede plus authentiquement approuvé ; aussi l'Auteur ne pouvant rendre trop publique une approbation si avantageuse, ne manque pas de la joindre à son Memoire, ce qu'il fait en la maniere suivante : „ Tou-
„ tes ces épreuves ont été verifiées par-
„ devant M. Dodart, je crois que tout
„ le monde connoît assez les qualités de
„ ce digne Docteur, c'est pourquoi je
„ fais mettre au bas de mon Memoire
„ son Approbation, que voici.

„ Nous soussigné Conseiller ordinaire
„ du Roi en tous ses Conseils d'Etat &
„ Privé, premier Medecin de Sa Ma-
„ jesté, Surintendant general des Eaux,
„ Bains, & Fontaines Minerales & Mé-
„ dicinales de France, salut ; Sur le té-
„ moignage de beaucoup de personnes
„ de mérite des bons effets de l'Eau di-
„ te *de Beauté*, composée par le Sieur
„ Lambert, pour ôter les boutons, rou-
„ geurs, tenir toûjours le teint très-uni
„ & blanchir la peau, garantir & em-

 pê-

„ pêcher d'être marqué de la petite vé-
„ role, nous consentons que ledit Sieur
„ pour le bien du Public, la vende &
„ distribuë, en connoissant la veritable
„ composition, après en avoir fait tou-
„ tes les épreuves stipulées dans ledit Me-
„ moire qu'il donne au Public ; en foi
„ dequoi nous a vons signé ces Presen-
„ tes, que nous avons fait contresigner
„ par notre Secretaire ordinaire, & à
„ icelle fait apposer le cachet de nos ar-
„ mes. Fait à Paris au Château des Thuil-
„ leries, le Roi y étant, ce douziéme
„ jour de Février mil sept cens vingt-deux.
„ *Signé*, DODART. Par M. le pre-
„ mier Medecin du Roi. La Salle.

Si cette Eau, qui selon les promesses du Memoire, empêche que le nombre des années ne flétrisse le teint, & ne cause des rides, avoit été découverte du tems d'Horace, ce Poëte auroit, sans doute, épargné à la posterité ces tristes Vers :

Heu fugaces, Posthume, Posthume,
Labuntur anni, nec pietas moram
Rugis, & instanti senectæ
Adferet, indomitæque morti.
Horat. Ode XIV. Lib. 2.

puisqu'il prétend faire entendre par là, qu'il

qu'il est aussi impossible d'empêcher les rides de la vieillesse, que de se rendre immortel.

On lit dans l'histoire du Perou par Pierre Chieza, qu'il y a en Amerique une fontaine qui ôte aux vieillards toutes les marques de vieillesse ; mais comme la prétendue vertu de cette fontaine, n'est appuyée du témoignage d'aucun Médecin ; ni d'aucune autre personne, qui assure par quelque certificat, que la chose soit veritable, on a la liberté de la révoquer en doute.

Au Nord de Napoli de Romanie, dans la Morée en Gréce, étoit autrefois, à ce que disent quelques Auteurs, la célébre Fontaine de *Canathe*, où (au rapport de Pausanias) la Déesse Junon, qui alloit s'y baigner tous les ans, trouvoit le moyen de réparer les bréches que le tems faisoit à sa beauté ; mais cette Fontaine qui étoit, peut-être, la fameuse Fontaine de Jouvence, si chantée par certains Auteurs, n'est plus aujourd'hui, si toutefois elle a jamais été. On lit dans les Décades du nouveau Monde, par Pierre Martyr, surnommé Anglerius, l'histoire d'un Vieillard, qui pour se procurer sinon les forces, du moins les apparences de la jeunesse, se baignoit dans une certaine Fontaine, par le moyen de laquelle il vint si bien à bout de pa-

paroître jeune, que l'air frais de ſon viſage lui attira les empreſſemens d'une femme fort aimable, qui le choiſit pour mari : mais outre que cette Fontaine n'a peut-être jamais exiſté, non plus que celle de Junon, toûjours n'a-t-elle pas à preſent plus de réalité que l'autre. Ainſi les perſonnes qui voudront paroître jeunes indépendamment des années, feront bien d'avoir recours à *l'Eau de beauté* qu'on leur préſente aujourd'hui. Elle ſe diſtribuë à Paris, ruë Tire-chappe, moyennant 20 liv. la phiole : on ne ſçauroit trouver ce prix exceſſif, ſi l'on fait attention à ce que nous avons remarqué au commencement, ſçavoir, que cette eau, ſelon les termes du Memoire, eſt une compoſition de ſimples, non-ſeulement fort rares ; *mais des plus rares & des plus exquis que la nature ait produits.*

Dans Huon de Bourdeaux il eſt fait mention d'une herbe, appellée l'*herbe de Jouvence*, laquelle porte de petites pommes, dont le ſuc a la proprieté de rendre aux femmes qui ſont ſur le retour, le teint auſſi frais & auſſi uni que dans la premiere jeuneſſe : Quand il n'entreroit dans l'Eau dont il s'agit, qu'un ſeul ſimple de cette rareté, au lieu qu'il y en entre un grand nombre qui ſont peut-être encore plus precieux, ce ſeroit la mettre à un prix bien modique, que de

la

a fixer à celui où elle est bornée dans le Memoire.

Les Oeuvres de feu Noble SCIPION DU PERIER, *Ecuyer & Doyen de Messieurs les Avocats du Parlement de Provence, divisées en deux Tomes.* A Toulouse, aux dépens du Sieur Caranove, ruë saint Rome, & se vend à Paris, chez Theodore le Gras, grande Salle du Palais, à l'L couronnée. 1721 *In* 4. 2. Vol. I. Vol. pp. 524. II. Vol pp. 491.

M. DU PERIER ayant été dans sa Province l'Oracle du Palais pendant plusieurs années, a été connu après sa mort dans les autres Parlemens par ses Questions notables du Droit : on y admire la solidité d'esprit & la grande érudition de l'Auteur. Ce Recueil de Questions notables a été d'abord imprimé à Grenoble, ensuite à Toulouse, mais ces éditions sont remplies de fautes, qu'il faut moins attribuer à la négligence de l'Imprimeur, (dit l'Avertissement au Lecteur, qui est à la tête de cette nouvelle édition) qu'à l'ignorance & à l'avarice du Secretaire de M. du Perier, qui après la mort de l'Auteur prit furtivement ces manuscrits & les fit imprimer à la hâte ; moins attentif à l'in-

terêt du Public, qu'à ses interêts particuliers.

M. de Cormis, neveu de l'Auteur, & Doyen des Avocats du Parlement de Provence, voyant avec peine que cet Ouvrage fût ainsi défiguré, a pris le soin de rétablir le texte sur les memoires originaux, & sur tout les citations qui étoient ou fausses ou mal appliquées.

Cette nouvelle Edition des Questions notables de Droit est divisée, comme les précédentes en quatre Livres, mais on a ajoûté quatre Questions au dernier Livre. Voici un des articles de ces Questions: Un pere institue son fils, aux propres acquets de ce fils, on demande si cette institution exempte le testament du pere du vice de la préterition. M. du Perier répond pour la négative, il confirme sa décision par ces deux principes. 1. Suivant le Droit nouveau établi par Justinien en la Loi *cum oportet*, & en la Loi derniere *cod. de bonis quæ liberis*. Les enfans de famille acquierent pour eux la proprieté de ce qui provient de leur travail, de leur industrie, des successions qui leur sont échûës, & de quelqu'autre moyen, pourvû que ce ne soit point des deniers de leur pere. La Loi ne reserve en ce cas au pere, que l'usufruit de ces biens; encore n'y peut-il rien prétendre suivant la Loi *cum oportet*, quand il sou-

ſouffre que ſon fils prenne les fruits des biens qu'il a acquis, ou quand le fils eſt émancipé tacitement, comme il l'eſt en effet dans le reſſort du Parlement de Provence par une ſéparation de dix années.

2. Pluſieurs Loix Romaines déclarent nuls les legs des biens propres des Légataires, & la Loi *ſcimus* §. *repletionem cod. de inofficioſis teſtamentis*, veut qu'un pere laiſſe à ſes enfans de ſa propre ſubſtance la légitime, ou une partie, ſauf à eux à en demander le ſupplément.

L'Auteur conclut de ces deux principes que l'enfant eſt cenſé preterit, quand il n'a été inſtitué qu'en ſon propre bien ; c'eſt l'avis de Balde ſur la Loi *ſcimus*, & d'Alexandre en ſon Conſeil 20. liv. 3. ainſi dans l'eſpece propoſée à M. du Perier, la derniere diſpoſition du pere ne pouvoit valoir comme teſtament ; mais comme cette derniere diſpoſition contenoit une clauſe codicillaire, elle devoit ſubſiſter comme codicile ; on demandoit en ce cas quel avantage le fils tireroit des procedures qu'il feroit pour empêcher que la derniere diſpoſition de ſon pere ne ſubſiſtât comme teſtament. C'eſt, répond M. du Perier, que le fils heritier *ab inteſtat*, ſe trouvant chargé de reſtituer l'heredité à l'heritier écrit, il retiendra outre ſa légitime, la quarte Trebellianique ſur les biens, qu'il ſera obli-

gé de restituer. Cette décision pour la distraction de la quarte Trebellianique & de la légitime en même tems, est fondée sur l'usage du Parlement de Provence qui a été tiré du Droit Canonique & du sentiment des Interprétes. Il y a plusieurs autres Parlemens de Droit Ecrit, où l'on juge qu'en ce cas la légitime & la quarte Trebellianique se détruisent par un concours mutuel; desorte que l'on ne peut les prendre toutes deux en même tems; c'est l'avis de Cujas, qui prétend que cette opinion est conforme aux véritables principes du Droit.

Après les Questions notables on trouve dans le premier Volume de ce Recueil, *des maximes de Droit*, à l'usage du Parlement de Provence. Elles avoient déja été imprimées à la suite d'un Ouvrage attribué à M. du Perier, mais dont il n'étoit point l'Auteur. Ces maximes qui regardent differentes matieres, sont divisées en 25. articles. Nous ne nous arrêterons point davantage sur ce Recueil, qui est d'ailleurs assez connu.

Tout ce qui est contenu dans le second Volume n'a point encore été imprimé. La premiere Partie est divisée en quatre Livres qui comprennent des décisions tirées des Ouvrages de differens Auteurs. Celles du Livre 1. sont prises du Commentaire de Dumoulin sur le premier

mier titre de la Coutume de Paris. Le Traité des usures du même Auteur a fourni les décisions du second Livre. Celles du troisiéme Livre sont tirées du Traité de Dumoulin, *de dividuo & individuo*, de ces Leçons de Dole, & de quelques autres Oeuvres du même Auteur. Dumoulin, Cancerius, Cambolas, Vigilius, & Berengarius Fernandus, ont fourni les décisions du quatriéme Livre. Ces sortes d'extraits qui sont une preuve de l'attention avec laquelle on lit de bons Auteurs, sont ordinairement plus utiles à ceux qui les ont faits, qu'aux autres personnes qui voudroient en tirer quelque profit; sur tout quand ces décisions sont raportées sans aucun ordre, comme elles le sont dans le Recueil de du Perier. Aussi y a-t-il beaucoup d'apparence que l'Auteur n'a jamais eu intention de faire imprimer ce Recueil, car il y a des morceaux où il se contente de rapporter l'avis de differens Auteurs, sans examiner leurs raisons, & sans prendre de parti. Il faut cependant avouer, qu'il y a en quelques endroits des remarques qui peuvent être utiles par rapport aux usages particuliers du Parlement de Provence.

Ces décisions sont suivies de 12. Plaidoyers de M. du Perier. C'est tout ce que M, de Cormis a pû recueillir d'un

éclairciſſemens néceſſaires pour s'inſtruire à fond de ce qui a été jugé, ne ſont pas d'un grand uſage.

On remarquera le même défaut dans un abregé des Arrêts recueillis par M. du Perier, & mis dans un ordre alphabétique. Chaque article eſt une eſpece de maxime ſous laquelle l'Auteur rapporte la datte d'un ou de pluſieurs Arrêts, qu'il prétend conformes à la maxime. Comme pluſieurs de ces Arrêts ſont dans le Recueil de Boniface, ceux qui voudront s'inſtruire du fait & des moyens, pourront avoir recours à cette grande compilation. Elle eſt en partie l'ouvrage de M. du Perier. Car les meilleurs morceaux ſont ceux qui ont été redigés ſur les Memoires de cet illuſtre Avocat.

Voyage de Syrie & du Mont-Liban contenant la deſcription de tout le Païs, compris ſous le nom de Liban, d'Anti-Liban, Keſroan, &c. Par M. DE LA ROQUE. A Paris, chez André Cailleau, 1722. In 12. 2. Vol. II. Vol. pp. 321. Sous preſſe à Amſterdam chez Herman Uytwerf.

LA troiſiéme Partie de ce Volume eſt deſtinée à faire connoître la créance & l'origine des Maronites. Ils compoſent un corps de Nation qui eſt répanduë

ſur

ſur toutes les montagnes du Liban, dans les Villes de Syrie, & juſques dans l'Iſle de Chypre. On croit qu'ils excedent tous enſemble le nombre de cinquante mille hommes. Mais la meilleure partie de ce Peuple eſt celle qui occupe le Païs du Keſroan. C'eſt là que les Maronites forment un petit Etat & une eſpece de République. Ils ſont profeſſion ouverte de la Religion Catholique ſans aucune tache de ſchiſme, ni des erreurs qu'on impute aux autres Chrétiens Orientaux. Ils ſont gouvernés pour le ſpirituel par un Patriarche, qui prend la qualité de Patriarche d'Antioche, il a ſous lui pluſieurs Evêques.

Les Maronites reconnoiſſent pour Chef de la Nation un Prince qui prend le titre d'*Emir*. Il eſt iſſu d'une des plus illuſtres familles du Païs, dans laquelle la Principauté eſt hereditaire. L'Emir gouverne avec le Conſeil des principaux de la Nation, mais ſon pouvoir eſt ſubordonné au gouvernement general de la Province.

On eſt fort partagé ſur l'origine des Maronites. La plûpart des Auteurs Latins diſent des choſes peu favorables à cette Nation. D'un autre côté de ſçavans Maronites en donnent des idées très-avantageuſes. Notre Auteur a pris le parti de ne rien dire là-deſſus de ſon chef: mais

s'opposa si vivement au progrès de l'erreur, qu'il en sauva les Maronites. De sorte que les Jacobites appelloient Maronites tous les Catholiques Syriens attachés à la doctrine de saint Maron.

Les Maronites répondant ensuite aux opinions des Latins, disent qu'on ne trouve rien dans toute l'histoire des Nations Orientales de la conversion des Maronites en 1185. que ce qui est raporté par Guillaume de Tyr, du prétendu Heresiarque Maron, est tiré d'Eutychius Patriarche d'Alexandrie, Auteur du dixiéme siecle, fort ignorant, qui fait des anachronismes même dans ce récit. Attendu qu'on n'a disputé sur le Monothélisme ni sous l'Empire de Maurice, ni sous celui de Phocas, comme le dit Eutychius. D'ailleurs les Peres ni l'Histoire de l'Eglise, ni les Actes du Concile assemblé sur l'affaire des Monothelites, ne parlent point de ce prétendu Heresiarque Maron; & le Monastere qu'on prétend qu'il a bâti proche d'Apamée a toûjours été inconnu. A l'égard du Pere Alexandre, les Apologistes des Catholiques du Liban lui répondent de la part des Maronites, qu'il a été trompé par l'Auteur de l'Histoire des Monothelites, & qu'on ne trouve rien dans l'Ouvrage de Timothée de Constantinople de ce que le P. Alexandre lui fait dire. Notre Au-

teur

re à cette réponse, que cet E-
ivoit avant le Monothelisme,
I. Cotelier, par la raison que
Traité il ne fait aucune men-
ette heresie.
e qui est du trait de la Chroni-
Ordre de saint François, notre
regarde avec les Maronites com-
histoire apocryphe, inventée
nner de l'éclat à l'Ordre en ge-
pour relever le P. Griphon.
s observations sur l'origine des
s, vient l'abregé de la vie de
hasteuil, Solitaire du Mont-Li-
ette histoire avoit été écrite par
chety, Prêtre de Marseille, &
à Paris en 1666. par Pierre le
ais les Exemplaires en ayant été
ns l'incendie du College de Mon-
où le Petit avoit son magazin,
Roque n'en trouva point d'exem-
Paris: il n'en auroit pû même
en Provence, où est la famil-
de Chateuil, si un Solitaire de
vince, qui en a conservé pré-
nt un exemplaire, n'avoit per-
prendre une copie. C'est de
age que notre Auteur a tiré l'a-
la vie de cet illustre Solitaire.
e que M. Marchety n'avoit rien
que sur les Memoires des Peres
Déchaussés du Mont-Liban, qui
avoient

ma dans une cellule du Monastere de saint Jacques. Elle étoit taillée dans le roc & n'avoit qu'une fenêtre qui donnoit sur un précipice. Augmentant par degrés ses mortifications dans cette solitude affreuse, il vint jusqu'à se priver non seulement de l'usage de la viande & du vin, mais encore du poisson. Les jours de jeûne il ne mangeoit ni œuf ni lait. Il étoit presque toujours à genoux, la tête & les pieds nuds, par respect pour l'Ecriture sainte qu'il lisoit entiere tous les mois, outre le Pseautier qu'il récitoit une fois par Semaine. Il dormoit peu, couché sur un lit presque aussi dur que la terre. Il ne rompoit jamais le silence que par nécessité & suivant l'ordre de son Pere spirituel.

Pendant que notre Solitaire vivoit ainsi dans sa retraite, l'Emir Fracardin, Prince du Liban, voulut secouer le joug de la domination des Turcs. Le Grand-Seigneur en ayant eu avis, envoya des troupes dans le Liban. Les Maronites abandonnerent le païs pour se retirer dans des grottes sur les plus hautes montagnes. Le P. Elie obligea son Disciple de suivre l'exemple des Maronites; mais la consternation s'étant augmentée jusqu'au point que ces Chrétiens vouloient abandonner le païs; M. de Chateuil seul rassura les Pasteurs & le Peuple, qui renonce-

rent

rent à ce dessein. Ainsi il maintint la Religion dans tout le Mont-Liban.

Après la mort du Patriarche Amyré, les Prélats parurent embarrassés sur le choix d'un successeur. Le Peuple proposa tout d'un coup M. de Chateuil. Les Evêques prirent cette proposition pour une inspiration du Ciel, on courut à la cellule du saint Solitaire. Il allegua son indignité & son insuffisance, & tant d'autres raisons que les Maronites furent obligés de se retirer. Le choix tomba ensuite en sur le P. Helie, Directeur de M. de Chateuil, qui étoit alors Archevêque d'Eden; il n'accepta cette nouvelle dignité qu'après y avoir été en quelque maniere forcé par les remontrances de son Disciple.

Notre Solitaire étant alors privé des secours qu'il recevoit du P. Helie, tout le monde s'empressa à lui offrir une nouvelle retraite. Il préfera à toutes les autres celle des Carmes Déchaussés du Monastere de Mar-Elicha, Il y continua ses austerités, jusqu'à ne vouloir point prendre dans sa derniere maladie de bouillon à la viande, ni même à l'huile suivant l'usage du païs. Il mourut en odeur de sainteté le 15. Mai de l'année 1654. il fut inhumé dans la Chapelle de l'Hermitage des PP. Carmes, après qu'on eut

 chan-

chanté deux Messes, l'une en Latin & l'autre en Syriaque. Mais sept jours après, il falut faire un Service plus solemnel pour satisfaire la dévotion du peuple qui étoit accouru de tout côté à l'Hermitage; les Peres Carmes chanterent une grande Messe à la Romaine ; un Archevêque Maronite officia pontificalement à une autre grande Messe, qui fut célébrée selon le rit Syrien. Le P. Celestin Religieux Carme prononça l'Oraison funébre en Langue Arabe. Depuis un Marchand François fit mettre le corps de notre Saint Anachorette dans un tombeau de pierre. On a perdu des Ouvrages que M. de Chateuil avoit composé sur toute l'Ecriture sainte, sans aucun dessein de les rendre publics. Nous avons passé plusieurs traits édifians de cette vie, & ce que l'on rapporte des miracles de ce Solitaire, pour dire quelque chose de l'histoire du Prince Junés.

Ce Prince étoit proche parent & allié de l'Emir des Maronites; ses grands biens, son mérite, & la confiance des Ministres de la Porte lui attira l'envie des Turcs qui s'unirent pour le perdre. Le Pacha de Tripoli, homme avare & cruel, le fit arrêter avec sa femme, ses enfans, le Prince Joseph son frere, & plusieurs autres de leurs parens. On lui fit entendre que pour se délivrer lui-même & les siens, il

il falloit qu'il se fit Mahometan. Junés ayant d'abord fait paroître beaucoup de fermeté, crut dans la suite trouver un expedient, ce fut de se déclarer Musulman à l'exterieur, avec cette condition, qu'il changeroit lui seul de Religion. Le Pacha consentit à la proposition. Le Prince envoya sa femme, ses enfans & ses parens dans les montagnes du Kesroam, où il s'y retira 40 jours après. Il alla ensuite se jetter aux pieds du Patriarche, & ayant reçû avec humilité la penitence qui lui fut imposée, il obtint l'absolution de sa foiblesse. Il appella de toute la procedure du Pacha, & le grand Moufti, auquel le Divan renvoya l'affaire, déclara nulle la profession exterieure que Junés avoit faite du Mahométisme, comme étant l'effet de la violence du Pacha. Ce Prince alla même un jour à Tripoly confesser hautement sa foi en presence du Pacha & de toute sa Cour. Le Gouvernement ayant depuis changé, on donna à Junés le soin de toute la campagne de Tripoly. Mais cet emploi qu'il exerça avec honneur pendant cinq ans, n'ayant fait qu'irriter ses ennemis, leur donna lieu de l'accuser auprès d'un nouveau Pacha. Il fut dans les fers pendant deux années; on employa pendant ce tems-là les menaces, les tourmens, les promesses & les ruses pour l'engager à embrasser

le Mahométifme. Junés fut toûjours ferme, & le Pacha le condamna à étre empalé. Lorfqu'il fortit de fa prifon le pal fur les épaules, & lorfqu'il fut arrivé au lieu de fon martyre, on lui fit encore propofer de lui donner la vie, de lui reftituer fes biens, & de rétablir fa famille: mais il répondit en heros Chrétien, qu'il fe confioit en la grace du Seigneur; dans le plus rigoureux des fupplices il ne ceffa d'invoquer, de bénir & de remercier le Seigneur. Il rendit fon ame à Dieu au mois de Mai 1697. Son corps ayant été expofé cinq jours fur le pal, un de fes parens obtint du Pacha la permiffion de l'inhumer. Il étoit encore frais, fouple, maniable & ne rendoit aucune mauvaife odeur. Le Prince Jofeph, frere de Junés, ne fe fauva qu'en facrifiant tout fon bien. C'eft lui qui a appris à notre Auteur l'Hiftoire de Junés, & ce qu'il lui en a dit eft conforme à ce que le Patriarche des Maronites a écrit fur ce fujet au Pape & au Roi de France.

Relation Hiftorique de la Pefte de Marfeille en 1720. A Cologne, chez Pierre Marteau 1721. Vol. in 12. pp. 512.

L'AUTEUR de cette Relation avertit dans fa Préface qu'il eft peu verfé dans

les matieres de Médecine, il ne dit rien en cela que son Livre ne fasse voir parfaitement. Il n'a pas les premieres notions de ce que c'est que peste, & il pretend cependant donner là-dessus des leçons aux plus célébres Medecins de Montpellier, qu'il accuse *de renverser les idées les plus naturelles de cette maladie.* Il en veut sur tout à MM. Chicoineau, Verni, & Deidier, qu'il attaque non par des raisons, mais par des chicanes pueriles, & qu'il traite d'une maniere peu convenable à un homme qui pense un peu à ce qu'il doit au Public & à la Verité; mais MM. Chicoineau, Verni & Deidier, n'ont pas ici un adversaire plus formidable que celui qui les a déja attaqués dans un Traité de peste dont nous avons parlé dans les Journaux d'Avril, de Juillet & d'Août de cette année.

Il ne se contente pas d'exercer sa mauvaise humeur sur ces Messieurs, il n'épargne pas même l'illustre M. de Chirac; il ne peut souffrir que ce grand homme ait osé soupçonner qu'il pût y avoir des Medecins & des Chirurgiens capables d'entretenir dans le Public la frayeur de la contagion, pour se rendre plus nécessaires & faire augmenter considerablement leurs honoraires: il prend fait & cause là-dessus d'une maniere peu prudente, & qui feroit presque juger qu'il

ſe ſentiroit attaqué par ce ſoupçon, que nous voulons cependant croire ne le point regarder. Quoiqu'il en ſoit, nous ne pouvons nous empêcher de dire que la penſée de M. de Chirac ne paroît que trop bien fondée. Quant à la Relation dont il s'agit, ce n'eſt preſque qu'une copie de ce que le Public a déja vû dans les Livres qui ont été écrits ſur le même ſujet; mais il en faut excepter certaines hiſtoires qui intéreſſent ici diverſes perſonnes de mérite, Magiſtrats, Eccleſiaſtiques, Religieux, Médecins, & qu'il ſuffit de lire pour connoître que c'eſt l'eſprit de partialité qui les a dictées.

Ceux qui voudront voir une relation complette de ce qui s'eſt paſſé dans la peſte de Marſeille, ne peuvent mieux faire que de choiſir celle qu'a donnée M. Pichatti, ſous le titre de Journal abregé, elle eſt exacte & ſincere; deux avantages qu'on aura bien de la peine à trouver dans la *Relation hiſtorique*. Quel titre au reſte, que ce titre de *Relation hiſtorique*, comme ſi une relation pouvoit être relation ſans être hiſtorique? Mais il n'y faut pas regarder de ſi près avec un Auteur, qui dit qu'autrefois les Medecins *avoient une vaine terreur contre la contagion*, & qui ſe ſert d'une infinité d'autres expreſſions, qu'on pardonneroit à peine à un étranger qui ne feroit que de commen-

mencer à apprendre le François. Cet Auteur cependant se pique de bien parler, & il reprend sur le langage M. Pichatti, dont on ne peut nier que la relation ne soit très-bien écrite : il va même jusqu'à employer la plaisanterie en le reprenant, ce qui nous fait souvenir de ce mot de Ciceron,

Non modo accusator, sed ne objurgator quidem ferendus est is qui quod in altero vitium reprehendit, in eo ipse deprehenditur. Cicer. Orat. in Verr. 8.

On trouve à la fin de ce volume les observations que M. Bertrand Medecin de Marseille a faites sur la peste ; elles sont très-courtes, puisqu'elles ne passent pas seize feuillets ; mais elles ne renferment rien de particulier.

Proprietés & Usage de la Pierre Vulneraire, dite de Judée. A Paris, chez Imbert de Bats, ruë de la Harpe, vis-à-vis la Sorbonne. 1722. In 4. pp. 5.

LA Pierre connuë en Médecine sous le nom de *Pierre de Judée*, est un petit caillou grisatre, tendre, friable de la figure d'une olive, & ayant le long de sa surface plusieurs cannelures disposées à égale distance les unes des autres. Cette pierre passe pour être bonne aux graveleux, elle vient de Judée, d'où elle

a tiré son nom. Quelques Auteurs l'appellent Pierre de Syrie; d'autres, Pierre de Silesie; & d'autres, Pierre de Phénicie. Les Naturalistes distinguent les Pierres de Judée en mâles & en femelles: ils prétendent que les grosses sont les mâles, & que les petites sont les femelles. Les premieres, parmi lesquelles il s'en trouve quelquefois de la longueur du petit doigt, sont estimées propres contre la pierre du rein; & les secondes, contre celle de la vessie. Pour s'en servir, quelques-uns en tirent le sel, d'autres la reduisent en magistere, d'autres la prennent simplement pulverisée, d'autres enfin après l'avoir fait rougir au feu, & éteinte ensuite dans un peu d'eau, boivent cette eau.

Le sel s'en tire de cette sorte: on calcine la pierre avec du soulphre, puis on la fait dissoudre dans le vinaigre distilé: On laisse reposer la dissolution, & quand elle est claire on la verse dans une terrine de grès, après quoi on la fait évaporer au feu de sable; l'évaporation achevée, on voit au fond, une matiere saline, c'est ce qu'on appelle le sel de la pierre de Judée.

Quant au magistere, il se fait en la maniere suivante: On prend telle quantité qu'on veut de la dissolution dont il s'agit, on y jette quelques goutes d'huile de tartre faite par défaillance, il se pro-

duit aussi-tôt un *coagulum*, qui se précipite en poudre au fond du vaisseau : on jette la liqueur comme inutile, on lave la poudre deux ou trois fois avec de l'eau : puis on la laisse secher, cette poudre séche est le magistere.

On attribuë de grandes vertus au magistere de la Pierre de Judée : Quercetan dans sa Pharmacie dogmatique, prétend que le magistere pris au poids de deux ou trois grains, est un grand remede contre l'ischurie, & la gravelle : Untzerus dans son Traité de la Néphretique, dit qu'on peut sans risque en prendre contre ces maladies jusqu'au poids d'un scrupule, c'est-à-dire, de 24. grains. Penot dans ses Prépar. chim. assure que le sel de la Pierre Judaïque avalé dans quelque boisson, a la même vertu contre la gravelle. D'autres, comme Wolffius dans sa Pratique, prétendent qu'il suffit de broyer la Pierre sur le porphyre, & d'en prendre la poudre au poids d'une dragme. Quelques uns, comme Libavius, conseillent de la faire chauffer fortement, de l'éteindre ensuite dans de l'eau de saxifrage, & de boire cette eau : Dioscoride ordonne de prendre dans un peu de vin, environ gros comme un pois de la pierre pulverisée. Voilà en abregé, ce que disent les Medecins sur les vertus & sur l'usage de la veritable pierre de Judée,

qui eſt une pierre naturelle, au lieu que celle qui fait le ſujet du Memoire dont nous venons de rapporter le titre, n'eſt qu'une pierre factice, qui ſe compoſe à Paris, ruë Dauphine, à l'Hôtel de Flandre; mais en récompenſe, s'il en faut croire le Memoire, c'eſt une pierre qui a des vertus extraordinaires: ces vertus, dit-on, ſont de guérir en 24. heures, un coup d'épée qui pénetre dans le coffre, & traverſe la capacité; de guérir les playes vieilles & ulcerées, les playes de feu & d'arquebuſade, les tumeurs qui ne doivent pas abſceder, les contuſions, extenſions, & foulures de nerfs; les morſures d'animaux enragés; l'hémorrhagie du nez, les vomiſſemens de ſang cauſés par des chûtes ou autres efforts contre nature: les lienteries & dyſſenteries: l'écoulement immoderé des régles; les pertes de ſang qui arrivent par une artere ou une veine coupée; les vapeurs hyſteriques, les douleurs de tête, le flux involontaire d'urine, la gonorrhée, les loupes, les brûlures, toutes ſortes d'enflures, les pâles couleurs, les cancers; & ce qu'il y a de ſurprenant, *toutes ſortes de maux incurables.*

Les differentes manieres d'employer, ſelon la difference des cas, le remede en queſtion, ſont détaillées au long dans le Memoire. S'agit-il par exemple de ſecou-

courir un malade, qui par l'effet d'une violente chûte, rend le ſang par haut & par bas? Il faut, dit-on, faire diſſoudre dans un verre de vin rouge, demi gros de la pierre, donner ce breuvage au malade & recommencer de trois heures en trois heures, ayant ſoin que le malade prenne tous les jours un lavement composé d'un gros & demi de cette pierre, diſſoute dans de l'eau de forgeron filtrée, ou bien dans de l'urine; mais ce qui mérite une attention bien ſinguliere, il eſt porté par le Memoire, que ſi c'eſt un homme, il faut de l'urine de femme, & que ſi c'eſt une femme, il faut de l'urine d'homme; on y dit pour raiſon, que c'eſt que *la ſympathie agit en cette rencontre.*

Veut-on arrêter un flux involontaire d'urine, on donnera matin & ſoir un demi gros de la pierre diſſoute dans deux doigts d'eau de vie, ou dans un verre de vin rouge, & on continuëra quatre jours, *ce qui fortifiera*, dit l'Auteur, *la faculté retentrice.* Ce Memoire au reſte, devient digne de conſideration par l'Approbation ſuivante.

„ Nous Conſeiller du Roi en tous ſes „ Conſeils d'Etat Privé, premier Me- „ decin de ſa Majeſté, Sur Intendant „ général des Bains & Fontaines Mine- „ rales & Médicinales de France, Sa-

lut.

„ lut. Le Sieur Isaac nous ayant repre-
„ senté que la Pierre Vulneraire, autre-
„ ment dite, Pierre de Judée, qu'il
„ compose est très-utile au Public, &
„ dont nous avons une parfaite connois-
„ sance, nous a prié de vouloir bien lui
„ accorder notre permission de la vendre
„ & distribuer dans Paris & dans ce Ro-
„ yaume, connoissant ses bons effets,
„ nous avons crû pour l'utilité du Pu-
„ blic ne pouvoir lui refuser notre Ap-
„ probation, que nous avons signée &
„ contresignée par notre Secretaire or-
„ dinaire, & à icelle fait apposer le ca-
„ chet de nos Armes. Fait à Paris au
„ Château des Thuilleries, le Roi y é-
„ tant, ce douziéme jour d'Avril 1722.
„ Signé Dodart: Par M. le premier Me-
„ decin du Roi. *Signé*, La Sale.

Il nous est tombé depuis peu entre les mains deux petits Ecrits dont l'un qui a paru du tems de feu M. Fagon, premier Médecin de Louïs XIV. & qui est imprimé sans Approbation ni Permission, a pour titre : *Proprietés & usage de la Pierre Stiptique & Vulneraire composée par le Frere George*, & l'autre qui a paru du tems de feu M. Poirier, premier Medecin de Louïs XV. & qui est dépourvû aussi d'approbation & de permission; est intitulé : AU NOM DE LA TRES-SAINTE TRINITE', *les proprietés*

ad-

admirables & surprenantes vertus de la Pierre Solaire du Levant de Judée, &c. composée par le Frere Celestin. Nous avons trouvé dans l'un & dans l'autre de ces deux Ecrits, les mêmes choses mot pour mot, que dans le Memoire dont nous venons de donner l'Extrait; si ce n'est que ni le Frere George, ni le Frere Celestin, ne disent point que leur Pierre guérisse toutes sortes de maux incurables.

OCTAVII FERRARII, in Patavina Academia Latinarum & Græcarum Litterarum Professoris, Dissertationes duæ; altera de Balneis, de Gladiatoribus altera: nunc primùm in lucem editæ à JOANNE FABRICIO. *Helmstadii*, *anno* 1720. C'est-à-dire: *Deux Dissertations d'*Ottavio Ferrari, *&c. l'une sur les Bains, l'autre sur les Gladiateurs, &c* A Helmstadt. 1720. In 8o. *pp.* 68. se trouve à Amsterdam chez Waesberge.

ON doit à M. Fabricius l'Edition qui parut en 1711. de differens Ouvrages posthumes d'Ottavio Ferrari, aussi bien qu'une Dissertation du même Auteur touchant les *Mimes* & les *Pantomimes*, qu'il fit imprimer en 1714. & dont nous avons donné l'Extrait dans les Journaux

d'Avril & de Mai de l'année 1716. C'est encore à ses soins, qu'on est redevable des deux Dissertations, dont nous avons à rendre compte. Dans la premiere, Ferrari traite des Bains qui étoient en usage chez les Romains: leurs Gladiateurs sont le sujet de la seconde.

L'Auteur observe d'abord, que les Bains n'étoient pas fort communs à Rome avant le siecle de Pompée; mais qu'ils devinrent depuis tellement à la mode, qu'on se baignoit tous les jours, de quelque âge, de quelque sexe, & de quelque condition que l'on fût. Il en trouve une assez grande preuve dans *Publ. Victor*, qui compte dans Rome plus de 800. Bains publics, outre les particuliers, où les Romains n'épargnoient rien, pour montrer leur magnificence.

Ferrari se propose après cela, d'examiner quatre choses: 1. Pour quelle raison l'on usoit du Bain; 2. quelles personnes étoient dans cet usage: 3. de quelle maniere on se baignoit, & 4. en quels lieux.

Il dit que les Romains en se baignant, n'eurent d'abord d'autre motif que la propreté. Ils portoient rarement du linge, ils avoient la tête nuë aussi bien que les bras & les jambes, ils passoient les jours entiers dans les *Gymnases*, à voir ou à faire toutes sortes d'Exercices. Il

ne se pouvoit donc, que la sueur & la poussiere ne leur salissent extremement le corps; en sorte qu'ils avoient besoin de se laver avant le repas, pour ne point choquer la bienseance, ou gâter les lits sur lesquels ils se couchoient, les pieds nuds.

Mais, dit Ferrari, la sensualité fut bien-tôt le principal but de ceux qui se baignoient. Les uns vouloient se réchauffer ou se rafraîchir par le bain; les autres y cherchoient de l'appétit, & la plûpart prétendoient y trouver de grands secours pour la digestion des alimens. Ainsi tout le monde se baignoit & souvent même jusqu'à sept ou huit fois par jour dans les grandes chaleurs; comme on le rapporte des Empereurs Commode, Gordien, & Gallien. Quelquefois on poussoit la mollesse jusqu'à souper dans le bain; ce qui arrivoit particulierement aux Crieurs publics, à ceux qu chantoient ou qui déclamoient. Leu dessein étoit d'adoucir le son de leur voi

L'Auteur passant au second point sa Dissertation, assure que les Chrétie se baignoient aussi bien que les Payen comme il paroît par un passage de T tullien, qui dit, que les Chrétiens une place, un marché (*forum*) & bains comme le reste des hommes que pour lui, s'il ne se lave pas d

matin, aux fêtes de Saturne, il ne laisse pas de se baigner à certaines heures, pour conserver sa santé.

Ferrari ne s'arrête pas à examiner si les femmes se baignoient, parce qu'il suppose que personne n'en doute. Il s'attache seulement à prouver qu'elles se baignoient avec les hommes, & il prend soin en differens endroits d'inspirer de l'aversion pour une coutume si licentieuse. Il la pardonne en quelque façon aux Lacédémoniens, qui faisoient lutter publiquement de jeunes filles nuës avec de jeunes garçons aussi nuds: usage que *Platon* veut autoriser dans son premier Livre de la République, prétendant que l'Etat en retire un avantage considerable. L'Auteur de la Dissertation semble encore excuser les filles qui, chez quelques Nations lavoient ordinairement leurs Hôtes; parce que, selon l'opinion d'*Athenée*, ce devoir de l'Hospitalité n'étoit fondé que sur la simplicité des mœurs de ce tems-là. Mais pour ce qui regarde les Romains, comme on ne trouve rien qui puisse justifier chez eux cet abus, on n'entreprend que de le faire passer pour constant par le témoignage de differens Auteurs, cités dans la Dissertation.

On répond en même tems à plusieurs objections, fondées sur quelques passages de *Varron*, d'*Aulu-Gelle* & de *Cice-*

ron.

ron, par lesquels il paroît que les femmes & les hommes ne se baignoient pas dans un même endroit. On soutient que l'autorité de ces Ecrivains prouve seulement, que de leur tems Rome ne s'étoit pas encore laissée aller à ce desordre ; mais on fait voir qu'ensuite elle l'avoit admis, & qu'elle l'avoit même fait passer dans la Gréce, comme Plutarque s'en plaint dans la Vie de Caton. Car, suivant la remarque de Ferrari, les hommes & les femmes se baignoient d'abord séparément chez les Grecs, tant par bienséance que par une politique peut-être un peu trop rafinée, & tout-à-fait contraire à celle de Platon. On craignoit de rendre les femmes moins aimables aux hommes, en les exposant toutes nuës à leurs yeux. Il est vrai, poursuit l'Auteur, que Trajan, Adrien & Marc-Aurele s'opposerent à cette corruption des Romains, par des Loix expresses ; mais Heliogabale la fit renaître, & l'on méprisa tellement les défenses que fit après lui Alexandre Severe, que les Chrétiens même ne se crurent pas obligés de s'y soumettre.

Le dénombrement des personnes qui se baignoient finit par les enfans, qui alloient aux bains publics, avec cette difference, qu'ils ne payoient rien jusqu'à l'âge de 15. ans. Quant aux fem-

mes,

mes, si elles payoient ou non le prix ordinaire du bain, Ferrari n'ose rien assurer là-dessus; quoique Juvenal dans sa sixiéme Satire, lui paroisse être pour la négative.

Pour ce qui regarde l'heure du bain, l'Auteur la met depuis le tems d'*Homere*, immediatement avant le souper, c'est-à-dire à la huitiéme heure, & celle du souper à la neuviéme; de maniere, que c'étoit une marque d'intemperance de se baigner & de souper plûtôt, à moins que ce ne fût aux jours de Fêtes ou de réjouïssances publiques.

Il ne reste plus qu'à parler du lieu & de la structure des bains, & c'est où l'on trouve le plus de difficulté. Il y avoit trois bains differens: le premier étoit froid; le second, tiéde; & le troisiéme, chaud. Le tiéde servoit à empêcher qu'on ne passât trop subitement d'une extremité à l'autre. On nageoit dans le bain froid, au lieu qu'on étoit assis dans les deux autres. Pour la description de ces sieges, l'Auteur renvoye au 10. Chapitre du 5. Livre de *Vitruve*.

Outre ces trois bains, Ferrari décrit un quatriéme lieu qui étoit l'Etuve (*Sudatorium*) nommée aussi *Laconique*, parce qu'elle étoit fort en usage chez les Lacédémoniens. Cette Etuve s'échauf-

hauffoit en partie par le moyen du feu u'on allumoit deſſous, & dont la cha-:ur ſe communiquoit encore par plu-ieurs tuyaux, qui s'ouvroient dans cet ndroit; en partie par un bouclier d'ai-ain, qu'on faiſoit deſcendre & remon-er juſqu'à ce que l'air enfermé fût ſuffi-amment échauffé.

L'Auteur fait enfin mention d'un cin-uiéme appartement, où les Romains e faiſoient frotter tous les jours, les ins d'huile, les autres d'eſſences plus précieuſes; chacun ſelon ſon rang & ſa ortune: ce qui ſe pratiquoit avant le bain, de même qu'avant les differens exercices, dont *Seneque* fait en peu de mots une deſcription complette dans ſa 56. Lettre, qu'il adreſſe à Lucile. Fer-rari en donne, dans cette Diſſertation, une explication aſſez étenduë: s'arrê-tant particulierement au jeu de la Pau-me; dont il décrit les quatre eſpeces differentes; ſçavoir, le *Ballon*, à peu près ſemblable à celui d'aujourd'hui, & qui ſe pouſſoit avec le bras lorſqu'il é-toit gros, & avec le poing, lorſqu'il étoit plus petit: la *paume trigonale*, ainſi appellée, non à cauſe de la figure des balles, mais parce qu'elle deman-doit trois joüeurs diſpoſés en triangle: la *paume de campagne*, où l'on ſe ſervoit d'une balle remplie de plume, plus groſ-

se que la *trigonale*, & plus petite que ballon: Enfin l'*harpaste*, ainsi nommé parce que les joüeurs s'arrachoient balle les uns aux autres, ce qui rendo cet exercice très pénible, & conven ble seulement aux personnes les pl robustes.

Nous renvoyons à un autre Journ l'Extrait de la Dissertation sur les Gl diateurs.

Observations faites & communiquées p M. DEIDIER, Docteur & Professeu en Medecine de la Faculté de Mon pellier, &c. sur l'état des cadavres pe tiferés dont il a tiré la bile pour les e periences raportées dans le Journal d mois de Mars de cette année, p. 341.

PREMIER CADAVRE.

LE nommé Bellefleur, Soldat, âgé 25. ans d'une complexion forte robuste, ayant un bubon applati au de l'aîne droite, est mort dans le délir Nous avons trouvé son cadavre d'u grosseur extraordinaire, engorgé d' sang noir & grumelé; son poum couvert d'un pourpre livide, étoit peu adhérant à la plevre; le foye éto double de l'état naturel, embourbé d' sang épaissi; la vesicule du fiel, re

plie d'une bile noire & verdâtre. La dure & la pie mere paroissoient par leur noirceur avoir été attaquées d'une inflammation gangreneuse. La substance interieure du cerveau étoit parsemée d'une infinité de petites taches livides.

DEUXIE'ME CADAVRE.

Marie Pisianne, âgée de 30. ans, d'un temperament sanguin, avoit un bubon sous l'aisselle droite, avec un délire qui fut suivi d'un assoupissement mortel. Nous remarquâmes par l'ouverture de son cadavre, que le poumon étoit dans son état naturel. Le cœur étoit d'une grosseur prodigieuse, rempli d'un sang noir & coagulé; l'oreillete gauche livide & gangrenée; le foye fort grossi, étoit tout couvert de pourpre, & la vésicule du fiel remplie d'une bile noire & verdâtre. La tête ne fut pas ouverte.

TROISIE'ME CADAVRE.

Pierre Moular, d'une complexion foible & délicate, âgé d'environ 40. ans, avoit un bubon au dessous du pli de l'aîne droite, profond, & qui ne pût jamais venir au dehors. Il survint un délire & des mouvemens convulsifs, dans lesquels cet enfant périt. Nous trou-

trouvâmes dans ſon cadavre un cœur du double plus gros qu'il ne doit l'être naturellement, contenant un ſang noir & épais. Son poumon étoit parſemé de taches livides. Son foye étoit en partie enflamé & tout couvert auſſi d'un pourpre livide; la véſicule du fiel remplie d'une bile noire & verdâtre. La tête ne fut pas ouverte.

QUATRIE'ME CADAVRE.

Jean Raynaud, Cuiſinier, âgé d'environ 25. ans, d'un temperament mélancolique, avoit toute l'habitude du corps couverte d'un pourpre livide, & un bubon ſous l'aiſſelle gauche. Il périt par un délire phrénetique. Nous trouvâmes dans ſon Cadavre deux abſcès; l'un entre les téguments & le grand pectoral gauche, l'autre dans ſa poitrine, entre le *ſternum* & le médiaſtin. Son cœur étoit d'un fort gros volume, rempli d'un ſang noir & épais: l'oreillette droite avoit trois travers de doigt de large, & la gauche étoit dans ſon état naturel. Son poumon couvert de petites taches livides, reſtoit ſouple ſans aucune dureté dans ſa ſubſtance. Le foye plus gros & plus dur qu'à l'ordinaire, étoit auſſi parſemé d'un pourpre livide. De pareilles taches ſe ſont trou-

vées

vées dans la substance du cerveau, dont tous les vaisseaux étoient entierement gorgés d'un sang noir & épais.

CINQUIEME CADAVRE.

Jacques Audibert âgé d'environ 35. ans, d'un temperament mélancolique, quatre mois après avoir été guéri de la peste marquée par un bubon sous le pli de l'aine droite qui avoit très bien suppuré; fut attaqué de nouveau de trois charbons, dont l'un étoit à la partie moyenne du bras, & les deux autres à l'avant-bras. Il n'avoit que très peu de fievre, & quelques nausées; mais il survint tout-à-coup un délire, qui l'emporta. Par l'ouverture de son cadavre nous trouvâmes le cœur d'une grosseur prodigieuse, dont l'oreillette droite étoit de cinq travers de doigt de large, & la gauche étoit aussi distenduë de trois travers de doigt. Nous trouvâmes un petit abscès sur le corps de l'artere à côté; le poumon étoit couvert de taches livides, & le foye nous parut gangrené. La vésicule du fiel étoit d'une couleur fort noire. Le *duodenum*, & le *rectum* étoient enflamés. La tête ne fut pas ouverte.

SIXIE'ME CADAVRE.

Venture Cajole, âgée d'environ 40. ans, d'un temperament mélancolique, n'ayant aucune éruption exterieure, mourut le troisiéme jour d'une violente fievre, avec assoupissement. Nous trouvâmes dans son cadavre le médiastin déchiré, vers sa partie superieure. Le péricarde étoit d'une couleur livide; le cœur plus gros que dans l'état naturel, par le gonflement de ses ventricules, gorgés d'un sang noir & épais, comme dans tous les autres cadavres. Le foye étoit aussi fort grossi & d'une couleur livide. Il y avoit une pustule charbonneuse à côté de la vésicule du fiel, & celle-ci étoit remplie d'une bile fort noire.

SEPTIE'ME CADAVRE.

Marguerite Bacaire, âgée de 18. ans d'une complexion vive & fort vigoureuse, ayant deux pustules charbonneuses à la partie moyenne & interieure de la cuisse, avec une douleur de tête assez vive, mourut dans le délire. Nous trouvâmes dans son cadavre les envelopes du cerveau d'un rouge noir, la substance corticale d'une couleur livide, & la

la médullaire parſemée de quelques taches noires. Le cœur d'une groſſeur prodigieuſe, étoit rempli d'un ſang noir & épais; le foye étoit auſſi fort gros, & la véſicule du fiel foit pleine d'une bile noire & verdâtre. Il y avoit pluſieurs taches livides ſur la ſurface des inteſtins.

HUITIE'ME CADAVRE.

Louïſe Belingere, âgée de 20. ans, ayant un bubon à chaque pli de l'aine droite, mourut aſſez ſubitement ſans qu'on s'apperçût d'aucun accident fâcheux. Nous trouvâmes dans ſon cadavre le cœur tout couvert d'un pourpre livide, beaucoup plus gros que dans l'état naturel, rempli d'un ſang noir & épais, ayant un polype dans chaque ventricule. Le poumon étoit dans ſon état naturel; le foye prodigieux par ſa groſſeur; la véſicule étoit remplie d'une bile d'un verd foncé.

NEUVIE'ME CADAVRE.

Le nommé Rampeau, Païſan, âgé d'environ 20. ans, d'un temperament ſanguin & robuſte, ayant une parotide charboneuſe depuis huit jours, accompagnée d'une fievre ardente, fut porté à l'Hô-

à l'Hôpital le 2. Mai, où il périt. Le 5. nous trouvâmes la partie exterieure gauche de son poumon couverte d'un pourpre livide. Le cœur étoit au double de son état naturel, n'ayant presque point de sang dans ses ventricules, dont les cavités étoient remplies chacune d'un gros polype: Celui du côté droit avoit dilaté l'oreillette de quatre travers de doigt. Le foye étoit aussi plus gros que dans l'état naturel; & sa vésicule étoit remplie d'une bile noire & verdâtre.

Les experiences & les ouvertures des cadavres raportées ci-dessus, ont été faites à l'Hôpital du Jeu de Mail, & dans l'Apoticairerie des Reverends Peres Réformés de Marseille, pendant les mois de Février, Mars, Avril & Mai, avec MM. Robert & Rimbeaud, Docteurs en Médecine.

Nouvelles Experiences communiquées par M. DEIDIER, & faites à Montpellier dans l'Hôpital S. Eloy, pendant les mois de Septembre, Octobre & Novembre, avec M. FIZES, Docteur en Medecine, & Professeur de Mathématique, & Mr. DULI, & MOREL, Garçons Chirurgiens dudit Hôpital.

PRE-

PREMIERE EXPERIENCE.

UN Soldat âgé de 20 à 25 ans, d'un temperament vif & sec, étant malade dans l'Hôpital S. Eloi d'une fievre maligne ordinaire, y périt au bout de 25. jours par une fluxion de poitrine. Son poumon s'est trouvé dur & fort gonflé, remplissant toute la cavité de la poitrine & adhérant à la plévre. Ayant remarqué que la bile de la vésicule du fiel étoit de couleur d'un verd d'herbe clair, nous la ramassâmes pour l'experience suivante.

Cette bile ayant été détrempée dans quatre onces d'eau tiede, fut injectée en partie dans la veine jugulaire d'un chien, & une compresse trempée dans le reste de cette liqueur, fut appliquée sur la playe. Cet animal parut d'abord triste & assoupi, il ne voulut ni boire ni manger de 24. heures, après lesquelles il mangea sans vouloir boire. Le troisiéme jour il but & mangea volontiers. La compresse se détacha le quatriéme jour. La plaie se trouva diminuée de la moitié ; elle s'est fermée peu-à-peu, & le chien s'est entierement rétabli.

2. EXPERIENCE.

Un Païsan âgé de 50. à 60. ans, d'un tem-

temperament mélancolique, avoit traîné près d'un mois dans l'Hôpital, saisi d'une fiévre maligne ordinaire, ayant alternativement des délires & des assoupissemens fréquens. Après sa mort la bile s'est trouvée extrémement épaisse, noire comme de l'encre & très-abondante. Nous en mîmes environ une dragme dans la plaie d'un chien, faite exprès à la partie interieure de la cuisse droite. Cette plaie ayant d'abord été pansée avec des plumaceaux imbus de la même bile, sans qu'il perdit son appetit, & voyant qu'il se rétablissoit, nous abandonnâmes la playe qui se cicatrisa dans 15. jours par le seul soin que le chien avoit de se lécher de tems en tems.

3. EXPERIENCE.

Ayant voulu injecter de la même bile noire, de l'experience précédente, dans la veine crurale d'un autre chien, & la seringue s'étant trouvée bouchée par le trop grand épaississement de cette bile, l'injection ne put pas se faire. Nous imbibâmes de cette bile noire détrempée une compresse autant qu'elle put s'en charger & l'ayant appliquée sur la playe nouvellement faite à l'interieur de la cuisse gauche, cette compresse fut enfer-

enfermée sous la peau à la faveur de quelques points d'aiguille. Cette application n'a produit aucun changement considerable au chien. Cet animal ne nous parut ni assoupi ni dégoûté, il léchoit volontiers sa playe, & celle-ci s'est guérie après la sortie & la chûte de la compresse, comme dans l'Experience précédente.

4. EXPERIENCE.

Environ une dragme de la même bile, tirée du cadavre ci-dessus, & détrempée avec de l'eau tiéde, fut injectée dans la veine jugulaire d'un autre chien. Cet animal n'en fut pas d'abord incommodé; il étoit aussi gai qu'avant l'injection; il nous parut seulement fort alteré, il but avec avidité Le lendemain ayant voulu visiter sa playe, nous la trouvâmes un peu noire & séche, & le chien étant devenu mauvais, mordit un des assistans. Les deux ligatures faites pour l'injection furent emportées, sans que nous en vissions couler du sang. Nous y appliquâmes un plumaceau chargé d'un digestif ordinaire, & soûtenu par un bandage. Quatre heures après le pensement nous trouvâmes l'animal mort: il avoit vêcu 23. heures, depuis l'injection; l'ayant ouvert, nous trouvâ-

mes que son cœur battoit encore avec violence, & les battemens cessés, il n'y eut point de sang dans les ventricules ni dans les oreillettes. Cette liqueur ramassée dans les gros vaisseaux nous parut d'un rouge vif & fort fluide, sans aucune de ces concrétions, que nous avions constamment observées dans tous les cadavres pestiferés, il n'y avoit ici aucune marque externe de peste.

5. EXPERIENCE.

Un habitant de Montpellier, âgé de 30. à 35. ans, fort gras & robuste, d'un temperament sanguin, étant tombé sur le pavé, se fit une plaie simple à la partie droite & superieure du front. Cette plaie négligée avoit attiré sur toute la face une éréſipele, qui étoit accompagnée d'un gonflement de la parotide gauche. Cette parotide parut & disparut du matin au soir, par trois differentes fois. L'éréſipele rentra tout-à-coup; il survint un délire phrénétique, qui fut suivi d'un assoupissement mortel, dans lequel le malade périt, après 15 à 20 jours de maladie, à compter du jour de la chûte.

Par l'ouverture de son cadavre nous trouvâmes des eaux répanduës entre le crane & la dure mére; le cerveau plus

ferme qu'à l'ordinaire, étoit un peu rouge & paroiſſoit avoir été enflamé à la partie de la pie-mére, qui couvre le globe poſtérieur de ce viſcere. Il y eut environ demi ſeptier d'eau jaunâtre répanduë dans la cavité de la poitrine. Le grand lobe droit du poumon étoit un peu dur à ſa partie ſuperieure. Le cœur avoit une concrétion polypeuſe à chaque ventricule. Nous trouvâmes auſſi 2. pintes d'eau limpide épanchée dans le bas ventre; toute la graiſſe de ce cadavre étoit fort jaune; le foye nous parut un peu gonflé, & la véſicule du fiel preſque vuide, ne contenant pas plus d'environ deux dragmes d'une bile jaune. La bile de ce cadavre ayant été détrempée dans deux onces d'eau tiede, fut injectée dans la veine crurale d'un chien. Cet animal but & mangea de la viande d'abord après l'injection. Il n'en a point paru incommodé. La plaie étant fort ſaigneuſe, nous fûmes obligés de la remplir de poudre aſtringeante, ſoûtenuë d'un plumaceau & d'un bandage convenable, 24. heures après cet appareil fut ôté; la plaie nous parut ſéche & noire. Le chien ſe la lécha d'abord; elle ſuppura le lendemain, & elle devint enſuite rouge & vermeille. Elle avoit diminué de plus de la moitié, dans 8. jours, pendant leſquels le

chien nous a paru jouïr d'une parfaite ſanté.

6. EXPERIENCE.

Huit jours après l'experience précédente, le chien qui en a fait le ſujet, fut tué par environ demie dragme de vitriol d'Hongrie en poudre & diſſous dans une cueillerée d'eau tiede, que nous injectâmes par la veine jugulaire. Cet animal périt ſur le champ, dans des convulſions univerſelles. Son cœur fut trouvé rempli d'un ſang grumelé, & réduit en une eſpece de bouillie épaiſſe & fort égale, ſans aucun grumeau. La bile de ce chien étoit jaune & en petite quantité. N'ayant pû l'injecter dans la crurale d'un autre chien, dont les vaiſſeaux étoient trop petits, nous nous ſommes contentés de tremper deux compreſſes dans cette bile, que nous avons appliquées & couſuës ſous la peau de deux plaies faites exprès à ce ſecond chien. Il n'en eſt arrivé aucun changement notable. Nous n'avons obſervé dans ces deux chiens aucune marque externe ni interne de peſte. Fait à Montpellier, ce 4. Décembre 1721.

Relation d'une maladie extraordinaire, qui s'eſt déclarée par une énorme tumeur,

meur, laquelle occupoit toute l'étenduë du ventre d'un homme, que cette circonstance faisoit croire hydropique, &c. Par M. ANEL Docteur en Chirurgie, Chirurgien de Madame Royale de Savoye, & auparavant Chirurgien Major dans les armées de France & d'Allemagne. A Paris, chez la Veuve de Pierre Ribou, Quai des Augustins, à l'Image S. Louïs. 1722. Vol. in 4. pp. 75.

LE Cocher de son Excellence M. le Baron *de Penterrider*, étant considerablement malade à Paris le mois de Janvier dernier, par une tumeur énorme de ventre qui s'étoit formée quelques mois auparavant, M. *Anhorn*, Medecin Suisse, & M. Anel, appellés dans cette occasion, se déterminerent à l'opération de la Paracenteze. Il ne ne sortit d'abord aucune matiere par la canule du troiquart, quelque tems après on en vit paroître un peu qui étoit de consistance de gelée, & de couleur d'ambre; mais comme il n'en sortoit guére, M. Anel, après s'être assuré par le moyen d'une sonde, de l'éloignement des visceres, ôta la canule & plongea horisontalement dans le ventre, sa lancette à abscès en suivant le même trajet qu'avoit fait le troiquart. Il fit

de bas en haut une incision d'un pouce de diamétre, pénétrant jusqu'à la matiere; dans l'instant jaillirent en abondance & sans interruption, plus de sept pintes de matiere : le lendemain on en tira huit autres pintes. Cette matiere étoit de trois sortes, l'une avoit une consistence de gelée, & paroissoit transparente & de couleur d'ambre, l'autre étoit une gelée plus épaisse & d'un verd naissant, mais en moindre quantité, disposée en forme de roulleaux & comme par tronçons; la troisiéme étoit enkystée, opaque, blanche, & divisée en plusieurs corps de differentes formes & de differens volumes; les uns ressembloient à des œufs, les autres à des grappes de raisin, les autres (ajoûte M. Anel) à des canards, d'autres à une tête d'oiseau avec une espece d'œil; d'autres étoient de figure vermiculaire; quelques-uns ressembloient à l'extrémité des trompes de Fallope, il y en avoit de figure ovalaire, & qui étoient attachés ensemble deux à deux, quatre à quatre, comme sont attachés les œufs de serpens. Le nombre de ces corps excedoit celui de 7 milles. M. Anel dit que sans le secours de la Physique on auroit pris le tout pour un enchantement, & qu'il sembloit à voir ces corps ainsi disposés, que cette tumeur

fût pour ainsi dire remplie de diverses confitures, même de celles dont les couleurs sont les plus agreables. Nous avons examiné toutes ces matieres dont parle M. Anel, & nous avons vû sortir du corps du malade plusieurs de ces globules figurés comme des œufs, nous en avons vû plusieurs autres tenir ensemble comme des grains de raisin attachés à leur grappe, nous en avons observé qui ressembloient effectivement à l'extrémité des trompes de Fallope ; mais pour ce qui est de cette ressemblance à des canards, à une tête d'oiseau avec une espece d'œil, nous nous croyons obligés d'avertir ici que l'Auteur ne prétend faire entendre autre chose par là, sinon que c'étoit une ressemblance à peu près de la nature de celles qu'on découvre quelquefois sur le marbre, sur la cendre ou dans les nuës ; ce que nous remarquons à l'occasion de certains bruits ridicules qui se sont répandus sur ce sujet, & dans lesquels on fait dire à l'Auteur ce qu'il n'a jamais dit. Sa comparaison de quelques-unes de ces portions à des œufs de serpens pour ce qui regarde la maniere dont elles sont attachées ensemble, a donné aussi occasion à quelques gens ou mal intentionnés ou peu judicieux, de soûtenir

tenir dans le monde, que l'Auteur disoit avoir trouvé des serpens dans ces portions faites en forme d'œufs, sorties du corps du malade ; ce qui n'a, comme on le voit, nulle réalité. Nous passons les railleries qu'on a faites sur ces paroles : que la tumeur en question, paroissoit, pour ainsi dire, remplie de confitures, l'Auteur à la verité auroit pû retrancher une telle reflexion, aussi bien que celles qui concernent les ressemblances dont nous venons de parler, & il les auroit retranchées, s'il avoit suivi là dessus les avis qu'on lui a donnés, mais dans une affaire comme celle-ci, ce n'est pas à ces bagatelles qu'il faut s'arrêter. Quoiqu'il en soit, le malade soutint l'opération & les évacuations avec beaucoup de courage & de constance, ses forces mêmes augmenterent pendant quelques jours; mais après elles baisserent, & la mort s'ensuivit.

L'Auteur a fait graver une planche où sont representées exactement la forme & les justes dimensions de ces corps enkystés, dont l'un excede la grandeur de la main, & a dans certains endroits l'épaisseur d'un pouce. On trouve dans la Relation un détail exact de tout ce qui peut contribuer à l'é-

l'éclairciſſement de ce Phénoméne. M. Anel marque l'état de la ſanté du malade avant ſa maladie, il marque ſa façon de vivre, ſon temperament, ce qui s'eſt paſſé depuis le jour qu'il tomba malade juſqu'au jour de l'opération. On voit la maniere dont cet habile Chirurgien a operé, & la méthode qu'il a ſuivie dans le panſement; on trouve là deſſus un détail fort étendu contenant l'examen de toutes ces matieres, & diverſes experiences faites avec les diſſolvans chymiques ſur ces mêmes matieres, ſans qu'on ait pû les fondre ni les diſſoudre. L'Auteur explique comment & en quel lieu le dépôt s'eſt formé, & de quelle façon ces portions dépoſées ont pû acquérir une telle forme & une telle conſiſtance. „ Je ſuis de ſentiment, *dit-il*, „ que toutes ces configurations ſi differentes entre elles, ne ſe ſont produites que par un épanchement ſucceſſif de la lymphe dans la capacité, „ qui contenoit les matieres, joint à „ l'effet du mouvement & de la chaleur naturelle; la portion de la lymphe, qui s'eſt d'abord épanchée, „ eſt celle qui a commencé la premiere à prendre de la conſiſtence. Pour „ lors flotante & agitée dans celle qui

du Mois passé p. 203. celles qui restent ne sont pas moins curieuses; mais comme nous n'en sçaurions donner le détail sans nous étendre audelà des bornes, nous nous restreindrons à une, & nous choisirons celle du Pere Papin, laquelle contient sur la Médecine des Indiens, plusieurs remarques importantes qui peuvent être très utiles à tout le monde.

Les Remedes dont se servent les Medecins Indiens sont simples, & le P. Papin assure en avoir vû des effets extraordinaires. Pour soulager ceux qui sentent une grande douleur de tête avec des élancemens, les Medecins de Bengale mettent une cueillerée d'huile avec deux cueillerées d'eau, & après avoir bien agité ces deux liqueurs, ils en mettent dans le creux de la main, & en frottent fortement la fontaine de la tête. Ils disent que rien n'est plus propre à rafraîchir le sang; ils donnent aussi la même dose à boire pour la rétention d'urine. Ils traitent les érésipeles de la tête, en appliquant les sangsuës, & pour les faire mordre, ils les irritent en les tirant avec les doigts trempés dans du son mouillé.

La chaux éteinte est d'un assez grand usage dans le païs. Ils l'appliquent aux temples pour le mal de tête qui vient de froideur. Ils l'appliquent pareillement sur

les

les piquures de ſcorpions, de frêlons & autres bêtes venimeuſes. Pour tirer les humeurs froides, & les vents qui font enfler les genoux & le ventre; ils la mêlent en petite quantité avec du miel, dont ils font une eſpece d'emplâtre qui tombe de lui-même quand il a fait ſon operation; avant que d'appliquer ce liniment, ils oignent l'endroit avec de l'huile.

Pour guérir l'épilepſie ou haut mal, ils font au malade avec un bouton d'or, une profonde brûlure au front dans le tems de l'accès. Ils ont encore un autre remede plus aiſé. Dans le commencement du paroxyſme, ils appliquent derriere la tête dans l'endroit où les deux gros muſcles qui la relevent, ſe ſeparent, deux ou quatre groſſes ſangſuës, & ſi elles ne produiſent rien, ils en ajoûtent d'autres, juſqu'à ce que le malade revienne à lui.

Quand on eſt travaillé d'un cours de ventre avec tranchée & glaires, & que ce cours de ventre eſt bilieux, ils mêlent de l'opium avec du miel, & en font un emplâtre qu'ils poſent ſur l'umbilic.

Pour guérir les dartres ils mêlent une larme d'encens mâle dans deux ou trois cuillerées de jus de limon, & ils en baſſinent l'endroit où eſt la dartre, on en eſt guéri en trois ſemaines.

Le ſcorbut n'eſt pas inconnu dans ces contrées-là, on le nomme *gari.* Les Medecins purgent d'abord celui qui en eſt attaqué, après quoi ils lui font boire une liqueur compoſée de jus d'oignon, de gingembre verd & de grand baſilic, parties égales; leur gargariſme ſe fait avec du miel & du jus de limon. Ils prétendent que ce mal vient d'ulceres qui ſont dans les entrailles.

Quand on a les poumons chargés d'une pituite craſſe & viſqueuſe, ils font fumer au malade l'écorce ſéche de la racine de verveine; d'autres pour inciſer cette humeur dans la toux, font torréfier parties égales de cloud de girofle, de canelle, de poivre long, qu'ils mêlent avec du miel corrigé par une tête de cloud rougie au feu, cette compoſition étant faite, ils en mettent de tems en tems ſur la langue.

Il y a à Bengale une ſorte d'ulcere qu'on appelle fourmilliere de vers, ce ſont pluſieurs ulceres qui ſe communiquent par de petits canaux pleins de vers, l'un ſe guérit, & l'autre s'ouvre. Pour prendre ces vers, il y en a qui appliquent ſur la partie malade de petites lames de plomb percées en pluſieurs endroits, & ſur ce plomb ils attachent des figues du Païs bien mûres: les vers paſ-
ſent

ſent par les trous du plomb, & ſe jettent dans le fruit qu'on ôte auſſi-tôt, & alors l'ulcere ſe guérit.

Les Indiens guériſſent le panaris fort aiſément, ils font mortifier ſur la braiſe un morceau de la feuille d'une eſpece de lys qui croît à Bengale, ils le mettent ſur le mal deux fois le jour: au bout de trois jours le pus eſt formé. Ils employent le même remede pour reſoudre les froncles & les duretés & pour les faire percer. Le Pere Papin dit s'en être ſervi lui-même pour un abſcès qu'il avoit ſous les muſcles du bras, il le fit ſortir avec un cataplaſme d'oignons, & de gingembre verd, fricaſſés dans de l'huile de moutarde. Quand l'abſcès parut, les feuilles de lys le diſſiperent entierement. Ce cataplaſme ſe met auſſi ſur les parties attaquées de la goute, on le met encore ſur le ventre pour la colique venteuſe.

Cette Lettre du P. Papin eſt précédée d'une autre écrite par le Pere Turpin, dans laquelle on voit la maniere dont s'apprête le coton, & ſe fait la toile aux Indes, c'eſt une Lettre fort curieuſe, auſſi bien que toutes les autres qui compoſent le Volume.

JOH. ANTONII GAUTIER, Philoſophiæ Profeſſoris Orationes quatuor dictæ quum ſtatis Academiæ Genevenſis ſolemnibus, pro Rectoris munere præeſſet annis 1718. 1719. 1720. 1721. C'eſt-à-dire: *Quatre Diſcours de* JEAN ANTOINE GAUTIER, *Profeſſeur de Philoſophie, prononcés en* 1718. 1719. 1720. 1721. *aux Aſſemblées ſolemnelles de l'Académie de Geneve, lorſque l'Auteur en étoit Recteur.* A Geneve, chez Gabriel de Tournes, & ſes Enfans. 1721. In 4. p. 64.

L'AUTEUR prétend prouver dans le premier de ces Diſcours, que la Ville de Geneve s'eſt renduë illuſtre par ſon attachement à la Religion Prétenduë Réformée, & par le ſoin avec lequel les Sciences y ont été cultivées depuis que Calvin y a jetté les fondemens d'une Univerſité. Dans le ſecond Diſcours M. Gautier exhorte les Genevois à ſoûtenir la réputation qu'ils ont acquiſe, par ces deux moyens.

Notre Orateur examine dans le troiſiéme Diſcours, quelles ſont les cauſes qui arrêtent le progrès des Sciences. Il met entre ces cauſes, le peu d'application des enfans qu'on fait étudier, le pe-

petit nombre des jeunes gens qu'on envoye dans les Universités, l'amour de la gloire, & des richesses que l'on acquiert plus facilement par d'autres voyes que par celle de l'étude, la passion de ceux qui n'étudient que pour parvenir à certains emplois, & qui négligent les Sciences, dès qu'ils sont parvenus au but qu'ils se sont proposé; le trop de confiance de quelques Sçavans dans leurs lumieres, le préjugé, l'attachement à un parti, les embarras du ménage. L'Auteur joint à ces causes la multitude des Sciences, & la nécessité de s'appliquer à plusieurs Sciences pour en sçavoir une à fond.

Les avantages & les desavantages des Disputes publiques qui se font dans les Universités, fournissent la matiere du quatriéme Discours. M. Gautier y fait voir dans la premiere Partie, que l'on peut tirer un grand profit de ces Disputes, elles aiguisent l'esprit, elles excitent l'émulation, une nombreuse Assemblée anime les contendans, elles accoutument à approfondir les questions, à éclaircir les matieres obscures, & à découvrir la Verité; elles font faire aux Auditeurs des Reflexions sur des choses ausquelles ils n'auroient pas pensé. La maniere d'argumenter dans les Ecoles

pas

par syllogisme, sert (selon M. Gautier) à fixer l'état de la question, sur des matieres subtiles & épineuses, à faire examiner séparément chaque proposition, & à faire connoître dans quel sens une proposition est veritable, & dans quel sens elle est fausse.

Les défauts que M. Gautier remarque dans les disputes des Ecoles, sont, 1. qu'on ne s'y propose point de découvrir la Verité, mais de soûtenir ses opinions par toute sorte de moyens, même par de vaines subtilités, & en cachant son ignorance sous des expressions obscures & sophistiques; 2. que ces disputes ont souvent produit des divisions & des haines entre les contendans, sur des questions très-peu importantes, & quelquefois absolument inutiles. 3. Que les jeunes gens s'accoutument à être toûjours d'avis contraire à ceux avec lesquels ils vivent, à contester sur des bagatelles, ce qui les rend pour le reste de leur vie peu fléxibles & épineux.

M. Gautier conclut de ces observations, que dans les Disputes on ne devroit proposer que des questions importantes & utiles, qu'il faudroit s'expliquer de part & d'autre d'une maniere claire & précise, & que l'agresseur & le répondant devroient s'attacher non à

pa-

roître triompher l'un de l'autre, mais faire triompher la Verité.

NOUVELLE LITTERAIRE.

E 20. Juillet de cette année 1722. M. Andry, Lecteur & Professeur Royal, Docteur Regent de la Faculté de Médecine de Paris, a achevé le Traité de efte, qu'il donnoit en François dans le College Royal de France par l'ordre de A. R. Monseigneur le Régent, & u'il avoit commencé à la S. Martin erniere. Comme il a appris que quelues-uns de ses Auditeurs, qui ont écrit Traité sous lui, & dont les cahiers nt remplis de fautes considerables, ouloient le faire imprimer, il s'est déerminé à le donner lui-même. Il le reoit dans ce dessein. L'Ouvrage sera de eaucoup augmenté.

AVIS.

* On avertit le Public que le fameux veritable Manuscrit qui manque aux euvres de S. *Jerôme*, savoir le *Commentaire sur Job*, n'est point vendu, omme quelques personnes ont voulu le ebiter, mais qu'on le trouve chez les éritiers de feu M. *Meiboom*, tel que ce avant homme l'a possedé pendant trèsongtems. Tout le Monde sait que le feu oi de France fit offrir, en 1698. pour cet

* Cet *Avis* ne se trouve point dans l'Ed. de aris.

presentement à la Haye.

TABLE DES LIVR

Septembre 1722.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Pour le Mois D'OCTOBRE.

1722.

Augmenté de divers Articles, qui ne se trouvent point dans l'Edition de Paris.



A AMSTERDAM,
Chez les JANSONS à WAESBERGE

M DCC XXII.

CATALOGUE

De Livres Nouveaux qui se trouven chez les WAESBERGE.

MART. SCHMEIZEL Præcognita Historiæ Ecclesiæ 4.

JO. CHR. WICHMANHAUSEN. Aserem Metallifossorem &c. ex Deuteron. Cap. XXXII. 4

HENR. COCCEI Vita, in qua fata ejusdem enarrantur, motæ controversiæ recensentur & scripta enumerantur 4.

JO. PETR. LUDEWIG Reliquiæ Manuscriptorum omnis ævi Diplomatum ac Monumentorum adhuc ineditorum Tomus Quartus 8.

EMUND. MERILLII Opera 4.

JOAN ZUFFUS Tractatus de Criminalis Processus Legitimatione cum S. Rotæ Romanæ Decisionibus recentissimis fol.

FRID. HOFMANNI. Observationes Physico-Chymicæ selectiores 4.

HENR. VON SANDEN. Observatio de Prolapsu uteri inversi ab excrescentia carneo fungosa ex potu Crepitus Lupi enatæ 4.

TOBIÆ ECHARDI Dissertatio Historico-Philologica de Templo Cappadociæ Comanæ, ad Locum Ciceronis in Oratione pro Lege Manilia Cap. IX. 4.

MART. GOTTH. LOESCHERI Specimen Anthropologiæ Experimentalis 4.

JAC. PERIZONII Dissertationum trias, de Constitutione Divina, super ducenda defuncti Fratris Uxore, de Lege Voconia, & de variis Antiquorum Nummis ex recensione GOTTL. HEINECCII 4.

JAC. DE RICHEBOURCQ Ultima Verba, factaque & Ultimæ Voluntates Morientium Philosophorum, Virorumque Feminarum illustrium e plurimis Scriptoribus collecta fol. 2. voll.

JOURNAL DES ÇAVANS,

Pour le Mois d'Octobre 1722.

---

sertations qui peuvent servir de Prolegomenes de l'Ecriture sainte, revûës, corrigées, considerablement augmentées, & mises dans un ordre méthodique. Par le R. P. Dom AUGUSTIN CALMET, *Religieux Benedictin de la Congregation de S. Vanne, &c.* A Paris, chez Emery Pere, &c. 1720. 3 Vol. in 4. I. Vol. pages 822. II. Vol. pag. 904. III. Vol. pages 898.

DOM CALMET dans la quinziéme Dissertation du premier Volume, aite des supplices dont il est parlé dans Ecriture ; matiere d'autant plus inteessante, qu'elle donne occasion au sçaant Benedictin d'éclaircir plusieurs texs des saints Livres que les Docteurs uifs s'efforcent d'obscurcir par de mauvaises explications.

Cette Dissertation est divisée en 17. articles, le premier regarde l'usage qui s'observoit chez les Juifs de crucifier les hommes tout vivans. Dom Calmet, dans la vûë de réfuter les Rabins, qui soutiennent que ce supplice étoit inconnu à leur Nation, en prouve la pratique 1. par des endroits clairs de l'Ancien & du Nouveau Testament. Il se sert du fameux passage du Pseaume 21. 17. *Ils ont percé mes pieds & mes mains, & ils ont compté tous mes os.* Paroles que toute l'antiquité a lûës & citées, comme nous les lisons dans nos Bibles Gréques & Latines, & qui contiennent une prédiction claire du genre de la mort de Jesus-Christ, qui devoit être crucifié vif. Le Prophete Zacharie dit expressément, qu'au jour du jugement les Juifs verront avec frayeur celui qu'ils ont percé de cloux. Dans l'Evangile Jesus Christ annonce à ses Apôtres, que le Fils de l'Homme devoit aller à Jerusalem pour y être foüetté & crucifié. S. Paul dans ses Epitres nous represente souvent la perfection de la vie Chrétienne sous l'idée du crucifiement: ce qui démontre que ce supplice étoit connu & usité parmi les Hebreux, comme parmi les autres Peuples. 2. Dom Calmet pour réfuter pleinement les Rabins, prouve le même usage par des faits incontestables

qui

ont raportés dans les Livres de
ien Testament. Les adorateurs de
or, le Roi de Hai, les descendans
aül livrés aux Gabaonites, les en-
dont parle Jeremie, que les Chal-
ns attacherent à un poteau, furent
en croix tout en vie. (Livre des
mbres, 25. 4. Josué 8. 29. 2. des
is, 21. 9. Lamentation de Jeremie,
rset 3.) Josephe raconte qu'Alexandre
oi des Juifs, ayant fait crucifier huit
ens des principaux de ses Sujets rebelles,
ordonna que l'on mît à mort leurs
emmes & leurs enfans aux pieds de
eurs croix, pour augmenter leur supplice par ce triste spectacle: ce qui suppose, qu'ils avoient été attachés tout vivans à la croix.

Dom Calmet convient, qu'on ne peut pas prouver d'une maniere convainquante, que la croix, telle que nous la concevons, ait été employée parmi les anciens Hebreux: car quoique le nom de *croix* ne soit équivoque, ni dans notre Langue, ni dans la Langue Latine, & que ce nom signifie dans ces deux Langues une piece de charpente composée de deux morceaux de bois, dont l'un traverse & coupe l'autre ordinairement à angles droits; le mot Grec Σταυρὸς ne se prend pas toûjours en ce sens; souvent il signifie un simple poteau,

teau, ou un pieu. Et le terme que les Hebreux employent pour ſignifier la croix ou la potence, eſt encore plus vague; il marque ſimplement un bois ou un arbre. Mais le ſçavant Benedictin ne doute pourtant pas que la figure, auſſi bien que le ſupplice de la croix, n'ayent été parfaitement connus à cette Nation; les plus anciens monumens, tant les marbres que les médailles, repreſentent la croix de la maniere que l'on a coutume parmi nous de la peindre; & les anciens Peres comparent la croix de Jeſus-Chriſt à la lettre T.

Dom Calmet finit cet article en remarquant, que l'on attachoit le criminel à la croix, ou avec des cloux, ou avec de ſimples cordes, & que pour l'ordinaire on dreſſoit la croix avant que le criminel y fût attaché: ſelon l'opinion qui paroît au Religieux Benedictin la mieux fondée, J. C. fut attaché avec quatre cloux à une croix qu'on avoit dreſſée auparavant. Le ſupplice de la corde fait la matiere du ſecond article. Les Rabins diſent que le coupable condamné à ce ſupplice étoit mis juſqu'aux genoux dans un fumier, & qu'enſuite on lui ſerroit le cou avec un linge qu'on tiroit à deux, juſqu'à ce qu'il expirât. Dom Calmet regarde comme fabuleuſe la deſcription que ces Docteurs Juifs font de

ce supplice. On ne la trouve ni dans l'Ecriture ni dans Josephe. Les traîtres Achitophel, & Judas Iscarioth, se pendirent eux-mêmes. Le Prophete Jeremie dit que les Princes d'Israël furent suspendus par la main, soit qu'on en eût coupé la tête auparavant, soit qu'on les eût pendus de cette maniere, afin de leur faire souffrir un plus long supplice; l'on sçait que plusieurs Martyrs du Christianisme furent pendus par les mains, aiant aux pieds de gros poids qui les tiroient en bas.

La prison & les liens dont on chargeoit les prisonniers, sont le sujet du 3. & dn 4. article. Parmi les Hebreux, de même que parmi les autres Peuples, la prison étoit quelquefois simplement pour garder ceux qui étoient accusés ou soupçonnés de crimes; mais souvent elle étoit un châtiment ignominieux & rigoureux par les peines qu'on y faisoit souffrir: Dom Calmet le prouve par differens faits qui sont raportés dans l'Ecriture: pour l'ordinaire les prisonniers criminels étoient chargés de chaînes, on leur mettoit des entraves aux pieds, & on leur chargeoit le cou & les mains de coliers & de menotes. Leur nourriture étoit du pain & de l'eau, qu'on leur donnoit même avec mesure. Jeremie distingue trois endroits differens de la

prison où il fut mis: Il fut d'abord enfermé dans le parvis de la prison, *in atrio carceris*; c'étoit un lieu ouvert & public, où ses amis avoient la liberté de le voir; il fut ensuite resserré dans le cachot, *in custodia carceris*, d'où Sedecias le fit tirer pour le mettre de nouveau dans le parvis de la prison; mais comme ce Prophete ne cessoit de prédire la ruine de Jerusalem, on le fit descendre avec des cordes dans une citerne, qui étoit dans la cour de devant de la prison: il y demeura quelque tems dans la bouë & dans la puanteur, n'y aiant point d'eau dans la citerne.

Les liens dont on chargeoit les prisonniers étoient de differentes sortes: quelquefois on leur mettoit au cou des especes de jougs, qui consistoient en deux pieces de bois assez longues & assez larges, dans lesquelles on faisoit une entaille pour passer le cou du criminel: quelquefois on leur mettoit aux pieds des entraves; ils avoient les jambes étenduës & passées par des trous à une distance plus ou moins grande, selon qu'ils étoient destinés à être tourmentés avec plus ou moins de violence; on leur serroit aussi les mains avec des menotes, dont la matiere, aussi bien que des entraves, étoit de l'airain.

On parle dans le cinquiéme & dans

le

le ſixiéme article de la peine du *tympanum*, & de celle du foüet. L'Apôtre dans l'Epitre aux Hebreux, c. 11. 35. met la peine du *tympanum* la premiere, parmi celles dont les Saints Martyrs de l'Ancien Teſtament ont été tourmentés. La Vulgate en rendant le mot grec ἐτυμπανίσθησαν par celui de *diſtenti ſunt*, *ils ont été étendus*, a donné lieu à quelques habiles Ecrivains, de ſoûtenir que le chevalet étoit le ſupplice dont parle S. Paul en cet endroit: mais les Interprétes Grecs ont pris ce terme de l'Apôtre en un autre ſens: les uns ont dit que c'étoit avoir eu la tête tranchée, d'autres avoir été écorchés vifs, d'autres avoir été tués à coups de bâtons, d'autres enfin le prennent dans une ſignification generique pour toutes ſortes de morts violentes. Dom Calmet aſſure que l'opinion la plus vraiſemblable eſt, que l'Apôtre par ce mot a voulu marquer le ſupplice de la baſtonade, ou le ſupplice des verges; ſoit parce que le *tympanum*, d'où vient le verbe *tympanizein*, eſt un inſtrument par lequel on frappe avec des bâtons ſur une peau tenduë; ſoit parce que le Saint Martyr Eleazar, que l'Apôtre ſemble avoir eu principalement en vuë, fut mis à mort à coups de bâtons.

Lorſqu'un homme étoit condamné à la

la peine du foüet, les Executeurs de la Justice le saisissoient, ils le dépouilloient depuis les épaules jusqu'à la ceinture, ils frappoient sur son dos avec un foüet de cuir de bœuf, composé de quatre lanieres ; le criminel étoit attaché par les bras à une colomne basse, de sorte qu'il étoit courbé; & celui qui frappoit étoit monté sur une pierre derriere lui. Il y a des Auteurs qui soutiennent qu'on ne donnoit jamais ni plus ni moins de trente-neuf coups, & que pour obéir à la Loi, on frappoit avec plus ou moins de force, selon la qualité de la faute, & l'ordonnance des Juges.

Dom Calmet a raison de trouver mauvais, que les Rabins osent avancer, que parmi les Hebreux la peine du foüet n'étoit pas ignominieuse. Jesus-Christ nous la represente dans l'Evangile comme un supplice également douloureux & ignominieux. Philon même, en raportant la maniere indigne dont Flaccus traita les Juifs d'Alexandrie, dit qu'on leur fit souffrir la peine du foüet, & il ajoûte que cette peine étoit aussi insupportable à un homme libre que la mort même.

Les peines du retranchement, de l'excommunication & des censures, font la matiere du 7. & du 8. article. Dom Calmet après avoir raporté les fautes qui étoient soumises à la peine du retran-

che-

chement, dit que cette peine étoit celle de la mort; ce qu'il prouve, soit par la nature & la qualité des fautes dont il s'agit, soit par la signification litterale de ces paroles de l'Ecriture: *Il sera retranché du milieu d'Israël.*

L'excommunication étoit en usage parmi les Hebreux, elle étoit précédée de la censure. Esdras retrancha de l'Assemblée d'Israël ceux qui ne voulurent pas renvoyer les femmes étrangeres qu'ils avoient épousées. On voit l'excommunication pratiquée du tems de Jesus-Christ, puisqu'il avertit ses Apôtres qu'ils seroient chassés des Synagogues. Josephe, en parlant des Esseniens, raporte, qu'aussi-tôt qu'ils avoient surpris quelqu'un d'entr'eux dans une faute considerable, ils le chassoient de leur Corps. Dom Calmet entre ensuite dans un grand détail de la Jurisprudence Rabinique touchant l'excommunication & les censures; nous ne croyons pas devoir nous y arrêter; tout ce que les Rabins en disent, n'est fondé ni sur l'antiquité, ni sur la pratique des Anciens Hebreux: ce qu'il y a de certain sur cette matiere, c'est qu'il n'est point parlé de l'excommunication dans l'Ecriture avant le tems d'Esdras & de Nehemie; on n'en trouve rien du tems du premier Temple, & avant les Samaritains qui n'entrerent dans

la Judée qu'après le transport des dix Tribus; de sorte qu'on ne peut fixer le commencement de cet usage avant le tems de la captivité.

Dans les huit articles suivans Dom Calmet parle de huit autres supplices qui étoient en usage parmi les Hebreux.

Le premier est le supplice de l'épée, on coupoit simplement la tête du coupable avec une épée, ou une hache. Le second est le supplice du feu ; on ne brûloit pas seulement les hommes vivans, on jettoit quelquefois leurs cadavres dans le feu après leur mort. Le troisieme supplice étoit de lapider; les exemples du blasphemateur, du violateur du Sabbat, d'Acan, de S. Etienne, nous font juger qu'ordinairement on conduisoit hors de la Ville les criminels qui devoient être lapidés. Le quatriéme supplice étoit de précipiter en bas d'un rocher. L'Ecriture marque à la verité, que quelques personnes ont été précipitées du haut d'un rocher ou d'une tour: mais il ne paroît pas, que parmi les Hebreux cette sorte de peine ait été ordinaire, ou qu'elle ait été imposée par des sentences de Juges. Il est parlé dans S. Matthieu d'un supplice dont on ne voit aucun exemple dans l'Ancien Testament; c'étoit de précipiter un homme au fond de la mer avec une grosse pierre

au

cou; si ce supplice a été en usage
iez les Hebreux, ce n'a été que de-
iis le régne des Rois de Syrie sur la Ju-
ée. Le cinquiéme supplice étoit celui
: la scie: les Juifs & les anciens Peres
soûtiennent que le Prophete Isaïe fut
ié avec une scie de bois. Dom Calmet
e croit pas que la scie dont on se ser-
oit pour ce genre de supplice, fut une
cie ordinaire. Il conjecture que c'étoit
ne de ces machines dont on se servoit
nciennement pour battre le grain &
our le faire sortir de l'épi: machines
ui étoient de gros rouleaux de bois,
rmés de pointes de fer ou de pierres,
u'on faisoit passer sur les gerbes; ou des
especes de chariots armés de fer, qui
servoient au même usage: Il fonde sa
conjecture sur ce que les Septante & saint
Jerome appellent quelquefois du nom de
scies, ces sortes de machines. Le 6.
supplice étoit d'écraser sous des épines
ou sous les pieds des animaux: l'Ecri-
ture nous apprend que Gedeon étant de
retour de la poursuite des Madianites,
écrasa sous les épines & les ronces du
desert les principaux de la Ville de Soc-
coth. Dom Calmet croit qu'il fit met-
tre apparemment des pieces de gros bois
ou de grosses pierres, afin de les écraser
& de les faire mourir. Le 7. supplice
étoit de précipiter les coupables dans la
 cen-

cendre. Ce genre de mort dont il est parlé dans le 2. Livre des Macabées, n'étoit point en usage dans le païs des Hebreux, mais il l'étoit chez les peuples voisins: il y avoit des tours fort hautes, au dedans desquelles on conservoit une grande quantité de cendre ou de poussiere; on y précipitoit les coupables, & on les y laissoit étouffer. Le 8. supplice étoit de couper les cheveux aux coupables. Les Juifs portoient ordinairement de longs cheveux, ils ne les coupoient que dans des tems de disgrace ou d'un deuil public, ou particulier: on les coupoit aussi à des hommes que l'on regardoit comme coupables, pour leur faire souffrir une peine ignominieuse & humiliante. Dom Calmet le prouve par plusieurs faits de l'Ecriture qu'il rapporte.

Le sçavant Benedictin termine cette Dissertation, en examinant si les Hebreux avoient des Bourreaux, & si cette profession passoit parmi eux pour infame, vile & odieuse? Selon plusieurs Interprétes les Executeurs de la Justice étoient parmi les Hebreux des personnes que l'on donnoit ordinairement aux Juges pour *adjoints*, & dont la condition étoit par conséquent honorée & distinguée. Ils étoient appellés *Soterim*; on les voyoit auprès des Tribunaux armés

de

de foüets & de bâtons, comme les Licteurs qui accompagnoient les Magiſtrats Romains, & ils étoient toûjours prêts à châtier ſur le champ ceux qui ſe trouvoient coupables: dans certaines occaſions les témoins étoient les premiers executeurs de la ſentence des Juges: la Loi ordonne aux témoins de jetter la premiere pierre au coupable qu'on avoit condamné à être lapidé. Conformément à la Loi, les témoins jetterent la premiere pierre au blaſphemateur, & au violateur du Sabbat, qui furent lapidés dans le deſert. On en uſa de même envers Acan, Nabot & ſaint Etienne; or dans tous ces exemples qui ſont raportés dans l'Ecriture, on ne voit point que ces témoins qui jettoient des pierres à ceux qu'on lapidoit, fuſſent regardés comme infames. Sous Joſué & ſous les Rois de Juda & d'Iſraël, les ſoldats étoient les executeurs de la Juſtice. Chez les Mahometans ce ſont des ſoldats ou des eſclaves du Juge, qui châtient ou qui font mourir les coupables.

Les mariages, les funerailles & les ſépultures, les demeures, la Médecine, & le manger des anciens Hebreux, ſont le ſujet des 16. 17. 18. 19 & 20. Diſſertations du premier Volume. On a donné l'extrait de la 18. dans le Journal du Mois de Mai 1711. p. 539. de la 16.

dans le Journal de Mars 1714. p. 285 de la 17. dans le Journal de Septembre 1714. p. 349. de la 19. & de la 20. dans le Journal d'Octobre 1714. p. 445. 449.

Observations curieuses sur une espece d'Hydropisie particuliere. A Reims, *le* 6 *Juin* 1697.

CEs observations sont celles que nous avons annoncées dans le Journal du mois dernier, p. 351. comme elles sont très-concises, nous les rapporterons dans leur entier.

La femme d'un Laboureur proche Château-Porcien, âgée de quarante-cinq ans, & d'un assez bon temperament, commença il y a dix-sept ans, à sentir une legere douleur à l'hypocondre gauche, & à s'appercevoir en cette partie d'une petite tumeur molle, qui alors l'incommodoit peu. Cette femme a eu trois maris, trois enfans fort sains du premier, & deux du second, dont quelques-uns vivent encote. Il est vrai qu'elle n'en a point eu du dernier, avec qui elle a été cinq années; mais elle a toujours été reglée comme les autres femmes, sinon les derniers mois de sa vie. Cette tumeur a augmenté & s'est durcie insensiblement depuis ce tems-là, & con-

sid-

fiderablement depuis quatre mois, enfuite d'un violent chagrin; de maniere qu'elle s'étendoit environ un demi-pied de l'hypocondre gauche jufqu'au nombril; elle étoit large de trois travers de doigt, & haute de l'épaiffeur d'un pouce, fans aucun changement de couleur en la peau. La malade étant venuë à Reims le 18. Mai 1697. pour fe faire traiter : l'ouverture de la tumeur fut concluë, & faite en la partie la plus baffe du côté de l'umbilic. Il en fortit d'abord du pus fort cuit & fort loüable, enfuite il fe préfenta à l'ouverture un corps étranger de la groffeur d'un abricot médiocre, qui fit ceffer l'écoulement du pus. Ce corps étranger étoit une eau claire enveloppée d'une membrane blanche, femblable à la pellicule interieure d'un œuf. Depuis ce tems-là il n'eft plus venu de pus, mais une fi grande quantité de ces globules de differentes groffeurs, que la chofe eft prefque incroyable, les plus gros étant de la groffeur d'une petite bale de jeu de paume, les autres un peu plus petits, & les derniers comme de groffes perles, contenant tous une liqueur tranfparente & affez femblable à un blanc d'œuf crû, ne s'épaiffiffant néanmoins prefque point fur le feu. Ayant enfuite dilaté la playe, nous avons trouvé deux doigts au deffus
du

du nombril, un kyste ou sac membraneux de l'épaisseur d'un écu & assez grand pour y fourrer le poing d'un enfant de quinze ans, entre les muscles de l'épigastre & le peritoine, lequel kyste enfermoit une partie de ces globules, je dis, une partie; car un Sinus qui conduisoit dans l'hypocondre droit au-dessus du foye sous le diaphragme, fournit un jour par une violente respiration, & avec assez de bruit, comme on pensoit la malade, plus de trente de ces plus gros globules, vingt des médiocres, & des centaines des plus petits. Il n'en est plus sorti depuis ce tems-là, & il est à remarquer qu'il n'y a jamais eu aucune tumeur à l'hypocondre droit. Enfin cette pauvre femme, affoiblie de douleurs, mourut le treiziéme jour de l'incision, la plaie étant tout-à-fait gangrenée.

Le lendemain le corps fut ouvert, on remarqua d'abord que le sinus, qui fournissoit une si grande quantité de ces globules, aboutissoit à une grande poche pleine de sanie, au dessus du foye, qui avoit fait remonter le diaphragme vers la poitrine, plus de quatre travers de doigts au-dessus de sa situation ordinaire.

Nous vîmes ensuite, un autre sinus qui partoit de l'extremité gauche du kyste umbilical, & qui se terminoit à une au-

tre

e grande poche située à l'hypocondre
uche, au-dessous du diaphragme aussi,
qui l'avoit enfoncé pareillement vers
poitrine, comme au côté droit; tel-
ment que ces trois kystes avoient com-
unication l'un à l'autre par des sinus.
ette derniere poche, contenoit encore
ne grande quantité de globules que nous
îmes sur le feu, mais qui ne s'épaissi-
ent plus, comme ceux que l'on tiroit
u vivant de la malade, s'évaporant au
ontraire comme de l'eau que l'on fait
ouillir; en récompense leurs membra-
es s'épaississoient trois fois davantage.

Ces deux sacs membraneux, le droit
& le gauche communiquoient tous deux
ar le bas à un autre, qui contenoit le
iers du ventre, & s'étendoit entre les
uscles & le péritoine jusqu'à un grand
bscès du mésentere, lequel abscès avoit
empli la capacité du bas ventre d'une si
rande quantité de pus fetide, sembla-
le en consistence à de la lie d'huile,
u'il fut impossible au Chirurgien de rien
écouvrir davantage de ce côté-là. Aiant
nsuite examiné les visceres, nous avons
rouvé le cœur en son entier, mais le
éricarde rempli d'une grande quantité
l'eau jaunâtre, trouble & boueuse, le
oumon droit assez sain; & c'est à quoi
ous attribuons la sortie violente de ces
lobules qui se déchargeoient avec bruit
par

par le ſinus de l'hypocondre droit; ce qui ne pouvoit point arriver par le ſinus de l'hypocondre gauche, le poumon de ce côté-là étant entierement pourri, & ne pouvant par conſéquent faire aucune impulſion. Il eſt à remarquer que le foye n'étoit preſque point changé de ſon état naturel, eu égard à la corruption des autres viſceres; car la ratte étoit preſque entierement conſumée, le rein gauche très purulent & deux fois gros comme le droit.

Cette maladie peut être compriſe ſous le nom d'hydropiſie veſiculaire, accompagnée de pluſieurs abſcès en differentes parties; mais comme ce n'eſt pas notre intention d'apporter la raiſon de ces abſcès, qui ſont des maladies vulgaires, nous nous attacherons particulierement à découvrir les cauſes de la quantité de ces globules, & la maniere dont ils ſe ſont engendrés.

Il ſeroit difficile de rendre raiſon de la formation d'une ſi ſurprenante quantité de ces globules, ſi l'on s'attachoit ſeulement à l'autorité des Anciens, qui ont attribué, au vice du foye les cauſes de toutes ſortes d'hydropiſie; mais l'ouverture des corps où le foye s'eſt trouvé fort ſain dans la plûpart des hydropiques, ayant démenti ce ſentiment, nous *croyons* mieux expliquer ce phénoméne

par

par l'opinion des Modernes, dans les Livres desquels on trouve beaucoup plus d'obſervations ſur cette maladie.

Hippocrate en parle pourtant aſſez nettement, lorſqu'il dit que ſouvent l'hydropiſie s'engendre par des tubercules ou globules pleins d'eau, que l'on appelle proprement *hydatides*, qui ſont des varices ou dilatations des vaiſſeaux lymphatiques, dont la liqueur eſt en trop grande abondance & arrêtée dans ſon cours par quelque cauſe étrangere; mais nous en avons pluſieurs obſervations expliquées bien plus clairement & mieux circonſtanciées chez les nouveaux Auteurs.

Mauritius Cordeus raconte, qu'à l'ouverture du cadavre d'une femme hydropique morte à Paris, l'on ne trouva aucun endroit dans le ventre qui ne fût plein de ces veſicules dont le nombre montoit juſqu'à huit cens. Skenchius raporte auſſi l'hiſtoire d'une autre femme, dans le ventre de laquelle on trouva une prodigieuſe quantité de veſicules ſemblables, de différentes groſſeurs & attachées enſemble, comme des grains de raiſin à leur grape, & remplis d'une eau très-claire. On peut voir pluſieurs autres faits de cette nature dans Sennert, Tulpius, Hoefferius, Horſtius, Bartholin & Etmuller.

Les

avons fait ouvrir, elle avoit le mesentere qui est la partie du corps la plus arrosée de ces sortes de vaisseaux, tout schirreux, & par conséquent plein d'obstructions; d'où il est facile de conjecturer, que non seulement il s'est pû former de ces œufs dans la cavité; d'où on les a vû sortir avec violence, du vivant de la malade; mais qu'ils y ont été pour la plûpart, portés du mésentere par le grand sac membraneux dont on a parlé, & ensuite repoussés par le diaphragme & la partie du poumon qui étoit demeurée la plus entiere.

On comprend assez que ces sortes d'hydropisies sont incurables, à cause de l'impossibilité qu'il y a d'évacuer ces globules par la voye des urines, des selles, ou des sueurs; mais aussi que les malades doivent durer plus long tems que dans les hydropisies ordinaires, où les visceres se corrompent plus promptement, par le sejour de la serosité répanduë, ce qui cause la fiévre & la mort. Il est même probable que cette femme auroit pû durer encore long-tems, si elle n'avoit eu que cette maladie, mais la plûpart des parties-nobles étant attaquées, d'abscès considerables, il y a lieu de s'étonner qu'elle ait pû vivre si long-tems.

Si quelqu'un a des conjectures plus plau-

plausibles ou des experiences plus particulieres sur cette maladie, il nous fera plaisir de nous en faire part.

Ces Observations envoyées à M. Andry Docteur en Medecine de la Faculté de Paris, furent bien-tôt suivies d'une Réponse, & la Réponse le fut bien-tôt d'une Réplique. Voici la Réponse. Nous donnerons la Replique dans un autre Journal. Ni l'une ni l'autre n'ont été encore imprimées, nous en avons les originaux.

Réponse à l'Imprimé, intitulé Observations curieuses touchant une espece d'hydropisie particuliere. A Reims le 6. Juin 1697.

L'AUTEUR de la Relation, pour expliquer la cause des globules que rendoit cette femme, attaquée d'une hydropisie vésiculaire, dit que ces sortes de globules viennent d'une sérosité qui, engagée dans les vaisseaux lymphatiques par plusieurs obstructions, s'y forme en vessies & en globules, que ces globules étendant les membranes des vaisseaux, s'en échapent ensuite pour tomber dans la premiere cavité qu'ils rencontrent. Voilà la raison que l'Auteur apporte, & cette raison est justement le fait qu'il devoit expliquer. Car le point est de

ſçavoir comment ces veſſies ſe forment: il eſt certain qu'elles ne s'engendrent point dans les vaiſſeaux, & c'eſt en vain que l'Auteur prétend s'appuyer du ſentiment d'Hippocrate, dont il raporte des paroles tirées du Livre *des affections internes*. Les tubercules dont parle Hippocrate dans cet endroit, n'étant point des veſſies formées dans des vaiſſeaux, mais de veritables glandes enflées par la quantité de l'humeur qu'elles ne peuvent contenir. L'Auteur de l'Ecrit ajoûte qu'il ſeroit difficile de rendre raiſon de la formation de ces globules en ſuivant l'opinion des Anciens; mais dans le Traité d'Hippocrate *περὶ ἀδενῶν*, il auroit trouvé une explication beaucoup plus naturelle que la ſienne, & auroit vû que ces globules ne ſont point des corps formés de nouveau, mais de veritables glandes qui étoient avant la maladie, & qui enſuite ſe tumefient à un point qui les oblige de rompre les liens qui les attachent, & de ſortir avec abondance.

Je dis donc, que ſuivant la doctrine d'Hippocrate, les globules dont il eſt parlé dans cet écrit ne ſont que des glandes du mezentere. Le mezentere eſt, comme on ſçait, un corps plicé en forme de fraiſe contenant environ trois aunes de circonference, auquel les inteſtins

testins sont attachés; tout cet espace est parsemé de glandes. Ces glandes étant d'une nature spongieuse, comme remarque Hippocrate, elles s'abreuvent d'une humeur blanche, qu'on appelle chyle, laquelle leur est portée par des vaisseaux; puis elles déchargent cette humeur dans d'autres vaisseaux, que les Modernes ont nommés veines lactées secondaires. Cela supposé, il est aisé de comprendre que si ces glandes laissent au chyle une sortie libre, elles ne s'enflent point outre mesure, mais que [i] leurs pores deviennent plus serrés à la [p]artie, ou se bouchent par quelques obs[tr]uctions, alors retenant l'humeur qu'el[le]s reçoivent, elles s'enflent avec excès, [e]t ensuite ne pouvant plus être conte[n]ües dans les espaces qui les embrassent, [el]les s'échappent, & cessant d'avoir liai[so]n avec le reste du corps, sont pous[sée]s au dehors comme des matieres é[tra]ngeres; ainsi qu'il est arrivé dans cette [fe]mme.

[L]e nombre de ces glandes est infini; [de] sorte que quand une fois elles vien[ne]nt à s'enfler comme j'ai dit, il faut [qu']il en sorte un grand nombre, les [un]es plus grosses ou plus petites que les [aut]res, selon qu'elles sont plus ou moins [spo]ngieuses, ou que leurs membranes [on]t plus ou moins de disposition à

dilater. Ces glandes ainsi dilatées font les tubercules dont il est parlé dans cet écrit ; c'est le sentiment d'Hippocrate dans le Livre des glandes ; il y dit que l'hydropisie vient souvent de tubercules, & que ces tubercules ne sont que des glandes enflées. Donc selon Hippocrate l'hydropisie qui vient des tubercules & des globules dont il est ici question, tire sa veritable origine des glandes qui se sont enflées, ce qui a beaucoup plus de vraisemblance. L'humeur qui sort de ces glandes lors même qu'elles sont dans leur état naturel, est (dit Hippocrate) une espece de sang blanchâtre ressemblant à de la pituite *τὸ εἶδος λεύκῃ, καὶ οἷον φλέγμα. sect. 1. des glandes.* Ce qui favorise fort l'explication que je donne ; puisque ce qui s'est trouvé dans les tubercules de cette femme étoit de cette nature. Je pourrois raporter une infinité d'endroits tirés d'Hippocrate, pour confirmer ce sentiment ; mais ceux-là sont assez positifs pour suffire seuls : en sorte, qu'il est aisé de voir que l'Auteur des Observations multiplie les êtres sans nécessité, en recourant à des vessies & à des globules, qu'il forme tout exprès pour son systême ; au lieu de recourir à des corps globuleux qui sont déja faits par la nature avant la maladie, tels que sont les

glan-

glandes dont nous avons parlé. Hippocrate ajoûte que les glandes sont la plûpart friables, c'est-à-dire, faciles à se diviser en plusieurs petits corps. καὶ ἔςιν οὔτε σαρκία ἀλλὰ ψαφαρὰ, ce qui aide encore à comprendre comment il a pû sortir du corps de cette femme un nombre si grand de ces petits globules. L'état dans lequel l'Auteur de l'Ecrit avouë avoir trouvé le mesentere, confirme aussi cette explication.

Au reste ces tubercules s'engendrent & croissent dans presque tous les endroits du corps où il y a des glandes, il en sort quelquefois de la matrice, des quantités prodigieuses, & il y a quelque tems qu'une femme en rendit plus de quatre cens par cette partie. Il en sort aussi très-souvent de la poitrine. Fernel appelle ce mal, *latens & abditum vitium, sæpe nec laboranti, nec Medico notum, quo laborans ipse nec consueta munia intermittit, nec se morbo teneri putat causam quæ interitus sui nescius intùs gerit in pectore.* Fernel. *Pathol. Lib. 5. cap.* 10. Il y a des gens qui rejettent de la poitrine par la bouche, des globules de sanie gros comme des pois, revêtus d'une vessie; & le même Fernel raporte l'histoire d'un jeune homme, qui après un violent exercice cracha un tubercule de la grosseur d'un œuf de pigeon, dans

lequel on ne trouva que du pus. Fern. *Ibid.* Ces tubercules de poitrine sont appellés en Médecine *vomitæ pulmonum.* Je passe plusieurs autres Observations, celles-là suffisent pour faire comprendre qu'on ne sçauroit bien expliquer l'hydropisie vesiculaire, que par des glandes qui se sont détachées.

Il y avoit dans cette Réponse plusieurs passages Grecs, que nous n'avons pas crû necessaire de faire imprimer.

Eclaircissement sur l'Extrait d'une Lettre de M. de LAUTOUR DU CHATEL, *Avocat au Parlement de Normandie, inseré dans le Journal du Mois de Janvier de cette année p.* 117.

IL y a quelques mois qu'il me revint, je ne sçai par quel endroit, qu'un Avocat d'une petite Ville, dont je ne me souviens plus, si ce n'est qu'elle est de Basse Normandie, ce me semble, se plaignoit fort de l'Imprimeur de Trévoux. Il disoit qu'il lui avoit ravi la gloire qui lui étoit dûë pour de grandes additions qu'il avoit faites à la nouvelle Edition du Dictionnaire universel, qu'il ne l'avoit pas même nommé dans la Préface, qu'il ne lui donnoit point l'Exemplaire en grand papier, qu'il lui avoit promis.

Le

Le Libraire répondoit, disoit-on, que si l'on n'avoit point nommé l'Avocat dans la Préface, c'étoit un pur oubli, qu'il s'offroit de le réparer dans les Memoires de Trévoux, où il promettoit de faire faire une mention honorable de lui; que pour l'Exemplaire qu'il avoit promis, s'il ne l'avoit point encore délivré, c'est que plusieurs feuilles du grand papier s'étoient gâtées dans le transport de Trevoux à Paris; qu'on les faisoit refaire, & qu'aussi-tôt qu'elles seroient achevées, il envoyeroit l'Exemplaire qu'on demandoit.

Rien n'étoit plus raisonnable: mais l'Avocat vouloit quelque chose de plus que la raison. Sa demande consistoit en deux points, l'un regardoit l'honneur, & l'autre le profit. Pour celui-ci il obtint ce qu'il cherchoit, & il fit si bien, que soit arbitrage ou autrement, il fut reglé, disoit-on alors, que pour l'appaiser, au lieu d'un Exemplaire il en auroit deux. Voilà une faute du Libraire heureuse pour l'Avocat. Il en a profité avec usure. N'en seroit-il point de même du point d'honneur?

Sur cet article, M. de Lautour ne s'en est voulu raporter à personne: il s'est fait justice par lui-même dans le Journal de Paris. Il s'y plaint que malgré *l'exactitude de ses recherches*, malgré

ses découvertes, & plus de treize cens omissions de conséquence, communiquées à celui qui se disposoit à réimprimer le Dictionnaire; quoique la nouvelle Edition paroisse depuis un an enrichie de son travail, cependant on ne l'a pas même remercié dans la Préface d'une liberalité de cette conséquence.

Il est juste d'instruire la France des grandes obligations qu'elle a à M. de Lautour, & puisque ceux que cela regarde s'opiniâtrent au silence, je vais l'entreprendre. Heureusement je suis plus en état de le faire que M. de Lautour lui-même. Sept ou huit ans se sont écoulez, & peut-être plus, depuis qu'il a perdu de vuë ses remarques; il ne seroit pas impossible qu'il eût oublié ce qu'elles contenoient. Mais moi j'en puis parler sûrement. Les Auteurs avoient jetté son écrit dans un rebut avec d'autres papiers. Il m'est tombé entre les mains, & je l'ai actuellement devant les yeux. Il ne manquera rien à l'exactitude avec laquelle je vais en rendre compte.

C'est un cahier d'un petit papier assez noir, qui comprend 132. pages, dont il y en a çà & là, la valeur d'environ 33. en blanc; reste à 99. mais mettons-en 100. de crainte de procès. Chaque page est de 7. pouces & deux

ou

ou trois lignes de hauteur ſur 5. pouces de largeur, & contient 20. à 22. lignes; de ſorte que le tout bien apprétié à la maniere des Imprimeurs, c'eſt-à-dire, comparé ligne pour ligne, & mot pour mot avec la nouvelle Edition du Dictionnaire de Trévoux, feroit au plus trois feuilles & demie, & les deux tiers d'une colomne d'impreſſion. Mais comme il y en a plus des trois quarts que l'on a jugé à propos de fournir ſoi-même, ou qu'on a tirés d'ailleurs, je croi pouvoir aſſurer que le Public n'a pas à beaucoup près de M. de Lautour une feuille d'impreſſion. Mais auſſi ce ſont des paroles toutes d'or; car ſi deux Exemplaires du Dictionnaire, c'eſt-à dire, cent écus, ont été donnés pour cela, il n'y a point de ligne qui ne coûte plus de 10 ſ. au Libraire, point de colomne dont M. de Lautour n'ait reçû la valeur de 50. frans environ. C'eſt bien pis ſi les deux Exemplaires ſont de grand papier. Voilà ce qui s'appelle faire au Public *une liberalité de conſequence.* C'eſt une notion qui manque au Dictionnaire, il faudra l'ajoûter à la premiere Edition.

Son Cahier eſt intitulé, *Omiſſions dans le Dictionnaire univerſel imprimé à Trévoux.* Que n'ajoûtoit-il ſon nom; on eût fait mention de lui, comme on l'a

fait d'un autre qui avoit mis le ſien aux Additions qu'il envoya. Il n'eſt point le ſeul qui ſe ſoit maſqué, & qui n'ait point été nommé, pourquoi eſt-il le ſeul à ſe plaindre? Prétend-il que les Auteurs devoient deviner qu'il étoit le collecteur de ces *Omiſſions?* Et par quel art l'auroient-ils pû? Avant le Journal des Savans du Mois de Janvier dernier, qui jamais avoit ouï parler dans la Litterature de M. de Lautour du Chatel, Avocat au Parlement de Normandie?

Il s'imagine qu'on a voulu lui ravir la gloire de *ſes découvertes.* Qui a voulu la lui ravir cette gloire? Eſt-ce le Libraire? Uniquement ſatisfait du profit que le débit de ſon Livre lui apporte, il n'aſpire point à la gloire que méritent les excellentes recherches dont il eſt plein. Sont-ce les Auteurs? & où ſont-ils? qui ſont-ils? Contens d'avoir donné au Public l'Ouvrage le plus utile qu'on ait encore produit en ce genre, ils ne ſe préſentent point à lui, ils ne s'empreſſent point de lui demander la *récompenſe*, l'*honneur*, la *gloire*, de leur travail immenſe. Ils ſe tiennent tranquiles & laiſſent l'Europe jouïr en repos de leurs ſavantes veilles ſans crier à l'oubli, à l'ingratitude. Bien éloignés de ravir à qui que ce ſoit la gloire qu'il mérite, au riſque de la leur propre, ils ont exa-
geré

eré dans leur Préface les secours qu'ils
nt reçûs d'ailleurs infiniment au-delà
e ce qu'ils en ont effectivement reçû.
Revenons au Cahier. Il est divisé en
3. articles. A ce mot on voit aisément
ils doivent être bien fournis chacun.
ermes de Blâson, *termes de Palais & de*
ratique, *Ordres Militaires*, *noms de*
ciences, *noms de Factions*; *Religieux*
urcs, *Divinités omises*, &c. A très-peu
articles près le fond de tout cela ne
ont que les premiers mots des articles
u Dictionnaire de Moreri, que M. de
autour a crû que l'on devoit mettre
ans celui de Trevoux. Ces premiers
iots y sont copiés seuls & sans explica-
on, ou avec une explication la plus sé-
ie & la plus maigre qui se puisse con-
evoir. *Mont Carmel*, *Ordre Militaire*,
nfirmé par Louïs XIV. en 1667. *Regu-*
us, *qu'on appelle autrement le Basilic ou*
Cœur de Lion. Nous voila bien ins-
uits de ce que c'est que Regulus. *Ri-*
el, *qui est dans le pied gauche d'Orion*.
ibelins, *faction opposée aux Guelphes*.
rouettier, *qui méne la brouette*. *Blancs*,
rme d'imprimerie. Voilà de grandes
cherches. *Janus*, *Dieu qu'on repre-*
nte avec deux visages. *Astarte*, *Déesse*
es Sidoniens. *Atergatis*, *Déesse des Sy-*
ens. *Pas d'armes*, *combat solemnel*.
pitre, *piece de Poësie*. *Paténe*, que l'on

met à la main des Déités. O les belles découvertes! *Brama, Dieu des Brachmanes. Cabires, Dieux qu'il étoit défendu de nommer. Diane, Deéſſe de la chaſſe.* Quels enrichiſſemens pour un Dictionnaire univerſel! Tels ſont ceux que M. de Lautour a prétendu procurer à la nouvelle Edition de celui de Trévoux, & dont il ne veut point d'autre récompenſe, *que l'honneur & la gloire de les avoir faits.* Et cependant deux Exemplaires de l'Ouvrage, en dix volumes *in folio.*

Mais croyoit-il qu'on n'auroit point à Paris le Dictionnaire de Moreri? Qu'on prenne la peine de confronter ces articles avec ceux du Dictionnaire de Trévoux, & l'on verra ſi les Auteurs de cet excellent Ouvrage avoient beſoin des avis, des recherches, des découvertes de l'Avocat de Baſſe Normandie, & s'ils n'ont pas ſçû puiſer dans de meilleures & de plus riches ſources.

Rien n'eſt donc fort expliqué dans ce cahier, ni ſoutenu de preuves & d'exemples. Il faut pourtant en rendre le témoignage à M. de Lautour, & on le fait avec plaiſir; tout n'eſt pas de la même ſorte que ce qu'on vient de rapporter, mais peu s'en faut; quelques articles ſont un peu plus étendus, & il y a certainement dans le Dictionnaire quel-

quelques mots de Pratique & de Palais, de chasse, de pêche, de blâson même qui sont de notre Avocat. C'est encore à lui que le Public doit quelques termes de Pharaon, de Bassette, de Paume, & de Billart, quelques-uns d'Astrologie judiciaire, & tous ceux des filoux & des bonnetiers. Je vais en raporter quelques exemples, que l'on pourra consulter si l'on veut dans le Dictionnaire. J'ai pris au hazard les précédents, je choisirai ceux-ci avec soin & ce seront les plus longs & les meilleurs. M. de Lautour pourra-t-il se plaindre après cela? Les 8. dernieres lignes de l'article *Convasion*, terme de Palais, sont de lui. Les 8. premieres du mot *Banon* sont aussi de lui, excepté qu'au lieu de *les terres sont à l'abandon*, les Auteurs ont mis *sont ouvertes*. L'article *légitimité*, consistant en 4. lig. est encore de lui. Le second article du mot *triplicité*, est à peu près de lui; car on l'a un peu mieux ajusté qu'il n'étoit dans son Ecrit. Qu'on lise ces articles, c'est tout ce qui peut donner l'idée la plus avantageuse des *recherches*, des *découvertes*, du *travail* de M. de Lautour.

Mais ce qui m'a étrangement surpris, c'est ce qu'il dit en finissant, & l'air de confiance avec lequel il le dit: *C'est aussi à moi que le Public est redevable de l'avis*

qui a été suivi, de mettre dans cette nouvelle Edition, les noms que l'on donne en France aux habitans du Royaume, des Provinces, des Cantons & des principales Villes.

Que sçait-il si c'est à lui que le Public a cette obligation? Qui lui a dit qu'un autre n'avoit point donné cet avis avant lui? Est-il le seul à qui cela pût venir à l'esprit? Oh bien j'ai vû projetter, commencer, croître & finir sous mes yeux la nouvelle Edition du Dictionnaire de Trevoux, & je puis l'assurer qu'indépendamment de son avis & avant qu'on eût examiné son écrit, peut-être même avant qu'on l'eût vû, & qu'on en eût la moindre connoissance, la résolution étoit prise de faire entrer les Noms en question dans le Dictionnaire. Mais il y a plus: Quand, à qui, où M. de Lautour a-t-il donné cet avis. Je viens de le chercher dans son cahier, & j'ai eu la patience de le parcourir 4 ou 5 fois d'un bout à l'autre, je défie qu'on y trouve un mot, une syllabe, une lettre d'une pareille remarque ou d'un pareil avis. A quel titre donc le public lui en est-il redevable? Et comment a-t-il pû le dire avec tant d'assurance? Ne lui en faisons pourtant point de reproches. Il a oublié ce que contient son cahier; ce n'est point un crime. Il a trou-

ailleurs ces additions fort bon-
t à propos, il a donc crû qu'el-
oient bien être de lui, & s'en
sans façon: Cela fait honneur
tions & aux Auteurs.
le reste de sa Lettre ne leur en
moins. C'est un témoignage
ent de l'estime qu'il fait & qu'il
ralement faire de leur Ouvrage.
'empresse point de se donner
n Livre méprisé ou médiocre-
mé. Mais voilà le Public ins-
est à lui à juger des obligations
avoir à M. de Lautour. Il a
faire de fête, on ne lui en
it mauvais gré. Qu'il ne m'en
oint non plus d'avoir mis le pu-
it & pris le parti d'Auteurs qui
nent trop eux-mêmes. Qu'il
he au reste, ou ne m'en sache
uvais gré, qu'il se plaigne, qu'il
il écrive, je puis lui répondre
dorênavant le seul à se plain-
écrire. Les Auteurs ne paroif-
d'humeur à s'en mettre beau-
peine, & pour moi j'ai, gra-
u, des occupations plus interes-
plus importantes que celle de
dre. Cet éclaircissement après
npêche point que je ne croye
Lautour du Châtel un fort hon-
me & un habile Avocat; mais
pour

pour la nouvelle Edition du Dictionnaire de Trévoux, il y a certainement peu de part.

Recueil de plusieurs Piéces de Poësie presentées à l'Académie Françoise pour le prix des années 1720. *&* 1721. *avec plusieurs Discours qui ont été prononcés dans l'Académie, & plusieurs Pieces de Poësie qui y ont été luës en differentes occasions.* A Paris chez Jean-Baptiste Coignard, Imprimeur ordinaire du Roi & de l'Académie Françoise, ruë S. Jacques, à la Bible d'or. 1721. In 12 pagg. 294.

C'EST M. de Saint Disdier qui a eu l'honneur de remporter le prix de Poësie de 1720. & de 1721. Le sujet proposé pour la premiere de ces deux années étoit que, *Louïs le Grand par la maniere dont il accordoit les graces, y ajoûtoit toûjours un nouveau prix*; le sujet pour la seconde année étoit, que jamais Prince n'a mieux connu l'utilité & l'importance du secret que Louïs le Grand, & ne l'a jamais mieux gardé, soit dans le gouvernement soit dans la vie civile.

Dans la premiere de ces deux Pieces M. de Saint Disdier est animé de cet enthousiasme qui donne quelquefois aux

Poë-

Poëtes un air de Prophete ; & pour meriter le prix il se sert de la confiance qu'il a de le remporter.

Apollon de Louïs rappellant la memoire,
Veut pour nous exciter à célebrer sa gloire
Du portrait du Heros honorer le Vainqueur ;
Je le ferai.... j'en crois les transports de mon cœur,
Que je vais contempler sa glorieuse Image !
Qu'elle m'élevera l'esprit & le courage,
Que je vais l'admirer dans ses augustes traits ;
Qu'ils me rappelleront de vertus, de hauts faits !

La Piece finit par ce détail, qui sera toûjours honneur à la memoire de Louïs le Grand.

Des Rois que poursuivoit la fortune cruelle,
Trouverent dans son sein un azile assuré :
La pudeur dans saint Cyr un refuge sacré.
Ce Heros éleva ces demeures heureuses ;
Azile glorieux des ames genereuses,
Où Mars voit respirer à l'ombre des lauriers
Les troncs encor vivans de nos braves Guerriers,
Le Louvre est le séjour des beaux Arts, des Sciences.
Il combloit la vertu de nobles recompenses :
Louïs faisoit du bien, même à ses ennemis,

Et leur donnoit la paix dès qu'ils s'étoient
soumis.

Le tribut que l'Académie de Soiſſons envoye chaque année à l'Académie Françoiſe, étoit pour 1720. un Diſcours, où l'on ſe propoſe de prouver que le ſtile François n'eſt point le ſtile de l'Orateur. Ceux qui préferent Demoſthene à Ciceron, ne ſeront point de l'avis de l'Auteur du Diſcours.

Ils prétendront faire voir à l'Auteur du Diſcours, par l'exemple de l'Orateur d'Athenes, que la préciſion ne dégenere point toûjours en pointes; qu'un Orateur peut être en même tems clair & concis, qu'il n'eſt point impoſſible d'expliquer un fait d'une maniere ſenſible & en peu de mots, que les preuves & les réponſes aux objections, tirent un nouveau degré de force de la préciſion de l'Orateur qui les fait valoir, & que les défauts dont il eſt parlé dans ce Diſcours, ne ſont pas ceux du ſtile concis, mais de l'Orateur qui l'employe. Le tribut de l'année 1721. eſt une Paraphraſe en vers du Pſeaume 101. par M. le Picard. Voici la Paraphraſe du premier Verſet.

Appaiſe ton courroux, exauce ma priere,
Par mes cris douloureux, juge de mes remords.

A chaque inſtant, Seigneur, je ſouffre mille morts,
Rens-moi la force & la lumiere,
Gueris mon eſprit & mon corps.

On trouve dans ce Recueil les Diſcours prononcés par cinq Académiciens lors de leur reception à l'Académie Françoiſe, & les réponſes à ces Diſcours. M. Dubos, qui ſuccedoit à M. Geneſt, dépeint ainſi ſon Prédéceſſeur ,, Sa ,, vertu, dont les Courtiſans mêmes ne ,, douterent jamais, ſe fait ſentir dans ,, tous ſes Ouvrages; elle y plaît enco- ,, re plus que ſon génie. Après avoir ,, lû le portrait d'un de ſes amis, enle- ,, vé par une mort prématurée, on s'af- ,, flige avec l'Auteur. On ſe préte à ,, tous ſes ſentimens en liſant l'éloge ,, d'une Abbeſſe (Mme. de Mortemart) ,, qui ſera citée pour modelle à celles ,, qui rempliront à l'avenir ſa place, ,, la dignité la plus éminente où puiſſe ,, parvenir dans l'Egliſe une perſonne ,, de ſon ſexe. Les Ecrivains éloquens ,, touchent; mais les Ecrivains éloquens ,, & vertueux touchent & perſuadent. ,, On retrouve le même eſprit dans des ,, Ouvrages d'un goût bien different, ,, mais non pas oppoſé. La Tragedie ,, de Penelope plaît encore plus par le

,, ca-

„ caractere vertueux de ses
„ personnages, que par le
„ des incidens, & par son c
„ pathétique. Une autre T
„ pose la vertu Lacedemon
„ tout son jour: Zelanide
„ ces femmes qui ne pouv
„ qu'à Sparte. On voit d
„ toutes les vertus dont l
„ qui attendoient le Messie
„ pables, avant qu'il fût ve
„ qui voudront apprendre d
„ nouvelle Philosophie, l
„ dans un autre Poëme de
„ Genest, où il l'explique e
„ autant de netteté qu'aucun
„ l'ait pû faire en Prose. "
autres Ouvrages il n'en est p
meritât un éloge particulier.
trait que M. le Marquis de
laire fait de M. l'Abbé Gen
réponse à M. Dubos, ne fait
d'honneur à la mémoire de
cien.

L'érudition & le caractere
naudot ont fourni une amp
d'éloge à M. de Roquette,
succedé. Après avoir parlé
vec lequel M. Renaudot étud
gues Orientales, il s'imagine
porté au siecle de l'Eglise
où les hommes remplis du do

parloient aux differentes Nations ſuivant leurs Langues. „ M. l'Abbé Renaudot
„ parle & répond aux Hebreux, aux
„ Grecs, aux Arabes, aux Caldéens,
„ aux Armeniens, aux Perſans, aux
„ Coptes. On diroit qu'il eſt habitant
„ de l'Univers, & comme naturaliſé
„ dans tous les païs. La France a vû
„ de nos jours ce que la Paleſtine vit
„ autrefois du tems de ſaint Jerôme.
„ Un homme laborieux & appliqué, ſe
„ rend familier le langage de ſeize Peu-
„ ples, (je n'exagere point) il eſt con-
„ ſulté de toutes parts ſur les differens
„ textes de l'Ecriture, & devint pour
„ ainſi dire, l'interpréte & l'organe de
„ la Verité. De-là l'Orateur paſſe à ce
„ grand Ouvrage, dans lequel M. Re-
„ naudot démontre l'accord des Societés
„ Chrétiennes, mais Schiſmatiques ré-
„ panduës dans l'Orient, avec la créance
„ de l'Egliſe Catholique ſur le myſtere de
„ l'Euchariſtie. „ La pureté des mœurs
„ de M. Renaudot répondoit à la clarté
„ de ſes lumieres, ſa modeſtie relevoit
„ le prix de ſon ſçavoir. Qui pourroit
„ dépeindre ce temperament admirable
„ de douceur & de ſeverité, de can-
„ deur & de fineſſe, de diſcernement
„ & de ſimplicité qui fut ſon veritable
„ caractere? Il aimoit la ſolitude, &
„ ne ſe prétoit au monde que par la
„ né-

„ néceſſité du commerce; attentif à „ garder les bienſeances, ami fidele & „ genereux, liberal, même prodigue „ envers les pauvres, il remplit tous les „ devoirs de l'honnête homme & du „ parfait Chrétien.

„ M. le Marquis de Dangeau ne crut „ point (dit M. le Duc de Richelieu, „ qui lui a ſuccedé) que l'ignorance dût „ être le partage d'un homme élevé à „ la Cour & à la guerre. Perſonne ne „ connut mieux les principes de la Lan- „ gue Françoiſe, & ne la parla avec plus „ de pureté: plus aimable encore par la „ douceur de ſes mœurs, plus eſtimable „ par ſa conduite ſage, au milieu des é- „ cuëils de la Cour, & par ſa probité in- „ corruptible au milieu des intrigues, que „ par les talens de ſon eſprit, il ſçut toû- „ jours plaire à ſon Maître, ſans jamais „ nuire à perſonne; il eut des envieux, „ & n'eut jamais d'ennemis.

M. Gedouin, qui répondit à M. de Richelieu, félicita l'Académie de ce qu'elle voyoit dans l'heritier de ſon Fondateur un Membre qui contribuëroit à la maintenir, non ſeulement par la naiſſance, la dignité & le nom, mais encore par d'heureuſes diſpoſitions, & par le goût pour l'Hiſtoire, pour la Poëſie, pour la Muſique, pour tous les ouvrages d'eſprit.

Le remerciement de M. Boivin con-
nt un bel Eloge de M. Huet, dont
udition s'étendoit ſur tant de Sciences
férentes, que ſon ſucceſſeur ne craint
nt de dire, qu'il étoit lui ſeul une
adémie entiere de Savans, ou qu'il
niſſoit en lui ſeul, tout le ſçavoir de
ſieurs Académies. M. Dubos répon-
it à ce Diſcours au nom de l'Acadé-
e, montra par un détail des Ouvra-
de M. Boivin, que l'on voyoit re-
vre en lui ſon prédeceſſeur, & qu'é-
t né avec les mêmes talens que M.
uet, il avoit couru la même carriere
e lui dans le vaſte champ de la Litte-
ure.
M. Languet Evêque de Soiſſons qui
cedoit à M. d'Argenſon, joignit aux
oges qui entrent d'ordinaire dans ces
nerciemens, un détail des avantages
e la France retire de l'établiſſement
l'Académie. Entre ces avantages il
t celui de former de grands hommes
ns toutes les vertus civiles, par l'ému-
on de gloire que les Ouvrages des
adémiciens entretiennent dans la Na-
n. C'eſt ce déſir d'être loüé par des
mmes loüables, (dit M. l'Evêque de
iſſons) c'eſt cette noble émulation qui
me le courage dans les Guerriers, la
bité dans le Magiſtrat, la fidelité
ns les Sujets, la clémence dans les
Grands,

Grands, l'amour de la patrie, le désinteressement, le zéle du bien public dans les Citoyens. Quelques Critiques ont voulu faire regarder ce morceau comme une Apologie de la vanité; mais on doit présumer que l'Orateur n'a entendu parler en cet endroit que de l'avantage qui revient à la Societé, quand le desir des loüanges fait faire des actions dignes d'éloges, à ceux qui n'ont point assez de vertu, pour se proposer des vuës plus pures & plus élevées: Car on ne peut douter que ce Prélat ne soit persuadé de ce que dit M. Malet en répondant à son Discours, que la loüange n'est qu'une foible récompense de la vertu, que les personnes qui ont un veritable mérite ne l'écoutent jamais sans peine, & qu'elles la regardent presque toûjours comme une politesse dangereuse, qui allarme leur modestie.

Le compliment fait au Roi sur le rétablissement de sa santé, mérite que nous y renvoyions le Lecteur; M. Malet y dit beaucoup de choses en peu de mots. Les vers de M. de la Motte sur la convalescence du Roi, & la Piece de Poësie de M. Danchet, qui est intitulée la Nayade des Thuilleries, ont été trop répanduës, pour que nous en parlions ici; à l'égard du Panegyrique de saint Loüis, prononcé dans la Chapelle du

Lou-

Louvre le 21. Août 1721. par M. l'Abbé de Cicery, nous en avons déja rendu un compte particulier dans le Journal du Mois d'Avril de cette année, p. 464.

Le Spectateur François. Le prix est de six sols la feuille. A Paris, chez Guillaume Cavelier, au Palais, à l'Ecu de France, François le Breton, à l'Aigle, d'or près la ruë Guenegaud, Guillaume Cavelier fils, ruë S. Jacques, à la Fleur de Lys d'or, & Noel Pissot à la Croix d'or, Quai des Augustins 1722.

L'HEUREUX succès du Spectateur Anglois, a fait tenter en France un Ouvrage dans le même goût, ou du moins dans un goût approchant. L'Auteur avoit promis en publiant la premiere feuille, qu'il en donneroit une nouvelle chaque semaine. Mais dès la seconde feuille on eut soin d'avertir qu'il n'en paroîtroit plus qu'une feuille tous les quinze jours. Nous raporterons quelques traits de ces feuilles volantes.

Voici ce que l'Auteur dit lui-même du caractere de son Ouvrage. „ Lecteur, je ne veux pas vous tromper, „ & je vous avertis d'avance que ce „ n'est point un Auteur que vous allez „ lire ici. Un Auteur est un homme à

„ qui dans son loisir, il prend une en-
„ vie vague de penser sur une ou plu-
„ sieurs matieres, & l'on pourroit ap-
„ peller cela, reflêchir à propos de rien.
„ Ce genre de travail nous a souvent
„ produit d'excellentes choses, j'en con-
„ viens. Mais pour l'ordinaire on y sent
„ plus de souplesse d'esprit, que de naï-
„ veté & de verité: du moins est-il
„ vrai de dire qu'il y a toûjours je ne
„ sçai quel goût artificiel, dans la liai-
„ son des pensées ausquelles on s'ex-
„ cite. Car enfin le choix de ces pen-
„ sées est alors purement arbitraire, &
„ c'est là reflechir en Auteur. Ne se-
„ roit-il pas plus curieux de nous voir
„ penser en homme? En un mot l'es-
„ prit humain quand le hazard des pen-
„ sées ou l'occasion l'inspire, ne pro-
„ duiroit-il pas des idées plus sensibles
„ & moins étrangeres à nous, qu'il
„ n'en produit dans cet exercice forcé
„ qu'il se donne en composant. Je ne
„ sçai pas créer, je sçai seulement sur-
„ prendre en moi les pensées que le ha-
„ zard me fait, & je serois fâché d'y
„ mettre rien du mien. Je n'examine
„ point si celle-ci est fine, si celle-là
„ l'est moins; car mon dessein n'est de
„ penser ni bien, ni mal; mais simple-
„ ment de recueillir fidelement ce qui
„ me vient d'après le tour d'imagination
„ que

„ que me donnent les choses que je vois
„ ou que j'entens, & c'est de ce tour
„ d'imagination ou pour mieux dire de
„ ce qu'il produit, que je voudrois que
„ les hommes nous rendissent compte,
„ quand les objets les frappent.

„ Peut-être, dira-t-on, ce qu'ils ima-
„ gineroient alors, nous ennuyeroit-il ?
„ & moi je n'en crois rien : seroit-ce
„ qu'il y auroit moins d'esprit, moins
„ de délicatesse, ou moins de force
„ dans les idées de ce genre ? Point du
„ tout. Il y régneroit seulement une
„ autre sorte d'esprit, de délicatesse &
„ de force, & cette autre sorte là, vau-
„ droit bien celle qui naît du travail &
„ de l'attention.

Dans la troisiéme feuille on voit le Spectateur sortir de la Comedie, il y a vû representer Romulus; il fait l'éloge de la Piece dont il paroît charmé. Voulant ensuite percer la foule avec une Dame qui l'a invité à souper chez elle, il est arrêté de tems en tems; ces pauses lui donnent occasion d'exercer son esprit pensif, il examine les hommes & les femmes, il tâche de démêler ce que chacun pense de son lot, & il n'en découvre aucun dont la contenance ne dit : je m'y tiens. Il en voyoit cependant qui auroient pû se plaindre de leur partage, sans passer pour trop difficiles.

Mais de quel expedient de vanité peut ſe ſervir une femme laide, pour entrer de bonne foi en concurrence avec une femme aimable & belle ; ſi elle a la bouche mal faite, ou ſi vous voulez, le nez trop long ou trop court, ce nez ſi elle le regarde, ſe racourcit-il ou s'alonge-t-il ? Non ce n'eſt pas cela, ſe répond le Spectateur, ,, quand une ,, femme ſe regarde dans ſon miroir, ,, ſon nez reſte fait comme il eſt; mais ,, elle n'a garde d'aller fixer ſon atten- ,, tion ſur ce nez, avec qui pour lors ,, ſa vanité ne trouveroit pas ſon comp- ,, te. Ses yeux gliſſent ſeulement deſſus, ,, c'eſt tout ſon viſage à la fois; ce ſont ,, tous ſes traits qu'elle regarde & non ,, pas ce nez infortuné qu'elle eſquive, ,, en l'enveloppant dans une vûë gene- ,, rale : & de cette façon même il y ,, auroit bien du malheur, ſi tout laid ,, qu'il eſt il ne devient piquant, à la ,, faveur des ſervices que lui rendent les ,, autres traits qu'on lui aſſocie : bien ,, plus, ces autres traits n'obligent point ,, cet ingrat, & ce nez devenu plus ho- ,, norable, les accompagne à ſon tour ,, de fort bonne grace. Mais ces autres ,, traits ſeront peut-être difformes; ,, qu'importe, pluſieurs difformités du ,, viſage jointes enſemble, regardées en ,, bloc, maniées & travaillées par une ,, fem-

„ femme qui leur cherche un joli point
„ de vûë, en dépit qu'ils en ayent
„ prennent une bonne contenance, &
„ forment aux yeux de la coquette un
„ tout qui l'enchante, qui lui paroît
„ préferable à ce tas de beautés fades
„ qu'elle voit ſouvent à d'autres fem-
„ mes : & c'eſt avec ce viſage de la
„ compoſition de ſa vanité, qu'une
„ femme laide oſe lûter avec un beau
„ viſage de la compoſition de la nature :
„ Eh! qui le croiroit, quelquefois cela
„ lui réuſſit.

Les jeunes gens ne divertiſſoient pas moins le Spectateur, que n'avoient fait les femmes. Les reflexions qu'il leur fait faire ſur leur figure, qu'ils regardent comme *un fardeau de graces*, ſont plaiſantes. Enfin la foule étant paſſée, le Spectateur va ſouper chez la Dame avec laquelle il étoit. Il y trouve une jeune Dame & un jeune Cavalier, qui avoient envie de ſe plaire l'un à l'autre. Le ſpectacle qu'ils lui donnerent l'amuſa. A les entendre parler, il ſentit qu'ils alteroient le ſon naturel de leur voix, *pour y couler du gracieux*, & qu'en prononçant il n'y avoit pas juſqu'au mouvement de leur bouche, qu'ils ne vouluſſent aſſortir avec leurs tendres idées. J'aimerois mieux, dit notre Spectateur, travailler toute une journée comme un

crocheteur, que d'essuyer deux heures seulement la fatigue que se donnoit leur esprit, pour s'imaginer un caractere d'action, qui jettât du goût dans les bras, dans les mains, dans la tête, dans les habits mêmes.

Roderici Alexandri opus nullum, dont la premiere feuille, qui se vend chez la veuve le Févre, est appellé *Rien premier*. Il peut être joint avec le Spectateur François. L'Auteur dit qu'il a mis un titre Latin, quoique l'Ouvrage soit en François, parce que c'est le goût present de faire les Inscriptions en Latin. Il ajoûte qu'il se montrera tous les premiers lundis du mois, à cause de la Lune qui influë sur les Ouvrages de caprice, & il prend pour devise ou pour cri, *à lunâ jus. Rodericus Alexander.* Voulant prévenir en sa faveur les Ouvrages périodiques, il saluë le Mercure, la Gazette, les Journaux Litteraires & Politiques, même les Pieces lyriques du Pont neuf. Après ces préambules, viennent une Epigramme, deux Pensées détachées, un conte *de ma mere l'oye* sur une femme, qui en friponnant au jeu, avoit trouvé le moyen de s'habiller de velours, & une Lettre au Marquis d'Y*** pour l'engager à abandonner le dessein qu'il avoit formé de renoncer au commerce du monde, pour ne s'oc-

cuper

cuper que de Livres. Le *Rien second* n'a point encore paru, non plus que la suite du Spectateur. Seroit-ce que le Libraire n'y auroit point trouvé son compte? Il n'y a guére d'apparence que d'autres Libraires veuillent se charger de pareils Ouvrages.

OCTAVII FERRARII, in Patavina Academia Latinarum & Græcarum Litterarum Professoris, Dissertationes duæ, altera de Balneis, de Gladiatoribus altera, nunc primùm in lucem editæ à JOANNE FABRICIO. *Helmstadii, anno* 1721. C'est-à-dire: *Deux Dissertations d'*Ottavio Ferrari, *&c. l'une sur les Bains, l'autre sur les Gladiateurs, &c.* A Helmstadt, 1721. In 8. pp. 68.

L'Extrait de la premiere de ces deux Dissertations est inseré dans le Journal du Mois de Septembre dernier, p. 325. la seconde, dont il nous reste à parler, commence par l'origine des Gladiateurs.

Ferrari la tire de la coutume qu'on avoit, long-tems auparavant, d'immoler quelques prisonniers de guerre sur les tombeaux des hommes illustres, dans le dessein d'appaiser leurs manes; usage (dit-il) qui parut dans la suite avoir quelque chose de trop inhumain; de manie-

re qu'au lieu d'égorger ces Victimes, on se contenta de les faire combattre les unes contre les autres. On s'accoutuma facilement à la vuë de ces sortes de combats. Le plaisir qu'on y prit bientôt après, les rendit plus fréquens; & ils devinrent enfin le plus charmant & le plus souhaité de tous les spectacles. L'Auteur observe, que les Romains tiroient de-là un grand avantage; parce que ce Peuple, né pour la guerre, s'accoûtumoit par ce moyen au sang & au carnage. C'est aussi pour cette raison, comme le remarque encore Ferrari, que les Generaux d'armées donnoient ordinairement cette espece de fête avant que de marcher contre l'ennemi; persuadés que le Soldat ayant vû dans les jeux répandre tant de sang, n'en seroit pas effrayé dans les batailles. C'est ce que fit Annibal, avant son départ pour celle du Tésin. Mais l'Auteur, après *Appien*, accuse ce Capitaine d'avoir poussé une autre fois la barbarie plus loin; puisqu'ayant des prisonniers Romains, distingués par leur Noblesse, il les contraignit de combattre publiquement, les freres contre les freres, & les peres contre les fils; spectacle digne de lui & de ses Africains.

Suivant Ferrari, le premier qui donna des Gladiateurs au Peuple Romain, fut Bru-

Brutus, qui voulut honorer par là les funerailles de ſon pere. Pluſieurs Magiſtrats ſuivirent bien-tôt ſon exemple, & frayerent le chemin aux particuliers, qui firent après eux la même choſe. On commença donc à trouver cette ſcéne ſi importante, qu'on établit des Maîtres pour en former les Acteurs. Ces Maîtres (dit Ferrari) achetoient les Gladiateurs, & les revendoient après les avoir inſtruits.

Il diviſe ces Athlétes en pluſieurs claſſes. Les uns n'avoient d'autre motif, que le plaiſir de faire voir leur force & leur adreſſe ; & ceux-là ne dépendoient nullement des Maîtres d'eſcrime. Les autres, au contraire, ne leur étoient pas moins ſoumis que des eſclaves ; ſoit qu'ils y euſſent été condamnés pour crime, ſoit qu'ils s'y fuſſent eux-mêmes obligés par le ſerment ordinaire, dont *Petrone* a décrit la formule dans ſon chapitre 117. page 540.

Les Gladiateurs apprenoient donc à manier les armes, avant que de combattre en public. Ils prenoient leurs leçons dans un même lieu appellé *Ludus*. On les faiſoit même ſouvent manger & coucher enſemble ; commerce que l'Auteur paroît trouver aſſez étrange, pour des gens qu'on deſtinoit à s'entr'égorger.

De-là il paſſe au détail du combat de

ces Athlétes; & décrit la maniere dont il se faisoit, aussi bien que le prélude, où il dit que les Gladiateurs s'escrimoient avec des bâtons ou des especes de fleurets, & s'étudioient à recevoir adroitement des picques & des boucliers, qu'ils jettoient en l'air auparavant. Après quoi (poursuit l'Auteur) il falloit se battre tout de bon; c'est-à-dire, attaquer & se défendre, jusqu'à ce qu'un des deux fût blessé. Alors il mettoit bas les armes, & attendoit sa grace ou sa condamnation. Cette alternative dépendoit du Peuple, qui marquoit sa volonté, en renversant, ou fléchissant le pouce. Le premier signal sauvoit le vaincu, l'autre le condamnoit à la mort. En ce cas on lui ordonnoit de recevoir courageusement les coups de son adversaire, sans faire de résistance, & sans montrer de frayeur; mais avec une fermeté, qui pût apprendre aux Spectateurs à mépriser la mort. C'étoit apparemment dans la même vuë, qu'on déchiroit le corps du Gladiateur lorsqu'il étoit étendu sur l'Arène, qu'on portoit la main dans ses blessures, comme pour se baigner dans son sang, qu'on poussoit même la férocité jusqu'à le boire encore tout fumant, & qu'on mêloit enfin assez souvent l'horreur de ces jeux à la joye des festins, comme s'ils en eussent dû faire

tout

tout l'aſſaiſonnement. Ferrari ſemble parler de toutes ces coutumes, plûtôt pour les condamner, que pour en inſtruire ſes Lecteurs.

Il n'oublie pas ce qui ſe faiſoit, lorſque les forces étoient égales entre les combattans, & que la victoire ne ſe déterminoit d'aucun côté. Il dit qu'on en faiſoit paroître deux autres, & ainſi ſucceſſivement, juſqu'à ce qu'il y en eût un qui ſuccombât. Sur quoi il a raiſon de remarquer, que cette égalité de forces n'étoit pas le ſeul motif qui obligeât de faire combattre pluſieurs Gladiateurs les uns après les autres; puiſque Ceſar, au rapport de *Plutarque*, en donna juſqu'à 320. couples pendant qu'il fut Edile; & Gordien juſqu'à 500. pour un mois; puiſqu'Adrien fit durer ce ſpectacle pendant ſix jours conſécutifs, & que Trajan pendant 123. jours qu'il le continua, fit deſcendre dans l'Arène 10000. de ces combattans.

L'Auteur obſerve que les criminels, & les gens de la plus baſſe extraction n'étoient pas les ſeuls Gladiateurs, qui s'expoſaſſent aux yeux du Peuple. Il dit avec *Suetone*, qu'on a vû parmi eux des Senateurs & des Chevaliers; & il ſe plaint même avec *Corneille Tacite*, de ce que les Dames Romaines ſe ſont quelquefois livrées à cet exercice, tout-

à-fait contraire à la délicateſſe & à la modeſtie de leur ſexe.

On dit quelque choſe des Gladiateurs qui ſe battoient, non-ſeulement les uns contre les autres, mais encore contre les bêtes; après quoi, l'on ſe propoſe d'examiner deux points dont il reſte à parler à leur ſujet; premierement, leurs differentes eſpeces; ſecondement le lieu où ils combattoient.

Quant à la diverſité de leur noms, elle eſt fondée ſur celle de leurs armes, ou ſur les differentes manieres dont ils s'en ſervoient. Ferrari s'arrête au dénombrement qu'en fait *Lipſe*, qui en nomme de dix ſortes, dans le ſecond Livre de ſes *Saturnales*, Chapitre 7. ſçavoir ceux qu'on appelloit *Secutores*, les *Rétiaires*, les *Thraces*, les *Mirmillons*, les *Hoplomaques*, les *Samnites*, les *Eſſédaires*, les *Andabates*, les *Dimachaires*, & ceux qu'on nommoit *Laquearii*.

Le nom de *Secutor* étoit donné à celui qui combattoit ordinairement avec le *Rétiaire*; il étoit armé d'une épée & d'une maſſuë de plomb, dont il tâchoit d'embarraſſer le filet de ſon ennemi. C'eſt de ce filet que vient le nom de *Retiaire*, comme celui de *Thrace*, vient d'un petit bouclier à la Thracienne, dont s'armoient les Gladiateurs de la troiſiéme eſpece.

Le

Le *Mirmillon* avoit la figure d'un poiſſon ſur ſon caſque, & ſe battoit le plus communément avec le *Rétiaire*, qui cherchoit à l'envelopper de ſon filet.

Quoique *Hoplomaque* ſignifie proprement un homme qui combat avec des armes, c'étoit cependant un Gladiateur d'une eſpece particuliere. Il eſt vrai que *Lipſe* croit que ſous les Empereurs, ce nom fut donné au *Samnite* même. Quant à l'origine de ce dernier, on la peut voir auſſi bien que ſon armure, dans le 9. Liv. de *Tite-Live*, chap. 40.

Les *Eſſedaires* combattoient ſur des chars, & les *Andabates* à cheval, les yeux bandés.

Voilà le détail que donne Ferrari des differentes ſortes de Gladiateurs qu'on inſtruiſoit à Rome. Il ne dit rien en particulier de ceux des deux dernieres eſpeces, appellés *Dimachaires* & *Laquearii*. Il ſuppoſe apparemment que leurs noms les font ſuffiſamment connoître.

Cette Diſſertation finit par une deſcription aſſez ample de l'amphithéatre, qui étoit le lieu deſtiné aux combats des Gladiateurs. L'Auteur en parcourt toutes les parties, pour en marquer la ſtructure & la ſituation ; & à cette occaſion il dit quelque choſe des differens ſpectacles, qu'on y donnoit, & des admira-

bles changemens de décoration qui s'y faisoient.

FRANCISCI ERNESTI BRUCKMANNI Medicin. cultor. Specimen Physicum, exhibens historiam naturalem Oolithi, seu ovariorum piscium & concharum in saxa mutatorum. *Helmestadii, Typis Salomonis Schnorrii.* 1721. C'est-à-dire: *Essai de Physique, sur l'histoire naturelle des Oolithes ou Ovaires de Poissons & de Coquillages petrifiés: Par* François Ernest Bruckman, *Etudiant en Medecine*. A Helmstadt, de l'Imprimerie de Salomon Schnorre. 1721. In 4. pp. 27. Pl. I.

IL s'agit, dans cette Dissertation, de la pierre appellée *Ammonite*, du mot Grec ἄμμος, parce que les grains dont elle est composée ont quelque ressemblance avec le sable. C'est ainsi que le remarque l'Auteur; mais il aime mieux se servir du nom d'*Oolithe*, c'est-à-dire, *œuf pétrifié*; & comme il suppose qu'on ne disputera pas avec lui sur ce terme, il passe aussi-tôt à la définition de son sujet.

L'Oolithe (dit-il) est une espece de pierre composée d'une infinité de corps originairement du genre animal, sphériques, & pétrifiés; ou plutôt ce n'est au-

autre chose que l'ovaire de quelque poisson changé en pierre, & devenu mineral; dans lequel, par le moyen du microscope, on distingue la coquille, le blanc & le jaune de chaque œuf.

M. Brückman tire toutes les varietés de ces pierres, de leur solidité, de leur couleur, & de la grosseur de leurs œufs. Il pourroit cependant ajoûter la figure de ces mêmes œufs, puisque dans la suite, il parle d'un Oolithe, qui se trouve dans un Village du Duché de Halberstad, & dont les œufs sont en forme de triangles. Ceux qui seront curieux de voir ces differences, auront recours aux Figures que l'Auteur a fait graver au nombre de dix, pour les joindre à sa Dissertation.

Quant à la couleur des Oolithes, il y en a de bruns, de blancs, & de rougeâtres. Pour ce qui est de leur solidité, la seule varieté que l'Auteur y observe, c'est qu'il y en a quelques-uns qui se laissent polir, & que ceux du Duché de Halberstad sont plus durs que tous les autres.

Pour faire voir de quelle maniere les Oolithes se sont formés, M. Brückman remonte jusqu'au Déluge universel, dont il prétend que ces pierres sont des preuves incontestables. Il dit que la surface de la terre étant amolie & détrempée par

par les eaux, les ovaires de differens poiſſons ſe ſont trouvés envelopés dans un limon, qui s'eſt enſuite endurci, par le moyen d'un ſuc pétrifiant, & eſt devenu le mineral que nous appellons aujourd'hui Ammonite.

On appuye cette conjecture ſur des phénomenes qui demandent la même explication. Ce ſont tous les corps étrangers, qui ſont enfermés dans pluſieurs pierres à peu près de même nature que les Ammonites; ouvrage, qu'on ne peut attribuer qu'à une confuſion generale de la terre & de l'eau, dans laquelle il s'eſt fait un mélange de differentes matieres, qui ſe ſont enſuite conſolidées & pétrifiées enſemble.

L'Auteur, après avoir établi ſon ſentiment, répond aux argumens de quelques Naturaliſtes, qui ſont d'une opinion contraire. Il s'attache principalement à deux Objections, qu'il n'eſt pas difficile de réfuter. L'une eſt fondée ſur le nombre inconcevable des grains qui compoſent les Ammonites; l'autre eſt tirée de la petiteſſe infinie de ces mêmes grains. Par la premiere on ſoutient, que la quantité de ces prétendus œufs étant ſi prodigieuſe, on ne peut raiſonnablement les regarder comme autant d'animaux, mais qu'ils doivent

paſ-

ſer pour des minéraux, ainſi formés
un jeu de la nature.

Pour toute réponſe, M. Brückman
e l'obſervation de *Leeuwenhoeck*, qui
compté dans l'ovaire d'un coquillage
ſqu'à 1728000. d'œufs. D'où il eſt
iſé de conclure que la multitude in-
ombrable, qui s'en trouve dans les
Oolithes, ne doit déterminer perſonne
à les retrancher du genre animal.

La ſeconde objection tend à prouver
que les œufs dont il eſt queſtion, étant
d'un très-petit volume & d'un tiſſu fort
délicat, ils ont dû être abſorbés & dé-
truits par les eaux, dans le tems du dé-
luge. Mais l'Auteur prétend au con-
traire, qu'ils ont été préſervés de ce
naufrage, par le limon, dans lequel il
ſuppoſe qu'ils furent alors enſevelis.

M. Brückman ſe déclare ici contre
ceux qui confondent l'Oolithe avec le
Piſolithe. Il dit que celui-ci differe de
l'autre, non ſeulement par ſa ſurface
exterieure, mais encore interieurement
par ſa ſubſtance blanche & farineuſe;
outre qu'il eſt beaucoup moins dur que
l'Oolithe. Il ſe reſerve à marquer, dans
une Diſſertation qu'il promet ſur le *Pi-
ſolithe* & le *Phacolithe*, les autres parti-
cularités qui diſtinguent ces deux ſortes
de pierres; & finit par le dénombrement
des païs, où ſe trouvent le plus commu-
nément les Oolithes. *Let-*

Lettre de M. DE MAIRAN, *de l'Academie Royale des Sciences, écrite aux Auteurs du Journal.*

MESSIEURS,

J'apprens que vous allez donner au Public l'Extrait du Livre de M. Hartſoeker, intitulé *Recueil de pluſieurs Pieces, &c.* Vous trouverez, dans ce Recuuil, des remarques de cet Auteur ſur trois Diſſertations, que je fis il y a ſix ou ſept ans, & qui remporterent les prix de Phyſique à l'Académie Royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Bordeaux. Les remarques de M. Hartſoeker, au nombre de 55. ou environ, (*depuis la page* 114. *juſqu'a la page* 190. *incluſivement*) contiennent une Critique de ces Ouvrages, & y font découvrir, ſelon cet Auteur, tout autant de fautes. J'avoüerai franchement en general, que je ſuis de l'avis de M. Hartſoeker; il y a ſans doute un grand nombre de fautes [illegible] d'imperfections dans les Ouvrages [illegible]nt il s'agit, & je me flatte de les ap[illegible]rcevoir aſſez bien. Mais en particu[illegible]r & dans le détail qu'en fait M. Hart[illegible]ker, il s'en faut beaucoup que je ne [illegible]onvienne avec lui. Il a, ce me ſemble,

ble, mal choisi la plûpart des endroits qui sont l'objet de sa Critique; j'ai à me plaindre même de son peu d'exactitude dans ses citations.

Cependant j'ai crû jusqu'ici devoir laisser cette Critique sans réponse. M. Hart. a eu beau me présenter le défi, & m'inviter à *user de représailles sur ses Ouvrages de Physique*, (*p.* 133.) je me suis obstiné, ou à laisser là ses Ouvrages, ou à ne les lire que pour y chercher le bon & pour en profiter, & à me consoler de tout le mauvais qu'il a crû voir dans les miens. Ce n'est point que je ne fasse autant de cas que je le dois, de ce qui part de la plume de M. Hart. & que je ne sente tout le poids, que son nom & ses écrits peuvent donner à une censure, même un peu hazardée. Mais j'ai crû qu'il seroit plus utile pour moi & pour le Public, de m'occuper à acquerir de nouvelles lumieres & de tâcher de faire mieux à l'avenir, que de travailler à justifier le passé; sans compter que de la façon dont la Critique de M. Hart. est tournée, il faudroit un gros volume pour lui répondre dans les formes; & ce ne seroit encore qu'un Ouvrage très-peu intéressant.

Ne pourrois-je point, Messieurs, par votre moyen me maintenir dans les a-
van-

vantages que j'ai esperé tirer de mon silence, & sauver en quelque sorte l'honneur des Ouvrages que M. H. a attaqués? A en juger par l'approbation dont vous avez honoré ces Ouvrages, (dans les Journaux d'Avril & de Mai. de 1719.) ce n'est peut-être pas trop présumer de votre bonté en leur faveur. J'ose donc vous supplier, Messieurs, de vouloir dire un mot pour ma justification, en faisant l'extrait du Livre de M. H. supposé, comme je l'espere, qu'après l'avoir examiné, vous trouviez que sa Critique à mon égard n'est pas toûjours solide. Je vous en serai infiniment redevable. Voici cependant de quoi vous épargner une partie de la peine dans cet examen, & un indice des principaux chefs, ausquels je vous prie de faire attention.

Entre toutes les fautes que M. H. a prétendu relever dans les Dissertations dont il s'agit, je n'en vois guere que deux ou trois qui meritent ce nom; encore y auroit-il peut-être bien des choses à dire sur la maniere dont il s'y est pris. Mais dans le fond, je reconnois pour mauvais ce qu'il cite de moi, (*pag.* 114.) où j'ai raisonné de la *pression*, comme je devois faire seulement de l'*impression*; & tous les endroits qui sont une suite de cette erreur. (*page* 150.) où j'ai

attribué plus de force à plusieurs ref-
ıs appuyés les uns sur les autres, qu'à
seul. C'est à cela du moins que se
luit la Critique de M. Hartsoeker,
ınt bien entenduë.
Il y a quelques autres endroits où M.
. a passé sur des fautes qu'il n'a point
perçûës, & qu'il a relevées précisé-
ent par le bon côté. C'est ainsi (*p.* 128.)
'il s'attache à prouver, ou pour par-
plus exactement, à nier, que du
ouvement journalier de la terre sup-
sée spherique, il s'ensuive qu'elle doi-
être un sphéroïde applati vers les po-
, ainsi que MM. *Newton* & *Huygens*
nt démontré. Il assure ensuite que des
servations de feu M. *Cassini*, *on doit*
nclure tout le contraire de ce que M.
ıssini en a conclu. Mais il tombe en
la dans la même erreur de fait où j'é-
is tombé; & peut-être y a-t-il été
nduit par la même voye, & faute de
ter les yeux sur le Memoire même
M. *Cassini*, lequel n'a conclu que
qu'il devoit conclure. Toute la dif-
rence qu'il y a ici entre M. Harts. &
oi, c'est que lorsque je suis tombé
ıns cette inadvertance, j'étois au fond
une Province, à deux cens lieuës de
source des Livres, & des nouvelles
itteraires, sans secours, & que je ne
itiquois personne; au lieu que M. H.
est

est dans des circonstances toutes contraires. Du reste, je ne conçois pas comment un Geométre peut persister à nier comme fait ici M. Hartsoeker (*v. p*, 29.) la conclusion que M M. *Huygens*, & *Newton* tirent de la force centrifuge, par rapport à la figure de la terre; elle est évidente & adoptée de tous les Géométres; & ce que M. *de la Hire* y avoit opposé, & à quoi répond très-solidement M. *Newton* (*Prop.* 20. *l.* 3. *Princip. Math.*) ne tombe que sur l'experience du pendule, & non sur le raisonnement Géométrique.

Il n'y a plus desormais, dans toutes les remarques que je vais indiquer, que propositions sujettes à dispute, inexactitude & négligence de la part de M. Hartsoeker.

1. Il tronque les passages qu'il raporte de mes Dissertations, il y change, il y retranche, tantôt sur ce qui précede, tantôt sur ce qui suit, & qui mettroit dans son jour ce que j'avance, ou donneroit le dénouëment de la critique qu'il en fait. Par exemple (*p.* 140.) il me fait dire *que la quantité & la qualité des surfaces joignent entre eux, &c.* Il en retranche un *qui*, lequel rend la phrase raisonnable; p. 168. il me fait dire, *remplir l'effusion des corpuscules*, pour *remplacer l'effusion*; page 169. *fréquentes*, a lie

lieu de *promptes*, & *secousses*, pour *&* *les secousses*; *le mouvement*, pour *ce mouvement*, *grosses globules*, pour *gros globules*, *&c.* & parce que cela fait un très-vilain langage, & des expressions souvent louches & ridicules, M. Hartſ. admire (p. 136.) *que Messieurs de l'Académie, qui m'ont adjugé le prix, ayent dit dans leur Préface, qu'ils osent avancer qu'on estimera sûrement la netteté des idées & du style de l'Auteur.* Cette loüange, sur laquelle j'avouë que je serois tenté moi-même d'accuser mes juges d'un peu de prévention en faveur des Ouvrages qu'ils avoient couronnés, tient extrémement au cœur à M. Hart. il y revient (*page* 141.) & après avoir retranche un *qui*, de la phrase qu'il raporte, *je ne crois pas* (ajoûte-t-il) *qu'on puisse dire de cette expression, qu'elle est nette & claire. Il me semble entendre des mots, & rien autre chose.*

Page 143. il retranche quatre ou cinq lignes intermédiaires; ce qui défigure ma Proposition, & la rend tout-à-fait séche & mal digerée. Il en fait de même, p. 147.

Pour indiquer plus précisement les endroits, je me sers des lettres c, m, f, qui signifient que c'est vers le commencement, le milieu, ou la fin de chaque page.

Pages 148. *m*, 154. *m*, & *f*, 165. *m*,

& *f*, &c. il retranche ce qui précede ou ce qui suit, & qui éclairciroit le peu qu'il en raporte.

2. Pages 124. 126. 127. *m*, 136. 138. *c*, 139. *m*, 141. *m*, 145. *m*, 147. *m*, 152. *c*, *f*, 153. *c*, *f*, 154. *f*, 155. *c*, 158. *m*, 168. *m*, 170. *m*, *f*, 173. *m*, M. H. me critique d'une maniere très-sujette à dispute; & il avance comme certaines, des choses qui ne le sont nullement, & sur lesquelles il m'a été permis de prendre parti, selon mes lumieres & mes principes. Il tombe cependant sur ces endroits comme sur des faits décidés d'une maniere toute contraire. Vous en jugerez, Messieurs.

3. Voici une autre maniere de critique, très-ordinaire à M. Hartſ. Il pose des principes, des axiomes, & des définitions; il les prouve par des exemples, & les exemples il les tire de ses Ouvrages & de ses opinions. De-là il se trouve, que ce qui n'est pas conforme à ses explications & à ses opinions, est mal expliqué & mal entendu; & comme j'ai eu le malheur de penser souvent autrement que M. Hartſ. il a souvent relevé mes erreurs sous cette forme. On peut raporter à ce genre les remarques des pages 124. 125. 128. 138. *m*, *f*, 139. *f*, 140. *f*, 150. *c*, 154. *m*, 168. 173. &c. Aussi voit-on si souvent finir ses

ſes raiſonnemens par de ſemblables conclusions, *comme je l'ai expliqué avec plus de vraiſemblance, ce me ſemble, dans mon eſſai de Dioptrique; comme je l'ai expliqué aſſez amplement dans mes Ouvrages de Phyſique, &c.* C'eſt encore dans cet eſprit qu'il a fini la critique de chacune de mes trois Diſſertations par l'explication qu'il avoit donnée ſur la même matiere, ſoit dans ſes Ouvrages imprimés, ſoit dans ceux qu'il a envoyés aux Académies de Paris, & de Bordeaux, en concurrence des Ouvrages qu'il critique & qui ont remporté le prix.

4. Pages 135. 136. *m*, 165. 167. *f*, 169. 171. &c. M. H. m'en impoſe, & en impoſe au Public; comme je le crois par oubli, ou faute de ſçavoir certains faits. Je ne ſçai pas cependant s'il eſt permis à un homme qui fait profeſſion de critiquer les Ouvrages d'autrui, (*Si j'avois eu*, (dit M. Hartſoeker, p. 3. de l'Avertiſſement) *les Diſſertations par leſquelles on a remporté les prix des années ſuivantes, je n'aurois pas manqué d'y faire pareillement mes remarques;*) je ne ſais pas, dis-je, s'il lui eſt permis d'être ſi peu exact ſur les faits. Par exemple (p. (135. il commence ſes remarques ſur ma Diſſertation de la glace, par ſe ſcandaliſer de ce qu'avec l'explication de la formation de la glace, j'ai tâché de don-

ner raiſon de ſes divers phénoménes, & eſſayé de faire voir par là l'accord de mes principes avec l'experience. *L'Académie*, (ſelon M. Hartſoeker) *n'a demandé tout ſimplement qu'une explication Phyſique de la formation de la glace, &c.* Le mal ne ſeroit pas bien grand, comme on voit, quand j'aurois paſſé les ordres de l'Académie de Bordeaux en ce point, ſi je l'avois fait avec ſuccès. Mais ce qui eſt ſingulier & qu'on croiroit à peine, c'eſt que cette Académie demanda poſitivement l'explication des phénoménes de la glace, & joignit cette demande à celle de la formation de la glace, & dans la même phraſe de ſon Programme; Programme, qui fut inſeré dans les Journaux des Sçavans de France, & de Hollande & dans les Gazettes. Voici les termes de ce Programme; *Elle* (l'Académie) *deſtine ce prix à celui qui donnera le ſyſtême le plus probable ſur la formation de la glace, & qui expliquera de la maniere la plus vraiſemblable ſes divers phénoménes.*

Voici un autre exemple à peu près de la même nature. Dans ma Diſſertation ſur la lumiere, & ſur les Phoſphores, j'ai adopté un bouillonnement dans le Soleil, d'où reſultent des contractions & des dilatations alternatives, que j'ai appellées quelquefois *palpitations. J'imagine*

magine donc le Soleil (ai-je dit) *comme un globe d'une matiere très-subtile & très-agitée, lequel par des bouillonnemens & des palpitations très-promptes, repousse à chaque instant les compressions & les secousses de l'Ether, qui se meut circulairement autour de lui, & qui en ce sens se meut plus vîte que lui. Ce mouvement de vibration dans le Soleil, resulte de la contraction & de la dilatation alternative. D'où viendroient*, reprend M. H. (p. 168. & 169.) *ces palpitations très-fréquentes, & ces contractions & dilatations alternatives? L'Auteur n'en dit pas un seul mot, & par conséquent tout ce qu'il avance là-dessus est entierement gratis & sans aucune preuve.* Je réponds, que je croyois en avoir dit plus qu'il n'en faut (*page 4. & 19. de ma Dissertation.*) tandis qu'il ne s'agissoit que d'une théorie prise de la Régle de *Képler*, & expliquée dans le Livre de M. *Villemot*, intitulé, *Nouveau systême des Planetes, &c.* Ce Livre parut en 1707. il eut l'approbation de la plûpart des Sçavans de l'Europe, & principalement du P. *Malebranche*, qui a adopté la même idée du bouillonnement du Soleil, dans son éclaircissement sur la lumiere; l'Histoire de l'Académie des Sciences en parle avec éloge, (*Histoire 1707. p. 100. & p. 125. de l'Ed. d'Amst.*) & les Journalistes en ont donné d'amples extraits. Pouvois-je

 croire

croire qu'un tel Livre fût ignoré d'un Lecteur de la Classe de M. Hartsoeker? L'Académie de Bordeaux n'en jugea pas ainsi; car j'avois joint à ma Dissertation un éclaircissement où j'expliquois cette théorie, & où je citois *Képler* & *Villemot*. Elle le crut superflu.

Mais vous serez convaincus, Messieurs, du peu de soin qu'a eu M. H. de s'instruire des faits, quand vous aurez lû tout son Livre: vous verrez qu'il n'a pas été plus circonspect à l'égard des grands hommes dont il a critiqué les Ouvrages & ausquels il me fait ici l'honneur de m'associer. On pourroit même reprocher quelquefois à M. H. qu'il a laissé tourner cette négligence à son avantage. Il renvoye, par exemple, à son *Essai de Dioptrique* imprimé en 1694. comme à la premiere source du systême des couleurs, & des differens degrés de refrangibilité de la lumiere; il parle de l'hypothese des insectes touchant la peste, comme si personne ne s'en étoit avisé avant lui, &c. sans se ressouvenir à l'égard du systême des couleurs, que M. *Newton* l'avoit donné dès l'année 1675. à la Societé Royale de Londres, & à l'égard de l'hypothese des insectes, comme veritable cause de la peste, que le P. *Kircher* en avoit publié un Livre imprimé à Leipsic en 1659, sous le titre de

Scru-

Scrutinium de causis & effectibus pestis. On connoissoit en France le systême de M. *Newton* sur les couleurs, lorsque M. *Mariote* fit ses experiences sur le même sujet ; c'est-à dire, vers l'année 1680. ou 1681. & le Livre du P. *Kircher* est cité par cent Auteurs, qui ont traité des causes de la contagion.

Je ne vais plus que citer & indiquer succinctement ce qui me reste à dire de sa critique.

5. *Pages* 117, *lig.* 10. 128, *lig.* 3. 136, *lig.* 16. 148, *lig.* 22. 171, *m. f.* &c. si l'on considere dequoi il s'agit, on verra que je dois être reçû à nier ce que M. Hartsoeker avance dans tous ces endroits, & qu'il ne prouvera jamais.

6. *Pages* 120. 117. *m.* 128. *c. f.* 142. *m.* 147. *c.* 148. *m.* 153. *c.* 164. 168. *m.* 173. 174. &c. toutes matieres problematiques, ou qu'il ne s'agit que d'expliquer conformément aux hypotheses ou aux principes que j'ai posés dans l'Ouvrage, pour faire évanouïr la critique de M. H.

7. Enfin *pages* 141. 186. 169. 283. &c. M. Harts. s'en prend à moi, sur des sentimens qui ne me sont point particuliers, & dont il grossit le nombre des fautes qu'il m'impute. Si je dis, par exemple, que *quand on pense attentivement à la matiere en general, on ne lui*

trouve rien d'essentiel que l'étenduë, &c. M. Harts. assure (*p.* 169. *f.*) que *c'est en cela que je me trompe, &c.* Ne voila-t-il pas en effet une proposition bien nouvelle, & bien hasardée de ma part?

Je crois, Messieurs, que cela suffit pour mettre tout Lecteur en état de juger si les trois Dissertations que M. Harts. a attaquées, sont aussi remplies de fautes & d'incongruités, qu'il a voulu le faire entendre; ou au contraire, si ce ne pourroit pas être M. Harts. qui s'est trompé le plus souvent dans la critique qu'il en a faite. J'avouë qu'on ne sçauroit s'en éclaircir, sans chercher dans le Livre de M. Harts. ou en propres termes, ou en substance, les endroits dont je n'ai fait qu'indiquer la page, les comparer avec mon imprimé, se rapeller mes principes & mes définitions, & en tirer des inductions pour ou contre. J'avouë encore, & très-sincerement, que la question n'en vaut pas la peine. Mais après tout, il faut s'y prendre de cette maniere, si l'on veut être équitable, ou suspendre son jugement, & employer son tems à quelque chose de plus utile. Je suis avec respect,

MESSIEURS,

Votre &c.

A Meulant, ce 29. Juillet 1722.

Com-

Comme l'Extrait du Livre de M. Hartſoeker étoit déja imprimé *, lorſque la Lettre de M. de Mairan nous a été renduë ; & qu'ainſi il n'étoit plus tems de l'employer à l'uſage auquel la deſtinoit l'Auteur : nous avons crû ne pouvoir mieux faire que de la donner ici telle que nous l'avons reçûë.

Hiſtoire choiſie de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. A Paris, chez Philippe-Nicolas Lottin, ruë S. Jacques proche S. Yves, à la Verité. In 12. pp. 278.

RIEN n'eſt plus propre pour l'inſtruction des enfans, que les hiſtoires de l'Ancien & du Nouveau Teſtament ; en les apprenant ils s'inſtruiſent avec plaiſir & d'une maniere proportionnée à la portée de leur eſprit, des verités de la Religion, & des principes de la Morale. Ce ſont les enfans que l'Auteur a eu principalement en vuë dans cet Ouvrage. En ſuivant l'ordre chronologique, il diviſe l'Hiſtoire ſainte en differens articles : A la fin de chaque article, il met une courte Reflexion qui apprend le fruit que l'on en peut tirer.

* On le trouvera dans le Journal du Mois d'Août de cette année, p. 217.

* *Dissertation Critique du P.* DE VITRY, *Professeur de Theologie sur la signification du mot Latin* inutilis.

IL y a long-tems que j'ai fait un projet à peu prés semblable à celui qu'on a proposé depuis dans les Memoires de Trévoux. Ce seroit d'examiner avec un peu de soin la signification de quelques termes Latins, dont l'intelligence est plus necessaire qu'on ne pense pour bien entendre le sens de l'Ecriture Sainte & des Saints Peres. Il ne convient point à un Theologien de se proposer d'autre but de ses études ; mais aussi pour arriver à ce but, on ne doit pas trouver mauvais qu'il repasse quelquefois par le païs des belles Lettres ; & cela, comme je l'ai dit ailleurs, dans le même esprit que S. Augustin, qui aprés s'être étendu fort au long dans ses cinq premiers Livres de la Musique sur tout ce qui regarde les mesures des syllabes, des pieds & des vers Latins, y ajoûta le sixiéme livre dans lequel il tâche d'élever l'esprit de son Lecteur à la connoissance & à l'amour de Dieu, en protestant que s'il s'étoit arrêté long-temps à des

* Tirée des *Mem. de Trev.* Mois de Sept. 1721. p. 1588.

des subtilitez de Grammaire & de Poësie, il n'avoit jamais eu intention de se fixer là; mais qu'il avoit été obligé d'y passer *non habendi electione, sed itinerandi necessitate.*

Dans mon projet, voici la methode que je me suis proposée, & dont je donne au Lecteur un essai sur le mot *inutilis*. J'examine purement le sens que donnerent à chaque terme Latin les bons Auteurs de la Latinité. Ensuite je vois quel sens ce même terme a dans la Vulgate. Enfin je fais une pareille recherche dans les Ecrits des SS. PP. Latins, & sur tout de S. Jerôme, de S. Augustin, & de quelques autres qui ont vécu à peu près dans leur tems. Je me borne à ces trois points, en me reservant cependant le droit d'y ajoûter quelquefois ce qui se rencontrera comme naturellement sur ma route.

Par la maniere dont je propose ce dessein, on voit bien que je ne pretends pas que les bons Auteurs de la Latinité ayent toûjours pris les termes exactement dans le même sens que l'Auteur de la Vulgate & que les Saints Peres. Je dis seulement que je me suis attaché à examiner dans quel sens les uns & les autres ont employé les mêmes expressions; il y en a dont la signification est toûjours restée la même, &

d'autres dont la signification à varié selon les païs & selon les tems; en sorte cependant que cette variation s'est faite peu à peu & comme de proche en proche; soit que ce sens soit resté le même, soit qu'il ait varié, le projet de cet examen m'a paru bon & digne d'être executé mieux que je ne le puis faire.

Le mot adjectif *inutilis* a passé du Latin dans notre Langue; mais il n'y est pas pour cela passé avec tous les sens qu'il a dans le Latin. *Inutile*, en François, signifie seulement une chose qui n'est d'aucun usage, dont on n'a pas besoin, dont on peut aisément se passer. Mais j'ai remarqué qu'*inutilis* en Latin outre ce sens de negation ou de privation, pour ainsi dire, en a un autre de contrarieté & signifie encore une chose nuisible, dangereuse, pernicieuse, mauvaise. En voici la preuve, selon la methode que je me suis prescrite: j'ai crû faire plaisir au Lecteur de mettre plusieurs passages & de m'arrêter peu sur chacun.

1. Ciceron après avoir decidé que la dissimulation dans le cas qu'il propose seroit d'un homme *versuti*, *obscuri*, *astuti*, *fallacis*, *malitiosi*, *callidi*, *veteratoris*, *vafri*, ajoute incontinent: *hæc tot & alia plura nonne inutile est vitiorum*

sce-

scelere nomina, il ne veut pas dire qu'il est inutile, mais qu'il est fâcheux, que rien ne fait plus de tort, rien n'est plus honteux que de s'attirer de tels noms, de se faire une telle reputation, c'est dans le même sens qu'il faut entendre cette maxime du Droit: *est enim inutile in causis ejusmodi fidem frangere.*

Peu après l'endroit que je viens de citer, Ciceron en parlant de Cesar qui s'étoit rendu maître de la Republique, s'explique d'une maniere si claire qu'il ne sera pas necessaire de traduire sa pensée. *Utile ei videbatur plurimum posse alterius invidia. Id quàm injustum in patriam, quàm inutile, quàm turpe esset non videbat... non habeo ad vulgi opinionem quæ major utilitas quàm regnandi esse possit, nihil contra inutilius ei qui id injustè consecutus sit, immò cum ad veritatem cœpi revocare rationem... potest autem quod inutile Reip. sit, id cui quàm cui utile videri*: on voit bien que *inutile Reip.* veut dire en cet endroit pernicieux & dommageable à la Republique.

Dans le second livre de la République; *Quid? cum quæritur quis sit optimus Reipublicæ status, quæ leges, qui mores aut utiles aut inutiles*, on ne fait point de question en bonne politique sur l'inutilité des Loix ou des usages; mais sur

ce que les uns ou les autres peuvent avoir de mauvais, de pernicieux, de contraire au bien de l'Etat. Ciceron dit encore dans un de ses premiers ouvrages: *Demonstrabit nullam esse legem quæ aliquam rem inutilem aut iniquam fieri velit*, & quelques pages après, pour faire entendre qu'il y a des choses qu'il faut éviter, soit parce qu'elles sont honteuses, soit parce qu'elles sont préjudiciables, il s'exprime ainsi: *appetendarum rerum partes sunt honestas & utilitas, & vitandarum turpitudo & inutilitas.*

Dans le même sens il écrivoit à Brutus, *ego autem ei qui sententiam dicat in principibus de Republica puto prudentiam esse præstandam, nec me cum mihi tantùm sumpserim ut gubernacula Reipublicæ prenderem minus putarem reprehendendum si inutiliter aliquid Senatui suaserim quàm si infideliter.* Ciceron veut dire qu'un bon Citoyen, & sur tout un Magistrat, ne doit pas se contenter d'avoir bonne volonté & de ne pas trahir sa Patrie; mais qu'il doit avoir de la prudence pour ne point proposer au Senat un avis qui soit desavantageux ou préjudiciable, c'est ce que signifie *inutiliter Senatui suadere.* Celui, dit-il ailleurs, qui est parvenu au comble du bonheur des grands emplois, de l'honneur qu'il peut souhaiter

n'a

n'a plus qu'à perdre en demeurant plus long-tems en vie exposé au revers de la fortune: *Cunctari illum diutius in terra, fortunæ objectum telis, inutile putabit ipsi.*

Il applique aussi cette Epithete aux hommes, comme quand il dit, *homo iners & inutilis*, & *Norbanus & seditiosus & inutilis civis.* Et ailleurs: *Is inutilis sibi perniciosus patriæ civis alitur.*

Velleius Paterculus, en avoüant que Clodius ce fameux ennemi de Ciceron étoit un méchant homme & que sa mort fut utile & salutaire à la Republique, croit cependant que Milon en le tuant donna aux Romains un exemple pernicieux, *exemplo inutili, facto salutari.* Hirtius veut dire que les ennemis de Cesar qui étoient à la tête des affaires pendant qu'il commandoit dans les Gaules, gouvernoient mal la Republique: *Multa Romæ malè & inutiliter administrari.* Je suis persuadé que Plaute appelle *pictura inutilis* un tableau indecent qui presente aux yeux, ce qu'Horace appelleroit *historias peccare docentes*; & Horace veut assurément faire entendre que l'or est dangereux & la source de plusieurs grands maux, quand il exhorte les Romains à s'en défaire absolument & à le jetter dans la mer, *aurum & inutile summi materiem mali.*

Quinte-Curce, dans la deſcription du ſiége de Gaze, pour dire que le terrain ſablonneux empêchoit les aſſiégeans de faire leurs approches & d'avancer leurs tours de bois, s'exprime ainſi; *eadem humus admovendis inutilis turribus deſidente ſabulo agitatum rotarum morabatur & tabulata turrium perſringebat.*

Valere Maxime louë la Philoſophie de ce qu'elle nous guérit de nos paſſions & de tous les attachemens honteux & mauvais: *Philoſophia inhoneſto atque inutili affectu diſpulſo totos in ſolido virtutis munimento confirmat, potentiores metu ac dolore faciens.* Et Seneque, ſuivant les principes des Stoïciens, trouve non-ſeulement fauſſe, mais auſſi pernicieuſe, la maxime plus moderée des Peripateticiens, qui ſoutenoient qu'il falloit ſe contenter de regler ſes paſſions, ſans prétendre pouvoir jamais les arracher entierement. *Falſa eſt utique iſta mediocritas & inutilis eodemque loco habenda quo ſi quis diceret modicè inſaniendum, modicè ægrotandum.* Avant Seneque, Ciceron avoit ainſi exprimé la même penſée: *quo circa mollis & enervata putanda eſt Peripateticorum ratio & oratio, qui perturbari animos neceſſe eſſe dicunt; ſed adhibent modum quemdam quem ultra progredi non oporteat; modum tu adhibes vitio? quamobrem nihil intereſt utrum modera-*

dera-

*as perturbationes ap;robent , an mo-
am injustitiam , moderatam invi-*
.
demande encore grace pour Vir-
& Ovide , & après cela je finis ce
nier article. Virgile dit qu'il est bon
nettre le feu aux chaumes pour ren-
a terre plus fertile , & une des rai-
qu'il en apporte , c'est que le feu,
me a fort bien traduit le P. Catrou,
arge de ses humeurs nuisibles & les
exhaler ; *sive illis omne per ignem ex-
itur vitium atque exudat inutilis hu-*
.
Ovide dans cette longue harangue
l fait faire à Ajax sur le bouclier
chille , lui fait dire qu'Ulisse pour
empter d'aller à la guerre , ayant fait
blant d'être insensé , Palamede trou-
le moyen de découvrir l'artifice dont
servoit pour cacher son peu de va-
; que par là il eut l'honneur de mon-
qu'il étoit encore plus adroit qu'U-
; mais qu'en même tems il s'attira
ennemi dont la haine lui fut si fu-
e qu'elle lui couta enfin la vie. *De-
tavitque furore ; Militiam ficto donec
tior ipso , sed sibi inutiliter timidi com-
ita retexit , Naupliades animi.* Le
me Poëte écrivant pendant son exil
on ami Cotta qui lui avoit envoyé
Médaille d'Auguste , le remercie de
son

tum, &c.

Je trouve même que Ter
neque utilis dans la même si
sed quam decreverim, me non
habere eam ludibrio haberi Pa
integram itidem reddam ut
neque honestum mihi neque u
gini est.

2. Pour ce qui regarde la
m'attache sur tout à un end
il me paroît que nos Tradu
çois n'ont pas fait assez d'att
Paul dans son Epître à Phil
ainsi d'Onesime : *qui tibi ali*
tilis fuit, nunc autem & mihi
lis. Les Commentateurs anci
veaux conviennent qu'Ones
de Philemon s'étoit enfui d
de son maître après l'avoir v
suite ayant trouvé S. Paul à
avoit embrassé la Foi Chrétie
le Saint Apôtre employe dan

reparer. Il me ſuffira de rapporter ici ce que dit S. Jerôme & qu'il avoit pris dans d'autres Auteurs plus anciens. *Oneſimus fugam furto cumulans quadam rei domeſticæ compilarat. Hic*, je crois qu'il faut lire *hinc*, *pergens ad Italiam ne in proximo faciliùs poſſet apprehendi, pecuniam Domini per luxuriam prodegerat.* On trouve la même choſe dans Theodoret, Theophylacte, Simplicius, Munſter, Scipio Gentilis, Sect. 41. Eſtius, Grotius, &c. En effet, continuë S. Jerôme, ſi Oneſime n'eût pas volé ſon maître, & s'il ne ſe fût pas mis dans l'impoſſibilité de reſtituer ce qu'il lui avoit pris, S. Paul ne ſe feroit pas ſa caution, & ne s'engageroit pas à payer pour lui; *Nec ſponſor rei fieret ablatæ niſi eſſet id quod ablatum fuerat diſſipatum.* S. Paul le dit lui-même aſſez clairement quelques lignes après : *ſi autem aliquid nocuit tibi aut debet, hoc mihi imputa . . ego reddam.* Cela étant, il eſt bien naturel de croire que ces paroles du v. 11. *inutilis fuit*, ſignifient la même choſe que celles du v. 18. *nocuit tibi*, ſur tout après que j'ai prouvé que cette ſignification eſt très-commune dans les Auteurs Latins; & par conſequent S. Paul ne veut pas dire ſeulement qu'Oneſime a été inutile à Philemon, comme tous les Traducteurs François que j'ai vûs l'ont

duit: ceux de Louvain, Veron, Amelot, Port-Royal, le P. Bou- Mr. Simon, &c. Un valet qui t de la maison de son maître après r volé, lui fait tort, est un infide- n traître, & ce n'est pas assez dire rançois que de dire qu'il est inutile n maître. Le P. Veron a peut-être n senti que ce mot François ne ren- it pas assez la pensée de S. Paul, & st apparemment pour cela qu'il a re- arqué en marge que c'est une parono- nasie ou allusion au nom d'Onesime, qui en Grec signifie utile. Il y a dans le Grec de S. Paul ἄχρηστον & il me se- roit aisé de prouver que ce mot aussi- bien que celui d'ἀσύμφορος & quelques autres ont en Grec le même sens que je donne au mot Latin *inutilis*, & signi- fient quelquefois non-seulement ce que nous appellons en François inutile, mais aussi ce qui est mauvais, pernicieux & nuisible. Il me suffit de remarquer ici que les anciens Critiques en relisant les livres mettent à côté des endroits qu'ils jugeoient mauvais & dangereux une marque qu'ils appelloient ἄχρηστοι, com- me ils marquoient les bons par un autre signe qu'ils nommoient χρηστὸς d'où nous sont venus les Chrestologies. Or il est bien clair que lorsqu'ils mettoient la note ἄχρηστος, ils vouloient faire entendre non-

-seulement que cet endroit étoit
ile & qu'on pouvoit s'en passer,
s aussi qu'il étoit dangereux, &
on devoit ou le passer absolument,
du moins le lire avec precaution.
siodore avoit aussi apostillé les livres
rigene, en y remarquant les endroits
étoient contre les regles des Peres,
quæ contra regulas Patrum dicta sunt
resti dispunctione signavi. Car c'est
si que Mr. Huet a rétabli ce passage
s ses *Origeniana.*

Je pourrois ajouter ici mes reflexions
plusieurs autres passages de la Vul-
e que je me contente d'indiquer, où
tilis se prend dans le même sens pour
ifier des mensonges pernicieux, des
ions ou des desirs mauvais & impies.
uimini verba visionis inutilis. Simula-
locuti sunt inutile & divini viderunt
ndacium. Væ qui cogitatis inutile & ope-
mini malum, desideria multa inutilia
nociva. On trouvera aussi que sou-
t *vir inutilis*, est pris pour un me-
nt homme. *Homo apostata; vir inu-*
, graditur ore perverso, quantò ma-
abominabilis & inutilis homo, qui
it quasi aquam iniquitatem? Dans
ivre de la Sagesse, on met ces pa-
es dans la bouche des impies, *cir-*
nveniamus ergo justum quoniam inu-
est nobis & contrarius est operibus nos-
tris,

Mais pour revenir au passa
tre à Philemon, cet exem
les autres que j'ai indique
que la traduction la plus ex
toûjours celle qui paroît la
Il est vrai que la Traducti
Saints doit être moins libr
autre; mais c'est un devoir
teur fidelle, & non pas
que de mépriser la ressembl
pour s'attacher à la ressembl
& de la signification. Et d
parentes ejus seroit mal trad
rens, parce que le mot L
signifie en François le pere
& non pas les parens, ainsi
tilis dans tous les endroits
Sainte, seroit mal traduit *i*
que dans tous ces endroits
inutilis ne signifie pas ce que
lons en François *inutile.*

3. Passons aux SS. Pere

d souvent *inutilis* pour ce qui est
vais & dangereux.
est dit dans la Genese que Dieu mit
'inimitié entre la femme & le ser-
, & il le fit, comme remarque Saint
me, pour l'avantage de l'homme,
eur que l'amitié entre la femme &
rpent, qui avoit déja tant couté au
re humain, ne lui fût encore plus pré-
ciable, & plus funeste. *Deus utiliter*
serpentem & mulierem inimicitias po-
ne amicitiæ eorum inutiles essent homi-
r quas projectus est de paradiso. Le
ne S. Docteur donne cet avis salu-
à tout Chrétien de s'éloigner de la
des objets, qui l'ont autrefois porté
ui peuvent encore le porter au mal,
e qu'il ne peut s'y exposer sans dan-
de se perdre. *Inutile quippe est crebrò*
re per quæ aliquando captus sis, & eo-
te experimento committere quibus dif-
ter careas. C'est la même maxime
l applique en particulier aux person-
d'Eglise dans sa Lettre à Nepotien.
culosè tibi ministrat cujus vultum fre-
ter attendis.
aint Augustin dit qu'on croit souhai-
un grand bien à son ami quand on
souhaite une longue vie ; mais qu'il
t arriver qu'il ne soit pas avantageux
et ami de vivre long-tems, & qu'il
toûjours incertain s'il lui sera utile
ou

& ne pas rendre exactement la pensée de S. Augustin. La vie n'est pas trop longue pour apprendre les choses qu'il est bon & avantageux de sçavoir. Ce seroit entreprendre au delà des forces humaines que de vouloir s'instruire de tout ce qu'il n'est pas avantageux d'ignorer, & S. Augustin n'a pas eu dessein de dire que son ami portât si loin ses prétentions. Il se contente de le loüer du soin qu'il avoit de s'instrûire des choses qu'il lui étoit désavantageux d'ignorer, qu'il ne pouvoit ignorer sans crime ou sans danger de son salut. C'est dans ce même sens que S. Augustin en parlant de lui-même écrit à S. Jerôme : *Cum libentius debeam à quolibet discere quod inutiliter ignoro, quàm promptius quoslibet docere quod scio.*

Il faut encore entendre de la même maniere cet autre passage de S. Augustin que bien des gens citent sans en penetrer tout le sens. *Nulli enim homini oblatum est scire utiliter quæri quod inutiliter ignoratur*, ce qu'il repete encore un peu après : *Anima omnis & quærendum esse concedit quod inutiliter nescit.* J'en ai vû qui traduisoient ce qu'on ignore inutilement, ou ce qu'il est inutile d'ignorer : cela me paroît ne faire en François aucun sens. Car qu'est ce que peut signifier une ignorance inutile, & quel

quel sens peut-on attacher à ces deux mots qui assurément ne sont pas faits l'un pour l'autre ? On dit souvent avec verité, qu'une Science, une recherche, un travail, une étude est inutile lors-qu'elle est stérile, & infructueuse, qu'elle ne mene à rien. On dit encore souvent qu'il est bon & utile d'ignorer certaines choses, ainsi la Science pourra être utile ou inutile, l'ignorance sera utile en certaines occasions, mais on ne pensera jamais, & tout homme qui fera refléxion à ce qu'il dira, ne dira jamais que l'ignorance est inutile, qu'il est inutile d'ignorer quelque chose que ce soit. *Ignorare inutiliter* ne peut donc signifier qu'ignorer ce qu'on est obligé de sçavoir, ce qu'on ne peut ignorer sans un grand préjudice. S. Augustin veut dire en cet endroit qu'il n'y a point d'homme qui ne connoisse l'obligation qu'il a de s'instruire des choses dont la connoissance est necessaire à son salut, qu'on a toûjours quelque lumiere suffisante pour observer le precepte & pour éviter le péché, en un mot que toute ignorance criminelle est toûjours vincible. Quelques personnes me diront que ce passage tiré des livres du libre arbitre, mais n'est pas ici de quoi il s'agit, je ne dispute pas sur le dogme & je ne fais

qu'éxa-

qu'examiner en Grammairien la pensé
de S. Augustin.

On ne peut douter que ce grand & S
Docteur n'ait condamné le mensong
comme toûjours & absolument mau
vais. Or voici comme il s'exprime su
cet article : *Omnis autem qui mentitur
iniquitatem facit, aut igitur iniquitas al
quando utilis est, quod fieri non potest
aut mendacium semper inutile est.* Lors
que S. Augustin veut dire que les gen
sensuels, & qui ne regardent pas les cho
ses des yeux de la foi, croyent que l
souffrance est préjudiciable à un servi
teur de Dieu, il s'exprime ainsi; *Nam
& tribulatio quando accidit servo Dei, a
probationem vel emendationem videtu
quàm minùs intelligentibus inutilis*
Il se plaint ailleurs de ce que Julien en don
nant des loüanges excessives à la natur
de l'homme, faisoit tort aux petits en
fans, parce qu'en faisant entendre pa
là que le Baptême leur étoit inutile,
les empêchoit par consequent d'être sau
vez; *Tantùm parvulis parcat, ut non eo
laudet inutiliter, defendatque crudelite*
Les loüanges de Julien leur étoient non
seulement inutiles, mais pernicieuses &
dommageables, comme sa défense éto
cruelle à leur égard. Dans un autre Ou
vrage il se sert de ces termes pour ex
primer la même pensée; *Cohibete vos*

qu

quæso, ab infantibus & lactentibus, tanquam quos nihil mali habentes, crudeli errore laudatis.

S. Augustin cite souvent contre l'erreur des gens de Marseille, le livre de S. Cyprien, *de mortalitate*; dans lequel ce S. Martyr prétend montrer que la mort bien loin d'être un mal pour les fidéles, leur est au contraire très-avantageuse, parce qu'elle delivre l'homme des dangers du peché, & l'établit dans l'heureuse necessité de ne plus pecher jamais : *In quo propterea dicit non solùm non esse fidelibus inutilem mortem, verùm etiam utilem reperiri, quoniam peccandi periculis hominem subtraxit, & in non peccandi securitate constituit.*

Prosper & Hilaire avoient informé S. Augustin des objections que faisoient les gens de Marseille contre son systême de la Prédestination; une des principales étoit que quand même ce systême seroit vrai, il ne pourroit être prêché sans danger de troubler les consciences des Fidéles, de les allarmer, & de leur causer du scandale. S. Augustin se propose ainsi lui-même cette plainte des gens de Marseille : *Sed aiunt Prædestinationis definitionem utilitati prædicationis adversam.* Et après avoir refuté cette vaine objection, il conclut ainsi : *Cur ergo prædicationi existimamus inutilem definitionem Prædesti-*

destinationis ? Ainsi selon le S. Docteur, *inutilis prædicationi* est manifestement la même chose que, *utilitati prædicationis adversa*, non-seulement inutile, mais nuisible & préjudiciable.

Dans ses Livres contre Fauste Manichéen, lorsqu'il dit: *duo sunt genera inutilia Generi humano, unum nocentium, alterum præstare nolentium*; il est clair qu'il veut dire que ceux qui font du mal, & ceux qui refusent de faire du bien aux autres, sont nuisibles & préjudiciables au Genre humain.

En parlant de l'erreur de S. Cyprien sur la rebaptisation, il dit que c'est ainsi qu'il peut arriver que les uns, sans s'écarter de la charité, enseignent cependant quelque chose de pernicieux, comme d'autres, au contraire, enseignent quelquefois sans charité des choses bonnes & salutaires. *Quosdam, salvâ charitate, docere aliquid inutile . . & quosdam rursùs sine charitate docere aliquid salubre.*

Prosper, après avoir exposé à S. Augustin ce qu'il sçavoit des sentimens des gens de Marseille, ajoûte qu'il craint que ces erreurs ne fassent beaucoup de progrès, parce que, dit-il, *multos reverentia eorum, aut inutili cohibet silentio, aut incurioso dicit assensu.* M. de Tillemont, ou celui qui a eu soin après sa mort de

l'é-

l'édition de ſon treiziéme Tome, traduit ainſi ces paroles : „ Le reſpect de „ leur perſonne engageoit ceux qui n'é- „ toient pas inſtruits, à les ſuivre, & „ retenoit dans un ſilence inutile ceux „ mêmes qui avoient plus de lumiere. Ce n'eſt pas-là ce qu'on doit appeller un ſilence inutile, & s'il n'y avoit que cela, Proſper ne s'en plaindroit pas. Feu M. de Fenelon Archevêque de Cambrai, dans une Lettre qu'on imprima en 1709. & qui ſert de reponſe à pluſieurs objections, traduit bien mieux & plus fidelement ce paſſage en cette maniere : „ Le reſpect tient beaucoup de gens „ dans un ſilence deſavantageux à la „ bonne cauſe, ou les engage à une „ approbation ſuperficielle du ſentiment „ qui prévaut." Le même illuſtre Auteur, dont la memoire eſt ſi reſpectable à tous les Catholiques, & me ſera toûjours plus chere & plus reſpectable qu'à tout autre, dans un Ouvrage poſterieur où il a cité le même paſſage, l'a traduit encore d'une autre maniere : „ Le reſpect dont on eſt prévenu pour „ eux, retient beaucoup de gens dans „ un ſilence qui les rend inutiles à la „ bonne cauſe, & il entraîne d'autres „ perſonnes dans une complaiſance „ aveugle.

S. Auguſtin en faiſant le précis des

„ deux côtez : il est plus semblable à
„ celui de Liége, qui a donné lieu à
„ la Dissertation du Pere Wilthemius,
„ qu'à celui de Bourges, dont parle le
„ Pere Martenne dans son Voyage Litteraire. Si vous voulez voir l'Estampe de celui de M. de la Mare, vous
„ la trouverez dans le premier Tome
„ du Livre de Baudelot, qui a pour
„ titre, *de l'Utilité des Voyages* ; cet habile Antiquaire jeune alors, avoüa
„ qu'il n'en pouvoit dechiffrer l'inscription ; mais l'illustre M. du Cange
„ l'expliqua dans une Lettre qui m'est
„ tombée entre les mains, & dont je
„ vous envoye la teneur qui sans doute
„ vous fera plaisir.

EXC. SAC. STAB. ET M. M. P. OR. EX. C. C. OR.

Ex hac Inscriptione haud ægrè colligere licet cujus Consulis sit hoc Diptychon Consulare quod servatur in Scrinio viri eruditissimi Philiberti de la Mare Senatoris Divionensis integerrimi, nuper vulgatum à viro perinde erudito Baudeloto, præsertim si quid sonent contracti isti characteres, datâ eorum explicatione, planum fiat ; hoc autem, ni fallor, significant :

EX

COMITE SACRI STABULI,
T MAGISTRI MILITUM PER
RIENTEM EX CONSULE
ONSUL ORDINARIUS.

*x hac, inquam, Inscriptione proclive
eruere cujus Consulis sit hoc Diptychon.
o cum Anthemio Consulatum gessit
Christi CDV. & patet ex veteri In-
ione apud Gruterum 412. 4. in qua
ur, bis Consul ordinarius, Magister
sque Militiæ, Comes Domesticorum,
tabuli sacri, Magistri Militum per
item obiisse dignitatem, cujus mentio
n Notitia Imperii, & apud Scripto-
cum secundum Consulatum adeptus
Præ cæteris docet Claudianus Panegyr.
Laudibus ejusdem Stiliconis.*

*Libyæ post prælia crimen
idit Eoum, rursusque Oriente subacto
ule defensæ surgunt Stilicone securos.*

M. Du Cange avoit déja écrit sur
Diptyque qui est dans le Cabinet
Roi : si vous voulez pleinement
re instruit sur cette matiere, vous
urrez parcourir les Lettres de Sym-
aque, & consulter Cassiodore l. 5.
ses Miscellanées c. 42. Le Pere
Vilthemius de la Compagnie de Je-

„ deux côtez : il est plus semblable
„ celui de Liége, qui a donné lieu
„ la Dissertation du Pere Wilthemius
„ qu'à celui de Bourges, dont parle l
„ Pere Martenne dans son Voyage Lit-
„ teraire. Si vous voulez voir l'Estam-
„ pe de celui de M. de la Mare, vous
„ la trouverez dans le premier Tome
„ du Livre de Baudelot, qui a pour
„ titre, *de l'Utilité des Voyages* ; cet ha-
„ bile Antiquaire jeune alors, avoua
„ qu'il n'en pouvoit dechiffrer l'inscrip-
„ tion ; mais l'illustre M. du Cange
„ l'expliqua dans une Lettre qui m'est
„ tombée entre les mains, & dont je
„ vous envoye la teneur qui sans doute
„ vous fera plaisir.

EXC. SAC. STAB. ET M. M. P. OR. EX. C. C. OR.

Ex hac Inscriptione haud ægrè colligere licet cujus Consulis sit hoc Diptychon Consulare quod servatur in Scrinio viri eruditissimi Philiberti de la Mare Senatoris Divionensis integerrimi, nuper vulgatum à viro perinde erudito Baudeloto, præsertim si quid sonent contracti isti characteres, datâ eorum explicatione, planum fiat ; hoc autem, ni fallor, significant :

EX COMITE SACRI STABULI, ET MAGISTRI MILITUM PER ORIENTEM EX CONSULE CONSUL ORDINARIUS.

Ex hac, inquam, Inscriptione proclive erit eruere cujus Consulis sit hoc Diptychon. Stilico cum Anthemio Consulatum gessit anno Christi CDV. & patet ex veteri Inscriptione apud Gruterum 412. 4. *in qua dicitur, bis Consul ordinarius, Magister utriusque Militiæ, Comes Domesticorum, & Stabuli sacri, Magistri Militum per Orientem obiisse dignitatem, cujus mentio est in Notitia Imperii, & apud Scriptores, cum secundum Consulatum adeptus est. Præ cæteris docet Claudianus Panegyr.* I. *de Laudibus ejusdem Stiliconis.*

Libyæ post prælia crimen
Concidit Eoum, rursusque Oriente subacto
Consule defensæ surgunt Stilicone securos.

„ M. Du Cange avoit déja écrit sur „ ce Diptyque qui est dans le Cabinet „ du Roi : si vous voulez pleinement „ être instruit sur cette matiere, vous „ pourrez parcourir les Lettres de Sym- „ maque, & consulter Cassiodore l. 5. „ de ses Miscellanées c. 42. Le Pere „ Wilthemius de la Compagnie de Je-

 „ sus,

NOUVELLE LITTERAIRE.

DE PARIS.

ON propoſe par ſouſcriptions, l'impreſſion d'un Ouvrage connu de réputation depuis long-tems, & dont les Sçavans ſouhaitoient fort la publication. C'eſt l'*Hiſtoire & les recherches des antiquités de la Ville de Paris; par Me. H. Sauval, Avocat au Parlement.* Ces recherches ſont le fruit d'un travail de vingt années, pendant leſquelles l'Auteur n'a épargné ni ſoins ni peines, pour recourir aux ſources, d'où il pût tirer les éclairciſſemens néceſſaires, ſur les matieres differentes qu'il entreprenoit de traiter. Il a conſulté pour cela les Chartres de l'Hôtel de Ville, le Tréſor des Chartres, les Regiſtres du Parlement, les Titres de Notre-Dame, de la Sainte Chapelle, de ſainte Genevieve, les Mſſ. de ſaint Victor, en un mot toutes les Archives, tous les Cartulaires, & tous les Titres tant publics que particuliers, dont il a pû avoir connoiſſance; & il a eu la patience de les dépouiller; ce qui l'a mis en état de fixer les époques, & de produire les preuves de tous les faits qu'il avance. Il n'a pas négligé d'emprunter auſſi des ſecours des plus fameux

Hiſto-

Hiſtoriens de France, tels que *Paſquier*, *Duchesne*, *Sainte-Marthe*, le P. *Labbe*, *Godefroy*, &c. de même que d'autres Ecrivains célébres, tels que *Launoy* & *Pierre Petit*. Enfin on peut dire que rien n'a échapé à ſon éxactitude, & que ſes recherches contiennent une infinité de circonſtances inconnuës à tous ceux, qui juſqu'à preſent ont écrit l'hiſtoire & les antiquités de Paris. Du reſte, feu M. Colbert avoit conçû une grande idée de cet Ouvrage, & pluſieurs Sçavans illuſtres, tels que *Pelliſſon*, *Patin*, *Coſtar*, & le P. *le Long*, en ont rendu des témoignages très-avantageux. Voici le plan de cet Ouvrage diviſé en quinze Livres.

Dans le premier, il eſt traité de la Ville en general, de la Cité, des Iſles, des diverſes enceintes, des Portes, des Marais, des Foſſés, des Clos, des Courtilles, & des Fauxbourgs.

Dans le ſecond, l'on parle des anciennes & des nouvelles Ruës, de leur étymologie, des Ruës ſupprimées, du pavé & rez-de-chauſſée, & des voitures uſitées à Paris.

Dans le troiſiéme il s'agit des Rivieres & de leurs débordemens, des Quais, des Ponts, des Egoûts, des Ports & des Fontaines.

Le quatriéme roule ſur les anciennes

& les nouvelles Eglises, sur leur situation & leur aspect, sur celles qui ont changé de nom, & sur les Conventuelles, sur les Colleges & sur leur fondation.

Le cinquiéme contient le détail des Hôpitaux, des lieux destinés à renfermer les enfans de famille débauchés, de la Cour des miracles, des Filles-Dieu, & des Magdelonnettes.

Il est parlé, dans le sixiéme, des Places publiques, des Edifices publics, des diverses Halles & de leur multiplication, des Marchés, des Boucheries, des Foires, de celles des Nations & du Landi, du poids du Roi, du parloir aux Bourgeois & de l'Hôtel de Ville.

Le septiéme comprend l'Histoire des Palais Royaux, du Louvre tant ancien que nouveau, des Palais des Rois étrangers, des Maisons Royales & de Plaisance, des Jardins curieux, des lieux habités par des personnes mortes en odeur de sainteté, des Hôtels selon l'ordre des qualités de ceux qui les ont occupés, des Maisons de quelques personnes illustres, d'un grand nombre d'Hôtels qui ont changé de noms, des Trésors de nos Rois & Reines; enfin des Arsenaux des Rois & de la Ville.

On a rassemblé, dans le huitiéme, tout ce qui concerne les Mausolées, *les monumens*, soit antiques, soit modernes,

dernes, l'Université & ses Colléges, tous les differens Fiefs, le Domaine, le Trésor des Chartres, les Trésoriers, le Parlement, les Comptes, les redevances, hommages, cens & rentes, lods & ventes, tailles, obligations & corvées diverses, & les redevances ridicules abolies.

Dans le neuviéme, il est question des six Corps de Marchands, de leur rang & de leur origine, des Assemblées des Etats & du Clergé, des Conciles, des Académies tant pour les Sciences, que pour l'Art Militaire & des Manufactures.

On trouvera, dans le 10, l'Histoire des Juifs chassés, rappellés, rétablis, enfin bannis pour toûjours; plusieurs avantures plaisantes, plusieurs préjugés populaires ou Histoires fabuleuses, ce qui regarde les Heretiques, les monstres, les incendies, les maladies extraordinaires, les supplices, les lieux patibulaires, les prisons, les fermens, les épreuves, les duels & leurs formalités.

Les Fêtes, les Confrairies, les Obits, les Processions, les coûtumes abolies parmi les Ecclésiastiques & les gens du monde, les differens usages, comme de la barbe, de la paille jonchée, &c. les entrées, les mariages, les sacres, & les enterremens des Rois & des

Rei-

Reines, font le ſujet du onziéme Livre.

Le douziéme fait mention des ſpectacles, balets, fêtes publiques, des differens Cartels, du Cirque des Tournois, des combats ſur l'eau, des carouzels, & des autres divertiſſemens des Pariſiens.

On a renfermé, dans le 13, les Croiſades concluës à Paris, les Ordres de Chevalerie, les Chevaliers faits en cette Ville, & une Diſſertation ſur les Chevaliers.

Le 14. eſt un ramas d'avantures ſingulieres, d'épitaphes, de tableaux, d'enſeignes, de tombeaux & de figures groteſques, de differentes curioſités de Paris, & de pluſieurs choſes remarquables, ſoit par rapport aux Arts, ſoit par rapport à divers tours d'adreſſe, & de ſubtilité.

Enfin dans le 15 & dernier Livre, ſeront contenues les preuves des quatorze Livres précédens, avec des extraits des comptes de l'Hôtel de Ville depuis 1435. juſqu'en 1534. qui ſervent à prouver un grand nombre de faits hiſtoriques.

Cet Ouvrage formera trois Volumes *in folio*, en même caractere que le projet qu'on en a publié, de la même forme de pages, & ſur de pareil papier; à l'ex-

l'exception du grand papier, qui sera beaucoup plus beau.

Les *Souscripteurs* ne payeront que 40 liv. pour les trois volumes de petit papier en blanc, savoir 20. liv. en souscrivant, & 20 l. en retirant l'exemplaire. Et pour le grand papier aussi en blanc 60 l. sçavoir, 30 l. en souscrivant, & 30 l. en retirant l'exemplaire. Ceux qui n'auront pas souscrit, payeront pour le petit papier 55 l. & pour le grand papier 80 l.

On espere distribuer l'Ouvrage au mois de Mars de l'année 1724.

On recevra les souscriptions depuis le premier Juillet de cette année 1722, jusqu'au premier Octobre exclusivement.

Ceux qui voudront souscrire s'adresseront à Charles Moëtte, Libraire; ruë de la Bouclerie, à S. Alexis, près le Pont S. Michel, ou à Jacques Chardon, Imprimeur-Libraire, ruë du petit-pont, au bas de la ruë S. Jacques, à la Croix d'or, lesquels donneront une reconnoissance imprimée & signée d'eux, aux clauses & conditions ci-dessus expliquées.

* *DE TOULOUSE.*

On vous envoye le titre d'un Livre curieux & utile qui paroit ici, avec une instruction assez ample, & on vous prie de l'employer dans vos Nouvelles Litteraires. Voici ce titre: L'A-

* Tiré des *Mem. de Trev.* Fevr. 1722. p. 377.

L'ARITHMETIQUE PAR TARIF, divisée en deux Volumes.

Contenant les Comptes faits de toutes sortes de Liquidations d'Interêts, d'Agio, & d'Escomptes; de Contributions, Impositions, & Departemens au sol la livre; des Compoids, Cadastres, Allivremens ou Livres Livrantes des Biens en fonds de terres; des Divisions ou Partitions, tant des Entiers que des Fractions: des Reductions des unes aux autres, des Monnoyes tant réelles que de Change; des Prix courans des Changes; des Prix des especes; en quelles Monnoyes on tient les Ecritures aux places les plus considerables de l'Europe; des Reductions des Poids & Mesures de tous les Païs; des Calculs des Legitimes dans les Païs du Droit écrit; des Calculs des Ventes de toutes sortes de marchandises & denrées; des Calculs des Rentes, Pensions, & Gages; des Calculs des Canes, Pans & Menus quarrez & Cubes; des Calculs des Toises, Pieds, Pouces & lignes quarrées & Cubes, avec plusieurs autres Tables & Tarifs:

Au moyen desquels on fait par la seule addition en deux differentes manieres, tous les Calculs qui peuvent generalement tomber dans le commerce & dans la societé, en sorte qu'on fait très-aisément tous les Calculs

culs les plus difficiles, & qu'on les verifie avec la même facilité par leur contraire & par là on a la satisfaction de voir qu'on ne s'est point trompé, ce qui est une preuve certaine, & qu'on n'a pas encore vûë dans aucun autre livre.

Ouvrage très-utile à toutes sortes de personnes & particulierement aux Banquiers, aux Marchands & Negocians, aux Gens d'affaires, aux Teneurs de Livres, aux Ingenieurs, & aux Architectes: par Isaac Mirabaud de Nîmes. A Toulouze, de l'Imprimerie de Claude Gilles le Camus, seul Imprimeur du Roi à la Porterie. *Avec Privilege du Roi.* MDCCXXI.

On ne croit pas qu'il soit necessaire d'entrer dans de longs discours pour faire connoître au public l'utilité de cet Ouvrage. Tous ceux qui sont dans le negoce, dans les finances ou dans d'autres emplois semblables, sont obligez à tous momens d'avoir la plume à la main pour faire de longs calculs de toute espece, qui leur emportent beaucoup de tems; le Sieur Mirabaud les leur offre tous faits, il est entré dans un détail qui embrasse tous les cas possibles; de sorte qu'avec le secours de ce Livre, tous les calculs les plus difficiles qu'on pratique dans le commerce de change de place en place, qui sont les regles de trois directes & indirectes, les regles de com-

pagnie

pagnie & les regles conjointes par nombres entiers & par fraction, se font avec beaucoup de facilité par la seule addition, comme aussi toutes sortes de repartitions & contributions au sol la livre, & generalement tous les calculs, qu'on pratique chez les Marchands, gens d'affaires, &c. ce qu'on n'a encore vû dans aucun autre Livre.

Ce Livre a d'ailleurs un grand avantage sur tous ceux qu'on a vû de pareille espece; on peut dire qu'il est à double partie, c'est-à-dire, qu'une partie sert à justifier l'autre, si bien qu'on peut avoir le plaisir de faire fort aisément les comptes les plus difficiles, & se convaincre en même tems avec la même facilité qu'on ne s'est point trompé.

Comme dans ces sortes d'ouvrages l'exactitude la plus parfaite est necessaire, on se flatte que le Public aura lieu d'être content, ce Livre ayant été imprimé sous les yeux de l'Auteur, qui s'est donné la peine d'en revoir les épreuves avec une exactitude scrupuleuse, de peur que la moindre faute d'impression ne rendît son Livre defectueux: L'ouvrage entier contiendra deux volumes grands *in quarto*, d'environ 820 pages chacun, il est à trois colonnes & dans un ordre & dans une methode qui en rend l'usage très-facile.

On

On joint à chaque Livre & à chaque Chapitre l'uſage des Tables qui y ſont contenuës & qui en ſervent de demonſtrations.

Cet Ouvrage ſera en vente au mois de Janvier 1722 : & l'Auteur en envera des exemplaires dans les principales villes du Royaume & des païs étrangers.

Le Caractere du Livre eſt aſſez gros & fort net : & comme cet Ouvrage doit être d'un grand uſage, on s'eſt ſervi du plus beau papier qu'on ait trouvé.

* DE ROME.

Monſeigneur Olivieri Sacriſtain du feu Pape, trouva le 2. Decembre 1720. un ſepulcre dans le cimetiere de Commodilla, avec une inſcription dont les lettres d'un beau caractere étoient remplies de *minium*, & couvertes de chaux. Voici les reſtes de cette Inſcription.

——— S IMP. CAES. M AVRE ——
—— PTIMO ANTONINO , PIO , SIDERI-
BV ——
—— NITRATORI. AVG. ORBIS TERRA-
RVM ——
——— AXIMO. PROVIDENS. IMPERI. SVI
MAG ——
——M

* *Mem. de Trev.* Juill. 1721. pag. 1300.

—MPLIAVIT. LARGAM GLORI
PAC—
—VREA. DEXTERA. MANV, SIGN
VICTOR—
—R. CVRIAE. SACRO, VRBIS.
IN' AETERNVM—
—ELICIA, TEMPORA' QVATTO
IN—
—ANCTO. DIE NATIVITATIS TV
GA—
—VSCIPIAS. SANCTIS. MANIB
QVE. SVIS G—
—ANGVINI, FLORES, DIGNA
SVNT. VOTA—
—VI. NOX, DEA, FIT, LVX, SI
DIC, MEA. VO
—ET VRINATORVM. SVA PP PR
MICER—
—VRBIS, QVI NYMPHAS ACCIP
OMNES. F—
—RI A TOTO OCTIES, DENIS, CI
CVNDATVS. ANNIS. CRATEM

On a imprimé ici un livre *in fol.* les anciens cimetieres de Rome, où l' a ramassé plusieurs monumens d'antiq té sacrée & profane qui n'avoient encore parû. Monseigneur Olivieri a fait ajoûter une feuille qui renfer diverses inscriptions qu'il a trouvées.

On sera bien aise de sçavoir les sen*mens ou les* conjectures de vos Sçava

JOURNAL DES SÇAVANS,

Pour le Mois de

NOVEMBRE.

1 7 2.

Augmenté de divers Articles, qui ne ſe trouvent point dans l'Edition de Paris.



A AMSTERDAM;
Chez les JANSONS à WAESBERGE.

M DCC XXII.

CATALOGUE

De Livres Nouveaux qui se trouvent chez les WAESBERGE.

Argumens & Reflexions sur les Livres & sur les Chapitres de la Bible par J. F. OSTERWALD. 4.

Huetiana, ou Pensées diverses de M. HUET *Evêque d'Avranches, avec la description en vers Latins du Voyage de l'Auteur en Suede* 12.

*Solitaires en Belle Humeur, Entretiens recueillis des Papiers de feu M. le Marquis de M.**** 12. *avec fig.*

Epistola di S. GIO. CRISOSTOMO a Cesario, rappresentata, come stà nel Codice Fiorentino 8. Firenze 1721.

Bibliotheca Historico-Philologico-Theologica. Fascic. 31. 32. 8.

JO. JOS. LANGUET Episc. Suess. Institutiones Pastorales 4.

LUD. ELLIES DU PIN Methodus studii Theologici recte instituendi, cum præfatione de vita, scriptis & fatis Du-Pinii 8.

PHIL. SCOUVILLE Soc. Jes. sancta sanctorum, sancte tractandi, seu Religiose sacrificandi methodus 18.

ADALB. TYLKOWSKI Soc. Jes. de Malo malique causis & remediis 12.

— Solilaquia Christiana & Praxes quædam. 12.

— Exercitia spiritualia decem Dierum spatio absovenda. 12.

HENR. BRENKMANNI Historia Pandectarum, seu fatum Exemplaris Florentini, accedit gemina Dissertatio de Amalphi 4.

ANTON. SOLL. de Præscriptionibus Tractatus Canonico-Civilis 4.

ARN. VINNII Tractatus quinque de Pactis, Jurisdictone &c. addita sunt Sim. Vinnii Orationes 4.

JOURNAL DES SCAVANS,

Pour le Mois de Novembre, 1722.

Dissertations qui peuvent servir de Prolegomenes de l'Ecriture sainte, revûës, corrigées, considerablement augmentées, & mises dans un ordre méthodique. Par le R. P. Dom AUGUSTIN CALMET, *Religieux Benedictin de la Congregation de S. Vanne, &c.* A Paris, chez Emery, Saugrain l'aîné, & Martin, Associés. 1720. 3. Vol. In 4°. I. Vol. pp. 822. II. Vol. pp. 904. III. Vol. pp. 898.

LEs habits des anciens Hebreux font la matiere de la vingtiéme Dissertation contenuë dans le premier Volume.

Moïse rapporte que nos premiers Peres, après leur desobéissance, se vêtirent de larges ceintures faites avec des feuilles de figuier; qu'ensuite Dieu les revêtit de tu-

avant le deluge l'art de me
re des toiles & des étoffes:
on se servoit encore de fo
peaux pour les habits, com
par plusieurs Loix de Moïse
me qu'avoient les Prophet
ler de peaux. Les ancien
hommes & femmes n'avo
ment que deux sortes d'hab
que, qui se mettoit immed
la chair, & le manteau qui
de dessus: les tuniques de
toient plus amples, plus fin
précieuses que celles des ho
femmes se servoient rareme
teaux.

La tunique & le mantea
semble composoient ce qu
appelle un habit complet *vest*
des habits à changer *mutatio*
de sorte que quand l'Ecrit
que Naaman offrit à Elizée

nous en portons : les Anciens ne doubloient pas leurs habits ; ces sortes d'habits étoient ou des habits à changer, ou des manteaux fort amples. La matiere ordinaire des tuniques étoit le lin ou le cotton ; Dom Calmet croit qu'on en faisoit quelquefois de laine, quoique rarement. On les travailloit sur le métier ; elles étoient ordinairement de couleur blanche, & souvent sans couture.

Le terme de *passim* dont se sert le Texte Hebreu pour exprimer la tunique de Joseph, & celle de Thamar fille de David, a beaucoup exercé les Interprétes. Les Septante & Saint Jerome ont crû que c'étoit un tissu de fil de plusieurs couleurs. Aquila traduit ces mots *tunique de passim*, par *une robe traînante*, Symmaque par *une tunique avec de grandes manches* ; d'autres soutiennent que cette sorte de tunique étoit faite de plusieurs pieces d'étoffes de differentes couleurs ; d'autres disent qu'elle étoit enrichie de broderie : Dom Calmet croit qu'elle étoit semblable aux tuniques que les hommes & les femmes de condition portent encore aujourd'hui dans l'Orient : ce sont des especes de chemises de toile rayée de diverses couleurs, & qui sont souvent ornées de broderies.

L'expression qu'employe aussi le Tex-

de pierreries, ou de perles
d'autres soutiennent que c'ét
billement de differentes coul
me d'yeux, comme la queue
d'autres se sont imaginés que
habit rayé & d'une surface in
lequel on voyoit alternativeme
nences & des profondeurs mé
art pour servir d'ornement.
met prétend avoir montré dan
mentaire sur l'Exode, que
habit de differentes couleurs
tissure plus serrée & plus fo
n'est ordinairement.

Lorsque les Hebreux étoien
maisons sans travailler, ils lai
ner leurs tuniques; mais lorsq
obligés de marcher, ou d'ag
troussoient leurs tuniques ave

étoient quelquefois de corde, quelquefois ils se couvroient de sacs.

La matiere ordinaire du manteau des Hebreux étoit ou de la laine ou des peaux, la couleur n'étoit pas uniforme, Les manteaux plus précieux étoient de pourpre ou de cramoisi.

La Loi de Moïse ordonnoit aux Hebreux de porter aux quatre coins de leurs manteaux des houpes de couleurs d'hyacinthe, ou de bleu céleste, & d'y joindre une frange ou un galon le long du bord. La couleur n'en étoit pas prescrite. Les *ailes du manteau* dont l'Ecriture parle, étoient les coins ausquels les houppes étoient attachées.

Le manteau des femmes ou le voile dont elles se couvroient lorsqu'elles sortoient de la maison, étoit fort different du manteau des hommes. Cet habillement étoit sans doute fort ample; puisque Ruth s'en servit pour y mettre six boisseaux d'orge que Booz lui avoit donné.

Les Hebreux marchoient ordinairement la tête nuë; il faut en excepter les Lévites & les Prêtres: comme ils ne portoient point de cheveux, ils se couvroient la tête d'un bonnet de lin, & qui étoit serré par un ruban. Le bonnet du Grand Prêtre étoit serré par une lame d'or, qui pendoit sur le front, & étoit attachée avec deux rubans par derriere.

Le Prophete Isaïe fait un long dénombrement des ornemens de tête que portoient les femmes Israëlites.

L'habit de deuil parmi les Hebreux, tant pour les femmes que pour les hommes, étoit de couleur noire ou brune. Les veuves portoient aussi cette sorte d'habit.

Bochart prétend que pour l'ordinaire le Hebreux marchoient nuds pieds, & qu'ils ne se chauffoient que quand ils faisoient des voyages : mais Bynæus, qui nous a donné un ouvrage touchant la chaussure des Hebreux, soutient qu'ils étoient ordinairement chaussés, même à la ville, & à la maison, & qu'ils n'alloient nuds pieds que dans les tems de deuil, ou de penitence; sentiment qu'il prouve par plusieurs faits, que l'Ecriture raporte.

Saint Jerôme, Denis le Chartreux, S. Bonaventure, Lyran, Tostat, ont crû que Jesus-Christ avoit toujours marché nuds pieds, sans s'être jamais servi de chaussure. Mais S. Chrysostome, S. Augustin, Paul de Burgos, Thomas Cajetan, Tolet, Barradius, Baudouin & Bynæus, sont d'un sentiment contraire. S. Marc dit expressément que notre Sauveur permit à ses Apôtres de porter en voyage une paire de sandale; il leur défendit seulement d'en porter plusieurs

sieurs paires, selon le témoignage des autres Evangelistes.

Dom Calmet ne voudroit pas assurer que les Hebreux aient toûjours été chaussés. Dans le Temple les Prêtres étoient toûjours déchaussés. S. Pierre avoit les pieds nuds dans la prison; il croit aussi que Jesus-Christ & ses Apôtres n'avoient point de chaussure lorsqu'ils étoient à table, parce que de leur tems on mangeoit couché sur des lits.

Bynæus croit que la matiere des souliers des anciens Hebreux étoit du cuir. Mais Dom Calmet prétend que le lin, le jonc, le bois, aussi bien que le cuir, a pû être la matiere de cette chaussure. L'Ecriture ne s'explique pas en termes exprès sur ce point; les souliers des femmes étoient plus propres & plus riches que ceux des hommes.

Dom Calmet remarque en finissant cette Dissertation, que les Hebreux ne se servoient point de bas, & que leur coutume étoit d'avoir toûjours les jambes nuës.

Dans la 21. Dissertation, Dom Calmet traite des Ecoles des Hebreux. On ne doit pas s'étonner de voir dans les écrits des Historiens, que les Législateurs & les Princes les plus éclairés, se soient particulierement appliqués à établir des Ecoles, & à choisir des Maîtres capa-

 bles

les Langues, l'Hiſtoire, &
connoiſſances, qui ne ſont
néceſſaires, à la vie, qu'impo
la République.

Dom Calmet ſe propoſe de
l'utilité des Ecoles par l'exempl
les des Hebreux, auſquelles il
Il en fait voir une ſuite non inte
depuis Moïſe juſqu'à Jeſus-C
examine auſſi ce que les Doct
racontent de leurs Ecoles depui
auquel ils furent diſperſés par
mains, juſqu'au ſiecle dans leq
vivons.

Les Ecoles des anciens Hebre
portent ſur celles des autres
1. à cauſe du mérite & de l
des Maîtres qui étoient preſque
Prophetes extraordinairement in

Le ſçavant Benedictin remarque, que les Patriarches Abraham, Iſaac, & Jacob, remplis de l'Eſprit du Seigneur, prirent ſoin eux-mêmes de former leur famille dans la connoiſſance & dans la crainte du Tout-puiſſant; cette connoiſſance ſe conſerva ſans alteration parmi les Hebreux juſqu'au tems de Moïſe, qui le premier écrivit la Loi par l'ordre de Dieu, fit connoître pendant toute ſa vie les volontés du Seigneur au Peuple d'Iſraël, & ſçut les faire obſerver par ſon zéle, par ſa ſageſſe, & par ſa fermeté.

A Moïſe ſucceda Joſué: les anciens qui avoient vû le premier, & qui furent inſtruits par le dernier, conſerverent le dépôt de la foi dans ſa pureté; mais après leur mort, le cœur du Peuple ſe corrompit peu à peu; & quoique le Seigneur leur ſuſcitât de tems en tems des Prophetes, ils furent inconſtans dans leurs voyes, juſqu'au tems de Samuel qui reforma l'Etat, en établiſſant des Ecoles. Ce fut proprement en ce tems-là, que ſelon Dom Calmet, ſe formerent ces Aſſemblées célébres, d'où ſortirent tant de grands hommes, & tant de Prophetes: il y en avoit à Najoth de Ramatha ſous Samuel; il y en eut dans la Plaine de Jericho, & à Bethel ſous Elie & ſous Elizée: on en vit même un

Les Juifs soutiennent que la s
non interrompuë de ces homr
rés de Dieu, & qui étoient le
de la plus grande partie des E
Hebreux, n'a duré que jusq
d'Esdras, de Nehemie, & de
composoient alors le Sanhedrin
formerent le Canon des Ecritur
l'Eglise Chrétienne met encore
des Prophetes les Auteurs des l
Macabées, de la Sagesse & d
siastique, Auteurs qui ont v
long-tems après Esdras & N
l'on voit même dans l'Evangi
la Naissance du Sauveur, l
Prophetie n'étoit pas encore é
Israël: Zacharie, S. Jean-Ba
fils, Simeon le juste, étoien
Prophetes. Josephe même n

Dom Calmet obſerve enſuite que les Prophetes conſervoient avec beaucoup de ſoin la tradition de la doctrine venuë de Dieu même ; il ajoûte que c'eſt pour cela que chez les anciens Hebreux on ne voyoit ni cette varieté de ſentimens, ni ces doutes ſur la Religion, ni entre les Docteurs ces conteſtations qui ſe trouvent chez les autres Peuples, de ſorte que les differentes Sectes qui partagerent les Sçavans d'entre les Hebreux, ne commencerent qu'aſſez long-tems après la captivité, & ſeulement dans le tems des Macabées, où la Prophetie étoit beaucoup plus rare : Ce ne fut qu'alors qu'on entendit parler des Phariſiens, des Sadducéens, des Eſſeniens, dont le partage n'alla pas même juſqu'à rompre l'unité de créance, & la communion de Religion ; ils s'aſſembloient tous dans le même Temple, ils avoient les mêmes cérémonies, ils liſoient les mêmes Ecritures ; & convenoient tous dans ce principe, que le Meſſie promis par Moïſe, fixeroit tous leurs doutes & réuniroit leurs eſprits & leurs cœurs.

Le ſçavant Benedictin remarque encore, que la Tradition chez les Hebreux ne ſe conſervoit pas moins par le canal des Prêtres, que par celui des Prophetes. Moïſe avoit chargé les premiers de l'inſtruction & de la conduite du Peuple,

non seulement dans ce qui regarde la Religion, mais aussi dans le Gouvernement politique. Leurs maisons & leurs Sales d'assemblées & de conseil dans le Temple, étoient comme des Ecoles toûjours ouvertes, où l'on pouvoit les consulter sur les difficultez touchant le vrai sens de la Loi.

Dom Calmet, après avoir décrit le genre de vie que l'on menoit dans les Ecoles des Prophetes, ajoûte, qu'à ces Ecoles ausquelles le Saint-Esprit présidoit, succederent les Synagogues, dont l'usage paroît être ancien dans Israël, à cause de plusieurs faits tirés de l'Ecriture, que l'Auteur rapporte. Depuis la captivité, le nombre des Synagogues s'augmenta beaucoup. L'Evangile & le Livre des Actes des Apôtres nous marque la discipline & la méthode d'enseigner, que l'on y observoit; le Chef de la Synagogue étoit à la premiere place, & ses Ecoliers étoient autour de lui, de maniere qu'ils pouvoient tous le voir & l'entendre.

Pour ce qui est des Ecoles que les Hebreux établirent après la prise de Jerusalem, une des plus célébres fut celle de Tyberiade; la réputation des Maîtres y attira un grand nombre d'Ecoliers. Ce fut là que l'on composa la Misne; & le Talmud de Jerusalem.

La

Misne est connuë des anciens Peres
s le nom de Deuterose, ou seconde
i. Il n'est pas facile de décider si la
sne d'aujourd'hui, est le même Ou-
ge, que celui qui fut fait par l'Ecole
Tyberiade : ce qu'il y a de certain,
t que cet Ouvrage n'a jamais été d'au-
ne autorité dans l'Eglise, & que les
res l'ont regardé comme un recueil
fables ; c'est le jugement que S. Je-
ne en porte.

Dom Calmet après avoir parlé des
oles de Palestine, & de Babylone,
oûte que celles de l'Egypte & de l'Eu-
pe se sont formées du débris des Eco-
que les Juifs ont euës audelà de l'Eu-
rate. Il s'attache principalement à en
re connoître les Chefs qui se sont rendus
commandables dans les derniers siecles.

Le sçavant Benedictin termine sa Dis-
tation, en marquant deux causes de
chûte des Ecoles des Hebreux ; la
emiere, est leur endurcissement dans
rreur : comme ils ont rejetté Jesus-
hrist, Dieu les a rejettés, & la Verité
est retirée d'eux. La seconde, qui est
ne suite de la premiere, est d'un côté
défaut d'une autorité divine & infail-
ble, qui régle leurs sentimens ; & de
utre leur déférence aveugle pour des
ommes ignorans & aveugles par leur
opre présomption.

Ba-

Replique à la Réponse aux Observations curieuses sur une espece d'hydropisie particuliere.

CETTE Replique est celle que nous avons annoncée dans le Journal d'Octobre dernier pag. 385. après avoir rapporté la Réponse aux Observations curieuses dont il s'agit, lesquelles ont été faites par un Professeur en Médecine de la Ville de Reims. L'Auteur de la Replique paroît un peu en colere contre celui de la Réponse ; & un Auteur en colere prévient mal en sa faveur ; quoiqu'il en soit, voici la Replique, les Lecteurs en la comparant avec la Réponse, qui est dans le Journal que nous venons de citer, jugeront de l'une & de l'autre. M. Anel, ainsi qu'on l'a pû remarquer dans le Journal du Mois de Septembre de cette année, pag. 344. explique d'une maniere l'hydropisie vesiculaire ; l'Auteur de la Réponse aux Observations du Medecin de Reims, l'explique d'une autre, & celui de la Replique comme on le va voir, l'explique encore d'une autre ; trois sentimens differens dont les Lecteurs jugeront.

Il paroît par les citations de plusieurs passages Grecs, que l'Auteur de la critique de nos Observations Médicinales, en-

ntend assez bien cette Langue ; mais qu'il n'entend pas si bien Hippocrate. Nous remarquons aussi qu'il a négligé de lire les découvertes des Modernes, & de s'éclaircir dans leurs Livres sur ce qui auroit pû l'instruire touchant cette hydropisie particuliere, & lui faciliter par là l'intelligence d'Hippocrate, lui qui se mêle de donner des enseignemens sur cet Auteur à des gens du mêtier, & qui les renvoye au Livre des glandes, comme ne l'ayant pas lû, quoique ce Traité soit si petit, qu'on n'oseroit reprocher à un Medecin ordinaire de ne le sçavoir pas, encore moins à des Professeurs. Notre Critique prétend que la raison que nous avons apportée pour expliquer la formation de ces globules, est justement le fait, que le point est de sçavoir comment ils se forment. Examinons comment cela se peut entendre. Nous prétendons que le sang étant trop crû & trop plein de serosité, il la fait entrer en trop grande abondance dans les vaisseaux lymphatiques, & que cette sérosité n'ayant pas un libre cours, elle étend les membranes de ces vaisseaux en forme de vesicules globules ou hydatides, & fait cette espece d'hydropisie, que les modernes appellent vesiculaire. Il se sert pourtant des mêmes raisons qu'il condamne ; car au lieu des vaisseaux lym-

lymphatiques, il apporte pour cauſe de la formation de ces globules, la ſéroſité qui dégorge dans les glandes, les étend & les enflame, pour pouvoir enſuite être ſéparées & pouſſées au dehors comme des corps étrangers : Ainſi il croit avoir bien mieux expliqué que nous, la cauſe de cette maladie ; mais il ne voit pas qu'il eſt bien plus difficile à ces glandes de ſe détacher, qu'aux vaiſſeaux lymphatiques de s'étendre & ſe rompre.

Les deux derniers paſſages Grecs qu'il allegue, expliquent bien la nature & la fonction des glandes ; mais il ne s'enſuit pas pour cela, que ces glandes étant abreuvées d'humidité, elles ſe forment en globules de toutes ſortes de groſſeurs, & même juſqu'à celle d'un œuf avec une membrane très-mince & tout-à-fait transparente, comme nous l'avons remarqué dans le corps que nous avons fait ouvrir. Il y a eu à la verité des hydropiſies engendrées par une tumeur œdemateuſe des glandes du meſentere ; & par des veſicules formées dans les vaiſſeaux lymphatiques, comme on en voit une belle obſervation dans Hoctesterus ; mais cette obſervation ne fait rien pour l'Auteur de la Critique, puiſque les glandes n'étoient point en globules pleins *d'eau, mais* ſeulement tumefiés, au lieu

que

que les vaiſſeaux lymphatiques étoient dilatés en veſſies, & ainſi cette hydropiſie n'étoit qu'en partie veſiculaire.

Pour comprendre avec plus de facilité, la difference de ſes ſentimens & des nôtres, il eſt néceſſaire de ſçavoir que les glandes ſont des organes particuliers composés d'un peloton de vaiſſeaux aſſez compacte, où aboutiſſent des arteres, des veines, des filets de nerfs, & des vaiſſeaux lymphatiques. La fonction de ces glandes eſt de ſéparer quelque liqueur deſtinée à l'utilité du corps, & de la renvoyer par quelques vaiſſeaux particuliers aux autres parties. Il y en a de deux ſortes, de conglobées, & de conglomerées. Les conglomerées envoyent le ſuc qu'elles ſéparent, dans quelques cavités, comme ſont les glandes du pancreas, du foye, des reins, les ſalivaires & autres. Les conglobées ſéparent la lymphe & la renvoyent par les vaiſſeaux lymphatiques, qui ſortent de la propre ſubſtance de ces glandes, dans le grand canal du chile, ou dans d'autres vaiſſeaux; le meſentere en eſt parſemé, & c'eſt à celles-là que les Modernes attribuent la faculté d'épurer le chyle; c'eſt juſtement de ces glandes-là que cet Auteur prétend que les globules de la malade ſe ſont formés.

Il n'y a perſonne ſi peu verſé dans la pra-

pratique de la Médecine, qui ne ſçache, que lorſque le chyle reſte dans la ſubſtance des glandes du meſentere, il ne manque pas de s'y coaguler, tenant de la nature du lait ; & de durcir ces glandes en maniere d'écrouelles & de ſchirre; c'eſt le ſentiment d'Hippocrate dans ſon Livre des glandes & de tous les Praticiens, confirmé auſſi par l'experience journaliere : mais de dire que ce chyle étant enfermé dans la ſubſtance de ces glandes ſe ſoit changé en une eau transparente, & que la membrane fléxible déliée & ſemblable à la pellicule interieure d'un œuf, qui envelopoit ces eaux, ſe ſoit formée de la ſubſtance charnuë & friable de la glande, ſans que cela ait apporté aucun obſtacle à la transparence, qu'elle ſe ſoit même détachée ſi facilement que l'Auteur le dit, étant ſi bien tenuë par des arteres, des veines, & des nerfs, c'eſt ce que perſonne ne pourra croire. Ce ſyſtême n'eſt appuyé ni de l'autorité d'Hippocrate ni des Modernes, ni de la Raiſon. Des autres paſſages qu'il apporte d'Hippocrate, il n'y a que le dernier qui explique l'hydropiſie veſiculaire, mais c'eſt celui-là même que nous avons cité dans nos Obſervations, & qu'il a tronqué ; parce qu'il lui étoit contraire, & qu'Hippocrate n'y fait mention que des hydatides
&

& tubercules du poumon, qui sont l'hydropisie vesiculaire de la poitrine; pas un des Anciens ni des Modernes, n'ayant jamais écrit que ces vesicules pleines d'eau claire & transparente, se soient formées des glandes du poumon, qui sont si petites, si tendres & si friables, qu'on ne peut soupçonner qu'elles se soient grossies, creusées, & converties en membranes pour contenir ces eaux. Il n'est pas non plus vraisemblable que la maladie dont parle Fernel, *Lib.* 5. *cap.* 10. & qu'on nous apporte pour exemple, ait été formée d'une glande creusée, puisque ce mal est celui qu'Hippocrate appelle *tuberculum pulmonis suppuratum*, qui est ce que les Modernes appellent *vomica pulmonis*: C'est plûtôt un sac membraneux, qui contient quelquefois jusqu'à une pinte de pus fort épais, & qui venant à se crever inopinément, souvent étouffe les malades. Hippocrate fait aussi mention de tubercules cruds, qui sont de petits corps durcis, qui ne tendent point à suppuration, & qui pour cela sont même plus dangereux que les autres.

L'Auteur de la Critique peut-il ignorer la structure du poumon, ne sçait-il pas que sa substance n'est qu'un amas de vesicules toutes attachées ensemble, & ayant communication aux rameaux de

contenant le Régne de Louis XII
A Amſterdam chez Covens & Mo
tier, 1720.

ON ne s'amuſeroit pas à faire d
Remarques ſur cet Extrait, s'il n'
toit écrit d'un certain air déciſif, & i
ſultant, capable d'en impoſer aux Le
teurs. C'eſt l'ordinaire de ceux qui pr
ſument aſſez d'eux-mêmes, pour croi
leur deciſion ſuffiſante, ſans autre preu
ve. Mais, n'en déplaiſe aux RR. PP
de Trevoux, leur autorité toute ſeule
ſelon leurs propres principes, eſt tout a
plus probable; & l'Auteur de cet *Abreg
Chronologique* étant lui-même Auteu
grave, de plus d'une maniere, ſon au
torité eſt pour le moins probable auſſi
Cependant, on veut bien aller plus loin
& en raportant les preuves de ce qu'i
avance, (ce que ne font pas les RR. PP
pour apuyer leur opinion) on entrepren
de les convaincre d'autant de fautes o
véritables ou affectées, qu'ils lui impu
tent de *bévues*.

Avant que d'entrer en matiere, le
RR. PP. s'égayent ſur le Titre d'*Abregé*
que l'on a donné à ce Livre, *qui n
montre*, diſent-ils, *qu'en racourci & e
perſpective divers Tableaux &c.* Si cet en
droit valoit la peine d'être relevé, o
leur demanderoit ce que c'eſt donc qu'u

Abregé

Abregé, & on les prieroit d'en donner la definition. Mais que pourroient-ils ajouter à l'idée de *Tableau en racourci*, & de *Perspective?* Chacun ſait qu'en matiere d'Hiſtoire, comme de peinture, c'eſt là le Chef-d'œuvre de l'Art. Il eſt vrai, que les RR. PP. ajoutent, que les Tableaux du Continuateur de Mezeray, ne ſont que des Tableaux *mutilez* & *imparfaits, qu'il peint d'après des modeles mal-entendus.* Mais on voit bien qu'ils n'en parlent ainſi, que pour avoir occaſion de tomber ſur M. le Vaſſor, qu'ils appellent ſon *Devancier*; en quoi ils lui font tant d'honneur, que vingt fois il a été tenté de leur pardonner tout le reſte, en faveur d'un rang auſſi diſtingué dans la République des Lettres, que celui qu'ils lui donnent de Succeſſeur de ce grand Homme. C'eſt encore beaucoup qu'ils aient avoué, que le Continuateur de Mezeray *a été plus reſervé que ſon Devancier le Vaſſor.* On leur paſſe, en faveur de cette verité, ce qu'ils ajoutent pour en diminuer le prix, que *comme il n'en a pas tiré pluſieurs traits de Satyre & de calomnie capables d'empoiſonner ſon Hiſtoire, il n'en a pas auſſi tranſcrit divers faits, que peut recueillir un Abbreviateur, qui ſait diſtinguer le vrai d'avec le faux, & l'Hiſtoire d'avec l'impoſture.* Quand cela ſeroit vrai, on s'en conſoleroit, par

de partager le sort de Mezer
d'autres.

A l'égard du tour, de la p
la Liberté, de la sincerité
dernier Ecrivain, que son C
se flate d'avoir imitées, les F
disconviennent point : ils a
me, sur les deux derniers ar
c'est en quoi il triomphe, & q
dessus des Leçons à son guide.
l'avouent, que pour en pren
d'invectiver contre ces heu
vinces, où l'on jouït de
précieuse, inconnuë presq
ailleurs. *Il est refugié*, disent-
Pays de franchise, d'où vie
sortes de Libertez, qui n'on
d'autre merite, que de faire v
teurs qui les composent, &
Libraires, qui se moquent d
qui les achetent & qui les lisen
bien que les Libertez qui c

x-mêmes de soutenir dans leurs The-
s les Propositions * les plus impies &
s plus scandaleuses : ni rien qui égale
licence des Libelles qu'ils debitent
us le nom de *Supplement à la Gazette*
Hollande, auquel ils ont donné depuis
eu le titre de *Lettres Curieuses de diffe-
ns endroits, sur ce qui se passe dans l'Euro-
au sujet de la Constitution* UNIGENITUS.
ne autre chose, dont les RR.PP. con-
iennent encore, c'est *qu'il y a de la
arté & de la netteté dans le stile* du Con-
nuateur de Mezeray, caractere, qui
oit être d'une grande évidence dans ce
ivre, puis qu'ils sont forcez de l'y re-
onnoître : *mais*, ajoutent-ils, *il ne dit
en de nouveau.* Et que veulent-ils qu'on
ise de nouveau dans une Histoire, &
ans une Histoire aussi recente, que cel-
e de Louïs XIII. ? Voudroient-ils qu'on
mêlât des Fables, & que pour en em-
ellir les Relations, comme celles qu'ils
ous donnent de la Chine, on y mît
lus de merveilleux que de réalité ? Mais
n trouve la vérité dans ce Livre ; & ce
Y 2 doit

* Telle est, entre autres, celle *d'une These*,
ediée à J. C. qui fut soutenuë dans leur Col-
ege de Paris, le 25. Avril dernier, *Posit. XIV.*
n ces termes : *Regula morum ultima non est vo-
untas Dei quadam jubentis aut vetantis, nec hu-
nana natura comparata ad Deum tanquam ad finem
ltimum, sed humana natura secundum se spectata.*

doit être quelque chose de nouveau pour qui ne lit que des Ecrits de Jesuites.

Après ce Préambule, les RR. PP. entrent en matiere, & quoi-qu'ils disent que *ces sortes d'Abregez ne méritent ni Extrait, ni Censure*, ils ne laissent pas d'employer douze ou quinze pages de leurs Mémoires à critiquer celui-ci. D'où il s'ensuit, qu'il faut bien qu'il ne soit pas si mauvais, puis qu'ils ne l'ont pas jugé indigne de leur Critique ; & qu'ils n'ont même donné quelque louange au stile de l'Auteur, que pour acquerir plus de créance dans les reproches qu'ils lui font d'être tombé en plusieurs bévuës.

Ces bévuës, si l'on en croit les RR. PP., sont au nombre de huit, dès les premieres lignes du Livre. La 1. d'avoir dit que ce fut la Reine, Marie de Medicis, qui, après la mort du Roi Henri IV. envoya le Duc d'Epernon à l'Hôtel de Ville, pour s'assurer du Prevôt des Marchands & des Echevins, & au Parlement pour l'y faire déclarer Régente. La raison qu'ils en donnent, c'est „ qu'au moment que cette Princesse eut „ appris la mort du Roi, elle fut ou af„ fecta de paroître si éplorée, qu'elle „ sembla d'abord ne chercher du soula„ gement à sa douleur que dans ses lar„ mes : que le Chancelier de Sillery &

„ Ville-

„ Villeroi vinrent les premiers la conjurer de penser moins à la perte de son „ Mari, qu'au salut de ses Enfans & „ du Royaume: que le Duc d'Epernon „ vint ensuite lui offrir son épée, sa vie „ & ses amis: qu'elle *se remit sur lui de* „ *tout ce qu'il faloit faire*, & qu'elle ne „ lui donna aucun ordre particulier ". Mais pour que la Reine fût censée avoir *envoyé* le Duc d'Epernon au Parlement, étoit-il nécessaire qu'elle lui donnât cet ordre en particulier, & ne suffisoit-il pas qu'*elle se remît sur lui de tout ce qu'il faloit faire?* Ce sont des chicanes pitoyables, qui ne méritent pas d'être relevées; cependant il le faut faire pour convaincre les RR. PP. de mauvaise foi à ce premier égard. Le Duc d'Epernon avoit des ordres de faire ce qu'il fit; il ne faut que lire sa Vie pour le reconnoître. On y voit, Liv. VI. pag. 236. * „ que „ l'armée étant preste, & le Roi disposé „ à partir (pour l'Expedition que sa „ mort l'empêcha d'executer contre les „ Espagnols) il voulut auparavant assu„ rer de telle sorte la paix interieure de „ son Estat, qu'il ne pust, durant son „ esloignement, & tandis qu'il seroit „ occupé contre ses voisins, estre rap„ pelé par des troubles domestiques. „ Que cette prudente pensée le fit ré-

 „ sou-

* Edit. de Paris, *in fol.* 1655.

„ soudre de mettre sa puissance entre
„ les mains de la Reine, & *de la faire*
„ *déclarer Régente* en son absence. Mais
„ que comme il connoissoit, que, quelque
„ que bonnes intentions qu'elle pût avoir,
„ voir, il faloit fortifier l'Autorité Souveraine
„ veraine qu'il lui laissoit, de la fidelité,
„ té, de la vigueur, & de la prudence
„ de quelque grand & experimenté Mi-
„ nistre, il jetta les yeux sur le Duc
„ d'Epernon, pour le lui donner. Qu'es-
„ tant dans cette résolution, il appela
„ un jour le Duc, & le fit entrer dans
„ son Cabinet, où il estoit seul avec
„ la Reine. Qu'il lui dit, qu'estant
„ sur le poinct de sortir du Royau-
„ me, dont il lui laissoit la conduite,
„ il avoit consideré le besoin qu'elle
„ avoit d'un serviteur fidele auprès
„ de sa personne. pour la servir de
„ ses conseils & de sa main ......
„ qu'après avoir jetté les yeux sur tous
„ ses Sujets, il n'en trouvoit point en
„ qui les qualitez nécessaires à cet emploi
„ parussent plus éminentes, qu'en la
„ personne du Duc d'Epernon là pré-
„ sent ..... Qu'elle pouvoit prendre
„ en lui une entiere & parfaite confian-
„ ce &c. " Est-il nécessaire, après cela,
la, de beaucoup de raisonnemens, pour
prouver que si la Reine ne donna au Duc
d'Epernon *aucun ordre particulier*, c'est
que

que l'état où elle se trouvoit alors ne le lui permettoit pas ; mais que dès *qu'elle se remit sur lui de tout ce qu'il faloit faire*, elle est censée, par cela même, l'avoir envoyé par tout où il alla.

Le Duc d'Epernon se le tint si bien pour dit, que voici, comme son Historien en parle * : „ Après que le Duc „ eut rendu ce dernier office à son „ Maître (de conduire son corps au „ Louvre, après l'assassinat du Roi, „ dans le Carosse duquel il étoit) quoi „ que surpris au point qu'on se peut „ imaginer d'un accident si tragique, il „ rentra néanmoins bientôt en lui-même, „ & considerant que le plus grand tesmoignage qu'il pouvoit donner de sa „ gratitude au Prince decedé, c'estoit de „ servir ceux qui restoient aprés lui, il „ commenca de rendre à la Reine les „ services ausquels il s'estoit engagé peu „ de jours auparavant dans le Cabinet „ du Roi, & dont il n'avoit pas reçu „ les *ordres* à dessein de les exécuter sitost, ni dans une si funeste occasion. „ Après avoir tesmoigné à cette Princesse, la part qu'il prenoit à la perte „ de son Maistre, il lui dit, qu'il ne „ venoit pas vers S. M. pour arrester ses „ pleurs, mais qu'elle auroit toûjours le „ tems de pleurer, & qu'elle ne l'au-

* Pag. 239.

„ venoit donc de très-bon co
„ frir sa vie, son bien, &
„ qu'elle lui *commandast* seulen
„ seroit de ses *volontez*, &
„ roit ou qu'elle seroit obéïe.
„ excitée par un si prudent C
„ fortifiée par la résolution d'
„ reux & si utile serviteur
„ *qu'elle remettoit tout entre*
„ *qu'il pourvust aux affaires se*
„ *dence, qu'elle lui recomman*
„ *sans beaucoup plus que sa pro*
„ *ne, & qu'elle auroit très-ag*
„ *ce qu'il feroit*". C'est dom
le mot d'*envoyer* ne se trouve
sement dans ce récit; mais les
qui sont si habiles en fait de d
scholastiques, pourroient-ils ni
s'y trouve implicitement? Vo
n'est pas la consequence qu
d'Epernon en tira lui-même.

„ accompagné. . . . Le Duc de Guise
„ lui aiant demandé quel estoit ce mal-
„ heur, le Duc d'Epernon lui raconta en
„ peu de mots l'Histoire de la mort du
„ Roi, ce qui s'estoit passé depuis auprès
„ de la Reine, & l'ordre qu'il alloit tascher
„ d'establir *par le commandement de S. M.*,
„ pour empescher qu'il ne s'élevast du
„ trouble dans Paris". Or que le Duc d'Epernon aille établir l'ordre dans Paris *par le commandement* de la Reine, ou qu'il soit *envoyé* par la Reine pour établir l'ordre dans Paris, si ce n'est pas la même chose, j'en appelle au bon sens de tous ceux qui entendent les termes. Que veulent donc dire les RR. PP. par cette premiere bévuë qu'ils imputent à l'Auteur? La bévuë n'est-elle pas toute entiere de leur côté, & peuvent-ils en disconvenir sans passer pour n'entendre ni la Logique ni la Langue?

La seconde bévuë n'est pas mieux fondée. Elle consiste, selon les RR. PP. à avoir dit que ce fut le Chancelier de Sillery qui fit avertir le premier President de Harlay de convoquer les Chambres du Parlement; au lieu que, selon eux, ce fut le President Seguier qui fit cette convocation. Mais leur autorité dénuée de preuves doit-elle l'emporter sur celle de Dupleix, & après lui de M. du Pin dans son Histoire de Louis XIII.?

 Voici

Voici les propres termes de ce dernier Auteur. „ Le Chancelier envoya Mes-
„ sieurs de Caumartin & de Boissize,
„ Conseillers d'Etat, au Parlement, qui
„ étoit alors assemblé aux Augustins
„ (parce que le Palais étoit occupé pour
„ la Ceremonie du Festin que l'on y
„ devoit faire à l'Entrée de la Reine)
„ pour avertir M. de Harlay, Premier
„ Président, de faire assembler sur le
„ champ toutes les Chambres. Il le fit
„ aussi-tôt &c.

La troisiéme bévuë, selon les RR.PP., est d'avoir dit que le Duc d'Epernon vint au Parlement *pour faire savoir à cette Compagnie les intentions de la Reine*, d'être déclarée Regente : Et, selon eux,
„ il n'y parla ni au nom, ni par ordre
„ de cette Princesse ; au contraire, il
„ n'y parut, disent-ils, qu'en qualité
„ d'ancien Officier de la Couronne &
„ de Pair, qui a Seance au Parlement;
„ & en faisant valoir les raisons qu'on
„ avoit d'accorder la Régence à Marie
„ de Medicis, il n'eut garde d'employer
„ l'autorité, les intentions, ou la vo-
„ lonté de cette Princesse, qui avoit
„ alors plus de sujet de craindre d'obéir,
„ que d'esperance de commander ".
Voyons donc ce qui en est, par la maniere dont le Duc entra au Parlement, & dont il y parla. Premierement, il faut obser-

obſerver ; „ que le Régiment des Gar-
„ des , dit l'Hiſtorien du Duc d'Eper-
„ non *, avoit occupé le Pont-Neuf,
„ & s'eſtoit étendu le long de la ruë
„ Dauphine, pour garder, ſuivant l'or-
„ dre du Duc , toutes les rues qui envi-
„ ronnent le Couvent des Auguſtins :
ſur quoi cet Hiſtorien ajoute , „ que
„ quoi-que ces précautions n'euſſent eſté
„ aportées par le Duc que pour la ſu-
„ reté du Parlement , quelques uns ne
„ laiſſerent pas d'interpreter un ſoin ſi
„ exact, pluſtoſt pour une eſpece d'obli-
„ gation à la Compagnie de ſuivre ſes
„ Conſeils, que pour uue plus grande
„ liberté de dire leurs opinions. Il en-
„ tra enſuite dans la Sale , où le Parle-
„ ment eſtoit aſſemblé , montrant ſon
„ eſpée, qu'il tenoit à la main , & di-
„ ſant qu'elle eſtoit encore dans le four-
„ reau ; mais que ſi la Reine n'eſtoit pas
„ déclarée Régente, avant que la Cour ſe
„ ſeparaſt, il faudroit bien l'en tirer: qu'il
„ prevoyoit qu'il y auroit du ſang répan-
„ du. Et ſur ce que quelques-uns deman-
„ derent du tems pour deliberer, le Duc
„ ajouta: que leur prudence n'eſtoit pas de
„ ſaiſon : que ce qu'il leur propoſoit,
„ pouvoit ſe faire ce jour-là ſans péril ;
„ mais qu'il ne ſe feroit pas le lende-
„ main ſans carnage ". Si c'eſt là le
 lan-

* Pag. 244.

à main armée, faire exécu
tions, les *Volontez*, & les *o*
moins présumez de la Rein
raporte à tous ceux qui
notion de l'Histoire de Fran
vent ce qu'étoit le Parlem
premiere Origine, & dans
me dont nous parlons : &
devenu de nos jours, depui
suites ont inspiré à la Co
l'autorité de cette Compa
qu'elle leur est contraire.

Il s'ensuit donc delà, c
l'Auteur de l'Abregé; *que le*
avoit rangées autour du Cou
gustins, ne servirent qu'à
Arrêt, qu'on avoit résolu
quelque prix que ce fût. Et c
trieme bévuë que lui impute

„ Il n'y avoit, disent-ils,
„ lution prise au Conseil
„ l'Arrêt pour la Régence

„ pensé à la maniere de l'obtenir ". Voilà un beau raisonnement! c'est dommage qu'il soit rempli de sophismes. On n'avoit pris là-dessus aucune résolution au Conseil, parce qu'il n'avoit pas eu le tems de s'assembler dans le trouble où tout Paris étoit plongé : Donc la Reine ne pensoit pas à extorquer l'Arrêt pour la Régence. Le Duc d'Epernon agissoit de son propre mouvement ; il alla aux Augustins, après avoir fait investir le Couvent de tous côtez ; il entra au Parlement en tenant son épée dans la main, & menaçant de la tirer du fourreau, si l'on ne faisoit sur le champ ce qu'il proposoit : tout cela, après avoir assuré la Reine, *qu'il périroit ou qu'elle seroit obéïe.* Donc l'Arrêt fut libre & volontaire. Si un Ecolier des Jesuites raisonnoit de la sorte, il mériteroit assurément le fouët. Mais les RR PP. qui raisonnent si juste, quand il s'agit de leurs interêts, admettent sans peine ces Sophismes, pour déguiser & pallier les violences qu'ils autorisent. On sentit si bien au Parlement la nécessité que la Cour lui imposoit, que le Sieur de la Guesle, Procureur Général, en prit occasion de représenter à la Compagnie, „ * que ce qui avoit esté proposé par le „ Duc d'Epernon comme chose Libre, „ estoit

* Vie du Duc d'Epernon, pag. 244.

„ estoit sans doute une espece de *nécessit*
„ mais, ajouta-t-il, nécessité & obliga
„ tion très-juste.

Le Caractere que l'on fait de l
Reine est en cinquiéme lieu très-dé
fectueux, selon les RR. PP. Voic
ce qu'en dit le Continuateur de Me
zeray. *C'étoit une Princesse Italien-
ne, aussi peu experimentée dans les affai
res, qu'imperieuse & pleine d'ambition
livrée d'ailleurs à la Caligaï & à Conchin
son Mari, qui étoient vendus au Consei
d'Espagne. On n'attendoit rien de bon
d'une Régence, qui devoit être dirigée par
de tels Conseillers.* Et voici ce qu'en di-
sent les RR. PP. „ Marie de Medicis
„ étoit Italienne, avoit à la vérité de
„ l'Ambition; mais elle étoit plus timi-
„ de & plus souple qu'imperieuse. . . .
„ Elle s'étoit livrée à la Caligaï & à
„ Conchini; mais ni l'un ni l'autre n'é-
„ toit vendu au Conseil d'Espagne. . . .
„ Le Marquis d'Ancre étoit attaché à
„ la Reine, & se mettoit peu en peine
„ des interêts des Espagnols, pourvu
„ que la Reine fût affermie dans sa Ré-
„ gence, & qu'il eût moyen par-là de
„ soutenir & de contenter l'ambition de
„ sa Femme, qui fut la cause de sa
„ perte". Pour faire voir que ce ca-
ractere est plus juste que l'autre, il fau-
droit aporter des autoritez; c'est ce que
les

les RR. PP. ne font point; au lieu que le Continuateur de Mezeray a pour lui presque tous les Memoires de ce tems-là citez par son *Devancier* M le Vassor, où l'on voit de quelle maniere chacun parloit de la Reine, de la Caligaï & de son Mari, & quelle opinion chacun avoit de sa Régence. On y lit que
„ les plus sages déplorerent encore plus
„ qu'auparavant le malheur de la Patrie,
„ qui perdoit un Roi, dont la conser-
„ vation lui étoit si nécessaire. *Nous*
„ *voici encore une fois*, disoient les uns,
„ *à la discretion d'une Italienne. Et que*
„ *peut-on attendre de bon d'une Régente*
„ *prodigue, imperieuse, & sans experience?*
„ *Il faudra dépendre de la Caligaï, & de*
„ *Conchini, son Mari, Confidens de la*
„ *Reine, & vendus au Conseil d'Espagne.*
„ *Que leur avarice & leur ambition vont*
„ *causer de brouilleries à la Cour & dans*
„ *le Royaume. Si le Roi*, ajoutoient les
„ autres, *avoit suivi l'avis qu'on lui don-*
„ *noit de chasser cette Canaille, qui a*
„ *toûjours irrité la jalousie & les chagrins*
„ *de la Reine, peut-être que nous ne pleu-*
„ *rerions pas aujourd'hui la mort d'un si*
„ *bon Prince. On sait assez que Conchini*
„ *& sa Femme ont menacé la personne du*
„ *Roi, s'il entreprenoit de les punir de*
„ *leur malice. Des gens de cette trempe*
„ *ne sont-ils pas capables de suborner un*

„ assa-

„ *assassin* " ? On n'a que trop su depui
d'où partoit le coup ; & ceux qui on
suborné les Clements & les Ravaillac
ne devroient pas donner lieu de rappe
ler les excès dont ils sont capables.

On peut juger par ce qu'on vient d
lire, si les RR. PP. ont raison d'avan
cer, en sixiéme lieu, *que jamais Régenc
ne fut dans les premiers jours plus aplaudi
que celle de Marie de Medicis*, & si c'es
*sans fondement que l'Abbreviateur a di
que dès lors on n'en augura rien de bon.*
N'aurions-nous pas lieu de dire (pour
rétorquer ici leur propre jeu de mots
contre eux-mêmes) qu'on doit aussi
n'augurer rien de bon d'un Extrait, qui
debute par un commencement où presque
dans chaque mot on voit un Esprit de
chicane, & une affectation à tourner
les choses d'une maniere tout à-fait odi
euse ?

Cette affectation paroît encore au su
jet du double Arrêt rendu le 14. & le 15
en quoi les RR. PP. trouvent une dou
ble bévuë : l'une, en ce que l'Abbre
viateur a dit, que le jour que Louis XIII.
tint son Lit de Justice, *le Procureur Gé
néral donna ses Conclusions tendant à c
que l'Arrêt du jour précedent fût confirmé*;
& l'autre, en ce qu'il avance, que *d
l'avis de tous ceux qui étoient présens, on
executa sur le champ ce que le Procureur*
Gé

énéral avoit requis. Ils font un grand
aiſonnement, pour prouver que le Pro-
ureur Général ne requit que la *Publica-
ion* du premier Arrêt; & n'en deman-
a point la *confirmation*, le ſuppoſant
émané d'une autorité légitime. C'eſt la
conſequence qu'ils doivent tirer de leur
principe, que le premier Arrêt fut libre,
& nullement extorqué. Mais comme
ce principe n'eſt pas celui de l'Abbrevia-
teur, qui a ſuffiſamment prouvé que le
premier Arrêt fut extorqué, il a dû dire
qu'il avoit beſoin d'être confirmé; &
que ce fut à quoi tendoient les Conclu-
ſions du Procureur Général: En quoi il a
encore ſuivi ſon *Devancier* M. le Vaſſor,
qui dit que Servin, pour le Procureur
Général, *conclut à ce que l'Arrêt donné le
jour précedent pour la Régence de la Reine
fût* confirmé *par le Roi ſeant en ſon Lit
de Juſtice, envoyé aux autres Parlemens,
& publié par tout le Royaume.*

J'omets les invectives groſſieres & les
expreſſions mal honnêtes dont cet Extrait
eſt rempli. On voit par tout, qu'il eſt
moins l'effet d'une Critique judicieuſe &
ſage, telle qu'il convient à des Journaliſ-
tes, que d'une haine inveterée contre
tout ce qui porte le nom de Refugié.
Auſſi le Continuateur de Mezeray ſe
tient-il ſi honoré d'avoir été traité com-
me les plus celebres Auteurs Proteſtans,

lui qui ne comptoit pas que son Ouvrage dût seulement être regardé par les RR. PP., qu'il ne troqueroit pas sa condition avec ceux qu'ils comblent de louanges.

(a) *Antiquitez, ou Histoire Chronologique d'Egypte, selon* HERODOTE.

HERODOTE est le plus ancien & le premier Auteur que nous ayons à consulter touchant les Antiquitez (b) d'Egypte. Il est vrai qu'avant lui, Hécatée avoit écrit sur ce sujet: mais il ne reste pas un seul fragment de ses Ouvrages. Comme Herodote parle sur le témoignage des Prêtres Egyptiens; & qu'afin de se mieux instruire des choses, il ne se contenta pas de consulter les Prêtres de Memphis, mais encore ceux de Thebes, & ceux d'Heliopolis qui passoient pour les plus habiles (c): on ne peut pas douter, que ce qu'il rapporte, ne fût alors l'opinion des Prêtres, c'est-à-dire, des Sçavans d'Egypte. Il ne s'est point engagé en des supputations Chronologiques, qui en effet ne s'accommodoient pas avec l'affectation qui paroît dans toute son Histoire, de n'offrir

(a) Tiré des *Mem. de Trev.* Juillet 1722. pag. 1166.

(b) Herodote lib. 2. cap. 143.

(c) Λέγονται Αἰγυπτίων εἶναι λογιώτατοι

-ir à ses Lecteurs que des choses agréa-
-les & qui se lisent à plaisir; au lieu que
-es calculs arrêtent & demandent une
-ttention particuliere.

Herodote contraint d'abandonner Ha-licarnasse sa patrie, se joignit à une Co-lonie que les Atheniens envoyerent à Thurium en Italie, la 3e. année de la 83e. Olympiade, la 3538e. de la Création du Monde, & la 4268e. de la Periode Julienne. Il étoit alors âgé d'environ 38. ans; puisque Pamphila, Dame sçavante d'Alexandrie, citée par Aulu-Gelle (a), lui en donne 53. au commencement de la fameuse guerre du Peloponese, qui éclatta sur la fin de la premiére année de la 87e. Olympiade, & en la 4283e. de la Période Julienne.

Pline (b) dit qu'Herodote composa son Histoire à Thurium l'an 310. de Rome, qui concourt avec la 4e. année de la 83e. Olympiade, ou avec la premiére année de l'Olympiade suivante. Cependant Lucien (c) remarque qu'il l'avoit composée en son païs avant que de passer de Carie en Grece, & qu'il charma tous les Grecs en la récitant aux Jeux Olympiques, qui sans doute furent ceux qui ouvrirent la 83e. Olympiade. C'est

(a) Lib. 15. cap. 23.
(b) Lib. 12 cap. 4.
(c) *Discours sur Herodote.*

C'eſt un fait conſtant, qu'Herodote recita ſon Hiſtoire dans une célébre aſſemblée de la Grece, ſoit aux Jeux Olympiques, ou aux grandes fêtes d'Athénes: or comme on n'a nul indice qu'il ſoit repaſſé d'Italie en Grece, & que tous les Auteurs conviennent qu'il mourut à Thurium; on doit conclure qu'en effet il avoit composé ſon Hiſtoire avant que de s'y rendre avec la Colonie Athénienne, & qu'il la retoucha dans la ſuite.

Comme une ſi belle Hiſtoire n'a pas été l'ouvrage d'un jour ni d'une année; on peut conjecturer qu'Herodote commença de s'y appliquer dès la premiére année de la 82e. Olympiade: c'eſt encore bien abreger le tems, & ne lui donner que quatre ans de travail pour acquerir une gloire immortelle. Il n'étoit âgé que d'environ trente-trois ans, & il étoit de retour d'un voyage d'Egypte, où il avoit ramaſſé les Memoires qu'il a mis en œuvre dans ſon ſecond Livre. Ainſi on peut fixer ſon voyage vers la 3e. année de la 81e. Olympiade, c'eſt-à-dire, vers la 3529e. du Monde, & la 4259e. de la Période Julienne. Cette eſpece de Diſſertation ne ſera pas inutile, en ce qu'elle nous fournira une époque.

Le reſte de la vie d'Herodote ne fait point à notre ſujet; mais on ſent que ce

qu'on

a'on a dit pour en fixer le point princi-
al, excite la curiosité d'en sçavoir da-
antage. Il naquit à Halicarnasse, la
remiere ou la seconde année de la 72e.
Olympiade, environ quatre ans avant
expédition de Xerxès en Grece; ce qui
fait dire à Denys d'Halicarnasse, qu'il
toit né peu de tems avant la guerre des
erses, quoique Darius pere de Xerxès
ût attaqué la Grece plusieurs années au-
aravant. Herodote fut entêté, com-
e l'étoient alors les Grecs, de l'Etat
épublicain & populaire (a): & voyant
patrie sous la domination de Lygda-
ius petit-fils de la fameuse Reine Ar-
tmise, il s'exila volontairement à Sa-
ios, où il se perfectionna dans la Dia-
ecte Ionique, & travailla à son Histoi-
e. Etant retourné à Halicarnasse, il
ontribua beaucoup à y introduire le
ouvernement populaire, qui bien-tôt
ii devint si peu favorable, qu'il fut con-
aint de se retirer pour jamais. Les ap-
laudissemens qu'il reçut en Grece, le
édommagerent des mauvais traitemens
e ses Citoyens, sans pourtant lui don-
er un établissement fixe, qu'il alla
hercher en Italie. On sçait, sur le té-
ioignage de Pamphila, qu'il avoit 53.
ns au commencement de la guerre du
eloponese; & que par conséquent ce
sont

(a) Suidas.

ſont 15. ans qu'il demeura
mais on remarquera ſur ſ
moignage, qu'il vécut plu
au-delà. Car non ſeulem
(a) d'Amyrtée qui s'efforç
l'Egypte de la domination
& leur fit une rude guerre :
encore que, la guerre finie
laiſſerent le gouvernement
à Pauſiris fils d'Amyrtée.
entreprit la guerre la ſecon
regne de Darius fils naturel
la 2e. année de la 89e. Oly
il la ſoûtint pendant ſix ans :
dote vécut au-delà de 70. a
même dire qu'à cet âge il re
Hiſtoire.

Une autre époque eſt c
Amaſis, qui ſelon Herodot
44. ans, & eut pour ſucce
Pſammenitus, qui après ſix
gne fut vaincu & pris par
Or ce fut en la 5e. année d
que Cambyſes fit la conquête
te, & c'étoit la premiere
63e. Olympiade, la 4190e.
de Julienne. Et par conſéq
commença de regner la pre
de la 52e. Olympiade, &
la Période Julienne.

(a) Lib. 2. cap. 15.
(b) Lib. 3. cap. 2. & 14.

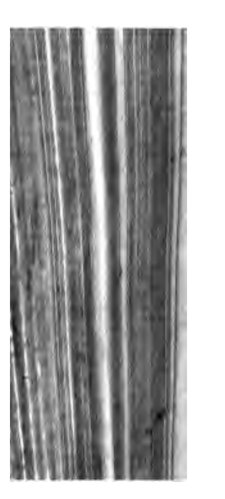
Lorsqu'Herodote voyageoit en Egypte, il n'y avoit pas, dit-il, (a) 900. ans de la mort du Roi Moeris. On peut donc croire que ce Roi mourut environ l'an 2630. du Monde, & 3360. de la Période Julienne. Et c'est encore une troisiéme époque.

Il ne suffit pas pour établir sûrement la Chronologie, de s'être assûré de quelques époques, il faut aussi s'instruire de la forme des années, & de la maniere de les compter, qui ont été en usage parmi les peuples differens.

Il est constant que les Prêtres d'Egypte, qui entretenoient Herodote des antiquitez de leur Nation, mesuroient les tems par des années solaires. Cet Historien (b) dit qu'ils se vantoient d'avoir été les premiers à diviser les tems en années de douze mois, faisant chaque mois de trente jours, & ajoûtant cinq jours à la fin; en sorte que leur année étoit précisément de 365. jours. Cependant il restoit encore près de six heures de course au Soleil pour atteindre au point d'où il étoit parti en commençant l'année: & après quatre ans écoulez, à l'entrée de la cinquiéme année le Soleil étoit éloigné de près d'un jour, du point d'où il avoit commencé la prémiere.

Sup-

(a) Lib. 2. cap. 13. (b) Lib. 2. cap. 4.



Decembre, & ainsi en
nuellement d'un jour,
quatre ans.

De-là il s'ensuit 1o,
quatre fois 365, c'est-à
ans, le premier jour d
tienne auroit parcouru t
nos années : 2o. Que
de 1460. années Egypti
courte de 365. jours o
qu'une révolution d'aut
nées; & que par consequ
années Egyptiennes pou
des nôtres. 3o. Qu'enfin
Egyptienne & la 1461e.
recommenceroient enser
ce calcul n'est pas exact
suppose l'année solaire d
six heures précises, (ce

On ne comprend pas, comment Hé-rodote a pû préférer cette forme d'an-née errante à l'usage des Grecs, qui afin de fixer les années & de les ajuster au cours des saisons, après trois ans de 365. jours ajoûtoient un jour à la quatriéme année, comme nous faisons à l'année bissextile. Car il est très-commode pour la vie civile, que la forme des années convienne avec celle des saisons. Du reste Herodote ne marque point le nom des mois, & ne donne nul indice qui puisse servir à découvrir le commence-ment de quelque année, & à établir quelque époque.

Une seconde preuve que les Prêtres Egyptiens entendoient des années solai-res & telles qu'on vient de les décrire, c'est qu'ils divisoient les longs intervalles de tems par âges d'hommes (*a*), & qu'ils ne comptoient que trois âges d'hommes pour cent ans.

Toutefois plusieurs sçavans Auteurs, étonnez du nombre excessif d'années, où les Egyptiens remontoient, ont crû que le moyen de les ramener & de les resserrer dans des bornes raisonnables est de prendre les années pour des mois de la Lune ou pour des lunaisons. C'a été le sentiment d'Eudoxe cité par Proclus (*b*), de

(*a*) Liv. 2. chap. 142.
(*b*) *Liv. 1. sur le Timée de Platon.*

de Varron cité par Lactance (*a*), de Pline (*b*), de Panodore cité par George Syncelle (*c*): Diodore de Sicile (*d*) rapporte le même sentiment. Mais il n'est nullement vraisemblable, puisqu'il réduiroit un âge d'homme à trente-trois lunaisons, c'est-à-dire, à deux ans & huit mois & demi. Jules Africain (*e*) a eu raison de se moquer d'un accommodement, qui employant, dit-il, la fiction pour développer des fictions, tend à autoriser les fables des Egyptiens. Il y a aussi peu de vraisemblance à imaginer des années de trois ou de quatre mois.

Une preuve enfin qui paroît convaincante, qu'anciennement les Egyptiens gardoient quelque rapport avec le cours du Soleil dans la forme de leurs années, c'est que Joseph parle à Pharaon de sept années d'abondance, & de sept autres de stérilité. De plus Moïse, élevé dans l'Egypte avec les Israëlites qu'il conduisoit, prescrit une année qui dépend du cours du Soleil, sans faire, ce semble, d'autre changement en celle à laquelle ils étoient accoûtumez, sinon d'ordonner que (*f*) desormais elle commenceroit vers

(*a*) Liv. 2. des Instit. chap. 12. (*b*) Liv. 7. *chap.* 48. (*c*) Pag. 41. (*d*) Lib. 1. (*e*) Cité *par Syncelle* pag. 17. (*f*) Exode, chap. 12. *VI.* 2.

vers l'équinoxe du printems. Outre que leur sortie de l'Egypte, precedée & accompagnée de tant de merveilles, meritoit de fonder une nouvelle époque: on conjecture que les Egyptiens qui avoient une extrême veneration pour la Canicule, commençoient alors leur année au lever heliaque de cette étoile, c'est-à-dire, à la fin des jours caniculaires; en sorte que Moïse eut aussi dessein de précautionner les Israëlites contre cette superstition, en changeant le commencement de l'année. Si cela est ainsi, il faut croire que les Egyptiens, afin d'éviter l'embarras d'accorder le cours du Soleil & celui de la Lune, se déterminerent dans la suite à la forme des années qu'Herodote leur attribuë.

Avant que d'avancer plus loin on remarquera deux choses qui meritent une attention particuliere, & que les Prêtres d'Egypte dirent à Herodote (*a*). 1o. Ils se moquerent de la vanité de certaines gens qui se prétendoient issus des Dieux, & ils soûtinrent que nul homme n'est né des Dieux. 2o. Ils assûrerent aussi (*b*) que les Dieux qui avoient regné en Egypte, ne se sont point mêlez parmi les hommes & n'ont eû aucun commerce avec eux. Que conclure de ces deux propositions, sinon

 qu'ils

(*a*) Lib. 2. cap. 143. (*b*) Cap. 144.

qu'ils estimoient fabuleux, tout ce qui se débitoit de la durée du regne de ces Dieux ? Herodote le comprit ainsi ; & il ne s'arrête point, comme la plûpart des Historiens, à détailler le tems que chaque Dieu regna. Apparemment il ne fut pas plus crédule sur le reste qu'ils lui raconterent de l'antiquité de leur Nation : car il n'assûre rien, & il met tout sur leur compte.

Selon le récit qu'ils lui firent (a), Meinez ou Minez, est le premier homme qui ait régné en Egypte. Il n'y avoit alors que la Thebaïde, ou la haute Egypte qui fût habitable : la basse, depuis le lac de Moeris jusqu'à la mer, n'étoit qu'un grand marais. Ce premier Roi donna à ses successeurs l'exemple d'entreprendre de grands ouvrages, s'il est vrai qu'il ait détourné le cours du Nil qui alloit se perdre dans les sables vers la Libye & l'Afrique, & qu'il ait creusé un nouveau canal au travers des rochers pour le conduire vers le septentrion. Il bâtit la ville de Memphis, environ à cent Stades ou à quatre lieuës au dessous de l'endroit où il avoit ainsi forcé le cours du Nil, & il y construisit un Temple magnifique à Vulcain.

Meinez eut un fils unique, nommé Maneros, (b) qui apparemment fut ha-

(a) Lib. 2, cap. 4. & 99. (b) Cap. 79.

bile en muſique; puiſque les Grecs le
enoient pour Linus : ce Prince mou-
: jeune , & les Egyptiens ne ceſſoient
int de le pleurer.
Ils avoient dans leurs livres (*a*) le
m écrit de trois cens trente Rois, de-
is Meinez juſqu'à Moeris qui étoit le
rnier de ce long catalogue. Tout ce
i reſtoit d'eux , étoit ſeulement leur
m , n'ayant rien fait qui rendît leur
emoire recommandable : dix-huit de
s Rois étoient Ethiopiens, & il y avoit
une Reine nommée Nitocris. Mais
loeris ſignala ſon regne par un veſtibu-
: qu'il fit bâtir devant le Temple de
ulcain , & principalement par un lac
u'il fit creuſer , & qui peut-être a été
plus grand ouvrage fait par la main
es hommes. On en donnera la des-
ription ; mais maintenant on ne s'at-
ache qu'à la chronologie.
Herodote rapporte que les Egyptiens
galoient la durée de tant de regnes à
utant d'âges d'hommes ; ce ſont onze
ille ans. Il dit (*b*) qu'au tems qu'il
oyageoit en Egypte , il n'y avoit pas
oo. ans de la mort du Roi Moeris : ain-
ce Roi vivoit encore l'an 2629. du
londe, & 3359. de la Periode Julien-
e. C'étoit 176. ans depuis la ſortie
es Hebreux de l'Egypte : & la Grece

(*a*) Cap. 100. (*b*) Cap. 13.

ne fournit gueres alors que les fables de ses Tantales, de ses Bellerophons, de ses Persées.

Persée étoit originaire d'Egypte, & de la ville de Kemmis dans la Thebaïde (*a*); où Ione fille d'Inachus premier Roi d'Argos (*b*) ou d'Iasus 7e. Roi d'Argos (*c*) étant allée en Egypte, eut Epaphus de Jupiter. Agenor & Belus naquirent de Neptune & de Libye fille d'Epaphus: Agenor regna en Phœnicie, & Belus en Egypte. Belus fut pere d'Egypte & de Danaus. Celui ci avec Lyncée qui étoit son neveu & son gendre, se retira à Argos: & ceux d'Argos, mécontens de Gelanor leur Roi, mirent Danaus en sa place, Lyncée lui succeda; Abas & Acrisius, fils & petit-fils de Lyncée, furent ensuite Rois d'Argos. Rien n'est plus connu que l'extrême vigilance d'Acrisius pour garder sa fille Danaë, qu'il ne pût néanmoins préserver de l'or de Jupiter, qui en eut Persée.

Ce Heros au retour de son expédition contre les Gorgones dont il délivra l'Afrique, passa à Kemmis afin de voir le lieu de son origine. Et les habitans de Kemmis pour honorer sa memoire, lui éleverent un Temple, & instituerent des Jeux à la mode des Grecs. Ils conser-voient

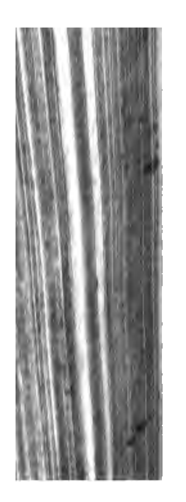
(*a*) *Cap. 91.* (*b*) Apollodore lib. 2.
(*c*) *Pausanias lib.*

-oient, comme une chose précieuse, une de ses sandales, laquelle avoit deux coudées de long. Ils disoient que Persée se faisoit souvent voir dans leur païs, & plus souvent dans son Temple; & que ses apparitions présageoient l'abondance.

On prétend que Danaüs arriva à Argos vers l'an 3239. de la Période Julienne: 120. ans avant la mort de Moeris, & 56. après la sortie des Israëlites de l'Egypte. On prétend aussi que Persée commença de regner à Mycenes environ l'an 3400, 51. ans après la mort de Moeris.

Après tant de Rois obscurs, vint le regne éclattant de Sesostris. Herodote (*a*) ne marque point, qu'il ait été fils de Moeris, ni s'il fut son successeur immediat. Sesostris eut une grande flotte sur la mer Rouge, avec laquelle il se rendit maître de l'un & de l'autre bord; ensuite retournant sur l'Asie, il en subjugua une grande partie: il vainquit les Thraces & les Scythes, & poussa ses conquêtes jusques dans la Colchide: où il laissa une Colonie d'Egyptiens. Son frere, à qui il avoit confié le gouvernement de l'Egypte pendant son absence (*b*), ne le vit pas volontiers de retour, & chercha le moyen de le faire perir. Ce frere denaturé fit entourer la mai-

(*a*) Herodote lib. 2. cap. 102. (*b*) Cap. 107.



un pont au travers des flamm
quel il se sauva avec le reste
le. Au reste on ne rapport
de contes, que pour mettre
le ridicule des Egyptiens c
concerne leur Histoire.

Sesostris (a) amena une n
finie d'hommes des peuples
vaincus: & il les employa,
turer des pierres d'une grand
se pour le Temple de Vulcai
creuser des canaux pour por
Nil par toute l'Egypte ; qui
n'avoit dans les endroits é
fleuve, que des eaux de puit
& malsaines. A cette occa
tagea toute l'Egypte entre le
donnant à chacun & au sor

coudées pour lui & pour la Reine, quatre de vingt coudées pour leurs enfans.

Sésostris succeda à Moeris, mort environ l'an 3360. de la Période Julienne; il faut conclure qu'il regna dans le tems qu'Aod étoit Juge des Israëlites, qu'il est distingué de Sesac Roi d'Egypte qui prit Jérusalem & imposa un tribut à Roboam. Herodote ne dit rien de la durée de son regne.

Pheron (a) son Fils lui succéda. Il fut privé de la vûë pendant dix ans, en punition de ce que par impatience il avoit tiré une fléche contre le Nil qui débordoit extraordinairement. Il recouvra la vûë par un moyen ridicule qui lui fut pourtant revelé en songe, & qui lui apprit un fâcheux secret; sçavoir, que la Reine sa femme lui avoit manqué de fidelité & que plusieurs autres Dames en avoient aussi manqué à leurs maris: il les fit toutes renfermer & brûler ensemble dans une ville qui servit de bucher. Outre plusieurs autres ouvrages, il orna le Temple du Soleil de deux obélisques faits d'une même pierre, hauts de

les Egyptiens. Paris après avoir enlevé Helene & les trésors de Menelas, fut écarté de la route de Troye par les vents, & jetté sur les côtes d'Egypte, où commandoit Thonis. Ce Commandant l'entendant accuser par ses propres domestiques d'avoir violé les droits de l'hospitalité par le rapt & le vol, en écrivit à la Cour, & puis l'y envoya sous bonne garde avec Helene, & tout ce qu'il avoit enlevé de chez Menelas. Protée jugea le crime digne de mort : mais ne voulant pas sevir contre un étranger, il se contenta d'ordonner à Paris de se remettre en mer dans trois jours, & il retint Helene avec tout ce qui avoit appartenu à Menelas, afin de les lui rendre. Cependant les Grecs, persuadez qu'Helene avoit été conduite à Troye & qu'elle y étoit, malgré tout ce que les Troyens purent protester au contraire, s'obstinerent à faire le siége de cette ville, & ne furent détrompez qu'après l'avoir prise. Alors Menelas prit la route d'Egypte, où il fut reçu du Roi avec honneur, qui lui fit rendre & Helene & ses biens : mais il répondit mal à cette générosité; car afin de se rendre les vents favorables, de contraires qu'ils lui étoient, pour son retour en Grece, il fit enlever & éventrer deux enfans Egyptiens. *Homere n'a pas ignoré* cette Histoire, dit

Hé-

Hérodote, ni que Paris & Menelas ont été en Egypte ; il en fait mention dans l'Iliade (a) & dans l'Odyssée (b): mais il a estimé qu'un autre tour lui fourniroit une plus belle & plus agréable abondance pour ses Poëmes.

L'opinion, ce semble, la mieux établie touchant la prise de Troye, la met l'an 3530. de la Période Julienne, & par consequent à 170. ans depuis la mort de Moeris, espace à diviser entre les regnes de Sesostris, de Phéron & de Protée. Ou en suivant la Chronologie des marbres d'Arondel, selon laquelle la prise de Troye tombe en l'année 3505; ce sont encore 145. ans pour ces trois regnes.

Le successeur de Protée (c) fut Rampsinitus, le plus riche des Rois qui ayent jamais regné en Egypte. Pour renfermer & assûrer son trésor, il fit bâtir exprès une tour de pierres de taille : mais l'Architecte en plaça tellement une, que deux hommes pouvoient la tirer. Cet Architecte avoit deux fils, & à la mort il leur déclara son secret, dont ils ne manquerent pas de profiter. Cependant Rampsinitus à chaque fois qu'il visitoit son trésor, le trouvoit diminué, sans pouvoir deviner, ni qui étoient les voleurs,

(a) Chant 6. vers 289. (b) Chant 4. vers 227, & 351, & chant 3, vers 300. (c) Ch. 121.

leurs, ni par quelle voye ils entroient: ils s'avisa donc de faire mettre un piége près des sacs, & en effet un des voleurs y fut pris, qui ne pouvant se débarrasser, persuada à son frere de lui couper la tête & de l'emporter, afin de n'être pas reconnu. Cela fut ainsi exécuté. Le Roi fit ensuite exposer le corps, & mit des Gardes avec ordre d'examiner la contenance de toutes les personnes qui en approcheroient, pour tâcher de tirer quelque indice. La mere des voleurs affligée à l'excès de ce que le corps d'un de ses fils étoit ainsi exposé, dit résolument à l'autre, ou qu'il falloit qu'il enlevât le corps de son frere, ou qu'elle iroit le dénoncer. La commission étoit hazardeuse, & il s'en acquitta en cette maniere. Il chargea de vin quelques ânes, & les conduisit sur le soir vers l'endroit où les Gardes étoient posez: là il fit couler de son vin qui attira les Gardes: comme il se tourmentoit beaucoup, de même que si ç'avoit été un accident, ceux-là tâchoient de le consoler: & lui pour reconnoître leur courtoisie, les fit tant boire, qu'ils s'enyvrérent & s'endormirent profondément. Alors il enleva le corps de son frere: & de plus, il donna à chaque Garde une taillade sur la jouë gauche. Le reste du conte *est si sot*, qu'on auroit honte de l'achever.

Ce

Ce Roi plaça deux Statuës hautes de vingt-cinq coudées auprès du Temple de Vulcain, l'une dédiée à l'Eté, l'autre à l'Hiver. Il fut le dernier qui gouverna l'Egypte avec équité & selon les Loix : & jusques-là les Egyptiens avoient été heureux.

Cheopez (*a*) son successeur n'en agit pas de même pendant un regne de 50. ans, & il les fatigua extrémement à la construction d'une pyramide dont on donnera ailleurs la description. Outre cela ce fut un impie, qui fit fermer tous les Temples, & défendit les sacrifices.

Kephrenes (*b*) son frere regna après lui & comme lui pendant 56. ans. Il fit aussi bâtir une pyramide, mais moins belle que la premiere, & il continua de tenir les Temples fermez.

Mycerinus (*c*) fils de Kiopez parvint au trône après la mort de son oncle Kephrenes, & par une conduite toute opposée à la leur, rétablit le bon ordre parmi ses Sujets, & le culte envers les Dieux. Il se flattoit de meriter par-là un long regne ; mais les oracles lui annoncerent, que ce ne seroit que pour six ans: & lui, afin de doubler le tems, veilloit les nuits, & les passoit dans le divertissement. Mycerinus n'eut qu'une fille: & Herodote même, qui ne passe

 pas

(*a*) Cap. 124. (*b*) Cap. 127. (*c*) Cap. 129.

pas pour incredule, ne pût croire ce qui lui raconterent les Egyptiens de l'inceste horrible de ce Roi, que la Princesse vengea sur elle-même en se tuant. Quoi qu'il en soit, Mycerinus, soit pour expier son crime, soit par le seul motif de se consoler de la mort de sa fille, voulut lui donner une sepulture honorable, & fit enfermer son corps dans la figure de bois d'une vache, couverte d'or, avec un Soleil d'or entre les cornes. Herodote la vit dans la ville de Saïs, où elle étoit gardée dans une salle avec quelques vieilles statuës de bois.

Asychis (a) successeur de Mycerinus, fit bâtir un superbe vestibule au temple de Vulcain, du côté de l'Orient : & il prétendit effacer la gloire que ses prédécesseurs s'étoient voulu faire par leurs pyramides, en en élevant une de briques, qu'il fit ainsi parler dans une inscription. *Ne vous avisez pas de me mépriser en comparaison des pyramides de pierres ; car je merite autant de leur être preferée, que Jupiter est au dessus des autres Dieux. En battant le marais avec un long bâton, ils ramasserent ce qui s'y attachoit de bouë, & en firent les briques dont je suis construite.* Inferieure aux autres, eu égard à la matiere, à la hauteur, aux ornemens; elle demande la preference pour avoir été

(a) Cap. 136.

té bâtie d'une bouë qui n'avoit pas été tirée du marais avec la pêle ou avec des paniers, mais qui seulement étoit demeurée attachée à un bâton. Etrange sujet de vanité!

L'Egypte eut ensuite un Roi aveugle, nommé (a) Anysis; qui contraint de ceder à une irruption des Ethiopiens, sous la conduite de Sabacos, se retira dans les marais. Sabacos fut le maître de tout le païs pendant cinquante ans, & le quitta épouvanté d'un songe qui lui commandoit de faire couper en deux tous les Prêtres de l'Egypte: il eut horreur de commettre une telle action, & aima mieux retourner en Ethiopie. Ainsi l'aveugle Anysis remonta sur le trône. Tandis qu'il fut caché dans le marais, il demanda aux Egyptiens qui lui portoient des vivres, qu'ils apportassent aussi des cendres, dont enfin il forma une Isle de plus de dix mille pas de diametre.

Herodote (b) ajoûte, que cette Isle de cendre demeura si bien cachée, que tous les Rois suivans dans l'espace de plus de 700. ans la firent inutilement chercher: enfin elle fut découverte sous le regne (c) d'Amyrtée. Or Amyrtee fit soulever l'Egypte, & commença la guerre

(a) Cap. 137. (b) Cap. 140. (c) Syncelle pag. 256.

guerre contre les Perses en la 2e. année de Darius fils naturel d'Artaxerxès, laquelle étoit la 2e. de la 89e. Olympiade & la 4292. de la Période Julienne. En remontant donc de 700. ans, on trouve qu'Anysis étoit mort avant l'an 3592. de la même Période.

Voilà un grand dérangement dans la Chronologie d'Herodote, ou plûtôt dans celle des Egyptiens qui l'instruisoient de leur Histoire. Car entre Protée qui regnoit du tems de la guerre de Troye l'an 3530, & la mort d'Anysis arrivée avant 3592, il n'y a pas 62. ans. Que deviennent donc les regnes de Cheopes, de Chephrenes, de Sabacos, qui font 156. ans, sans compter ceux de Rampsinitus, de Mycerinus, d'Asychis, & enfin d'Anysis?

Sethon (a), Prêtre de Vulcain, succeda à Anysis: & ce ne fut que par miracle qu'il évita un sort pareil & d'être chassé de son Royaume. N'étant point homme de guerre, il méprisa ceux qui faisoient profession de l'être, & les priva des terres que ses prédécesseurs leur avoient accordées: aussi ils lui refuserent leurs services à son besoin. Car Sanacherib Roi des Arabes & des Assyriens étant venu l'attaquer, la milice d'Egypte ne voulut faire aucun mouvement pour s'y

(a) Cap. 141.

ent le lendemain qu'à fuir.

...eſt manifeſte que cette mauvaiſe fa... a été copiée d'après ce qui arriva ...ennacherib devant Jéruſalem. Mais ... Egyptiens, afin de la faire paſſer ...our originale, lui avoient donné envi...ron 400. ans d'antiquité, car la veritable expedition de Sennacherib ne ſe rapporte qu'à l'an 4001. de la Période Julienne: au lieu que Sethon, ſelon cette fabuleuſe Chronologie, a dû être contemporain de Samſon.

C'étoit avec auſſi peu de raiſon, qu'ils comptoient (a) depuis leur premier Roi Me-

(a) Cap. 142.

Meines jusqu'à ce prodigieux évenement 341. âges d'hommes & autant de Rois, c'est-à-dire, 11340. ans, en prenant trois âges d'hommes pour cent ans. Pour preuve de ce qu'ils avançoient, ils firent voir à Herodote dans le Temple de Jupiter à Thebes les statuës colossales de 345. Grands-Prêtres : qui chacun de leur vivant avoient fait placer leurs statuës en ce lieu. Et comme à dessein de décrediter eux mêmes le récit fabuleux de leur prétenduë antiquité, ils dirent à Herodote, que dans cet intervalle de 11340. ans le lever du Soleil avoit changé quatre fois, le Soleil s'étant deux fois levé où il se couche maintenant, & s'étant allé coucher où il se leve, sans que pourtant l'Egypte en eût souffert en aucune maniere, soit par rapport à la fertilité de la terre, ou aux cruës du Nil, ou à la santé des habitans.

La mort de Sethon fut suivie d'un grand changement dans le Gouvernement de l'Egypte, qui autant qu'on le peut comprendre d'Herodote (*a*), demeura sans Roi, & fut bien-tôt aprés divisée en douze parties égales entre autant de Rois. Ces douze Rois (*b*) se promirent une amitié constante, & s'engagerent à entretenir entr'eux la même égalité ; en sorte que si l'un tentoit

(*a*) Cap. 147. (*b*) Cap. 151.

e s'élever, tous les autres s'uni-
contre lui. Chacun étoit d'autant
ttentif à observer la conduite des
, qu'un oracle leur faisoit crain-
qu'un d'eux ne les détruisît tous &
rendît le maître de l'Egypte en-
: ce devoit être celui qui se servi-
de son casque pour faire une liba-
. Ils étoient convenus qu'à certains
s ils s'assembleroient dans le Temple
Vulcain pour renouveller leurs pro-
esses, & pour se donner des assûran-
s d'une union sincere. Un jour qu'ils
oient occupez à cette cérémonie, le
rêtre qui devoit leur presenter des cou-
es pour faire les libations, se méprit,
n'en apporta qu'onze au lieu de dou-
; de sorte que Psammitichus qui étoit
dernier, manquant de coupe, tira
n casque de dessus sa tête, avec lequel
fit la libation. Voilà ses Collegues
armez; mais comme il y avoit plus de
faute du Prêtre, que de Psammiti-
hus, qui en cela avoit agi sans dessein,
s ne lui ôterent pas la vie, & se con-
ntant de le dépouiller de la meilleure
artie de ses Etats, ils le releguerent dans
es marecages.

Psammitichus exilé méditoit les mo-
ens de se venger: & l'oracle qu'il con-
ılta, lui répondit que ce seroit avec le
cours d'hommes d'airain. Bien-tôt
après

aprés, des gens épouvantez accoururent lui dire que des hommes d'airain paroissoient sur le bord de la mer : c'étoient des pirates d'Ionie & de Carie, armez d'airain, qui avoient fait une descente. Jusques-là les Egyptiens n'avoient point vû d'hommes ainsi armez. Psammitichus les engagea à prendre parti avec lui, & avec leurs secours il accomplit le premier oracle : car il vainquit les autres onze Rois, & se soûmit toute l'Egypte.

Il reconnut les services de ces Ioniens & Cariens, en leur donnant des terres : & c'est, dit Herodote, depuis le tems qu'ils s'y établirent, qu'on a quelque connoissance plus distincte & plus certaine de l'Histoire & des affaires de l'Egypte. Ainsi Herodote n'a pas poussé la crédulité, jusqu'à faire fond sur les récits des Prêtres Egyptiens : & leur Chronologie fait ici une terrible chute, qu'on demontrera dans la suite.

Tandis que les douze Rois vécurent en bonne intelligence, ils firent bâtir à frais communs le labyrinthe, qu'Herodote (*a*) prefere aux plus grands & aux plus beaux ouvrages de la Gréce, & au Temple d'Ephese. Psammitichus devenu seul possesseur de l'Egypte fit bâtir à Memphis un vestibule au Temple de Vulcain

(*a*) *Cap.* 148.

a du côté du midi, & un superbe
ais pour loger Apis : au lieu de co-
nes c'étoient des colosses de douze
dées. Il étendit sa domination jus-
 dans la Syrie : mais ses conquêtes
rent lentement, puisqu'il ne prit la
e d'Azot qu'après un siége de 18.
. (a) Il regna 54. ans.
Necos (b) son fils lui succeda, & re-
a 17. ans. Il entreprit de joindre le
 à la mer Rouge par un canal : &
ès avoir vû perir plus de douze cens
lle de ses Sujets dans ce travail, il dé-
a, sur ce qu'un oracle l'avertit qu'il
vailloit pour des étrangers. En effet
rius, profitant de ce qui étoit déja
, acheva le reste, & rendit le canal
vigable, tourna ses pensées du côté
 la marine, & eut de grandes Flottes
 la mer Rouge & sur la Méditerra-
e : il poussa les desseins de son pere
ns la Syrie, gagna une bataille à Mag-
l, & prit une grande ville nommée
dut.
Ce Roi d'Egypte est sans doute le mê-
e que les (c) Livres Saints nomment
echao, à qui Josias, comme allié des
ssyriens, ayant voulu s'opposer, fut
é dans la bataille de Mageddo. Ne-
ao en conséquence de sa victoire exi-
gea

(a) Cap. 157. (b) Cap. 158. (c) Liv. 4.
 Rois, chap. 23.

gea de grosses sommes de la Judée, & dispoſa du Royaume en faveur de Joakim. Quatre ans après (a) il fut lui-même défait par Nabuchodonosor près de l'Euphrate.

Psammis (b) fils de Necos porta ses armes d'un autre côté, & attaqua l'Ethiopie: il ne regna que 6. ans.

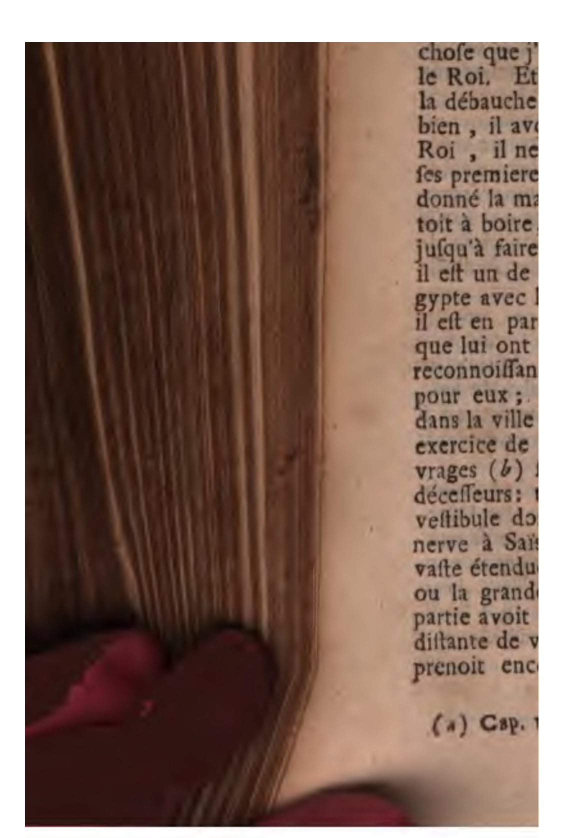
Apriez son fils lui succeda, & termina un regne heureux de 25. ans par une triste destinée: il ne fallut qu'un mauvais succès pour lui faire perdre son Royaume & la vie. Non seulement il manqua la conquête de Cyrenes qu'il s'étoit proposée, mais il fut repoussé avec une si grande perte, que son armée en prit occasion de se révolter, comme s'il eût eû dessein de la faire perir toute entiere, afin de pouvoir impunément & sans résistance asservir l'Egypte. Amasis qu'Apriez envoya vers les Chefs, écouta plus son ambition, que la fidélité qu'il devoit à son Roi: & accepta l'offre qu'ils lui firent de le reconnoître pour Roi. Apriez qui connoissoit mal l'esprit d'Amasis, crut encore pouvoir le ramener, & avec lui les rebelles, & lui envoya un homme de consideration, nommé Patarbemis: qui n'ayant trouvé aucune disposition à un

(a) Jeremie chap. 46. (b) Hérodote lib. 2. cap. 161.

un accommodement, retourna en diligence avertir le Roi de se preparer à la guerre. L'infidelle Amasis fut couronné, & le fidelle Paterbemis reçût un indigne traitement : car à son retour Apriez lui fit couper les oreilles & le nez, & par cette barbarie il se rendit si odieux à ceux mêmes qui jusque-là lui étoient restez atachez, qu'ils l'abandonnerent aussi. Sa ressource furent trente mille Ioniens & Cariens, avec lesquels il se crut fermement en état de dompter toute l'Egypte : il n'hésita donc pas sur le parti d'aller au devant des rebelles & de leur donner bataille proche de la ville de Memphis. La victoire fut long tems disputée par la valeur de ces troupes étrangeres, qui enfin succomberent sous le nombre des Egyptiens : Apriez fut pris, & renfermé dans le Palais de Saïs, où auparavant il faisoit sa demeure : il y fut d'abord traité avec honneur, & puis étranglé.

Amasis (a) élevé sur le trône s'appliqua à se concilier l'affection des Egyptiens. Et comme il sentit que sa naissance qui n'étoit pas illustre, & sa conduite qui n'avoit pas été reglée, diminuoient du respect qui étoit dû à sa dignité Royale, il fit fondre un bassin d'or qui lui servoit & à ceux qui mangeoient avec

(a) Cap. 172.



choſe que j'
le Roi. Et
la débauche
bien , il av
Roi , il ne
ſes premiere
donné la ma
toit à boire,
juſqu'à faire
il eſt un de
gypte avec l
il eſt en par
que lui ont
reconnoiſſan
pour eux ;
dans la ville
exercice de
vrages (b)
déceſſeurs:
veſtibule do
nerve à Saïs
vaſte étendu
ou la grand
partie avoit
diſtante de v
prenoit enc

(a) Cap.

maison faite d'une seule pierre :
oit en dehors vingt & une cou
ong, quatorze de large, & huit
en dedans plus de dix-huit cou
ong, douze de large, & cinq d
deux mille hommes furent en
pendant trois ans à l'amener d'E
tine. Outre cela il fit poser de
Temple de Vulcain à Memphis
losse couché & long de soixante
pieds, & élever deux colosses d
pieds, faits d'une même pierre.
les Temples de l'Egypte & plusi
la Grece se sentent de sa magnific

Le regne d'Amasis (a) fut u
heureux pour l'Egypte: le Nil n
qua jamais d'arroser la terre, ni
de fournir abondamment à la no
re de ses habitans, qui se multi
si prodigieusement, qu'on com
lors vingt mille villes dans l'Egyp

On a déja remarqué que les
aussi bien que les Egyptiens,
plaisir à embellir l'histoire d'Ama
premiers pour reconnoître ses bi
& ceux-ci parce qu'il a été prop
leur dernier Roi. Mais nous
des Prophétes Jérémie (b) &
chiel (c), que Nabuchodonoso
la prise de Jérusalem & de Tyr,

(a) Chap. 177. (b) Chap. 44. ve
(c) Chap. 29. vers. 10.

comme un desert, & ne pu
de 40. ans. Le P. Petau
qu'Amasis étoit un des Gé
Nabuchodonosor, & qu'après
battu Apriez il fut laissé pour
l'Egypte : mais qu'ensuite se
du déclin de la puissance des
il s'en rendit maître absolu &
tre de Roi.

Amasis (*a*) regna 44. ans,
dans le tems que Cambyses
l'Egypte, & faisoit ses prépa
la conquerir. Cambyses, d
Perses, avoit été irrité d'une
rie d'Amasis, qui lui envoy
d'Apriez au lieu de la sienn
avoit demandée : & ce qui p
sis à faire cet échange, c'est
gnit que sa fille ne fût pas h
titre de Reine. Au contraire
tiens assûroient que la fille c
voit été envoyée à Cyrus,

semblable qu'Amasis ait envoyé à
nbyses une fille d'Apriez, laquelle ne
voit avoir guere moins de 44. ans.
reste, pour le fils de Cyrus falloit-il
autre raison de faire la guerre, que
passion d'être conquerant à l'exemple
son pere?

Psammenitus (a) avoit succedé à A-
sis son pere, & ne regna que six mois.
mbyses le vainquit proche de Pelu-
m, le poursuivit à Memphis, l'y as-
gea, & le prit.

Les Egyptiens sont demeurez sous le
g depuis ce tems-là, & n'ont point
de Rois de leur Nation, sinon par
elques courts intervalles, qui n'ont
proprement que des soulevemens &
efforts pour se délivrer de la domi-
ion des étrangers, sous laquelle ils
omboient bien tôt.

Quant à la Chronologie de ces der-
rs Rois d'Egypte, elle paroît d'au-
t moins suspecte, que ce n'est plus
le témoignage des seuls Egyptiens
'elle est fondée, mais aussi sur celui
s Grecs établis en Egypte, qui comp-
ent 146. ans & 6. mois depuis le
mmencement de Psammitichus jus-
'à la fin de Psammenitus. Or on
nvient communément sur le témoi-
age de Jule l'Africain & d'Eusebe,

(a) Cap. 14.

que Cambyses fit la conquête de l'Egypte la 5e. année de son regne, qui fut la 4e. de la 63e. Olympiade, & la 4189e. de la Periode Julienne. En remontant donc de 146. ans & 6. mois, on trouve la 2e. année de la 22e. Olympiade & la 4023e. de la Période Julienne pour le commencement du regne de Psammitichus. De sorte qu'entre la mort d'Anysis avant l'an 3592. & le commencement de Psammitichus il y a plus de 431. ans, qui ne sont remplis que du regne de Sethon & de celui des douze Rois qui regnerent ensemble.

Afin de se rendre presente la Chronologie d'Egypte, autant qu'on peut la recueillir de differens endroits d'Herodote, on en fera une briéve récapitulation, & on tâchera de la corriger par quelques courtes reflexions. On comptera les années selon la Période Julienne qu'on estime être la plus commode, quand il est question de ces tems éloignez.

Moeris vivoit en 3359 : & l'on ne sçait pas l'année de sa mort.

On ne sçait pas non plus, si Sesostris lui succeda immediatement, ni la durée du regne de ce conquerant, ni du regne de Pheron son fils. Mais puisque Protée vivoit du tems de la guerre & de la prise de Troye en 3530 ; l'intervalle depuis Moeris est de 171. ans.

Pro-

Protée fut ſuivi de Rampſinitus, Cheo-
ez, Chephrenez, Mycerinus, Aſychis,
Anyſis renverſé du trône par Sabacos &
enſuite remis ſur le trône.

L'intervalle depuis Protée, ou plûtôt depuis la priſe de Troye, juſqu'au retour d'Anyſis en 3592. n'eſt que de 62. ans. Ce qui pourtant ne s'accorde pas avec les longs regnes de Cheopez, de Chephrenez & de Sabacos, ſans compter le reſte des années de Protée, & celles de quatre autres Rois.

Il faut donc neceſſairement reconnoître de l'erreur dans les 700. ans: & pour la corriger il faut ajoûter à 3530, premierement les 172 ans que regnerent Cheopez, Chephrenez, Mycerinus & Sabacos; ſecondement tout ce qu'on jugera à propos d'aſſigner pour le reſte du regne de Protée, pour les regnes entiers de Rampſinitus & d'Aſychis, & pour le regne interrompu d'Anyſis. Ces deux ſommes enſemble ne ſçauroient monter qu'à environ 300. ans. Ainſi l'on peut fixer vraiſemblablement la fin d'Anyſis environ à l'an 3830, & ſeulement à 462 avant Amyrtée.

A Anyſis ſucceda Sethon, qu'on auroit ſouhaitté d'approcher encore davantage, & de l'amener juſqu'au tems qu'Ezechias regnoit à Jeruſalem: mais la ridicule victoire des rats ſur Sanacherib

en Egypte devance d'environ 170. ans la terrible execution de l'Ange exterminateur contre l'armée de Sennacherib.

On a déja remarqué que depuis la mort d'Anysis jusqu'au commencement du regne de Psammitichus seul l'intervalle est de 431. ans: qui selon la correction qu'on vient de faire, se reduisent à 193; & c'est encore trop pour le regne de Sethon, l'anarchie de peu de durée, & les douze Rois regnans ensemble.

Avant que de finir, il y a quelques reflexions importantes à faire.

1o. Dans tout le narré d'Herodote on voit l'Egypte entiere toûjours réunie en un seul Royaume, gouvernée par une suite de Rois presque tous originaires du païs & qui se sont succedez les uns aux autres. Sabacos & dix autres Ethiopiens dans des tems plus reculez sont les seuls Rois étrangers, auxquels l'Egypte ait été soumise; & elle n'a été partagée qu'entre les douze Rois qui ne subsisterent pas long-tems,

L'attention d'Herodote à marquer ces deux points de l'Histoire d'Egypte, est une preuve certaine, qu'il n'avoit point entendu parler ni d'autres Rois étrangers, ni d'autres divisions en plusieurs Monarchies.

Ex-

cation du premier verset du Chap XII premier Livre des Rois, par le Per COQUES MARIE AYROLI D *C. D. J.*

ICI une nouvelle explication d'un es endroits de la Sainte Ecriture qui lus embarassé & partagé les Inter- s. Je dis nouvelle, car c'est à ce que l'Auteur nous la donne. Eh! serviroit-il en effet de répéter ce ant d'autres ont dejà dit? Cepen- comme il est dangereux dans ce egarde le sens de l'Ecriture, & en ral dans tout ce qui appartient à la ion, de s'écarter des voyes tracées Antiquité, le P. Ayroli n'a pas man- de faire voir que la nouveauté de son pretation ne doit pas la faire rejetter. Concile de Latran (a) sous X. *ordonne à tous ceux qui expli- aux peuples la Doctrine Evangelique, uivre en interpretant l'Ecriture, le nent des Docteurs que l'Eglise, ou un usage a approuvez.* Il y a un sem- e Decret dans le Concile de Trente, on IVe. Mais le nouvel Interprête emarquer, 1o. qu'il ne s'agit dans & dans l'autre que (b) *des choses ppartiennent à la foi & aux mœurs.*

 2o. Qu'i s

Tirée des *Mem. de Trev.* Août 1721. p. 1369.

) Session. XI. (b) Concil. Trid. Sess. IV.

2°. Qu'ils défendent seulement de donner *au Texte sacré des sens contraires à la commune interpretation de l'Eglise & des saints Docteurs*, mais non pas des sens *differens*, comme le dit expressément le Cardinal Pallavicin (*a*) 3°. Que S. Thomas (*b*) & S. Augustin (*c*) permettent cette diversité d'interpretations, pourvû qu'on se tienne dans les bornes que la Foi & l'Eglise nous prescrivent. Or il est évident que notre Auteur a suivi ces regles saintes ; & certainement on sera persuadé en lisant cet Extrait, qu'il n'avoit pas même besoin de cette timide précaution, plus necessaire à tant d'autres qui la négligent.

Au Chap. XIII. du Liv. I. des Rois v. 1. on lit ces paroles selon la Vulgate: *Filius unius anni erat Saül cum regnavit super Israël.* Le P. Ayroli se propose de les expliquer en cherchant leur veritable sens dans la source même, dans le texte Hebreu. Et il est bon de remarquer ici que ce verset ne se trouve point dans les Septante. L'Hebreu porte: בן שנה שאול במלכו ; c'est-à-dire mot à mot, *Filius anni Saül in regnando ipsum.* Or il y a deux choses à examiner dans ce texte ; premierement ces paroles, שנה

(*a*) Hist. Concil. Trid. Lib. VI. n. 96.
(*b*) Q. IV. De Potent. a. 1. in corp.
(*c*) De Doct. Christ. Lib. III. cap. 27.

בן שנ ; & ensuite cette expression, במלכו.
e mot בן *filius*, dit l'Auteur, ne s'en-
nd pas ici dans le sens naturel & usité,
un fils par rapport à son pere ; mais
s'employe pour marquer les années
ie l'on a vécu ; & comme les Latins
sent, *tot annos natus*, les Hebreux di-
nt, *fils de tant d'années*. Genes. XII. 4.
bram filius septuaginta quinque annorum.
c. Pour ce qui est de במלכו, c'est un
ot composé de ב qui dans cette for-
e signifie *in*, & de l'infinitif מלוך *reg-
re* ; c'est-à-dire, *dans son regne*, &,
mme disent les Italiens, *nel suo regna-*
, ou plûtôt, *nel cominciar egli à reg-
re*, *quand il commença à regner* ; car
tte expression signifie toûjours le com-
encement du tems que l'on veut mar-
er ; III. Reg. XVI. 11. Comme ce
ssage est fort difficile, on l'a tourné
cent façons differentes. Le nouveau
ommentateur les examine d'abord, &
réfute ; ensuite il expose son senti-
ent, & tel est le dessein & l'ordre de
Dissertation.

Quand Saül fut choisi pour regner sur
aël par la destination de Dieu même,
est certain qu'il étoit dans un âge pro-
e au gouvernement. *Saül*, dit l'Histo-
n sacré (*a*) *parut au milieu du peuple,
il étoit plus grand que tous les autres
de-*

(*a*) 1. Reg. X, 23. IX. 2.

de toute la tête. Que veulent donc dire ces paroles : *Filius unius anni erat Saül*, &c. Saül étoit un enfant d'un an ? &c. Il y a des Auteurs qui ne font point difficulté de dire qu'il manque dans le texte quelque mot, qui marquoit le nombre des années de Saül, & sur cela chacun se donne la liberté de conjecturer comme il lui plaît. Melchior Cano de son autorité ajoute vingt années. *Filius unius & viginti annorum*, &c. Un Scholiaste Grec met trente ans ; υἱὸς τριάκοντα ἐτῶν, &c. D'autres mettent quarante ans ; quelques-uns enfin suppléent d'autres nombres, selon le systême de Chronologie qu'ils ont suivi.

Mais outre que l'on a toûjours lû dans le texte original בן שנה simplement & sans aucune addition, & que l'Auteur de la Paraphrase Chaldaïque, Jonathan fils d'Uziel, & disciple du fameux Hillel, qui vivoit cent ans avant la destruction du second Temple, reconnoît & confirme cette leçon ; que deviendroit l'autorité sacrée de la Vulgate même (*a*) si l'on avoit recours à ce moyen, toutes les fois qu'il se rencontre des difficultez dans le texte des Livres Saints ; & quel champ n'ouvriroit-on pas à la témerité des Critiques & des Interprêtes ?

On

(*a*) Franc. Mendoza hic.

On doit pareillement rejetter l'interpretation de ceux qui veulent que le nom שאול soit au datif, & qui traduisent: *Filius unius anni erat Saüli*, Saül avoit un fils d'un an, à sçavoir Isboseth. Mais il faudroit pour cela que ce nom eût son article ל en cette maniere לשאול; & d'ailleurs nous ferons voir dans la suite qu'Isboseth avoit alors 22. ans.

La plûpart des Saints Peres & un grand nombre d'Interpretes, le Paraphraste Chaldaïque à leur tête, expliquent ainsi le verset dont nous parlons: *Saül étoit un enfant d'un an*, ou, *comme un enfant d'un an*, par l'innocence de ses mœurs, & la simplicité de son cœur. Mais ce sens est moral, & nullement historique, & nous cherchons le sens litteral. Je sçai qu'ils appuyent leur explication sur ces paroles (*a*): *Erat ei* (*Cis*) *filius vocabulo Saül electus & bonus: & non erat de filiis Israël melior illo.* Mais il est évident, reprend l'Auteur, qu'il ne s'agit point ici de vanter les vertus de Saül, mais seulement de faire voir combien par sa bonne mine & sa taille avantageuse il méritoit de commander aux autres: car l'Historien ajoûte aussitôt (*b*) *Il étoit plus grand que tout le peuple de toute la tête.* Samuël s'explique encore plus clairement dans le chap. sui-

(*a*) 1. Reg. IX. 2. (*b*) Ibid.

vant (*a*). Lorſque Saül ayant paru au milieu du peuple, avec tant d'avantage, le Prophéte dit à ſes nouveaux Sujets: *vous voyez celui que le Seigneur a choiſi, & qu'il n'y en a point parmi vous qui lui ſoit comparable.* Car qui ne ſçait combien le peuple ſe prend par ces qualitez ſenſibles, & tout cet exterieur qui frappe les yeux? Enfin l'Ecriture a voulu marquer l'âge de Saül lorſqu'il commença de regner, comme elle en uſe dans la ſuite à l'égard des autres Rois (*b*), dont elle nous apprend & l'âge qu'ils avoient lorſqu'ils monterent ſur le trône, & la durée de leur regne, ce qui a dû ſur tout être obſervé à l'égard du premier des Rois d'Iſraël, & au commencement d'une nouvelle Monarchie.

Encore une autre explication qui n'eſt pas plus recevable que les premieres. Pluſieurs rapportent ces paroles : *Filius unius anni erat Saül*, &c. non pas aux années ou à l'âge de ce Prince, mais au tems de ſon regne. Saül, diſent-ils, fut premiérement établi Roi, & ſacré par Samuel à Maſpha (*c*), puis une année après à l'occaſion de la victoire qu'il avoit remportée ſur les Ammonites, l'autorité ſouveraine lui fut confirmée, & ſon regne renouvellé à Galgala (*d*). C'eſt

(*a*) 1. Reg. X. 24.
(*b*) 2. Reg. V. 4. 4. Reg. XV. 2.
(*c*) 1. Reg. XII. (*d*) 1. Reg. XI. 15.

ſt ce que l'Ecriture a voulu expri-
r, & voici le ſens qu'ils lui donnent.
*e année s'étoit écoulée depuis que Saül
oit été oint à Maſpha, lorſque ſa Royau-
fut confirmée à Galgala.* Cette inter-
tation contredit manifeſtement la
ılgate : car au commencement du
ıap. XI. nous liſons ces paroles : *En-
on un mois après* (l'onction de Saül)
*ıas Ammonite ſe mit en campagne, &
aqua Jabes de Galaad.* Au verſet 3e,
*Anciens de Jabes dirent à Naas : ac-
dez-nous ſept jours pour envoyer des
uriers dans toute la terre d'Iſraël; & ſi
ſonne ne vient nous défendre, nous nous
ıdrons à vous.* Les Couriers étant ve-
s à Gabaa où étoit Saül, le Prince in-
rmé du deſſein de l'Ammonite, as-
nble promptement une armée, & en-
ɔye dire aux habitans de Jabes : (*a*)
*main vous ſerez ſauvez. Le lendemain
ül taille en piéces les troupes Ammonites,
leur déroute fut telle, qu'il n'en reſta
ſ deux enſemble* (*b*). Après cette vic-
ire, *tout le peuple va à Galgala, & y
onnoit de nouveau Saül pour ſon Roi en
éſence du Seigneur.* Alors Samuël leur
le diſcours rapporté au Chapitre XII.
ımediatement après, & dès le pre-
ier verſet du Chap. III, ſuivent ces
roles : *Filius unius anni erat Saül*, &c.

Aa 7 Voilà

(*a*) 1. Reg. XI. 9. (*b*) V. 11.

tiéme jour le Prince Ammo
fait. Donnons quelques jour
d'Israël après sa victoire, po
à Galgala, où Saül est pour
fois reconnu Roi, nous n'au
viron quarante jours, ou,
cinquante. Il faudroit donc
cours de Samuël qui suit i
ment, eût duré plus de dix
qu'on pût dire aussi tôt après
regné un an.

De plus ce mot במלכו, qu
qu'à 39. fois dans le texte de
est toûjours employé pour
commencement du regne
Roi, & jamais le renouvelle
confirmation de leur puissan
raine, & cela s'étend même
qui ont eû deux commencem
rens, comme David qui reg
sept ans & demi dans Hebr
Tribu de Juda, & puis 37. a

s, *quand il commença de regner.*
ot signifie donc certainement le
encement du regne de Saül, &
ent le tems qui s'étoit passé depuis
toit Roi.
t ainsi que quand nous lisons au
. des Rois Chap. V. 4. דוד במלכו
בן שלשים: personne ne s'avisera de
e: *David avoit regné trente ans*,
e les Anciens d'Israël vinrent le
er en Hebron; puisque l'Historien
aussi-tôt que depuis ce tems-là il
40. ans, qui font, comme l'on
toute la durée de son regne. Mais
évident que cela signifie: *David*
30. *ans lorsqu'il fut sacré Roi d'Israël.*
faut dire autant des paroles que
examinons, & toutes les circons-
s, aussi bien que l'expression étant
ables, elles ne peuvent signifier
l'âge de Saül quand il fut créé Roi.
P. Ayroli après avoir réfuté ces
ses explications, vient à la secon-
rtie de sa Dissertation, où il ex-
le sens qu'il croit qu'on doit don-
u texte qui en fait le sujet. Au reste
xplications qu'il a réfutées fort au
, l'avoient déjà été par divers Inter-
s. Il n'a point parlé de celles qui
moins rebatuës & plus nouvelles,
me celles du Pere Hardouin (*a*) &
du

(*a*) In Chron.

du P. Calmet (*a*) qui pouvoient trouver place dans son Ecrit. Mais venons à l'exposition qu'il fait de son sentiment.

Il trouve deux manieres d'expliquer litteralement & selon l'Histoire le texte qu'il examine. Car premiérement on peut dire que le nom singulier *anni*, est mis pour le plurier *annorum*, rien n'étant plus commun en Hebreu que les semblables énallages du singulier pour le pluriel, ou du pluriel pour le singulier. L'Auteur en rapporte un grand nombre d'éxemples, & il pouvoit s'épargner cette recherche, puisque personne n'ignore cet usage si frequent dans toutes les Langues. Il ajoûte qu'il donne de l'emphâse & de la force au discours, selon la remarque de S. Augustin (*b*), il pouvoit dire aussi du Rheteur Longin (*c*), dont l'autorité en cette matiere n'est pas d'un moindre poids que celle de S. Augustin. Mais il ne s'agit pas ici de sçavoir si on peut user de cette figure, il faut montrer qu'elle est effectivement employée dans cet endroit. C'est ce que l'Auteur tâche de faire dans la suite.

La seconde maniére d'expliquer ce passage, est de prendre le mot שנה, *annus*, pour *tempus*, de sorte que ce nom

(*a*) In hunc loc. (*b*) Lib. 2. Locution. de Exod. Cap. VIII. (*c*) Traité du sublime, Chap. XXIII.

nom *année*, qui est une mesure de tems déterminée, se prenne pour le *tems* en général, & indéfiniment. En effet ces deux mots sont mis assez souvent dans l'Ecriture l'un pour l'autre. On en donne ici plusieurs exemples. Le premier est tiré du Chap. VIII. du Prophéte Daniel, V. 25. *Tradentur in manu ejus usque ad tempus & tempora, & dimidium temporis.* Le second exemple est encore du même Prophéte, Chap. XII. v. 7. *Cum jurasset per viventem in æternum, quia in tempus & tempora, & dimidium temporis.* Dans l'un & dans l'autre endroit, dit notre Auteur, le Prophéte parle de la persécution de l'Antechrist, & il prédit qu'elle durera trois ans & demi; mais au lieu de dire des *années*, il dit des *tems*. Reste à faire voir, qu'on dit aussi *année*, pour un *tems* indeterminé. Au Chap. X. du Livre des Juges on lit ces paroles selon l'Hebreu: *Iratus est Dominus contra Israël, & tradidit eos in manus filiorum Ammon, & oppresserunt filios Israël in anno illo octodecim annis* Mais comment les Ammonites ont-ils pû opprimer le peuple d'Israël dans une année durant 18. ans? Il est donc évident que *in anno illo*, (paroles qui ne se trouvent point dans la Vulgate) est ici pour *in tempore illo*, dans ce tems-là: & en effet c'est ainsi que les Septante ont

ont traduit; Ἐν τῷ καιρῷ ἐκείνῳ. J'omets de semblables exemples rapportez par notre Interprete, & qui pouvoient peut-être ne pas paroître concluans pour son dessein; j'omets pareillement l'argument qu'il tire de la Langue Arabique, dans laquelle le mot *senn*, qui vient de l'Hébreu שנה, signifie en général le tems, l'âge de quelqu'un. Je laisse tout cela, & je viens à la conclusion qu'il en tire.

Puisque le singulier *anni* peut être pris pour le plurier *annorum*, ou signifier en général le *tems*, il s'ensuit que cette phrase, *filius anni*, signifiera, *filius annorum*, ou *filius temporis*, ou bien *ætatis*. Or cette expression Hebraïque est la même que la phrase Latine, *vir ætate provectus*; ce que les Italiens disent d'une maniére tout semblable à l'Hebreu, „ *uomo di tempo*, un homme qui a vé-
„ cu long-tems, un homme avancé en âge". Et voilà précisément ce que signifient ces paroles que nous examinons: *Filius unius anni erat Saül cum regnare cœpisset*, " Saül étoit d'un âge avancé
„ quand il commença à regner". Cette proposition se prouve aisément par l'Ecriture. Saint Paul dans le discours qu'il fit aux Juifs d'Antioche de Pisidie (Act. XIII. 21.) donne à Saül quarante années de regne; ou plûtôt, ces quarante années s'étendent depuis la mort

du

rêtre Heli, jusqu'à la fin du
üil. Or de ces 40. années il
ner 22. à Samuël, & 18. à
le Grand Prêtre Heli étant
rche d'Alliance qui venoit
par les Philistins, fut rappor-
is après dans les terres des
& elle demeura 20. ans à Ca-
1. Reg. VII. 2.) Durant tout
les Juifs n'eurent point d'au-
ni d'autre Juge que Samuël.
Philistins les étant venus at-
rent défaits. (ibid. v. 10.)
voyant vieux, établit ses fils
uple à sa place. Mais ceux-
hant pas dans les voyes de
& se laissant corrompre par
, les Anciens d'Israël vien-
er Samuël à Ramatha, & lui
un Roi. (1. Reg. VIII. 2.)
croire avec vraisemblance,
à bien deux années à toutes
Ainsi voilà 22. ans depuis la
i, jusqu'au commencement
Saül. Reste 18. ans pour
sa mort, Isboseth lui succe-
40. ans (*a*). Il en avoit
quand son pere fut élu Roi.
tems-là Jonathas étoit en âge
nder les armées (1. Reg. XIII.
on ne peut lui donner moins
de

g. II. 10.

de 25. ou 30. ans. Si donc nous donnons à Saül un pareil âge, lorſque cet aîné vint au monde, il faut qu'il eût au moins cinquante ans lorſqu'il monta ſur le trône d'Iſraël. Gaſpard Sanctius lui en donne 58. Et voilà ce que l'Auteur du Livre I. des Rois veut nous faire entendre en diſant : *Filius unius anni erat Saül*, &c. „ Saül étoit déjà avancé en „ âge, &c.

Le P. Ayroli a bien ſenti que cette nouvelle interprétation avoit ſes difficultez; il employe le reſte de ſon Ecrit à y répondre.

Car premiérement, diroit-on, l'Ecriture n'a pas coutume de marquer l'âge des Rois de cette maniere vague & indeterminée. Il répond qu'elle ne le marque pas toûjours avec préciſion, & que quelquefois elle n'en dit abſolument rien, comme à l'égard des Rois d'Iſraël, & même de Salomon; qu'au commencement de la nouvelle Monarchie cette coutume n'étoit pas encore bien établie, & qu'elle s'eſt perfectionnée dans la ſuite.

En ſecond lieu on ajoûte que cette phraſe, *filius anni*, ſignifie toûjours, *qui n'a qu'une année*; comme au Livre de l'Exode, Chap. XII. 5. en parlant de l'Agneau Paſchal. Notre Auteur ſe contente de dire qu'une-même phraſe, ou une

ion Hebraïque eſt ſuſceptible
ſens, qu'effectivement elle en
rs, & quelquefois dans un mê-
et. Il en rapporte des exemples;
a ne prouve que la poſſibilité,
pas le fait particulier dont il s'a-
ajoûte, qu'ayant fait voir que
t mis pour *temporis*, il s'enſuit que
nni, ſe dit pour *temporis*, & par
uent doit ſe prendre en général,
ifier *un homme avancé en âge*.
is enfin, & voici la plus forte ob-
n. La Vulgate ne ſouffre pas cet-
plication. On n'y lit pas ſimple-
t, *filius anni*, mais *filius unius anni*.
ens eſt determiné & fixé à une ſeu-
nnée. Il n'eſt donc pas permis de
ndre plus loin, ni d'en chercher un
re.

Pour répondre à cette objection, on
t remarquer que le texte Hebreu
yant que le ſeul mot שנה, le Tra-
ucteur en mettant *unius anni*, n'a pas
étendu changer le ſens, ni le détermi-
er; ce ne ſeroit plus une ſimple traduc-
ion. Mais puiſque שנה, eſt mis pour
emporis, ainſi qu'on l'a prouvé, les deux
nots du Traducteur, *unius anni*, ne
ſignifieront que la même choſe, & n'ex-
primeront que ce ſeul mot שנה. Au
reſte on ne doit pas trouver mauvais que
l'on explique la Vulgate par l'Hebreu.
Saint

criture, qui fut aussi
l'est aujourd'hui la Vu
puis le Concile de Tre
Théologiens, & d'ha
donnent encore, & u
de cette liberté (c). Bie
même de la Préface de
semble craindre de n'avo
rendu les expressions H
s'excuser sur la difficul
„ Car les termes Hebre
„ force, dit-il, quand i
„ tez dans une autre La
ficiunt verba Hebraïca,
translata ad alteram ling
pas-là dire bien clairem
connoître la force & l
mots Hebreux, il faut re
ce, & consulter le texte
Quant à la difficulté
faire sur la nouveauté
du Pere Ayroli, nous l'a

Remarques Historiques sur une Medaille d'or du Cabinet de Madame.

A riche & precieuse suite des Medail-
'les d'or du Cabinet de Madame,
ant été beaucoup augmentée par celles
e Son Altesse Royale a acquises de-
is peu d'années du cabinet d'un curieux
Province, il s'est trouvé parmi les
es rares, une Domitille femme de
espasien, d'une très belle conservation.
n Altesse a donné ordre à M. Moreau
Mautour d'en faire une description
storique. C'est ce qu'il a executé dans
e Lettre qu'il a eu l'honneur d'écrire
S. Cloud à cette Princesse, laquelle
oit eu la bonté de lui communiquer
tte Medaille qui represente d'un côté
tête de Domitille avec cette legende:
iva Domitilla Augusta, & au revers la
esse de la Fortune: *Fortuna Augusta*,
nant d'une main un gouvernail, & de
utre une corne d'abondance.

Flavia Domitilla n'étoit pas d'une naiss-
nce fort relevée. Flavius Liberalis,
n pere, étoit Secretaire du Questeur
Rome, comme qui diroit parmi nous
reffier des Finances. Ce Liberalis étoit
biteur d'une somme considerable à
atilius Capella Chevalier Romain, qui
com-

* Tirée des *Mem. de Trev*, Dec, 1721. p. 2330.

commandoit dans la Province de Numi-
die & qui residoit à Sabraca, ville située
proche de la mer, & Colonie Romaine
dans le voisinage de laquelle il y avoit
un Temple dedié à Apollon, & un Au-
tel ou une Chapelle à Neptune.

Liberalis, pour sureté & nantissement
de sa dette, envoya sa fille Capella pour
être à son service en qualité de domesti-
que ou d'esclave : il y avoit lieu de
craindre que l'ardeur du climat Africain
secondée par la jeunesse de Domitille
n'engageât le creancier d'user un peu
trop librement de ses droits : mais com-
me l'histoire n'en dit rien, on doit juger
favorablement de la continence du maî-
tre & de la vertu de l'esclave, & croire
qu'elle retourna à Rome aussi sage qu'elle
en étoit sortie.

En effet le pere ayant entierement
satisfait à sa dette, & degagé sa fille qui
reprit sa liberté & sa premiere condition,
il la rappella dans Rome, où par son
crédit il obtint du Magistrat par les for-
mes judiciaires en faveur de Domitille
le droit de Bourgeoisie Romaine, & les
mêmes privileges dont jouissoient les au-
tres Citoyens Romains.

Il falloit qu'avec la jeunesse elle eût
d'ailleurs des graces & de la beauté : car
ce fut pour lors que Vespasien qui étoit
encore dans une condition privée devint
amou-

moureux d'elle, & il l'aima même d'une passion si ardente, qu'il rompit commerce avec une concubine nommée Cænis (après la mort de Domitille il reprit son premier engagement avec cette Cænis) pour épouser Domitille; il eut de son mariage avec elle Tite Domitien, & une fille nommée aussi Domitille. La mere & la fille moururent avant que Vespasien parvînt à l'Empire, & c'est après sa mort que Tite qui lui succeda voulant renouveller & conserver la memoire de sa mere, lui fit rendre les honneurs divins, & fit frapper cette Médaille avec le titre de *Diva*, ce qui marque son apotheose, & le rang qu'il lui donna parmi les Divinitez.

Cette Medaille est d'autant plus rare que le Comte de Mezzabarbe dans son ample Recueil n'en rapporte que quatre d'or de Domitille, dont celle acquise par son A. R. Madame, & qui est toute semblable, est du nombre.

Le revers qui represente la Fortune, pourroit ne pas convenir ou n'avoir point été destiné pour Domitille divinisée & avec le titre de *Diva*, parce qu'ordinairement avec ce titre qui marquoit une consecration, on representoit pour les Imperatrices ou les Princesses une espece de chaise fermée posée sur deux rouës & tirées par deux mules, nom-

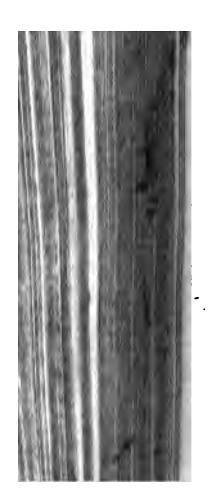
taires prepofez pour f
noyes d'or & d'argent
feul étoit refervé aux Em
appliqué ou par hazard
le revers tout fait d'une
ou de Vefpafien ou d
avec le coin de celle
tête de Domitille. C'eft
fans exemples fur les m
& dans les cabinets où
tête d'Empereur ou d'I
le revers d'un autre.

L'ufage même étoit d
de figurer la Fortune fu
moins par rapport à q
évenemens de l'Empire
me que les Empereurs
voir toujours dans leur
chevet de leur lit une in
Fortune depuis que cett
en fonge à Galba qui en
augure pour l'Empire, &

-lui qui devoit succeder à l'Empire.
'est ainsi entr'autres qu'en userent An-
nin, Marc Aurele & Severe.

Au reste les traits du visage de Domi-
lle sur la Medaille marquent assez son
ge. Il falloit qu'elle eût plus de cin-
uante ans quand elle mourut avant Ves-
asien son mari, qui en avoit soixante
orsqu'il fut proclamé Empereur dans
Alexandrie; il regna près de dix ans.
Tite qui lui succeda n'occupa l'Empire
ue deux ans, deux mois, vingt jours;
insi en supposant que c'est ce Prince
qui prit le soin de renouveller la memoi-
e de Domitille sa mere, il y avoit déjà
plus de vingt ans qu'elle ne vivoit plus.

L'opinion de quelques Antiquaires qui
doutent si ce n'est pas Domitien plûtôt
que Tite auquel on doit attribuer la
Medaille de Domitille leur mere, pa-
roît assez facile à decider par la diffe-
rence du caractere des deux freres. Tite
étoit d'un naturel doux & bien faisant,
ayant merité dès son vivant d'être ap-
pellé l'amour & les delices du Genre-
humain, ainsi il a pû & même il a dû
signaler sa pieté pour la memoire de sa
mere & même encore pour celle de sa
sœur, car on attribuë au soin de Tite
une Medaille de grand bronze frappée à
l'honneur de la jeune Domitille qui mar-
que son apothéose & sa déification.



vie Domitille sa parente
de sa mere & femme
mens son cousin Germa
fils de Flavius Sabinus so
frere aîné de Vespasien
fut Consul avec Domitie
lors dans la 14e. année
à peine Clemens eut-il a
son Consulat que l'Empe
rir inhumainement : pa
embrassé le Christianism
même raison il relegua
femme dans l'Isle de Par
l'entrée du Golfe de
Auguste avoit exilé sa fil
Agrippine femme de Ge
été releguée par Tibere.
Une quatriéme Dame

e malheur de plusiéurs exilez. De là elle fut transferée dans la Campanie non loin de Rome à Terracine, c'étoit la ville *Anxur* des anciens Volsques ainsi nommée à cause d'un Temple dedié à Jupiter jeune & sans barbe, où Domitille sous la premiere année de l'Empire de Trajan souffrit le martyre pour la foi, dont l'Eglise fait une commemoration dans son Martyrologe & celebre la fête le 7e. jour du mois de Mai.

* El Discreto de LORENZO GRACIAN. *Le Discret de* Laurent Gracian.

QUOIQUE ce ne soit point un extrait fidelle de l'original Espagnol, mais un essai de la Traduction toute prête de ce même Ouvrage que nous voulons donner ici, nous ne laisserons pas neanmoins de dire quelque chose de l'Espagnol, avant que de venir au François. On doit d'abord être averti que ce tître, *El Discreto*, ne peut pas être rendu par le terme de notre Langue lequel semble naturellement y répondre; c'est-à-dire par celui de l'*homme discret*. A la verité, lorsque Mr. Amelot de la Houssaye parle de ce livre dans son *Homme de Cour*, il le cite toûjours sans hesiter sous le nom du *Discret*; & le Lec-

* Tiré des *Mem. de Trev.* Août. 1723. p. 1459.

Le tître d'un Ouvrage,
être l'annonce exacte de ce
me? *El discreto* ne signifie
discret dans l'Ouvrage en
l'*Oraculo Manual*, &c. sig
de Cour. Je conviens que
nuel n'eût pas été un titr
conforme au goût de no
qu'il n'eût pas même repre
dessein de l'Auteur. Mais
il n'étoit point permis de re
pece particuliere des gens
Ouvrage propre en général
cessaire à tous ceux qui o
telligence pour le compre
degré d'intelligence est-il
seuls gens de Cour? Mr.
dans sa Preface a si bien e
cian, doit sans doute nous
même que non.

D'ailleurs un homme d

rte de prudencia sacada de los Aforismos que se discurren en las obras de Lorenço racian. C'est-à-dire, les moyens d'acquerir la prudence, tirez des maximes épanduës dans les Oeuvres de, &c. En verité, quand l'homme de Cour seroit le même qu'en homme de la Cour, le trouveroit-on dans ce titre, plûtôt que l'homme d'Eglise, l'homme de guerre, l'homme de robbe, l'homme d'affaires, &c? La prudence, n'est-elle pas d'une égale necessité pour ces conditions differentes? Ainsi, l'on donne dans la chimere à force de sophistiquer; & l'on rafine tellement sur les choses mêmes les plus communes, qu'on reüssit à en derober aux Lecteurs l'intelligence. Ainsi l'on cherche par tout, comme la quinteffence de l'esprit, laquelle est aussi inconcevable que la matiere subtile des corps est imperceptible. Nous insistons un peu sur cet article qui n'est pas tout-à-fait hors de sa place. Car, une Traduction nouvelle & intelligible de l'*Oraculo Manual* que nous avons vûë en manuscrit, & qu'on attend avec impatience, auroit dejà paru au jour sans la tristesse, où les Muses se trouvent reduites. On ne déclare point encore positivement quel sera le titre de cette Traduction: le plus complet du moins, eû egard à tout ce que contient l'original,

 seroit

seroit celui-ci : *Reflexions polit.* *teraires & morales tirées des G* *Balthasar Gracian.* Mais à p nom de Balthasar ; nous ferons tite remarque d'autant plus v que c'est le *Discret* même dont fnirons un échantillon, qui nous nit la matiere.

Pour sçavoir donc que Gracia pelloit Balthasar & non point Lo il ne falloit ni les recherches étra ni les sçavantes lectures que M. A avoit faites, & dont il est loué au triéme dialogue de la *Maniere de penser dans les ouvrages d'esprit.* deux Ecrivains qui étoient aux prise le chapitre de notre Auteur Espag n'avoient qu'à lire les préliminaires *discreto* : ils y auroient trouvé le nom *Balthasar Gracian* tout au long. C dans le Sonnet Acrostiche de Don M nuel de Salizas qui commence par c vers :

Benjamin de Minerba, no ya en vano
Al mundo el nombre recator intentes
Lauro, el Laurelcon que el natibo mientr
Te corona, &c.

Le même Don Manuël parlant du corps de l'ouvrage dont il s'agit maintenant, nous en indique assez le titre;

&

el discreto, est, selon lui, l'Homme universel. *Este Autor*, dit-il, *enseña un hombre à ser perfecto en todo.* En effet un Traducteur qui intituleroit ce livre, *l'Homme discret*, quelle idée feroit-il naître dans l'esprit de tout Lecteur sensé? L'idée d'un homme qui sçait parler & se taire à propos; d'un homme retenu, judicieux, modeste, avisé, capable d'un secret. Voilà jusqu'où s'érend l'idée que nous avons d'un homme discret; mais quelque parfait qu'en soit veritablement le caractere, il s'en faut bien qu'il n'aille de pair avec un homme universel. Celui ci rassemble en soi toutes les belles qualitez qu'on peut acquerir, avec un fonds d'ailleurs le plus heureux qui se puisse recevoir de la nature. Aussi, tel est le portrait dont Gracian nous marque tous les traits avec une force & une delicatesse de pinceau, pour user d'une métaphore propre de son païs, que trop peu d'Auteurs ont égalée. Voici un de ces traits, en preuve de ce que nous avançons: quelque foible qu'en soit la copie, elle ne laissera pas d'aider à apprecier l'original en le mettant au-dessus le double & le triple, si l'on veut.

De la liberté noble dans la maniére de parler & d'agir.

La nature humaine n'est point com-

me l'heureuse Pandore qu'Hesiode a feinte. Pallas n'y a pas mis la sagesse, Mercure l'éloquence, Mars la valeur, ni Jupiter cette liberté noble que nous admirons en certaines personnes. Mais les reflexions & les soins peuvent faire éclore & faire croître chaque jour des talens dont nous n'avons que les semences. C'est ainsi que l'on s'éleve enfin à je ne sçai quel ascendant qui impose, soit que l'on parle, ou bien qu'on agisse. Il suffit pour cela qu'on en ait déja au dedans de soi quelqu'ébauche ; l'autorité que le merite s'attire aisément, & une certaine assurance que l'usage doit inspirer, achevent peu-à-peu l'ouvrage.

La plûpart des hommes donnent ici dans deux extremitez, dont l'une est la timidité, & l'autre la présomption. Quelques-uns sont si timides de leur naturel, ou si intimidez par la malignité d'autrui, qu'ils ne se croyent capables ni de rien faire, ni de rien dire qui soit à propos. Ils ont peut-être un riche fonds auquel ils ne touchent point, parce qu'ils ne sont pas assez persuadez qu'ils l'ayent. Ils ne voyent en tout que du risque, saisissant d'abord les obstacles sans avoir la premiere pensée d'un seul expedient. La vive idée qu'ils portent par tout de leur insuffisance les tient dans une

exité continuelle : ils tremblent
endre quoi que ce ſoit de leur
ouvement : toûjours indécis ſur
doivent faire, ou même vou-
mettent, pour ainſi dire, en
& leur eſprit & leur liberté,
plein pouvoir à quiconque de
ire.
es au contraire preſument d'eux-
un point que rien ne les em-
& qu'ils ſe ſçavent très-bon gré
e qu'ils diſent, ou qu'ils font.
harmez de leur eſprit, de leurs
de leurs maniéres, de leurs dis-
de leur conduite. Ce ſont de
rciſſes pleins d'amour propre :
ieux ; ce ſont des peres fous de
ans, à meſure que ceux-ci ſont
nvaincus ſerieuſement qu'il n'y
quoi ils ne ſoient propres, ils
chent point d'une prevention
e : ils ſe préſentent à tout avec
air de confiance & de triom-
s'eſtiment heureux : & ils jouï-
-tems de cette illuſion : parce
orent, à les entendre, ce que
échouer & être mécontent de

lieu entre ces extremitez, eſt
té noble, une hardieſſe honnête
ée à la ſombre retenuë : une
raiſonnable & établie ou ſur la

 con-

connoiſſance des choſes, ou ſur l'autorité des années, ou ſur la diſtinction du rang. C'eſt aſſez de l'un de ces titres pour être en droit de parler & d'agir avec aiſance dans le commerce de la vie. Le dirai-je? les richeſſes mêmes prêtent de la hardieſſe à l'eſprit, de la vraiſemblance aux plus mauvaiſes raiſons, & de l'agrément aux plus fades diſcours. Heureuſes avances pour avoir de l'aſcendant ſur les autres: Auſſi, les ſottiſes du riche ſont-elles ſouvent applaudies; tandis que les oracles du pauvre ne ſont pas ſeulement écoutez.

Après tout, le ſolide fondement de la liberté noble dont il eſt queſtion, de celle qui doit nous rendre veritablement ſuperieurs aux autres, c'eſt le merite réel. Il fait voir une parfaite intelligence des choſes, des matiéres du tems, de certaines Sciences, des emplois, des affaires, de tout le manége de la vie humaine. A l'aide de ces lumiéres on entre avec une juſte confiance dans une negociation, dans une affaire, de quelque nature qu'elle ſoit; & l'on en ſortira avec honneur. On peut alors parler en maître ſans en affecter néanmoins l'air, ni le ton: on peut aſſervir les eſprits à ſon parti; parce qu'il eſt facile de les ſubjuguer, quand on poſſede parfaitement le ſujet qui les occupe & les par-

rtage. Cette sorte d'ascendant n'est
oint le fruit de la speculation toute
ule; pour y parvenir, un long usage
oit être joint aux reflexions & à l'étude.
faut même, si l'on veut s'y soûtenir,
ue l'exercice, soit des affaires, soit des
utres matiéres, ne soit gueres inter-
ompu. Ce n'est que par une habitude
ussi soigneusement entretenuë que cet
ascendant peut toûjours subsister. Desor-
mais, on ne voit plus rien qui effraye
& qui arrête: on se sent toute la force
de son esprit, toute la presence de sa
Raison, toutes les lumiéres propres de
l'occasion qui vient s'offrir.

Ceux qui ne travaillent pas de bonne-heure, faute d'y réflechir, à se donner cette espece d'autorité; ils demeurent toûjours dans une secrette défiance qui couvre la meilleure partie de leurs belles qualitez, & qui les efface presque toutes, si elle est apperçûë. Cette défiance produit naturellement la crainte; la crainte nous déconcerte: & ce désordre devient un puissant obstacle à l'usage de la Raison & du merite. Bien plus; qu'une défiance outrée vienne à s'emparer d'un homme qui parle en public, soit au Barreau, soit dans un Conseil; les fonctions de l'ame restent en lui suspenduës; son esprit s'égare, sa conception se ferme, son jugement se perd, sa me-

memoire ſe trouble, ſon imagination ſ'e tarit, ſa langue ſe glace : tout l'homme eſt interdit dans lui, ſans action, ſans paroles ; fût-il d'ailleurs un torrent d'éloquence. Une défiance de ſoi-même auſſi exceſſive ne ſe raſſure pas quelquefois dans une converſation toute ſimple & toute unie. On y paroit avec un air contraint qui ne pronoſtique rien que de vulgaire ; on y parle d'un ton embarraſſé qui eſt la marque aſſez ordinaire d'un petit merite, & qui laiſſe pour le moins une idée peu avantageuſe de nous. Mais une honnête liberté, dont une confiance bien fondée eſt la ſource, nous ouvre en ces rencontres un accès facile, nous fournit les paroles & les choſes convenables ; & nous concilie l'attention des plus critiques du cercle.

Cependant, il faut avoir ici de la retenuë à un certain degré. Premierement, par rapport aux perſonnes qu'on ne connoît point, il faut s'obſerver davantage, & les obſerver eux-mêmes, eſſayer de découvrir leur caractere & redoubler d'attention pour les penetrer, ſi l'on ſoupçonne que ce ſont des hommes profonds. Nous nous étendrons ſur ce ſujet dans un autre * Traité. A l'égard des Princes, des Grands & de tous ceux en général que leur dignité rend

* Aviſos al Varon a tento.

ıd nos ſuperieurs, il eſt eſſentiel dé
attre de notre aſſurance : mais, ſans
'une contenance trop timide y ſoit
urtant ſubſtituée. Il importe de bien
endre en ces occurrences le juſte tem-
rament, le point précis entre les deux
tremitez. D'une part; que l'on prenne
rde de ne pas choquer par une liberté
égal à égal : d'un autre côté; que l'on
 ſe degrade point par une honte ſervi-
. Que la retenuë n'aille pas juſqu'à
ter l'aſſûrance convenable; ni que l'as-
ırance n'aille pas juſqu'à oublier le res-
eƈt ſelon la meſure qu'il eſt dû. Mais,
 y a des gens d'un certain état dans le
ıonde, qu'il eſt bon de traiter toû-
ours avec un air de ſuperiorité, lors
nême qu'on a recours à eux, & qu'on
eur demande quelque choſe de leur reſ-
ort. Car, ſi ces ſortes de perſonnages
'apperçoivent qu'on les reſpeƈte, je ne
lis pas qu'on les apprehende, ils ſont
es fiers & les importans à toute ou-
rance. Les hommes dont je parle ſont
ordinairement de ceux que la naiſſance
ıvoit ſagement humiliez & que la fortu-
ne aveugle a tirez mal-à-propos de la
pouſſiére. Dieu nous delivre du beſoin
de tous ces gens-là, n'agueres, bas
Officiers de quelque Grand, ou fidel-
les hôtes d'antichambre.

L'aſſurance de la perſonne doit être
ex

encore proportionnée à son propre état. Dans un Orateur, qu'elle soit & modeste & ferme; dans un premier Magistrat, qu'elle soit & serieuse, & grave: dans un Ambassadeur, qu'elle soit un peu fiere & engageante en même tems; dans un Général d'armée, qu'elle soit hardie & resoluë, dans un Monarque, qu'elle soit tout ensemble & majestueuse & facile. Au reste l'assurance ainsi reglée & mesurée sied bien aux moindres conditions mêmes. Il est des Peuples entiers à qui elle ne coûte gueres; elle leur est presqu'à tous naturelle comme l'air decontenancé l'est à d'autres. Les Espagnols sur tout naissent avec un penchant à dominer qui leur inspire de l'assurance en quelque sorte dès le berceau: après cela, leur flegme qui ressemble à l'orgueil sans l'être, les y dispose aisément, & l'éducation enfin la perfectionne dans eux. Car, ils s'étudient uniquement à la superiorité; ainsi que quelques Nations ne se forment qu'à la souplesse.

Pour abreger. Tels sont les avantages de la liberté noble de l'ame. Elle sert à rehausser tout en nous, la figure même, la representation, la demarche. Et ces déhors, qu'on ne les regarde pas comme indifferens pour le fonds: ils sont des indices très prevenans en faveur de ceux qui les ont: ils leur frayent le che-

:min à un certain aſcendant ſi neces-
:e pour ajoûter aux choſes un grand
x. Cet aſcendant releve leurs actions
plus communes, leur applanit mille
ficultez qui ſe feroient à tout autre
'eux ; leur gagne toutes les avenuës
l'eſprit & attire de leur côté tous les
ffrages. On diroit qu'ils ont reçu de
nature une ſorte de droit d'aîneſſe
'égard du reſte des hommes ; & qu'ils
nt faits pour les maîtriſer ſinon à titre
office, du moins à titre de merite.
: n'eſt pas après tout qu'ils ayent toû-
urs des qualitez fort ſuperieures à cel-
; de bien d'autres : mais, c'eſt que leur
ureuſe hardieſſe prévaut à plus de me-
: ſans elle, & les conſerve dans la
ſſeſſion de ſuperiorité où elle les a en-
établies. D'autres tout differens de
ıx ci ne ſortent, ſi on l'oſe dire, du
n de leur mere que pour tomber dans
e eſpece de ſervitude. Ils ſont toû-
ırs comme à la dépendance d'autrui
ur en recevoir les impreſſions, les
timens, les goûts, les maniéres. De
ıt cela, ils n'ont rien en propre ; ils
vivent, pour m'exprimer ainſi, que
mprunt, ſans aucun emploi de leurs
ultez perſonnelles. C'eſt pourquoi,
ı d'eux fut autrefois nommé : *le debi-*
r du Genre humain ou l'homme de rap-
& à la Moſaïque. D'autres enfin
plus

plus méprisables encore que ces dern
se devoüent par profession à toutes s
tes de complaisances serviles & de lâc
flatteries. Ce sont assez souvent ces ho
mes mêmes que la noblesse de leur na
sance a élevez au-dessus du commu
mais, que la bassesse de leur cœur d
mettre de niveau avec le vulgaire le p
abject.

Cependant, quelques avantages qu'e
traîne après soi la liberté noble dans
maniere de parler & d'agir; n'oublio
point qu'elle est sujette à des deffa
qui nous seroient préjudiciables. U
homme qui la pousse trop loin est acc
sé d'orgueil, d'audace, de pedagog
me, d'affecter un empire despotique
tout le monde. Il faut tâcher de se re
dre le maître des esprits par les voy
que nous avons montrées, & non poi
pretendre d'en être comme le tyran.

C'est à peu-près dans ce goût q
l'*Homme universel* de Balthasar Graci
est composé. Cet Auteur ne div
point son Ouvrage en Chapitres; m
en forme de Discours, lesquels sont
nombre de vingt cinq. Chaque Disco
a pour texte une des maximes qu'
voit dans l'*Homme de Cour* de M. Am
lot. Par exemple: *Le Genie & l'Espr*
l'Homme qui sçait attendre, &c. Je
au reste l'Homme de Cour de M. Am

l

; car, je ne puis me resoudre à l'apeller l'Homme de Cour de Gracian. Si cet Espagnol vivoit & qu'il sçût le François, il se trouveroit trop deguisé sous cette figure, ou plûtôt sous ce masque pour se reconnoître : comme il desavoueroit aussi sans doute quiconque representeroit son *El discreto*, sous une autre idée que celle de l'*Homme Universel*.

NOUVELLE LITTERAIRE*

DE SANDOMIR.

LE P. Rzaczinki Jesuite, fait imprimer ici un grand Ouvrage sur l'Histoire naturelle du Royaume de Pologne, du grand Duché de Lituanie, & des Provinces annexes. Elle est divisée en vingt Traitez. Il y traite de la Terre, de sa fertilité, des choses cachées dans son sein, des eaux de la Mer Baltique, des montagnes, des forêts, des animaux à quatre piez, des oiseaux domestiques, sauvages, des hommes, & de leurs qualitez les plus rares, des prodiges, des monstres, des corps morts, & de ce qui s'y remarque d'extraordinaire, des calamitez publiques, des quatre saisons de l'année, & de leurs qualitez ordinaires, extraordinaires, des meteores & des autres phénomenes; des présages, des miracles de la nature & de l'art. On nous a remis un

* Tirée des *Mem. de Trev.* Août 1721. pag. 1430.

siécle aussi éclairé que le

*Syllabus Materiarum Histo-
riosæ Regni Poloniæ, Ma
tuaniæ, adnexarumque
In Tractatus XX. divis
A. P.* GABRIELE R
Soc. JESU.

TRACTATUS I. *Terra*
Sectio I. De Fossilibus
Sectio II. De Gemmis
insignioribus.
Sectio III. De Lapidib
ignobilioribus.
Sectio IV. De Salibus
Sectio V. De Metallis
imperfectis.
Sectio VI. De Salis fo

TRAC

TRACTATUS VIII. *Animalia Quadrupedia repræsentans.*

Sectio I. De Animalibus Sylvestribus, Campestribus, Amphibiis.

Sectio II. De Animalibus Subterraneis.

Sectio III. De Animalibus Domesticis.

TRACTATUS IX. *Animalia venenata, exsanguia producens.*

Sectio I. De Draconibus, Basiliscis, Serpentibus, Viperis.

Sectio II. De Apibus, Locustis, aliisque insectis.

TRACTATUS X. *Aves feras, ut non familiares ad elenchum deducens.*

Sectio I. De Avibus Prædatricibus, Sylvestribus, Campestribus, Aquaticis.

Sectio II. De Avibus Domesticis.

TRACTATUS XI. *Memorabilia Hominum manifestans.*

Sectio I. De Longævis, Fœcundis.

Sectio II. De Robustis, Agilibus.

Sectio III. De Gigantibus, Pumilionibus, Viris multi cibi, ac potus.

TRACTATUS XII. *Qualitates rariores Hominum adferens.*

Sectio I. De Laborantibus antipathia, Noctambulis, Fascinatoribus.

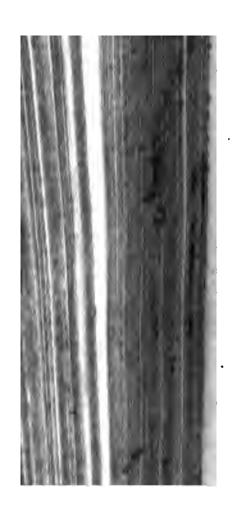
Sectio II. De Corporis humani partibus, & Sensibus externis,

TRACTATUS XIII. *Ostenta varia enumerans.*

Sectio I. De Monstris humanis.

Sectio

TRAC-



exemplaria Cracoviæ ,
niæ, ad decurſum An

T A B

DES LIV

NOVEMBRE

JOURNAL
DES
SÇAVANS,

Pour le Mois de
DECEMBRE.
1722.

Augmenté de divers Articles, qui ne se trouvent point dans l'Edition de Paris.



A AMSTERDAM,
Chez les JANSONS à WAESBERGE.

M DCC XXII.

CATALOGUE

De Livres Nouveaux qui se trouvent chez les WAESBERGE.

JO. BAPT. BIANCHI Oratio ad Consules Regiminis Bononiensis 4.
— Oratio pro solemni Instauratione Taurinensis Archi-Gymnasii 4.
GEORG. CHRIST. GEBAUERI de Caldæ & Caldi apud Veteres Potu liber singularis 8.
JO. CAR. SPIES Dissertatio Medica de febrium Intermittentium theoria & Therapeia 4.
Annales Academiæ Juliæ, ex editis & Manuscriptis monumentis compositi 4.
Corpus Veterum Poëtarum Latinorum, tam Ecclesiasticorum quam Profanorum fol. 2. voll. Londin.
JO. FABRICII Historia Bibliothecæ Fabricianæ. Volumen quintum 4.
L. ANN. FLORI Epitome Rerum Romanorum, cum integris Salmasii, Freinshemii, Grævii & selectis aliorum Animadvers. suas Adnotationes adjecit Car. And. Dukerus 8.
JAC. GERINO Schediasma de Philosophia Newtoniana 4.
CHR. AUG. HEUMANNI Poecile, sive Epistolæ Miscellaneæ ad Literatissimos Ævi nostri viros 8.
PHIL. HUEBER Austria ex Archivis Mellicensibus illustrata. fol.
JO. NIC. MAUROCORDATI Liber de Officiis Gr. Lat. 4.
Moguntiacarum Rerum Scriptores, Annotationibus tum emendati tum illustrati, accurante GEORG. CHR. JOANNIS fol. 2. voll.

JOURNAL DES ÇAVANS,

Pour le Mois de Decembre, 1722.

---

holexie Latine, ou l'Art qui enseigne à lire le Latin par régles & par principes : par M. DE VALLANGE. A Paris, chez Jean-Baptiste Lamesle, ruë des Noyers, proche S. Yves, & chez tous les Libraires où seront pareilles affiches. 1722. Broch. *in* 16. pp. 64.

ge de l'Ortholexie Latine, ou l'Art qui enseigne à lire le Latin par régles & par principes : par M. DE VALLANGE. A Paris, chez Claude Jombert, ruë S. Jacques, Jean-Baptiste Lamesle, ruë des Noyers, & chez tous les Libraires où seront pareilles affiches. 1722. broch. *in* 16. pp. 68.

ON jugera de ces deux Livrets par les Articles suivans : 1o. L'Auteur veut

comme s'il y avoit *un jeu: spe*, comme s'il y avoit *seupe: spi*, comme s'il y avoit *seupi: calx*, comme s'il y avoit *calqueseu:* *lanx*, comme s'il y avoit *lanqueseu:* & ainsi du reste. En sorte que quand un enfant lira le mot *spiritus*, il faut selon M. de Vallange lui faire prononcer ce mos, comme s'il y avoit *seupiritus*.

20. Il dit que lorsqu'on assemble des caracteres pour en faire des syllabes, cet assemblage s'appelle *Grammogamie*; que la *Grammogamie* est un mariage de lettres, que *gramma* signifie lettre, & que *gameo* est un mot Grec, qui signifie *je me marie*: que ce sont des mariages heureux qui ne font jamais de mauvais ménages, qu'on a eu soin de bien assortir les lettres pour entretenir l'union conjugale: que *grammagamer* c'est faire des

e pour le *t* : *Uranie*, pour l'*u* voyelle : mont *Vesuve*, pour l'*v* consonne : nophon, pour l'*x* : *Zenon*, pour le *z*. prétend que cet Alphabet, qu'il aple *symbolique*, soulagera beaucoup les fans ; n'y ayant, par exemple, pour ar faire entendre ce que c'est que le *c*, , l'*n*, le *t*, & les autres lettres que us venons de nommer, qu'à leur exquer ce que c'est que Cerès, Eurus, Négre, Themis, Uranie, le mont esuve, Xenophon, Zenon. En cas e les Nourrices & les Gouvernantes, tre les mains de qui M. de Vallange et cet Alphabet symbolique, pour 'elles l'enseignent à leurs petits enns, ne connoissent pas Cerès, Eurus, hemis, Uranie, non plus que Xenoon & Zenon ; il leur explique dans n Livre ce que c'est, & il entre làessus dans tout le détail nécessaire ; leur sant par exemple, ,, qu'*Uranie* est le nom d'une des neuf filles savantes, que l'on appelle *Muses* : qu'on lui a donné le nom d'*Uranie*, parce qu'elle s'appliquoit à considerer le Ciel : que ce nom vient du Grec *Ouranos*, qui signifie le Ciel". Et ainsi du reste.

4°. Pour que cet Alphabet symbolique, qui est figuré sur des cartes, puis divertir les enfans qui l'apprendront, . de Vallange veut qu'ils s'en servent

 pour

„ Eurus, Zenon, le N
„ les quatre Dames,
„ *Uranie* & le mont V
„ la place de Venus.
„ pres termes de l'Au
„ As feront les quatre
„ *o*, *u*: les quatre Va
„ seaux suivans, le Pl
„ le Canard, & le H
„ des autres figures se
„ chifre; la lettre *a* co
„ des solissones, seroi
„ toutes les cartes;
„ premiere des consonn
„ Il est permis à chac
„ sur cette idée.

5°. Avant qu'un en
lire, on peut (dit M.
apprendre les premiers
rithmétique, de la Mu

avec de petits rebords,
l y a du sable blanc, ou
: de coquille d'œufs, l'en-
era des lettres dessus avec
bâton pointu en forme de
hacun (ajoûte-il) peut faire
ographe avec une carte à jouer
ant des rebords.

vons donné jusqu'ici les ex-
Ouvrages que M. de Vallange
primer, il en promet un grand
d'autres ; mais nous avertissons
n'en parlerons point. Il suffit
s ayions rendu compte des pre-
Mais puisque nous ne devons
ire mention de cet Auteur, qui
it assez connoître, il est juste que
a derniere fois que nous avons à
arler, nous fassions part au Public
avis importans qu'il lui donne ici ;
voici copiés mot à mot, & dans le
me ordre qu'il les donne : „ *Avis au
Public sur d'autres Méthodes pour ap-
prendre à lire.* Outre les Méthodes
„ pour apprendre à lire, dont je viens
„ de donner des explications, j'en ai
„ encore composé trois qui ont leur
„ mérite, il y en a une que j'ai intitu-
„ lée *Grammogamie artificielle*, ou *l'art
„ de former des syllabes* par artifice ; cet
„ artifice est expliqué sur les cartes dont
„ je me sers pour faire ce petit jeu ins-

„ tructif ; l'autre est *l'Ortholexie guidé*
„ c'est-à-dire, l'art qui enseigne à li
„ en guidant l'Ecolier à chaque pas qu
„ fait dans la lecture. La troisiéme
„ l'*Ortholexie Grammographique*, ou l'a
„ qui enseigne à lire par le moyen
„ l'écriture : tous ces arts ont leur ut
„ lité, chacun pourra suivre son goû
„ *Avis au Public sur l'impression de m*
„ *Ouvrages* : pour accelerer l'impressio
„ de mes Ouvrages on m'a conseillé d
„ faire des SOUSCRIPTIONS. Com
„ me le nombre de mes Ouvrages e
„ fort considerable, j'en ai fait un C
„ talogue que j'ai mis en un Volume
„ qui se vendra où se vendront mes au
„ tres Ouvrages; chacun choisira ce q
„ lui conviendra. Mes *Traités* sur ch
„ que Science & sur chaque Langue
„ sont si clairs, que les personnes dor
„ le jugement est formé, pourront l
„ apprendre toutes sans le secours d'au
„ cun Maître, & sans se déranger. J
„ prétends de plus, que par le moye
„ de mes *Méthodes* les enfans pourro
„ sçavoir à 15. ou 16. ans toutes l
„ Sciences, tous les Arts, & tous l
„ exercices du corps passablement, &
„ plusieurs parfaitement ; ils pourro
„ sçavoir huit ou neuf sortes de Langue
„ *Avis au Public pour l'établissement*
„ *mes Académies*. Je donnerai incessa
„ „ Y

„ ment au Public des *Projets d'Académie*, pour y élever la jeunesse. Dans „ ces projets je ferai voir des moyens „ d'élever tous les enfans dans des Académies particulieres selon leurs qualités, en leur fournissant la *nourriture*, „ le *logement*, *les habillemens*, & toutes „ les choses nécessaires sans qu'il en „ coûte aux parens. *Avis au Public sur mes découvertes.* Pour executer ce „ que j'ai promis dans mes *Plans*, je „ donnerai une *annonce* de toutes mes „ *découvertes*, sur les choses qui peuvent être utiles, je prétends en executer plusieurs par le moyen des „ SOUSCRIPTIONS que je proposerai. *Pour l'utilité du Public*, je ferai imprimer un Livre qui contiendra „ les titres de ces *découvertes.* Chacun „ pourra me donner avis de ce qu'il „ desirera. Je prends la précaution de „ donner tous ces *avis* pour pouvoir „ procurer le bon marché à ceux qui „ voudront profiter de mes *découvertes.*

Après avoir copié ces *avis* de M. de Vallange, nous venons d'en appercevoir un autre qui nous étoit échapé, & que voici hors de rang ; „ Selon mes Systêmes d'étude, & selon mes Projets „ d'Académie, les enfans pourront savoir le Latin avant que de sortir des

„ mains des Gouvernantes ; ainsi le Peu-
„ ple deviendra plus spirituel, & sera
„ plus en état de profiter des lectures
„ de mes Livres, comme tous les en-
„ fans pourront aussi savoir la Musique,
„ ou du moins le plein chant : on aura
„ des concerts agréables dans les Paroisses
„ des moindres Villages quand on saura
„ par cœur tout ce que je marquerai,
„ ou du moins une bonne partie. Le
„ Peuple qui s'occupe dans les Arts ou
„ dans l'Agriculture, aura le plaisir de
„ chanter les louanges du Ciel aussi-bien
„ que dans les Cloitres. Je ferai mettre
„ en Musique les Prieres ordinaires,
„ comme le *Pater* & l'*Ave Maria*, afin
„ que les enfans puissent les apprendre
„ agréablement avant de savoir lire, en
„ les entendant chanter par ceux qui
„ sauront lire. J'espere, s'il plaît à
„ Dieu, que mon Art pour enseigner
„ la Musique, sera si facile, que les
„ Gouvernantes pourront l'apprendre en
„ peu de tems ; de sorte qu'elles seront
„ en état de l'enseigner à la jeunesse.

Nous ne disons rien de la Méthode de ces Livrets d'*Ortholexie*, ils sont en cela, comme en plusieurs autres choses, de la même nature que les autres Ouvrages de M. de Vallange ; c'est tout dire.

Dis-

Dissertations qui peuvent servir de Prolegomenes de l'Ecriture sainte, revûës, corrigées, considerablement augmentées, & mises dans un ordre méthodique. Par le R. P. Dom AUGUSTIN CALMET, *Religieux Benedictin de la Congregation de S. Vanne, &c.* A Paris, chez Emery, Saugrain l'aîné, & Martin, associés. 1720. *III. Vol.* in 4°. *I. Vol.* pp. 822. *II. Vol.* pp. 904. *III. Vol.* pp. 898.

LE divorce est le sujet de la 22e. Dissertation contenuë dans le premier Volume. Dom Calmet remarque en passant que les Grecs, les Romains, & les Peuples Barbares, ne regardoient le mariage que selon des vûës de politique; qu'ils ne le consideroient point selon les sentimens de la Religion, & selon l'intention du Créateur; qu'ainsi il n'est pas surprenant de voir, qu'après s'être mariés, sans avoir d'autre raison que leur volonté, ils se répudioient réciproquement, & épousoient d'autres personnes qui leur plaisoient davantage.

Cette remarque est accompagnée de plusieurs autres sur le divorce qui étoit en usage chez les Juifs, ausquels Dom Calmet s'arrête. On en voit peu d'exemples avant le tems de la Loi; l'Ecriture mar-

marque seulement qu'Abraham répudia Agar. Moïse le Législateur des Juifs, fit une Loi, par laquelle il toléroit le divorce; mais il ne la publia que peu de tems avant sa mort, comme il paroît par le Livre du Deuteronome: Selon cette Loi le divorce n'étoit permis aux Juifs, que dans le cas d'une action honteuse réellement commise: car pour les simples soupçons, Dieu avoit ordonné le remede des eaux de jalousie. Dans les Livres saints on ne trouve aucun fait assez clair & assez formel, pour démontrer que les anciens Hebreux ayent usé de l'indulgence que Moïse n'avoit accordée qu'à la dureté de leur cœur: mais dans les derniers tems de la République des Juifs, les crimes s'étant multipliés, le divorce devint commun; on le fit pour des causes très-legeres; de sorte que les Juifs d'aujourd'hui s'imaginent qu'ils sont en droit de répudier leurs femmes; quoiqu'ils n'en ayent reçû aucun sujet de plainte. A s'en tenir aux termes dont la Loi de Moïse est conçue, ne paroît pas qu'il fut permis aux fem-s Juives de répudier leurs maris; ce-dant on en voit des exemples. Dom met croit que Salomé, sœur du Grand rode, fut la premiere qui se donna liberté de répudier Costobare son époux, Gouverneur de l'Idumée & de

Gaza

Gaza. L'Evangile raporte qu'Herodias répudia Philippe son mari : Josephe raconte que sa femme se sépara de lui peu de teins après son mariage : lès trois sœurs du jeune Agrippa, Berenice, Marianne, & Drusille, répudierent leurs maris.

Dom Calmet observe ensuite que Jesus-Christ ayant élevé le mariage à la dignité de Sacrement, il en fit connoître la sainteté & les devoirs : il déclara que selon l'intention du Créateur, le mariage dans son origine & dans sa premiere institution, étoit indissoluble ; que le divorce n'étoit permis que dans le cas de la fornication, & que dans ce cas même, le divorce ne rompoit pas le lien du mariage.

Le terme de *fornication* dont Jesus-Christ se sert, a été pris par Origene, & par d'autres Auteurs, non seulement pour un peché honteux & contraire à la pudeur ; mais encore pour l'idolatrie, & pour tous les crimes qui rendent la Créature infidele à son Dieu : Dom Calmet croit avec raison que cette expression de l'Evangile doit être prise à la lettre pour le seul crime d'adultere : c'est ainsi que la plûpart des Peres, & presque tous les Commentateurs l'ont entenduë.

Le sçavant Benedictin passe à l'examen

marie après le divorce : commet un adultere. Expressions qui prouvent clairement que l'Eglise Romaine est bien éloignée d'approuver ou même de favoriser l'opinion & la pratique des Grecs & des Orientaux touchant ce point ; puisqu'elle regarde cette opinion & cette pratique, comme n'étant pas conforme à la doctrine de l'Evangile & des Apôtres.

Quoique l'on convienne que l'adultere est également criminel dans l'homme & dans la femme, il y a néanmoins quelques Eglises dans lesquelles on ne laissoit point aux femmes la liberté de répudier leurs maris qui étoient tombés dans ce crime. Dom Calmet, après avoir exposé les differentes pratiques qui s'observoient dans les Eglises particulieres sur cet article, raporte en finissant sa Dissertation, Les loix des Empereurs touchant le divorce : & il fait voir que ces Loix sont si opposées à la régle que Jesus-Christ prescrit dans l'Evangile, qu'on a de la peine à concevoir que les Evêques dont on prenoit les avis, avant que de publier ces réglemens, ayent pû y donner leur consentement.

L'antiquité de la Circoncision, l'origine de l'idolâtrie, & le systême du Monde, selon les anciens Hebreux, font la matiere des trois Dissertations suivantes : on en a donné les extraits dans le

Jour-

urnal du Mois de Décembre 1707. 436. dans le Journal de Septembre 14. p. 344. & dans le Mois d'Octobre la même année. p. 444.

Dans la 26e. Dissertation, qui est une celles qui n'avoienr point encore été primées, Dom Calmet traite de la ture de l'ame, & de son état après la ort, selon les anciens Hebreux.

Cette Dissertation contient neuf artis: dans le premier, Dom Calmet rearque, que d'anciens Philosophes & ëtes Grecs, aussi-bien que quelques uteurs de Livres apocryphes, qui au mmencement du Christianisme, ont quelque autorité, distinguoient dans omme trois substances, le corps, l'ae, & l'esprit ou l'entendement. Dans systême le corps étoit une substance ossiere, corruptible & materielle; l'ae étoit une substance materielle, mais une nature subtile, déliée & semblable celle de l'air ou de la lumiere; l'esprit oit une substance purement spirituelle renfermée dans l'ame, comme dans étui. Dom Calmet ajoûte, que cetdoctrine si contraire aux verités de la i, qui sont contenuës dans l'Ecriture dans la Tradition, a néanmoins été vie par les anciens Hebreux, comme paroît par des Textes de Philon, de *sephe*, & de l'Auteur de l'ancien

Li-



croit que c'est d'eux que
les Indiens, les Egyptien
célébres Ecrivains de la G
pris le dogme de l'immor
qu'ils enseignent dans
1. parce que Moïse, le p
teur dont nous ayons les
prime clairement sur cett
est un des principaux fo
Religion, dans un gran
Textes qu'on a recueill
2. Parce que les Hebreu
resurrection des morts.
Rois fait mention de p
qui ont été ressuscités pa
Elizée : Anne, mere de
entre les effets de la tou
Dieu, le pouvoir de con

: or ſi l'ame meurt avec le
éſurrection des morts devient
incroyable.
lmet remarque enſuite, que
n Teſtament les apparitions
ont rares : l'exemple le plus
'on connoiſſe, eſt celui de
qui apparut à Saül chez une
Jeremie apparut auſſi à Ju-
ée : cette remarque eſt ſuivie
tres ; la premiere, touchant
antie ; elle étoit condamnée
oureuſes peines par pluſieurs
loïſe, que Dom Calmet rapor-
nde, eſt ſur les Sadducéens,
agogue regardoit comme He-
arce qu'ils nioient l'immorta-
e.
Article regarde ce qui arrive
and elle ſe ſépare du corps.
n Calmet les Hebreux cro-
un Ange tiroit l'ame du corps
iere douce ou violente, ſelon
e la perſonne qui expiroit : ils
ient un Ange de mort, un
rminateur, qui préſidoit à la
eux qui mouroient d'une mort
e & violente : opinion qu'ils
t ſur quelques textes de l'E-
es premiers nés d'Egypte fu-
mort par l'Ange extermina-
Iſraëlites qui murmurerent
contre

contre Moïse, & l'armée de Sennacherib, furent livrés à l'Ange de mort: dans le Livre de Job, les Septante parlent expressément de ce Ministre de la colere de Dieu. *Quand il y auroit mille Anges de mort, nul ne le fraperoit, s'il pensoit dans son cœur à retourner au Seigneur.* On lit aussi ces mots dans le Livre des Proverbes: *le méchant ne cherche que la division & les querelles, & l'Ange cruel sera envoyé contre lui.*

Dans le 4 Article, Dom Calmet parle du jugement que Dieu exerce sur les ames, selon le sentiment des Hebreux. Il assure que les Juifs reconnoissent un jugement particulier après la mort, & un jugement general après la resurrection.

Dans les 5. & 6. Articles, Dom Calmet établit l'existence du Paradis & de l'Enfer, par des témoignages tirés des Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament, d'où il conclut que le sentiment des anciens Hebreux, aussi-bien que des Juifs de notre tems, est que dans l'autre vie les Justes iront dans la vie éternelle, & les méchans dans le supplice éternel. Moïse insinuë d'une maniere assez claire, que les gens de bien seront éternellement heureux dans l'autre vie: dans le Livre du Lévitique, Dieu promet la vie à ceux qui observeront les Com-

Commandemens. *Custodite leges meas atque judicia, quæ faciens homo vivet in eis.* Or la vie du corps n'est pas une récompense proportionnée au mérite des Justes, qui gardent la Loi de Dieu ; l'experience faisant voir que souvent les gens de bien ne sont pas les plus heureux de ce monde, & ne jouïssent pas de la vie la plus longue : il faut donc reconnoître que Dieu leur destine des récompenses éternelles pour l'autre vie. On voit dans les Pseaumes & dans les Prophetes, que le bonheur de l'autre vie y est designé sous les expressions figurées du *torrent de délices*, de *la fontaine de vie*, du *festin délicieux*, de *la terre des vivans*, de *la couronne de gloire*. Saint Jean dans l'Apocalypse, nous represente les Martyrs sous *l'autel de Dieu*. Jesus-Christ dit aussi au bon Larron : *vous serez aujourd'hui avec moi dans le Paradis.*

L'Enfer est aussi designé dans les Livres de l'Ancien Testament sous les expressions de *tenebres*, de *perdition*, de *corruption*, de *terre d'oubli*, de *silence*, de *profondeur*, de *tempête*, d'*abîme*, de *puits*, d'*ombre de la mort*, d'*un lieu d'horreur & de confusion*. Isaïe parle du feu qui ne s'éteint point, du ver de la conscience qui ne meurt point, de la pourriture & de la puanteur insupportable dont les damnés seront infectés. Dom Calmet, après



veau Teſtament ; lorſqu
viendra juger tous les ho
aux méchans: *Allez mauc*
nel, qui eſt préparé pour le
ſes Anges. S. Pierre décla
vais Anges ſont retenus da
par des chaînes éternelles,
des tenebres, & reſſerrés p
du grand jour.

La Métempſycoſe eſt
Article. Dom Calmet p
textes de Philon & de Joſ
te doctrine a été ſuivie
Juifs: elle étoit fort com
de Jeſus-Chriſt; puiſque le
demandé à ſes Apôtres, c
diſoient de lui? les Apô
dirent: *Les uns croyent, que*

doctrine erronée ; il en apporte cette preuve : qu'il ne se trouve dans l'Ecriture aucun endroit qui favorise la Métempsychose ; tous les passages où il y est parlé de l'esprit d'un homme qui passe à un autre homme, doivent s'expliquer du Saint-Esprit, qui s'est communiqué & est passé de l'un à l'autre, du prédecesseur à son successeur, de Moïse à Josué, de Josué à Othoniel, d'Elie à Elizée.

Dans le 8. Article, Dom Calmet prouve par un texte du second Livre des Macabées, que les anciens Juifs ont crû le Purgatoire : quelques soldats Hebreux ayant été tués dans un combat, on trouva sous leurs habits des choses consacrées aux Idoles, qu'ils avoient prises contre la défense de la Loi dans un Temple de Jamnia : *tout le monde reconnut donc clairement que c'avoit été la cause de leur mort.... C'est pourquoi se mettant en prieres, ils conjurerent le Seigneur d'oublier le peché qui avoit été commis.... & Judas ayant recueilli d'une quête qu'il avoit faite douze mille dragmes d'argent, il les envoya à Jerusalem, afin qu'on offrît un sacrifice pour ces Soldats qui étoient morts.* Ces personnes n'étoient donc pas dans ce puits de l'abîme, dont on ne sort jamais ; mais dans un lieu d'où ils pouvoient être délivrés.

Dans

Dans le dernier Article Dom Calmet montre par plusieurs textes des Auteurs profanes, que les Païens ont eu des sentimens conformes à ceux des Hebreux touchant la nature de l'ame & touchant son état après la mort. L'ordre & la succession des grands Prêtres des Juifs fait la matiere de la 26 Dissertation : la 28. traite du dénombrement des Officiers de la Cour des Rois Hebreux, & de ceux de leurs armées ; dans la 29. l'on fait voir l'excellence de l'Histoire des Hebreux pardessus toutes celles des autres Nations. Nous ne donnerons pas d'extraits de ces trois Dissertations. On a parlé de la 2. dans le Journal du Mois de Mai 1712. p. 517. de la 1. dans le Journal du Mois de Juillet de la même année p. 20 ; & de la 3. dans le Journal du Mois de Janvier 1719. p. 76.

FRANCISCI ERNESTI BRUCKMANNI Med. Cult. Specimen Botanicum, exhibens fungos subterraneos, vulgo tubera terræ dictos. *Helmstadii, typis Salomonis Schnorrii.* 1720. C'est-à-dire : *Essai de Botanique sur les Truffes ; par* François Ernest Brükman, *Etudiant en Médecine.* A Helmstadt, de l'Imprimerie de Salomon Schnorre. 1720. In 4°. pp. 25. Pl. I. Se trouve chez les Janssons à Waesberge.

AVANT

r que d'entrer en matiere sur
ruffes, M. Bruckman cherche
ogie de leur nom Latin. Il fait
ber, du mot *uber*, non pour la
onde de la truffe, ni pour les pe-
inences de son écorce, mais à
e sa substance poreuse, & spon-
, à peu-près comme celle des
elles. Il fait ensuite le denom-
nt de toutes les choses qui ont été
ées du même nom que les truffes.
omprend toutes les tumeurs natu-
, ou contre nature, tant des ani-
x que des végétaux. Il trouve par-
ceux-ci douze Plantes différentes
mées *tuber*; mais il assure que ce
n ne convient proprement qu'à la
fe. Il la prend pour le *Dudaïm*,
t il est parlé dans le chap. 30. de la
nése, & dans le 7. du Cantique des
ntiques de Salomon; appuyant cette
njecture particulierement sur l'autori-
de *Ludovic*, qui dit dans la douzié-
e de ses *Observations*, que tout ce
ui est attribué au *Dudaïm* dans ces
eux passages, convient parfaitement à
a Truffe. L'Auteur n'oublie pas les
differens noms qu'elle a chez differens
Peuples; chez les Grecs, les Alle-
mans, les Arabes, les Espagnols & les
Italiens.

Ce

Ce préliminaire achevé, il définit enfin les Truffes, des plantes imparfaites, sans tige, sans feüilles, sans fleur, & sans semence apparente, souterraines, rondes, de diverse grosseur, d'un goût aqueux & insipide, d'une odeur forte, d'une couleur tantôt blanche, tantôt jaunâtre, quelquefois rougeâtre, & quelquefois noire, d'une chair blanche en dedans, comme celle des châtaignes, d'une substance calleuse & bonne à manger.

La plus grande partie de la Dissertation est employée à expliquer cette définition, & à vérifier toutes ses parties. Nous n'entrerons point dans ce détail, parce que les Truffes nous paroissent décrites assez au long, & par-là suffisamment connuës. Nous nous contenterons de parcourir légérement quelques particularités, que l'Auteur nous en apprend.

Premierement, pour ce qui regarde l'analyse des Truffes, il croit que la partie aqueuse y domine lorsqu'elles sont nouvelles; au lieu que c'est la partie terreuse, lorsqu'elles sont séches: cette opinion n'est pas hors de la vraisemblance.

On observe, que ces Plantes naissent plus communément dans les Païs chauds que dans les froids: qu'elles se trouvent

qu'-

dinairement dans les terres séches &
bloneuses, sur le bord de la mer, &
ême sur les montagnes; que celles
ui sont noires croissent particuliere-
ent en Castille, en France, en Tos-
ane, en Afrique, en Arménie, en
Thrace, en quelques endroits de l'Alle-
nagne, & dans les Deserts de la Nu-
nidie.

On regarde le Printems comme la
aison la plus propre pour en faire la ré-
olte. On permet cependant de la faire
quelquefois en Eté; mais ce ne doit ja-
nais être en Hiver ni en Automne.

Jean *Bauhin*, dans son Histoire uni-
verselle, *tom.* 3. *liv.* 13. *pag.* 13. décrit
ine Plante, qu'il appelle *Tuberaria*, &
qui, selon quelques-uns, naît ordinai-
ement près des Truffes, ce qui fait
disent-ils) qu'on se peut servir de cet in-
dice pour les découvrir. Mais l'Auteur
egarde ce signe comme fort incertain,
parce que la Plante dont on parle, croît
dans les terres grasses & humides, &
que les Truffes, comme il l'a déja dit,
veulent des lieux arides & pierreux. Il
aime donc mieux qu'on les cherche à
la faveur des fentes de la terre; à moins
qu'on ne veuille imiter les Italiens, dont
il raconte ainsi la maniere de les trouver.
Ils ménent un pourceau dans la campa-
gne, ils lui attachent une corde au pied,

 ils

il fouit avec son groüin,
tir de terre, après quoi
ne le pas laisser jouïr de l
découverte.

M. Brückman, à la fi
tation, a fait imprimer u
lemande d'un de ses amis
prend un autre moyen d
Truffes, pratiqué par le
Il se sert pour cela, de c
se, qu'il fait instruire &
Italien.

L'Auteur n'attribuë aux
usage pour la Pharmacie,
ye à la cuisine; ce qui l'
ner plusieurs manieres de l
de les assaisonner.

Afin qu'il ne manquât r
vrage, on a eu soin de fai
planche qui contient cinq
premiere represente une T
la seconde, une Truffe co

objet tel qu'il paroît au travers du
ſcope.

*tion de cœur en forme de prieres ſur
rdinaire de la Meſſe.* A Paris, chez
enne Ganeau, ruë S. Jacques. 1722.
313.

us n'avons autre choſe à dire de
e petit Livre, ſinon qu'il eſt édi-
& que l'Auteur ne s'y propoſe
le porter les Fidelles à la pieté & la
ion.

*re des Juifs & des Peuples voiſins,
uis la decadence du Royaume d'Iſraël
de Juda, juſqu'à la mort de J. C.
M.* Prideaux, *Doyen de Nor-
ch, traduite de l'Anglois.* A Amſter-
n, chez Henri Du Sauzet. 1722.
Voll. In 12. *I. Vol.* pp. 460. *II. Vol.*
578. *III. Vol.* pp. 500. *IV. Vol.* pp.
6. *V. Vol.* pp. 321.

tte Hiſtoire des Juifs depuis la
lécadence du Royaume d'Iſraël &
ida, eſt diſtinguée de toutes celles
nt paru juſqu'à preſent, en ce que
eur joint à l'Hiſtoire des Juifs celle
euples voiſins, qui répand de grands
ciſſemens ſur l'Hiſtoire ſainte. 2°.
e que M. Prideaux explique les

 Pro-

Propheties dont l'accompliſſement e tombé dans l'intervalle du tems qui s'e écoulé depuis la décadence du Royaum d'Iſraël. Cet Ouvrage a eu un ſucc extraordinaire en Angleterre, où on a fait huit éditions en quatre ans. L Traduction, à laquelle deux perſonn ont travaillé, ne contribuëra pas peu ſoûtenir l'idée avantageuſe, que ce qui n'entendent point l'Anglois s'étoien formés de cet Ouvrage ſur ce qu'ils e avoient vû dans les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, & dans la *Bibliothèque Angloiſe*. Ils y trouveront un détai curieux de tout ce qui regarde les anciens Juifs, leurs coutumes, leurs traditions, leurs differentes Sectes, leurs Synagogues, & leurs Livres. La ſuite des évenemens que l'Auteur rapporte, donnera une plus haute idée de cette Nation qu'on ne l'a d'ordinaire. On y trouvera une Hiſtoire ſuivie des Empires des Medes, des Babyloniens, des Perſes, & des Parthes, celle des Rois d'Egypte depuis le tems d'Achaz, Roi de Juda, juſqu'à ce qu'Auguſte s'emparât de cette Monarchie, après la défaite de Marc-Antoine & de Cleopatre; celle des Rois de Pergame & des autres Princes de l'Aſie Mineure, les guerres que la Grece ſoutint contre les Perſes, les conquêtes d'Alexandre, celles de ſes ſucceſſeurs &

des

Rois de Syrie; & enfin la part que
Romains eurent dans les grands éve-
mens qui arriverent depuis qu'ils se
lerent des affaires de l'Orient, jusqu'à
qu'ils reduisirent la Judée en Province
›maine.

A ces traits, qui sont le fond de l'Ou-
age, comme on le marque dans l'A-
rtissement au Lecteur, M. Prideaux
joint un grand nombre de digressions
eressantes par les matieres qui y sont
itées, & par l'érudition que l'Auteur
répand. Telles sont dans le premier
›lume les digressions sur le riche com-
erce que les Juifs faisoient à Ophir &
Tarsis sous le régne de David & de
lomon. La description de la Ville de
ıbylone, l'Histoire du fameux Zoroas-
:, de ses opinions, & de la Religion
›nt il fut le fondateur.

Cette Histoire est écrite en forme d'an-
ıles. ,, Plusieurs Sçavans (dit M. Pri-
deaux) ont écrit en Latin l'Histoire
des mêmes siecles, & y ont donné
aussi la forme d'annales, comme Tor-
niel, Salian, Cappel; & quelques
autres. Mais il n'y en a point qui
approchent de celles de l'Archevêque
Usher; ses Annales du Vieux & du
Nouveau Testament, sont l'ouvra-
ge de Chronologie le plus exact & le
plus parfait qui ait jamais paru. Je

 re-

„ ce genre comme le vr
„ veur duquel on peut ſe
„ rinthe de la Chronologi
„ de ces tems reculés. Je
„ abandonné, que lorſq
„ que les raiſons que j'avo
„ étoient d'une néceſſité a
„ tous les autres Annali
„ viens d'indiquer, j'ai pre
„ trouvé en les conſultan
„ du tems perdu. Le p
que l'Auteur a tiré des E
dernes à l'exception d'Uſſ
gagé à faire une étude plu
des anciens. En remonta
ces & en confrontant les H
ginaux les uns avec les autr
ſon hiſtoire plus ſavante,
plus intereſſante. Il a eu

que dit M. Prideaux dans sa premie-
e Partie, Livre 1. sur le Livre de Ju-
dith.

Ce Livre avoit été écrit originaire-
nent en Caldaïque ; c'est sur cet origi-
al, lequel est perdu, que S. Jerôme a
ait la Version Latine qui se trouve dans
a Vulgate. Outre cette Version de saint
erôme du Livre de Judith, il y en a
leux autres, l'une en Grec & l'autre en
yriaque : la Version Gréque qu'on a
tribué à Theodotion, est beaucoup
lus ancienne, selon notre Auteur,
ui remarque qu'elle a éte citée dans
'Epitre de S. Clement aux Corinthiens.
a Version Syriaque a été faite sur le
rec. Ces Versions Grecques & Syria-
ues contiennent diverses circonstances
ui ne sont pas dans celle de S. Jerôme,
ces circonstances ne peuvent s'accor-
er ni avec le reste de l'Histoire sainte ; ni
vec l'Histoire prophane. Ce qui fait dire
notre Auteur, que la Version de S. Je-
ôme est préferable aux deux autres.

Les Catholiques ont respecté de tout
ems cette Histoire comme une partie
les Livres Canoniques. Il n'en est pas
le même de ceux qui se sont séparés de
'Eglise dans ces derniers siecles ; ils
'ont rejetté du Canon de l'Ecriture
ainte, mais ils ne sont pas d'accord en-
r'eux sur le caractere de cet Ecrit, plu-

sieurs la regardent avec Grotius comme une fiction parabolique. D'autres croyent que le fond de cette Histoire est veritable. Tout ce que je prétends, dit M. Prideaux, en suivant ses préjugés, c'est que si cette Histoire est veritable, comme j'ai du penchant à le croire, quoique je ne l'affirme point, elle ne peut tomber dans aucun autre tems que celui où je l'ai placé; c'est-à-dire sous la 43. année du régne de Manassés. Suivant ce systême, le Nabucodonozor dont il est parlé dans le Livre de Judith est Saosduchin, fils d'Assaradon, & Arphaxad est le Dejoces Roi des Medes que Saosduchin défit en bataille rangée dans la plaine de Ragau. Arphaxad, ajoûte-t-on, est designé dans le Livre de Judith par un caractere qui convient à Dejocés Roi des Medes, qui est d'avoir fondé Ecbatane. D'ailleurs le commencement de l'an douziéme de Saosduchin, tombe précisément dans la derniere de Dejocés, où, selon cette Histoire, la bataille de Ragau fut donnée, du tems du siege de Bethulie. Ninive étoit la Capitale de l'Empire Assyrien, les Perses, les Syriens, les Pheniciens, les Ciliciens, & les Egyptiens, en relevoient; l'Empire des Medes subsistoit, & il n'y avoit pas encore longtems qu'Ecbatane étoit bâtie. Toutes

circonstances qui ne conviennent point au tems du retour après la captivité. Car Ninive avoit été détruite long tems avant ce retour ; l'Empire des Assyriens avoit été renversé, aussi bien que celui des Medes ; & les Perses au lieu d'être assujettis aux Assyriens, les avoient eux-mêmes pour Sujets, & ils avoient étendu leur domination sur tous les autres Peuples de l'Orient, depuis l'Hellespont jusqu'au fleuve Indus.

L'Auteur se propose les objections qu'on a coutume de faire contre ce Systême, & il y répond ; mais celle qui l'embarrasse le plus est la difficulté que l'on tire des derniers versets du Livre de Judith, où il est marqué qu'elle vécut cent cinq ans, & que pendant sa vie, & même plusieurs années après sa mort, il n'y eut personne qui troublât Israël ; car quand on donneroit 45. ans à Judith quand elle alla trouver Holopherne : il faudroit reculer sa mort jusqu'à la quatriéme année de Sedecias : tems auquel les Juifs avoient été troublés par les Babyloniens, & après lequel il fut bientôt détruit par les mêmes ennemis. „ Mais l'impuissance où nous sommes „ d'éclaircir cette difficulté (dit M. Pri-„ deaux) ne doit point être une raison „ de rejetter l'Histoire toute entiere. A „ peine est-il une Histoire écrite, qui

 „ dans

„ dans le siecle suivant ne paroisse par
„ raport au tems, aux lieux, & aux
„ autres circonstances, chargée de con-
„ tradictions apparentes, qu'on a bien
„ de la peine à concilier quand le sou-
„ venir de ces faits vient à s'effacer de
„ la mémoire des hommes ". Quelque vague que soit cette réponse, l'Auteur auroit mieux fait de s'y tenir, que d'avancer comme il fait, que l'Historien, pour faire plus d'honneur à son Heroine, a porté trop loin la durée de la paix qu'elle procura à sa Nation. Les Catholiques, qui en conservant le respect qui est dû au Livre de Judith, placent cette Histoire sous le régne de Manassés, donnent des réponses plus solides à cette difficulté. Une des principales est de dire, qu'il n'y a point de raison qui oblige absolument à ne donner que 45. ans à Judith, lorsqu'elle alla trouver Holopherne; car outre qu'il y a des femmes qui conservent naturellement assez de graces pour plaire dans un âge plus avancé, il est marqué expressément dans l'Histoire, que Dieu avoit donné à Judith une grande beauté quand elle se fut ornée pour sortir de Bethulie. *Cui etiam Dominus contulit splendorem . . . & ideo Dominus hanc etiam pulchritudinem ampliavit ut incomparabili decore omnium oculis appareret.* Il est si constant

que

que cette beauté étoit un don du Ciel, que quand les Prêtres la virent sortir de la Ville, ils en furent surpris, & ils parurent remplis d'admiration.

Notre Auteur ayant raconté ce qui regarde la prise de Jerusalem par Neco Roi d'Egypte, après la mort de Josias, prétend que le même évenement est raporté par Herodote dans son second Livre; car cet Historien dit que Neco ayant gagné contre les Babyloniens la bataille de Megiddo ou Magdole, prit la grande Ville de Cadytis. Cette Ville ne peut être, selon nôtre Auteur, que celle de Jerusalem, car Herodote la represente située dans les montagnes de la Palestine, & de la grandeur de Sardes, qui étoit en ce tems-là la Capitale, non seulement de la Lydie, mais encore de toute l'Asie mineure.

Il est vrai que Jerusalem ne porte ce nom de Cadytis, ni dans l'Ecriture ni dans Josephe; mais cela n'empêche pas qu'elle n'ait pû être ainsi appellée par les Syriens, elle n'est connuë aujourd'hui parmi les Arabes & les aurres Orientaux que sous le nom d'*Alkuds*, qui signifie la même chose que *Cadytis*; c'est-à-dire, la Sainte. Cette épithéte fut communément donnée à la Ville de Jerusalem depuis que Salomon y eut bâti un Temple, elle est nommée la Ville sainte dans

l'Ancien & dans le Nouveau Testament; dans l'inscription des sicles des Juifs elle étoit appellé *Jerusalem Kedushah*, Jerusalem la sainte. Les Orientaux ont de-là appellé cette Ville *Jerusalem Kedushah*. Et ensuite par abreviation Keduhah simplement, & les Syriens, qui dans leur dialecte changent le *sh* Hebreux en *h*, *Kadutha*; d'où Herodote a fait *Cadytis*, en donnant à ce mot une terminaison Greque. Depuis les Orientaux ont substitué au mot de *Kedushah* celui d'*Alcuds*, qui signifie la même chose.

M. Prideaux remarque pour confirmer cette observation, que les Arabes, qui n'ont jamais été chassés de leur païs, & qui ne sont pas moins attachés à leurs usages qu'à leur patrie, ont donné aux Villes les anciens noms que leur avoient donné leurs ancêtres; & que quand ils ont étendu leur Empire, ils ont rendu à un grand nombre de lieux leur ancien nom. C'est ainsi que l'ancienne Capitale d'Egypte a pris le nom de Mesri, Tyr celui de *Sor*, & Palmyre celui de *Tadmor*. Les habitans du païs de Galles, appellent encore aujourd'hui dans leur Langue toutes les Villes d'Angleterre des anciens noms Bretons, qu'elles portoient il y a treize cens ans avant que les Saxons les eussent dépossedés de ce païs.

Et il ne faut pas douter (ajoûte notre Auteur) que s'ils en redevenoient les maîtres, ils ne rendissent à tous les lieux les mêmes noms Bretons dont ils les appellent encore.

Cet Ouvrage mérite que nous donnions le précis de quelques morceaux dans un autre Journal.

Construction nouvelle de trois Montres portatives, d'un nouveau balancier en forme de croix, qui fait les oscillations des pendules tres-petites, d'un Gnomon speculaire pour regler juste au Soleil les Pendules & les Montres ; d'un Instrument qui donnera lieu aux Peintres de faire leurs Ouvrages plus parfaits, & autres curiosités. Par M. l'Abbé de HAUTEFEUILLE. 1722. In 4o. pp. 16.

CET Ecrit est en forme de Lettre ; M. Hautefeuille y propose d'abord ses observations sur la construction de trois Montres portatives. Ayant remarqué qu'une Montre dont le balancier étoit grand & pesant, alloit assez juste étant en repos, mais qu'elle avançoit ou retardoit inégalement lorsque le Seigneur à qui elle appartenoit alloit à la chasse, il remarqua qu'une autre Montre dont le balancier étoit petit & leger, se trou-

voit

voit au retour de la chaſſe paſſablement juſte ; mais qu'en repos elle étoit inferieure en juſteſſe à la précédente. Enſuite il lui vint en penſée que pour empêcher l'effet des ſecouſſes qui cauſoient le dérangement de la Montre dont le balancier étoit plus grand & plus peſant, il falloit l'ôter & mettre en ſa place deux balanciers legers avec chacun leur reſſort ſpiral.

Dans la ſeconde maniere que propoſe M. Hauttefeüille, il n'y a qu'un balancier, deux rouës, dont les dents ſont faites en rocher, doivent être poſées l'une ſur l'autre, arrêtées par un tenon ou appui qui eſt entre deux ; enſorte que leur axe paroiſſe comme un ſeul ; ces deux rouës tournent dans un ſens contraire, leurs pignons étans menés par une rouë dont l'axe eſt perpendiculaire aux autres, une rouë de champ la fait agir, & celle-ci eſt muë par les ſuivantes.

La troiſiéme maniere eſt fondée ſur la fabrique des Pendules d'Angleterre à petites vibrations, dans leſquelles une rouë à rochers fait l'office de la rouë de rencontre ; les dents élevent & abaiſſent alternativement un arc de cercle, à l'arc duquel la fourchette eſt attachée. L'Auteur dit qu'en obſervant ces conſtructions, ſur tout la premiere & la troiſiéme maniere

iere, on aura des Montres, dont les
ıouvemens feront égaux, foit qu'on
s fuſpende, foit qu'on les mette fur
ıe table.

Voici comme M. Hautefeüille décrit
on nouveau balancier, qui fait les oſcil-
ıtions très-petites : „ Imaginez-vous
„ un balancier ſans palettes, qu'il a dans
„ ſon milieu un traverſant dont la lon-
„ gueur eſt égale au diamétre de la rouë
„ de rencontre, fixement attaché en for-
„ me de croix, directement au-deſſus
„ du pivot, enſorte qu'il peut hauſſer
„ ou baiſſer comme les bras d'une ba-
„ lance, ſes deux extremités entrant de
chaque côté au fond des dents, hauſ-
ſant & baiſſant alternativement de la
profondeur d'une dent, ce qui fait
que la verge attachée à cet axe, au
bas de laquelle eſt la lentille, parcourt
un très-petit eſpace. Il ſupprime la
fourchette à la maniere d'Angleterre.
I. Hautefeuille n'a voulu faire aucun
ſai de ce nouveau balancier; parce qu'il
auroit pû ſe diſpenſer d'en déclarer la
onſtruction à un Horlogeur, qui au-
it pû l'apprendre à d'autres, & ceux-
l'écrire dans les païs étrangers; ce qui
roit pû donner lieu à quelques-uns de
ıblier cette invention, & d'en ôter la
oire à l'inventeur.

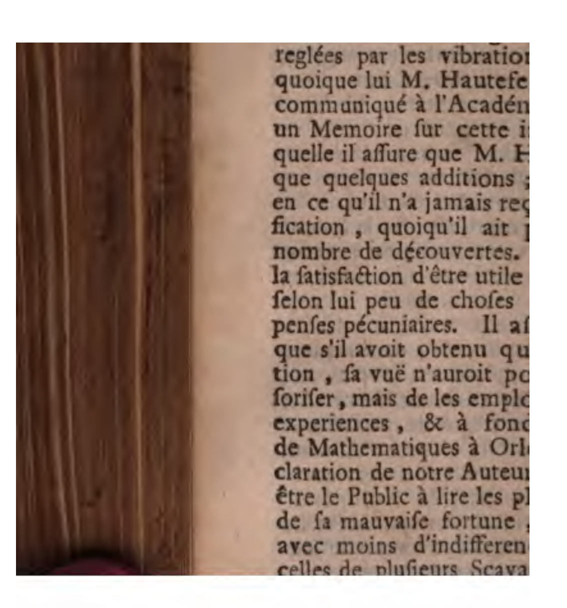
Pour faire un Gnomon ſpeculaire,
qui

qui serve à regler les Pendules & les Montres, M. Hantefeuille attache fixement un miroir plat de métail ou de verre sur une fenêtre exposée au midi, qui réfléchit la lumiere au plancher, ou à tel autre endroit que l'on veut, en l'inclinant plus ou moins; si lorsqu'il est midi ou approchant, on fait une marque sur la lumiere, elle se trouvera le lendemain à la même heure au même endroit, & seulement un peu plus ou moins élevée; en tirant une ou deux lignes perpendiculaires, & en attachant des fils avec des poids, la lumiere se trouvera dessus toute l'année à l'heure de midi. Il sera facile, ajoûte l'Auteur, d'appercevoir après quelques jours, si elle a été faite lorsque le Soleil étoit précisément dans le méridien; & de la rectifier en faisant des marques avant & après midi, & divisant l'espace deux, la distance du miroir à la lumiere pouvant être de 10. 20. ou 30. pieds & davantage, la précision se trouve beaucoup plus grande qu'avec le meilleur cadran au Soleil; & même qu'en se servant de quelques instrumens Astronomiques.

Le dernier article de cette Lettre regarde la Peinture. Les Peintres n'ont point d'autres régles pour connoître si leur ouvrage est bien proportionné dans toutes ses parties; qu'un treillis divisé en plu-

ſieurs petits carreaux, qu'ils mettent ſur l'objet. Mais comme ils ne peuvent l'appliquer ſur le viſage de la perſonne qu'ils veulent peindre, & qu'il eſt difficile de l'appliquer ſur les tableaux ſans les gâter, ils ne travaillent que d'imagination : Pour remédier à cet inconvenient, M. Hautefeuille a trouvé le ſecret de mettre ce treillis dans l'œil du Peintre par le moyen d'une lunette qui diviſera les objets regardés en pluſieurs petits carreaux. Ces carreaux ſeront marqués ſur la lunette avec des fils de ver à ſoye, ou avec un verre plat ſur lequel on aura fait avec un diamant des traits fort fins.

M. Hautefeuille a travaillé autrefois à un Traité d'Horlogerie, dans lequel il vouloit donner pluſieurs inventions, qu'il dit être propres à mettre cet Art dans un très-haut degré de perfection; mais comme il a crû qu'on ne lui avoit point rendu juſtice ſur d'autres découvertes, il n'a point jugé à propos de publier ce Traité. Il veut que le Public & la Poſterité imputent aux injuſtices qu'on lui a faites, la perte de ces découvertes; & afin qu'on ne s'imagine pas que ce qu'il dit ſur ce ſujet ne ſoit qu'une vaine excuſe, il parle en pluſieurs endroits de ſa Lettre, de ces injuſtices, qu'il réduit à trois chefs : le premier de ce qu'un Sçavant s'eſt oppoſé à ſa re-



reglées par les vibratior
quoique lui M. Hautefe
communiqué à l'Acadén
un Memoire ſur cette i
quelle il aſſure que M. H
que quelques additions ;
en ce qu'il n'a jamais reç
fication, quoiqu'il ait
nombre de découvertes.
la ſatisfaction d'être utile
ſelon lui peu de choſes
penſes pécuniaires. Il aſ
que s'il avoit obtenu qu
tion, ſa vuë n'auroit pc
ſoriſer, mais de les emplc
experiences, & à fonc
de Mathematiques à Orl
claration de notre Auteur
être le Public à lire les pl
de ſa mauvaiſe fortune,
avec moins d'indifferen
celles de pluſieurs Sçava

Medicina practica rationalis Hippocratis sanioribus neoteticorum Doctrinis illustrata. Opus POMPEII SACCI, Patricii Parmensis Theoricæ olim in Patavina Universitate primo loco Professoris, nunc in patria Lectoris Eminentis. *Parmæ*, 1717. *ex Typographia Celsitudinis suæ Serenissimæ.* C'est-à-dire : *La Medecine-Pratique raisonnée d'Hippocrate ; Ouvrage de* Pomp. Saccus, *&c.* A Parme, de l'Imprimerie de son Altesse Sérenissime. 1717. *Vol.* in fol. *pp.* 551.

LE dessein de l'Auteur est d'expliquer toutes les maladies suivant la doctrine d'Hippocrate, qu'il regarde avec raison comme celui de tous les Medecins qui les a le mieux connuës. Il commence par les maladies qui attaquent le *ventre superieur*, c'est-à-dire, la tête, lesquelles sont ici au nombre de 28. Il continuë par celles du ventre moyen ; c'est-à-dire, de la poitrine, qui sont au nombre de 17. & il finit par celles du bas ventre, qui montent au nombre de 46. Suivent des annotations sur ce qu'a écrit Hippocrate touchant les maladies des femmes. Après quoi vient un appendix des fiévres considerées tant en général qu'en particulier ; en sorte qu'on peut regarder cet Ouvrage comme un Traité com-

plet

e. tous les articles qu'il
croyons plus à propos c
un seul, par lequel on
méthode de l'Auteur.

De l'Epilep

L'Auteur après que
sur ce qui a porté les an
cette maladie du nom
crée, & après en avoir
tion, vient à la consi
causes; il remarque qu'I
bué le principe de ce m
dité excessive du cerveau
tend qu'il n'y a que les t
tuiteux qui y soient suj
vres, comme l'a observ
me, sont souvent attaqu
ladie, & quand on ouv
sont mortes, on leur trou
la tête une abondante pit

cerveau en expriment les sérosités, les obligent à se répandre & à regor-r. Ce qui fait bien voir, dit Hip-crate, que l'épilepsie vient de l'humi-té trop grande du cerveau, c'est que tte maladie guérit ordinairement quand cerveau commence à se dessecher par ge; ce qui est cause qu'elle ne perse-ere guere au delà de la vingtiéme année, moins que le cerveau ne soit par lui-ême si humide, que le dessechement le peut apporter l'âge, ne puisse dimi-ier l'humidité au point qu'il faut pour guerison. Hippocrate considere aussi s symptomes de l'épilepsie, comme es marques certaines de l'humidité ex-ssive du cerveau. D'où il s'ensuit que our guérir l'épilepsie, le Medecin doit proposer de dessecher la trop grande umidité du cerveau, ce qui se fait par s purgatifs, les diaphoretiques, les re-iedes qui font cracher & les alterans. In dessechera par les purgatifs en don-ant le syrop de Quercetan, ou en em-loyant la recepte suivante: Extrait d'hel-bore demi-gros, gui de chêne, pyre-e & semence de pivoine, de chacun n scrupule, mêlez le tout; ou bien fai-: un syrop magistral avec le senné, helebore, l'agaric, la semence de car-iame, le gingembre, le pyrethre, la anelle, la racine de pivoine, la vale-rienne,

rienne, la graine de seseli & de sapo-naire, les fleurs de tilleul, le tout infu-sé dans l'eau & cuits ensuite avec le su-cre jusqu'à consistance de syrop. La dose est de deux onces, plus ou moins, selon l'âge du malade & la force de la maladie. Le tems de donner cette Me-decine est avant la nouvelle ou avant la pleine Lune.

On dessechera par les diaphoretiques en donnant le gayac, le sassafras, le gui de chêne & de coudrier, la corne de cerf, les fleurs de tilleul. Ou bien on fe-ra suer le malade avec des bouteilles plei-nes d'eau chaude.

On dessechera par les remedes qui font cracher, en donnant le Mercure doux jusqu'à douze grains avec la therebenti-ne & le castoreum, jusqu'à ce que l salivation s'ensuive. On dessechera p les alterans, (c'est-à-dire, par les rem des propres à émousser l'acide sulphure qui cause l'humidité & la coagulat épileptique) en donnant la racine, fleurs, & la semence de pivoine m mais il faut que la racine ait été cu au Signe du Lion; on donnera aussi fusion de bois de coudrier, la tei de fleurs de mille-pertuis cueillies a de la S. Jean-Baptiste, & l'esprit d humain; on aura encore recours à gnée si le malade est plethorique.

Mais le plus puissant moyen que con-
lle Hippocrate pour dessecher les épi-
ptiques, c'est la diette exacte. Cette
ette consiste à donner au malade une
es-petite quantité d'alimens, tant soli-
s que liquides ; en sorte que ce qu'il
end de nourriture ne puisse réparer
l'une partie de la substance dissipée ; ce
ui se connoît par la foiblesse & par la
if qui en arrive. Il faut éviter tous
s acides, & principalement le vin ; car
ette boisson renferme un acide caché
ès-dangereux.

Voilà un précis de ce qui est dit ici
r l'épilepsie, par rapport à la pratique
e Medecine ; nous avons passé, de
eur de nous trop étendre, plusieurs re-
exions & plusieurs raisonnemens anato-
iques, qui ne servent pas peu à l'in-
elligence des causes de la maladie dont
s'agit.

M. Saccus traite avec la même exac-
tude toutes les autres maladies ; son
ivre ne sçauroit être que très-utile à
ous les Medecins.

ELOGE *Historique de M. le Marquis* DU QUESNE, *ci-devant Chef d'Escadre au service de S. M. T. C., Baron d'Aubonne &c, mort à* Geneve *le* 12. *Novembre* 1722.

* Cet Article ne se trouve point dans l'Edition
e Paris.

C'EST une juſtice qui eſt duë à la Mémoire des Grands Hommes, de leur donner aprés leur mort les louanges qu'ils ont réfuſées pendant leur vie. Et ſi la modeſtie de ceux qui leur apartiennent leur refuſe encore ce devoir, c'eſt aux Etrangers à les en acquiter. Un motif particulier de reconnoiſſance m'engage à me charger de ce ſoin envers feu M. le Marquis *du Queſne*, en attendant que quelque meilleure Plume nous donne ſa Vie plus au long, de même que celle de ſon illuſtre Pere. Il ſe nommoit *Henri*, & étoit l'aîné de quatre fils que laiſſa le célebre *Abraham*, Marquis du *Queſne*, Général des armées Navales de *France*, mort le 2. de Fevrier 1688. pour qui le feu Roi, en faveur de ſes ſervices, érigea en Marquiſat la Terre du *Bouchet* près d'*Etampes*, l'une des plus belles du Royaume, en lui ôtant ſon premier nom & le changeant en celui u *Queſne* pour en immortaliſer la memoire. *Henri* aiant herité de la valeur, ſi bien que des autres vertus de M. Pere, ſe diſtingua dès ſa jeuneſſe en alité de Chef d'Eſcadre, dans pluſieurs atailles Navales, particuliérement dans les guerres de Sicile. Et comme il n'avoit pas moins de talens pour les Negociations, il fut chargé d'une Commiſſion

délicate dans le *Levant*, dont il
ulta avec beaucoup d'honneur, & à
tisfaction de la Cour de *France*.
ce qui paroît par un Recueil de
res, tant de celles qu'il en écrivit
Cour, que de celles qu'il en reçut,
il seroit à souhaiter que sa famille
ût faire part au Public. Si la Reli-
du feu Roi ne lui permit pas de
faire pour ce Marquis, non plus que
M. son Pere, * parce qu'ils étoient
& l'autre de la Religion *Reformée*;
nne ne l'a jamais empêché de tout
pour le service de ce Monarque,
pté de lui sacrifier cette même Re-
n, pour laquelle au contraire il a
sacrifié. Chacun sait que sa Pieté
ait renoncer en *France* aux plus
ds Emplois; & que si son zele pour
eligion ne l'eût emporté sur les at-
s d'une haute fortune, il y auroit
edé les dignitez les plus éminentes.
ma mieux se retirer en *Suisse*, dans
ironne d'*Aubonne*, qu'il avoit ac-
avec la permission du Roi. S'é-
ensuite établi à *Geneve*, il n'a point
d'y donner des marques de sa pieté
e son zele pour ses malheureux Com-
otes. Il a contribué plus que per-
e à l'Erection de la Chambre des

E e 3

* Voyez les Nouv. Mémoires *Pro-*
Voyez l'*Hist. de Louis XIV.* imprimée à
terdam 1718. Tom. II. Part. II. pag. 238.

des *François* Refugiez
sont retenus sur les G
porta pour cet effet à
avant la derniere Pai
réussir dans cette bon
du moins la gloire &
avoir travaillé avec
commune. Plus savan
saintes que ne le sont
sonnes de condition,
sa retraite que de la le
re, & de divers Ouvr
port. Il est Auteur
ciennes & Nouvelles su
primées à *Geneve* en
Barrillot, dont on peu
les Journaux * qui
Ouvrage est le fruit
que M. le Marquis du
faite de l'Ecriture sain

la politesse, la moderation, la délicatesse qui y regnent par tout, qu'il ne pouvoit être que d'un Homme de condition. Mais comme on y trouvoit en même tems toute la solidité de raisonnement d'un Philosophe, & toute la profondeur d'un Theologien, on avoit peine à concilier ces qualitez souvent si incompatibles. Depuis qu'on eut connu l'Auteur (car les personnes d'un mérite distingué se décelent toûjours par quelque endroit) on ne fut plus surpris de les trouver rassemblées en sa personne. Il a aussi eu la meilleure part à une Nouvelle *Version Françoise du Nouveau Testament*, qui passe pour un Chef-d'œuvre. Voici de quelle maniere on y travailloit, selon le témoignage de ceux qui en ont été témoins. Sept ou huit personnes, des plus illustres Refugiez, dont il y a toûjours grand nombre à *Geneve*, s'étant chargez de ce soin, s'assembloient toutes les semaines, pour se rendre compte de leur travail. Le partage de M. le Marquis du *Quesne*, qui possedoit très-bien la Langue *Françoise*, étoit de rédiger les opinions, & de former sur cela sa Version, qu'il communiquoit ensuite à l'Assemblée. Là on en examinoit scrupuleusement toutes les expressions, en les comparant avec le Texte *Grec*, ou avec les meilleures Traductions *Latines*, Ita-

Vérité, que chacun re
une égale ardeur. Avec
n'imprimera pas si-tôt cet
cause des jalousies que c
rement ces sortes d'Ouvr
vail de cette nature, qu
recherches pénibles & u
duité, joint à divers chag
de M. le Marquis du *Qu*
sée depuis son refuge, ne
quer d'alterer sa santé nat
licate. Il fut attaqué d'
tion de Poulmon dont
neuviéme jour, savoir
vembre dernier, dans la
son âge, étant né l'an
paroître jusqu'au dernier
resignation parfaite à la v
cette Pieté, cette tranqui
faisoit son principal carac

honorez de sa bienveillance. Il étoit là-dessus d'un discernement admirable. Exact jusques dans les moindres choses, il ne prenoit point le change facilement. D'un excellent conseil d'ailleurs, soit pour la conduite de la Vie, soit pour les Ouvrages d'esprit : d'une délicatesse infinie, qui le rendoit à la vérité difficile sur ses productions & sur celles des autres : mais aussi d'un Jugement sûr, qui saisissoit toûjours l'essentiel dans chaque chose. En un mot, de ces amis genereux, judicieux & sinceres, qu'on ne sauroit trop estimer quand on les possede, ni trop regretter quand on les a perdus. A *Amsterdam*, au Mois de Decembre 1722. H. P. D. L. D. E. D.

Annales veteris & novi Testamenti, à prima Mundi origine deducti, unà cum rerum Asiaticarum & Ægyptiarum chronico à temporis historici principiis usque ad extremum Templi & Reipublicæ Judaïcæ, excidium producto, JACOBO USSERIO, Archiep. Armachano & Hiberniæ Primate digestore, accedunt tria ejusdem Opuscula & editio nova. C'est-à-dire : *Les Annales de l'Ancien & du Nouveau Testament, avec une Chronique de l'Asie & de l'Egypte, depuis le commencement des tems historiques,*

jusqu'à la destruction du Temple de Jerusalem, & la destruction de la République Judaïque. Par JACQUES USSERIUS, *Archevêque d'Armach & Primat d'Hibernie, & trois Opuscules. Nouvelle édition.* A Geneve, chez Gabriel de Tournes & ses enfans. 1722. In fol. pp. 776. pour le corps de l'Ouvrage. Se trouve à Amsterdam chez les Janssons à Waesberge.

SANS la Chronologie l'Histoire n'est qu'un amas confus de faits, qu'il est impossible de débrouiller. On a senti dans les derniers siecles toute la nécessité de la doctrine des tems ; & plusieurs Sçavans se sont appliqués à la cultiver. Joseph Scaliger, le P. Petau & Usserius, sont ceux qui se sont le plus distingués dans ces recherches : le P. Petau a souvent corrigé Scaliger, mais il l'a fait avec aigreur ; Usserius au contraire, s'est éloigné des sentimens de Scaliger & de ceux du P. Petau, sans les insulter. Appliqué à rechercher la Verité, il auroit regardé comme une faute de vouloir faire sentir ses découvertes en insultant les Sçavans dont il n'avoit point crû devoir suivre les opinions. Ce qui distingue le Patriarche d'Armach d'avec les autres Chronologistes, est la maniere dont il concilie avec l'Ecriture sainte,

ſainte, l'Hiſtoire des grandes Monarchies de l'Aſie & de l'Egypte. On l'a regardé comme un guide ſûr dans ce labyrinte de faits, & ſi quelques Sçavans ont crû quelquefois ne devoir point le ſuivre, ce n'eſt que ſur des points qui ne ſont pas des plus importans.

Uſſerius avoit ſoixante & dix ans, quand il fit imprimer ſes Annales de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. La premiere Partie parut à Londres en 1650. & la ſeconde Partie en 1654. c'eſt le plus clair, le plus ſçavant & le plus exact des abregés de l'Hiſtoire univerſelle qui ont parû juſqu'à preſent. L'Auteur l'a tiré de l'Ecriture ſainte & des meilleurs Hiſtoriens, tant Grecs que Latins, & il les concilie les uns avec les autres, & par raport aux dattes & par raport aux faits, de maniere qu'ils ne font plus enſemble qu'une Hiſtoire ſuivie des Juifs, de l'Aſie, de l'Egypte, de la Gréce & de l'Empire Romain. La citation des Auteurs dont chaque fait eſt tiré, donne un nouveau mérite à l'Ouvrage. Il renferme ce que l'Hiſtoire nous apprend de plus remarquable depuis la création du Monde juſqu'à la deſtruction du Temple de Jeruſalem ſous l'Empire de Veſpaſien.

On a fait pluſieurs éditions de ces *Annales*; mais il n'y avoit que celle d'An-



d'Angleterre
les Exempla
étant fort ra
ſervir d'aut
Lorſqu'on p
Edition de
Clerc apprit
d'Uſſerius,
rigé & augm
quelque tem
faite par M
des addition
ce certificat
concordant
J. Tyrell, N
tions & ces
de Geneve,
tement dans
ſe trouve pa
ſur le Mſ.
ſont marqué
des fautes d
les a corrigé
éditions, &
té entre les
aux originau
L'Index
les a été aug
Geographiq
phe du Roi,
te édition
le de Paris

quer le numero des pages suivant la nouvelle édition.

Après les Annales d'Usserius, vient sa Chronologie sacrée. L'Auteur avoit revû & corrigé cet Ouvrage peu de tems avant sa derniere maladie; elle ne fut imprimée qu'en 1660. c'est-à-dire cinq ans après la mort de l'Auteur. Cette nouvelle édition a été faite sur celle d'Oxfort. M. le Clerc avertit dans la Préface qu'on y a corrigé un grand nombre de fautes d'impression.

La Chronologie sacrée est suivie de la Dissertation sur l'année Solaire des Macedoniens & des Asiatiques. Usserius fit imprimer cet Ouvrage à Londres en 1648. Ce fut comme un essai qui fit connoître combien l'Auteur étoit habile dans la Chronologie. La nouvelle édition de cette Dissertation a été faite sur l'édition de Londres.

Ce Volume finit par une autre Dissertation d'Usserius sur le Symbole des Apôtres, & sur les autres formules de profession de foi qui ont été en usage dans les Eglises d'Orient & dans celles d'Occident. Cette Dissertation qui a été réimprimée sur l'édition d'Oxfort, est remplie d'une grande érudition.

A la tête de ce Volume on voit le portrait d'Usserius & la vie de cet Auteur écrite par Thomas Smit, Docteur en Theologie, & Prêtre de l'Eglise Anglicane.

 Com-

Comme Ufferius cite fouvent dans fes Annales les Olympiades & les années depuis la fondation de Rome, une perfonne habile a fait une Table, qui contient un parallele des Olympiades & des années depuis la fondation de Rome, avec les années depuis la création du Monde. Cette Table a été placée immédiatement devant les Annales.

Nous ne fommes entré dans aucun détail des Ouvrages contenus dans ce Volume; parce qu'ils font d'ailleurs affez connus, il nous a fuffi de marquer ce qu'il y a de particulier dans cette nouvelle édition, qui nous a paru préférable à toutes les éditions précédentes.

JO. HERM. FURSTENAU, Med. Doct. & Prof. extraord. Rintelenfis de morbis Jureconfultorum Epiftola, ad virum illuftrem Zachariam Conradum ab Uffenbach Ictum & Polyhiftora fine exemplo maximum. *Francofurti ad Mœnum, apud Wolffg. Chriftoph. Mutz.* 1721. C'eft-à-dire: *Lettre de* Jean-Herman Fürftenau, *&c. écrite à Zacharie Conrad d'Uffembach, &c. touchant les maladies des Jurifconfultes.* A Francfort fur le Mein: chez Wolffg. Chriftoph. Mutz. 1721. In 8°. pp.

8o. pp. 36. Se trouve à Amſterdam chez les Janſſons à Waesberge.

LA conſervation de la ſanté des Sçavans en general & la guériſon de leurs maladies, ont merité l'attention de pluſieurs Medecins, qui ont publié ſur ce ſujet des Traités ſinguliers. *Marſile-Ficin*, *Geſner*, *J. Sylvius*, *Horſtius*, *Plempius*, *de Franckenau*, *Wedel*, *Waldſmidt*, *Hoffmann*, *Schrader*, & quelques autres, ſe ſont ſignalés en ce genre. Un *Wedel*, different de celui que nous venons de nommer, a écrit en particulier ſur les maladies des Prédicateurs; *Aſcheberg*, ſur celles des Religieux; *Fuchs* (J. H.) ſur celles des Païſans; *Ramazzini*, ſur celles des Artiſans, des Princes & des gens de Lettres; & dans le dernier ſiecle *P. Holtzman*, (en Latin *Xylander*) mit au jour un Ouvrage ſur celles des Juriſconſultes. M. Fürſtenau ſe propoſe ici la même choſe. Il attribuë les maladies auſquelles ſont expoſés les Juriſconſultes, à deux cauſes principales; aux mouvemens exceſſifs que ſe donnent les uns & à la vie ſédentaire que ménent les autres. Du nombre des premiers ſont les Envoyés des Princes & les Avocats plaidans. On peut ranger parmi les ſeconds, les Avocats conſultans, les Juges, & les autres Juriſconſultes,

qui se consacrent uniquement au travail du cabinet.

Entre les maladies dont il est ici question, nulle n'est plus fréquente ni plus cruelle que la pierre & la rétention d'urine. Le fameux *Peiresc*, qui avoit si bien merité des Sçavans de son siecle, en mourut; & à l'ouverture du cadavre de *Caspar Ziegler*, célebre Jurisconsulte Allemand, on trouva dans sa vessie (au rapport de M. *Berger*) 23. pierres, chacune de la grosseur d'une noix; & dans la vesicule du fiel, 22. autres, grosses environ comme une aveline. *J. à With*, Sénateur d'Amsterdam, & mort de la même maladie, avoit dans sa vessie 29. pierres de differentes grosseurs. Nous omettons plusieurs autres personnes de la même profession, citées par nôtre Auteur, comme autant d'exemples qui prouvent qu'elles ne sont que trop sujettes aux douleurs de la gravelle & de la pierre, & aux fâcheux symptômes qui en sont des suites.

Une autre indisposition très-ordinaire aux Jurisconsultes (dit M. Fürstenau) & en general (ajoûterons-nous) à toute sorte de gens de Lettres, c'est la douleur d'estomac. Elle est causée par la situation qu'ils prennent souvent immediatement après le repas, lorsqu'ils se remettent à la lecture ou à l'écriture en se cour-

urbant de maniere à comprimer & géner le ventricule ; ce qui produit vice très-considerable dans la digesn des alimens, d'où naissent quantité crudités. L'Auteur en apporte enautres deux exemples en la personne deux Sçavans du premier ordre, *Elp-* & *Saumaise*. Le premier, après avoir é longtems travaillé d'un dérangement estomac, accompagné d'une fievre, ont les accès étoient irreguliers, fut deré de cette maladie par un purgatif, ui lui fit vuider une masse énorme d'ue pituite visqueuse, laquelle par sa figu- ressembloit à un long intestin ; ensor- que le malade crut d'abord avoir renu tous ses boyaux. Mais son Medecin *eurnius*, le rassura, & lui dit que le urgatif, en chassant cet amas de pituite luante, avoit emporté la cause d'un al si fâcheux & si inveteré. Peut-être e corps étranger, que l'on prenoit pour ne pituite figurée dans le canal intestial, n'étoit-il autre chose que le ver litaire, appellé *Tænia*, & dont la sortie est uelquefois l'effet de certains purgatifs ris dans des circonstances favorables.

M. Fürstenau prétend que la trop grane contention d'esprit avec laquelle les urisconsultes s'appliquent, soit à la comosition de leurs Plaidoyers, soit à les aprendre par mémoire, ne contribue pas peu

peu à jetter ces Sçavans dans les vertiges & dans l'apopléxie: de même que les efforts de voix qu'ils ſont obligés de faire en les déclamant, leur cauſent des maux de gorge, des enrouemens, des fluxions de poitrine & des crachemens de ſang.

Nous ne ſuivrons pas l'Auteur dans les autres reflexions qu'il fait ſur cette matiere, ni dans les conſeils qu'il donne ſur les moyens de prévenir ces maux, & qu'il réduit principalement à un ſage régime du côté des alimens, & à un exercice reglé. Nous finirons cet extrait en avertiſſant que M. Furſtenau dans cette Diſſertation, ſemble avoir traité ſon ſujet un peu trop négligemment, & ne l'avoir fait qu'effleurer en bien des endroits; outre que la plûpart des incommodités & des maladies qu'il attribuë aux Juriſconſultes, ne leur ſont nullement particulieres, mais leur ſont communes avec les autres gens de Lettres. Or c'eſt une confuſion dans laquelle l'Auteur eût évité de tomber, s'il ſe fût renfermé dans le dénombrement des indiſpoſitions qui ſont des ſuites preſque inévitables de la profeſſion dont il s'agit.

CASSIODORII Senatoris Complexiones in Epiſtolas & Acta Apoſtolorum & Apocalypſim. C'eſt-à-dire: Courtes

ations des Epitres des Apôtres, de Actes & de l'Apocalypse ; Par ɔdore *Senateur*. A Florence, Joseph Manni 1721. In 8o. pp.

voit appris par la Préface du Traide l'Orthographe de Cassiodore, Auteur avoit fait de courtes exns, sur les Epîtres des Apôtres, s Actes & sur l'Apocalypse. Il ce Commentaire sous ce titre, *:iones in Epistolis Apostolorum, & corum & Apocalypsi, quasi brevis- :planationes decursas.* Mais on cet Ouvrage au nombre de pluutres Ecrits d'Auteurs Ecclesiastique le tems a enlevé, & qu'on ɔit point de recouvrer. Heureupour les amateurs de l'Antiquité astique, M. Maffey cherchant curiosités dans un vieux coffre de poussiere qui appartient au : de Verone, trouva unereme cet Ouvrage de Cassiodore. nuscrit, dit M. Maffey, porte ques de l'antiquité la plus respec- & il paroît n'être point éloigné s auquel vivoit Cassiodore. Il re sain & entier, à l'exception ques pages, dans lesquelles il y aracteres effacés, ou quelques trous

trous de vers. M. Maffey s'eſt attaché à faire ſuivre exactement cette copie dans l'édition qu'il en a donné au Public. Il a pouſſé la délicateſſe juſqu'à conſerver l'orthographe du manuſcrit ; d'où vient que dans le titre il y a *in Epiſtulis*, au lieu de *in Epiſtolis*. L'Editeur ſoutient ſur la foi de ce manuſcrit, qu'il croit plus ancien que tous ceux ſur leſquels on a imprimé juſqu'à preſent d'autres ouvrages de Caſſiodore, que le nom de ce Senateur n'étoit point *Caſſiodorus*, mais *Caſſiodorius*.

La nature de cet Ouvrage de Caſſiodore n'eſt pas facile à déterminer; ce n'eſt point proprement un Commentaire, dans lequel l'Auteur explique les difficultés du texte, ni une paraphraſe ni de ſimples Sommaires des Chapitres; mais une eſpece d'analyſe, par laquelle l'Auteur prétend faciliter l'intelligence du texte; un exemple rendra cette méthode plus ſenſible.

Caſſiodore voulant donner le précis de ce qui fait aujourd'hui les douze premiers Verſets du Chapitre 7. de l'Epître aux Romains s'explique ainſi : ,, L'Apôtre fait connoître par la comparaiſon de l'homme & de la femme, l'état de la Loi par rapport aux Chrétiens; ,, car comme la femme après la mort ,, de ſon mari peut paſſer ſans crime à

,,

de secondes noces ; ainsi on a passé sans crime de la Loi ancienne à la Grace. C'est pourquoi l'Apôtre dit que nous devons servir Dieu par la Grace ; & non suivant la lettre de la Loi. Car la Loi a été occasion de peché parce qu'en défendant les crimes elle a montré que les hommes qui ne lui obéissoient point étoient coupables.

La version de l'Ecriture sainte dont Cassiodore s'est servi dans cette Analyse, n'est point la Vulgate ; mais l'ancienne Version ; ce qui rendra l'Ouvrage plus précieux aux personnes qui recherchent les differentes Versions des Livres saints. Le fameux passage du Chapitre cinquiéme de la premiere Epître de saint Jean sur le témoignage des trois personnes de la Sainte Trinité, se trouvoient dans cette ancienne Version. M. Maffey fait voir dans sa Préface, & dans ses Notes, que l'on peut tirer delà de grands avantages contre les Unitaires & contre tous ceux qui prétendent que ce fameux passage a été ajoûté au texte. Car cela prouve que ce passage étoit non-seulement dans les exemplaires de l'Eglise d'Afrique, comme on l'a justifié par plusieurs passages de saint Fulgence, de Vigile, de Victor, de Facundus, de saint Cyprien ; mais en-

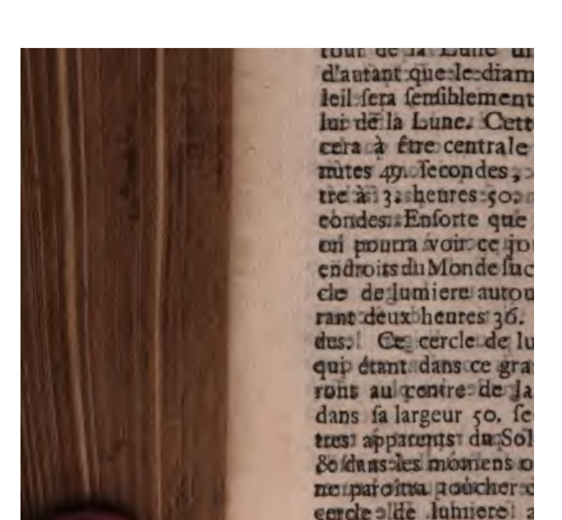
le faisoit Cassiodore
soit du texte de l'Ecri
cherchoit les exempla
ciens, & qui avoien
vec le texte Grec. Il
me les copies qu'il en
n'a composé un Traité
que pour mettre les C
crire les Livres saints
tude. Nous remarqu
ce passage avrc M. I
l'analyse de ce Verset
que le Pere, le Fils,
rendent témoignage d
dit *& hi tres unus est*
clut d'une maniere for
de ceux qui font con
des trois personnes da
moignage.

Memoire sur l'Eclipse d
envoyé au P. F. S

de Soleil le 8. de Décembre après
di. On a marqué à quelle heure el-
commencera & elle finira à Paris,
elle sera sa grandeur & sa durée, selon
calcul de deux Académiciens. On y
joûté le calcul de cette même Eclipse
ur un endroit plus oriental que Paris
5. minutes. Comme les Eclipses de
leil ont cela de particulier, qu'elles
nt vûës diversement dans les differens
droits de la terre, on croit que les
rieux, surtout ceux qui sont versés
ns la Marine, ne seront pas fâchés
apprendre toutes les circonstances de
tte Eclipse, par rapport à toutes les
rties du Monde d'où elle sera vûë;
ce qu'ils sçavent par une longue ex-
ience combien ils tirent de secours
l'Astronomie, pour diriger leurs
igations, dont ils conviennent que
Astres sont les guides les plus assu-

Cette Eclipse par rapport à tous
droits du Monde d'où elle sera vûë,
pour sa durée totale quatre heures
inutes & 10. secondes. Elle com-
ra à paroître sur la terre à midi 2.
3. sec.; en comptant les heures
Meridien plus oriental que celui
s, de 5. minutes; & elle fi-
5. heures 43. secondes après

20. L'Eclip-

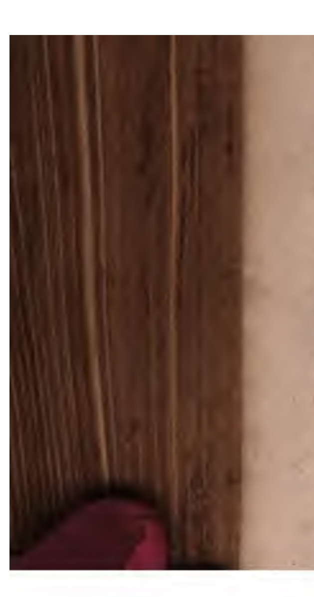

tour de la Lune u
d'autant que le diam
leil ſera ſenſiblement
lui de la Lune. Cett
cera à être centrale
nutes 49. ſecondes,
tre à 3. heures 50.
condes. Enſorte que
on pourra voir ce jo
endroits du Monde ſuc
cle de lumiere autou
rant deux heures 36.
dus. Ce cercle de lu
qui étant dans ce gra
rons au centre de la
dans ſa largeur 50. ſe
tres apparents du Sol
& dans les momens o
ne paroîtra toucher
cercle de lumiere a
grande largeur une

onnoît que ce demidiamétre aura plus
e 660. lieuës marines. Ceux qui se-
ont éloignés de 16. lieuës & demie du
entre de la penombre du côté du midi,
erront dans la plus grande obscurité de
Eclipse le bord de la Lune toucher le
ord septentrional du Soleil; & ceux au
contraire qui en seront autant éloignés
du côté du Septentrion, verront le bord
de la Lune toucher le bord méridional
du Soleil.

Voici cinq points principaux de la Ter-
re, qui serviront à déterminer le grand
arc que parcourra le centre de la pe-
nombre dans le fort de l'Eclipse du-
rant deux heures 36. minutes 41. secon-
des.

Le premier point de la terre où cette
Eclipse sera centrale, se trouve à 44.
degrés 31. minutes de latitude septen-
trionale, & à 311. degrés 9. minutes
de longitude: c'est-à-dire, qu'on le
trouve sur les Côtes méridionales de l'A-
cadie entre Penequet & Pentagouet, &
il sera pour lors dans ce lieu-là 8. h. 24.
m. 24. sec. du matin.

Le second point sera à 35. degrés 44
min. de latitude, & à 326. degrés 20.
minutes de longitude. On le trouve
dans une vaste mer ayant à l'Orient &
à l'Occident, des herbes flotantes. Au
moment qu'on verra dans ce païs-là
l'E-



à 20. degrés 20. m
à 351. degrés 40. n
Il ſera midi dans c
Le quatriéme p
l'Afrique à 19. de
latitude, & 13. d
longitude. Il eſt d
gaſſa, & il ſera à c
res 43. min. 53. ſec
Le cinquiéme &
parcourra le centre
doit chercher à 18.
de latitude, & à
tes de longitude.
Royaume de Cano
dans cet endroit 4
38. ſecondes après
On s'eſt ſervi d
liſle pour détermin
cipaux; parce qu'o
tes que toutes les a

marines de largeur, on aura tout l'eſpace, d'où l'on verra de la Mer ou de la Terre, tout le corps de la Lune couvrir celui du Soleil : avec cette difference, que ceux qui ſeront au milieu de cette largeur verront autour de la Lune un cercle de lumiere également large de tout côté, & ceux qui ſeront aux extrémités, verront le bord de la Lune toucher celui du Soleil.

On peut donc commencer ce grand arc aux Côtes de l'Acadie, & le faiſant paſſer par cette vaſte mer qui eſt renfermée entre l'Amerique & l'Europe ſans rencontrer aucune Iſle, on le fera entrer en Afrique au-deſſous du Cap-blanc, pour aller finir ſa courſe après avoir traverſé de grands deſerts & de grands Royaumes.

Cette Eclipſe ſera vûë dans ſon commencement, des Côtes Orientales de l'Amerique Septentrionale, & de l'Amerique Meridionale, & des Iſles qui ſont à l'Orient. Dans ſon milieu elle ſera vûë des Iſles du Cap-Verd, des Canaries, des Açores, & du grand Ocean, qui les environne, & dans ſa fin elle ſera vûë de la plus grande partie des Royaumes & des Provinces de l'Europe ; & des vaſtes régions de l'Afrique, où enfin elle ceſſera d'être centrale & finira au coucher du Soleil.

Des Eclipses semblables à celles-ci, quand le calcul en est bien juste, sont utiles pour trouver les Longitudes. Comme les endroits de la Mer où elle paroît centrale depuis les Côtes de l'Acadie jusqu'au-dessus de l'Isle de S. Antoine au Cap-Verd, changent sensiblement de Latitude. On peut par la Latitude & l'heure connuë, connoître la Longitude. Ainsi le 8. de Décembre prochain, si un bon Pilote par ses observations connoissoit qu'à 9. heures 36. minutes du matin, il seroit à la hauteur de 35. degrés 44 minutes; la Lune à ce moment étant environnée d'un cercle de lumiere également large de tout côté, il pourroit dire qu'il est à 326. degrés 10 minutes de Longitude. En sorte que si tous les ans on donnoit un calcul bien exact de toutes les Eclipses de Soleil, par rapport à tous les endroits de la Mer, d'où ces Eclipses seront vûës dans les points les plus importans; il paroît qu'on pourroit en faire un très-bon usage dans la Navigation.

Nous aurons encore cette année une Eclipse de Lune le 22. de Decembre, dont on a déja fait mention. Mais l'année prochaine il n'y aura aucune Eclipse visible sur notre horison.

A Aire en Artois, le 4. Novembre. 1722.

Obser-

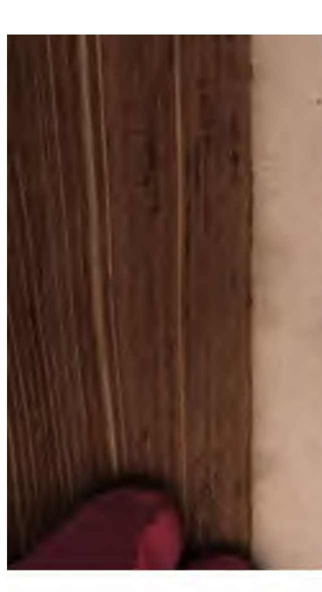
Observations sur les causes de la peste & sur la maniere dont cette maladie se communique.

CEs Observations communiquées par M. Deidier Docteur & Professeur de la Faculté de Medecine de Montpellier, & Député par la Cour à Marseille, sont au nombre de douze ; nous avons raporté les huit premieres dans le Journal du Mois de Mars de cette année, p. 341. sous le titre *d'Experiences sur la bile des Pestiferés, &c.* Voici les quatre autres ; c'est-à-dire, la 9. la 10. la 11. & la 12. avec le certificat de MM. Deidier, Robert & Rimbaud.

9e. OBSERVATION. Le Vaisseau du Capitaine Chateau soupçonné d'avoir porté la peste de Seyde, n'arriva en ce Port que le 25. Mai 1720. Cependant Mademoiselle Augier veuve mourut dans cette Ville du 19. au 20. Avril, il y avoit paru le 13. du même mois une parotide fort gonflée, sur laquelle on appliqua des cataplâmes convenables, & des pierres à cauteres, qui ne purent la garantir de la mort. Mademoiselle Courtant, femme d'un Négociant, fille de M. Claude Giraut âgée de 28. ans, eut un charbon avec fiévre, dont elle faillit à mourir du 3. au 4. Mai de la même an-

nque d'appétit, & d'un charbon à la
e gauche, sur lequel on appliqua d'a-
d du charpi couvert d'onguent Basi-
um, & pardessus un emplâtre de dia-
lum avec les gommes, dans la nuit il
vint une vive douleur à cette tumeur;
3e. jour la fiévre le prit avec douleur
tête, la langue séche, les yeux éga-
, & on s'apperçut au pli de l'aine
ne petite tumeur comme une noiset-
le 4. il fut sans fiévre, sa tumeur pa-
molle & venir à supuration, elle fut
verte, supura & fut menée à parfaite
catrice en 25. jours.

II. OBSERVATION. Il est inutile
recourir à des causes cachées & in-
rtaines pour trouver l'origine de la pes-
, tandis qu'on en connoît de très-
identes & fort sensibles; la rage cani-
, quoique peu ordinaire, se produit
uvent sans aucune communication
rsque la salive se gâte & s'épaissit par
causes ordinaires: & pourquoi la peste
pourra-t-elle pas se produire de même,
rsque la bile se gâte d'une certaine ma-
ere, cette humeur s'est gâtée par le
auvais usage des choses non naturelles
nnues en Medecine, & principalement
r les alimens qu'une nombreuse popu-
e a mangé, à raison de la disette du
d de l'année qui a précedé la peste;
défaut du bled fut occasionné par l'ir-



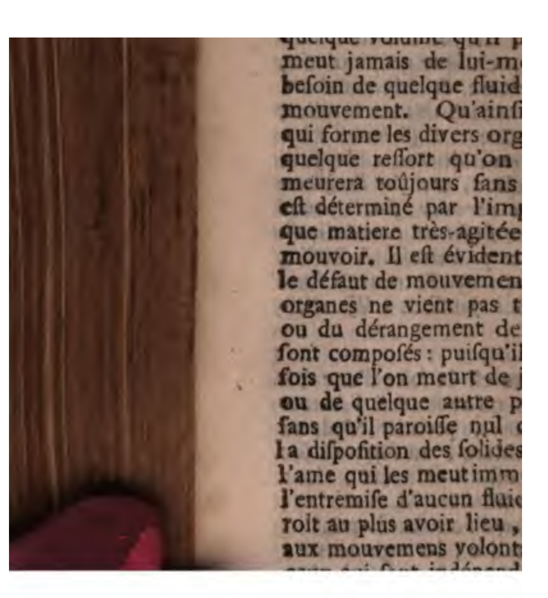
chaleurs, qui du
Juin, Juillet & A
pas de vent, cel
régna, très-petit
de toutes les plant
trempé, les pore
tans de cette Con
la tranſpiration, q
& le ſuc des plant
pourvûs de cette
coutume de ſe ch
leur liquidité natu
tembre, Octobre
même année il fu
tité de pluyes abo
vents d'Oüeſt, f
tout le 8. & le 2
Novembre. Ces
peu les liqueurs d
des plantes; mai
vents très-orageu
capables de ſurr

de la bile qui l'a produite s'eſt ſans doute formé par des indigeſtions réiterées, que les paſſions de l'ame, ſur tout la crainte & la peur, ont occaſionnées; de même que le melange du bled du Levant, avec un tiers d'orge, d'avoine & de ſeigle, que le peuple de Marſeille mangea pendant les quatre mois qui ont précedé la peſte. Il paroît par les injections, que la bile poracée & mêlée avec ce que nos anciens appelloient atrabile, a certainement produit l'épaiſſiſſement du ſang dont l'arrêt conſtitua, ſelon nous, la cauſe prochaine & immediate de cette fâcheuſe maladie.

12. OBSERVATION. Dans toutes les ouvertures des cadavres, qu'il a fallu faire ſouvent pour ramaſſer quantité de bile, & pendant les differentes experiences que nous avons été obligés de faire avec cette humeur peſtiférée, il ne nous eſt jamais arrivé d'en recevoir la moindre incommodité, non plus qu'aux Garçons Chirurgiens & Apoticaires, qui nous ont ſervi dans toutes ces épreuves, ce qui nous paroît prouver clairement que la peſte ne ſçauroit ſe prendre par aucune exhalaiſon maligne, laquelle ſe puiſſe attacher aux doigts des Artiſtes, encore moins aux habits, dont nous n'avons jamais changé.

JOH. GOTTI. BOTTICHER, U. Medicinæ Doct. Hafnien. Dissertatio Epistolica Physiologico-Medica, de vera fluidissimi nervei seu succi nervosi existentia, ejusque genuino usu, nervorum cavitate & Mercurialium effectu in machina humana. *Berolini*, 1721. C'est-à-dire : *Dissertation Physiologique en forme de Lettre de* Jean Gottlieb Botticher, *&c. sur l'existence & l'usage du suc nerveux, sur la cavité des nerfs, & sur l'effet des remedes mercuriels dans le corps humain.* A Berlin, 1721. In 4o. pp. 13. Se trouve à Amsterdam chez les Janssons à Waesberge.

CETTE Lettre est la suite d'une dispute verbale qu'avoit euë l'Auteur avec M. *Hoffstâtern*, premier Medecin du Roi de Danemarc, au sujet du suc nerveux ou des esprits animaux, dont celui-ci nioit l'existence. M. Botticher, après avoir employé sans succès pour lui persuader le contraire, les argumens les plus forts qu'il put imaginer dans la chaleur de la conversation, a crû que ces mêmes argumens, soûtenus de quelques autres qui lui avoient échappé, & mis par écrit, feroient plus d'impression sur l'esprit de son Antagoniste : & c'est ce



meut jamais de lui-m
besoin de quelque fluid
mouvement. Qu'ainsi
qui forme les divers org
quelque ressort qu'on
meurera toûjours sans
est déterminé par l'im
que matiere très-agitée
mouvoir. Il est évident
le défaut de mouvemen
organes ne vient pas t
ou du dérangement de
sont composés : puisqu'il
fois que l'on meurt de j
ou de quelque autre p
sans qu'il paroisse nul
la disposition des solides
l'ame qui les meut imm
l'entremise d'aucun flui
roit au plus avoir lieu,
aux mouvemens volont

celle-ci est une substance spirituelle & par conséquent inalterable, elles devroient toûjours s'executer avec la même force & la même perfection, sans être sujettes à aucun déchet. Or l'experience nous fait voir journellement le contraire. Il faut donc pour expliquer d'une maniere plausible toutes les fonctions de l'animal, recourir à une substance très-fine & très-fluide, qu'on appelle suc nerveux ou esprits animaux, & qui resulte de la portion la plus épurée du sang arteriel, imprégnée de la substance de l'air la plus subtile & la plus éthérée. Voici comme l'Auteur s'efforce de prouver cette double proposition.

1°. Le sang arteriel pénétre intimement la substance du cerveau, qui est la source du suc nerveux; & le résidu de ce sang en est rapporté par les veines. 2°. Si l'on fait une ligature aux artéres carotides, la sécrétion du suc nerveux dans le cerveau étant interrompuë, le mouvement périt dans les organes qui y sont destinés. 3°. Si on lie les nerfs du diaphragme, la respiration cesse à l'instant: au lieu qu'en lâchant la ligature, ce mouvement se rétablit aussi-tôt. 4°. Comment rendre raison de l'impression subite que font sur l'ame les objets exterieurs, & de l'action des muscles, qui obéit si promptement aux ordres de

la volonté, si l'on n'employe pour cela une substance très-mobile, qui anime les divers organes où s'accomplissent ces fonctions? 5o. Ce picotement ou ce fourmillement que nous ressentons dans nos muscles après une longue & forte compression, ne marque-t-il pas évidemment qu'un liquide subtil dont le mouvement avoit été suspendu dans les fibres nerveuses, y reprend son cours ordinaire?

2o. Que l'air se mêle avec la portion la plus fine du sang, pour en former les esprits animaux, M. Botticher travaille à le prouver par ces deux raisons, 1o. parce que le mouvement des liquides étant essentiellement nécessaire à la conservation de la vie, ce mouvement n'est entretenu que par celui de la matiere ètherée; 2o. parce que la différente complexion des hommes, & leurs differens caracteres d'esprit dépendent en partie des differentes qualités de l'air qu'ils respirent; d'où il s'ensuit, que l'air s'insinuë dans la substance des liquides, & concourt par conséquent à la formation du suc nerveux ou de l'esprit animal.

Il ne suffit pas d'avoir montré que le sang arteriel fournit de son propre fond, une liqueur de ce genre; il faut de plus faire voir que les nerfs sont des vais-

ſeaux propres à la répandre dans toute la machine ; & c'eſt à quoi ſatisfait l'Auteur, en s'efforçant de prouver que les nerfs ſont des tuyaux percés de pluſieurs pores, par leſquels ſe meut très-vivement le ſuc nerveux. Voici ſes preuves : 1o. Comment, dit-il, expliquer ſans cette ſupoſition, la privation totale de la vûë dans la goutte ſerene, cauſée par l'obſtruction du nerf optique, ſans qu'il paroiſſe aucun dérangement dans le reſte des organes de la viſion ? 2o. Lorſque les nerfs ſont picqués ou irrités par l'acreté de quelque humeur, pourquoi ſe contractent-ils en ſe retirant vers leur principe, & ſe relâchent-ils enſuite lorſque l'irritation ceſſe, ſi ce n'eſt par l'action d'un fluide ſubtil contenu dans leurs pores ? 3o. Lorſqu'un nerf ſe trouve ſerré par une ligature, ou bouché par l'introduction d'une humeur viſqueuſe, le mouvement des muſcles où ce nerf ſe diſtribuë, ceſſe auſſitôt par le défaut d'influence de la part du ſuc nerveux : ce qui ſe voit ſur tout dans les membres frappés de paralyſie, leſquels perdent le ſentiment & le mouvement par la ſeule obſtruction du nerf qui leur diſtribuoit le principe de l'un & de l'autre. 4. Les nerfs auſquels on a fait une ligature, ſe tuméfient au-deſſus. Or tout ce qui eſt capa-

 ble

ble de quelque gonflement, doit être censé poreux; c'est-à-dire, percé de plusieurs trous qui donnent passage à quelque liquide.

Quant à cette derniere preuve, il faut avoüer que l'Auteur ne la produit pas avec toute la confiance d'un homme parfaitement convaincu; car il convient que ce gonflement est pour ainsi dire insensible; mais il ajoûte, que de ce qu'un effet naturel n'est point perceptible à nos sens, on n'en doit pas conclure qu'il n'existe point; puisqu'il y a dans la nature quantité d'effets, qui pour n'être pas visibles, n'en sont pas moins réels. On viendroit à bout de prouver les propositions les plus douteuses, si l'on trouvoit gens qui se payassent d'un pareil raisonnement. Mais il y a grande apparence que ceux qui nient l'existence des esprits animaux & la porosité des nerfs, telle que l'Auteur la suppose, seront peu ébranlés par de semblables preuves. Aussi peut-on dire en general que la plûpart de celles qu'employe notre Auteur dans cette Dissertation, sont ou mal choisies, ou exposées avec si peu d'ordre & de netteté qu'elles ne produisent presque rien pour la persuasion d'un Lecteur prévenu de l'opinion contraire. Joignons à cela qu'elles ont conçûës en des termes si peu pro-

propres, écrites d'un ſtyle ſi entortillé, & defigurées par un ſi grand nombre de fautes d'impreſſion, que c'eſt une vraie fatigue, que d'en pourſuivre la lecture juſqu'au bout. Nous ne croyons pas au reſte devoir rien ajoûter à cet Extrait ſur les Reflexions de l'Auteur touchant l'action du Mercure dans le corps humain; ces Reflexions ne contenant rien de ſingulier, ni qui mérite l'attention du Public.

Extrait d'une Lettre de M. MAUGUE. *à M. Deidier, Conſeiller-Médecin du Roi, Profeſſ. en Méd. de l'Univerſité de Montpellier.* 1722. A Strasbourg. Broch. in 12. pp. 24.

MR.

Les ouvertures que vous avez faites des cadavres des peſtiferés morts à Marſeille, n'ont ſervi qu'à confirmer vos premieres conjectures ſur la cauſe de cette maladie. Quand vous n'auriez pas pouſſé ſi loin vos recherches par le nombre d'injections que vous avez faites de la bile que vous avez tirée de la véſicule du fiel de ces infortunés; la couleur verdâtre dont elle étoit teinte, marquoit ſuffiſamment l'acide vitriolique qui y dominoit, fourni par un ſang de

la même qualité; car vous aurez souvent éprouvé, Monsieur, que le mêlange d'un acide avec la bile la mieux conditionnée, change sa couleur naturelle, & en fait naître une verdâtre tirant sur l'érugineuse. Or on peut, sans trop hazarder, juger de ce qui se passe au dedans par ce que nous remarquons au dehors, & assurer que la couleur que vous avez observée dans la bile *des* pestiferés, a été produite par *l'acide* dont elle abondoit; lequel acide tant qu'il a été dans sa force, a fait sur le sang des chiens les mêmes effets qu'il faisoit dans celui des pestiferés, & que fait l'esprit de vitriol injecté dans la jugulaire d'un chien, car il le fait non seulement mourir dans les convulsions en coagulant son sang, mais encore rend son poûmon & les parties voisines jusqu'au col même, noires comme si elles avoient été attaquées d'inflammations gangreneuses.

Quand je dis que lorsque l'acide a été dans toute sa force, il a causé dans le sang des chiens, où il a été introduit par l'injection les mêmes desordres, c'est pour faire valoir la judicieuse remarque que vous avez faite, Mr, au sujet du chien, qui pendant trois mois s'étoit nourri dans l'Hôpital du Mail, des plumaceaux chargés de pus & de glan-

des

es pourries, que les Chirurgiens dé-
achoient dans les pansemens, & qu'il
valoit avec voracité; jouïssant pendant
es trois mois d'une parfaite santé &
étant gai à l'ordinaire; mais qui suc-
comba enfin lorsqu'on lui eut injecté
dans la veine crurale environ une drag-
me de la bile d'un pestiferé.

Cette observation me fait juger que
a bile qu'on trouve dans la vesicule du
fiel des pestiferés, est une simple filtra-
tion ou séparation d'une partie du levain
qui caracterise la peste, & qui dans cet-
te filtration n'a reçû aucune alteration
par les prétendus levains ausquels quel-
ques Auteurs imputent sa separation.
C'est pourquoi il agit toûjours infailli-
blement sur le sang des chiens, au lieu
que le pus qui coule des plaies des pes-
tiferés, qu'on doit pourtant juger par-
tir de la même source, a souffert quel-
que alteration par sa fermentation dans
les tumeurs; laquelle fermentation a tel-
lement brisé ses pointes, qu'il ne lui est
pas resté assez de force pour agir sur l'a-
nimal qui l'a devoré. Le mélange de
plusieurs liqueurs acres, & la fermenta-
tion qui les adoucit, nous fournit en
Chymie une infinité de pareils exem-
ples; sans parler de ce qui arrive dans
la maturité des fruits. Je prévois pour-
tant qu'on pourroit dire que le levain
de

de l'estomac du chien dont on connoît la force, a tellement changé l'acide du pus, qu'il est devenu incapable d'agir sur le sang avec sa férocité ordinaire; car il est constant que les alimens & les médicamens y souffrent de grands changemens, & y changent souvent de nature. Cela est si vrai, qu'ayant fait mordre il y a quelques jours, plusieurs fois de la viande à des viperes, & l'ayant donnée à manger à des chiens, elle n'a produit aucun des effets que cause ordinairement le venin de ces animaux. On sçait même que les acides injectés dans leurs veines & qui les tuënt, ne les dérangent nullement lorsqu'ils les avalent; ainsi l'observation du chien, qui a mangé impunément les emplâtres, n'est pas absolument suffisante pour pouvoir conclure que le pus ne conserve aucun poison; elle peut même être détruite par celle des Orientaux, qui communiquent la petite verole à des personnes saines au moien du pus qu'ils entent des pustules des malades, & qu'ils insinuent dans le sang des sains, en faisant quelques piquures sur la peau. Si cette épreuve se trouve veritable, j'y admirerai moins & dans vos observations, la maladie ou la mort, que tous les symptomes qui accompagnent précisément l'une & l'autre: c'est-à-dire, dans les pré-

pestiferés les bubons & les charbons; & dans la petite verole la nature bénigne ou maligne du mal conforme à celle du sujet qui a fourni le pus. Cela est d'autant plus particulier, que nous n'observons pas dans les autres maladies des effets si ressemblans à leurs causes. Les maladies veneriennes n'observent pas une régle si constante dans leur communication & dans leurs accidens.

Pour mieux décider cette difficulté, il seroit donc à souhaiter qu'on eût donné à manger au chien du pain ou de la graisse où l'on auroit mêlé de la bile des pestiferés; car si la bile avoit causé tous les desordres qu'elle cause injectée, ma conjecture à l'égard de l'amortissement du poison du pus auroit été confirmée, & pourroit faire penser que l'humeur de la transpiration pourroit aussi avoir subi assez d'alteration pour n'être pas aussi nuisible qu'on se l'imagine.

Vous vous seriez encore mieux assuré, Mr, que ce n'étoit pas l'estomach du chien qui changeoit la qualité venimeuse du pus, si vous en aviez mis dans une playe faite à quelque chien, comme vous l'avez pratiqué avec la bile qui les a fait mourir. Je souhaiteross aussi qu'on eût fait quelques injections avec du sang des pestiferés vivans, pour connoître si leur bile avoit acquis quelque

de

Il faut pourtant con
damment de ces experi
que vous avez faites,
pour prouver que la ma
le a été produite par un
Tous les symptomes q
pagnée; l'état des parti
gonflées & gorgées pa
qui en s'y accumulant,
fibres; la couleur verdâ
les mouvemens convulsi
sés aux chiens, comme
injectés; tout cela, di
clairement l'existence de
Resteroit à particulari
celui de la peste, qui pr
qu'on ne remarque d
Car les injections faites
vec des acides tuent bi
figeant son sang, comm
arrêtant la circulation;
duisent pas en les tuant,
charbons, & le pourpre

e maladie, mais elle n'eſt pas ac-
npagnée de bubons ni de charbons.
e répete qu'il reſte encore à décou-
· la nature ſpéciale de l'acide de la
te ou de ce coagulant contenu dans
ſang des peſtiferés & dans leur bile,
a agi uniformement & immanqua-
ment dans tous les ſujets qui l'ont re-
C'eſt un myſtere qui n'a pû être
iétré juſqu'à preſent, & que j'eſpere
e les ſerieuſes reflexions & les épreu-
que vous avez faites pendant le cours
cette maladie, vous feront decou-
r: ce qui eſt d'autant plus déſirable,
e la cure en ſeroit plus certaine; puiſ-
e ſi on connoiſſoit l'eſpece d'acide,
pourroit eſperer de trouver ſon cor-
ctif ſpécifique; tout alkali n'étant pas
opre à détruire tout acide, & un aci-
, comme vous le ſcavez, Mr, tenant
elquefois lieu d'alkali à l'égard d'un
tre acide. Après qu'on a eu le bon-
ur de découvrir celui qui détruit cer-
nement l'acide de la vérole, nous
uvons eſperer de parvenir à la con-
iſſance de celui de la peſte. Suppoſé
core que toutes les peſtes reconnoiſ-
nt la même cauſe, & que celle que
lvius *Delboë* a vûë, & tant d'autres
lébres Médecins, n'ait pas été cauſée
r un diſſolvant; comme ils le préten-
nt avec aſſez de vraiſemblance.

La

convulsions dans lesquelles
marque un degré d'acrim
bile des chiens, au-dessus
corps humains. L'odeur f
toûjours dans l'ouverture
maux non pestiferés, & fra
l'odorat, nous dénote aff
leur sang.

Je ne suis pas surpris que
que vous avez faites à M
la bile des malades morts d
ligne, n'ayent pas produit
des chiens, le même eff
des pestiferés. Celle-ci de
tant au-dessus de l'autre p
d'acrimonie que la malad
ses effets funestes.

Je fis injecter, il y a qu
la bile de trois soldats mort
de poitrine & de fievres co
la crurale de trois chiens q
peu leurs fonctions ordi

ont morts, leur ſang s'eſt trouvé figé, e cœur gonflé, mais il n'a paru ni bubons ni charbons.

Hiſtoire generale d'Eſpagne du P. MARIANA *Jeſuite, traduite en François; augmentée du Sommaire du même Auteur, & des Faſtes juſqu'à nos jours; avec des Notes, des Médailles, & des Cartes Geographiques; cinq Volumes in* 4°. *Propoſée par ſouſcription.* A Paris, chez Pierre-Auguſtin le Mercier, ruë ſaint Jacques à ſaint Ambroiſe; Philippe-Nicolas Lottin, ruë ſaint Jacques, à la Verité; Jean-François Joſſe, ruë ſaint Jacques; & Jean Jombert, ruë de Richelieu, près la Sorbonne.

AVIS
POUR LES SOUSCRIPTEURS.

L'HISTOIRE generale d'Eſpagne écrite par le P. Mariana, eſt ſi connuë de tout le monde, qu'il eſt preſque inutile d'expoſer en détail le ſujet, l'étenduë & la maniere dont elle eſt traitée.

On ſçait aſſez combien les commencemens, le progrès, la grandeur, & les révolutions diverſes de la Monarchie Eſpagnole, comprennent de faits intereſſans & liés avec les Hiſtoires de preſque

que toutes les Nations, tant anciennes que modernes. Rien de plus grand ni de plus étendu.

Quant à l'execution de l'ouvrage, on n'ignore pas que Mariana n'omit rien pour le rendre complet & durable. Outre les Histoires Espagnoles & étrangeres qu'il débrouilla, il eut communication de quantité de Memoires & d'Archives.

Pour les qualités néceſſaires à un Historien, il suffit de rappeller au Lecteur une partie des témoignages qu'en ont rendu les plus fameux Ecrivains de son siecle.

Un célébre Cardinal dit que Mariana fut *amateur de la Verité, plein de droiture, & incapable d'être aveuglé par l'inclination naturelle pour son païs.*

Le sçavant Auteur Flamand, qui a recueilli les Historiens Espagnols, compare le stile de celui-ci *au stile serré & profond de Thucydide & de Tacite.* D'autres lui donnent encore *l'élégante simplicité de Tite-Live.*

Enfin les Ecrivains Espagnols de son tems l'appellent unanimement *un homme libre & dégagé du respect humain & des préjugés; un homme dont l'érudition rare & les vastes connoissances illustrerent Talavera sa patrie; l'unique Historien, & le Pere de l'Histoire d'Espagne.*

Ca

Ces éloges loin d'être ſuſpects, ſont confirmés par un Critique impitoyable, & animé par un interêt perſonnel. Cet Auteur dans ſon plus grand feu, enchérit même ſur les autres, & dit que Mariana eſt *le Prince des Hiſtoriens de Caſtille, dont on ne peut lui égaler ni lui comparer aucun, pas même tous enſemble.* On voit en effet que ceux qui ont voulu le ſuivre ou l'imiter, quoiqu'ils travaillaſſent en partie ſur ſon ouvrage, n'ont pû lui faire tort dans l'eſprit des connoiſſeurs. On en peut juger par les fréquentes éditions de ſon Hiſtoire, ſoit Latine, ſoit Eſpagnole.

Sa capacité, ſa ſageſſe & ſa probité le firent rechercher des Papes & des Rois. Le Tribunal ſuprême de l'Inquiſition, les Archevêques de Tolede Primats d'Eſpagne, le conſulterent & l'employerent dans les affaires importantes, & toûjours avec une entiére ſatisfaction.

Il compoſa d'abord ſon Hiſtoire en Latin, pour ne pas renfermer dans les bornes de ſa patrie, un bien qui devoit être commun aux étrangers. Preſſé depuis par ceux de ſa nation, & craignant d'ailleurs l'inexactitude des Traducteurs, il prit le parti de traduire lui-même ſon Hiſtoire en Eſpagnol.

Le Traducteur François dont nous annonçons l'ouvrage, n'a épargné ni

conde, depuis cette invasion jusqu'à
lle des Sarrasins ou des Mores. La
oisiéme, de l'état où fut l'Espagne sous
domination des Mores. La quatrié-
e enfin, de sa situation depuis l'expul-
on des Mores jusqu'à present.

Cet Ouvrage est proposé au Public
ar souscription; il contiendra cinq vo-
mes *in-quarto*.

Les Souscripteurs ne payeront que 30.
vres pour les cinq volumes de petit pa-
er en blanc; sçavoir 15. livres en souf-
ivant, & pareille somme de 15. li-
res en retirant l'exemplaire; & pour le
rand papier aussi en blanc, 40. livres;
avoir, 20. livres en souscrivant, &
areille somme de 20. livres en retirant
exemplaire. Ceux qui n'auront pas souf-
rit, payeront 40. livres pour le petit
apier en blanc, & 55. livres pour le
rand papier en blanc.

On recevra les souscriptions depuis le
remier Août de cette année 1722. juf-
u'au premier Décembre prochain. Et
n distribuëra l'Ouvrage dans le courant
e l'année prochaine 1723.

Ceux qui voudront souscrire, s'adref-
eront aux Libraires nommés ci-dessus,
ui donneront une Reconnoissance im-
rimée & signée d'eux, aux clauses &
onditions ci-dessus expliquées.

TABLE DES LIVRES &c

DECEMBRE 1722.

Faute à corriger dans le Mois de Juillet dernier.

Pag. 87. l. 17. après *animaux*, ajoutez *qui lui sont* propres, *il n'ait aussi certaines maladies.*

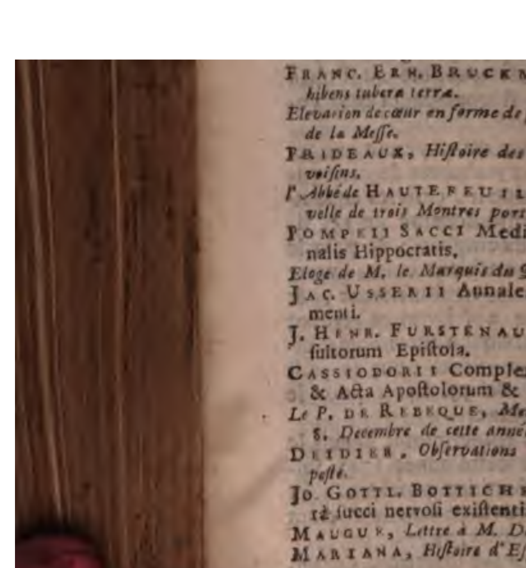
, depuis cette invasion jusqu'à
Sarrasins ou des Mores. La
:, de l'état où fut l'Espagne sous
ation des Mores. La quatrié-
, de sa situation depuis l'expul-
Mores jusqu'à present.

Juvrage est proposé au Public
:ription ; il contiendra cinq vo-
-*quarto*.

ouscripteurs ne payeront que 30.
ur les cinq volumes de petit pa-
lanc ; sçavoir 15. livres en sous-
& pareille somme de 15. li-
etirant l'exemplaire ; & pour le
pier aussi en blanc, 40. livres ;
20. livres en souscrivant, &
omme de 20. livres en retirant
aire. Ceux qui n'auront pas sous-
yeront 40. livres pour le petit
n blanc, & 55. livres pour le
pier en blanc.

:cevra les souscriptions depuis le
Août de cette année 1722. jus-
emier Décembre prochain. Et
buëra l'Ouvrage dans le courant
ée prochaine 1723.

qui voudront souscrire, s'adres-
ux Libraires nommés ci-dessus,
neront une Reconnoissance im-
& signée d'eux, aux clauses &
ns ci-dessus expliquées.



FRANC. ERN. BRUCKM
hibens tubera terræ.

Elevation de cœur en forme de
de la Messe.

PRIDEAUX, *Histoire des*
voisins.

l'Abbé de HAUTEFEUIL
velle de trois Montres port

POMPEII SACCI Medi
nalis Hippocratis,

Eloge de M. le Marquis du

JAC. USSERII Annale
menti.

J. HENR. FURSTENAU
fultorum Epiſtola.

CASSIODORII Comple
& Acta Apoſtolorum &

Le P. DE REBEQUE, *Me*
8. *Decembre de cette anné*

DEIDIER, *Obſervations*
peſte.

JO. GOTTL. BOTTICHE
rè ſucci nervoſi exiſtenti

MAUGUE, *Lettre à M. D*

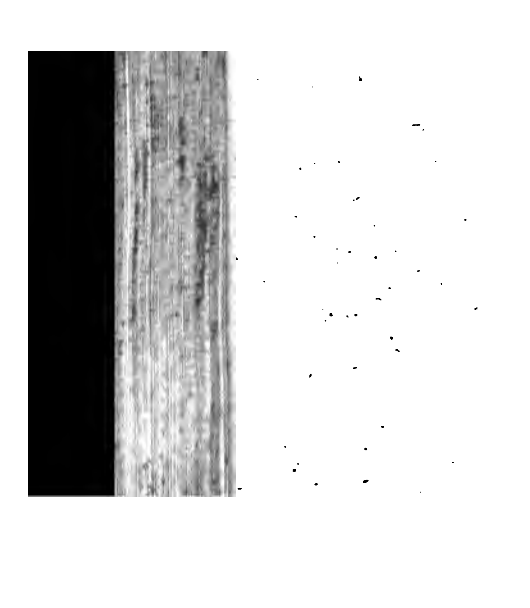
MARIANA, *Hiſtoire d'Eſ*



Hi-

Lia-

Fin de la Table des Matieres du Tome LXXII.






A 414801
UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06228 1723